



HAL
open science

L'accès des Chinoises au microcrédit en zone rurale et périurbaine

Gwendoline Debethune

► **To cite this version:**

Gwendoline Debethune. L'accès des Chinoises au microcrédit en zone rurale et périurbaine: Un outil de lutte contre la subordination des femmes?. Etudes sur le genre. École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 2015. Français. NNT: . tel-01318104

HAL Id: tel-01318104

<https://theses.hal.science/tel-01318104>

Submitted on 20 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UMR 8173 Chine, Corée, Japon
Centre d'étude sur la Chine moderne et contemporaine (CECMC)

Thèse de doctorat en socioéconomie du développement

GWENDOLINE DEBÉTHUNE

L'accès des Chinoises au microcrédit en zone rurale et périurbaine

Un outil de lutte contre la subordination des femmes?

Thèse dirigée par: François Gipouloux, Directeur de recherche au CNRS
Isabelle Attané, Directrice de recherche à l'Ined

Date de soutenance : le 10 décembre 2015

Jury:

Isabelle Attané, Directrice de recherche à l'Ined (Directrice)
François Gipouloux, Directeur de recherche émérite au CNRS (Directeur)
Isabelle Guérin, Directrice de recherche à l'IRD (Rapporteur)
Marylène Lieber, Professeure associée à l'Université de Genève
Xavier Richet, Professeur émérite à l'Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3
(Rapporteur)
Isabelle Thireau, Directrice d'études à l'EHESS et Directrice de recherche au CNRS

L'accès des Chinoises au microcrédit en zone rurale et périurbaine

Un outil de lutte contre la subordination des femmes?

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mes directeurs de thèse, François Gipouloux et Isabelle Attané pour l'attention et l'intérêt qu'ils ont su porter à mon travail dans le cadre de cette codirection idéale. Je remercie François Gipouloux pour la confiance qu'il m'a témoignée tout au long de ces années au cours desquelles il n'a cessé de superviser mon travail avec la plus grande bienveillance. J'adresse ma profonde reconnaissance à Isabelle Attané pour ses remarques stimulantes, ses relectures attentives et son immense soutien depuis notre rencontre.

Toute ma gratitude va aussi à de nombreux chercheurs dont les conseils ont été déterminants pour mener à bien ce travail de la meilleure des manières. Parmi eux je pense notamment à Isabelle Guérin avec qui j'ai eu des échanges fructueux depuis le début de cette thèse. Je lui suis aussi profondément reconnaissante, ses recherches ayant largement inspiré ce travail. Je ne me serais probablement jamais lancée dans cette aventure sans un séjour de deux ans au Centre d'études français sur la Chine contemporaine (CEFC) à Hong Kong. À ce titre, je remercie chaleureusement les chercheurs avec qui j'y ai travaillé. J'ai une pensée particulière pour Jean-François Huchet, Sebastian Veg, Jean-Philippe Béja et Nicolas Douay. Les échanges avec eux, en amont et à différentes étapes de cette recherche, ont été essentiels.

Cette thèse a bénéficié d'un accueil doctoral financé à l'Institut national d'études démographiques d'un an ; de la bourse de mobilité « Aires culturelles » de l'École doctorale de l'EHESS, de la Bourse d'études Paola Sandri 2012, de la bourse de terrain du CEFC, de l'aide à la recherche de terrain Dynamiques asiatiques du Programme NExT du PRES héSam pour le financement de mes enquêtes de terrain ; et du programme de financement « Séjours à l'étranger » du laboratoire d'excellence iPOPs et de l'Ined grâce auquel j'ai pu participer à la Cinquième école d'été internationale d'études chinoises « Gender and Women in China's Transitional Society » à l'Université de Nankin en juin-juillet 2014. Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux membres des différents jurys de sélection pour m'avoir donné les moyens de mener à bien mon projet.

Ce travail a été réalisé au sein de l'UMR 8173 Chine, Corée, Japon et à l'Ined. Les moments passés en compagnie des collègues, tout comme nos discussions, ont toujours été agréables. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Judith Audin, Maroussia Ferry, Katiana Le Mentec et Valentine Trepied qui ont eu l'amitié de relire attentivement des parties de cette thèse et de me faire part de leurs commentaires éclairants. Je remercie les membres de l'unité de recherche « Démographie, genre et société » pour leur accueil et leurs conseils importants. Tom Briaud, Noémie De Andrade, Élodie Gardes, Paulina Lopez, Alice Olivier et Valeria Solesin m'ont écoutée, rassurée et fait rire ; pour ces moments précieux, je les remercie avec une profonde amitié.

Sans l'aide d'Alexis Lebel, de Zou Mingyao et de Bao Sheng je ne serais jamais parvenue à ouvrir les portes indispensables à la réalisation de mes enquêtes de terrain qui, grâce à eux, se sont révélées fructueuses. Sur le terrain, Daphné Richet-Cooper et Xiao Yu ont eu l'amitié de m'ouvrir leurs portes et ont su apaiser les inquiétudes qui l'ont ponctué. Ce travail doit beaucoup à la générosité et à la disponibilité de mes interlocuteurs anonymes, croisés le temps d'un simple entretien ou côtoyés au quotidien. L'aide linguistique en chinois et en anglais de Ying, Chengli et Liumei, et de Miriam s'est révélée précieuse à différentes étapes de cette recherche.

Je remercie ma famille, et plus particulièrement mes parents et beaux-parents pour leur soutien. Mon père et ma mère m'ont transmis leur détermination ; je leur suis reconnaissante car sans elle je ne se serais jamais parvenue à mener ce travail à son terme. Un grand merci à mes amis pour leurs encouragements et pour les moments que nous avons partagés qui, bien que de plus en plus rares sur la fin de ce travail, m'ont permis de reprendre mon souffle.

Enfin, c'est du plus profond de mon cœur que je remercie Teddy pour sa patience, son soutien, sa confiance, pour toutes ses petites et grandes attentions sans lesquels je n'aurais jamais été capable de tout cela.

RESUME ET MOTS CLES

Contracter un microcrédit permet aux femmes de démarrer ou développer une micro-entreprise et, de cette manière, de gagner en autonomie. C'est ainsi, à l'échelle globale, que le microcrédit est présenté et diffusé aux quatre coins du globe par de nombreux patriciens et experts d'organisations internationales. Qu'en est-il en République Populaire de Chine, dans les discours comme dans les faits ? Cette question apparaît d'autant plus pertinente que, jusqu'à présent, les effets de la modernisation économique sur le statut des femmes chinoises se sont révélés paradoxaux. Une étude ethnographique multi-située auprès de promoteurs de microcrédits et d'emprunteuses au sein de sept organismes de microcrédit a permis de mettre en perspective les discours globalisé et chinois sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit avec les réalités locales. Il en ressort de nombreux décalages caractérisant la microfinance chinoise en général et l'accès des Chinoises au microcrédit en zone rurale et périurbaine en particulier qui incombent à un contexte social, politique et économique chinois et à un environnement global défavorables à l'amélioration du statut socioéconomique des femmes par le microcrédit. Loin de lutter contre la subordination des femmes, leur accès au microcrédit, pris dans les rets des rapports sociaux de sexe, se révèle détourné voire instrumentalisé au service du développement de l'économie locale et ainsi du maintien de la stabilité sociale. Cette thèse montre comment le discours chinois et globalisé sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit s'inscrit dans une vision néolibérale (et patriarcale) des sociétés qu'il reproduit et alimente.

Mots clés : microcrédit, microfinance, femmes, Chine, autonomisation, auto-emploi, entrepreneuriat individuel, micro-entrepreneuriat, rapports sociaux de sexe, genre.

ABSTRACT AND KEY WORDS

Taking out a microcredit gives women the opportunity to start or to develop micro-enterprises and, by doing so, it enables them to empower themselves. At least this is how microcredit is presented at a global level and spread throughout the world by many practitioners and experts of international organisations. But what about the People's Republic of China: Does this also apply there, both in discourse and in practice? This question is all the more relevant today because until now the impact of economic modernization on the status of Chinese women has been rather paradoxical. A multi-sited ethnographic study that was conducted among promoters and female borrowers in seven microcredit institutions put into perspective the globalized and Chinese discourse on women empowerment through microcredit with the local realities. This study revealed many discrepancies that are characteristic of Chinese microfinance in general and of Chinese women's access to microcredit in rural and suburban areas in particular. These discrepancies are the result of a Chinese social, political, and economical context as well as of a global environment that is not in favour of improving the socioeconomic status of women. Far from fighting women's subordination, women's access to microcredit – being caught in the traps of gender relationships – appears to be rather distorted and even misused in favour of the service of local economic development and, therefore, of social stability. This thesis shows how Chinese and globalized discourse on women empowerment through microcredit fits into a neoliberal (and patriarchal) view of the societies that it reproduces and feeds.

Key words : microcredit, microfinance, empowerment, self-employment, individual entrepreneurship, micro-entrepreneurship, gender relationships.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	18
--------------	----

PARTIE I

LE MICROCREDIT ET LES FEMMES DANS LE CONTEXTE CHINOIS

CHAPITRE 1 - ÉTAT DE L'ART	29
1. Les promesses de la microfinance	
1.1. Répondre aux besoins des exclus bancaires	36
1.1.1. <i>Du microcrédit à la microfinance : les origines d'un service financier contemporain</i>	36
1.1.2. <i>Des acteurs aux statuts hétérogènes</i>	39
1.1.3. <i>L'inclusion financière : une nécessité face au phénomène de financiarisation généralisée</i>	39
1.2. Participer à l'éradication de la pauvreté	41
1.2.1. <i>Lutter contre l'usure</i>	41
1.2.2. <i>Les pauvres : une population cible</i>	42
1.2.3. <i>Sortir de la pauvreté par l'entrepreneuriat</i>	43
1.3. Contribuer à l'autonomisation des femmes	44
1.3.1. <i>L'amélioration du statut socioéconomique des femmes par le microcrédit</i>	44
1.3.2. <i>Le ciblage féminin : une stratégie gagnant-gagnant</i>	47
1.3.3. <i>Limites et débats</i>	48
1.4. Rentabiliser les activités des organisations de microfinance	52
1.4.1. <i>La formalisation de la microfinance</i>	52
1.4.2. <i>Viabilité financière et taux d'intérêt débiteur</i>	54
2. Contextualisation nationale	56
2.1. L'entrepreneuriat individuel face aux enjeux économiques	56
2.1.1. <i>L'économie rurale : un défi pour le développement en Chine</i>	56
2.1.2. <i>La valorisation de l'auto-emploi</i>	59
2.2. La microfinance en Chine	61
2.2.1. <i>Dispositifs et acteurs</i>	61
2.2.2. <i>Le microcrédit : l'essentiel de la microfinance chinoise</i>	63
2.2.3. <i>Le rapport des Chinois à l'emprunt</i>	65
2.3. Les Chinoises : une population aux caractéristiques correspondant aux cibles du microcrédit	68
2.3.1. <i>Le statut socioéconomique des femmes chinoises : un aperçu</i>	68
2.3.2. <i>Le travail des femmes chinoises</i>	69

2.3.3. <i>L'autonomisation des Chinoises par le microcrédit : une littérature généralement « enchantée »</i>	73
CHAPITRE 2 – METHODOLOGIE	71
1. Une approche interdisciplinaire	78
1.1. Interdépendance méthodologique et conceptuelle	78
1.1.1. <i>Le microcrédit : une pratique économique « imbriquée » et « entremêlée »</i>	78
1.1.2. <i>La mise à distance d'une approche economiciste et positiviste</i>	79
1.1.3. <i>Le microcrédit s'inscrit dans le champ du développement</i>	82
1.1.4. <i>L'intérêt de l'historicité</i>	82
1.2. Le microcrédit au prisme des rapports sociaux de sexe	84
1.2.1. <i>Le sexe social</i>	84
1.2.2. <i>La prise en compte du genre dans l'étude des pratiques économiques</i>	85
1.2.3. <i>Le genre : un champ de savoir</i>	86
1.3. Pertinence d'une approche de terrain dans le contexte chinois	88
1.3.1. <i>Des données statistiques limitées</i>	88
1.3.2. <i>Des recherches locales contrôlées</i>	90
1.3.3. <i>Les relations interpersonnelles aux fondements de la société chinoise</i>	91
1.4. Entre la socio-économie et l'anthropologie	92
1.4.1. <i>La compatibilité méthodologique de deux disciplines</i>	92
1.4.2. <i>Une combinaison d'échelles</i>	92
1.4.3. <i>Une déconstruction des catégories</i>	93
2. Contexte et méthodologie de l'enquête de terrain	94
2.1. Une ethnographie économique multi-située	94
2.1.1. <i>Enquêter de l'échelle globale à l'échelle micro locale</i>	94
2.1.2. <i>Associer des observations directes et des entretiens semi-directifs</i>	95
2.1.3. <i>Mener une enquête ethnographique comparative</i>	98
2.2. Présentation des terrains d'étude dans les provinces du Sichuan et du Yunnan	99
2.2.1. <i>Choix du terrain d'enquête</i>	99
2.2.2. <i>Une enquête conduite en deux temps</i>	102
2.2.3. <i>Situation des organismes étudiés</i>	65
2.3. Analyse et réflexivité	104
2.3.1. <i>Traitement des données recueillies</i>	104
2.3.2. <i>Mobilisation et déontologie</i>	69
2.3.3. <i>Intérêt pour ce sujet et implication personnelle</i>	73
2.3.4. <i>L'adaptabilité sur un terrain chinois : une stratégie clef</i>	109

PARTIE II

DU GLOBAL AU LOCAL : DISCOURS ET PRATIQUES DES PROMOTEURS

CHAPITRE 3 – LA COMMERCIALISATION DU MICROCRÉDIT CHINOIS FACE A LA TENDANCE GLOBALE : SIMILITUDES ET DIVERGENCES	110
1. D'une microfinance sociale à une microfinance commerciale	119
1.1. Le microcrédit en Chine : un essor en trois phases	119
1.2. ONG et ONG gérées par le gouvernement (GONGO)	121
1.2.1. <i>Des organismes de microcrédit à but non lucratif en voie de disparition</i>	121
1.2.2. <i>Gongo-om et Gongo-cr</i>	123
1.3. Compagnies de microcrédit	123
1.3.1. <i>Mcc-se</i>	123
1.3.2. <i>Mcc-ch</i>	126
1.4. Banques de village et de bourg	126
1.4.1. <i>Vtb-se</i>	126
1.4.2. <i>Vtb-ch</i>	127
1.5. Coopérative rurale de crédit : Rcc	129
2. Des activités marquées par cette évolution commerciale	131
2.1. Les fonds des organismes de microcrédit : intérêts débiteurs et collecte de l'épargne	131
2.1.1. <i>Des ressources d'épargne réservées aux institutions bancaires</i>	131
2.1.2. <i>Des taux d'intérêt limités par la Banque centrale</i>	132
2.2. Confusion dans la réglementation	133
2.2.1. <i>Une lourdeur réglementaire</i>	133
2.2.2. <i>L'absence d'un cadre réglementaire spécifique</i>	134
2.3. Confusion dans les définitions autochtones du microcrédit	136
2.3.1. <i>Un crédit d'un montant de 5 000 à 5 millions de yuans</i>	136
2.3.2. <i>L'assimilation du microcrédit au crédit commercial classique</i>	138
2.3.3. <i>Un crédit à risque</i>	141
3. Le développement des zones rurales : une mission globalement reconnue	143
3.1. Un outil au service du développement des campagnes chinoises	143
3.1.1. <i>Une réponse aux « trois problèmes ruraux »</i>	143
3.1.2. <i>Une réponse à l'exclusion du crédit bancaire</i>	145
3.1.3. <i>Des lieux d'implantation déterminés par soucis de proximité</i>	148
3.2. Les limites d'une offre de microcrédit destinée aux ruraux	150
3.2.1. <i>Un accès au microcrédit soumis à conditions</i>	150
3.2.2. <i>Une offre inadaptée</i>	151
3.2.3. <i>Un microcrédit onéreux</i>	211
3.3. Le microcrédit : d'une alternative à la finance informelle à une démarche différenciée	157
3.3.1. <i>La voie judiciaire de la lutte contre l'usure</i>	157
3.3.2. <i>Deux types de services financiers</i>	159
3.3.3. <i>Le rôle nécessaire de la finance informelle</i>	160
4. D'une culture d'entreprise cohésive à des rapports de concurrence entre promoteurs	162

4.1. Des organismes de microcrédit rappelant le clan	162
4.2. Des points de rupture	164
4.2.1. <i>L'apprentissage d'un métier non vocationnel</i>	164
4.2.2. <i>Un esprit de compétition</i>	166
4.2.3. <i>Un taux de renouvellement important</i>	168
4.2.4. <i>De l'incompréhension à la « schizophrénie »</i>	168
CHAPITRE 4 - L'AMBIGUÏTÉ DU MICROCRÉDIT DANS LA LUTTE CONTRE LA SUBORDINATION DES FEMMES EN CHINE	168
1. L'héritage maoïste d'un combat contre les inégalités traditionnelles entre les hommes et les femmes	177
1.1. L'égalité homme-femme : un idéal communiste	177
1.1.1. <i>Une avant-garde paritaire</i>	177
1.1.2. <i>L'asexuation des rapports sociaux</i>	178
1.2. L'engagement des autorités en matière d'égalité des sexes	180
1.2.1. <i>Le tournant des années 1990 : la mise en œuvre de programmes en faveur des femmes</i>	180
1.2.2. <i>Des Chinoises qui ne peuvent pas parler</i>	181
2. L'adhésion de la Chine au projet globalisé d'autonomisation des femmes par le microcrédit	186
2.1. L'essor du discours sur l'autonomisation des Chinoises par le microcrédit	186
2.1.1. <i>Un outil d'empowerment des femmes</i>	186
2.1.2. <i>L'institutionnalisation de l'empowerment à la quatrième conférence mondiale des femmes à Pékin</i>	188
2.2. L'engagement chinois dans l'accès des femmes au microcrédit	191
2.2.1. <i>L'investissement de l'État</i>	191
2.2.2. <i>Une vision « enchantée » du microcrédit relayée localement</i>	193
2.3. Un champ d'action restreint	196
2.3.1. <i>La prise en compte des rapports sociaux de sexe : une approche limitée</i>	196
2.3.2. <i>Une terminologie équivoque</i>	197
3. Les femmes : une cible secondaire pour les organismes de microcrédit chinois	200
3.1. L'ouverture des organismes de microcrédit aux concepts globalisés	200
3.1.1. <i>L'étranger : un gage de fiabilité pour les organismes étudiés</i>	200
3.1.2. <i>Un intérêt pour les concepts de microcrédit à vocation universelle</i>	201
3.1.3. <i>Un outil prôné dans la lutte contre le chômage féminin</i>	201
3.1.4. <i>Un « microcrédit de femme »</i>	202
3.2. Une clientèle féminine qui ne correspond pas à la tendance mondiale	204
3.2.1. <i>Moins d'un quart de la clientèle sont des femmes</i>	204
3.2.2. <i>Un indicateur de responsabilité sociale occulté</i>	206
3.3. Un ciblage féminin superflu	208
3.3.1. <i>L'inutilité de cibler les Chinoises au statut élevé</i>	208
3.3.2. <i>Le statut de l'organisme : un facteur déterminant</i>	211

PARTIE III

LE RECOURS DES CHINOISES AU MICROCRÉDIT: DES CHOIX AUX CONTRAINTES

CHAPITRE 5 – L’AUTO-EMPLOI FINANCE PAR MICROCRÉDIT : UNE DEMARCHE SOCIALEMENT COUTEUSE	208
1. Le rapport des femmes et des hommes chinois aux ressources financières	219
1.1. Le recours à l’emprunt	219
1.1.1. <i>Une réticence historique à l’emprunt formel</i>	219
1.1.2. <i>La confidentialité dans le recours au microcrédit : une attente peu ou prou respectée</i>	222
1.1.3. <i>Des motivations d’emprunt marquées par les rôles sexués</i>	225
1.2. Le rôle occulté des femmes dans la gestion des comptes	229
1.2.1. <i>Gérer le budget sans contrôler les ressources</i>	229
1.2.2. <i>L’expérience indispensable des femmes dans la finance informelle</i>	234
1.2.3. <i>La sifangqian ou l’épargne secrète nécessaire</i>	237
2. L’auto-emploi des Chinoises : un cercle vertueux remis en question	241
2.1. La lourde charge de travail et de responsabilité des femmes	241
2.1.1. <i>Des trajectoires professionnelles flexibles, précaires et jonchées de ruptures</i>	241
2.1.2. <i>Une articulation des activités productives et reproductives défavorable aux femmes</i>	245
2.1.3. <i>L’auto-emploi microfinancé : une source de surcharge de travail et de responsabilité</i>	249
2.2. L’auto-emploi féminin : au delà du capital	251
2.2.1. <i>Le capital dans l’auto-emploi féminin</i>	251
2.2.2. <i>Des activités économiques enracinées dans le familialisme</i>	254
2.2.3. <i>Des subalternes aux capacités empêchées</i>	257
CHAPITRE 6 – DE L’EMANCIPATION AU RENFORCEMENT D’UNE POSITION SUBALTERNE	255
1. Contracter un microcrédit pour s’émanciper de divers liens de subordination	266
1.1. L’accroissement du statut des emprunteuses	266
1.1.1. <i>Réduire sa vulnérabilité grâce à un auto-emploi microfinancé</i>	266
1.1.2. <i>« Les femmes qui demandent un microcrédit pour elles-mêmes ont déjà un statut élevé au sein de leur famille »</i>	268
1.2. Une alternative aux rapports de subordination liés à l’endettement interpersonnel	270
1.2.1. <i>Etre redevable : « rien de pire pour un Chinois »</i>	270
1.2.2. <i>Un accès au crédit formel soumis au jeu de la corruption</i>	273
1.2.3. <i>Des microcrédits reproduisant les carcans dont les emprunteuses cherchent à s’extraire</i>	275
2. Le renforcement d’une position subalterne	277
2.1. Des conditions s’appuyant sur les rapports sexués entre conjoints	277
2.1.1. <i>Le mariage : une institution qui régit les rapports sociaux de sexe</i>	277
2.1.2. <i>Des discriminations subies dans l’accès au microcrédit</i>	281
2.1.3. <i>Le conjoint invité à se porter caution</i>	283

2.2. Les relations entre responsable clientèle et emprunteuse : d'une proximité à une complémentarité supérieur/subalterne	285
2.2.1. <i>Des relations « naturelles »</i>	285
2.2.2. <i>Des relations de subordination</i>	286
2.3. De la relation de proximité aux enjeux financiers	293
2.3.1. <i>Des relations qui incitent à l'endettement</i>	293
2.3.2. <i>Gestion des défauts de paiement : de la pénalité pécuniaire à la pression sociale</i>	299
2.3.3. <i>Un microcrédit coûteux</i>	304
2.4. Le détournement des microcrédits contractés par les femmes	308
2.4.1. <i>Contracter un microcrédit ne signifie pas en contrôler l'usage</i>	308
2.4.2. <i>Une récupération masculine approuvée par les promoteurs</i>	310

PARTIE IV

DECALAGES ENTRE DISCOURS ET REALITES : QUELQUES EXPLICATIONS

CHAPITRE 7 – SOUS-TRAITANTS DE L'ÉTAT : DES ORGANISMES DE MICROCRÉDIT PARTICIPANT D'UNE « SOCIÉTÉ HARMONIEUSE »	307
1. Les relations : fondements de la société chinoises	320
1.1. Des guanxi indispensables au sein d'un autoritarisme fragmenté	320
1.1.1. <i>Microcrédit et femmes: un sujet politiquement sensible</i>	320
1.1.2. <i>La zone grise des organismes de microcrédit</i>	323
1.1.3. <i>Organismes de microcrédit et autorités locales : d'un « contrat particulariste » à une « symbiose contingente »</i>	326
1.1.4. <i>La corruption : une pratique courante</i>	331
1.2. Les limites des guanxi	335
1.2.1. <i>L'indispensable commercialisation des organismes de microcrédit à but non lucratif</i>	335
1.2.2. <i>Des relations qui nuisent aux dispositifs de microcrédit</i>	338
1.2.3. <i>Un système clientéliste</i>	341
2. L'autonomie inhibée	344
2.1. Un gouvernement des individus passant par l'adéquation de l'ordre cosmique et de l'ordre terrestre	344
2.1.1. <i>Un entrepreneuriat individuel empêché dans son développement</i>	344
2.1.2. <i>Le maintien de relations de domination</i>	346
2.1.3. <i>Une conception négative de l'individu</i>	348
2.1.4. <i>La position subalterne comme participation à la « société harmonieuse »</i>	350
2.2. Des organismes de microcrédit hétéronomes	351
2.2.1. <i>Des guichets de compte de l'État</i>	351
2.2.2. <i>Des relais de politiques publiques</i>	354
CHAPITRE 8 – LA CHINE ET LA GLOBALISATION : DES OBJECTIFS COMMUNS	347
1. La Chine : actrice de la globalisation	360
1.1. Une globalisation en partie chinoise	360

1.1.1. <i>De la mondialisation à la globalisation</i>	360
1.1.2. <i>La globalisation : une idéologie néolibérale</i>	361
1.2. Des « caractéristiques chinoises » prônées pour une désoccidentalisation	363
1.2.1. <i>Un rejet de l'hégémonie occidentale</i>	363
1.2.2. <i>La rémanence de concepts anciens pour une globalisation chinoise</i>	366
2. Les objectifs du microcrédit chinois : des préoccupations directement liées à un environnement global	370
2.1. Les promoteurs : produits de la globalisation successeurs d'un État territorialisé	370
2.1.1. <i>Des offreurs au profil globalisé</i>	370
2.1.2. <i>Du global au local : ruptures et continuités</i>	372
2.2. Le microcrédit au service de l'économie de marché néolibérale	373
2.2.1. <i>Une activité lucrative</i>	373
2.2.2. <i>L'inscription de chaque activité humaine dans le marché</i>	376
2.2.3. <i>Un marché qui se passe de la démocratie</i>	378
2.2.4. <i>Une consommation financée par microcrédit</i>	379
2.2.5. <i>Des institutions internationales au service du marché (patriarcal) chinois</i>	382
2.3. L'achat de la stabilité à microcrédit	384
2.3.1. <i>Le maintien de la stabilité : une préoccupation centrale pour le gouvernement chinois</i>	384
2.3.2. <i>L'instrumentalisation du microcrédit : un outil de prévention des « incidents de masse »</i>	386
2.3.3. <i>Des femmes expulsées invitées à relancer l'économie locale</i>	389
CONCLUSION	382
L'autonomisation économique : un moyen de lutter contre la subordination des Chinoises ?	382
Pallier leur manque de capital	396
Accéder à l'entrepreneuriat pour accroître leur statut en dehors de la sphère domestique	396
Seules les plus favorisées sur le plan socioéconomique s'approprient les bénéfices du microcrédit	397
Un outil limité en raison d'un contexte défavorable à l'émancipation des femmes	385
Un accès au microcrédit pris dans les rets des rapports sociaux de sexe	398
L'activité entrepreneuriale des femmes régie par les rapports sociaux de sexe	399
Au sein d'un autoritarisme fragmenté	401
Dans un contexte de commercialisation généralisée des organismes de microcrédit	402
La financiarisation au service de la stabilité ?	391
Une réponse aux préoccupations de l'État-Parti en matière de stabilité	404
Le microcrédit : un outil de prévention des « incidents de masse » ?	404
BIBLIOGRAPHIE	394
Articles universitaires, ouvrages, chapitres d'ouvrage et thèses	395
En langue chinoise	395

En langue occidentale	398
Communications, documents de travail, rapports et articles de presse	418
En langue chinoise	418
En langue occidentale	419
ANNEXES	423
Annexe 1 - Note sur la translitération	424
Annexe 2 - Tableaux des enquêtés	426
Annexe 3 - Guides d'entretiens	433
Annexe 4 - Carte de la Chine	445
Annexe 5 - Aspects éthiques liés à cette recherche	446

TABLE DES FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des organismes de microcrédit dans le monde

Tableau 2 : Les sept organismes de microcrédit étudiés

Tableau 3 : Les promoteurs (annexe 2)

Tableau 4 : Les emprunteurs (annexe 2)

Tableau 5 : Part des femmes dans la clientèle des organismes de microcrédit

Tableau 6 : Les emprunteuses et leur connaissance des modalités de leur microcrédit

SCHEMAS

Schéma 1 : Répartition du capital de Mcc-se

Schéma 2 : La zone grise des organismes de microcrédit

INTRODUCTION

Dans le système économique en place, le revenu de Sufia était maintenu à un niveau si bas qu'elle ne pourrait jamais mettre le moindre sou de côté, investir, prendre son essor économique. Il ne me serait jamais venu à l'esprit que quelqu'un puisse vivre dans la détresse parce qu'il lui manquait 22 cents. [...] Si sa vie était un enfer, c'était parce que le bambou coûtait 5 taka¹. Ce n'était pas plus compliqué que cela. [...] Vues sous cet angle, les choses paraissaient relativement simples. Tout ce que je devais faire, c'était lui prêter 5 taka. [...] Pour moi il était clair que l'ensemble du système bancaire était sexiste (Yunus, 1997 : 26, 28, 132).

Mises en perspective dans le contexte chinois, ces quelques lignes posent d'emblée la question de la capacité du microcrédit à améliorer le statut socioéconomique des Chinoises. Premièrement parce qu'en distribuant des microcrédits à des femmes au Bangladesh, la Grameen Bank a été saluée pour impulser une dynamique d'autonomisation de ses emprunteuses et de réduction de la pauvreté. En 2006, Muhammad Yunus s'est vu décerner le Prix Nobel de la paix pour la Grameen Bank. Deuxièmement parce que la modernisation économique de la Chine, ayant sorti des centaines de millions de paysans de la pauvreté et dans le même temps accentué les inégalités, a eu des effets paradoxaux sur le statut des femmes chinoises. Celles-ci, notamment en zone rurale, replongeant dans un environnement aux normes sexuées particulièrement discriminatoires, ont vu leur condition régresser tout en étant maintenues dans une situation souvent précaire.

Les microcrédits sont des crédits de faible montant accordés à des individus en situation de précarité économique et n'ayant pas accès au crédit bancaire. Destinés à financer une activité génératrice de revenu, ils sont généralement accordés par des organisations de microfinance, qui proposent également des services d'épargne, de garantie des prêts, d'encaissement de chèques ou de transferts de fonds par des migrants vers leur pays ou région d'origine. Depuis les années 1990, la microfinance a connu un essor considérable dans le monde (Servet, 2006).

¹ Le taka est la monnaie officielle du Bangladesh.

Elle touche à la fin de l'année 2012 plus de 200 millions de personnes, soit 167 millions de plus que 10 ans auparavant (Guérin, 2015).

Si les femmes constituent en 2011 près des trois-quarts de l'ensemble des contractants de microcrédits dans le monde (D'Espallier *et al.*, 2011), et particulièrement en Asie, c'est en raison de la large diffusion du modèle de la Grameen Bank qui prône plus de 90% de femmes au sein de sa clientèle et enregistre moins de 10% de défaut de remboursement des microcrédits distribués (Armendariz et Morduch, 2010). Selon les praticiens et certains chercheurs, la microfinance est en mesure d'affranchir les femmes de divers liens de dépendance par le cercle vertueux de l'*empowerment*², autrement dit de l'autonomisation, qu'elle impulserait (Cheston et Kuhn, 2002). Octroyé aux femmes, le microcrédit dote ces dernières d'un pouvoir de négociation dans d'autres domaines, leur garantissant notamment un meilleur accès à la consommation et aux soins de santé, l'amélioration de leur pouvoir de décision et de leur mobilité spatiale, un accès à la propriété, et favorise par ailleurs une réduction de la violence domestique (Hashemi *et al.*, 1996 ; Pitt et Khandker ; 1998 ; Rahman, 1999 ; Kabeer, 2001a et 2001b ; Armendariz et Morduch, 2003). Certaines recherches avancent cependant que le discours sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit relèvent, comme le note Isabelle Guérin (2015 : 7), plus du mythe que de la réalité (Guérin et Palier, 2006 ; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 ; Guérin, 2009b). En se fixant des objectifs de rentabilité, en dehors de quelques situations exceptionnelles, les organisations de microfinance excluent certains groupes d'individus qui, dans les discours, continuent pourtant d'être présentés comme des cibles prioritaires (Servet, 2006). De plus, les milieux économiques et politiques demeurent encore très imperméables aux problématiques des rapports sociaux de sexe (Guérin *et al.*, 2011). Par conséquent, les études s'intéressant aux conséquences du microcrédit sur le bien-être des femmes tout en posant l'*empowerment* comme une fin en soi aboutissent à des résultats limités voire paradoxaux car elles occultent les processus en œuvre dans le recours des femmes au microcrédit (Garikipati, 2013). En effet, dans certains cas, avoir accès au microcrédit ne signifie pas en contrôler l'usage (Montgomery *et al.*, 1996 ; Goetz et Gupta, 1996 ; Cheston et Kuhn, 2002). Aussi, les programmes de microcrédit reposent sur la confiance accordée aux mécanismes de marché et à l'émancipation par le travail (Guérin, 2015). Dans une telle perspective, il suffit d'insérer les femmes dans le marché pour lever un certain nombre d'obstacles à leur autonomisation

² Dans un souci de précision, il est préférable de conserver le terme *empowerment*, propre à la terminologie des organisations internationales, plutôt que de recourir à ses différentes traductions françaises « attribution de pouvoir » ou « obtention de pouvoir », voire « renforcement du pouvoir d'action » proposées dans certaines versions françaises des publications de la Banque mondiale et de ONU Femmes.

économique et pour considérer que « les femmes sont des hommes comme les autres » (Rousseau, 2008). Toutefois, tandis que le marché est présenté comme un moyen de lutter contre le système patriarcal, le premier se saisit en définitive du second pour perdurer (Falquet, 2008).

Le statut socioéconomique des femmes chinoises a connu une évolution paradoxale depuis le lancement, à la fin des années 1980, d'une néo-libéralisation économique doublée d'une libéralisation sociale (Attané, 2005 et 2012a ; Harvey, 2005). La Chine a en effet connu de profonds bouleversements politiques, économiques et sociaux au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. L'émancipation des individus de la tutelle de l'État s'est accompagnée d'une résurgence de normes et de pratiques traditionnelles pourtant vigoureusement combattues par le régime de Mao Zedong. Les femmes chinoises sont donc désormais exposées à diverses formes de discriminations, notamment à des inégalités avec les hommes dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services bancaires, de même qu'à une résurgence des violences domestiques, de la prostitution, des trafics de femmes, et des mauvais traitements des filles dans l'enfance (Gilmartin, 1990 ; Tsai Kellee, 2000; Attané, 2005 et 2010a ; Kahamba, 2012). En outre, dans un système de parenté patrilineaire où les femmes n'ont quasiment aucun droit sur le patrimoine lignager de leur conjoint (Zelin, 2009 ; Tang Can, 2013), le contrôle économique du foyer continue de revenir au patriarcat, incarné par le père du conjoint jusqu'au décès du premier (Cohen, 1976 et 1996). Aussi, dans le cas d'une expropriation par exemple, les comités de village et les autorités locales établissent une distinction entre les sexes pour fixer le montant des indemnités compensatoires, dédommageant les hommes de manière plus avantageuse que les femmes. Ces dernières, concernées par des allocations attribuées inéquitablement, éprouvent alors plus de difficultés à démarrer une activité marchande (Sagerson, 2012). Enfin, les populations rurales, et plus particulièrement les minorités ethniques et les femmes, sont décrites par les acteurs des programmes de développement comme étant dépourvues des qualités nécessaires à leur propre développement, devenant ainsi l'objet de réglementations d'un État paternaliste dont la rhétorique repose sur la protection, l'assistance, l'éducation et l'*empowerment* (Zhao Qun, 2009 ; Jacka et Sagerson, 2011 ; Yang, Lichao, 2011).

Affirmant que la pauvreté des femmes chinoises est la conséquence directe de leur faible « capacité » (Sen, [1992] 2000 et 2010), Zhang Jian e (2009) soutient que les dispositifs de microcrédit apportent des résultats satisfaisants et contribuent non seulement à accroître les revenus des femmes mais également à élargir leurs « capacités ». Ainsi, en Chine, le

microcrédit contribuerait à l'*empowerment* ou l'autonomisation des femmes (Zhang *et al.*, 2000 ; Bunning, 2004 ; Kahamba, 2012), que des chercheuses chinoises, spécialistes des questions de genre, ont défini, à partir de leur participation à des programmes mis en place par des ONG locales et étrangères, comme la capacité des femmes à contrôler et à mobiliser des ressources matérielles et intellectuelles. Selon leur définition, l'*empowerment* des femmes chinoises implique la reconnaissance de l'existence de relations inégales entre les sexes et une disposition des différentes parties à promouvoir le changement qui ne peut reposer que sur les efforts des individus et des groupes d'individus (Wu Chengrui, 2007a).

La distribution de microcrédits aux femmes chinoises permettrait par ailleurs une réduction significative de la pauvreté (FFC, 2009). Une large part des travaux menés sur la microfinance en Chine révèle qu'une offre de microcrédit spécifiquement destinée aux femmes est particulièrement adaptée au contexte chinois. En effet, même si les Chinoises ne contrôlent pas totalement le budget de leur foyer, elles ont l'habitude d'en gérer les dépenses. Le microcrédit constitue donc dans le même temps un outil précieux pour le développement du micro-entrepreneuriat chinois (Pairault, 2004 et 2008).

Toutefois, en dépit de l'étendue des connaissances sur la microfinance en général et dans le contexte chinois en particulier, la manière dont le microcrédit est susceptible de contribuer à améliorer le statut socioéconomique des Chinoises demeure mal connue. Même si certains travaux reposent sur des enquêtes de terrain (Zhang *et al.*, 2000 ; Kahamba, 2012 ; Hsu Becky, 2014), des zones d'ombre demeurent sur les perceptions du phénomène au niveau local et sur la manière dont le microcrédit est éprouvé tant par les contractants et contractantes que par les praticiens. Les effets de l'obtention d'un microcrédit sur le statut socioéconomique des Chinoises sont peu documentés. Même si les femmes forment un groupe hétérogène, d'où l'impossibilité d'apporter des réponses tranchées, en Chine, il existe encore peu de recherches s'attachant à savoir si la démarche des femmes ayant contracté un microcrédit n'est pas directement imputable au fait que ces dernières disposent déjà en amont d'un statut élevé au sein de leur foyer. Des travaux sur la Thaïlande montrent par exemple que les ménages ayant contracté un microcrédit étaient, avant que la banque de village mette en place son programme de microcrédits, nettement plus riches que leurs voisins (Coleman, 2006).

Les motivations des acteurs locaux de la microfinance en Chine font l'objet d'études peu détaillées. Des travaux menés sur d'autres pays arguent que la microfinance doit son succès à un mode de gestion efficace qui a su élaborer des contrats innovants et des techniques visant à accroître la performance du personnel des organisations de microfinance (Armendariz et Morduch, 2010). Dans le contexte chinois, en revanche, les incitations managériales ne font

pas l'objet d'un intérêt scientifique particulier. De même, les travaux existants à ce jour font l'impasse sur la sensibilisation du personnel des organisations chinoises de microfinance aux questions de genre, qui apparaît trop souvent négligée (Guérin et Palier, 2006). En outre, les approches systémiques du microcrédit en Chine, élaborées à partir d'une étude de terrain fouillée, demeurent peu nombreuses. L'impact de la commercialisation de la microfinance chinoise sur la clientèle féminine est méconnu.

Aussi, il existe encore peu de recherches réalisées sur la manière dont est perçu par les femmes chinoises et leur entourage leur recours au microcrédit, alors même que la signification de la monnaie et son utilisation évoluent, par exemple, selon les situations considérées, ses utilisateurs attirés, sa provenance (Baumann *et al.*, 2008). De plus, la capacité du microcrédit à libérer les femmes des contraintes de la migration pour gagner en autonomie n'a jusque là pas été vérifiée. Peu de recherches analysent les différents facteurs aboutissant à une participation différenciée des hommes et des femmes à l'auto-emploi microfinancé en zone rurale (Entwisle *et al.*, 1995). S'attacher à voir si le microcrédit offre la possibilité aux jeunes femmes chinoises d'échapper aux emplois les plus sales, dangereux et précaires, occupés majoritairement par ces dernières sur les chaînes de production des usines de la Chine méridionale (Rozelle et Dong, 2002 ; Shu et Bian, 2003 ; Ngai Pun, 2005 ; Zhang et Dong, 2008 ; Longhi, 2010 ; Lieber, 2012), en leur donnant l'opportunité de créer leur propre entreprise mérite davantage d'attention scientifique. Par ailleurs, les travaux sur la microfinance et les femmes font l'impasse sur la capacité des contractantes de microcrédit à accumuler du capital dans le contexte économique-juridique historiquement instable de la Chine (Gipouloux, 2009). Le cercle vertueux de l'*empowerment* se répercutant sur la génération suivante, les impacts positifs du microcrédit s'inscrivent dans une perspective de moyen à long terme (Bakhoum *et al.*, 1989 ; Banerjee et Duflo, 2012). Pour autant, la compatibilité de l'*empowerment* des contractantes de microcrédit avec un contexte chinois où l'entrepreneuriat est historiquement envisagé dans une perspective de court terme (Gipouloux, 2009) n'a fait l'objet que d'une attention scientifique limitée.

Les résultats des études prenant en compte les diverses dimensions, notamment politiques, du sujet demeurent flous. En particulier, ils n'exposent pas précisément la manière dont est appréhendée l'autonomisation des contractantes de microcrédit dans un contexte où l'unité de base de la société chinoise est incarnée par la famille et non l'individu (Gipouloux, 1993 ; Zelin, 2009). Les structures et les pratiques corporatives dominant, et le gouvernement chinois, plus que de céder le terrain à des organisations autonomes, maintient l'incorporation, le contrôle et la surveillance de toute organisation qui pourrait menacer son *statu quo* politique. Or, la promotion de l'autonomisation des femmes par le microcrédit dans un

environnement où toute forme d'autonomie naissante des individus comme des institutions est limitée par un corporatisme d'État se réimposant de lui-même (Unger, 2008), apparaît peu explorée.

Les recherches existantes ne confrontent pas le microcrédit en tant qu'institution aux réalités locales résultant d'un conflit instituant/institué (Castoriadis, 1975). Plus exactement, les travaux sur l'autonomisation des Chinoises par le microcrédit font l'impasse sur une dialectique de type hégélienne pour procéder à un examen de (1) l'institué, en tant qu'ordre, normes et valeurs universels; (2) l'instituant, en tant que négation de cet universel, à la fois contestation et capacité d'innovation; (3) l'institutionnalisation, moment par lequel la contradiction peut être dépassée et où, en tant qu'intégration, récupération, et normalisation de l'instituant, la déviance devient acceptable et la contestation une nouvelle norme (Lourau, 1969). Pourtant, cette démarche se révèle particulièrement pertinente dans la mise au jour des enjeux de pouvoir en œuvre dans l'institution (Authier et Hess, 1981).

Au regard de la littérature disponible et de ses angles morts, cette thèse cherche à savoir si les réalités locales reflètent les discours global et chinois sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit. Son hypothèse centrale est que le contexte social, politique et économique de la Chine et son environnement global ne sont pas favorables à l'amélioration du statut socioéconomique des femmes par le microcrédit. La thèse ici défendue est que discours et réalités présentent des décalages qui passent par l'instrumentalisation du rôle sexué des Chinoises en zone rurale et périurbaine au service du développement économique et ainsi au maintien de la stabilité sociale.

Une question préliminaire a précédé la formulation de cette problématique. En effet, il s'agit, avant toute chose, d'analyser l'accès des femmes chinoises au microcrédit en s'interrogeant d'abord sur la manière et non la raison (Becker, 2002). En analysant les discours, cette thèse vise à mettre en évidence les facteurs déterminants des inégalités des sexes d'une part et d'autonomisation des femmes par le microcrédit d'autre part. Après avoir été confrontée aux réalités locales étudiées, cette première analyse offre la possibilité de tester le pouvoir explicatif de ces discours. Cette thèse analyse les rhétoriques à l'œuvre tout au long de la chaîne du développement qui, comme le note Isabelle Guérin (2011b) repose sur des inégalités de pouvoir considérables entre ceux qui prennent les décisions, ceux qui les appliquent et ceux qui sont supposés en être les bénéficiaires.

Ainsi, comme le préconise Wu Chengrui (2007a), cette thèse étudie la manière dont les institutions existantes appréhendent le contexte dans lequel elles luttent contre les inégalités des sexes. Plus précisément, il s'agit d'examiner les politiques à l'œuvre, la mise en place des

dispositifs de microcrédit, leurs supports techniques, les échanges d'informations entre les différents individus directement ou indirectement impliqués et les prestations de services des organismes de microcrédit.

Enfin, il s'agit de voir dans quelle mesure la réticence de la Chine à autoriser des formes d'intermédiations financières autres que celles des banques d'État priverait le capital d'une de ses armes clef à l'égard du pouvoir étatique. L'attachement, de longue date, de la Chine à conserver les structures de propriété d'État intactes tout en libérant une autonomie de gestion, sert de la même manière l'interdiction de la formation de classe capitaliste (Harvey, 2005). Il convient donc de voir si les politiques d'État et les programmes de microcrédit lancés par des organismes étrangers sont concurrents. Alors qu'il ne serait ni possible, ni souhaitable de laisser à l'État et aux bailleurs de fonds la seule responsabilité de définir une politique de promotion et de régulation de la microfinance (Servet et Gentil, 2002), cette thèse évalue le rôle et la place qu'occupent l'État chinois ainsi que l'ensemble des appareils étatiques, dans l'accès des femmes au microcrédit en Chine rurale et périurbaine.

Cette thèse part d'un examen du discours des promoteurs à l'échelle globale pour se concentrer ensuite sur celui des promoteurs à l'échelle micro-locale. Une première partie présente le cadrage théorique sur lequel cette recherche prend appui. La revue de la littérature sur le microcrédit en Chine permet, dans un premier temps, de préciser les termes et la problématique de cette thèse. Elle pose tout d'abord la question générale de la capacité du microcrédit à accroître le statut socioéconomique des Chinoises, puis souligne l'intérêt de notre problématique pour répondre à la question générale. Cette première partie est également l'occasion de présenter en détail l'approche méthodologique adoptée. Les pratiques économiques étant considérées comme indissociables du contexte social historique, symbolique, politique (Polanyi, [1944] 1983 ; Granovetter, 2000 ; Servet, 2006) et des rapports sociaux de sexe (Guérin, 2002) desquels elles émergent, cette thèse combine les outils de la socioéconomie et de l'anthropologie. Elle repose sur une enquête ethnographique (Duffy et Weber, 2007) multi-située (Marcus, 1995 et 1998) conduite en Chine entre 2012 et 2013 dans les provinces du Sichuan et du Yunnan. L'enquête de terrain, qui associe observations directes et entretiens semi-directifs (Beaud et Weber, 2010), a été réalisée auprès de sept organismes de microcrédit : deux banques de village et de bourg (*cunzhen yinhang*³, Vtb-se et Vtb-ch), deux compagnies de microcrédit (*xiao'e daikuan gongsi*, Mcc-se et Mcc-ch), deux organisations non gouvernementales gérées par le gouvernement (Gongo-om et Gongo-cr), et une coopérative rurale de crédit (*nongcun xinyong hezuo lian she*, Rcc). Elle

³ Un note sur la translittération est consultable en annexe 1.

s'est concentrée en particulier sur deux groupes d'enquêtés : un groupe de promoteurs des dispositifs de microcrédit étudiés constitué de 33 personnes et un groupe de 44 emprunteurs composé en majorité de femmes.

La deuxième partie s'intéresse aux discours sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit tenu par les experts de la microfinance et les promoteurs. Dans sa forme contemporaine, le microcrédit recouvre une multiplicité d'organisations, de pratiques et de méthodes (Armendariz et Labie, 2011). La conception de l'outil est à la fois globale et locale (Servet, 2006 ; Fouillet et Pairault, 2010). À travers la description de chacun des organismes de microcrédit étudiés, il s'agit, dans cette partie, de rendre compte des diversités des pratiques observées et de décrire les influences à la fois globales et locales dans la manière dont le microcrédit est, en Chine, pensé, conçu, décrit et distribué. De plus, dans les secteurs encore fragiles institutionnellement comme celui du microcrédit, les réalisations et même les réalités, ne sont pas pleinement prises en compte (Guérin *et al.*, 2011b). En outre, les programmes de microfinance manifestent une contradiction entre des préoccupations égalisatrices et un principe hiérarchique. Les organismes de microcrédit sont alors soumis à des tensions importantes entre conceptions égalisatrices et principes hiérarchiques, entre des logiques sociales participatives et des contraintes de gestion (Servet, 2006). Aussi, les travaux d'Amandine Monteil (2010) sur le travail informel en Chine urbaine révèlent un décalage notable entre la rhétorique gouvernementale dans le champ de la microfinance et les programmes réellement mis en place. L'objet de cette partie vise à révéler si de telles contradictions dans le cadre des dispositifs de microcrédit étudiés sont observables. Cette deuxième partie étudie donc la perception des promoteurs du statut socioéconomique des Chinoises et leurs pratiques, de l'échelle globale à l'échelle micro-locale. Elle se penche sur l'évolution de la dimension commerciale du microcrédit dans le contexte chinois et son impact sur la clientèle féminine des organismes de microcrédit.

Il s'agit ensuite de déplacer l'angle de vue pour s'intéresser, dans la partie III, au recours des femmes au microcrédit. Dans une perspective historique, quelle que soit la position sociale des femmes, leur possibilité d'emprunter, d'épargner et de faire circuler l'argent a généralement joué un rôle déterminant dans leur vie quotidienne (Fontaine, 2008 ; Guérin, 2015). Toutefois, si l'on appréhende l'organisation des sociétés comme un enchevêtrement de dettes (Aglietta et Orléans, 1998), l'introduction du marché par le microcrédit en vue d'autonomiser certains groupes d'individus pose question (Guérin, 2015). Aussi, en Chine, le mariage, la propriété, la dette et le contrat continuent, dans une large mesure, d'être soumis aux traditions (Wakefield, 1992). Dès lors, cette troisième partie vise à examiner les enjeux sous-jacents au recours des femmes au microcrédit en vue de créer ou développer leur activité

marchande. À partir de l'étude des réalités locales indiennes, quatre domaines de connaissances indispensables à une analyse des potentiels du microcrédit en termes d'autonomisation des femmes ont été identifiés (Guérin *et al.*, 2009b). Empruntant cette démarche, cette troisième partie examine (1) les normes sociales en matière de genre et les principaux facteurs d'inégalités entre femmes et hommes, au niveau intrafamilial et communautaire ; (2) les activités génératrices de revenu dans lesquelles les femmes sont impliquées ou pourraient s'impliquer ; (3) les sources de revenus et de dépenses de ces ménages en général et des femmes en particulier ; (4) les réseaux sociaux locaux féminins et mixtes et les degrés de hiérarchie que ces derniers impliquent. Le microcrédit a-t-il le potentiel de lutter contre la subordination des femmes chinoises en leur donnant la parole, celle-ci étant à comprendre d'une part comme la capacité d'un individu à s'exprimer, mais aussi et surtout comme la capacité d'autrui à l'entendre (Spivak, [1988] 2009) ? Il s'agit de la question à laquelle la partie III se propose de répondre. Cette partie se concentre ainsi sur l'échelle micro-locale et vise à mettre en relief les décalages entre les discours et les réalités. Enfin, la quatrième partie apporte des éléments permettant d'expliquer les décalages entre discours et réalités mis en lumière dans les parties précédentes. Pour ce faire, elle replace ces décalages dans leur contexte national puis global. En Chine, les individus, et les femmes en particulier, sont passés d'une instrumentalisation par l'État et une forme de tutelle socialiste à une instrumentalisation par le marché (Angeloff et Lieber, 2012a). Toutefois, certains programmes mis en place par des ONG, loin de s'opposer à une instrumentalisation des femmes dans le développement des zones rurales orchestrée par l'État-Parti et la Fédération des femmes, les servent au contraire (Jacka et Sagerson, 2011). Aussi, au même titre que l'accès à la contraception tient davantage d'une instrumentalisation du corps des femmes au service du développement chinois que d'un outil d'émancipation de ces dernières (Attané, 2010b), l'objet de cette partie vise à savoir si, à l'instar de ce qui est observable ailleurs (Fernando, 2006 ; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 ; Falquet, 2008 ; Karim, 2011 ; Destremau, 2013 ; Guérin, 2015), le microcrédit en Chine s'apparente à un outil d'instrumentalisation de la main d'œuvre féminine au service du développement économique notamment. Aussi, partout dans le monde, de nombreuses ONG seraient imbriquées de manière étroite dans des réseaux communautaires. Celles-ci contribueraient à une pseudo-privatisation des actions publiques (Gentil et Servet, 2002). D'une part, cette quatrième partie se penche sur la place accordée aux ONG dans la microfinance chinoise. L'engagement des organisations chinoises de femmes (Liu et Li, 2009) dans les programmes de microfinance fait ici l'objet d'un examen. D'autre part, si les objectifs normatifs du microcrédit reposent sur une logique d'encouragement de l'intérêt privé pour satisfaire les besoins collectifs, cette

partie évalue leur compatibilité avec les préoccupations d'un État-Parti socialiste qui *a priori* a tout intérêt à limiter de telles activités s'apparentant à une privatisation des actions publiques. Cette partie repose donc sur l'hypothèse qu'au même titre que la transformation de la Chine est l'objet d'un effet de balancier incessant entre tradition et modernité, plus que d'un passage, c'est d'un va-et-vient continu entre État et marché que l'instrumentalisation des femmes en général, et par le microcrédit en particulier, fait l'objet.

- PARTIE I-

**LE MICROCREDIT ET LES FEMMES DANS
LE CONTEXTE CHINOIS**

CHAPITRE 1 - ÉTAT DE L'ART

La microfinance, inconnue du public il y a encore vingt ans s'est largement répandue à travers la planète pour devenir un outil de développement à part entière, amplement promu par la plupart des organisations bilatérales et multilatérales d'aide au développement, par des organisations de la société civile, par de nombreux États et, plus récemment, par des fonds d'investissement privés. Alors qu'en 1998, moins de dix millions de clients avaient été recensés dans le monde, le cap des cent millions était franchi en 2005. Fin 2012, ils seraient plus de deux cents millions (Guérin, 2015).

Un tel essor ne s'est pas fait sans nombre de promesses de la part de certains experts et praticiens que cette revue de la littérature propose de mettre en perspective avec les travaux académiques menés sur la microfinance. Ainsi, pour reprendre l'expression de Jonathan Morduch (1999) dans un article qui constitue l'une des premières reconnaissances académiques de cet objet d'étude, ce chapitre 1 vise à étudier la promesse du microcrédit.

Toutefois, prétendre rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des recherches menées sur la microfinance constitue un projet trop ambitieux dans le cadre de cette thèse. Par conséquent, ce premier chapitre se concentre sur la manière dont se construit la promesse de la microfinance à l'égard des femmes et dont s'articulent certains des objectifs qui lui sont assignés. Étant étroitement liés, les objectifs de la microfinance en termes de lutte contre l'exclusion bancaire, d'éradication de la pauvreté, d'autonomisation des femmes, et de rentabilisation des activités, sont examinés ici à partir de nombreux travaux d'universitaires, d'experts, et de praticiens.

Alors que de nombreux programmes de microfinance ont été mis en place en Asie, considérée comme le berceau du microcrédit, la répartition géographique de ces derniers n'est pas homogène. Si certains pays - comme l'Indonésie où la Bank Rakyat Indonesia a représenté en 2010 plus du tiers des activités de microfinance dans le monde - ont une expérience significative, d'autres, comme le Vietnam ou la Chine, sont au contraire encore à un stade embryonnaire (Debéthune, 2010 ;

Debéthune et Gardes, 2012). Cette image est renforcée par le peu de ressources bibliographiques disponibles sur la microfinance dans ces pays, en comparaison à d'autres zones géographiques, largement documentées, comme le sont par exemple l'Inde ou le Bangladesh.

En outre, sachant que la modernisation économique de la Chine a, en accentuant les inégalités, des effets paradoxaux sur ses femmes maintenues dans des situations précaires au sein d'un environnement aux normes sexuées discriminatoires (Attané, 2005 et 2012a), la manière dont la microfinance est susceptible de faire évoluer leur statut dans la famille et la société est plus mal connue encore. Dès lors, ce chapitre vise à contextualiser l'articulation des objectifs de la microfinance autour de sa promesse d'autonomisation des femmes en Chine.

L'état de l'art dont ce chapitre fait l'objet s'attache à voir si la Chine est propice à parer le microcrédit des vertus qui lui sont généralement assignées ou si certaines limites peuvent être relevées. Aussi, la multiplicité tant des méthodes, des pratiques et des outils (Armendariz et Labie, 2011) que celles des idéologies (Hudon, 2008) dont l'étude de la microfinance nécessite de discuter nombre de travaux de recherche menés sur le sujet.

Construit en deux temps, ce chapitre consacre une première partie à une contextualisation sectorielle du microcrédit et se concentre ensuite sur une contextualisation nationale du sujet microcrédit et femmes.

1. LES PROMESSES DE LA MICROFINANCE

1.1. Répondre aux besoins des exclus bancaires

1.1.1 Du microcrédit à la microfinance : les origines d'un service financier contemporain

La « prétention des organisations de microfinance » (Servet, 2006 : 9) est d'offrir des services financiers répondant aux besoins du plus grand nombre d'individus se trouvant en marge de la finance formelle ou y ayant un accès très limité. L'offre de tels services implique trois caractéristiques propres au secteur d'activité de la microfinance :

1. le faible montant des opérations ;
2. la proximité non seulement spatiale mais aussi mentale et sociale entre l'organisation et sa population cible ;

3. la pauvreté supposée des clients ou l'exclusion qu'ils ou elles subissent.

Le terme de « microfinance » a ainsi progressivement remplacé celui de « microcrédit », indiquant une diversification des micro-produits financiers octroyés aux foyers à faibles revenus (Armendariz et Morduch, 2010). Partout dans le monde, les organisations de microfinance coordonnent désormais leurs projets sur la base de quatre objectifs (Lhériaux, 2009):

1. la mise en place de financements spécifiques destinés aux personnes « non bancables » (Lhériaux, 2009 : 37) et à des activités génératrices de revenus;
2. l'extension de la bancarisation des populations exclues du secteur bancaire en mettant à leur disposition un compte en banque sur lequel déposer leurs économies et engager des opérations de crédit;
3. l'offre de moyens de paiement et notamment des transferts de fonds, nationaux ou internationaux, permettant ainsi d'acheminer des fonds, comme ceux provenant des travailleurs migrants, jusque dans les villages et les quartiers;
4. pour certaines organisations de microfinance, l'offre de services non bancaires, tels que de la micro-assurance ou la téléphonie mobile.

Comme l'indique l'introduction générale, la microfinance a connu, au cours des vingt-cinq dernières années, un essor considérable à travers la planète (Servet, 2006). Elle touche aujourd'hui plus de 200 millions de personnes dans le monde, soit 167 millions de plus que dix ans auparavant. Entre 2009 et 2010, le nombre de clients dans le monde a progressé de 8%. Plus de 56% d'entre eux sont considérés comme pauvres à la signature de leur premier emprunt : ils étaient 22 millions en 2000 contre 137 millions aujourd'hui. Comme le montre le Tableau 1, la majorité des clients (82%) résident dans la région Asie et Pacifique, et notamment au Bangladesh, en Thaïlande, en Inde et au Vietnam (Maes et Reed, 2012), région du monde qui compte l'essentiel des vingt organisations concentrant plus des trois-quarts des emprunteurs les plus pauvres et qui pour douze d'entre elles ont plus d'un million d'utilisateurs⁴.

⁴ Pour une présentation détaillée de la microfinance en chiffres dans le monde, voir Guérin (2015).

Tableau 1 – Répartition des clients des organisations de microfinance dans le monde selon le sexe (en milliers)

Régions du monde	Nbre d'organisations recensées	Nbre total de clients en 2009	Nbre total de clients en 2010	Nbre total de clients les plus pauvres en 2009	Nbre total de clients les plus pauvres en 2010	Nbre de clientes les plus pauvres en 2009	Nbre de clientes les plus pauvres en 2010
Asie et Pacifique	1,7	156 404	169 126	117 178	125 530	97 386	104 753
Afrique subsaharienne	1	10 777	12 692	6 361	7 248	3 936	4 783
Amérique Latine et Caraïbes	0,07	12 257	13 848	2 835	2 919	1 935	2 363
Moyen Orient et Afrique du Nord	9	4 552	4 291	1 492	1 680	1 217	1 165
Amérique du Nord et Europe de l'Ouest	0,09	149	155	86	42	57	12
Europe de l'Est et Asie centrale	0,07	5 996	5 202	268	127	163	62
Total	3,6	190 135	205 314	128 220	137 547	104 694	113 138

(Sources: Maes et Reed, 2012)

La littérature attribue les origines de la microfinance à plusieurs lieux et à diverses périodes de l'histoire⁵. A l'époque contemporaine, même si d'autres programmes de microcrédit avaient déjà vu le jour avant la naissance de la Grameen Bank (Servet, 2006), la genèse remonte le plus souvent aux expériences de microcrédit menées par Muhammad Yunus en 1976 au Bangladesh. C'est en commençant à prêter de petites sommes d'argent à des habitants des quartiers pauvres de Dhaka afin de les libérer des usuriers, que Muhammad Yunus a donné naissance à la Grameen Bank en 1984. Alors qu'elle affiche des taux de remboursement avoisinant 100% (Yunus, 1997), attestant de cette manière son efficacité, cette organisation est aujourd'hui connue partout dans le monde. Pour preuve, des répliques de ce modèle existent dans plus de trente pays (Armendariz et Morduch, 2010). Le succès de cette innovation a valu à Muhammad Yunus de recevoir le prix Nobel de la Paix en 2006 pour la Grameen Bank.

⁵ Pour un historique de la microfinance voir Servet (2006).

1.1.2 Des acteurs aux statuts hétérogènes

Si la microfinance peut être définie de plusieurs manières (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 ; Lhéria, 2009), c'est en raison des statuts multiples de ses intervenants (Servet, 2006). Cette diversité incombe en effet aux différents statuts juridiques propres à chaque pays et auxquels les institutions financières, les ONG, les acteurs de la société civile ou encore les organisations à but non lucratif sont soumis.

Face à une grande hétérogénéité des statuts, le secteur se voit toutefois concentré au sein de grandes organisations dans certaines régions. Les trois-quarts des activités de la microfinance dans le monde sont en effet regroupés au sein de vingt organisations (Guérin, 2015). Alors que l'année 2005, déclarée année mondiale du microcrédit par l'Organisation des Nations unies (ONU), marque l'investissement massif des organisations internationales dans le microcrédit (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007), en 2010, 3 652 organisations de microfinance ont été recensées dans le monde (Maes et Reed, 2012). Un contexte de libéralisation des marchés, de déréglementation économique et de plans d'ajustement structurel est favorable à cette croissance rapide (Servet, 2006). Comme l'indique le Tableau 1, la majorité (47%) des organisations de microfinance se concentrent dans la région du monde enregistrant le plus grand nombre de clients, soit en Asie et Pacifique.

1.1.3 L'inclusion financière : une nécessité face au phénomène de financiarisation généralisée

La microfinance constituerait une révolution de l'accès bancaire (Armendariz et Morduch, 2010). En 2014, 62% des adultes dans le monde sont titulaires d'un compte en banque suite à une augmentation de 700 millions (d'adultes titulaires d'un compte ne banque) entre 2011 et 2014. Le nombre d'exclus bancaires a quant à lui chuté de 20% pour atteindre 2 milliards d'adultes. Cette augmentation du nombre de titulaires reposerait sur une hausse du taux de pénétration (rapport entre le nombre de titulaire et la population active) de compte en banque de 13% au sein des pays émergents. Cette évolution incomberait au développement rapide des innovations financières au sein de ces pays. Mais en dépit de telles évolutions une large part des populations les plus pauvres et des femmes demeurent exclus du système bancaire (Demirguc-Kunt *et al.*, 2015).

Dans le contexte actuel de financiarisation généralisée, l'accès aux services de microfinance doit être considéré, selon certains, comme un droit (Guérin et Palier, 2006). La financiarisation renvoie à un ensemble de contraintes croissantes à

l'emploi de moyens de paiement et de règlement, au recours au crédit et à la protection contre les risques. Or, en transformant les processus de financement et de gestion des ressources, l'intensification de la financiarisation modifie significativement les modes de production et les conditions de reproduction des sociétés (Servet, 2006). Le contexte de financiarisation généralisée offre, en outre, un terrain propice à l'essor fulgurant qu'a connu la microfinance à travers la planète. Jean-Michel Servet souligne que la financiarisation contemporaine est globalement productrice d'exclusions et constitue un facteur de fractures, entre pays et régions, entre groupes sociaux et entre générations. La marginalisation et l'exclusion bancaire et plus largement financière présentent aujourd'hui deux caractéristiques qui, selon les individus et les situations, peuvent se cumuler : stigmatisation et la discrimination. Leur conséquence est la marginalisation économique et une vulnérabilité accrue face aux risques qui, en retour, sont causes de stigmatisation et de mise au ban (Servet, 2006).

Par conséquent, la mise en place d'un secteur dévolu à l'inclusion financière tel que la microfinance se révèle, du point de vue des experts des organisations des Nations unies, une étape indispensable vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (CAM, 2008) fixés par l'ONU en 2000 comme l'explique Kofi Annan.

Rendre les secteurs financiers accessibles à tous a le pouvoir d'améliorer les conditions de vie des populations, en particulier des pauvres. Un petit prêt, un compte d'épargne ou une assurance peuvent faire une grande différence pour une famille à bas revenus. Ils permettent à ces gens d'investir dans une meilleure alimentation, dans leur logement, leur santé et l'éducation de leurs enfants. Ils permettent de mieux réagir lors de périodes difficiles dues à de mauvaises récoltes, à la maladie ou à un décès. Ils aident à planifier l'avenir. [...] Dans de nombreux pays en développement les petites entreprises et les micro-entrepreneurs font face à de sérieuses difficultés de financement. Mais en accédant à des ressources financières, ils peuvent participer pleinement à la vie économique de leur société, créer des emplois pour eux et pour les autres et atteindre leur plein potentiel. Les pays dans lesquels les entreprises ont des opportunités pour se développer auront plus de chances pour prospérer. L'importance de l'accès aux services financiers a d'ailleurs été reconnue par les chefs d'État et de gouvernement dans le texte adopté lors

du Sommet mondial de 2005⁶.

Conformément aux huit Objectifs du millénaire pour le développement, la microfinance avait pour projet, d'ici à 2015, de contribuer (1) à réduire l'extrême pauvreté et la faim; (2) à l'éducation primaire pour tous; (3) à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; (4) à la réduction de la mortalité infantile; (5) à l'amélioration de la santé maternelle; (6) à la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies; (7) à la préservation de l'environnement; et (8) à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. En 2013, le Secrétaire générale des Nations unies, Ban Ki-moon (2013) déclarait déjà qu'il était indispensable de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs d'ici à la fin de 2015. Deux ans plus tard, à l'heure des bilans, en dépit de certaines avancées, les progrès demeurent limités. C'est pourquoi, les dirigeants du monde sont invités en septembre 2015 à participer à un nouveau Sommet visant à adopter un nouvel ensemble d'objectifs de « l'après-2015 », en s'appuyant sur les réalisations des OMD (Nations unies, 2015).

1.2. Participer à l'éradication de la pauvreté

1.2.1 Lutter contre l'usure

À l'instar de Muhammad Yunus dont les premières expériences de microcrédit visaient à éradiquer l'usure dont étaient victimes des Bangladeshies (Yunus, 1997), nombre d'organisations et de réseaux de microfinance dans le monde présentent le recours au microcrédit comme une voie justicière dans la lutte contre la finance informelle (Guérin, 2015).

Cette notion d'informalité est cependant un sujet largement débattu, dont la définition ne fait pas l'objet d'un consensus au sein de la communauté scientifique (Monteil, 2010). Toutefois, une des différences entre la finance informelle et la microfinance mises en avant par certains experts est que les fonds mis à disposition des emprunteurs par la première sont d'origine locale tandis que les ceux de la seconde proviennent de l'extérieur de la localité voire de l'étranger. De plus, les objectifs des organisations de microfinance divergeraient de ceux des prêteurs informels dans la mesure où ces derniers n'ont les moyens de satisfaire qu'un segment restreint du marché tandis que les premières s'adressent à un plus grand nombre d'individus et à plus

⁶ Kofi Annan, Avant-propos à l'ouvrage de la Banque Mondiale, *Construire des services financiers accessibles à tous*, 2006.

grande échelle, afin d'accroître l'offre de crédits (Armendariz et Morduch, 2010).

Toutefois, l'informalité contribuerait à limiter un processus d'exclusion lié aux difficultés d'insertion sur le marché du travail formel en offrant la possibilité d'exercer une activité génératrice de revenus (Monteil, 2010). C'est à ce titre que certains chercheurs mettent en garde les décideurs de la microfinance en jugeant la finance informelle à la fois inefficace et injuste (Guérin *et al.*, 2011b).

1.2.2 Les pauvres : une population cible

La microfinance s'adresserait en priorité aux exclus bancaires. Toutefois, l'exclusion bancaire ou financière ne fait pas partie des objectifs quantifiés, et certains décideurs de la microfinance voudraient la voir introduite afin d'atteindre un objectif de 600 millions de pauvres bénéficiant en 2015 des services de la microfinance (Servet, 2006).

La pauvreté agirait comme facteur d'exclusion bancaire caractérisant la majorité des clients de la microfinance dans le monde avant l'attribution de leur microcrédit. Pour beaucoup, la cause principale de la pauvreté ne réside pas tant dans les contraintes liées aux ressources physiques, telles que les ressources agricoles, mais davantage dans celles d'ordre financier interdisant l'acquisition de ressources qui permettraient de sortir de l'indigence (Turvey et Rong, 2008). Par ailleurs, les ménages réaliseraient quotidiennement de nombreuses transactions financières du fait de leur pauvreté et non en dépit de celle-ci (Armendariz et Morduch, 2010). Ainsi, la cible de la microfinance serait constituée, pour l'essentiel, de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1,25 dollar US par jour par la Banque mondiale. D'après le Rapport 2012 de l'État de la Campagne du Sommet du microcrédit plus de 3 600 organismes de microcrédit, dans le monde déclarent que 70% de leur clientèle vit en dessous de ce seuil (Maes et Read, 2012).

Certains arguent que les programmes de microcrédit rencontrent un large succès en raison de la fiabilité des ménages pauvres (Yunus, 1997 ; Turvey et Rong, 2008). Néanmoins, d'autres recherches indiquent que les taux de remboursement élevés, largement médiatisés, incomberaient non pas aux relations de confiance établies entre les clients et les agents de crédit mais à l'autorité et au charisme de ces derniers (Todd, 1996 ; Rahman, 1999 ; Guérin, 2015). En effet, les expertises

économiques du fonctionnement de la microfinance présentent des limites. Ne s'appuyant pas sur des enquêtes de terrain fouillées, elles ne permettent pas d'examiner la mise en place de relations de confiance, qui peut parfois nécessiter du temps (Bernoux et Servet, 1997), entre les clients et les organisations de microfinance. Pourtant une telle relation de confiance serait nécessaire au bon fonctionnement de ces dernières, tout en sachant que sa prise en compte implique également celle de la méfiance des individus à l'égard des organisations de microfinance (Servet, 2006).

D'autres spécialistes mettent en avant un principe selon lequel les pauvres, dans leurs activités génératrices de revenus, jouiraient d'un rendement marginal de leur capital plus important que les entrepreneurs plus riches. De cette manière, les entrepreneurs ayant un faible capital disposeraient d'une capacité de remboursement plus élevée et seraient donc plus solvables que ceux disposant d'un capital plus conséquent. Selon le principe des rendements marginaux, un simple cordonnier de rue ou une femme vendant des fleurs sur un marché est censé bénéficier de retours sur investissement proportionnellement plus importants que General Motors, IMB ou encore Tata Group. Les banques et investisseurs auraient donc tout intérêt à proposer une offre de services financiers aux plus pauvres (Armendariz et Morduch, 2010).

1.2.3 Sortir de la pauvreté par l'entrepreneuriat

Une des promesses de la microfinance, largement diffusée partout dans le monde, est de sortir les individus de la pauvreté par le financement de l'entrepreneuriat (Attali et Yunus, 2006 ; Attali, 2007 ; Duflo, 2010), et ce alors même que la contribution de la microfinance à la création d'entreprise serait limitée (Servet, 2006). Cette promesse repose sur l'utopie que tous les pauvres seraient capables, et auraient même envie, de devenir entrepreneur. L'une des sources fondamentales de ce postulat réside dans l'approche microéconomique néo-smithienne des capacités proposée par Amartya Sen ([1992] 2000 et 2010). Alors que cette dernière est devenue l'un des piliers du développement humain prôné par le Pnud (Prévost, 2011), l'entrepreneuriat permettrait à chacun d'obtenir un revenu, de mettre en œuvre ses talents, de s'intégrer socialement et de réaliser ses projets de vie. Ces espoirs placés en l'entrepreneuriat se fondent donc sur le postulat que celui-ci est à la portée de tous, une fois les barrières financières franchies.

Or, ce positionnement néglige le fait que toutes les petites activités économiques ne relèvent pas de l'entrepreneuriat, défini comme la volonté de prendre des risques pour faire croître le volume des affaires et la capacité à faire preuve d'innovation. Même si Schumpeter accorde une importance centrale au crédit dans le financement de l'entrepreneuriat (Schumpeter, [1911] 1999), son modèle n'est pas applicable à l'ensemble des activités économiques des plus pauvres (Mondal, 2002 ; Monteil, 2010). Selon le modèle schumpétérien, l'entrepreneur est le moteur de l'évolution économique, son action entraînant l'essor de l'économie. L'entrepreneur crée de la prospérité dont d'autres peuvent alors profiter. La définition schumpétérienne de l'entrepreneuriat sous-entend également une prise de risque pour la recherche d'un profit maximum (Schumpeter, [1911] 1999).

Alors que le marché serait émancipateur (Fontaine, 2014), le projet d'émancipation de la pauvreté par la création d'entreprise viserait à autonomiser les individus afin de les rendre responsables de leur avenir et de leur faire renoncer aux aides de l'État (Lautier, 2002). Dans une telle perspective, la lutte contre la pauvreté consisterait à incorporer progressivement les pauvres aux mécanismes de marché qui, certes, contribueraient à la diminution de la pauvreté monétaire mais tout en accroissant les inégalités par ailleurs (Rist, 2007).

À cet égard, certains chercheurs s'attachent à mettre en garde contre les prétentions surestimées de la microfinance à lutter contre la pauvreté (Fouillet *et al.*, 2007). Jean-Michel Servet (2006) souligne que la microfinance ne saurait pas à elle seule réduire de manière significative les inégalités dont pâtissent ceux que qualifiés de pauvres, mais qu'elle aurait le potentiel de placer au premier plan la lutte contre les discriminations, les situations de marginalisation et d'exclusions.

1.3. Contribuer à l'autonomisation des femmes

1.3.1 L'amélioration du statut socioéconomique des femmes par le microcrédit

Le rapport 2015 sur les OMD indique qu'en 2011, parmi le milliard de personnes vivant toujours dans une extrême pauvreté dans le monde, il est impossible de savoir combien il y a de femmes et de filles. Cela est partiellement dû au fait que les mesures de la pauvreté se basent sur des données portant sur le revenu ou la consommation recueillies au niveau des ménages plutôt qu'au niveau des individus. Il est alors difficile de différencier les taux de pauvreté à l'intérieur des

ménages, et par conséquent de comprendre les différences entre les sexes dans l'incidence, la gravité et l'impact de la pauvreté. Toutefois, une étude utilisant un indice de richesse en tant que mesure indirecte de la pauvreté des ménages a trouvé que les femmes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté dans 41 pays sur 75 pays disposant de données (Nations unies, 2015). Par ailleurs, dans le monde les femmes sont à l'origine des deux-tiers du nombre d'heures total de travail productif et produisent la moitié des aliments. Elle ne gagnent par contre que 10 % du revenu total, possèdent moins de 2 % des terres, et sont titulaires de moins de 5 % des prêts bancaires (Nicolas, 2008).

C'est au cours du XX^e siècle que la définition des activités dites productives a été proposée par les économistes orthodoxes et communément acceptée : il s'agit des activités comptabilisées, enregistrées et susceptibles d'être échangées sur le marché, tandis que les activités dites reproductives ne sont pas prises en compte (Folbre, 1997 ; Guérin *et al.*, 2011a). Ainsi, le travail ménager et les soins à la famille ne sont pas comptabilisés dans les richesses nationales, alors qu'il s'agit d'activités largement assumées par les femmes (Pnud, 2008). Ces dernières sont donc bien souvent considérées comme improductives, le statut de femme au foyer devenant synonyme de celui de dépendante ou d'inactive (Fouquet, 2004 ; Folbre, 1997 ; Guérin *et al.*, 2011a). Même si les femmes ont toujours exercé des activités productives, l'emploi féminin reste concentré dans des secteurs dévalorisés socialement et économiquement (Tilly et Scott, 1987 ; Schweitzer, 2002 ; Elson, 2010). Par conséquent, si l'amélioration du statut économique des femmes n'est pas une condition suffisante à leur autonomisation en raison du poids considérable des normes sociales et culturelles, elle en serait toutefois une condition nécessaire (Guérin *et al.*, 2011b).

Comme indiqué plus haut, le troisième Objectif du millénaire pour le développement vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Selon les organisations des Nations unies, les gouvernements et les institutions privées devraient faciliter le développement entrepreneurial des femmes afin de renforcer leur statut tout en promouvant l'éducation et la formation professionnelle à destinations de ces dernières (UN Women et United Nations Global Compact, 2011). Présenté comme une stratégie clé du développement (Elson, 2000), l'autonomisation, ou encore l'*empowerment*, des femmes a été un facteur important dans l'essor de l'intérêt, que partagent nombre d'organisations de microfinance dans le monde, à proposer leurs services en priorité aux femmes.

La microfinance visant les micro-entreprises, son offre s'adresserait en priorité à des petits entrepreneurs du secteur informel qui, pour une large part, sont des femmes (Wiego, 2014). Ceci explique la majorité de femmes au sein de la clientèle des organisations de microfinance (Armendariz et Morduch, 2010). En 2011, plus de 150 millions de femmes, soit 75% de la clientèle mondiale, étaient clientes dans l'une des 3 652 organisations de microfinance alors recensées (Maes et Reed, 2012). Pour autant, il s'agirait d'une rhétorique des bailleurs des fonds, l'essentiel des clients étant en réalité des hommes (Servet, 2006). Toutefois, la majorité des clientes réside dans la région Asie et Pacifique où sont enregistrées, en 2010, plus de 104 millions de contractantes de microcrédit les plus pauvres (Tableau 1). En effet, les femmes comptent pour 82% des clients les plus pauvres. Le nombre de clientes a connu une multiplication par dix en l'espace de onze ans, passant de 10,3 millions en 2000 à 113,1 millions en 2011 (Maes et Reed, 2012). Le jury qui a décerné en 2006 le Prix Nobel de la paix à Muhammad Yunus avait souligné l'importance du microcrédit dans l'autonomisation des femmes (Guérin, 2011b), la microfinance étant théoriquement en mesure d'affranchir les femmes de divers liens de dépendance par le cercle vertueux de l'*empowerment* qu'elle impulserait (Cheston et Kuhn, 2002). Selon la Banque mondiale, l'*empowerment* consiste en l'expansion du capital et des capacités des pauvres qui participent et résistent aux institutions en place régissant leur vie et qui les négocient, les influencent et les contrôlent (Narayan, 2002). Certains chercheurs définissent, quant à eux, le concept comme étant l'expansion de la capacité des individus à faire des choix de vie stratégiques dans un contexte où cette capacité leur était auparavant refusée (Kabeer, 2001) ou, plus généralement, comme un processus davantage de pouvoir sur le plan économique, social et politique (Guérin et Palier, 2006). D'abord utilisé par les féministes des pays émergents en particulier, ce terme a été de plus en plus utilisé par les organisations internationales et les économistes du développement. Ce changement a entraîné une transformation progressive du concept, utile pour comprendre le travail de développement effectué à destination des femmes (Calvès, 2014).

En Tanzanie, par exemple, les femmes ayant contracté un microcrédit auraient plus de contrôle sur leur épargne et sur leurs revenus, aurait un rôle plus important dans les prises de décision au sein de leur famille tout en ayant augmenté leur efficacité et acquis une plus grande estime d'elles-mêmes (Kato et Kratzer, 2013). Ainsi, une gamme d'outils destinés à mesurer l'*empowerment* des femmes dans le

cadre de dispositifs de développement et de microfinance a été élaboré par un grand nombre de chercheurs (Armendariz et Morduch, 2010).

Pour les contractantes de microcrédit, la première façon de consommer les bénéfices consiste à améliorer leurs conditions de vie en augmentant les dépenses alimentaires, éducatives, sanitaires, vestimentaires et liées à l'habitat (Gentil et Servet, 2002). Une seconde manière d'utiliser leurs bénéfices vise à réaliser des investissements sociaux impliquant leur participation financière à différents événements communautaires religieux ou festifs tels que les mariages et baptêmes (Guérin, 2000). Ces investissements sociaux ont un très bon retour économique, notamment en termes de développement des réseaux commerciaux ou de prévention contre les risques personnels (maladies, décès) ou économiques (Gentil et Servet, 2002).

1.3.2 Le ciblage féminin : une stratégie gagnant-gagnant

La microfinance compte parmi les dispositifs de genre⁷ actuellement les plus en vogue dans la sphère du développement (Guérin, 2011b). Même s'ils se résument souvent à cibler les femmes, ils sont présentés comme prenant en compte la complexité et l'hétérogénéité des rapports sociaux de sexe tout en s'adaptant aux spécificités locales et régionales (Guérin *et al.*, 2011). Diverses sources présentent la stratégie des organisations de microfinance visant à cibler les femmes comme une stratégie gagnant-gagnant combinant équité et efficacité (Armendariz et Morduch, 2010).

Nombre de spécialistes s'accordent à dire que les principales injustices sont la conséquence de diverses formes de discriminations. L'équité reposerait donc notamment sur la lutte contre les discriminations sexuées et celles liées à la situation familiale, à l'appartenance à un groupe ethnique, à la classe sociale, à la religion etc. Tout autant que dans l'accès à l'emploi, des discriminations sont observées dans l'accès au crédit (Demirguc-Kunt et Klapper, 2012). Aussi, comme souligné en introduction générale, le microcrédit octroyé aux femmes les dote d'un pouvoir de négociation dans d'autres domaines, leur permettant notamment un meilleur accès à la consommation et aux soins de santé, l'amélioration de leur pouvoir de décision et de leur mobilité spatiale, un meilleur

⁷ Pour une étude de l'approche intégrée du genre dans l'élaboration des dispositifs socioéconomiques voir Cornet (2014).

accès à la propriété, en favorisant dans une certaine mesure une moindre exposition à la violence domestique.

L'efficacité d'un microcrédit adressé aux femmes repose sur une norme de genre, diffusée notamment par les organisations de la Banque mondiale⁸, selon laquelle les femmes, et plus particulièrement les femmes mariées, mettraient les ressources apportées par la microfinance au service de la famille de manière plus juste que leur mari (Bakhoun *et al.*, 1989). Les femmes mariées seraient, en outre, des emprunteuses plus fiables que ce dernier. Néanmoins, si les femmes remboursent mieux, ce n'est pas par nature mais du fait de leur faible mobilité et de leurs préoccupations des questions d'honneur familial. Certaines organisations de microfinance poussent les femmes à rembourser en s'appuyant sur l'« économie de la honte » (Karim, 2011 : 199), c'est-à-dire en mobilisant des normes locales d'honneur liées notamment à la capacité d'honorer ses dettes. Si les taux de remboursement enregistrés par les organisations de microfinance ciblant les femmes en priorité excèdent 95%, cela ne signifie pas, pour autant, que les femmes remboursent sans difficulté (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007).

1.3.3 Limites et débats

Le microcrédit est généralement présenté comme un service financier destiné à sortir les individus d'une situation précaire en les encourageant à créer leur micro-entreprise. De manière générale, le secteur de la microfinance regorge de *success stories* visant à illustrer les vertus du microcrédit en matière d'entrepreneuriat (Guérin, 2015). L'histoire de Maman Mole Motuke qui, bien que vivant avec ses quatre enfants dans une épave de voiture, a réussi à s'extraire de la pauvreté grâce à l'activité qu'elle a démarré avec son microcrédit, figure par exemple en guise d'introduction sur la page « Qu'est-ce que le microcrédit ? »⁹ du site de la Campagne du sommet du microcrédit, dont la mission est de médiatiser le microcrédit, d'attirer les investisseurs et de diffuser les « bonnes pratiques » en la matière (Guérin, 2011a).

Avec le *Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)*¹⁰, la Campagne du sommet du microcrédit a joué un rôle décisif dans la montée en puissance de la microfinance, ces deux entités ayant largement influé sur la professionnalisation

⁸ Voir la Campagne du Sommet du microcrédit ou le rapport de la Banque mondiale sur l'inclusion financière : <http://siteresources.worldbank.org/INTFINFORALL/Resources/4099583-1194876832196/2008066195FRfr.pdf> (consulté le 2 décembre 2014).

⁹ http://www.microcreditsummit.org/about/what_is_microcredit/ (consulté le 6 juin 2014).

¹⁰ Créé en 1995, le CGAP est un réseau informel de praticiens et bailleurs hébergé par la Banque mondiale.

et la commercialisation du microcrédit. La Campagne du microcrédit, créée par quelques organisations non gouvernementales (ONG) en 1995, organise chaque année des « sommets du microcrédit ». Comme le souligne Isabelle Guérin (2105), à partir d'anecdotes, de quelques chiffres et de grands événements médiatiques chaperonnés par des icônes¹¹ du secteur telles que Muhammad Yunus ou des figures politiques telles que le couple Clinton, la Campagne a construit une image « enchantée » du microcrédit comme outil miracle de lutte contre la pauvreté.

Il convient pourtant de rester prudent quant au potentiel de la microfinance en raison du poids et de l'inertie des normes sociales (Guérin et Palier, 2006). En Inde, par exemple, certains évaluateurs avaient présenté la mobilité comme un critère d'*empowerment* des femmes à même d'être renforcée par leur projet. Or, divers résultats ont montré que de nombreuses femmes qui connaissaient pourtant un certain succès de leur entreprise financée par microcrédit, se sont retirées de l'espace public pour se consacrer à une activité exercée à leur domicile, le respect des règles de *purdah* (pratique visant à empêcher les hommes de voir les femmes) étant une question d'honneur pour elles (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003). Cet exemple montre que le sens que les femmes elles-mêmes, localement, accordent à cette notion d'*empowerment* fait l'objet de trop peu d'analyses (Kabeer, 2001a et 2001b).

Pour autant, l'*empowerment* occupe une place centrale dans les discours contemporains portés par la globalisation¹² sur le genre et le développement (Wesoky, 2011). Il est ainsi placé au cœur de l'agenda des organisations internationales et constitue un élément central de la rhétorique des agences bilatérales et multilatérales (Calvès, 2014). Par conséquent, les programmes d'*empowerment* des femmes font l'objet d'une standardisation et d'une bureaucratisation de plus en plus importante (Lacombe *et al.*, 2011). C'est

¹¹ La Campagne du Sommet du Microcrédit, lancée en 1997 à Washington, dont les chaires sont occupées par des firmes multinationales telles que Monsanto, des groupes bancaires, des personnalités politiques telles que Hillary Clinton et diverses fondations et organisations onusiennes et banque-mondialistes, a pour objectif, d'ici à 2015, de « s'assurer que 175 millions de familles les plus pauvres au monde, particulièrement les femmes membres de ces familles, reçoivent du crédit leur permettant d'exercer une activité économique indépendante, ainsi que d'autres services financiers et commerciaux » (Daley-Harris, 2009).

¹² Cette thèse opte pour le terme « globalisation » même si l'usage français tend à imposer le terme « mondialisation » qui, comme le chapitre 8 s'attache à le montrer, renvoie à un phénomène différent. En outre, comme le souligne Gilbert Rist (2007), le mondialisation paraît présupposer la présence d'institutions mondiales qui, aujourd'hui, n'existent pas.

pourquoi le concept revêt une dimension normative, voire éminemment subjective (Kabeer, 2001 ; Guérin et Kumar, 2008).

Le lieu de production de richesse n'est pas un espace complètement séparé de la vie familiale ou communautaire, les femmes combinant souvent travail rémunéré, travail domestique et travail bénévole. La production de richesse n'est donc pas confinée à une entreprise, lieu de division du travail et de création de profit. Dès lors, les femmes tentent d'articuler non sans tensions des temps professionnel, militant et familial (Guérin *et al.*, 2011). En outre, tout processus mettant en jeu des rapports de pouvoir étant par essence conflictuel, la microfinance est susceptible de forger de nouveaux liens de dépendance avec les hommes et entre les femmes elles-mêmes (Guérin et Palier, 2006 ; Guérin *et al.*, 2009b).

Par ailleurs, des enquêtes menées en Inde indiquent que les microcrédits distribués aux femmes sont très souvent détournés pour satisfaire des besoins de consommation (Guérin *et al.*, 2012). Alors que l'autonomisation des femmes par le microcrédit est censée s'opérer à travers le micro-entrepreneuriat, en dehors des pays développés, 70% de la microfinance dans le monde serait en effet destinée à financer l'achat de biens de consommation (Servet, 2006), même si la frontière entre consommation et activité génératrice de revenu n'est pas toujours claire (Guérin, 2015). Toutefois, les crédits à la consommation se révéleraient nécessaires pour les foyers à faibles revenus, notamment pour réduire la charge de travail domestique assumée par les femmes (Agier *et al.*, 2013).

La globalisation a permis un essor rapide de la microfinance partout dans le monde au cours des deux dernières décennies. Toutefois, certaines recherches invitent à rester prudent quant à la promesse formulée par la microfinance en termes d'autonomisation des femmes. En tant qu'outil de développement à part entière (Guérin, 2015), le microcrédit est en effet fondé sur la croissance, l'accumulation et l'acquisition de richesses découlant de la concurrence. Il est directement lié aux gains du commerce international et à l'exploitation des dominés (Rist, 2007). Le microcrédit participe ainsi de la financiarisation de l'aide au développement qui trouve sa source au sein de deux projets : repenser la pauvreté et repenser la place de l'État. À défaut de se construire en complémentarité, les alternatives solidaires tendent à se substituer aux politiques publiques et ont souvent pour objectif la mise en œuvre effective de ces politiques (Guérin *et al.*, 2011).

Aussi, la libéralisation des marchés, la dérèglementation économique et les plans d'ajustement structurels constituent des facteurs d'intensification des inégalités de genre. La production destinée à l'export, le travail du sexe, le travail domestique et la production de revenus microfinancée sont autant de lieux d'exacerbation de discriminations sexuées. En cherchant à satisfaire à la fois la demande des institutions internationales telles que le Fonds monétaire international ou les multinationales et les besoins des populations, de nombreux gouvernements ont adopté des mesures renforçant, de manière directe ou indirecte, ces quatre lieux de production d'inégalités des sexes (Pyle et Ward, 2003). Ainsi, la poursuite de projets égalitaristes entre les hommes et les femmes est en définitive souvent apparentée à une instrumentalisation de ces dernières afin de pallier les effets inégalitaires de la libéralisation économique (Lacombe *et al.*, 2011). Les dangers d'une approche purement instrumentale de la microfinance ont été très rapidement dénoncés par les mouvements féministes qui depuis lors plaident en faveur de son ancrage politique (Guérin et Palier, 2006). Pour certains spécialistes, les projets de microfinance devraient être étroitement liés à des mouvements locaux de femmes et des organisations de défense des femmes (Guérin *et al.*, 2011).

Les rapports sociaux de sexe sont imbriqués dans la globalisation qui impacte l'accès des femmes et des hommes au contrôle des ressources, et influence les valeurs, les identités, les choix, les rôles, et les relations sexuées de pouvoir (Hirata, 1993 ; Moghadam, 1999 ; Bisilliat, 2003 ; Chow Esther, 2003 ; Ramamurthi, 2004 ; Falquet, 2008 ; Lacombe *et al.*, 2011 ; Fraisse, 2014). Les logiques sous-jacentes à la globalisation dans les systèmes de production capitaliste, de libéralisation des marchés, de privatisation, et des multinationales seraient structurées de manière à créer et perpétuer les rapports sociaux de sexe. La globalisation est ainsi présentée comme étant la manifestation du patriarcat historiquement mondialisé à travers les conquêtes, les prises de décision, les empires impériaux et postcoloniaux (Chow Esther, 2003). Selon certains, la microfinance n'est qu'un outil au service du néolibéralisme et du patriarcat conduisant à l'alourdissement des responsabilités des femmes sans pour autant les doter de davantage de pouvoir (Fernando, 2006 ; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007). Par conséquent, la rhétorique de l'*empowerment* et du genre dans la microfinance se révèle parfaitement compatible avec la perpétuation, voire l'instauration de relations de domination (Guérin et Kumar, 2008).

1.4. Rentabiliser les activités des organisations de microfinance

1.4.1 La formalisation de la microfinance

En 2006, le jury ayant décerné le Prix Nobel de la paix à Muhammad Yunus a salué les efforts de l'initiative pour créer un développement économique par le bas (Guérin, 2011b). Les origines du microcrédit étant attribués à la Grameen Bank, celui-ci a longtemps fait uniquement référence à un crédit accordé aux populations pauvres dans le but de combattre la pauvreté et d'impulser des dynamiques de changement social. Si la Grameen Bank fait l'objet de répliques partout dans le monde, c'est parce qu'elles ont l'avantage de combiner les économies d'échelle d'une banque classique avec des mécanismes traditionnels de finance informelle (Armendariz et Morduch, 2010). Avec ce modèle, aurait été diffusée la croyance selon laquelle une offre de services financiers adressée aux plus démunis peut être pérenne et rentable (Guérin, 2015). Cette stratégie repose donc sur le « bas de la pyramide » (Prahalad, 2004) constitué de pauvres et formant une niche commerciale pour la microfinance. La microfinance est en effet devenue une activité rentable. Entre 2004 et 2008 le secteur a connu une forte croissance des actifs atteignant 39% (Chen *et al.*, 2010).

Comme cela a été souligné plus haut, l'élargissement des activités de microcrédit aux activités de microfinance a entraîné une multiplication des produits proposés, et ce tout en déplaçant les objectifs poursuivis par les institutions pionnières. L'évolution terminologique s'est en effet accompagnée d'un déplacement de la cible vers des ménages moins pauvres et de la mise en place d'organisations de microfinance commerciale soumises à un ensemble de réglementations précises (Lhériaux, 2009). Cette diversification des acteurs implique des préoccupations commerciales de viabilité nécessitant de dégager du profit. Le microcrédit n'est donc plus le produit des seules organisations à but non lucratif, mais également celui d'institutions s'apparentant davantage à des banques commerciales, collectant de l'épargne et émettant des obligations. Cette commercialisation de la microfinance est présentée comme ayant le potentiel d'élargir la population ciblée en offrant des services aux individus non catégorisés comme pauvres mais qui restent néanmoins exclus du système bancaire. Elle est donc au cœur de la stratégie gagnant-gagnant des organisations de microfinance dans la mesure où en adoptant des pratiques commerciales, elles peuvent davantage contribuer à la réduction de la pauvreté. En mettant fin à leur dépendance vis-à-vis des subventions, les organisations de microfinance seraient capables de se développer

au-delà des limites imposées par des budgets reposant sur des dons, élargissant ainsi leur rayonnement en termes de populations pauvres ciblées (Armendariz et Morduch, 2010). Néanmoins, les organisations de microfinance favorisent souvent les zones assez prospères, les villes secondaires, les bourgs ruraux, les villages reliés par de bonnes infrastructures routières et, renforçant ainsi le clivage entre les régions et les villages dynamiques et monétarisés, et ceux les plus enclavés (Gentil et Servet, 2002).

Les principes éthiques qui régissent les activités des organisations de microfinance font que les exclus bancaires sont leur première clientèle mais nulle part il est écrit qu'elles doivent se limiter à cette population cible (Lhériaux, 2009). Plus généralement, le principe fondamental des organisations de microfinance est que l'objet du crédit est libre, à condition d'être rentable. Mais la rentabilité recouvre une part de subjectivité qui ne peut reposer uniquement sur des calculs. La définition même de la rentabilité peut faire l'objet de désaccords. Alors que certains considèrent l'achat de médicaments comme nécessaire à la santé de l'auto-entrepreneur ou des ses enfants et donc indispensable pour gérer une activité de la meilleure des manières aujourd'hui comme dans le futur, d'autres estiment que payer des frais de scolarité constitue un bon investissement (Gentil et Servet, 2002).

L'évolution de la microfinance a contribué à la naissance du concept d'entrepreneuriat social ou *social business*. Yunus Social Business (YSB)¹³ - organisation qui lance et supervise des programmes de développement de *social business* partout dans le monde auprès d'entreprises, d'organisations diverses et de gouvernements – définit une entreprise sociale comme une entreprise qui se consacre à la lutte contre la pauvreté et ne verse aucun dividende, les profits d'une telle entreprise devant être entièrement réinvestis dans l'activité (Yunus, 2011). Dès lors, la principale différence entre une organisation de microfinance de type *social business* et une organisation de type commercial réside dans la rémunération des actionnaires. Ces deux structures peuvent générer du profit mais seule la seconde le distribue à ses investisseurs.

Les fonds de la majorité des organisations de microfinance non engagées dans un processus de formalisation proviennent de subventions faisant l'objet de débats entre spécialistes. Si ces subventions permettent aux organisations de microfinance de se concentrer sur des populations pauvres, elles limiteraient

¹³ <http://www.yunusfb.com/> (consulté le 9 mai 2014).

toutefois leur dynamisme. Parce que la pression financière encouragerait une gestion efficace, les subventions contribueraient à entretenir le manque de vitalité de certaines organisations de microfinance se limitant à un petit nombre d'emprunteurs (Armendariz et Morduch, 2010). Actuellement, même si la microfinance suscite de plus en plus l'intérêt d'investisseurs privés basés en Suisse, au Luxembourg et aux Etats-Unis, deux-tiers des fonds sont publics (Guérin, 2015).

1.4.2 Viabilité financière et taux d'intérêt débiteur

La popularité de la microfinance est pour nombre de ses partisans source de dérives. Le besoin d'argent est devenu de plus en plus pressant, voire oppressant, face à ce qui apparaît comme une commercialisation ou une marchandisation de la microfinance, phénomène qui n'est pas sans susciter de nombreux débats au sein de la sphère académique et de celle des praticiens (Servet, 2006; MacFarquhar, 2010 ; Hudon et Sandberg, 2013). Par exemple, lors de la conférence du Forum mondial de la microfinance en 2008, Muhammad Yunus et Michael Chu (ex-Président d'ACCION¹⁴) ont vivement débattu de la question des bénéfices considérables générés par certaines organisations de microfinance. Selon le premier, générer d'importants bénéfices à partir d'une offre destinée aux pauvres est une chose foncièrement mauvaise. Il estime que la microfinance ne doit pas pour se développer maximiser ses bénéfices dans le but de rentabiliser de gros investissements :

Nous avons créé le microcrédit pour combattre les usuriers; nous ne l'avons pas créé pour susciter de nouveaux usuriers. [...] Le microcrédit devrait être perçu comme la possibilité d'aider les gens à sortir de la pauvreté par le jeu du marché, et non comme un moyen de gagner de l'argent sur le dos des pauvres (MacFarquhar, 2010).

Face à cela, Michael Chu juge quant à lui que pour les organisations de microfinance le seul moyen de parvenir à satisfaire la demande mondiale est de faire appel aux investissements privés à but lucratif (Armendariz et Morduch, 2010). La polémique que suscite le conflit entre la responsabilité et la performance sociales de la microfinance trouve sa source dans les questions suivantes : comment concilier rentabilité et impact social? Quel taux d'intérêt et quel niveau de profit sont acceptables sans basculer pour autant dans

¹⁴ ACCION serait, aujourd'hui, une des plus grandes organisations (qui se dit être à but non lucratif) de microfinance dans le monde : <http://www.accion.org/>

l'exploitation? Alors que les taux de défauts de paiement deviendraient plus importants à mesure que les taux d'intérêt débiteur augmentent (Armendariz et Morduch, 2010), Muhammad Yunus considère que les taux d'intérêt pratiqués par les organisations de microfinance ne devraient pas excéder 15% du coût de la levée de fonds. Dans le cas contraire, les organisations de microfinance entreraient dans une zone rouge dans laquelle 75% d'entre elles évolueraient déjà. Mais nombre de spécialistes jugent que le raisonnement du créateur de la Grameen Bank est simpliste, cette dernière parvenant à limiter ses frais grâce à la faiblesse des coûts d'exploitation propres à l'Asie (MacFarquhar, 2010).

Les experts justifient, pour une large part, la fixation de taux d'intérêt élevés par le principe de la diminution des rendements marginaux du capital mentionné plus haut. Les plus pauvres auraient une capacité de remboursement et donc une capacité à payer des taux d'intérêt plus élevés que les entrepreneurs disposant d'un capital plus conséquent. Les organisations de microfinance seraient contraintes de pratiquer des taux d'intérêt généralement plus élevés que les taux des institutions bancaires classiques en raison des coûts supplémentaires générés par l'octroi d'une multitude de crédits de faibles montants par rapport à une offre moins importante de crédits au montant plus conséquent (Armendariz et Morduch, 2010). Même si certaines organisations de microfinance appliquent des taux d'intérêt excédant parfois 100% (Roodman, 2012), ne manquant pas de susciter de nombreuses polémiques (Hudon et Sandberg, 2013), les taux d'intérêt médians en valeur constante seraient en moyenne de 25% pour les ONG, de 20% pour les institutions financières non bancaires et de seulement 13% pour les banques, ce qui correspondrait aux coûts générés par la gestion de petites transactions (Armendariz et Morduch, 2010).

Afin de ne pas être contraintes de pratiquer des taux d'intérêt élevés certaines organisations proposent un service d'épargne. Cette offre, nouveau produit phare des organisations de microfinance, est devenue une pratique très courante pour l'ensemble d'entre elles dans le monde, encouragée par les organisations des Nations unies. L'approche comportementaliste de certains économistes du développement et conseillers influents tels que Esther Duflo soutient que si les pauvres épargnaient davantage, ils s'en trouveraient moins indigents (Banerjee et Duflo, 2012).

Néanmoins, l'encadrement de la collecte de l'épargne et des taux d'intérêt débiteur et créditeur est susceptible de gêner la viabilité financière de certaines

organisations de microfinance. Il est ainsi peu apprécié des organisations de microfinance car il impose des pratiques souvent contraires aux usages de la microfinance selon lesquels des taux effectifs globaux réels (c'est-à-dire après déduction de l'inflation) de 20% à 30% sont fréquents, mais restent inférieurs à ceux prélevés par les usuriers. Le retour d'un contrôle financier de certaines économies administrées au cours des décennies 1970 et 1980 est observé dans nombre de pays en développement. Il se manifeste soit par une pression plus forte des autorités politiques en faveur d'un plafonnement des taux débiteur maximum pouvant être pratiqués en matière bancaire, soit par la recrudescence de politiques de crédits bonifiés en faveur des cibles habituelles de la microfinance. Mais cela conduit à une forte perturbation du marché mettant en péril la viabilité financière des organisations de microfinance (Lhériaux, 2009).

Les scandales du microcrédit, largement médiatisés, tels que ceux de Banco Compartamos au Mexique (Granger, 2009) ou de la crise du microcrédit dans l'État indien d'Andhra Pradesh (Servet, 2010), font l'objet de nombreuses études comme c'est notamment le cas pour les taux d'intérêt débiteur, trop souvent examinés de manière abstraite. Au-delà d'une telle démarche, l'essentiel est de savoir si ces taux d'intérêt sont supportables par les emprunteurs : quand les marges commerciales sont de 150% il est faisable d'emprunter à un taux de 100% mais lorsque les rendements des activités sont de 8% c'est s'appauvrir que d'emprunter même à 25% (Servet, 2011).

2. CONTEXTUALISATION NATIONALE

2.1. L'entrepreneuriat individuel face aux enjeux socioéconomiques

2.1.1 L'économie rurale : un défi pour le développement en Chine

La stagnation de l'économie rurale que la Chine a connue dans les années 1990 est devenue un défi pour le développement de l'économie du pays. Même si l'entreprise est colossale (Colin, 2013), avec une population rurale qui s'élève à 630 millions, soit 46% de la population en 2013¹⁵, les autorités manifestent un intérêt pour les questions de restructuration agricole, de modernisation des zones

¹⁵ Bureau national des statistiques de Chine pour l'année 2013 : <http://www.stats.gov.cn/tjsj/ndsj/2014/indexeh.htm> (consulté le 17 septembre 2015).

rurales et de l'amélioration du bien-être des paysans¹⁶. Assurer aux campagnes une transition douce constituait déjà la principale priorité du gouvernement de Hu Jintao, les coûts politiques et économiques des déséquilibres croissants dans l'économie rurale étant devenus trop importants pour qu'il s'en désintéresse (Démurger et Huchet, 2008).

À partir de 1949, alors que le Parti communiste chinois (PCC) s'attache à faire de la Chine une force politique et économique, l'un des premiers objectifs poursuivis vise à éradiquer la pauvreté. Le développement économique enregistré entre 1949 et 1978 est sans précédent dans l'histoire mondiale du développement (Yao Shujie, 2000). Néanmoins, comme le souligne François Gipouloux (2007), du fait du décollage économique des quatre dragons et confrontée à une grave crise intérieure, la stratégie maoïste de développement, combinant volontarisme despotique et idéologie étouffante, s'est révélée impraticable. Les réformes sont dès lors devenues la seule issue possible. Lorsque Deng Xiaoping lance les réformes en 1978, plus des trois-quarts de la population rurale chinoise vivent dans des conditions d'extrême pauvreté (Yao Shujie, 2000).

À partir du milieu des années 1980, la Chine concentre ses efforts sur une intégration de plus en plus poussée dans la sphère de la mondialisation, fondant ainsi la croissance du pays sur des activités non agricoles (Riskin et Khan, 2001). Les réformes sont couronnées de nombreux succès : une croissance économique rapide et constante, un accroissement du niveau de vie, une intégration considérable de la Chine à l'économie mondiale, un nombre important d'investissements étrangers et une réduction conséquente de la pauvreté (Yao Shujie, 2000). Le démantèlement des structures collectives de production, et plus particulièrement l'instauration des systèmes de responsabilités (*zerenzhi*) et des contrats d'exploitation intégraux (*baogan daohu*) ont transformé des villages auparavant riches en des communautés de fermiers en marges du miracle économique chinois (Yan Yunxiang, 1996) sans conduire à une privatisation des terres. Les droits patrimoniaux sont restés aux mains des autorités villageoises, responsables de la définition des règles de gestion de l'utilisation du sol et de l'extension des droits concédés aux ménages et aux individus. L'étendue de ces droits, tout comme le degré de gestion collective de la production, variait considérablement d'un village à l'autre. Par ailleurs, les entreprises non agricoles

¹⁶ Voir le dernier discours prononcé par le Président Xi Jinping lors des journées de réflexion collective du Comité central du PCC qui se sont tenues début mai 2015 : <http://english.sina.com/china/2015/0501/807111.html> (consulté le 2 mai 2015).

et plus particulièrement les entreprises de bourg et de village (*xiangzhen qiye*) se sont rapidement développées pour devenir une nouvelle force économique. Au début des années 1990, le secteur des entreprises de bourg et de village devient plus important que le secteur agricole en termes de valeur produite. Mais son développement inégal à travers le pays ne bénéficie pas à l'ensemble des populations rurales, générant de fortes disparités géographiques en termes de richesses (Yao Shujie, 2000). Alors que les réformes économiques ont, parallèlement à leurs effets positifs sur la croissance économique, accru les inégalités notamment entre les villes et les campagnes, les agences de développement internationales ont subventionné un nombre important de programmes visant à lutter contre la pauvreté en zone rurale (Yang Lichao, 2011). Les spécialistes chinois des questions rurales emploient l'expression « trois problèmes ruraux » (*sannong wenti*) pour qualifier les enjeux relatifs à l'agriculture (*nongye*), à la paysannerie (*nongmin*) et aux campagnes (*nongcun*). Ils soulignent par ce biais l'urgence de moderniser l'agriculture, d'améliorer la situation socioéconomique des paysans et d'aménager des infrastructures de base dans les zones rurales. Non résolus ces « trois problèmes ruraux » pourraient menacer la croissance économique, la stabilité sociale et peut-être même l'emprise du parti au pouvoir (Colin, 2013). Le dernier discours prononcé par le Président Xi Jinping lors des journées de réflexion collective du comité central du PCC qui se sont tenues début mai 2015¹⁷ et la déclaration du bureau d'information du conseil des Affaires d'État publiée le 21 juin 2015¹⁸ soulignent la volonté d'intégrer les zones rurales au développement économique de la Chine. Le secteur rural était, dans la Chine impériale, le pilier central de l'économie. Aussi afin de prévenir l'effondrement de l'empire chinois, le gouvernement s'est toujours attaché à protéger l'agriculture en donnant aux paysans les moyens idéologiques, technologiques et institutionnels de produire (Deng Kent, 2003). Seul 1% de la richesse nationale est détenue par le quart de la population le plus pauvre (Xie *et al.*, 2014 ; Xie et Zhou, 2014). Ces inégalités principalement entre milieu rural et milieu urbain (Riskin et Khan, 2001 ; Wan Guanghua, 2008) trouvent leur source dans le clivage instauré par le *hukou*, livret de résidence qui distingue les résidents des zones rurales de ceux des zones urbaines. Le *hukou* se révèle particulièrement pernicieux pour les plus vulnérables car il définit les

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ http://www.gov.cn/zhengce/content/2015-06/21/content_9960.htm (consulté le 22 juin 2015).

dispositions pour les bénéficiaires des aides et services sociaux, dans les domaines tels que l'éducation, la santé, le logement et l'emploi (Zhang Yinghong, 2002 ; Giroir, 2007). Ce livret de résidence aurait ainsi servi à institutionnaliser la population flottante des travailleurs migrants venus des zones rurales¹⁹ en tant que citoyen de seconde classe (Cheng Edmund, 2008).

2.1.2 La valorisation de l'auto-emploi

Selon sa définition universellement admise, l'entrepreneuriat est d'abord une activité d'auto-emploi. Ce dernier se matérialise par des entreprises à propriétaire unique qui sont formellement connues sous le terme d'activité individuelle (*geti hu*) ou d'entité économique individuelle (*geti jingji*) dans le système statistique chinois. Depuis les années 1980, la Chine rurale est extraordinairement entrepreneuriale. Dans les années 1990 plus de 50% des activités d'auto-emploi étaient des activités de commerce (Huang Yasheng, 2008).

Depuis le discours prononcé par Jiang Zemin lors du 80^{ème} anniversaire du PCC, les entrepreneurs (*qiyejia*) apparaissent comme des forces de progrès. L'image de l'entrepreneur s'est construite sur un mythe offrant les ressources nécessaires à la rhétorique de l'entrepreneuriat des petits travailleurs indépendants. Cette construction nie toutefois que la juxtaposition de petits emplois diffère d'un emploi à part entière (Monteil, 2005). La communication de *success stories* constitue l'un des principaux outils de cet argument qui repose sur des ambiguïtés des confusions en ignorant l'hétérogénéité des situations des acteurs de l'informel (Monteil, 2010). Les récits pittoresques diffusés par les médias sont loin de décrire la situation précaire dans laquelle des petits chiffonniers ou des retraités s'efforcent à survivre en vendant quelques petits objets dans la rue.

La presse pare l'entrepreneuriat de vertus d'enrichissement. Après être devenu l'homme le plus riche de Chine en ayant développé une technologie visant à démultiplier les gains des fermiers, le classement de Liu Yongxing au palmarès de Forbes en 2011 a donné lieu à de nombreux reportages dépeignant paysan pauvre à l'origine. Outre ces récits fabuleux, en regorgeant de portraits d'entrepreneurs du quotidien, la presse exalte les vertus de l'auto-emploi des gens ordinaires (*laobaixing*). L'amour de la liberté et le bonheur de devenir son propre patron comptent parmi les valeurs les plus fréquemment mises en avant (Monteil, 2005).

¹⁹ D'après le dernier rapport de la *National population and family planning commission*, cette population compterait aujourd'hui 150 à 210 millions de migrants. Pour une analyse détaillée de la problématique des migrants ruraux voir, entre autres, Murphy (2002), Thireau et Hua (2004), Demurger (2010) et Froissart (2013).

Comme l'indique Amandine Monteil (2005 : 35-37), la juxtaposition de portraits de grands et de petits entrepreneurs vise à montrer que de petits emplois socialement valorisés peuvent aussi permettre d'atteindre la satisfaction. Dans la rhétorique, l'important n'est ni la taille du lieu de travail, ni le niveau du poste, mais le sens de la responsabilité sociale et la diligence de l'homme (*guanjian bu zai difang de daxiao, gangwei de youlie, guanjian zai ren, dui shehui you meiyou zerenxin, dui gongzuo you meiyou shiyexin*). S'installer à son propre compte permet non seulement de combler l'entrepreneur, mais d'apporter aussi des bénéfices à l'ensemble de la société. Grâce au micro-entrepreneuriat, les individus peuvent valoriser leurs propres talents tout en créant de la valeur pour leur communauté (*shixian zaijiuye, shixian zishen jiazhi, wei shequ chuangzao jiazhi*). Le discours d'aujourd'hui sur l'entrepreneur socialement responsable (*shehui zeren*) fait appel à des références traditionnelles : il est attendu de l'entrepreneur socialiste de se comporter en gentilhomme confucéen alors même que les vertus confucéennes, de coopération, de moralité, de frugalité et de diligence ici mobilisées répondent, semble-t-il à Max Weber (1953), qui arguait que la religion chinoise était en cause dans l'absence d'émergence du capitalisme. La tradition confucéenne ainsi mobilisée peut à la fois servir le gouvernement et les entrepreneurs car elle loue les valeurs d'obéissance à l'autorité tout en soulignant l'importance de l'ordre social et en présentant *a posteriori* les trajectoires personnelles chaotiques comme cohérentes et dotées d'une valeur sociale (Yao Souchou, 2002). Enfin, le discours sur le micro-entrepreneur vertueux est alimenté par les cadres ruraux à l'égard des migrants, qu'ils espèrent voir revenir à leur village pour s'y fixer et y créer une activité (Monteil, 2005). Depuis le milieu des années 1990, les gouvernements locaux encouragent le retour de leurs migrants en diffusant des campagnes de publicité mettant en avant la loyauté de ces derniers. Quelques migrants sont érigés en modèle lors de réunions d'informations et de fêtes organisées en leur honneur. Cela passe également par des politiques d'incitation visant à une plus grande souplesse en matière de législation sociale et de fiscalité. Certains gouvernements locaux offrent même des subventions aux migrants pour la création d'entreprise s'ils reviennent s'y installer (Murphy, 2002).

La mise en parallèle de *getihu* miséreux et d'entrepreneurs privés dynamiques constitue avant tout une stratégie discursive visant à valoriser l'auto-emploi et à exalter sa capacité à impulser des réussites individuelles, les *success stories* de

self-made men demeurant rares. L'intérêt porté par les autorités à la promotion de l'emploi autonome est moins lié à ses effets économiques et sociaux qu'à son rôle consistant à offrir un revenu individuel de survie à bas coût pour l'État et l'impression de ne pas être au chômage (Monteil, 2005). À l'instar de la lutte contre la pauvreté, l'objectif est, comme l'explique Bruno Lautier (2002), de créer un modèle de citoyen responsable, autonome, soumis, et dépendant adéquate à un modèle de gouvernance rompant avec celui du contrat entre gouvernants et gouvernés propre à la tradition classique de la science politique. Critiquer sévèrement l'assistanat vise à encourager les efforts de responsabilisation de la population. Ainsi, le Livre blanc de la lutte contre la pauvreté rurale met en exergue la nécessité de compter sur soi-même, d'avoir un esprit combatif et de dépasser l'attitude, qui serait répandue au sein des familles paysannes, d'« attendre, de se reposer sur, et d'exiger »²⁰ de l'aide (Monteil, 2005).

2.2. La microfinance en Chine

2.2.1 Dispositifs et acteurs

Au tournant des années 2000, alors que la Chine est félicitée par la Banque Mondiale pour l'ampleur et la rapidité des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté rurale, les autorités se saisissent de la microfinance comme solution pour la reconversion des anciens employés du secteur public en ville (Monteil, 2010). Ainsi, à partir de la fin des années 1990, des programmes de microfinance, consistant en l'octroi de microcrédits par les banques et en la mise en place par les autorités locales de petits projets locaux, sont mis en place à l'attention des chômeurs mais aussi des personnes handicapées et des étudiants dans de nombreuses villes. Toutefois ils se distinguent par leur discours de la microfinance rurale, l'objectif affiché n'étant non pas de lutter contre la pauvreté mais de valoriser l'image des micro-entrepreneurs (Monteil, 2005).

Néanmoins, comme souligné plus haut, face à l'émergence des « trois problèmes ruraux » et à l'incapacité des entreprises rurales existantes à fournir des emplois à toute la main d'œuvre rurale excédentaire au début des années 2000, il devient impératif pour le gouvernement central d'édifier de nouvelles campagnes

²⁰ Conseil des Affaires d'État, *Zhongguo de nongcun fupin kaifa* [Programme de réduction de la pauvreté rurale chinoise pour le développement], 2001 : <http://www.china.com.cn/ch-book/fupinkafa/fl.htm> (consulté le 15 mars 2011).

socialistes, notamment par la mise en place de dispositifs de microcrédit (Ahlers et Schubert, 2009 ; Colin, 2013).

L'introduction de programmes de microfinance en Chine au début des années 1990 est l'œuvre d'organisations internationales et d'ONG étrangères dont la méthodologie aurait, selon les uns été empruntée à la Grameen Bank, tandis que d'autres affirment qu'il s'agissait d'expériences fondamentalement différentes de ce modèle (Pairault, 2009b). Pour autant, le gouvernement chinois a été à l'initiative de nombreux programmes de microfinance à grande échelle à travers tout le pays dans les années 1990 et au début des années 2000. En 1986, il a créé le *Leading Group Office for Poverty Alleviation* et commencé à subventionner des programmes de microcrédits distribués aux populations les plus pauvres par l'intermédiaire de la Banque agricole de Chine, une banque d'État commerciale (Hsu Becky, 2014). Jusqu'en 2000, le gouvernement aurait ainsi octroyé des microcrédits pour un montant total de 775 dollars US (Tsien, 2002).

En 1993, Mao Yushi, économiste chinois, a créé un fond visant à distribuer des microcrédits gratuits aux pauvres²¹. Distant du Parti, il se présente comme le porte-parole des groupes qu'il qualifie de vulnérables (Mao Yushi, 2006), ce qui lui vaut d'être surnommé « la conscience des économistes » chinois (Liu Xiaobo, 2011 : 255). En 1994, suite à un voyage au Bangladesh, c'est alors Du Xiaoshan, professeur à l'Institut de recherche sur le développement de l'Académie des sciences sociales de Chine, qui décide d'expérimenter en Chine le microcrédit suivant le modèle de la Grameen Bank.

Dans le cadre du Programme 8-7 de lutte contre la pauvreté (*Guojia baqi fupin gongjian jihua*), visant à sortir de la pauvreté 80 millions de personnes en l'espace de sept ans, de nombreux dispositifs de microcrédit ont été mis en place, dont certains sous le parrainages d'organisations internationales telles que l'ONU et la Banque mondiale et d'ONG telles que OXFAM ou encore *Evangelische Zentralstelle für Entwicklungshilfe* (Monteil, 2005). Mais le rapport du Pnud (2003) sur la lutte contre la pauvreté par la microfinance en Chine ne fait l'objet d'aucun bilan statistique des actions menées dans les faits et ne distingue pas clairement les différentes formes de financement tout comme les différents opérateurs, rendant alors les données difficilement exploitables (Pairault, 2005).

²¹Southern Metropolis Daily, *Zhongguo xiao'e daikuan fupin hai yousan dao kan*, 25 octobre 2006 : <http://business.sohu.com/20061025/n245987071.shtml> (consulté le 26 février 2014).

D'après un rapport mondial sur la microfinance réalisé en 2012 (Economist Intelligence Unit), les acteurs chinois se répartiraient de la manière suivante : 4 300 compagnies de microcrédit ; 635 banques de village et de bourg ; 2 667 coopératives rurales de crédit, banques commerciales rurales et banques coopératives rurales. Néanmoins, ce rapport ne fait pas mention des ONG, à l'origine de la diffusion des programmes de microfinance en Chine comme partout dans le monde. Selon certaines estimations, elles seraient en 2009 une centaine à l'origine de 7% des activités de microfinance en Chine (Geraci *et al.*, 2010). Le rapport de la Campagne du Sommet du Microcrédit (Maes et Reed, 2012) met aussi au jour la faible participation des acteurs chinois à ce type de recensement mondial. Seules trois organisations chinoises de microfinance, contrairement aux acteurs des autres pays d'Asie, ont déclaré leurs données à la Campagne du Sommet du Microcrédit. Ce problème relatif à la production de données sur la microfinance en Chine n'est pas nouveau puisque Thierry Pairault (2009b) faisait déjà le constat de cette absence de transparence dans les documents accessibles qui traitent de la mise en place des premiers programmes de microcrédit en Chine.

2.2.2 Le microcrédit : l'essentiel de la microfinance chinoise

La microfinance, tant en termes de produits que de cibles, fait l'objet de définitions aussi diverses que variées. Comme le souligne Jean-Michel Servet (2006), de manière générale aucune des définitions proposées ne correspond parfaitement aux différentes pratiques reconnues comme partie constitutive de la microfinance contemporaine. De même, la définition de la microfinance ne fait pas l'objet d'un consensus entre les différents experts et praticiens chinois. Néanmoins, tous s'accordent à dire qu'en Chine le domaine d'activité de la microfinance (*weixing jinrong*)²² est réservé aux opérations de microcrédit (*xiao 'e daikuan*), les organisations de microfinance (*weixing jinrong kehuqun*) n'étant pas autorisées à proposer des produits d'épargne, d'assurance et de transferts d'argent, contrairement à, comme il l'est souligné plus haut, nombre de leurs homologues ailleurs dans le monde. C'est notamment la raison pour laquelle que cette thèse se concentre sur les activités de microcrédit. Par conséquent, les chapitres suivants traitent d'organismes de microcrédit et non plus d'organisations de microfinance.

²² L'ensemble des traductions proposées dans le cadre de ce premier chapitre est extrait, en dehors de celles empruntées à d'autres auteurs, du glossaire anglais-chinois de la microfinance (BPC *et al.*, 2007). Tout comme nos hypothèses de recherche, ces traductions sont donc indiquées à titre provisoire, les études de terrain les ayant fait évoluer.

Dès lors, la microfinance pourrait difficilement prétendre à supplanter la finance informelle, associée en Chine à un type de finance illégale (Pairault, 2009a) comme par exemple les tontines, très pratiquées dans les pays où l'offre de produits d'épargne intéressants fait défaut (Armendariz et Morduch, 2010). Les travaux de Thierry Pairault (1990 et 2009), qui font l'objet d'une expertise économique du fonctionnement du microcrédit, offrent une connaissance des informalités d'un grand intérêt, celle-ci, propre à chaque culture, étant nécessaire à la compréhension de la microfinance (Servet, 2006).

Les acteurs qui agissent pour le compte d'organisations de type ONG avancent que l'outil est destiné à combattre la pauvreté en ciblant les foyers à faibles revenus et les pauvres. La Banque centrale de Chine (*Zhongguo renmin yinhang*) exige que les organisations de microfinance s'adressent en priorité aux micro-entrepreneurs à moyens ou faibles revenus implantés en zone rurale. La Commission de réglementation bancaire de Chine (*Zhongguo yinhang ye jianhu guanli wei hui*)²³ insiste, quant à elle, sur le fait que les microcrédits doivent être de petits montants et distribués à des foyers, des petites entreprises et des entreprises individuelles situés en zone rurale (Sun Tongquan, 2008).

Toute institution financière en Chine est tenue de limiter ses taux d'intérêts au quadruple du taux de base défini par la Banque centrale. Cette limitation trouve son origine dans la recommandation émise par la Cour suprême en 1991²⁴, qui stipule que les taux d'intérêt des prêts interpersonnels peuvent être supérieurs à ceux pratiqués par les banques, à condition qu'ils ne soient pas plus de quatre fois supérieurs aux taux de base émis par la Banque centrale. Au-delà, les autorités chinoises considèrent qu'il s'agit de taux d'intérêt trop élevés qui revêtent un caractère usuraire allant, selon les termes de Sun Xiaoshan (1986 : 107), à l'encontre d'une gestion saine des finances de la nation.

Le gouvernement chinois s'est ainsi saisi de la microfinance pour lutter contre la pauvreté, mais en contrôlant de près les taux d'intérêt pratiqués par les organismes de microcrédit, il semble manifester une résistance à l'égard des normes de la globalisation. Tandis que certains considèrent que l'encadrement gouvernemental des taux d'intérêt constitue l'une des principales difficultés auxquelles font face les organismes de microcrédit en Chine (Druschel, 2002), d'autres soulignent la

²³ Etablie en 2003, la Commission de réglementation bancaire de Chine est la commission en charge de la réglementation et de la supervision du secteur bancaire.

²⁴ *Zuigao renmin fayuan guanyu renmin fayuan shenli jiedai anjian de ruogan yijian* [Recommandation de la Cour suprême pour les procès relatifs aux prêts interpersonnels], 13 août 1991 : <http://www.court.gov.cn/lawdata/explain/civil/200304020008.htm>.

multitude de contraintes institutionnelles qui s'imposent à eux (Yang et Yang, 2014). Après trois décennies d'expansion de la microfinance à l'échelle de la planète, plus de 50 pays ont mis en place un cadre réglementaire et législatif censé être favorable aux organisations de microfinance (Servet, 2006). La microfinance étant une pratique relativement nouvelle, les instances de réglementation financière dans de nombreux pays ne se sont pas encore adaptées aux particularités liées à l'offre de services financiers destinés aux pauvres (Armendariz et Morduch, 2010). En Chine, l'ensemble des professionnels du secteur tout comme de nombreux observateurs s'accordent à dire qu'il serait nécessaire d'amender les réglementations afin d'y faciliter l'essor de la microfinance. Les restrictions réglementaires, qui maintiennent certains organismes de microcrédit dans des situations de viabilité économique limitée et les restreignent dans leur financement, contribuent à freiner la croissance de la microfinance en Chine. Une des sources du problème réside notamment dans les différends réglementaires qui opposent la Banque centrale à la Commission de réglementation bancaire de Chine. Ces deux entités sont chargées de la supervision d'organismes de microcrédit aux statuts juridiques différents. Elles émettent ainsi leurs propres directives qui s'avèrent être, pour l'ensemble des acteurs, trop souvent incohérentes. Par conséquent, la plupart des organismes de microcrédit sont soumis à des réglementations différentes instaurant des marges de manœuvre pouvant varier considérablement. Enfin, les autorités locales ont également la possibilité d'imposer des règles supplémentaires. La microfinance chinoise est donc caractérisée par des différences de fonctionnement qui interviennent d'une part entre les acteurs et d'autre part sur le plan géographique. L'évolution du cadre réglementaire, qui apparaît très complexe, voire confus, constitue une condition indispensable au développement de la microfinance en Chine (Debéthune, 2010). Mais il serait indispensable que le législateur clarifie sa définition de la microfinance, des organismes appartenant au secteur et des instances de supervision avant même d'établir un cadre réglementaire spécifique au secteur (Druschel, 2002).

2.2.3 Le rapport des Chinois à l'emprunt

Amandine Monteil (2010) indique que les bénéficiaires de microcrédits ciblés par l'intense communication gouvernementale sur le thème de la microfinance se comptent sur les doigts d'une main. En outre, Geoffrey Ingham (2000) interroge la capacité de la microfinance et des autres formes d'organisation de finance

alternative à remplir leurs objectifs en termes de lutte contre l'exclusion et les inégalités tout en émettant l'hypothèse d'un terreau fertile à l'effet Mathieu (Merton, 1968), mécanisme par lequel les plus favorisés tendent à accroître leur avantage sur les autres. Beck Hsu (2014) soutient qu'en Chine, c'est la seconde hypothèse qui prévaut. Les élites au sein des bureaucraties gouvernementales ne feraient qu'accroître les inefficacités en subvertissant le secteur de la microfinance (Druschel, 2002).

En Chine, 250 millions d'individus, soit plus que le nombre total de contractants de microcrédit dans le monde, n'auraient pas accès au crédit formel (Geraci *et al.*, 2010). La demande se répartirait en trois groupes : 200 millions de foyers ruraux, 8 millions de chômeurs et 42 millions de petites, moyennes et micro-entreprises (Du *et al.*, 2008). Le rapport annuel de la *China Foundation for Poverty Alleviation* révèle que plus de 80% de leurs bénéficiaires n'avaient pas eu, au cours des trois années précédant l'obtention de leur microcrédit auprès de cette organisation, la possibilité de faire un emprunt dans le cadre de systèmes financiers formels (CFPA, 2009).

En 2005, 89% des foyers ruraux chinois exclus du système bancaire classique avaient exprimé leur intérêt pour l'obtention d'un microcrédit, justifiant de besoins considérables en termes de liquidité et de trésorerie (He Guangwen, 2008). Mais jusqu'à présent les organismes de microcrédit en Chine répondent à une organisation *top-down* qui ne prend pas en compte la demande locale (Druschel, 2002). Par conséquent, à l'heure actuelle seuls 33% de ces foyers ruraux auraient obtenu un microcrédit (He Guangwen, 2008). Alors que dans les discours officiels, l'offre de crédit en zone rurale constitue une priorité croissante pour le gouvernement chinois (Economist Intelligence Unit, 2012), pas loin de 160 millions de foyers ruraux ne bénéficieraient pas encore des services du secteur de la microfinance (He Guangwen, 2008).

Toutefois, les observateurs font face à une problématique inhérente au recensement exhaustif des contractants de microcrédit qui serait, en partie, due au désaccord que suscite la définition de la microfinance en Chine. Selon une estimation, il y aurait 3,5 millions de contractants de microcrédit en Chine (Geraci *et al.*, 2010). Mais les observateurs jugent ce chiffre qui comprend les 2,5 millions de clients de la Banque postale (*Zhongguo Youzheng Chuxu Yinhang*) surestimé. Alors que le montant médian d'un microcrédit en Asie est de 253 dollars US

(Guérin, 2015), les clients de la Banque postale²⁵ ont accès à des crédits de l'ordre de 50 000 yuans, soit 8 000 dollars US²⁶. Seuls 10% à 15% d'entre eux bénéficient de crédits inférieurs à 20 000 yuans (3 200 dollars US). Dans le même temps, dans la province du Zhejiang, plus de 50% des emprunteurs souscrivent des prêts de plus de 1 million de yuans (160 000 dollars US). Les observateurs en concluent donc que seuls 500 000 des 3,5 millions estimés seraient véritablement des contractants de microcrédits, faisant néanmoins de la Chine un marché aux débouchés considérables pour les professionnels de la microfinance (EIU Country Analysis, 2007).

En ville, les travailleurs de l'informel (soit 130 millions d'urbains et 150 millions de surnuméraires ruraux au moment de la recherche citée) se voient dans l'incapacité d'épargner. Ils doivent, comme ailleurs, faire face aux coups durs de la vie en s'endettant. Amandine Monteil (2010) indique que dans six quartiers des villes de Chengdu et Leshan, 43 % des enquêtés se déclarent incapables d'épargner ; les trois quarts d'entre eux déclarent avoir déjà emprunté : 49 % pour couvrir des frais médicaux (ce taux est plus élevé parmi les migrants : 52 %) ; 39 % pour payer la scolarité de leurs enfants ; 23 % couvrir des besoins quotidiens ; 27 % pour les besoins de leur commerce. 7 % précisent l'avoir fait souvent. Pour ce faire, ils font appel à la famille (54 %), aux amis (44 %), aux voisins (19 %) et pour seulement 11 % d'entre eux aux institutions financières. L'Inde se situe dans une situation analogue (Servet et Saiag, 2013).

La société chinoise n'est fondée ni sur l'individu, ni sur le groupe mais sur les relations entre les individus (Liang Shuming, 1963). De cette manière, l'obligation de donner et de recevoir entretient et élargit les *guanxi*²⁷ qui déterminent la place d'un individu au sein de la société et se révèlent être à la fois un jeu de pouvoir et un style de vie. Aussi, comme l'analyse de l'échange de dons en Chine nous l'enseigne, le prêt d'une somme d'argent n'est pas dépourvu d'intérêts, même s'ils sont, la plupart du temps, non monétaires. En ce sens, les intérêts prennent la forme d'un contre-don. Contrairement aux sociétés

²⁵ La Banque postale chinoise appartient entière à l'État et est directement placée sous le contrôle du trésor. 37 000 banques postales sont implantées à la campagne. 11% des crédits qu'elle distribue sont accordés aux entreprises d'État, la reste étant destiné à financer les activités d'auto-entrepreneurs (Brillant, 2014).

²⁶ Les taux de change ayant considérablement varié entre le début et la fin de l'enquête, tous les montants et équivalences mentionnés dans cette thèse sont calculés sur la base du taux moyen relevé au cours des enquêtes de terrain, soit 0,16 dollars US pour 1 yuan.

²⁷ À cette étape de la thèse, il est préférable, dans un souci d'objectivité, de conserver le terme chinois *guanxi* à ses traductions françaises « réseau de relations » ou encore « tissu social ». Le chapitre 7 traite en détail le poids des *guanxi* dans le rapport au microcrédit en Chine.

occidentales, les normes de réciprocité en Chine sont formées par un réseau de relations sociales structuré hiérarchiquement et sont en permanence négociées par le travail de la face. Alors qu'il y a deux sortes de face au sein de la société chinoise, c'est la recherche de face sociale qui pousse les individus à participer activement au jeu d'échange de dons tandis que la contrainte de la face morale régule l'attitude des participants (Munro, 1985 ; Yan Yunxiang, 1996).

2.3. Les Chinoises : une population aux caractéristiques correspondant aux cibles du microcrédit

2.3.1 Le statut socioéconomique des femmes chinoises : un aperçu

La culture chinoise traditionnelle²⁸ reposerait sur une tradition confucéenne discriminatoire à l'égard des femmes. Selon cette pensée, les femmes étaient traditionnellement classées au même rang que les esclaves et les gens de peu (*xiao ren*) (Van Gulik, 1971 ; Attané, 2010a). Par conséquent, depuis plus de deux millénaires, la lignée familiale se perpétue selon un ensemble de normes et de valeurs d'une culture patriarcale, patrilocale et patrilinéaire (Tang Can, 2013) qui maintient les femmes en position secondaire au sein de la famille et de la société (Attané, 2010a). De manière générale, la combinaison patrilinéaire – patrilocale sur les femmes révèle des effets particulièrement uniformes partout en Asie car elle sous-tend des formes de contrôle et de subordination qui ne se limitent pas aux frontières culturelles ou religieuses telles que l'hindouisme, le confucianisme et l'islam (Kandiyoti, 1988). La tradition implique également qu'une femme chinoise n'acquière de reconnaissance familiale et sociale qu'après avoir donné naissance à des enfants et plus particulièrement à un fils, condition indispensable à la perpétuation de la lignée familiale et du culte des ancêtres (Zelin, 2009; Attané, 2010a ; Tang Can, 2013).

Le socialisme chinois a généré de profondes mutations sociales, réduisant considérablement les inégalités entre les hommes et les femmes dans la sphère publique et privée (Attané, 2010a). C'est à l'initiative du PCC que la Fédération des femmes fût créée en 1949 afin de protéger les droits et les intérêts des femmes (Davin, 1976 ; Croll, 1983). Résumé par le slogan « les femmes portent une moitié de ciel », le projet de Mao Zedong visait à faire participer les femmes à la

²⁸ Cette expression fait référence à la culture dominante, perpétuée par le groupe ethnique majoritaire, les Hans, qui représentent environ 92% de la population chinoise. D'autres, notamment les Tibétains et les musulmans ouïgours du Xinjiang, conservent leur propre culture qui n'a guère de point commun avec celle des Hans (Attané, 2010a).

construction d'une société socialiste: « Les temps ont changé. Tout ce qu'un camarade homme peut faire, une camarade femme peut le faire » (Mao Zedong, 1969 : 224). Avec l'émancipation du prolétariat, Mao a fait de l'émancipation des femmes du joug des traditions l'un de ses objectifs, poursuivi à coups de campagnes de masse et porté par la Fédération des femmes de Chine (Davin, 1976 ; Croll, 1983). Atteindre les objectifs du Grand bond en avant (1958-1961) nécessitait la mobilisation d'une main d'œuvre importante. Par conséquent c'est en vue de libérer leur force de travail, que les dirigeants firent en sorte de libérer les femmes de leurs tâches domestiques (Schram, 1963). Mais la modernisation économique a eu des effets paradoxaux sur le statut des femmes chinoises (Attané, 2012b).

En Chine rurale, comme en Chine urbaine, l'importance accordée à la dimension privée de la famille s'est accrue (Yan Yunxiang, 2003). Pour autant, un schéma familial type a perduré au cours du XX^e siècle, réservant la place des femmes au domaine intrafamilial et celle des hommes au monde extérieur et aux affaires publiques (Van Gulik, 1971 ; Hershatter, 2007). Les discriminations auxquelles les femmes font face atteignent leur paroxysme à la campagne (Johnson, 1983 ; Riskin et Khan, 2001 ; Cook, 2007 ; Attané, 2010a et 2012b). Les parents à la tête de la famille lignagère (*jia*) (Rui Yifu, 1972) continuent d'exercer une influence considérable. Traditionnellement, ces derniers disposent du pouvoir décisionnel le plus important au sein du foyer, comme l'atteste un extrait de l'antique Livre des rites (Couvreur, 1950) :

[...] un fils et sa femme [du vivant des parents du premier] ne possèdent en propre ni biens, ni animaux domestiques, ni mobilier. Ils ne prêtent ni ne donnent rien à personne de leur propre chef.

2.3.2 Le travail des femmes chinoises

Divers travaux sur le statut socioéconomique des Chinoises font état de nombreuses ruptures et polarisations. Une des principales ruptures réside dans le clivage rural/urbain dont le système de livret de résidence est à l'origine. Le *hukou* constitue un rapport social hiérarchique, source d'inégalités dont les femmes et les filles rurales sont les premières affectées (Li Shuang, 2012). En effet, les travailleurs migrants sont régulièrement confrontés à des discriminations dans les villes et notamment dans le milieu du travail (Demurger, 2010) et les discriminations subies par les femmes migrantes des zones rurales sont très fortes. Pour ces dernières, perçues comme des citoyennes de seconde classe, la

stratification sociale, aujourd'hui symbolisée par les *fu'er dai* (c'est-à-dire la seconde génération de riches) (Kan Karita, 2013), des métiers et statuts d'emploi qui se double d'une segmentation sexuée dans l'emploi (Angeloff, 2012).

Dans un village du Hubei, 54% des jeunes gens âgés de 18 et 35 ans ont quitté leur village pour aller travailler en ville, et 70% d'entre eux sont des femmes (Huang Yuqin, 2012). Ces dernières ont une réputation d'habileté et de docilité leur valant de décrocher facilement un emploi au sein des usines de Chine (Diamond, 1979) méridionale dont la production est destinée à l'exportation. Elles y travaillent dans des conditions difficiles, dangereuses et de grande précarité qui sont dénoncées comme étant parmi les plus injustes du monde contemporain (Ngai Pun, 2005) et qui limitent strictement « l'espace, le temps et le corps » de ces *dagongmei* (Lieber, 2012 : 117). Comme le souligne Laurence Roulleau-Berger (2012), ces dernières subissent une double disqualification sociale : une disqualification horizontale dans le sens où certains métiers leur sont inaccessibles, et une disqualification verticale liée à une assignation aux emplois peu qualifiants situés au bas de la hiérarchie sociale. En Chine, comme ailleurs, les multinationales utiliseraient, de cette manière, les rapports sociaux de sexe et les rôles sexués à leur avantage afin de féminiser la main-d'œuvre bon marché (Chow Esther, 2003).

Le marché du travail exacerbe de façon systématique les disparités sexuées. Contrairement aux autres économies de marché, la Chine fait coexister le secteur des entreprises d'État et celui des entreprises privées, structurant ainsi un schéma particulier d'inégalités économiques des sexes. C'est au sein du secteur privé qu'ont lieu les discriminations sexuelles les plus importantes. L'émergence de ce secteur en Chine a entraîné non pas une multiplication mais plutôt une essentialisation de ces discriminations (Cohen et Wang, 2009).

À partir des années 1990, alors que l'auto-emploi devient socialement plus acceptable (Kernen, 2004; Monteil, 2005), les secteurs les plus rentables se masculinisent (Davis, 1999). Dans la phase de modernisation économique, la croissance rapide du secteur privé a créé de nouveaux espaces de création d'emploi mais également d'inégalités. De nombreuses études qui ont examiné les disparités sexuées ayant émergé au sein de ce secteur ont mis en lumière qu'en dépit d'un accroissement des opportunités rentables, le marché a accentué les discriminations sexuées et a exposé les femmes à des conflits travail-famille plus intense et plus défavorables à ces dernières que dans le secteur d'État (Zhang

Qian, 2013). Les emplois les moins payés notamment au sein des usines se sont largement féminisés (Rozelle et Dong, 2002 ; Shu et Bian, 2003 ; Zhang et Dong, 2008). Dans le secteur salarié, même si le rôle de l'État est minimisé, il contribue malgré tout à limiter l'influence des normes relatives à la famille traditionnelle. Néanmoins l'importante littérature sur les disparités sexuées au sein du secteur privé en Chine révèle des carences concernant un segment en particulier, celui de l'auto-emploi. Il présente pourtant un modèle unique où à la fois les normes dictant les rôles sexués sur les lieux de travail et au sein de la famille et où les stratégies individuelles à l'œuvre dans les choix d'emploi peuvent différer de ceux dans les emplois salariés, créant ainsi un modèle distinct d'inégalités des sexes (Zhang Qian, 2013). Pour autant, dans le cadre des campagnes érigeant en héros les entrepreneurs individuels, la première *getihu* de Chine est une femme de Wenzhou. Elle fut placée au centre des écrans de téléviseurs pour avoir consacré un quart de siècle de sa vie à l'auto-emploi. Elle déclare : « Je veux être toujours *getihu*; autrefois, j'ai réfléchi à créer une grande entreprise, mais être *getihu* permet d'être libre, et c'est bon » (Monteil, 2005 : 36).

L'auto-emploi de l'emploi salarié agissent différemment sur les inégalités entre les sexes (Zhang Qian, 2013) : dans l'emploi salarié, des discriminations des femmes par leurs employeurs et la faible valorisation de la force de travail féminine sont en cause dans les disparités de revenus et d'évolution de carrière ; dans l'auto-emploi la perméabilité entre la famille et le travail permet aux normes de la famille, notamment le corporatisme familial traditionnel et l'autorité patriarcale qui ont resurgi dans la Chine contemporaine (Entwisle *et al.*, 1995 ; Cook et Dong, 2011), de devenir une force dominante dans le façonnage des rôles sexués et des inégalités de genre.

Les Chinoises sont très présentes dans l'espace public, leur activité économique étant l'une des plus élevées au monde (deux femmes chinoises sur trois travaillent, soit 68% des femmes de 15 ans et plus), contrairement en Inde par exemple où les femmes ne représentent qu'un tiers de la population active (Attané, 2010a). Quelle que soit la saison, le temps de travail des femmes en Chine rurale est plus important que celui des hommes, alors même que ces derniers contrôlent majoritairement les ressources. En effet, même si les deux tiers de la main d'œuvre rurale sont constitués de femmes, les droits coutumiers concédés aux ménages des zones rurales sont très souvent déterminés par le nombre d'hommes appartenant au foyer (Jacka, 1997 ; Zhang *et al.*, 2000 ; Cao,

2009). Par ailleurs, les migrations des travailleurs touchant une large part des foyers ruraux, nombre de femmes se retrouvent seules pour assumer les travaux agricoles, s'occuper des anciens et des enfants (Jacka, 2012 et 2014). L'employée d'une ONG supervisant des programmes de développement à l'attention des Chinoises en zone rurale estime que « ce sont les femmes qui font vivre la Chine rurale » (Debéthune, 2010).

Ainsi, le simple fait de travailler ne garantit pas aux Chinoises de gagner en reconnaissance sociale ou en autonomie. Bien qu'elles contribuent de manière croissante au revenu des ménages, les femmes restent dans les esprits cantonnées principalement à la sphère domestique, et leur travail continue de jouir de peu de reconnaissance sociale (Angeloff et Lieber, 2012a). À Taiwan, les femmes qui travaillaient dans les usines à la fin des années 1970 n'avaient pas davantage de pouvoir au sein de leur ménage ni sur leur propre vie, leur travail étant simplement considéré comme une extension de leurs tâches domestiques. Les femmes, contrairement aux hommes, travaillaient en tant que membre d'un ménage et non de manière individuelle (Diamond, 1979). Alors que les hommes voient dans leur premier emploi une piste d'envol pour des perspectives futures, les femmes n'y voient quant à elles qu'une période transitoire entre l'école et le mariage (Diamond, 1979 ; Kung Lydia, 1981).

En effet, pour certaines femmes, le mariage et le commerce du sexe font partie des moyens les plus efficaces de gravir l'échelle sociale (Angeloff, 2012). Cette mobilité sociale trouve sa source dans un contexte de globalisation où les forces patriarcales n'ont pas disparu (Lee Ching Kwan, 1998 ; Ngai Pun, 2005 ; Rofel, 2007 ; Angeloff et Leiber, 2012a) et qui suscitent une chosification des Chinoises (Attané, 2012c) niées en tant qu'individu (Le Bail, 2012).

Néanmoins cette victimisation des femmes ne doit pas être généralisée. Des initiatives orchestrées localement par les femmes elles-mêmes et destinées à résister à des dominations économiques et sociales conduisent à présenter les femmes comme actrices (Angeloff et Leiber, 2012a).

2.3.3 L'autonomisation des Chinoises par le microcrédit : une littérature généralement « enchantée »²⁹

Le sexe, comme souligné plus haut, constitue un facteur de discrimination dans l'accès au crédit. La Chine n'échappe pas à cette tendance (Dong Xiaoyuan, 2014). Les Chinoises en zone rurale éprouvent plus de difficultés que leurs homologues masculins à accéder aux services financiers proposés par les coopératives rurales de crédit ou les banques d'État (Tsai Kellee, 2000). En outre, dans certaines régions, seuls les hommes ont accès aux crédits distribués par les coopératives rurales (Kahamba, 2012).

Pour autant, des recherches menées sur le microcrédit et les femmes en Chine soutiennent que ces dernières ont l'habitude de gérer leur épargne, leurs emprunts et les remboursements subséquents. Par conséquent, l'offre de microcrédit à destination des femmes serait une solution appropriée pour favoriser des entreprises qui ne pourraient que profiter au développement économique national. L'infériorité du statut social de la femme chinoise n'empêcherait aucunement l'existence d'un espace économique qui lui serait propre et dans lequel elle manifesterait une grande autonomie (Pairault, 2004 et 2008). La dot et autres biens paraphernaux, qui relèvent traditionnellement du patrimoine des femmes chinoises, leur confèrerait un pouvoir économique (Pairault, 2008). Toutefois, ceux-ci ne représentent plus qu'une part marginale des biens échangés lors d'un mariage, tandis que la compensation matrimoniale constituée des biens transférés de la famille du fiancé vers celle de la fiancée domine largement dans le cadre du mariage (Attané, 2010a). L'autonomie économique des femmes trouverait également sa source dans la *sifangqian*, une cassette personnelle constituée secrètement mais qualifiée de privilège féminin (Pairault, 2004 et 2008). Si ces travaux apportent des éléments d'un grand intérêt sur le cadre institutionnel et le contexte historique de la *sifangqian*, ils semblent néanmoins négliger la dimension hétérogène des cas étudiés, c'est-à-dire les perceptions locales et la manière dont les femmes, localement, comprennent leur autonomie économique. Il paraît, en outre, difficilement envisageable que les femmes contractent des microcrédits sans en informer leur conjoint. Par ailleurs, présentée comme une « solution appropriée », l'offre de microcrédit adressée aux femmes semble être

²⁹ Ce terme est emprunté à Isabelle Guérin (2015). L'approche enchantée des experts de la microfinance, qui assignent à leurs dispositifs des objectifs démesurés relevant plus du mythe que de la réalité, présente le microcrédit comme un outil d'*empowerment*, ou d'autonomisation, des femmes qui y ont accès.

proposée moins pour favoriser leur autonomisation que pour contribuer au développement économique.

Les Chinoises gagneraient en autonomie grâce à leur capacité à gagner de l'argent (Huang Yuqin, 2012). Aussi, l'essentiel des travaux sur le microcrédit et les femmes en Chine soutiennent que les dispositifs de microcrédit ont des impacts positifs sur le statut des bénéficiaires. Ils soulignent que l'*empowerment* des femmes ayant contracté un microcrédit se manifeste dans l'amélioration de leur pouvoir de décision au sein de leur ménage. Elles ont ainsi davantage confiance en elles, davantage d'estime de soi et bénéficient de plus de reconnaissance au sein de leur foyer (Bunning, 2004 ; Kahamba, 2012). Il a été ainsi montré que à la suite de la mise en place du programme de microcrédits « The Poverty Alleviation and Women in Development » supervisé avec le concours du Pnud dans la région autonome de Mongolie Intérieure, les femmes ont acquis davantage de pouvoir décisionnel concernant les activités génératrices de revenus (Zhang *et al.*, 2000).

Mais alors que des travers d'instrumentalisation sont explicitement énoncés dans le Livre blanc « L'égalité des sexes et le développement des femmes en Chine »³⁰ (2005), nombre de projets financés par des organisations étrangères s'alignent sur la manière dont l'État-Parti envisage le développement des femmes et notamment en ce qui concerne leurs activités génératrices de revenus (Jacka et Sagerson, 2011). Or, le corporatisme d'État chinois, qui consiste en des politiques autoritaires, à l'origine de toutes les institutions de collaboration économique et sociale, étroitement soumises aux directives et au contrôle de l'État, réprime toute forme d'autonomisation des individus (Unger, 1995 et 2008). Comme le souligne Amartya Sen (1988), il y a deux manières différentes d'envisager la liberté. Une approche positive se concentre sur ce que chaque personne peut choisir ou réaliser, plutôt que sur l'absence d'un type particulier de restrictions qui l'empêche de faire une chose ou une autre. Par opposition, l'approche négative de la liberté se caractérise précisément par l'absence de ce type de contraintes qu'une personne pourrait exercer sur une autre, ou que l'État pourrait exercer sur les individus.

Par ailleurs, la poursuite de la construction d'un État de droit par le gouvernement central a contribué à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. La Fédération des femmes constitue en effet un lieu de débats à l'origine de réseaux féministes et du développement des études de genre en Chine (Angeloff et Lieber,

³⁰ Ce document est accessible à cette adresse : <http://www.china.org.cn/english/2005/Aug/139404.htm> (consulté le 17 septembre 2015).

2012b). Toutefois, depuis le début des années 1990, les projets lancés par cette organisation de masse s'inscrivent dans son programme « *Shuangxue shuangbi* » dont le double objectif s'inscrit à la fois dans la théorie marxiste de l'émancipation (Yang Feng, 2009) et dans le discours des organisations des Nations unies qui définissent la participation économique des femmes comme une condition préalable à l'égalité entre les sexes elle-même utile au développement (Jacka et Sageron, 2011). La Fédération des femmes semble en effet dans certains cas, davantage servir les normes sexuées plus que les combattre. À titre d'illustration, elle a lancé une campagne visant à limiter le nombre de cas de *shengnü*. Ce terme à connotation péjorative, entré dans le lexique officiel en 2007, désigne, selon la définition de la Fédération des femmes, les femmes célibataires de plus de 27 ans (To Sandy, 2013 ; Fincher, 2014). Dans les années 1970, les jeunes gens, hommes et femmes étaient encouragés à se marier le plus tard possible. Les individus se voyaient même accorder un jour de congé de mariage s'ils attendaient d'avoir plus de 24 ans pour se marier (Fincher, 2014). Mais là aussi les Chinoises voient leur condition régresser sous l'accumulation des contradictions exposées plus haut : alors que s'accroît l'exigence de diplômes toujours plus élevés pour s'inscrire dans le marché du travail, les critères de sélection sur le marché du travail se rigidifient. Aujourd'hui, afin d'épargner aux femmes la honte de devenir *shengnü* (Selim, 2013), la Fédération des femmes incite ces dernières à ne pas trop étudier et à ne pas se montrer trop difficiles dans le choix de leur conjoint, et ce afin de s'assurer de se marier avant leur 25^e anniversaire (Fincher, 2014).

* * * * *

Ce chapitre présente les fondements bibliographiques sur lesquels la problématique de cette thèse prend appui.

Il montre comment le microcrédit en se fixant l'objectif de lutter contre l'exclusion bancaire a évolué vers l'activité plus large qu'est la microfinance, tout en impliquant une multiplicité d'acteurs. En répondant à des besoins croissants en termes de services financiers, la microfinance participe dans le même temps d'un phénomène de financiarisation généralisée. Ce chapitre expose les raisons qui motivent la microfinance dans la lutte contre la pauvreté et par conséquent dans le ciblage des populations les plus pauvres. Il montre ainsi comment la microfinance

prétend sortir les individus de la précarité en les incitant à s'engager dans une activité individuelle marchande. Les inégalités des sexes constituant, avec l'usure notamment, l'un des déterminants de la pauvreté, la microfinance a développé une stratégie gagnant-gagnant visant à cibler les femmes et dont l'objectif affiché serait de contribuer à leur autonomisation. Il n'en demeure pas moins que de telles ambitions sont soumises à des limites qui suscitent de nombreux débats tant au sein de la sphère académique que de celle des praticiens. La commercialisation croissante de la microfinance, condition présentée comme indispensable à la viabilité des organisations de microfinance, vient accentuer les controverses dont le microcrédit fait l'objet.

La contextualisation, en Chine, des promesses de la microfinance en termes d'autonomisation des femmes permet de préciser encore davantage les termes et les problématiques de cette recherche et de présenter plus en détail les acteurs qu'il convient de prendre en compte. Elle révèle que l'économie rurale demeurant un défi pour le développement de la Chine, l'auto-entrepreneuriat est vigoureusement encouragé. En outre, face à l'exclusion bancaire à laquelle une large frange de la population rurale est confrontée, la Chine semble présenter des caractéristiques propices à la microfinance. Les discriminations sexuées qui affectent particulièrement les femmes en zone rurale viennent renforcer cette impression. Toutefois, l'examen du secteur de la microfinance chinoise signale que les activités du secteur se limitent, pour l'essentiel, à proposer une offre de microcrédit. Alors, en recentrant enfin son attention sur l'offre de microcrédit adressée aux femmes, ce premier chapitre fait état de l'enchantement d'une large part de la littérature à l'égard de l'autonomisation des Chinoises par le microcrédit, pointant ainsi les angles morts de la recherche sur le sujet microcrédit et femmes en Chine que cette thèse propose par conséquent d'explorer.

CHAPITRE 2 - METHODOLOGIE

L'état de l'art sur le sujet microcrédit et femmes en Chine désormais dressé, ce second chapitre présente l'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche.

Comme précisé en introduction générale, les pratiques économiques sont considérées comme indissociables du contexte social historique, symbolique, politique (Polanyi, [1944] 1983 ; Granovetter, 2000, Servet, 2006) et des rapports sociaux de sexe (Guérin, 2002) duquel elles émergent. Aussi, les forces sociales, opérant par des personnes réelles, produisent des actions ancrées dans la réalité (Becker, 2002). Il s'agit donc de montrer la pertinence d'une approche combinant les outils de la socioéconomie et de l'anthropologie dans l'étude de l'accès des femmes au microcrédit en Chine, soulignant ainsi l'importance de la l'interdisciplinarité dans l'analyse ethnographique (Dufy et Weber, 2007).

Comme le souligne Pepita Ould-Ahmed (2008), la monnaie n'étant pas uniquement un instrument homogène des échanges marchands, mais un symbole, un langage pour la communauté (Hart, 2008), elle fait l'objet d'emplois diversifiés selon sa provenance physique (d'où elle vient) ou sociale (héritée, gagnée, travaillée), son utilisation, ou encore selon le sexe de son détenteur (Guérin, 2002). En outre, les explications catégorielles des inégalités durables de Charles Tilly (1998) révélant que le sexe constitue une catégorie fondamentale qui structure les organisations reproduisant rôles et transactions sexués, la démonstration ci-après vise à indiquer l'intérêt de la prise en compte du genre.

Ce second chapitre est aussi l'occasion de prendre acte de la manière dont les résultats de cette thèse ont été produits. Cette thèse repose sur un savoir obtenu par une chercheuse donnée occupant une position sociale donnée. En effet, comme l'explique Daniel Bizeul (1998) le savoir issu d'une recherche est obtenu par un individu qui se trouve présent lors de tel événement et absente lors de tel autre ; qui a des liens avec tels interlocuteurs et pas avec tels autres ; qui obtient telles réponses à un moment donné et aurait obtenu d'autres réponses si la relation

avait pris place dans un autre contexte ou si elle-même avait été autre que ce qu'elle est ; qui s'attachent à certains aspects des situations, au détriment d'autres aspects ; et qui analyse ses matériaux selon ce que ses cadres de pensée et ses convictions épistémologiques l'autorisent à faire. Aussi, les données collectées dans des contextes particuliers ne prétendent pas à être généralisables dans l'absolu, même si un raisonnement s'opère toujours depuis le cas particulier jusqu'à l'idée plus générale (Becker, 2002).

Ce chapitre fait état de la façon dont l'enquête de cette thèse s'est déroulée et des conséquences en découlant pour l'analyse des informations obtenues (Bizeul, 1998). La description de la méthodologie employée rend compte, selon les modalités proposées par Jean-Pierre Olivier de Sardan (2000), de la durée et des conditions de séjour, des lieux d'enquête, de la part accordée aux entretiens, de l'usage de la transcription et de la traduction, de ma maîtrise du chinois et du recours à des interprètes et, enfin, des formes de mon implication.

1. UNE APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE

1.1. Interdépendance méthodologique et conceptuelle

1.1.1 Le microcrédit : une pratique économique « imbriquée » et « entremêlée »

Le système économique est fonction de l'organisation sociale (Polanyi, [1944] 1983). Le fait social total souligne que l'échange n'est pas qu'économique et que l'économique est par définition circulation, redistribution et échange. C'est en effet ainsi que Marcel Mauss (1950) formule, le premier, le principe de l'interdépendance méthodologique et conceptuelle des sciences sociales. À l'instar des pratiques économiques, le microcrédit est indissociable du contexte social, historique, symbolique, politique et des rapports sociaux de sexe desquels il émerge.

Comme le souligne Isabelle Guérin (2015), plus qu'autonomes, ou bien même surdéterminées ou encastrées, les pratiques économiques, telles que le microcrédit, se révèlent « imbriquées » (Dufy et Weber, 2007) dans ce contexte et ces rapports sociaux de sexe et y sont même « entremêlées » (Zelizer, 2005). Autrement dit, les relations sociales et les institutions, entendues comme un ensemble de règles durablement établies, ainsi que la manière dont elles régulent les comportements personnels sociaux, font l'objet d'un examen détaillé.

L'imbrication et l'entremêlement des pratiques économiques signifient également qu'il convient d'accorder une attention particulière aux rapports de domination, de pouvoir, de hiérarchie et d'exploitation (Guérin, 2015), ceux-ci entrant en jeu dans le développement économique (Acemoglu et Robinson, 2005).

La monnaie étant une construction sociale (Aglietta et Orléan, 1998), les pratiques monétaires ne répondent pas à une logique purement économique. C'est à ce titre que la démarche anthropologique apparaît indispensable pour mettre au jour la dimension non économique sous-jacente (Ould-Ahmed, 2008) au microcrédit. Il convient de s'intéresser à la perception locale de l'argent (Simmel, 1987), celle-ci déterminant, dans le contexte social dans lequel vivent les individus, les décisions de ces derniers.

En effet, seule la prise en compte du contexte social permet de comprendre les choix des individus. Des observations empiriques fines, inscrites dans la lignée des travaux de l'anthropologie économique (Godelier, 1965 ; Servet, 1999), permettent d'étudier la signification des actes économiques pour les populations locales et les mécanismes complexes dans lesquels ils sont imbriqués. Elles permettent en effet de comprendre les stratégies personnelles qui, au sein des différentes sphères de la société, visent à répondre à une situation d'incertitude financière (Morvant-Roux, 2009b). Parce qu'elle forme le soubassement des systèmes politiques et économiques (Copans, 1996), l'étude de l'organisation sociale est donc essentielle.

En outre, selon la théorie keynésienne, ce sont les prêts qui font les dépôts et non l'inverse (Keynes, [1936] 1971). En créant de la monnaie par le jeu de l'endettement et du crédit, les banques produisent en définitive de la monnaie en tant que relation sociale reposant sur une structure sociale qui implique une pratique bancaire institutionnalisée et une légitimité constitutionnelle de l'autorité politique. Une importance particulière est donc accordée aux relations sociales ainsi qu'aux institutions, sans pour autant, contrairement aux approches matérialistes et structuralistes, négliger les capacités d'action des personnes.

1.1.2 La mise à distance d'une approche économiciste et positiviste

L'acteur économique est à « ontologie variable » (Granovetter, 2000). En d'autres termes, l'action économique est une activité sociale qui ne se résume pas à la maximisation de l'utilité³¹ par l'individu avancée par une approche utilitariste.

³¹ Contrairement à la capacité d'un bien à être utilisé par les individus, en économie politique, l'utilité, ou encore l'ophélimité (Pareto, 1912), revêt une dimension subjective. Il s'agit de l'utilité

Cette thèse s'inscrit en effet dans une conceptualisation de la régulation sociale de l'économie. Le marché, si l'on convient qu'il existe, ne se résume pas à un lieu de rencontre de l'offre et de la demande. Sans tomber dans le biais de l'anthropomorphisation des institutions (Barlow, 1994), le marché fait référence à un ensemble d'institutions à l'origine de toute forme d'organisation (Harris-White et Heyer, 2010). La mystification des rapports économiques d'échanges de marchandises, dénoncée dans l'approche marxienne, est mise à distance pour replacer les rapports sociaux au premier plan de l'analyse. À ce titre et au-delà des pratiques de marchandisation généralisée, notamment des relations sociales, souligne Gilbert Rist (2007), c'est toute la science économique qu'il conviendrait de remettre en question.

Cette thèse n'a pas de telles ambitions, aussi pertinentes soient-elles (Orléan, 2015). L'approche dans laquelle elle s'inscrit rejette l'individualisme méthodologique de la science économique hégémonique (Rist, 2007), qui propose de déduire le comportement global de la société en additionnant les comportements des individus isolés. Une telle hypothèse néglige les interactions entre les différentes parties. À titre d'exemple, dans le cadre du débat académique autour de « la grande divergence »³², Prasannan Parthasarathi (2011) souligne que les multiples analyses économiques, ayant été conduites à partir de méthodologies similaires et isolant divers paramètres, aboutissent à des résultats abusifs. Ceux-ci attribuent les différences de développement entre l'Asie et l'Europe à un modèle de développement exceptionnel qui serait propre à la seconde. L'approche dominante de l'économie, tant dans sa dimension classique que comportementale (Kahneman *et al.*, 1986), apparaît d'autant plus inadéquate qu'elle est le fondement des programmes mis en place par les organisations internationales (Rist, 2007) et les institutions financières (Palier et Prevost, 2007 ; Ferguson, 2012) que cette recherche se propose d'explorer à travers le microcrédit en Chine. Contracter un microcrédit induit un coût, certes financier, mais également social (Servet, 2006). Or, les recherches micro-économiques sur le microcrédit (Stiglitz, 1990 ; Armendariz et Morduch, 2010) vantent ses multiples vertus en occultant le coût que représente un défaut de paiement pour un emprunteur. Ces recherches inscrites dans l'économie du développement (Banerjee et Duflo, 2012)

que représente un bien ou un service pour un individu dans une situation donnée.

³² Pour une vue d'ensemble des arguments apportés au débat visant à expliquer les trajectoires économiques divergentes de la Chine et de l'Angleterre, et plus généralement, de l'Asie et de l'Europe, voir : Gipouloux (2009), Pomeranz (2000), Morris (2010), Parthasarathi (2011), Rosenthal et Wong (2011).

s'intéressent par exemple au nombre d'entreprises créées à l'issue de l'octroi d'un microcrédit. Elles considèrent cette donnée comme un indicateur de création d'emploi et d'activité marchande. Toutefois, elles omettent de prendre en compte le fait que les organismes de microcrédit accordent rarement, comme souligné plus loin dans le chapitre 3, des prêts à des individus sans activité marchande. De cette manière, ces travaux passent à côté d'éléments essentiels (Hsu Becky, 2014 ; Guérin, 2015).

Aujourd'hui, ces approches économicistes et positivistes, qui négligent les rapports sociaux, inondent le domaine du savoir sur le microcrédit, la microfinance se voyant ainsi « désincarnée » dans la nouvelle économie du développement (Guérin, 2015). L'objectif affiché de cette discipline vise à mesurer l'impact des politiques de développement. Sa méthode de randomisation et d'expérimentation aléatoire, qui consiste à reproduire la méthode des essais cliniques par groupe de contrôle, séduit nombre de bailleurs de fonds. Mais en requérant une population homogène, indispensable pour mener de telles expérimentations, cette approche prétend à l'universalisme.

Cette thèse prend le contre-pied de ces approches en s'intéressant aux usages vécus du microcrédit. Dans le cas du sous-continent indien, même si plusieurs enquêtes auprès de ménages, dont certaines avec un suivi longitudinal (Pitt et Khandker, 1998 ; Hashemi *et al.*, 1996), proposent d'évaluer les effets économiques du microcrédit sur les femmes, c'est avant tout une présence sur le terrain, nourrie d'observations et de discussions, qui a fait émerger la nature éminemment politique du microcrédit (Guérin, 2011c). Si la quantification est utile pour mesurer certaines tendances et peut parfois servir à établir des liens de causalité, le recours à l'analyse qualitative apparaît incontournable à différentes étapes de cette recherche (Becker, 2002). Au départ, elle fait émerger des hypothèses pertinentes du fait de leur ancrage dans des situations concrètes. Elle met en évidence des chaînes complexes de causalité. Elle permet d'analyser des processus de décision, et non pas uniquement des résultats de prise de décision, et les relations entre les différentes facettes des réalités étudiées (Guérin, 2015). Cette thèse va à l'encontre d'une approche économique orthodoxe et expérimentale qui rompt inéluctablement le lien entre le local et le global (Prévost, 2008), central dans l'étude de programmes de développement tels que ceux dans lesquels s'inscrit le microcrédit.

1.1.3 Le microcrédit s'inscrit dans le champ du développement

Les dispositifs de microcrédit sont élaborés et mis en place dans le cadre de politiques de développement. Il convient, dès lors, de les étudier en prenant en compte cet aspect.

Le développement renvoie à un champ d'action sociale qui met en relation, avec une intensité particulière, des réalités multiples et divergentes. Inscrit dans le champ du développement, le microcrédit demande à être analysé à différents niveaux, c'est-à-dire au-delà des seuls projets de développement (Olivier de Sardan, 1995). Ceci implique une approche centrée sur les acteurs, les processus et les conflits. En effet, le microcrédit doit être appréhendé comme un processus permanent de compromis et de négociations entre différentes entités, impliquées directement ou indirectement (Guérin, 2011). Une telle approche accorde une attention particulière à la construction des différentes sphères de la société en tenant compte des institutions d'encadrement et des statuts personnels (Morvant-Roux, 2009).

Promus dans le cadre de programmes de développement, les dispositifs de microcrédit sont des construits sociaux, politiques et culturels (Long, 2001). Par conséquent, le champ social du développement, dans lequel s'inscrit le microcrédit, offre un terrain privilégié pour des analyses interdisciplinaires (Olivier de Sardan, 1995). L'économie classique ou néoclassique étant incapable d'étudier les déterminants et les enjeux du développement, il est indispensable de mener des enquêtes de terrain et de convoquer l'anthropologie et plus largement l'interdisciplinarité (North, 2005), ce qui est tout autant valable pour l'étude de nombreux phénomènes sociaux. Les dispositifs de microcrédit sont organisés sous la forme d'une « vie sociale » dont l'étude nécessite des enquêtes de terrain très détaillées visant à analyser la vie quotidienne d'un dispositif et les processus à travers lesquels les pratiques sociales sont partagées, contestées, négociées, contournées ou rejetées par les différentes entités impliquées (Guérin, 2011b) « de gré ou de force » (Falquet, 2008).

1.1.4 L'intérêt de l'historicité

Les objets ethnographiques revêtent à la fois un caractère historique et conjoncturel. Comme le note Jean Copans (1996 : 18), historique parce que les sociétés observées et les sociétés d'observation sont bien dans le temps mondial ; conjoncturel parce que la rencontre de l'ethnologie et des « ethnologisés » dessine une société temporaire, aléatoire, qui n'est reproductible par aucune expérience.

L'on comprend en outre beaucoup de choses sur l'économie chinoise en regardant, à travers l'histoire, les lignages et les communautés claniques (Gipouloux, 2009).

L'objet ethnographique présent étant le résultat d'une histoire plurielle, le passé est d'un grand intérêt dans le cadre d'une étude anthropologique (Copans, 1996). Toutes les sociétés sont le fruit « d'une production continue et jamais achevée » (Balandier, 1985 : 8). La capacité d'adaptation des uns et des autres constitue une problématique centrale dans l'organisation économique, l'efficacité économique dépendant de l'environnement institutionnel et des attributs des acteurs économiques (Gipouloux, 2009). Les choix du présent sont influencés par l'héritage des institutions passées (North, 1994 et 2005). L'économie est ici perçue comme une dynamique et l'histoire comme un processus et un entrelacement de différentes temporalités. Il convient ainsi de prendre en compte l'histoire, non pas dans une perspective inertielle, mais comme un « ensemble de restrictions des possibilités de choix du moment présent en raison des expériences du passé » (Gipouloux, 2009 : 26). Dans la lignée de l'anthropologie politique, le regard porté à l'histoire garantit de se prémunir contre des dérives psychosociologiques du sens commun (Bailey, 1971). En ce sens, l'histoire s'avère utile pour comprendre les concepts en général (Gipouloux, 2009).

En comparaison à d'autres grandes civilisations, la Chine fait l'objet d'une remarquable continuité (MacCormack, 1996). En effet, même si la période écoulée depuis l'établissement de la République Populaire de Chine en 1949 a profondément marqué et modifié la société chinoise (Zhou Xiaohong, 2012), sa structure sociale demeure proche de sa forme traditionnelle. D'un point de vue occidental, la société traditionnelle fait référence à la période succédant à la société primitive et précédant la société moderne. D'un point de vue chinois, la société traditionnelle renvoie aux deux millénaires de la société féodale qui naît sous la dynastie Qin (221 à 206 avant l'ère chrétienne) et prend fin à la révolution Xinhai de 1911³³ (Li Peilin, 2012).

Dans les années 1980, à l'issue de la période collectiviste, le gouvernement communiste a continué de contrôler l'allocation des ressources principales dans les campagnes. Partout en Chine, les structures institutionnelles ont changé, les institutions spécifiquement locales jouant un rôle déterminant (Chen Chih-jou,

³³ La Révolution chinoise de 1911, ou Révolution Xinhai, est le mouvement politique à l'origine du renversement de la dynastie Qing alors en place depuis 268 ans. La Révolution Xinhai a abouti à la proclamation de la République de Chine.

2012). Pour autant, les villageois perçoivent tout programme gouvernemental à la lumière de l'histoire chinoise (Hsu Becky, 2014). Par conséquent, les dispositifs de microcrédit étudiés s'inscrivent dans le cadre de programmes gouvernementaux, la prise en compte du passé se révèle particulièrement pertinente.

1.2. Le microcrédit au prisme des rapports sociaux de sexe

1.2.1 Le sexe social

Le genre est présenté, dans diverses disciplines, comme un cadre d'analyse employé pour saisir la construction sociale, culturelle, langagière et scientifique des différences entre filles et garçons, femmes et hommes et féminin et masculin (Brugeilles, 2013).

La première formulation du concept de genre introduit la différence entre la notion de sexes, qui renvoie aux différences biologiques entre hommes et femmes, et le genre qui induit une classification sociale du masculin et du féminin (Oakley, 1972). Toutefois, la relation entre le sexe naturalisé et le genre culturalisé fait plus tard l'objet d'une remise en cause (Butler, 1990 ; Laqueur, 1992) : le couple sexe/genre, calqué sur l'opposition nature/culture, naturalise le corps sur lequel viennent se greffer des signifiants culturels.

Dans son acception sociologique et anthropologique, le genre renvoie à un sexe social. Toutes les sociétés assignent aux deux sexes des fonctions différentes³⁴ dans la sphère sociale et plus précisément dans les deux champs fondamentaux de la reproduction et du travail (Mead, 1966). Ces deux champs, et peut-être le second plus que le premier, nécessitent une attention particulière dans le cadre de cette recherche. Les autres aspects de la différenciation telle que la mobilité, l'accès à diverses ressources, en sont des signes ou des conséquences (Mathieu, 1973). Les modalités concrètes de ce sexe social vont de l'intériorisation des normes (Kandiyoti, 1988) par l'éducation (Belotti, 1974 ; Falconnet et Lefaucheur, 1975 ; Brugeilles *et al.*, 2009) jusqu'à la coercition, de la surveillance des événements physiologiques jusqu'au marquage symbolique et parfois physique des femmes comme corps reproducteur (Mathieu, 1973 ; Héritier, 1984 ; Fainzang, 1985 ; Tabet, 1985 ; Attané, 2005 ; Attané *et al.*, 2015).

³⁴ Il convient de préciser ici, qu'en biologie, la différenciation est l'acquisition de propriétés fonctionnelles différentes par des cellules semblables (Vidal, 2006).

La prise en compte du genre suppose que la réflexion et l'étude des situations sociales s'attachent non seulement aux caractéristiques des individus, mais encore aux relations entre les composantes féminines et masculines de la société (Labourie-Racapé, 2000). Les caractéristiques associées à chaque sexe sont socialement construites dans une relation (Devreux, 2001). Les notions de masculin et de féminin ne s'élaborent pas indépendamment l'une de l'autre, mais au sein d'une relation. En effet, les rapports sociaux de sexe ne doivent pas être appréhendés à travers une vision irréfragable des mécanismes d'une domination masculine (Bourdieu, 1998). Les femmes participent au maintien de rôles sexués, leur soumission aux hommes au sein de sociétés patriarcales, en dehors de situation extrêmes, étant le moyen d'acquiescer une protection sociale, économique et politique auprès de leur conjoint dont elles sont sinon dépourvues (Kandiyoti, 1988).

Le genre est une construction sociale (de Beauvoir, 1949) et un processus relationnel qui implique des rapports de pouvoir (Héritier, 2002), dans lesquels il est lui-même imbriqué (Kergoat, 2012). Par ailleurs, la configuration et l'évolution des rapports sociaux de sexe peuvent également être perçues comme précédant et transcendant les rapports de classe (Li Xiaojiang, 1983).

1.2.2 La prise en compte du genre dans l'étude des pratiques économiques

Comme le souligne le point 1.1 plus haut, l'économie peut être analysée comme une entreprise essentiellement sociale (Swedberg, 1994). Aussi, la division socio-sexuée du travail, domaine, avec celui de la reproduction, où les rapports sociaux de sexe sont le plus éprouvés (Mead, 1966), serait « un moyen de créer entre les sexes une mutuelle dépendance sociale et économique [...] les amenant par là à se perpétuer et à fonder une famille » (Levi-Strauss, 1971 : 21). Par conséquent, il convient d'intégrer la place des femmes et leur statut dans l'analyse du fonctionnement de l'économie, ces dernières jouant un rôle déterminant dans l'économie de tous les pays (Swedberg, 1994). Toutefois, en dépit d'une littérature économique féministe foisonnante³⁵, les sciences économiques, en dehors de la démographie économique et de l'économie de la famille (Rapoport *et al.*, 2011 ; Pailhé *et al.* 2013) peinent à véritablement intégrer le genre dans leurs analyses (Delphy, 1998).

³⁵ Pour une revue de la littérature de l'économie féministe voir Talahite (2014). Concernant l'impact et l'apport cognitif du mouvement des recherches féministes sur les sciences sociales voir Gausson (2014). Concernant l'économie féministe chinoise voir Berik *et al.* (2007).

Pourtant, si l'on prend à nouveau l'exemple de la « grande divergence », la prise en compte des rapports sociaux de sexe apporte à ce débat économique des éléments d'un grand intérêt. Par rapport à ce qui est apparu en Europe, la production de capital humain, l'un des facteurs de la « grande divergence », a été impactée en Chine par la formation des fonctionnaires profondément marquée par les stéréotypes sexués (Van Zanden, 2009).

Le genre fait l'histoire (Fraisie, 2014) en général, et l'histoire économique en particulier, ou tout au moins y participe. C'est pourquoi cette recherche prend simultanément en compte passé et rapports sociaux de sexe. L'historicité, là encore, invite ainsi à dépasser le cadre de la seule rhétorique. Elle permet de se prémunir de biais culturalistes, en détachant cette étude des travaux invoquant le confucianisme comme principal facteur des inégalités entre les hommes et les femmes en Chine. Il ne s'agit pas d'ignorer l'organisation de la société traditionnelle, mais bien au contraire de prendre acte de la nature idéologique de cette construction. En effet, s'attacher à expliquer les inégalités entre les femmes et les hommes chinois par le confucianisme revient à participer d'une instrumentalisation contemporaine et globalisée de la figure de Confucius (Cheng Anne, 2014), dont les Entretiens ou Analectes (*Lunyu*) (Cheng Anne, 1985) ne seraient, selon les thèses déconstructionniste et révisionniste, non pas l'œuvre de Confucius lui-même mais le fruit d'une construction de nature idéologique compilée au Ier siècle avant notre ère et destinée à servir les préoccupations politiques d'un empire centralisé (Hunter, 2012).

1.2.3 Le genre : un champ de savoir

Dans le cadre de cette thèse, la prise en compte du genre apparaît d'autant plus pertinente que l'étude des pratiques économiques s'intéresse directement non pas aux caractéristiques des personnes mais à leur capacité d'action et de relation (Strathern, 1988). L'approche par le genre permet de décrire précisément l'organisation sociale (Copans, 1996). Dans une société chinoise fortement stratifiée (Li Qiang, 2012 ; Kan Karita, 2013), il s'agit d'étudier des rapports et non des hiérarchies. Le genre, paradigme utile pour interroger les rapports entre les individus et l'État chinois (Angeloff et Lieber, 2012a), est mis à profit pour, dans la lignée de l'anthropologie politique (Balandier, 1967 ; Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998), appréhender des dimensions politiques venant se cristalliser sur l'appartenance sexuelle. En Chine, les politiques publiques ne s'appliquent pas de manière directe mais sont exécutées par des agents de terrain

qui élaborent des stratégies au sein desquelles les rapports sociaux de sexe jouent un rôle essentiel (Audin, 2012).

Le genre est entendu comme un champ de savoir et non comme un outil d'analyse qui dans ce cas s'apparenterait à un écran masquant alors une multiplicité de configurations (Fraisie, 2014). Le genre en tant que champ de savoir permet ainsi d'aller au-delà des cadres épistémologiques du chercheur. Il permet aussi de mieux connaître le contexte local et les contraintes spécifiques vécues par les femmes (Guérin et Palier, 2006), les rapports sociaux de sexe variant considérablement d'un contexte à l'autre (Mead, 1966). Il convient en outre d'être attentif à la diversité des caractéristiques des femmes (Mead, 1963 ; Gilmartin *et al.*, 1994) qui, dans le cadre de nombres de recherches sont considérées comme une catégorie homogène (Guérin et Palier, 2006). En adoptant une telle approche, cette thèse propose de compléter les travaux sur l'espace économique des Chinoises (Pairault, 2004 et 2008) où elles sont considérées comme un groupe homogène.

Si les femmes forment un groupe hétérogène, l'organisation de la communauté domestique dans laquelle elles évoluent est particulière, mais tout à la fois universelle : tous les modes de production, dont le capitalisme et le néolibéralisme, reposent sur les rapports sociaux de sexe. Comme le souligne Claude Meillassoux (1975), la communauté domestique est en effet le seul système économique et social qui régent la production physique des individus, la reproduction des producteurs et la reproduction sociale sous toutes ses formes par un ensemble d'institutions, et qui la domine par la mobilisation ordonnée des moyens de la reproduction humaine, c'est-à-dire les femmes.

Dès lors, l'étude des rapports sociaux de sexe en Chine nécessite de s'inscrire dans une perspective globale (Diamant, 2000), c'est-à-dire de s'intéresser à des logiques mondiales et d'articuler ce niveau d'analyse à d'autres niveaux, régionaux, nationaux ou encore locaux (Wieviorka *et al.*, 2015). Le genre constitue en effet une dimension centrale dans le système économique global en général (Hirata, 1993 ; Moghadam, 1999 ; Bisilliat, 2003 ; Chow Esther, 2003 ; Ramamurthi, 2004 ; Falquet, 2008 ; Lacombe *et al.*, 2011 ; Fraisie, 2014) et en Chine en particulier (Lee Ching Kwan, 1998 ; Pun Ngai, 2005 ; Rofel, 2007 ; Lieber, 2012). Alors que l'approche par le genre vise à dénoncer le poids des normes sociales et culturelles dans les rapports de pouvoir en rompant avec une vision biologique et naturaliste des inégalités de sexe (Verschuur, 2009),

l'institutionnalisation des politiques en faveur de l'égalité des sexes apporte une légitimité aux programmes de développement (Cornet, 2014), et notamment aux dispositifs de microcrédit (Guérin *et al.*, 2009b ; Prevost, 2010), qui essentialisent une nature féminine, en présentant les femmes comme plus solidaires et plus responsables (Molyneux, 2002 ; Rankin, 2002 ; Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 ; Falquet, 2008, Guérin *et al.*, 2009b), et laissent par conséquent intact le problème de l'asymétrie des relations de pouvoir (Mukhopadhyay, 2007). C'est pourquoi le genre fait ici l'objet d'un champ de savoir qui se révèle extrêmement fécond pour comprendre la dialectique du microcrédit dans une Chine globalisée. Cela n'implique pas pour autant de prendre part au débat dominant visant à confronter le féminisme chinois au féminisme américain. En Chine, le genre est souvent réduit, tant de la part des universitaires chinois qu'étrangers, à une confrontation du féminisme américain et du féminisme chinois (Diamant, 2000 ; Wang Lingzhen, 2011 ; He Chengzhou, 2012 ; Liu *et al.*, 2013 ; Zhen Heyin, 2013), les apports européens sur ces questions étant ignorés. Le genre en Chine émerge d'une globalisation académique, figurée par ce que Anne Cheng (2014) nomme « l'autoroute du Pacifique », où les approches retenues émanent d'universitaires appartenant à un nombre restreint d'institutions de recherche. Aussi, les travaux qui s'intéressent à la question des femmes en Chine sont le produit du féminisme chinois qui s'est principalement développé dans l'arène de la Fédération des femmes de Chine. Cette organisation, à travers laquelle l'État définit les causes, les méthodes et la vision du changement et se porte garant, en protecteur masculin, des droits et intérêts des femmes, a été pendant longtemps le seul organisme légal pour représenter la cause des femmes (Angeloff et Lieber, 2012b). Elle est par conséquent constituée d'un grand nombre de « féministes d'État » (Wang Zheng, 2005). C'est pourquoi une posture distanciée à l'égard du genre, en tant que prisme ou concept d'analyse, se révèle partout essentielle (Spivak, 2013), y compris en Chine.

1.3. Pertinence d'une approche de terrain dans le contexte chinois

1.3.1 Des données statistiques limitées

Nombre de travaux sur la Chine soulignent la difficulté voire l'impossibilité d'y obtenir des données économiques chiffrées fiables. Même si l'orchestration de son développement économique nécessite la production d'une quantité colossale de

données statistiques, leur analyse et leur interprétation requièrent une grande vigilance (Holz, 2013). C'est d'ailleurs de cette abondance que se nourrit l'important marché noir de la publication scientifique en Chine³⁶. Par conséquent, la fiabilité des données statistiques qui y sont produites demeure questionnable (Zhang et Zhu, 2013). Certes comme partout, leur emploi nécessite de poser à minima les questions suivantes : par qui ces données sont collectées ? À quoi et/ou qui sont-elle destinées ? Qui a supervisé leur production Les enquêtés ont-ils véritablement compris les questions qui leur ont été posées ? Ont-ils répondu honnêtement aux questions ? Le sujet traité est-il sensible ? etc. (Diamant, 2014). Les données quantitatives sur l'emploi en fonction de variables comme le sexe, l'âge, le type de contrat, le temps de travail, n'existent pas toujours (Angeloff, 2012). En outre, toutes les statistiques nationales ne prennent pas en compte la variable du sexe (Angeloff, 2012 ; Sargeson, 2012). Aussi, tant les échelles continentales que la taille de la population chinoise rendent difficile la collecte de données quantitatives dans un contexte de développement socioéconomique rapide qui exige une constante adaptation de l'appareil statistique (Angeloff, 2012).

La difficulté à exploiter certaines données sur la microfinance en Chine, du fait du manque de rigueur dans leur collecte, a déjà été souligné (Pairault, 2005 et 2009b). Aucune donnée statistique sur les organismes de microcrédit en Chine et sur la part des femmes parmi les contractants de microcrédit n'existe, y compris au sien de l'Association chinoise de microfinance (*Zhongguo xiao'e xindai lianmeng*)³⁷. Une employée de l'Association explique ce vide statistique par l'absence d'une autorité spécifiquement consacrée au secteur de la microfinance et par la confusion qui règne au sein de ce secteur, points tous deux traités en détail ci-après dans le chapitre 3.

« Comme vous le savez, en Chine, il n'y a pas d'autorité ou d'organisation qui détient l'ensemble des informations ou des données sur la microfinance en Chine parce que les définitions et les méthodes de mesure employées par le gouvernement diffèrent des normes internationales, et que les institutions sont soumises à des autorités différentes. Ce que vous demandez nécessite un travail colossal. Il

³⁶ Des agences spécialisées proposent, contre paiement, d'ajouter votre nom à la liste des auteurs d'articles scientifiques ou de trouver un étudiant ou un chercheur pour rédiger un article à votre place (Hvistendahl, 2013).

³⁷ <http://vip.endiva.com.cn/chinamfi/portal/PortalHome.asp>

faudrait contacter la Banque populaire de Chine, la Commission de régulation bancaire de Chine et encore d'autres organisations pour leur demander un entretien car ils ne disposent pas de réponses précises à vos questions. En fait il s'agirait là d'une véritable recherche à part entière. Cela va au-delà de nos compétences et j'en suis désolée » (extrait du courriel reçu de mon informatrice de l'Association chinoise de microfinance).

D'une manière générale, l'obtention de données précises sur les organisations de microfinance dans le monde demeure ardue (Guérin, 2014). En Chine, certaines données sur la microfinance sont disponibles dans la base de données du Mix-market³⁸. Toutefois, les données compilées par le Mix (Microfinance Information eXchange), en réponse à une demande émanant des agences de rating et des bailleurs de fonds, repose sur une base déclarative. Ainsi, outre le fait que nombre de variables y sont mal renseignées, la représentativité des données chinoises n'est pas assurée.

1.3.2 Des recherches locales contrôlées

Un large part des travaux chinois sur le microcrédit en Chine, réalisé à partir d'enquêtes de terrain sur la base d'observations empiriques fines, est l'œuvre de chercheurs de l'Académie chinoise des sciences sociales dont le plus connu d'entre eux est Du Xiaoshan. Si l'Académie chinoise des sciences sociales est un des instituts de recherche les plus prestigieux en Chine, c'est notamment parce qu'elle rassemble un panel d'experts qui sont aussi des conseillers politiques du gouvernement. Elle est à ce titre supervisée de près par des inspecteurs disciplinaires du Parti³⁹. Les travaux qui y sont menés sur le microcrédit se voient dès lors teintés de la rhétorique gouvernementale. La porosité entre la sphère politique et la sphère académique, aujourd'hui (Selim, 2013) comme hier (Zhang Xiaojun, 2012), dote cette dernière d'une capacité d'influence sur les politiques publiques tout en lui imposant des balises en retour. Dans une interview donnée en 2013, Gao Quanxi, professeur de droit à l'Université Beihang à Pékin, a déclaré qu'au sein des universités chinoises, la liberté académique est entravée.

³⁸ Le Mix-market valide puis centralise, sur une plateforme en ligne, des indicateurs financiers et sociaux d'organisations de microfinance enclines à communiquer sur leurs activités : <http://mixmarket.org/fr>

³⁹ Global Times, *Inspector questions CASS ideology*: <http://www.globaltimes.cn/content/865837.shtml> (consulté le 1^{er} septembre 2014).

Publier sur des sujets que les autorités désapprouvent est devenu, dit-il, de plus en plus difficile⁴⁰.

Après avoir brillamment soutenu sa thèse sur les programmes de développement axés sur les femmes en Chine rurale (2011) à l'Université nationale d'Australie, Yang Lichao, que j'ai rencontrée à Pékin, a souhaité revenir dans son pays pour y occuper un poste d'enseignante-chercheuse. Pour ce faire, elle a dû renoncer à poursuivre les recherches qui l'avaient occupées tout au long de son doctorat. Elle soutient, à ce titre, que très peu de recherches de qualité sur les programmes de développement pour l'autonomisation des femmes en Chine sont réalisées par les chercheurs chinois en raison de la prégnance d'un discours officiel.

En étudiant le sujet microcrédit et femmes en Chine d'une position académique étrangère au pays, cette thèse propose de combler les savoirs concernant le contexte social, historique, symbolique, politique et genre des pratiques économiques conditionnant l'accès des Chinoises au microcrédit.

1.3.3 Les relations interpersonnelles aux fondements de la société chinoise

Comme souligné dans le chapitre précédent, la société chinoise n'est fondée ni sur l'individu, ni sur le groupe, mais sur la relation entre les individus, le réseau de relations ou *guanxi* déterminant la place d'un individu au sein de la société (Yan Yunxiang, 1996). Les relations entre individus répondent à un schéma binaire, principe des relations humaines fondamentales, dûment appliqué aux rapports entre supérieur et subalterne, comme entre époux et épouse ou entre vie publique et vie privée (Fei Xiaotong, 1992). Par conséquent, dans le cadre de cette thèse qui appréhende les pratiques économiques à travers leur dimension imbriquée, l'intérêt porté aux relations entre les individus se révèle particulièrement approprié dans le contexte chinois.

Une attention particulière est accordée à l'influence du réseau de relations sur le comportement des individus, ces derniers n'étant pas isolés du reste de la société. La productivité ne dépend pas de l'individu « atomisé » mais repose avant tout sur son réseau de relations, qu'il s'agisse de liens forts ou faibles, les derniers ayant une incidence économique plus significative que les premiers. Le « seuil de comportement », c'est-à-dire le rapport coût/bénéfice de l'action des individus étant propre à chacun ou autrement dit à la structure sociale, à la nature des liens

⁴⁰ Sinosphere, *A Lonely Passion: China's Followers of Friedrich A. Hayek*, 30 octobre 2013 : http://sinosphere.blogs.nytimes.com/2013/10/30/a-lonely-passion-chinas-followers-of-friedrich-a-hayek/?_r=0 (consulté le 4 novembre 2013).

ou à la « dispersion spatio-temporelle de l'action sociale » dans laquelle ils s'inscrivent, cette approche permet d'analyser la manière dont chacun agit sur son réseau de relations pour parvenir à ses fins (Granovetter, 2000).

1.4. Entre la socioéconomie et l'anthropologie

1.4.1 La compatibilité méthodologique de deux disciplines

Pour toutes les raisons présentées plus haut, le sujet microcrédit et femmes en Chine appelle à l'interdisciplinarité, et plus particulièrement à la mobilisation d'outils empruntés à la socioéconomie et à l'anthropologie, disciplines présentant une compatibilité méthodologique.

L'interdisciplinarité dans laquelle s'inscrit cette thèse est notamment justifiée par Jean-Michel Servet qui a consacré nombre de ses recherches à l'exclusion, à la microfinance et aux systèmes d'échanges locaux (Servet, 1999 et 2006). Dans la lignée de Karl Polanyi ([1944] 1983) qui se définit lui-même comme socioéconomiste (Servet, 2005 ; Dhoquois, 2008), Jean-Michel Servet n'a cessé de mêler anthropologie et économie.

De la même manière, Pierre Bourdieu est aujourd'hui en France considéré comme un sociologue alors que sa contribution scientifique à toute l'anthropologie anglophone est considérable (Dufy et Weber, 2007).

1.4.2 Une combinaison d'échelles

Tant l'approche socioéconomique qu'anthropologique invitent cette thèse à combiner les échelles micro, méso et macro afin de dépasser le clivage acteurs/structures et micro/macro processus (Guérin *et al.*, 2011). Comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995 : 22), elle permet ainsi de faire face à la multiplicité des facteurs de tous ordres qu'il est nécessaire de prendre en compte si l'on veut se donner les moyens de comprendre le changement social en général, et les interactions développeurs/développés en particulier. Par conséquent, données observationnelles et non-observationnelles sont rigoureusement articulées dans cette thèse.

En investissant le niveau méso, l'anthropologie politique s'intéresse à l'imbrication de différentes logiques dans les politiques locales (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998) et au fonctionnement des administrations étatiques (Olivier de Sardan, 1996). L'anthropologie politique permet d'analyser les formes instituées de pouvoir, qu'elles soient officielles, officieuses, formelles ou informelles, de même que les enjeux d'influence et de légitimité et les stratégies

des acteurs (Balandier, 1967 ; Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998). Combiner les outils de l'anthropologie politique et de l'anthropologie économique, dans cette thèse, offre la possibilité de décrire et analyser les mécanismes structurels d'oppression et de domination (Harris-White et Heyer, 2010), de restituer les « façons de faire et de penser dans leur diversité » et de saisir la pluralité des « rationalités pratiques » et la manière dont elles s'entremêlent dans la réalité (Dufy et Weber, 2007).

1.4.3 Une déconstruction des catégories

La déconstruction des catégories, propre à l'anthropologie, demeure chère à la socioéconomie, notamment à l'égard des catégories « travail », « dette » et « accumulation » (Guérin *et al.*, 2011). C'est également ce souci de déconstruction qui invite à prendre en compte le genre comme un champ de savoir. Les individus impliqués dans les programmes de microcrédit sont perçus comme des « personnes sociales » (Sahlins, 1968). C'est pourquoi cette recherche s'intéresse à la parenté des individus, c'est-à-dire à la filiation, l'alliance et la germanité de ces derniers (Copans, 1996). L'alliance présente en effet un intérêt, le mariage étant un phénomène social complexe qui comporte une dimension rituelle mais aussi économique (Copans, 1996) et qui participe dès lors d'un système de différenciation et d'inégalités (Meillassoux, 1975). Cette thèse s'intéresse aussi à la résidence des individus, au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire à la résidence du couple après le mariage (Copans, 1996). Cette préoccupation renvoie aux modes de filiation dont les règles de résidence sont à l'origine : la résidence est patrilocale lorsque le couple s'installe chez les parents du mari et virilocale lorsque le couple s'installe dans un logement autonome qui demeure toutefois le plus souvent dépendant de l'autorité paternelle ; la résidence est matrilocale lorsque le couple s'installe chez les parents de la conjointe et uxoricale lorsque le couple s'installe dans un logement autonome de la conjointe qui demeure là aussi souvent dépendant de l'autorité parentale. Enfin, la résidence est néolocale lorsqu'elle est distincte de celle des familles respectives (Copet-Rougier, 2004b).

Cette thèse articule ses analyses sur celles des rapports de parenté, qui, selon Maurice Godelier (1965), fonctionnent comme des rapports de production, des rapports politiques et des rapports de schème idéologique. Ainsi, en combinant les outils de l'histoire économique et de l'ethnographie, elle vise à décrire les structures et leur évolution, et à en expliquer la logique. L'intérêt porté à ce

champ disciplinaire est d'autant plus pertinent qu'il rappelle à l'économie politique sa validité théorique et à la culture occidentale l'arrière-fond de ses préjugés idéologiques (Godelier, 1965).

Ainsi, combiner les outils de la socioéconomie et de l'anthropologie aboutit, en définitive, à combiner la subjectivité et l'action des rapports sociaux. Ce lieu accorde une attention fondamentale aux propos des personnes ainsi qu'aux processus de construction sociale, politique, historique et de genre des pratiques économiques. Il s'agit donc d'une approche contextualisée dans un terrain multi-situé spécifique (Marcus, 1998).

2. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

2.1. Une ethnographie économique multi-située

2.1.1 Enquêter de l'échelle globale à l'échelle micro locale

« Participant du changement même des sociétés et des cultures » l'anthropologie, dans sa démarche ethnographique, se propose de témoigner, de prouver et de traduire (Copans, 1996 : 10). Le local et le global s'interprétant réciproquement partout, cette approche est la mieux placée, selon Jean Copans (1996 : 10) pour dire simultanément le désordre des choses et l'ordre de leurs représentations. La financiarisation, à l'essor de laquelle le microcrédit participe, agit de façon globale et aux échelles micro-locales de chacune des sociétés contemporaines (Servet, 2006). Par conséquent, l'enquête ethnographique se révèle particulièrement appropriée pour analyser les interactions et les intrications aux niveaux global, national et local, entre les programmes de microcrédit, la construction des normes de genre et les institutions sociales en Chine rurale (Jacka et Sargeson, 2011).

En effet, les rhétoriques, les récupérations, les instrumentalisation et les mises en scène ne viennent pas uniquement « d'en haut ». Elle opèrent tout au long de la chaîne du développement, du niveau le plus global au niveau le plus local et sont tout à la fois indissociables de processus sociaux, économiques et politiques bien plus larges que la seule sphère du développement (Olivier de Sardan, 2001).

L'enquête ethnographique dont il s'agit ici se veut économique afin de comprendre ce qui se joue dans un monde multiple et globalisé. L'ethnographie

économique, bien que largement méconnue au sein de la sphère académique française, constitue une méthode d'enquête performante pour interroger certains phénomènes centraux de la théorie économique que sont le marché, la monnaie, la consommation de masse et l'entreprise capitaliste, le travail de production et de reproduction. Elle est également féconde pour faire état de l'ensemble des points de vue locaux, y compris ceux des institutions dominantes, et pour analyser les rapports de force qui conduisent les uns à l'emporter sur les autres (Dufy et Weber, 2007).

Ainsi, la méthode d'enquête adoptée dans le cadre de cette recherche vise à rendre compte de la trajectoire d'un microcrédit, allant du financeur situé à l'échelle la plus globale jusqu'au contractant à l'échelle micro-locale. C'est pourquoi il s'agit d'une enquête ethnographique multi-située, qui ne s'enferme pas dans un lieu d'observation unique et qui parcourt les différents espaces géographiques et sociaux où se jouent les phénomènes observés. Le dispositif multi-situé consiste à faire varier les lieux d'observation et à les mettre en relation dans un même cadre d'étude (Marcus, 1995). La méthode offre une posture comparative suffisamment souple pour faire ressortir les dimensions fragmentées et inégales du monde social qui échappent aux représentations dominantes. De cette manière, en observant femmes et hommes dans des situations variées, elle prémunit cette recherche contre une essentialisation des rapports sociaux de sexe dont elle met au jour la complexité (Marchadour, 2015).

2.1.2 Associer des observations directes et des entretiens semi-directifs

L'ethnographie économique se révèle particulièrement attentive aux significations locales des pratiques explicitées dans des discours ou implicitement présentes dans des dispositifs (Dufy et Weber, 2007). Pour ce faire, l'enquête sur laquelle repose cette thèse associe des observations directes et des entretiens semi-directifs (Beaud et Weber, 2010). J'ai collecté ces données auprès de sept organismes de microcrédit qui feront l'objet d'une présentation détaillée plus bas dans le point 2.2 puis dans le chapitre 3.

Les observations visent à restituer le comportement de tous et de chacun dans le but de comprendre le déroulement de leurs activités et de percevoir le climat dans lequel les individus évoluent. Chaque jour passé sur le terrain, l'ensemble de ces impressions et de ces réflexions a été minutieusement noté. Je me suis tenue à des observations simples et descriptives afin de tendre, autant que faire se peut, à ce que mes cadres normatifs ne déteignent pas sur elles (Becker, 2002), les

observations du chercheur n'étant jamais « pures » (Kuhn, 1970). En tant qu'expérience de la découverte sensorielle de l'altérité (Laplantine, 2010), ces observations m'ont conduites à m'étonner de tout ce qui m'était le plus familier et à me familiariser avec ce qui me paraissait nouveau (Beaud et Weber, 2010 ; Laplantine, 2010).

J'ai collecté ces observations et ces entretiens auprès de deux groupes d'enquêtés : un groupe que j'ai nommé les promoteurs (des dispositifs de microcrédit étudiés) et un groupe d'emprunteurs⁴¹. Ces deux groupes sont d'un grand intérêt dans la mesure où au sein d'eux, les individus ont chacun leur propre compréhension des phénomènes sociaux et du microcrédit. J'ai rencontré la majorité d'entre eux par l'intermédiaire des sept organismes de microcrédit dans lesquels j'ai séjourné. Le groupe des 33 promoteurs rassemble essentiellement des experts de la microfinance qui travaillent dans une organisation internationale liée à l'un, voire à plusieurs, des sept organismes de microcrédit étudiés ; de même que des responsables d'organismes de microcrédit, des membres des autorités locales et des responsables-clientèle⁴². Le second groupe rassemble 44 emprunteurs⁴³. Il s'agit essentiellement de femmes ayant contracté un microcrédit. Ce groupe compte également cinq hommes. Cinq couples ont aussi participé aux entretiens. Conduire un entretien avec une emprunteuse et son conjoint ou avec un emprunteur et sa conjointe est riche d'informations : qui prend la parole ? À quel moment ? De quelle manière ? Sur quels sujets ? etc. J'ai, de cette manière, pu procéder à des comparaisons avec les propos tenus par les emprunteuses.

L'enquête de terrain menée préalablement dans le cadre d'un mémoire de Master m'a convaincue de l'intérêt de mener des entretiens semi-directifs. L'élaboration de guides d'entretien, du moins au début de l'enquête, offre l'avantage d'orienter

⁴¹ En annexe 2, le tableau 3 et le tableau 4 présentent, en détail, l'ensemble des enquêtés du groupe des promoteurs (Tableau 3) et du groupe des emprunteurs (Tableau 4). Afin de distinguer rapidement les promoteurs des emprunteurs, sans nécessairement faire appel à ces deux tableaux, j'ai attribué aux promoteurs des noms de famille composés d'une seule syllabe et aux emprunteurs des noms de famille composés de deux syllabes au minimum même si les noms de famille à deux syllabes, en Chine, demeurent rares. Par ailleurs, même si en Chine les femmes ne portent pas le même nom de famille que leur conjoint, afin d'établir aisément le lien conjugal directe, j'ai délibérément choisi de donner le même nom aux deux membres d'un couple marié.

⁴² Les personnels de terrain, en contact direct avec les contractants de microcrédit, sont généralement désignés dans la littérature sous le terme d'agent de crédit ou agent de prêt. Toutefois, j'ai pris le parti de conserver la terminologie locale qui désigne ce poste sous le terme de *kehu jingli*, que je propose de traduire dans cette thèse par responsable-clientèle.

⁴³ Tantôt appelés « clients », tantôt appelés « bénéficiaires », les contractants de microcrédit sont désignés localement par des termes différents selon l'organisme prêteur. Ce qui reste commun à tous est la notion d'emprunt et de contrat. C'est pourquoi ces individus sont, tout au long de cette thèse, désignés sous les termes d'emprunteurs ou de contractants.

l'entretien (Copans, 1996). Bien qu'il soit indispensable de poser des questions spécifiques, ce type d'entretien ne restreint pas la conversation et les enquêtés se sentent alors libres d'aborder d'autres thèmes pouvant révéler des informations dont l'importance et la pertinence avaient été minimisées jusqu'alors. En outre, s'intéresser à la diversité des logiques qui produisent des formes de réflexivité sur les rapports sociaux de sexe est une manière de mettre l'ethnographe sur le même plan que les enquêtés. La prise en compte de ces processus permet de ne pas imposer les problématiques aux enquêtés et de prendre en compte leurs propos sans pour autant les ramener de force dans le camp de celles et ceux qui résistent à la domination masculine quand tel n'est pas le projet dans lequel elles et ils se conçoivent (de Gasquet, 2015).

Dans un premier temps, j'ai pris appui sur la revue de la littérature réalisée en amont de la première enquête de terrain pour l'élaboration des guides d'entretien. L'architecture de ces derniers a été construite à partir de six thèmes principaux qui ont permis de discuter avec les enquêtés : (1) de la situation générale de la famille, (2) des activités ou non génératrices de revenus, (3) du patrimoine, (4) des événements et trajectoires de vie, (5) de la perception du microcrédit, et (6) de perspectives futures (Guérin, 2003 ; Guérin *et al.*, 2009b).

Les entretiens réalisés avec les emprunteurs débutaient généralement par des questions factuelles permettant de dresser un portrait familial et de présenter leur(s) activité(s) marchande(s) tout en fluidifiant l'échange. Ils s'ouvraient ensuite sur le récit du déroulement d'une de leur journée type. Ces récits fournissent des informations précieuses quant à leur statut et leur place au sein de leur famille et de leur communauté. Il s'agissait aussi d'approfondir la question de leur(s) activité(s) génératrice(s) de revenus. C'est à l'issue de ce récit qu'il était alors approprié d'aborder la thématique du microcrédit, c'est-à-dire les raisons les ayant conduits à contracter un microcrédit, la manière dont ils vivent cette expérience, leur ressenti et leur compréhension du phénomène. C'est également à cette étape que la question de la gestion des comptes au sein du foyer a été abordée. Enfin, les questions plus intimes, telles que la constitution d'une cassette personnelle (*sifangqian*) qui comme expliqué dans la partie III appartient généralement au domaine du secret, ont été posées en fin d'entretien. Les entretiens auprès des promoteurs ont été menés de manière similaire. Il s'est agi d'abord de poser des questions factuelles sur leur parcours professionnel et personnel. Je les ai ensuite interrogés sur leur compréhension et leur perception du microcrédit, et ai

également demandé de me narrer une de leurs journées types. Puis j'ai engagé l'entretien sur des terrains plus sensibles liés notamment aux difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur travail.

Mes expériences de terrain passées m'ont appris tout l'intérêt de débiter la transcription et l'analyse au fur et à mesure de la collecte des données, ce qui a permis de préciser graduellement les questions de recherche et d'aider à diriger de manière plus adéquate la collecte de ces données. Par conséquent, loin d'être figés, les guides d'entretien ont évolué à l'issue de chaque entretien⁴⁴.

2.1.3 Mener une enquête ethnographique comparative

La spécificité de l'anthropologie par rapport à l'ethnologie dont la vocation est de se concentrer sur une société ou un groupe, réside dans son approche généraliste et comparative (Dhoquois, 2008). Ainsi, la comparaison constitue une posture méthodologique centrale dans cette thèse et justifie son inscription dans l'interdisciplinarité indispensable à la comparaison. Dans une logique épistémologique, descriptive, explicative et théorique, la démarche comparative permet respectivement de prendre de la distance, de mieux connaître, de classer et ordonner, puis de généraliser (Vigour, 2005). La comparaison, qui aboutit à la prise de conscience de la complexité des objets (Jucquois et Vielle, 2000), se révèle précieuse à la démarche anthropologique qui consiste en la construction d'un objet puis en la comparaison de configurations spécifiques (Dhoquois, 2008). La comparaison est ici conduite sur une base à la fois diachronique et synchronique.

Tout au long de l'enquête de terrain, j'ai pris le parti de douter de tout ce qu'une personne pouvait me dire, les institutions cherchant à se présenter systématiquement sous leur meilleur jour. C'est pourquoi, l'étude de terrain a visé ici à mettre en perspective les discours avec les réalités, tout en traquant les conflits et les mécontentements. Bien que cette recherche ne constitue pas à proprement parler une étude d'impact du microcrédit sur le statut des contractantes, la question que j'ai le plus fréquemment posée est : « vous trouvez que les choses sont mieux ou moins bien qu'avant ? ». Cette question, à laquelle la plupart des gens ont eu quelque chose à répondre, s'est révélée extrêmement féconde car elle a fait émerger des problèmes saillants (Becker, 2002).

⁴⁴ Deux guides d'entretien types sont présentés en annexe 5. Afin de rendre compte de l'évolution des guides d'entretien, entre le début et la fin de l'enquête de terrain, j'ai choisi de présenter un des premiers et un des derniers guides utilisés.

2.2. Présentation des terrains d'étude dans les provinces du Sichuan et du Yunnan

Le travail de terrain a été mené en deux temps et dans deux provinces différentes : le Yunnan et le Sichuan. Une première enquête a été menée de mai à août 2012, et une seconde enquête d'août à octobre 2013.

2.2.1 Choix du terrain d'enquête

Ces deux enquêtes de terrain ont été menées au sein de sept organismes à l'origine d'un dispositif de microcrédit : deux banques de village et de bourg, deux compagnies de microcrédit, deux organisations non gouvernementales gérées par le gouvernement (GONGO) et une coopérative rurale de crédit. Le dispositif de l'une des deux banques de village et de bourg, que j'ai nommée Vtb-se⁴⁵, fait l'objet d'un programme sino-étranger. Le financement étranger du dispositif de la seconde banque de village et de bourg, Vtb-c⁴⁶, est moindre. L'une des deux compagnies de microcrédit est entièrement chinoise. Je l'ai nommée Mcc-ch. L'autre est une filiale d'une organisation européenne de microfinance : il s'agit de Mcc-se⁴⁷. Enfin, tandis que le dispositif d'une des deux GONGO repose sur des partenariats avec des organismes de microcrédit, le dispositif de la seconde est orchestré avec l'aide de comités de résidents. La première est appelée ici Gongo-om et la seconde Gongo-cr⁴⁸. La coopérative rurale de crédit est quant à elle nommée Rcc⁴⁹.

⁴⁵ VTB est l'acronyme de *village and township bank* couramment employé dans la littérature. J'ai choisi l'extension « se » pour « sino-étrangère ».

⁴⁶ J'ai choisi l'extension « ch » pour « chinoise ».

⁴⁷ MCC est l'acronyme de *microcredit company* couramment employé dans la littérature. De même que pour Vtb-se, j'ai choisi l'extension « se » pour « sino-étrangère ».

⁴⁸ J'ai choisi l'extension « om » pour « organisme de microcrédit » et « cr » pour « comité de résident ».

⁴⁹ RCC est l'acronyme de *rural credit cooperative* couramment employé dans la littérature.

Tableau 2 : Les organismes de microcrédit étudiés

	Statut	Origine des fonds	Partenariat	Remarques
Gongo-om	Organisation non gouvernementale gérée par le gouvernement	chinois	Vtb-se, Rcc	-
Gongo-cr	Organisation non gouvernementale gérée par le gouvernement	chinois	Comités de résidents	-
Mcc-se	Compagnie de microcrédit	sino-étrangers	Igbm, groupe européen d'assurance et de gestion de patrimoine et une banque de gestion d'actifs et de placements, banque de développement européenne	Dépend d'un groupe international ayant 30 compagnies de microcrédit partout dans le monde
Mcc-ch	Compagnie de microcrédit	chinois	-	-
Vtb-se	Banque de bourg et de village	sino-étrangers	Igbm, banque de développement européenne, cabinet d'audit et de conseil européen spécialisé dans les secteurs financiers et bancaires	-
Vtb-ch	Banque de bourg et de village	chinois	Igbm, cabinet d'audit et de conseil européen	-
Rcc	Coopérative rurale de crédit	chinois	-	-

(Sources: enquêtes de terrain menées dans le cadre de cette thèse entre 2012 et 2013 au Sichuan et au Yunnan)

L'intérêt d'une étude comparative de ces sept organismes repose dans la diversité de leur statut et de leur fonctionnement (qui font l'objet d'une analyse détaillée dans le chapitre 3) alors même que tous distribuent des microcrédits. Toutefois, ce n'est pas un choix délibéré qui m'a conduit à m'adresser à ces organismes en particulier. Ce sont en effet deux des contacts que j'avais établis au cours de ma première année de thèse qui m'ont offert la possibilité de débiter mon enquête de terrain au sein des organismes de microcrédit auxquels ils sont liés. Ce sont ensuite les contacts établis sur place qui m'ont amenée à poursuivre mon enquête au sein des cinq autres.

Néanmoins, même si la situation géographique diffère d'un organisme à l'autre, j'ai souhaité limiter la zone d'étude. Couvrir dans le même temps zone urbaine et zone rurale constituait un projet trop ambitieux pour cette thèse de doctorat, même si dissocier zone urbaine et zone rurale dans une étude qui s'intéresse aux

inégalités entre les hommes et les femmes dans le cas de la Chine se révèle particulièrement pertinent du fait de profondes disparités socioéconomiques qui caractérisent ces deux milieux de résidence.

Depuis la fin des années 1970, les villes et les campagnes ont connu des évolutions économiques, sociales et démographiques contrastées qui ont accentué des différences de mode et de niveau de vie déjà considérables (Attané, 2010a, Li Peilin, 2012). Par exemple, les différences caractérisant l'emploi des femmes urbaines et celui des femmes rurales sont colossales (Angeloff, 2012). Le fait que l'État chinois gouverne les zones urbaine et rurale sur la base de systèmes et de politiques différentes (Cai He, 2012) nécessite donc d'établir une différenciation entre ces deux zones. Dans les recensements et enquêtes chinois, la population rurale est définie comme vivant dans un district rural (*xian*), et la population urbaine comme résidant dans une ville (*shi*) ou dans une localité urbaine de taille réduite, c'est-à-dire le bourg (*zhen*) (Attané, 2010a). Toutefois, la délimitation entre villes et campagnes devient de plus en plus floue du fait de l'industrialisation, de l'urbanisation, du développement de moyens de transport rapides, des infrastructures de communication, et de migrations massives de main-d'œuvre des campagnes vers les villes (Sargeson, 2012). Le développement rapide génère une urbanisation galopante qui conduit le gouvernement à convertir les terres collectives en terre d'État, autrement dit à transformer les terres rurales en terres urbaines constructibles (Ai Chi-Han, 2013). L'urbanisation est à la fois perçue comme la cause et la conséquence du développement chinois actuel et futur (Cai He, 2012). Ainsi, cette recherche s'intéresse à l'offre de microcrédit aux Chinoises en zone rurale et périurbaine. Les zones périurbaines sont comprises comme ces zones que Mr Xue, manager chez Vtb-ch, décrit comme étant progressivement intégrées à la périphérie urbaine.

« Progressivement, notre activité de microcrédit s'est développée. Nous nous sommes rendu compte que ce processus de développement des villes avait donné naissance à une force économique très dynamique constituée de paysans dorénavant intégrés à la périphérie urbaine » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

C'est en définitive la situation géographique des premiers organismes étudiés, implantés en zone rurale et périurbaine, qui a conduit cette étude à s'intéresser plus particulièrement à l'offre de microcrédit en zone rurale et périurbaine.

2.2.2 Une enquête conduite en deux temps

Conduire une enquête de terrain en deux temps permet de transformer un thème de recherche en objet de recherche, c'est-à-dire d'en préciser la problématique. En amont de ma présence sur le terrain, j'ai entrepris une revue de la littérature non exhaustive afin d'éviter un écueil qui m'aurait inmanquablement conduite à passer à côté de la particularité de mes données. Cette période préliminaire a aussi été l'occasion de faire l'apprentissage du langage local (Beaud et Weber, 2010), notamment celui de la microfinance à partir du glossaire chinois-anglais de la microfinance (PBC *et al.*, 2007). Le vocabulaire propre à chaque domaine d'activité est lui-même le produit d'une histoire (Beaud et Weber, 2010) porteuse de sens mais que je n'ai réellement saisi, au sens premier et plein du terme, qu'une fois sur le terrain.

Si j'ai choisi de revenir sur le terrain en 2013, c'est aussi parce que les promoteurs rencontrés en 2012 m'ont amenée à prendre acte de l'importance qu'ils accordent à la distinction entre deux types de microfinance qu'ils qualifient, comme le chapitre 3 l'explique, de commerciale et de sociale. Or au cours de la première phase de l'enquête menée en 2012 mon étude portait majoritairement sur une offre de microcrédit de type commerciale. C'est pourquoi il m'était indispensable de poursuivre une étude qui, dans un second temps, s'intéresserait à une offre de microcrédit de type social. C'est donc cet objectif intermédiaire qui a orienté le choix des organismes auxquels je me suis adressée pour la seconde phase de l'enquête en 2013.

2.2.3 Situation des organismes étudiés

Les organismes de microcrédit étudiés au Yunnan se situent dans un périmètre de 200 kilomètres autour de Kunming, capitale de cette province du sud-ouest de la Chine⁵⁰. Contrairement à l'ouest de la province, caractérisée par de hauts massifs, le plateau oriental, où j'ai conduit une partie de mon enquête, s'élève à 2 000 mètres d'altitude et est fréquemment coupé de bassins d'effondrement parsemés de lacs. Limitrophe du Vietnam, du Laos et de la Birmanie et tardivement conquis par la colonisation chinoise, le Yunnan abrite une large mosaïque ethnique, les minorités ethniques⁵¹ y représentant approximativement un quart de la population totale (Sanjuan, 2012). Les Han, groupe ethnique majoritaire sont quant à eux

⁵⁰ Voir la carte en annexe 6.

⁵¹ La République Populaire reconnaît 56 groupes ethniques au total. Le principal est constitué des Han qui comptent pour 92% de la population chinoise (Sanjuan, 2012).

essentiellement concentrés dans les bassins d'effondrement et les vallées, principaux terroirs agricoles. On y cultive du riz, du maïs, du coton, de la canne à sucre, du blé, des fèves et du tabac, ce dernier constituant la première industrie de la province.

Au Sichuan, les organismes de microcrédit étudiés sont implantés dans un rayon de 300 kilomètres autour de Chengdu, capitale provinciale. Tandis que la partie la plus occidentale de la province, porte donnant sur le Tibet et le Sud-Ouest chinois, est formée d'une succession de hautes chaînes montagneuses s'élevant à plus de 3 000 mètres d'altitude, la région dans laquelle j'ai conduit mon enquête de terrain est un ensemble complexe de collines, ceinturé de hauts reliefs. Ainsi, abritée de toutes parts, et à l'instar du reste de la province, cette région jouit d'un climat exceptionnel. L'agriculture y trouve des conditions très favorables. Un dicton assure que « tout ce qui pousse en Chine pousse au Sichuan ». Les matières premières utiles à l'industrie y sont variées en dépit de leur exploitation tardive, le Sichuan n'ayant été relié au réseau ferré de la Chine qu'à partir de 1955. Cette province dispose des plus importantes réserves chinoises de charbon (après celles des plateaux de loess) dont l'exploitation en a été entreprise à partir des années 1950 (Trollet, 2015). Par ailleurs, il est à noter qu'entre 1661 et 1753 la part des terres cultivées au Sichuan a été multipliée par 28, contribuant à l'essor de l'ensemble du secteur rural (Deng Kent, 2003).

Le Sichuan et le Yunnan sont frontaliers et plus ou moins alignés sur un axe nord-sud. Toutefois, le Sichuan connaît des taux de croissance économique parmi les plus élevés de Chine depuis le début du XXI^e siècle (Trollet, 2015). Le Programme de développement de l'Ouest de la Chine (*Xibu dakaiifa*), aussi connu comme « Aller vers l'Ouest » (*Zou xitou*)⁵², mis en place par le gouvernement central au début des années 2000, a largement contribué à désenclaver cette province. Ce Programme visait le développement économique et le développement des infrastructures dans l'Ouest, soit dans les six provinces que sont le Gansu, le Guizhou, le Qinghai, le Shaanxi, le Sichuan et le Yunnan, dans les cinq régions autonomes du Guangxi, de la Mongolie-Intérieure, du Ningxia, du Tibet et du Xinjiang et dans la municipalité de Chongqing (Goodman, 2004 ; Yeung et Shen, 2004).

⁵² Le programme doit ce surnom aux mouvements continus qui durèrent jusque dans les années 1950, essentiellement vers les régions productrices de sel et de thé aux confins du Yunnan (Pasquet, 2014).

Plus que géographique, la frontière qui sépare le Sichuan du Yunnan est avant tout économique. Alors que le PIB du Sichuan s'élève à 1,72 milliard de yuans en 2010, cet indicateur est 2,4 fois moins important au Yunnan⁵³. Toutefois, au sein de chacune d'elles, le PIB par habitant se situe entre 15 000 et 25 000 yuans (Sanjuan, 2012). Les différences entre ces deux provinces sont révélatrices d'un développement économique à trois vitesses qui s'essouffle d'Est en Ouest (Giroir, 2007), alors même que la Chine de l'Ouest s'étend sur une surface de 5 405 km² contre 1 300 km² pour la Chine de l'Est (Sanjuan, 2012).

Les zones couvertes par les organismes étudiés au Yunnan enregistrent une densité de population de 200 à plus de 800 habitants au km², et celles couvertes par les organismes étudiés au Sichuan comptent de 400 à 800 habitants au km² (Sanjuan, 2012). Au Yunnan comme au Sichuan, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, ce qui correspond à une situation normale. En 2000, l'espérance de vie à la naissance des femmes au Sichuan est supérieur à 73 ans tandis que celui de leurs homologues masculins oscillent entre 66 et 69 ans. Au Yunnan, compte tenu du niveau de développement économique, l'écart entre les hommes et les femmes en termes d'espérance de vie à la naissance est moins important : elle se situe entre 66 et 69 ans pour les femmes et est inférieure à 65 ans pour les hommes. Ces régions ne sont par ailleurs pas les premières touchées par le phénomène de surmortalité féminine aux jeunes âges et de déséquilibre croissant des sexes à la naissance défavorable aux filles, non conformes à la situation généralement observée ailleurs dans le monde et qui caractérise la situation démographique chinoise (Attané, 2010a).

2.3. Analyse et réflexivité

2.3.1 Traitement des données recueillies

Les données que l'enquête de terrain m'a permis de recueillir consistent d'une part en un journal de terrain détaillé de 65 pages dactylographiées. C'est ce même journal de terrain qui rend également compte de mes observations. Les données collectées sont d'autre part constituées d'entretiens enregistrés pour la plupart transcrits dans la langue d'origine puis traduits en français le cas échéant⁵⁴. Sur les

⁵³ À titre de comparaison, la province du Guangdong, en Chine de l'Est, enregistre en 2010 un PIB de 4,6 milliards de yuans (Sanjuan, 2012).

⁵⁴ Même si la majorité des entretiens a été menée en chinois, certains d'entre eux se sont déroulés en anglais et en français. La totalité des entretiens menés en 2012 a été transcrite puis traduite, le cas échéant, par moi-même. Toutefois, un tiers environ des entretiens menés en 2013 a été traduit par traducteur payé par l'Ined.

110 entretiens menés, seuls 65 sont véritablement exploitables. Les documents produits par les organismes étudiés et rendus accessibles au public, tels que les rapports d'activités, les dépliants et autres brochures de présentation, font également l'objet d'analyses.

J'ai procédé à un traitement de ces données en trois temps. La première étape a consisté à classer les entretiens en fonction de leur intérêt, puis à les transcrire et les traduire en commençant par les plus intéressants. Ce travail de transcription et de traduction a permis d'engager un premier travail d'analyse. C'est pourquoi je me suis imposée de démarrer ce travail sur le terrain. Par ailleurs, je n'ai pas traduit littéralement mes entretiens. Même si je reste très attachée à la langue parlée, la traduction littérale présente l'inconvénient de produire un texte difficile à lire. Dès lors, pour évoquer les manières de parler, j'ai préféré souligner certaines indications telles que l'emploi d'un dialecte, un fort accent, le volume de la voix, le rythme, le ton général du propos et sa variation au cours de l'échange, les différentes intonations. Une seconde étape a consisté en une relecture attentive des entretiens afin de souligner et de relever les expressions frappantes, les mots clés, les locutions redondantes. Pour chacun d'eux, il s'est aussi agi de rédiger un commentaire faisant cas de sa spécificité. Dans une troisième étape, j'ai classé mes observations par séries, c'est-à-dire en isolant et en nommant chaque moment observé. Ce n'est qu'ensuite que j'ai recoupé les résultats et les informations obtenus dans les entretiens avec les observations notées dans le journal de terrain. De cette manière, j'ai pu mettre en relation « positions objectives, pratiques et points de vue subjectifs, les mots autochtones et les silences, [et] les malentendus » (Beaud et Weber, 2010 : 227). C'est la comparaison de ces différents matériaux d'enquête qui m'a permis de dégager, à partir de leur reclassement, une problématique.

Tant sur le terrain qu'à l'issue de chacun d'eux, j'ai été continuellement amenée à reformuler mes questions de recherche. En dépit de remises en question, parfois sources de frustration ponctuelle, qu'un tel travail induit, reformuler les questions constitue la base de l'élaboration conceptuelle. Ce sont, de cette manière, les réalités étudiées qui définissent les concepts formulés dans cette thèse, l'inverse occultant certains aspects des cas étudiés. Les concepts étant des généralisations empiriques, l'intérêt est de définir les dimensions susceptibles de varier dans d'autres cas (Becker, 2002).

Mon arrivée à l'Ined en octobre 2013 m'a aussi amenée à compléter l'analyse de mes données par un traitement statistique textuel⁵⁵ (Lebart et Salem, 1994 ; Bonvalet *et al.*, 1999 ; Garnier et Guérin-Pace, 2010) de mes entretiens. À partir d'une analyse du contenu du discours, la statistique textuelle apporte des informations précises sur la manière dont sont vécus les rapports entre les individus et les relations de genre ainsi que sur leur construction au fil du temps. Ce traitement complémentaire m'a permis de confirmer, d'infirmer et d'affiner les résultats issus de l'analyse principale.

2.3.2 Mobilisation et déontologie

Comme l'indiquent Stéphane Beaud et Florence Weber (2010), la non-divulgence de données personnelles constitue sans doute le point crucial de la déontologie ethnographique, qui s'applique à l'occasion de deux moments clés de la recherche : lors de la relation d'enquête et lors de la diffusion des résultats.

L'adoption d'une règle d'anonymat et de confidentialité dans le cadre d'une telle recherche est nécessaire. Elle est d'abord une protection professionnelle contre des pressions venant des informateurs et des enquêtés. Elle assure en outre la protection de ces derniers vis-à-vis de leur entourage professionnel et personnel. Dans un État autoritaire comme la Chine, les entraves à la liberté d'association et à la liberté d'expression rendent n'importe quelle recherche plus complexe qu'ailleurs (Spires, 2011). C'est pourquoi aucune information permettant d'identifier les personnes comme les organismes, telles que les noms⁵⁶, lieux et dates des entretiens, n'est mentionnée. Assurer la sécurité et l'anonymat des informateurs et des enquêtés tout en calculant les risques personnels et politiques inhérents à l'enquête de terrain ont été des préoccupations permanentes qui ont indéniablement influencé le processus de recherche en lui-même et le regard porté aux données collectées.

Par ailleurs, comme toute activité sociale autorise une part d'ombre, il n'existe aucune obligation de transparence totale (Beaud et Weber, 2010). Cela non pas dans l'optique de tromper les enquêtés mais parce que les considérations académiques ne sont pas du ressort de ces derniers. Aussi, je ne savais jamais à

⁵⁵ Cette méthode porte sur la fréquence des mots et la structure de leurs cooccurrences. Elle nécessite l'utilisation d'un logiciel qui découpe le corpus en énoncés, appelés unités textuelles. Le logiciel procède ensuite à une classification descendante hiérarchique en fonction de la présence et de l'absence de mots communs, puis en fonction de leurs profils lexicaux. Cette étape fait apparaître des thèmes et permet de visualiser des oppositions entre ces thèmes. L'outil permet également d'effectuer une analyse factorielle des correspondances, ou en d'autres termes de répondre à la question : « qui dit quoi ? ».

⁵⁶ Tous les noms des personnes cités dans cette thèse sont fictifs.

l'avance comment allait évoluer l'enquête. Enfin, cela me laissait une marge de manœuvre pour réorienter ultérieurement l'enquête dans le cas où mes premières investigations l'exigeaient. J'ai, néanmoins, avant mon départ sur le terrain, mené une réflexion sur les enjeux éthiques liés à cette recherche qui a abouti à la rédaction d'un document de travail que j'ai mobilisé sur le terrain⁵⁷. Toute participation à mon enquête nécessitait préalablement le consentement oral des enquêtés. Je sollicitais cet accord oral après m'être présentée et avoir énoncé l'objet de ma recherche et les aspects éthiques liées à celle-ci : toutes les informations collectées dans le cadre de cette enquête demeurent confidentielles ; aucune information nominative n'est publiée ; toutes ces informations seront supprimées à l'issue du dépôt de la thèse ; la participation à cette enquête est entièrement volontaire ; l'enquêté.e a eu le droit de mettre fin à l'entretien à n'importe quel moment et sans donner aucune explication ; l'enquêté.e a eu le droit de refuser de répondre à n'importe quelle question sans donner de justification ; aucun dédommagement ou indemnité n'a été versé à l'enquêté.e pour la participation à cette enquête. Enfin, l'entretien seule à seule avec l'enquêté.e était suggéré mais aucunement exigé. Tant les phases d'observation que celles des entretiens ont évolué tout en veillant à ne pas « bousculer le mode de vie des enquêtés » (Beaud et Weber, 2010 : 103), c'est-à-dire tout en gardant à l'esprit le décalage de rythmes et de contraintes temporels et normatives entre eux et moi.

Cette thèse s'attache à rendre compte de la construction des sujets eux-mêmes. C'est pourquoi une approche anthropologique est utile car elle incite à restituer la parole des sujets et leur vision des choses à travers leur propre histoire (Hours et Selim, 2010). L'objet étudié ici, le microcrédit, est analysé à travers les expériences vécues des individus. Les propriétés physiques d'un objet donné ne déterminent et ne limitent pas ce que les individus peuvent en faire : « les propriétés d'un objet ne sont contraignantes que si les gens utilisent l'objet en question comme tout le monde admet qu'il doit être utilisé » (Becker, 2002 : 90). Par conséquent, cette thèse entend offrir aux enquêtés un espace de parole. Il ne s'agit en aucun cas de parler à leur place mais bien de rendre compte de leurs propos. À ce titre, l'approche ethnographique est ici centrale, en raison de sa vocation à rendre la parole à ceux qui en sont dépourvus (Beaud et Weber, 2010).

⁵⁷ Voir annexe 7.

Tout en remettant en cause les enquêtes chinoises par questionnaire, Chen Yiyun (1994) met en garde contre les biais des enquêtes de terrain sur les femmes en Chine, sachant que des biais similaires sont observables dans d'autres sociétés (Dunezat, 2015). Elle appelle à la vigilance quant au fait que les enquêtées, plutôt que de partager leur expérience vécue et leur ressenti, répondent ce qui est attendu socialement d'elles. Chen Yiyun souligne dès lors la nécessité de développer une méthode anthropologique, la présence sur place à long terme permettant d'établir des relations de confiance avec les enquêtées. En effet, la qualité des informations obtenues dans le cadre d'une relation de face à face avec les enquêtés dépend, pour une part, de la nature des relations ayant permis leur obtention (Bizeul, 1998). Les chercheuses chinoises témoignent généralement de la difficulté à établir une relation de confiance avec leurs enquêtées (Wang et Zhang, 2014 ; Guo Rui, 2014).

Concernant l'enquête de terrain menée dans le cadre de cette thèse, je n'ai pas rencontré de telles difficultés, certainement en raison de mon identité. Comme le note Daniel Bizeul (1998 : 754), l'identité que le chercheur se voit d'entrée de jeu attribuée repose pour une part sur des caractères immédiatement perceptibles comme le sexe et le type racial. D'une part, la réalité sociale faite d'interactions fondées sur les regards sexués et sexuels, le sexe du chercheur joue un rôle indéniable dans sa relation à l'enquêté qu'il convient par conséquent de prendre en compte (Collin, 1992 ; Uhl et Brohm, 2003 ; Monjaret et Pugeault, 2014 ; Dunezat, 2015). Le fait que je sois une femme m'a incontestablement aidée à établir des relations de confiance avec les contractantes de microcrédit. Mais c'est avant tout le fait que je sois une femme étrangère qui a facilité ces relations. Comme une sorte de parenthèse dans leur vie, ma présence leur a offert la possibilité de parler, au sens que Gayatri Spivak ([1988] 2009) a donnée à ce verbe. Tout ce qu'elles m'ont confié allait disparaître avec moi après mon départ et ne serait ainsi jamais retenu contre elles. C'est à ce titre qu'un retour direct n'est pas particulièrement attendu par la majorité des enquêtées, et serait même vu par certaines d'entre elles comme une trahison, et ce en dépit des conditions d'anonymat. C'est pourquoi, plus que de restituer directement, cette thèse se propose de rendre compte (Vidal, 2011).

2.3.3 Intérêt pour ce sujet et implication personnelle

Comme le note Jean-Pierre Olivier de Sardan (2000), l'anthropologie et la sociologie n'ont pas pour but l'exaltation de la subjectivité du chercheur. Or

même si mon intérêt pour ce sujet n'est pas anodin, je ne laisserai pas pour autant place à une auto-analyse (Bourdieu, 2004).

L'intérêt porté à ce sujet et la volonté de mener à bien une recherche m'ont conduite à m'impliquer auprès des organismes étudiés et des enquêtés. Ainsi, en contrepartie de l'accueil qui m'a été fait au sein des organismes de microcrédit, j'ai donné des cours d'anglais au personnel et fait des présentations sur la microfinance dans le monde et sur l'intérêt de mener des recherches sur ce sujet. Je n'ai pas hésité à cohabiter avec les enquêtées lorsque cela m'était proposé. Partager l'appartement des consultants et le dortoir des responsables-clientèle m'a permis de « partager une condition, [...] de] donner des gages, de prouver que [je n'étais] pas de l'autre côté, [...] que je n'étais] pas un[e] ennemi[e] potentiel[le] » (Beaud et Weber, 2010 : 89). J'ai, par ailleurs, emporté des photos de mes proches que je montrais lorsque l'occasion se présentait.

Quand il ne m'était pas possible de loger avec les employées, le logement chez l'habitant constituait une solution de choix. Par l'intermédiaire de réseaux sociaux, j'ai été hébergée chez Dayin qui travaille chez Cunsia Foundation (*Yi ge cun xiao*), une ONG chinoise qui collecte des fonds destinés à subventionner la scolarité d'enfants en zone rurale. Dayin m'a invitée à donner des cours d'anglais à certains enfants subventionnés par son ONG. Les informations fournies par Dayin, qui a été une alliée et une informatrice, ont été prises en compte à la lumière de la position qu'elle occupe.

Toutefois, j'ai par ailleurs pris soin de limiter mon implication dans les organismes étudiés. Je ne souhaitais pas en effet être perçue par les contractantes comme un membre du personnel engagé dans l'organisme qui leur avait octroyé un microcrédit. Une telle assimilation m'aurait valu de passer à côté de nombre de témoignages. C'est pourquoi, les influences réciproques, les roueries et les manipulations, tenues pour consubstantielles aux relations entre individus (Goffman, 1973), les tractations et les arrangements, les échanges de bons procédés qui font ainsi partie intégrante de l'enquête (Bizeul, 1998) sont pris en compte dans l'analyse des données.

2.3.4 L'adaptabilité sur un terrain chinois : une stratégie clef

Examiner les difficultés rencontrées au cours de l'enquête de terrain est d'un grand intérêt en raison, dans une perspective heuristique, de la dimension positive *in fine* de certains obstacles. Par conséquent, il convient de mener une réflexion approfondie et systématique de tout type de difficulté rencontrée (Guionnet et

Rétif, 2015). En effet, les obstacles rencontrés sur le terrain donnent à connaître certains éléments saillants de la trajectoire propre de cette recherche. C'est pourquoi, en raison de leurs effets cognitifs sur les résultats d'enquête (Olivier de Sardan, 2000), certains d'entre eux font l'objet d'une attention particulière dans cette thèse.

Parler le chinois (mandarin) ne garantit pas de communiquer aisément partout en Chine, et de surcroît en zone rurale. Par conséquent, j'ai fait parfois appel à des étudiantes originaires de la région pour la conduite de certains entretiens, en contrepartie de quoi j'ai relu et corrigé certains de leurs travaux universitaires rédigés en anglais. Ayant pris soin de choisir ces étudiantes en fonction de la population enquêtée (Bizeul, 1998), j'ai sélectionné des femmes issues de milieux modestes. Aussi, bien que ces étudiantes n'appartenaient pas aux champs disciplinaires de cette recherche, le simple fait qu'elles y aient participé un temps m'a conduit à retenir avec attention leurs propos et réflexions (Copans, 1996).

En dépit de mes nombreux contacts sur place, l'accès au terrain s'est parfois révélé difficile. Mais ces difficultés ont mis en lumière la dimension éminemment politique de ce sujet de recherche et ont ainsi contribué au développement de la problématique. Début 2013, une association chinoise qui distribue des microcrédits à des femmes m'a donné son accord pour m'accueillir plusieurs semaines au cours de l'été en tant que stagiaire. Je me suis alors attachée à préparer l'enquête de terrain, en rédigeant notamment de nombreux documents en chinois sur l'objet de ma recherche, que la présidente de l'association m'avait demandés. Alors que je m'apprêtais à partir, billets d'avion réservés et visa obtenu, la présidente de l'association m'a informée par email de son regret d'être finalement dans l'impossibilité de me recevoir, les autorités locales s'opposant subitement à ma venue. Toutefois, annuler mon départ sur le terrain était pour moi inenvisageable. J'ai alors sollicité l'aide d'universitaires chinois rencontrés précédemment. Pour m'aider, ceux-ci exigeaient paradoxalement que j'obtienne une lettre d'invitation d'une université chinoise. En dépit d'un large réseau, je ne suis jamais parvenue à obtenir une telle lettre. Ainsi bloquée, j'ai contourné ce premier obstacle et suis parvenue à trouver une seconde entrée sur le terrain et à approcher d'autres organismes de microcrédit grâce à un réseau plus informel composé de contacts d'amis. J'ai cherché à comprendre ce qui s'était passé et, bien que profondément anxiogène sur le moment, cette expérience m'a en

définitive servi de clef d'analyse. Le chapitre 7 explique donc en détail les raisons des ces difficultés.

La surveillance contraignante dont j'ai parfois fait l'objet est également révélatrice de la dimension politique et donc sensible de cette recherche. À mon arrivée, Madame Ge, vice-présidente de Rcc, a exigé que je séjourne dans un hôtel de son choix. Au regard des prix élevés pratiqués par cet hôtel, je lui ai expliqué qu'étant étudiante, j'étais dans l'incapacité financière d'y séjourner. Mais Madame Ge a insisté en me faisant comprendre qu'il s'agissait d'une condition *sine qua non* à la poursuite de mon enquête de terrain. Puis elle a fini par me préciser que Rcc prendrait en charge mes dépenses d'hôtel. Bien que très gênée, j'ai préféré ne pas me montrer imprudente en tentant de la faire changer d'avis. Enfin, à l'issue de notre échange, Mme Ge m'a informée de la présence de deux de ses employées dans la chambre contiguë à la mienne, afin de s'assurer, justifia-t-elle, que je garde un bon souvenir de mon séjour parmi eux et qu'il ne m'arrive rien. Tout au long de mon séjour, je ne suis jamais parvenue à sortir de l'hôtel sans être accompagnée par au moins l'une de ces deux employées de Rcc. Enfin, au-delà de la sensibilité du terrain, l'autre grande difficulté qu'implique une telle enquête réside dans l'incertitude permanente de mener l'enquête telle que programmée à court voire à très court terme. Les nombreux aléas que réservent les transports sur des infrastructures routières de mauvaise qualité ne me permettaient pas à coup sûr de me rendre en temps et en heure là où j'étais attendue ce qui a compromis plusieurs rendez-vous. Toutefois, tant ces divers aléas que leur issue se sont en définitive révélés enrichissants pour l'enquête en elle-même. J'ai aussi parfois éprouvé certaines difficultés à obtenir la coopération des employés des organismes de microcrédit, leur collaboration étant quelquefois indispensable pour rencontrer les contractants. En dépit de l'accueil chaleureux que la plupart des directeurs et présidents des organismes étudiés m'ont réservé, tout comme de leur disposition à faciliter mon enquête, mes interlocuteurs directs, les responsables-clientèle, ne comprenaient pas toujours clairement l'objet de ma présence et se montraient, par conséquent, parfois peu enclins à coopérer. J'ai fait part de cette difficulté à Monsieur Dubois, consultant français chez Vtb-se. Selon ce dernier, « le vrai problème est que personne ne comprend ce qu'est la recherche en soi, et qu'elle est donc toujours associée à quelque chose d'autre ». Ce n'est toutefois pas en m'évertuant à expliquer l'objet de cette recherche que je suis parvenue à surmonter cette difficulté. La clef a résidé dans le respect des

règles chinoises relatives aux relations entre les individus que mon enquête s'attachait à étudier : offrir de nombreux cadeaux à ces derniers (*songbieren yidian xiaoliwu, banshi geng rongyi*).

* * * * *

L'accès des femmes au microcrédit est conditionné par le contexte social, historique, symbolique, politique et les rapports sociaux de sexes dans lesquels les pratiques économiques s'opèrent. Dès lors, le sujet des femmes et du microcrédit en Chine ne peut se contenter d'une approche formelle. Autrement dit, traiter de ce sujet implique une approche interdisciplinaire et nécessite une analyse contextualisée dans un terrain spécifique.

Tout d'abord, le microcrédit, en tant que pratique économique imbriquée dans ce contexte et dans ces rapports sociaux de sexe justifie l'importance accordée aux relations sociales, aux institutions et aux capacités d'action des personnes, prises en compte dans leur contexte. Parce qu'elle s'intéresse aux usages réellement vécus du microcrédit, cette thèse prend le contrepied des approches economicistes et positivistes qui négligent les rapports sociaux et sur lesquelles repose, à tort, une large appropriation académique. Le microcrédit participant du champ du développement, il convient de l'étudier à différents niveaux en concentrant l'analyse sur la vie sociale du dispositif, c'est-à-dire sur les acteurs, les processus et les conflits. Les choix du présent étant influencés par l'héritage de l'accumulation des institutions passées, l'intérêt pour l'historicité dans l'étude du microcrédit est d'autant plus importante que des recherches révèlent que les Chinoises en zone rurale perçoivent tout programme gouvernemental de microfinance à la lumière de l'histoire de leur pays.

Si cette recherche porte un regard sur les femmes, l'analyse se doit d'aller au-delà, c'est-à-dire d'accorder une attention particulière aux rapports sociaux de sexe. Une étude sur le microcrédit, promoteur de l'auto-entreprenariat féminin, requiert de resserrer l'attention sur la division socio-sexuée du travail, lieu où les rapports sociaux de sexe sont particulièrement éprouvés. En tant que champ de savoir, la prise en compte du genre vise plus précisément à lire l'organisation sociale et se révèle ainsi extrêmement fécond pour comprendre la dialectique du microcrédit dans une Chine globalisée.

Un défaut de fiabilité, voire même l'inexistence, des données statistiques sur le microcrédit produites en Chine comme à l'échelle globale, invite inmanquablement à se rendre sur le terrain. Aussi, cette thèse n'étant pas autant soumise au contrôle politique que le sont les recherches autochtones, elle examine la dimension éminemment politique du microcrédit qui demeure inexplorée. Enfin, l'intérêt porté aux relations entre les individus se révèle particulièrement légitime dans le contexte chinois dans lequel le *guanxi* détermine la place d'un individu au sein de la société.

Pour toutes ces raisons, cette recherche combine les outils de la socioéconomie et de l'anthropologie. En effet, tant la combinaison d'échelles que la déconstruction des catégories constituent des préoccupations chères et communes à ces deux champs disciplinaires. Or, le point 1.1 s'est justement attaché à montrer l'importance de ces préoccupations méthodologiques et épistémologiques dans l'étude du sujet femmes et microcrédit en Chine, et ce en dépit des difficultés académiques qu'une telle approche est susceptible de susciter.

Le cœur de cette recherche se situe sur un terrain spécifique explicité dans ce chapitre. Choisir de conduire une ethnographie économique multi-située, combinant observations directes et entretiens semi-directifs, se justifie par la pertinence de cette méthode pour rendre compte de l'ensemble des points de vue locaux et analyser les pratiques économiques et les rapports de force dans un contexte chinois globalisé. Le microcrédit appelant à être étudié à différents niveaux, l'enquête de terrain a souhaité parcourir différents espaces au sein desquels se joue la signification des phénomènes observés. Ce sont, de cette manière, les réalités étudiées qui définissent les concepts formulés dans cette thèse. Le choix d'une approche de terrain multi-située s'est alors assorti d'une approche comparative adoptée à différentes étapes de cette recherche.

Ainsi, l'enquête de terrain a été menée en deux temps et dans les deux provinces frontalières du Yunnan et du Sichuan, et plus concrètement au sein de sept organismes de microcrédit : deux banques de village et de bourg, deux compagnies de microcrédit, deux GONGO et une coopérative rurale de crédit. C'est la diversité de statut et de fonctionnement de ces organismes, toutefois apparemment occupés par le même projet de distribuer des microcrédits, qui a motivé une enquête au sein d'eux. Néanmoins, en dépit des différences affichées par ces derniers, cette enquête s'est attachée à conserver un contexte cohérent, à savoir rural et périurbain.

L'enquête de terrain a donné lieu à la collecte puis l'analyse d'un journal de terrain et de 63 entretiens conduits avec les promoteurs et les emprunteurs. Tant le traitement que la collecte de ces données a incité à mener une réflexion, sur les aspects éthiques et déontologiques relatifs à cette recherche, prise en compte sur le terrain comme dans l'analyse. En revanche, en dépit d'un intérêt certain pour ce sujet et d'une implication mesurée au cours de l'enquête, cette réflexion n'a pas souhaité prendre la forme d'une auto-analyse. Elle a préféré laisser place, dans ce chapitre, à la lumière faite sur les difficultés rencontrées et sur la manière dont celles-ci ont été contournées. L'intérêt d'un tel examen vise en effet à prendre acte des effets cognitifs des obstacles sur les résultats d'enquête.

L'exposé des fondements de cette recherche, auquel cette première partie a été consacrée, peut à présent laisser place aux parties suivantes portant sur le développement heuristique de cette thèse.

- PARTIE II -

**DU GLOBAL AU LOCAL :
DISCOURS ET PRATIQUES DES PROMOTEURS**

CHAPITRE 3 - LA COMMERCIALISATION DU MICROCRÉDIT CHINOIS FACE À LA TENDANCE GLOBALE : SIMILITUDES ET DIVERGENCES

La commercialisation de la microfinance chinoise a débuté en 2006 à la faveur d'un assouplissement institutionnel (Monteil, 2010). L'objectif du chapitre 3 est donc de savoir si les organismes de microcrédit étudiés réfléchissent une image conforme au paysage de la microfinance, plus généralement décrit comme le résultat d'un mouvement social mutant, aujourd'hui tourné vers le marché (Guérin, 2015).

En dépit des nombreux débats et contestations dont il fait l'objet (Morduch, 1999 ; Labie et Mees, 2005 ; Dichter et Harper, 2007), le « paradigme de la pérennité financière » (Guérin, 2015 : 58) a imprégné la microfinance au cours des quinze dernières années. C'est pourquoi ce chapitre interroge la participation des promoteurs chinois à une course à la rentabilité. Alors qu'une part croissante des organismes de microcrédit dans le monde s'adonne à cette course effrénée, la rentabilité ne concerne cependant qu'une minorité d'entre eux (Creusot et Poursat, 2009) : à l'échelle de la planète, seuls 500 organismes de microcrédit sur les 3 652 recensés auraient atteint un niveau de rentabilité financière (Guérin, 2015). Même si, de manière générale, le statut juridique des organismes de microcrédit n'apparaît pas déterminant dans leur participation à cette course à la rentabilité (Ehrbeck *et al.*, 2011), les organismes étudiés sont ici comparés sur la base de leur statut et de leur fonctionnement.

La volatilité et l'épuisement progressifs des financements publics sont au fondement du paradigme de la pérennité financière qui pose le postulat qu'une offre de crédit de faible montant coûte de plus en plus chère. En s'intéressant à la manière dont le microcrédit est localement décrit, ce chapitre vise à vérifier la validité d'un tel paradigme dans le contexte chinois. Les praticiens justifient leurs préoccupations à recouvrer leurs coûts et à générer des bénéfices, afin d'attirer des capitaux privés, par l'accroissement des coûts relatifs à l'offre de microcrédits. Cette stratégie commerciale consiste aussi à produire une offre de masse afin de tirer ces coûts vers le bas (Guérin,

2015). Mais dans un contexte où la microfinance chinoise est souvent qualifiée d'embryonnaire (Debéthune, 2010), l'aboutissement d'une telle stratégie pose question. Alors que certains organismes de microcrédit dans le monde se contentent de pratiquer des taux d'intérêt élevés, d'autres parviennent à limiter leurs tarifs grâce à divers facteurs comme, par exemple, des subventions, l'épargne et la fidélité de leurs clients, la densité élevée de population de certains territoires, un portefeuille de clients composé de personnes aisées contractant de grosses sommes d'argent et d'une clientèle moins nantie, une faible rémunération du personnel et une course à la clientèle (Armendariz et Szafarz, 2009 ; Servet, 2011 ; Roodman, 2012 ; Morvant-Roux *et al.*, 2014). Tout en sachant que les profits ainsi engendrés servent à rémunérer grassement les dirigeants, les actionnaires ou les fonds d'investissement de certains organismes de microcrédit (Ashta et Hudon, 2009), ce chapitre examine la manière dont les organismes étudiés élaborent et appliquent ces différentes stratégies.

Enfin, ce chapitre reposant sur l'hypothèse que les zones dans lesquelles les organismes étudiés sont implantés conditionnent leur offre de microcrédit, nous accorderons une attention particulière à leur situation géographique. Dans de nombreux pays, en Asie comme en Afrique, la microfinance contemporaine a fait ses débuts en zone rurale (Guérin, 2015). L'attrait de la microfinance pour les zones rurales repose sur le fait que des cycles de crédits répétés peuvent être à l'origine d'un agrandissement des surfaces travaillées et de l'amélioration des cultures et des outils de production. L'hypothèse sous-jacente est qu'une offre de microcrédit destinée à des activités rurales contribue à combattre la pauvreté qui touche en premier lieu les habitants des zones rurales des pays communément désignés comme étant en développement. Mais dans les faits, compte tenu des risques spécifiques liés aux activités paysannes et au monde rural, peu d'organismes de microcrédit ciblent ce type de clientèle (Morvant-Roux, 2009c). Le chapitre 3 se focalise donc en partie sur les facteurs ayant déterminé le choix des promoteurs à s'installer en zone rurale et sur la manière dont l'offre de microcrédit proposée par les organismes étudiés s'articule avec l'environnement direct de ces derniers et répond à des besoins locaux.

Une première partie présente les organismes étudiés. Les activités qu'ils mènent puis leur engagement dans le développement des zones rurales seront ensuite examinées. Ce chapitre se termine enfin par une étude des conditions de travail des promoteurs menées au regard de leurs motivations et des relations qu'ils entretiennent entre eux.

1. D'UNE MICROFINANCE SOCIALE À UNE MICROFINANCE COMMERCIALE

1.1. Le microcrédit en Chine : un essor en trois phases

M. Jiang, directeur de la compagnie de microcrédit Mcc-se, a une longue expérience de la microfinance. Avant de travailler pour Mcc-se, il a occupé un poste de responsable de projet pour un programme de microfinance des Nations unies en Chine. Il a ensuite travaillé pour un projet sino-européen en tant que spécialiste de la microfinance. M. Jiang précise que la microfinance pour laquelle il travaillait dans le passé s'apparentait davantage à un modèle de microfinance, dit-il, de type ONG. Il explique la spécificité de ce modèle à partir de sa présentation du développement de la microfinance en Chine⁵⁸ qu'il résume en trois phases, à l'instar du vice-gouverneur de la Banque centrale de Chine, Wu Xiaoling (Wang et Tsien, 2005):

1. dans les années 1990, des expériences pilotes sont menées par des groupes non gouvernementaux, avec une forte implication d'organisations étrangères ;
2. à la fin des années 1990, les agences gouvernementales montrent un intérêt accru pour la microfinance, tandis que l'extension de sa couverture géographique s'accroît ;
3. depuis le début des années 2000, l'essor de la microfinance passe essentiellement par les institutions financières formelles.

La microfinance en Chine est ainsi née de projets mis en place par des groupes non-gouvernementaux se concentrant uniquement sur les moins nantis et les femmes⁵⁹ (Du *et al.*, 2008). Toutefois, comme l'indique le chapitre 1, même si les organisations internationales sont vues comme étant les premières à avoir établi des dispositifs de microcrédit en Chine, le gouvernement chinois a été à l'initiative de nombreux programmes de microfinance à grande échelle à travers le pays dans les années 1990 et au début des années 2000.

M. Jiang explique qu'un tournant intervient entre 2000 à 2005 lorsque les promoteurs des dispositifs de microcrédit commencent à se soucier de la viabilité de leurs programmes. Cette préoccupation nouvelle aboutit, selon lui, à une microfinance de type commercial. Même si la première phase donne naissance à la microfinance chinoise, M. Jiang estime qu'il s'agit d'un échec. Les fonds destinés à financer les

⁵⁸ Pour une présentation détaillée du développement de la microfinance en Chine entre les années 1980 et 2000, voir Monteil (2005).

⁵⁹ Cette seconde cible sera traitée dans le chapitre suivant.

projets mis en place au cours de cette première phase provenaient d'organisations internationales. Puisque ces fonds étaient étrangers, déplore M. Jiang, les ONG locales et les associations gouvernementales chinoises, en charge de la gestion des différents dispositifs, ne se souciaient guère de la viabilité économique des programmes, selon lui, l'absence d'un leadership reposant sur le concours des organisations internationales et des acteurs locaux a mené ces projets à leur perte.

C'est pourquoi, au cours de mes premières enquêtes menées en 2012, les promoteurs rencontrés localement ont fait part de la grande importance qu'ils accordent à la distinction entre la microfinance « commerciale » ou « à but lucratif » et la microfinance « sociale » ou « à but non lucratif ». Cette différenciation s'inscrit dans une tendance globale de commercialisation ou de formalisation progressive des activités des organisations de microfinance (Armendariz et Morduch, 2010). Tandis que les priorités sociales impliquent notamment de pratiquer des taux d'intérêt bas et de proposer des services financiers à des cibles spécifiques comme les pauvres ou les minorités victimes de discriminations, les priorités commerciales s'attachent à la rentabilité des activités. De nombreux promoteurs déclarent qu'en Chine, seules les organisations commerciales peuvent prospérer. M. Qiu, consultant en microfinance chez Vtb-se, affirme que la microfinance commerciale, contrairement à la microfinance sociale, est en plein essor.

« On peut dire que la microfinance commerciale en Chine est actuellement en plein essor. Je ne parle pas de ce type de microfinance subventionnée par l'État ou bien à but non lucratif. Évidemment, ce type de microfinance à but non lucratif se développe toujours en Chine mais actuellement c'est essentiellement la microfinance commerciale qui connaît un véritable essor » (extrait de l'entretien avec M. Qiu, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Les organisations de microfinance commerciale ont ainsi commencé à se développer en au cours de la troisième phase évoquée par M. Jiang. Comme le confirme Mme Tan, experte chez Igbm (institution membre du Groupe de la Banque mondiale implantée en Chine, partenaire de Mcc-se, de Vtb-se et Vtb-ch)⁶⁰, « avant que les organisations de microfinance commerciale ne se développent à partir de 2005, il s'agissait surtout d'organisations de microfinance de type ONG ».

Aujourd'hui, ailleurs dans le monde, la microfinance est très souvent présentée comme une activité d'entrepreneuriat social. En Chine, ce concept a fait son entrée en 2004 par

⁶⁰ Igbm, dont le nom est ici fictif par soucis d'anonymat pour Mme Tan, est une institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé.

l'intermédiaire du *British Council*⁶¹ et de *Global Links Initiatives*⁶². Toutefois, ce n'est que deux ans plus tard, lors de la parution de la traduction chinoise des ouvrages de David Bornstein (2005) et de Muhammad Yunus (1997), que l'entrepreneuriat social a véritablement commencé à susciter un large intérêt en Chine (Lane, 2012).

1.2. ONG et ONG gérées par le gouvernement (GONGO)

1.2.1 Des organismes de microcrédit à but non lucratif en voie de disparition

L'oxymore « organisation non gouvernementale gérée par le gouvernement » (GONGO⁶³) fait référence aux organisations à but non lucratif créées par le gouvernement chinois à partir des années 1980 (Pearson, 1994 ; Unger et Chan, 1995 ; Chan and Qiu, 1999 ; Saich, 2000 ; Foster, 2001 et 2002 ; Wu Fengshi, 2002 ; Ma Qiusha, 2006). Toutefois, ces GONGO renvoient autant à des associations sportives qu'à des associations d'affaires ou à des organisations de masse telles que la Fédération des femmes, une organisation officiellement séparée de l'État-Parti qui, néanmoins, la finance, nomme ses dirigeants et fixe ses politiques (Kong Jingxun, 2009 ; Ross, 2011). Selon les statistiques officielles, la Chine comptait 386 916 GONGO, ou « ONG enregistrées »⁶⁴, à la fin de l'année 2007 (Ministère des affaires civiles, 2008).

La distinction opérée par les promoteurs entre une microfinance commerciale et une microfinance sociale m'a conduite à poursuivre, dans le cadre de ma seconde enquête de terrain réalisée en 2013, une étude auprès d'organismes de microcrédit à orientation sociale. Visiter et même trouver ce type d'organisme s'est révélé être un exercice périlleux. En effet, peu de temps après mon arrivée sur le terrain, j'ai rencontré M. Martin, responsable de projet pour une ONG environnementale européenne implantée dans la province où je me trouvais. Selon lui, cette province est « la plus tolérante à l'égard des ONG et plus particulièrement des ONG étrangères ». Quelques jours plus tôt, M. Martin s'était rendu à un salon des ONG dans cette même province. Mais aucune organisation de microfinance n'était présente à cet événement. Ainsi, dans la province où de nombreuses ONG aux objectifs variés sont implantées, celles ayant

⁶¹ Le British Council est institution gouvernementale du Royaume-Uni dont le but est d'établir des relations culturelles entre le Royaume-Uni et d'autres pays.

⁶² Global Links Initiatives est une organisation à but non-lucratif implantée au Royaume-Uni, en Chine et au Japon qui se donne pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat social.

⁶³ Acronyme issu de l'anglais *government-organized nongovernmental organizations*.

⁶⁴ Le Ministère des affaires civiles reconnaît trois catégories de *minjian zuzhi* (organisations de la sphère du peuple) : (1) des organisations sociales (*shehui tuanti*), censées être des associations de membres ; (2) des entreprises privées non-commerciales (*minban feiqiye danwei*), ou, en d'autres termes, des organisations à but non lucratif autorisées à conduire des affaires ; (3) et les fondations (*jijinhui*). Toutefois, fin 2007, le Ministère des affaires civiles a accentué la confusion de la terminologie en employant le terme *shehui zuzhi* (organisations sociales) à la place de *minjian zuzhi* pour faire référence à l'ensemble de ces organisations (Spire, 2011).

vocation à distribuer des microcrédits semblent manquer à l'appel. Je suis également entrée en contact avec une universitaire chinoise qui, dans le passé, avait travaillé pour un programme de microcrédit dont l'objectif visait à améliorer le statut socioéconomique des femmes bénéficiaires dans cette même province. Mais cette interlocutrice s'est vue dans l'incapacité de m'aider car tous les projets de ce type pour lesquels elle avait travaillé avaient été interrompus, ce qu'elle a expliqué par leur caractère non viable à long terme.

Alors que les organismes de microcrédit de type ONG rassemblent près des 30% des contractants dans le monde (Guérin, 2015), en Chine même s'ils étaient une centaine en 2009 (Geraci *et al.*, 2010), selon Mme Tan, ils ne seraient plus qu'une petite vingtaine environ au total, soit un peu plus de 0,2%. Toutefois, selon M. Johnson, responsable projet chez Ong-us⁶⁵, aucune de ces ONG ne serait entièrement chinoise. Celle pour laquelle il travaille repose sur des fonds, m'a-t-il dit, « 100% américains ». Selon lui, il n'y a pas d'organisme entièrement chinois de microcrédit à orientation sociale en Chine, la plupart d'entre eux fonctionnant grâce à des fonds sino-étrangers. Même si Mme Tan avoue ne pas bien connaître ce type d'organisation, elle affirme que leur faiblesse numérique incombe au fait qu'elles « ne sont pas très bonnes ». Elle attribue les difficultés rencontrées par ces organisations à des problèmes de rentabilité et de viabilité financière.

« Je pense qu'elles sont incapables d'atteindre un certain niveau de viabilité. C'est là l'un de leurs problèmes : elles ne sont pas structurées pour perdurer » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Je fais part de mon étonnement à Mme Tan en attirant son attention sur la *China Foundation for Poverty Alleviation* (CFPA) qui se présente, dans son rapport d'activité, comme l'organisation de microfinance « la plus brillante en Chine » (CFPA, 2009 : 11) alors même que son activité revêt, comme son nom l'indique, un caractère social de lutte contre la pauvreté. Mais Mme Tan explique qu'étant devenu un organisme de microcrédit commercial, CFPA est aujourd'hui l'un des meilleurs du pays.

« CFPA a transformé ses activités de microfinance en organisme commercial. Donc à présent CFPA se porte bien. Ils ont plus de 100 000 clients réels partout en Chine. Donc CFPA fait partie des meilleurs » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

⁶⁵ Ong-us est une ONG américaine implantée en Chine qui distribue des microcrédits. Il ne m'a pas été possible de conduire mon enquête de terrain auprès de cette organisation. Toutefois, M. Johnson, responsable projet chez Ong-us a accepté de m'accorder un entretien.

1.2.2 Gongo-cr et Gongo-om

En Chine, le glissement des organismes de microcrédit d'une activité sociale vers une activité commerciale semble ainsi se traduire par la disparition pure et simple des organismes de microcrédit à orientation sociale. Toutefois, même si je ne suis pas parvenue à mener une étude complète auprès d'ONG, j'ai pu néanmoins réaliser une partie de mon enquête de terrain auprès de deux GONGO, Gongo-cr et Gongo-om.

Les microcrédits distribués par ces deux GONGO sont subventionnés par le gouvernement. Il s'agit donc, si l'on retient les propos de M. Qiu cités plus haut, d'organismes de microcrédit à orientation sociale. Le fonctionnement de ces GONGO ainsi que leurs dispositifs de microcrédit seront développés en détail dans les chapitres suivants.

1.3. Compagnies de microcrédit

D'après les sources de Mme Tan, il y avait en 2012, lorsque nous nous sommes rencontrées, plus de 4 000 compagnies de microcrédit en Chine. Elle affirme qu'elles sont, pour la majorité d'entre elles, entièrement chinoises. La première d'entre elles, alors à capitaux mixtes, fut créée en décembre 2005, tandis que la première 100% chinoise fut créée en octobre 2007 (Giehler, 2007).

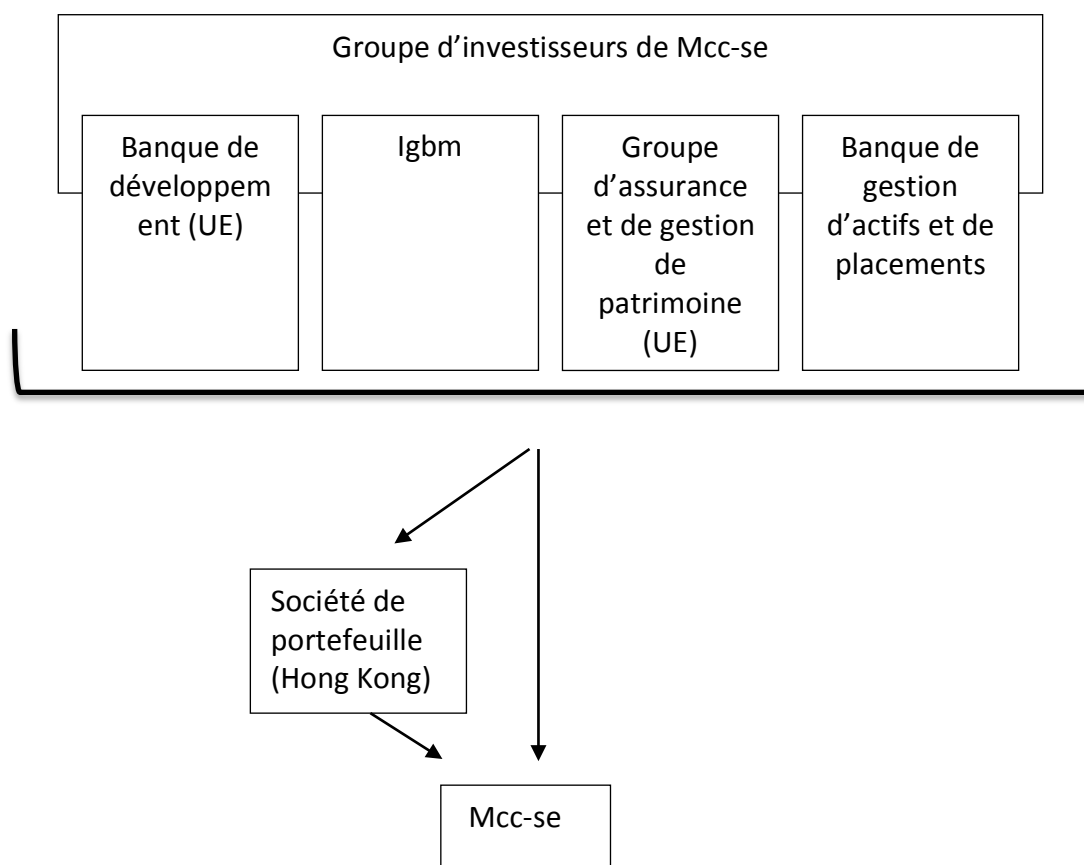
Une partie de mon enquête de terrain a été menée auprès de deux compagnies de microcrédit : Mcc-se et Mcc-ch. Leur description est d'une grande utilité pour comprendre les caractéristiques des organismes de microcrédit de type commercial.

1.3.1 Mcc-se

Mcc-se est une compagnie de microcrédit dont la majorité du capital appartient à une société de portefeuille basée à Hong Kong. Une banque de développement européenne, Igbm, un groupe européen d'assurance et de gestion de patrimoine et une banque de gestion d'actifs et de placements⁶⁶ se partagent la part de capital restante, sachant que la société de portefeuille basée à Hong Kong appartient à ce même groupe d'investisseurs, basé en Europe.

⁶⁶ Cette banque effectue des placements avec un « impact social positif » afin de promouvoir un développement économique et social durable à une échelle globale. C'est ainsi qu'est présentée cette banque de gestion d'actifs et de placements au sein de la brochure introductive de la Mcc-se.

Schéma 1 : Répartition du capital de Mcc-se



En 2012, 32% du portefeuille global de la microfinance est constitué d'investissements privés étrangers, le reste provenant de financements domestiques. L'investissement étranger est en hausse : 29 milliards de dollars auraient été versé en 2012 contre 16 milliards en 2009. Cet investissement provient, pour un peu plus des deux tiers, de fonds publics (agences bilatérales et multilatérales et institutions financières de développement), et pour le tiers restant soit environ 8 milliards de dollars US de fonds privés, sachant qu'une grande partie des fonds publics est gérée par des intermédiaires privés commerciaux (CGAP *et al.*, 2013 ; Guérin, 2015).

Le groupe d'investisseurs de Mcc-se est à l'origine de 30 compagnies de microcrédit implantées aux quatre coins de la planète. En Chine, Mcc-se s'est progressivement développée sur l'ensemble de la préfecture dans laquelle elle est établie et dispose aujourd'hui, sur ce même territoire, d'un siège et de 12 agences. Elle n'est en revanche pas présente ailleurs en Chine.

Le gouvernement a récemment versé à Mcc-se une subvention de 2 millions de yuans. La structure du financement de la compagnie est aujourd'hui constituée en grande partie des fonds propres provenant de son groupe d'investisseurs et est complétée par un

emprunt auprès de trois banques locales⁶⁷. Après avoir remboursé son premier emprunt à la banque locale, Mcc-se a contracté trois autres emprunts auprès de trois autres grandes banques nationales. Les banques auprès desquelles la compagnie s'est endettée sont des banques partenaires, c'est-à-dire les banques dans lesquelles ses clients doivent détenir un compte sur lequel Mcc-se vire le microcrédit accordé et sur lequel elle prélève tous les mois les échéances de remboursement.

J'ai assisté à la réunion biannuelle de Mcc-se qui, rassemblant tout son personnel, s'est tenue sur deux jours. Le responsable financier y a mentionné le versement de dividendes au groupe d'investisseurs mais sans en préciser le montant. Ce dernier a néanmoins communiqué le montant des bénéfices nets à atteindre pour 2012, soit plus de 19 millions de yuans. La brochure de Mcc-se précise qu'en appréhendant le développement commercial sur du long terme, ses actionnaires visent un équilibre entre la réalisation des objectifs de développement, c'est-à-dire atteindre le plus grand nombre de clients tout en demeurant viable financièrement. Au moment de mon enquête, Mcc-se comptait 7 550 clients pour 7 800 microcrédits octroyés, ce qui indique que certains clients ont contracté plus d'un crédit auprès de la compagnie.

En 2012, Mcc-se était en plein essor. Lors de ma visite de l'agence qui se trouve, selon un des responsables-clientèle qui y travaille, dans le district le plus pauvre de la préfecture, les employés se préparaient à déménager dans une agence beaucoup plus grande. Ils m'ont en outre conduit auprès de leurs clients dans une voiture neuve dont Mcc-se venait de faire l'acquisition deux mois auparavant. Aussi, au cours d'un déjeuner M. Jiang m'a informé qu'ils envisageaient d'ouvrir une banque de village et de bourg ou une autre agence de Mcc-se dans une autre préfecture. Ils projettent également d'ouvrir un centre de formation destiné à des porteurs de projet souhaitant créer une compagnie de microcrédit en dehors de la province.

Dans sa brochure, Mcc-se est présentée comme une compagnie de microcrédit à orientation commerciale même si la dimension sociale y apparaît à plusieurs reprises. Un encadré consacré au directeur du groupe indique qu'en accordant des microcrédits à des micro- et petits entrepreneurs tout en réalisant des bénéfices, Mcc-se a prouvé qu'il est possible d'allier préoccupations sociales et financières. On y lit qu'à la suite d'un grand tremblement de terre survenu quelques années auparavant, la compagnie s'est engagée dans une action caritative pour venir en aide aux victimes. Dans un contexte post-catastrophe (ou post-crise et –conflit), la microfinance se révèle être un outil particulièrement adapté à la reconstruction du tissu socioéconomique (Servet, 2006 et

⁶⁷ Le recours à l'emprunt pour la constitution du capital ne doit pas excéder 50% des capitaux propres.

2013). Toutefois, l'action caritative de Mcc-se s'est traduite par des dons d'argent de la part des employés de la compagnie et non pas par la mise en place d'un dispositif de microcrédit spécifiquement destiné aux victimes. Son activité reste commerciale, la dimension sociale étant reléguée au domaine du caritatif. Or, lorsque je demande à M. Jiang si Mcc-se a connu des difficultés depuis son implantation, il me répond que leur plus grande épreuve a été de traverser la période qui a succédé au tremblement de terre. Toute l'activité économique de la région ayant été suspendue pendant un mois environ, de nombreux clients se sont vus dans l'impossibilité d'honorer leurs échéances. Ainsi, là où dans un contexte post-catastrophe la microfinance a une utilité avérée, cet organisme de microcrédit à orientation commerciale apparaît en définitive vulnérable voire menacé.

1.3.2 Mcc-ch

Même si Mcc-ch est, contrairement à Mcc-se, une compagnie de microcrédit entièrement chinoise, son statut et son fonctionnement est similaire à Mcc-se. Il n'est donc pas ici utile d'en faire une description détaillée.

1.4. Banques de village et de bourg

Dans le monde, 17% des contractants de microcrédit sont clients dans des banques publiques (Guérin, 2015). Mais ce que Mme Tan peut affirmer concernant l'offre bancaire de microcrédit est qu'il y a 400 à 500 banques de village et de bourg (*cunzhen yinhang*) susceptibles de proposer des microcrédits sur les 800 recensées en 2012. Les banques de village et de bourg sont des nouvelles institutions financières rurales nées de la transformation de coopératives en banques rurales (Brillant, 2014). Les premières ont été créées en 2007 dans les provinces les plus pauvres de Chine (Fouillet et Pairault, 2010). Même si en Chine des données précises sur le secteur sont extrêmement difficiles à obtenir voire quasi inexistantes, choisir de s'implanter dans ces régions indique une volonté de se rapprocher des populations pauvres que le microcrédit, dans son orientation sociale, à vocation à soutenir. Toutefois, les banques de village et de bourg étudiées affichent une nette orientation commerciale.

1.4.1 Vtb-se

Fondée en 2008, Vtb-se est une banque de village et de bourg placée sous l'autorité d'une banque commerciale dont les activités portent sur l'ensemble de sa préfecture d'implantation. La brochure de présentation indique que Igbm et une banque de développement européenne s'appêtent à investir dans Vtb-se pour donner naissance à

la première banque de village et de bourg en joint-venture en Chine. Vtb-se dispose d'un capital de 20 millions de yuans, qui atteindra 50 millions de yuans lorsque Igbm et la banque de développement européenne auront investi. J'ai appris, plus tard, que ces deux investisseurs avaient engagé leur responsabilité dans la limite de la phase pilote du projet menée sous la supervision de M. Dubois et M. Qiu, consultants mandatés par un cabinet d'audit et de conseil européen spécialisé dans les secteurs financiers et bancaires.

« Le principal objectif du programme est de fournir un service de conseil à la banque afin de renforcer ses capacités et son contrôle des risques pour ce qui est de l'offre de crédits aux petites et moyennes entreprises et de microcrédits. On intervient aussi dans la gestion des ressources humaines et dans la planification des stratégies » (extrait de l'entretien avec M. Qiu, consultant en microfinance pour Vtb-se).

Selon M. Fan, vice-président de Vtb-se, le portefeuille de microcrédits s'élève à 350 millions de yuans et le nombre de microcrédits accordés par la banque est d'une centaine environ par mois.

La brochure de Vtb-se indique que la banque est équipée d'un système informatique moderne directement relié à la Banque centrale, faisant d'elle une banque aussi efficace que n'importe quelle banque commerciale. Le caractère commercial de Vtb-se apparaît clairement dans les propos de Mme Qin qui souligne que son travail consiste à vendre un produit avec opiniâtreté.

« Quand on fait la promotion on ratisse le terrain, boutique par boutique. On vend notre produit » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Lorsque je demande à M. Qiu si les responsables-clientèle sont attentifs à l'impact social de leur activité, il me répond par la négative.

« Non, je ne le crois pas. Même la banque de manière générale n'y prête pas attention, parce qu'ils sont animés par un objectif commercial » (extrait de l'entretien avec M. Qiu, consultant en microfinance pour Vtb-se).

1.4.2 Vtb-ch

Vtb-ch est également une banque de village et de bourg qui a été créée en 2007 et dont la maison mère a 18 ans. Tout comme celui de Vtb-se, le dispositif de microcrédit de Vtb-ch est l'œuvre d'un partenariat avec un cabinet d'audit et de conseil européen. Bien qu'il ne s'agisse pas du même cabinet que celui impliqué dans le programme de Vtb-se,

tous deux ont néanmoins leur siège dans le même pays européen⁶⁸. M. Dai explique que ce partenariat, et le service de conseil qu'il implique, a été bénéfique en termes de gestion du dispositif.

« Quand en 2007 [le cabinet d'audit et de conseil européen] est arrivé dans notre banque nous avons obtenu l'aide et les compétences des consultants. Cela nous a permis d'améliorer notre niveau de gestion pour ce qui est du microcrédit » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Le caractère commercial de Vtb-ch est, tout comme pour Vtb-se, clairement affirmé. Leur offre de microcrédit n'a donc pas vocation à aider la population.

« Notre microcrédit est un microcrédit commercial. Nos conditions reposent sur les conditions du marché, ce qui veut dire que nous nous concentrons sur la capacité à rembourser des emprunteurs, et sans nous préoccuper d'aider la société » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

M. Xue, qui a été à l'initiative du programme de microcrédit de Vtb-ch, différencie l'activité de cette dernière de celle créée par Muhammad Yunus, la Grameen Bank. Il justifie l'attachement de Vtb-ch à des préoccupations commerciales par sa structure d'actionnariat qui nécessite d'engendrer du profit.

« La structure de l'actionnariat est complètement différente. Yunus a des idéaux, il veut réaliser l'inclusion financière. [...] Mais notre principal objectif n'est pas de venir en aide aux pauvres, nous avons des objectifs commerciaux, nous devons gagner de l'argent avant de nous soucier d'autres choses, car nous sommes une banque commerciale » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

Toutefois, la mise en place d'un programme de microcrédit orienté vers le marché a été, selon les mots de M. Dai, un processus très douloureux en raison même de la recherche de profit.

« Cela a été un processus très douloureux, très douloureux ! J'ai eu beaucoup de mal, et nos cadres ont aussi eu beaucoup de mal, et nos responsables-clientèle ont aussi eu beaucoup de mal. Pourquoi cela s'est passé ainsi? Selon moi, si je me place du point de vue de l'activité, la recherche de profit est la première chose à laquelle nous devons penser » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

⁶⁸ Par soucis d'anonymat le nom du pays ne peut être précisé, sinon savoir de quels cabinets il s'agit devient aisé.

À l'instar de nombre d'experts de la microfinance qui défendent l'évolution commerciale de l'activité dans le monde (Armendariz et Morduch, 2010), M. Dai explique que cette difficulté repose en partie sur les coûts de fonctionnement importants que génère la gestion d'une multitude de crédits de petits montants par rapport aux produits traditionnels, à savoir des crédits certes moins nombreux mais de montants plus élevés.

« Quand on a commencé à proposer ces microcrédits, à ce moment là le montant de crédit maximum était fixé à 100 000 yuans et en théorie un responsable-clientèle ne peut gérer que 150 clients, et 150 x 100 000 cela fait 15 millions. Et si je propose les produits traditionnels, un crédit s'élève à 50 millions, il n'y avait pas de problème lorsqu'un responsable-clientèle gérait six clients, cela fait 300 millions. Ce qui veut dire que pour 300 millions on a seulement besoin d'employer un responsable-clientèle. Pour les microcrédits, on a besoin de 20 responsables-clientèle. Nos coûts de personnel et nos coûts de promotion sont très importants, donc c'est quelque chose de très onéreux du point de vue des ressources humaines. Nous avons dû beaucoup investir dans le personnel. Donc se lancer ou non était un choix très pénible. [...] Mais pourquoi avons-nous continué? En fait du point de vue du gestion le plus haut c'est une pratique orientée vers le marché » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

1.5. Coopérative rurale de crédit : Rcc

Les coopératives, qui ne sont à l'origine que de 3% des microcrédits distribués représentent 16% des organismes de microcrédit dans le monde (Bédécarrats, 2013 ; Guérin, 2015). En Chine, une large part des coopératives rurales de crédit a commencé à distribuer des microcrédits à partir de 2001 (Sun Ruomei, 2003).

En raison de leur longue expérience en Chine (Huang Yasheng, 2008), M. Qiu estime que les coopératives rurales de crédit inondent le marché rural et ce en dépit de services souvent dénoncés comme étant médiocres⁶⁹. Même si, comme le nom semble l'indiquer, les coopératives rurales de crédit sont des coopératives paysannes, dans la pratique, elles fonctionnent comme des extensions non bancaires d'institutions financières publiques et non selon un principe mutualiste. Alors que l'implication des cadres locaux

⁶⁹ China Knowledge Wharton, *Zhongguo de xiao'e xindai jingkuang zhengzai fasheng bianhua: xin 'wanjia', lao wenti [L'évolution de la microfinance chinoise : nouveaux 'joueurs' anciens problèmes]*: <http://www.knowledgeatwharton.com.cn/index.cfm?fa=viewArticle&articleID=1762> (consulté le 23 octobre 2013).

dans la gestion de ces institutions est considérable, la place accordée aux fermiers qui en sont membres est symbolique, voire inexistante (Monteil, 2005). En outre, la transformation de ces institutions en véritables instruments de diffusion des services financiers en zones rurales nécessite de résoudre leurs problèmes de gestion⁷⁰.

M'enquérant du point de vue d'experte de Mme Tan quant à l'offre de microcrédit proposée par les coopératives rurales de crédit, celle-ci laisse s'échapper un rire avant de sous-entendre, qu'en substance, l'offre de microcrédit de ces organismes subventionnés par l'État laisse à désirer.

« Toutes ne proposent pas de microcrédit. Bien sûre elles distribuent des crédits en zone rurale, parce qu'elles sont toujours en zone rurale. Mais en réalité toutes ne proposent pas des microcrédits. [...] Les coopératives rurales de crédit ont cette sorte de problème structurel parce qu'elles sont des sortes de... (elle cherche ses mots et hésite longuement). Elles perçoivent des subventions du gouvernement » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Rcc est une coopérative rurale de crédit fondée il y a plus de 60 ans et qui dispose d'une trentaine d'agences dans l'ensemble du canton où elle est implantée. Contrairement aux autres organismes étudiés, j'ai entendu, à plusieurs reprises, les employés de Rcc parler de cette coopérative comme de leur *danwei* (unité de travail). Parler en ces termes fait référence à l'héritage communiste des entreprises d'État et souligne ainsi la proximité de Rcc avec l'État-Parti évoquée par Mme Tan.

Si la dimension commerciale est clairement affirmée par Mcc-se, Mcc-ch, Vtb-se et Vtb-ch, c'est le caractère non social qui est mis en avant pour Rcc.

« Ce n'est pas une organisation d'aide médicale, ce n'est pas une organisation caritative, ce n'est pas pour ceux qui ont des problèmes. L'État octroie des crédits et il doit se prémunir contre les risques. Ce n'est pas possible d'obtenir un microcrédit juste parce que votre famille est pauvre. Ce n'est pas permis » (extrait de l'entretien collectif avec les responsables-clientèle de Rcc).

⁷⁰ *Ibid.*

2. DES ACTIVITÉS MARQUÉES PAR CETTE ÉVOLUTION COMMERCIALE

2.1. Les fonds des organismes de microcrédit : intérêts débiteurs et collecte de l'épargne

2.1.1 Des ressources d'épargne réservées aux institutions bancaires

Prêter implique bien évidemment de disposer de fonds. De manière générale, les institutions prêteuses participent au financement de l'économie en collectant des ressources monétaires et des ressources d'épargne. Toutefois, en Chine, seules les institutions financières publiques et bancaires ont le droit de collecter l'épargne des citoyens chinois. La publication, le 4 mai 2008, des « Orientations relatives aux expériences de compagnies de microcrédit » (*Guanyu xiao'e daikuan gongsi de zhidao yijian*) par la Banque centrale spécifie que de telles compagnies ne sont autorisées à prêter à leurs clients que leurs fonds propres émanant de personnes physiques ou morales, et qu'elles ne peuvent recevoir de dépôts. Le « code prêteur » (*fangdai ren tiaoli*) réaffirme l'interdiction du prêteur d'ouvrir des comptes de dépôt. Par conséquent, contrairement à Mcc-se, Mcc-ch, Gongo-om et Gongo-cr, Vtb-se, Vtb-ch et Rcc sont autorisées à collecter des ressources d'épargne.

La brochure introductive de Mcc-se indique que contrairement à leurs homologues implantées à l'étranger, les compagnies chinoises de microcrédit ont la particularité de ne pas avoir le droit de collecter des ressources d'épargne. Cette interdiction induit alors une problématique de financement pour les organismes de microcrédit non enregistrés en tant qu'institutions financières publiques ou bancaires. La brochure de Mcc-se explique ainsi que de nombreux organismes chinois de microcrédit font face à des difficultés de financement, certains allant jusqu'à cesser leurs activités en raison de cette contrainte. En revanche, les organismes chinois de microcrédit ne sont pas les seuls dans ce cas. De nombreux pays interdisent en effet la collecte des ressources d'épargne par les organisations de microfinance (Servet, 2006). Ainsi, même si plus des trois quarts d'entre elles dans le monde bénéficient de subventions, elles sont nombreuses à prétendre pallier cette difficulté en appliquant des taux d'intérêt élevés sur les microcrédits qu'elles distribuent et qui peuvent parfois excéder 100%, ce qui ne manque pas de susciter de nombreuses polémiques (Roodman, 2012 ; D'Espallier *et al.*, 2013 ; Hudon et Sandberg, 2013). Pour autant, une étude menée à l'échelle mondiale révèle qu'en valeur constante, les taux d'intérêt médians⁷¹ sont de 25% pour les ONG. Même

⁷¹ Isabelle Guérin (2015) note, à juste titre, que sans explications sur la manière dont ils sont calculés, les

si le souci de rentabilité est moindre pour les ONG, celles-ci sont de plus en plus soumises à la nécessité d'atteindre un équilibre financier (Guérin, 2015). Par conséquent, les taux pratiqués par ce type d'organisation ne sont pas inférieurs à ceux des organisations commerciales (Ehrbeck *et al.*, 2011). Les taux d'intérêt médians sont en moyenne de 20% pour les institutions financières non bancaires et de 13% pour les banques, ce qui permet, selon les auteurs, de couvrir les coûts engendrés par la gestion des petites transactions (Armendariz et Morduch, 2010) évoquées plus haut par M. Dai.

2.1.2 Des taux d'intérêts limités par la Banque centrale

Le taux de base qui d'après M. Dubois est soumis à des révisions très fréquentes, oscillait entre 4% et 8% au moment de mes enquêtes de terrain. Selon M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se, le taux de base n'excède jamais 10%. Lorsqu'elles interviennent, les réévaluations de ce taux de base font l'objet d'une justification par le gouvernement. Pour la réévaluation à laquelle j'ai assisté, le gouvernement avait invoqué une volonté de relancer l'économie⁷².

La règle selon laquelle les organismes de microcrédit ne doivent pas pratiquer des taux supérieurs au quadruple du taux de base oblige les organismes à pratiquer des taux que M. Qiu juge très bas. Dans la Chine impériale, le prêt à intérêt n'a jamais fait l'objet de condamnation morale reposant sur des interdits religieux ou philosophiques (Gipouloux, 2009). La seule règle qui s'imposait était que les intérêts ne devaient pas dépasser le capital emprunté (Zelin, 2009). Ainsi, entre le XVII^e et le XX^e siècle, les taux d'intérêt s'élevaient à 36% en moyenne alors qu'ils dépassaient rarement 11% en Europe (Van Zanden, 2009). Un regard sur l'histoire indique que les taux autorisés à être pratiqués par les institutions financières chinoises apparaissent particulièrement bas.

L'interdiction de collecter l'épargne cumulée à la limite du taux d'intérêt constitue ainsi la double difficulté que les organismes chinois de microcrédit non bancaires doivent surmonter pour atteindre un niveau de viabilité économique. Mcc-se indique, dans sa brochure, qu'elle a été la première compagnie chinoise de microcrédit à emprunter de l'argent à des banques locales. Pour autant, plus de 80% de ses recettes proviennent des intérêts sur les microcrédits qu'elle distribue. En revanche, les organismes de microcrédit bancaires ne sont quant à eux aucunement gênés par cette limite du taux de base, leurs ressources étant gratuites. M. Dubois explique en effet que l'épargne est rémunérée à un taux égal voire inférieur au taux d'inflation. Par conséquent, Vtb-ch, Vtb-se et Rcc ont accès à des ressources gratuites.

montants sur les taux n'ont guère de signification.

⁷² <http://finance.ifeng.com/special/jiangxi201202/20120705/6713626.shtml> (consulté le 6 juillet 2012).

« Dans les autres pays les taux d'intérêt peuvent être de 20% à 30%. Mais dans les autres pays, les banques et les organisations de microfinance se financent à un taux qui est bien plus important. Elles vont emprunter à des taux avoisinant 10 à 12%. En Chine, [...] les banques ont des ressources gratuites, c'est-à-dire que l'épargne est à un taux 0, voire même parfois -1 par rapport à l'inflation. En effet, le taux nominal est peut-être aux alentours de 3, 3,5%, mais l'inflation étant de 4 à 5%, les banques ont des ressources gratuites. Donc si l'on prend en compte le fait qu'elles empruntent à 0%, alors qu'ailleurs leurs homologues empruntent à 10%, on se retrouve à des taux qui sont à peu près similaires » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Néanmoins, même si une large part des promoteurs présente cette règle du taux de base comme une obligation légale, seule Mme Tan souligne qu'un taux d'intérêt quatre fois supérieur au taux de base n'est pas illégal. Mme Tan affirme qu'il s'agit d'une interprétation traditionnelle de ce qu'est l'usure. Même si l'usure n'a jamais fait l'objet de condamnation morale dans la Chine impériale, il en a été tout autre à partir de la période collectiviste (Sun Xiaoshan, 1986 ; Gipouloux, 2009 ; Zelin, 2009).

« Il s'agit d'une interprétation traditionnelle de ce qu'est l'usure. Si vous pratiquez un taux qui excède les quatre fois du taux de base, cela ne veut pas dire que vous faites quelque chose d'illégal. Non, il n'y a rien d'illégal. Cela signifie seulement que vous n'êtes pas protégé par la loi en cas de défaut de paiement » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm)

2.2. Confusion dans la réglementation

2.2.1 Une lourdeur réglementaire

Comme l'indique le témoignage de Mme Tan, la réglementation sur les taux d'intérêt à laquelle sont soumis les organismes chinois de microcrédit demeure confuse pour nombre de promoteurs. Les principales contraintes à l'essor du microcrédit en Chine incombent en grande partie à l'instabilité de la réglementation, aux contraintes de l'environnement juridique et à l'absence d'un cadre légal adapté (Park *et al.*, 2003). M. Dubois juge qu'en Chine les promoteurs autochtones ou étrangers de dispositifs de microcrédit sont soumis à une réglementation trop lourde en comparaison avec la réglementation en vigueur dans d'autres pays. Toutefois, bien que cette lourdeur réglementaire freine le développement de l'activité à l'échelle nationale, le consultant ne manque pas de relever qu'elle présente un avantage : celui de prévenir des crises du microcrédit.

« En Chine c'est très régulé. C'est bien car cela évite des crises de microfinance comme en Inde où les gens se sont retrouvés très endettés. Mais c'est un peu dommage parce que l'expansion est difficile. Si l'on est étranger, on est confronté à des complications en termes d'investissement. Et même les compagnies chinoises de microcrédit doivent faire face à des tas de contraintes réglementaires dans leur développement. Il n'est pas possible d'ouvrir une agence comme on veut où l'on veut, alors que dans d'autres pays, c'est plutôt le cas. Par conséquent le développement est ralenti et les débouchés sont moins attractifs. Mais bien évidemment, comme la Chine est grande et que la population est importante, il y a certainement des poches de débouchés. Mais avant d'aller en Chine il faut bien réfléchir à la clientèle que l'on veut viser pour ouvrir une compagnie de microcrédit ou une banque de village et de bourg » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant chez Vtb-se).

M. Dubois fait ici référence aux crises, largement médiatisées, survenues en Inde du Sud entre 2006 et 2010⁷³, incombant à un endettement massif des contractants de microcrédit à la suite de quoi nombre d'entre eux se sont suicidés (Fouillet, 2006 ; Servet, 2011). Dans le même temps, le gouvernement local s'est saisi de ces crises pour interdire les organisations de microfinance en Andhra Pradesh afin de reprendre leurs activités à son compte (Picherit, 2013).

2.2.2 L'absence d'un cadre réglementaire spécifique

Une des raisons pouvant expliquer la lourdeur réglementaire dénoncée par M. Dubois tient à l'absence d'une instance de réglementation spécifiquement consacrée au secteur de la microfinance en Chine.

« En Chine, il n'y a pas d'instance de réglementation. C'est vraiment dommage pour le secteur de la microfinance chinoise qui ne peut pas faire l'objet d'une réglementation précise. On ne sait pas quelle instance régleme et soutient la microfinance » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Le cadre législatif auquel les organismes de microcrédit sont tenus de se conformer dépend de leur statut : les banques de village et de bourg et les coopératives rurales de crédit sont soumises à la supervision de la Commission de réglementation bancaire de Chine ; les compagnies de microcrédit sont soumises à la supervision de la Banque centrale ; les ONG et les GONGO sont placées sous l'autorité du Ministère des affaires civiles. La reconnaissance du référent législatif est d'ailleurs une source de fierté pour

⁷³ Des crises de surendettement ont éclaté ailleurs : en Bolivie dès la fin des années 1990, puis au Nicaragua, au Pakistan, au Maroc et en Bosnie-Herzégovine entre 2008 et 2010 (Guérin, 2015).

les organismes de microcrédit ne manquent pas de communiquer. Vtb-se se targue en effet dans sa brochure d'être la première banque de village et de bourg ayant obtenu l'aval de la filiale de la Commission de réglementation bancaire de Chine ayant autorité dans la préfecture.

Outre leur multiplicité, les référents législatifs se contredisent sur la base de désaccords qui bloquent le développement des organismes de microcrédit.

« La Commission de réglementation bancaire de Chine et la Banque centrale se disputent. C'est vraiment dommage pour la microfinance chinoise que ces deux instances soient incapables de s'accorder » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

À cela viennent s'ajouter des spécificités régionales dont les autorités locales peuvent être à l'origine (Debéthune, 2010). La diversité des histoires et des trajectoires nationales en terme de réglementation de l'activité financière explique le développement différent qu'a connu le microcrédit à travers le monde (Fontaine, 2008 ; Guérin, 2015). Pour autant, si la littérature témoigne parfois de l'essor privilégié de tel type d'organisme de microcrédit par rapport à d'autres, selon le cadre législatif local⁷⁴, elle ne fait pas mention d'un cas similaire à celui de la Chine. En effet la confusion du cadre législatif est telle qu'elle contraint le développement de l'ensemble des organismes de microcrédit, certains d'entre eux éprouvant notamment des difficultés à recevoir des investissements étrangers sans en connaître les raisons précises.

« Pour ce qui est des banques de village et de bourg, il est très compliqué d'investir pour les étrangers à cause des obligations réglementaires. Pour investir, les étrangers doivent faire un apport de capital de plus de 10 millions de yuans. [...] Et même s'il me semble qu'il est plus aisé pour les étrangers d'investir dans une compagnie de microcrédit, il faut tout de même obtenir l'approbation des autorités locales, ce qui n'est pas non plus gagné d'avance » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Les complexités dans le processus d'approbation réglementaire expliquent que l'investissement d'Igbm et d'une banque de développement européenne attendu par Vtb-se soit bloqué.

⁷⁴ À titre d'illustration, fortement appuyé par des mesures législatives privilégiant ce type de statut, et bénéficiant d'une tradition ancienne d'épargne, le modèle coopératif est aujourd'hui largement prédominant en Afrique de l'Ouest (Ouedraogo et Gentil, 2008). En Bolivie, l'évolution de la législation bancaire a très fortement favorisé les entités commerciales en marginalisant les autres, privilégiant l'offre de crédit au détriment de la collecte d'épargne (Bédécarrats et Marconi, 2009).

« Je ne sais pas précisément pourquoi cela bloque. Ils sont prêts à verser leur investissement. À ce niveau, il n'y a pas de souci. Le problème c'est qu'il n'y a pas d'approbation réglementaire pour qu'ils puissent en pratique envoyer l'argent. Il me semble que c'est la Commission de réglementation bancaire de Chine qui doit approuver l'investissement étranger. Jusqu'à aujourd'hui la Commission de réglementation bancaire de Chine n'a toujours pas donné son approbation et donc la banque n'a pas encore reçu l'argent » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

2.3. Confusion dans les définitions autochtones du microcrédit

*« Qu'est-ce qu'un microcrédit selon moi ?!
C'est une question difficile que vous me posez là. »⁷⁵*

2.3.1 Un crédit d'un montant de 5 000 à 5 millions de yuans

Même si pour nombre de promoteurs il apparaît difficile de donner une définition précise du microcrédit, M. Dai commence, à juste titre, par préciser que le microcrédit est un produit de la microfinance.

« En général pour ces termes je pense qu'il est très difficile de donner une définition précise mais je sais que le microcrédit fait partie de la microfinance. La microfinance est plus large et le microcrédit n'est qu'un produit parmi d'autres » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch)

Selon M. Jiang, le microcrédit en Chine se définit comme un crédit de petite taille destiné aux individus qui ne peuvent pas obtenir de crédit auprès des banques classiques. M. Jiang affirme qu'un microcrédit vise à aider ces individus à développer leur activité et par conséquent à améliorer leur niveau de vie. La définition fournie par M. Jiang rejoint celle de Mme Wan, responsable-clientèle chez Mcc-ch.

« Le microcrédit, comme son nom l'indique, consiste à délivrer des crédits de faible montant. À mon sens, le microcrédit s'adresse spécifiquement aux individus, aux commerces, aux artisans ou aux micro-entreprises qui n'ont pas accès aux services financiers proposés par les établissements financiers ordinaires. Le microcrédit propose des produits financiers divers, en termes de durée ou de mode de remboursement, à plusieurs types de clients » (extrait de l'entretien avec Mme Wan, responsable-clientèle chez Mcc-ch).

⁷⁵ Extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se.

En termes de montant, explique M. Jiang, les experts du gouvernement parlent de microcrédit si celui-ci est inférieur au quadruple du produit intérieur brut régional. C'est à ce titre que pour M. Jiang, un microcrédit est un crédit dont le montant est inférieur à 100 000 yuans. M. Dubois affirme quant à lui que le montant d'un microcrédit en Chine est légèrement supérieur au montant de ceux distribués dans d'autres pays. Selon ce consultant, en Chine, un microcrédit est un crédit d'un montant situé entre 5 000 et 100 000 yuans.

Tandis que le montant médian des microcrédits contractés par les emprunteurs de mon échantillon est de 60 000 yuans le montant médian d'un microcrédit en Chine serait selon Mme Tan de 50 000 yuans. En dépit de cette légère différence, il n'en demeure pas moins que le montant médian d'un microcrédit en Chine est considérablement plus important que le montant médian d'un microcrédit en Asie enregistré à 253 dollars US (Guérin, 2015), soit 1 600 yuans. Le montant médian d'un microcrédit en Chine est aussi considérablement plus important que le montant médian d'un microcrédit ailleurs dans le monde qui, selon les sources de Mme Tan, est de l'ordre de 700 dollars US, soit 4 450 yuans. Toutefois, Mme Tan ne manque pas de souligner que l'organisation pour laquelle elle travaille, Igbm, ne propose pas de définition précise du microcrédit.

Les promoteurs sont donc en désaccord sur ce qu'ils appellent un microcrédit. Même si Igbm s'attache, affirme Mme Tan, à inciter les organismes de microcrédit partenaires à revoir à la baisse les montants qu'ils proposent, la majorité d'entre eux, dit-elle, ne fait pas du microcrédit.

« Igbm n'a pas de définition précise de ce qu'est un microcrédit. Le problème est que nous poussons les organismes partenaires à réduire les montants des microcrédits proposés. Ils essayent. Mais la majorité d'entre eux ne fait pas du microcrédit, ils font du crédit pour petites et moyennes entreprises. C'est pour cela que le montant moyen d'un microcrédit en Chine peut être relativement élevé » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

L'experte prend ensuite CFPA pour exemple et déclare que si cet organisme est un des meilleurs de Chine, c'est parce qu'en proposant des montants de 7 000 à 8 000 yuans en moyenne, CFPA fait véritablement du microcrédit.

Alors que Mme Tan avance que la majorité des organismes de microcrédit propose en réalité des crédits de montants relativement élevés n'entrant donc plus dans la définition du microcrédit, M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se, semble pourtant affirmer que la compagnie pour laquelle il travaille s'attache à distribuer des microcrédits.

« Il y a beaucoup de compagnies de crédit mais [...] les montants des crédits des compagnies de crédit ne sont pas petits du tout. En général les montants de leurs crédits sont supérieurs à 200 000 yuans. Ces autres compagnies ne proposent pas de crédits de quelques milliers de yuans comme nous le faisons »
(extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Les propos de M. Hou s'accordent avec ceux de son collègue, M. Xia, qui déclare que les montants des crédits que propose leur compagnie n'excédant pas 300 000 yuans, ceux-ci sont véritablement des microcrédits.

« Le microcrédit est un crédit d'un petit montant, avec une répartition des risques et qui s'adresse aux pauvres de la société. Mais maintenant il y a de plus en plus de compagnies de crédit qui apparaissent. Leur objectif est aussi de proposer des microcrédits mais ils ne proposent pas de crédit de plusieurs milliers yuans ou de 10 000 yuans. Le plus petit montant de leur crédit est de 500 000 yuans. Le plus gros crédit que propose notre compagnie est de 300 000 yuans. On offre seulement des crédits de 500 000 yuans à des clients particuliers. Les montants de nos crédits sont vraiment des montants de microcrédits » (extrait de l'entretien avec M. Hou, directeur d'agence chez Mcc-se).

Certains membres de l'équipe dirigeante de Vtb-ch définissent un microcrédit comme un crédit d'un montant inférieur à 1 million de yuans. Son président, à l'instar de la Commission de réglementation bancaire de Chine, définit quant à lui un microcrédit comme un crédit d'un montant inférieur à 5 millions de yuans.

2.3.2 L'assimilation du microcrédit au crédit commercial classique

Mme Tan attribue ces désaccords à la structure de certains organismes de microcrédit. De nombreux promoteurs des sphères dirigeantes ont une expérience dans le secteur bancaire. Toutefois, souligne-t-elle, la gestion d'une offre de microcrédit fait appel à des compétences qui diffèrent de celles mobilisées dans le cadre d'une offre de crédit classique destinée aux entreprises. Elle dit que la philosophie est différente. Aussi, puisque les banques de village et de bourg sont des sous-entités de banques commerciales, les pratiques des secondes sont reproduites dans les premières. Par conséquent, avance-t-elle, les banques de village et de bourg ne font pas du microcrédit.

« Les compétences requises pour faire du crédit aux entreprises sont différentes des compétences nécessaires pour faire du microcrédit. Donc si vous demandez à des banques commerciales de faire du microcrédit, cela ne peut pas marcher.

C'est le problème auquel nous sommes confrontés avec la majorité des banques de village et de bourg partenaires qui reproduisent la démarche de banque commerciale qu'elles héritent de leur banque-mère pour faire du microcrédit, mais cela ne marche pas. Et cela est vrai pour nombre d'organismes de microcrédit, comme pour les coopératives rurales de crédit » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Cette difficulté à véritablement proposer des microcrédits incombe également à la structure du système financier chinois. Forte d'une expérience professionnelle aux Etats-Unis, Mme Tan compare le système financier chinois avec celui qu'elle a eu l'occasion d'observer aux Etats-Unis et déplore que l'offre de crédit en Chine soit trop étroitement liée au système bancaire.

« Si les organismes de microcrédit peinent à véritablement proposer des microcrédits c'est en raison d'un problème structurel propre à la Chine. En Chine toute l'offre de crédit est directement liée au secteur bancaire. Nous n'avons pas la pléthore de prêteurs que vous pouvez voir aux Etats-Unis. Il y a tellement d'institutions non bancaires qui prêtent de l'argent aux petites et moyennes entreprises⁷⁶ contrairement à ce qui se fait en Chine. Il faudrait que les mentalités évoluent » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Mme Tan conclut, pour finir, que cela dépend de ce que l'on comprend par micro. Le glossaire chinois-anglais de la microfinance, édité conjointement par la Banque centrale, l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (gtz), et le *Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)*⁷⁷ propose de traduire microcrédit par *xiao'e daikuan*, soit littéralement crédit de petit montant. M. Qiu ne parle quant à lui pas de *xiao'e daikuan* mais de *weidai*, (*wei* signifiant encore plus petit que *xiao*, c'est-à-dire micro) tout en affirmant qu'il ne convient pas de définir le microcrédit par son montant. Toutefois, tant la traduction proposée par le glossaire, que le terme employé par M. Qiu donnent à penser que la taille du crédit importe. Mais si, comme le soutient M. Qiu, le montant ne définit pas un microcrédit, alors le terme *wei* qu'il emploie peut-être compris comme micro, au sens où le microcrédit en tant qu'activité est marginal par rapport à l'activité financière classique du pays. Car, au regard des

⁷⁶ Aux Etats-Unis, les petites et moyennes entreprises sont financées à hauteur de 18% seulement par les banques (Berger et Udell, 2002).

⁷⁷ Pour rappel, le CGAP est l'une des deux entités (avec la Campagne du Sommet du microcrédit) ayant joué un rôle déterminant dans la globalisation de la microfinance (chapitre 1).

montants évoqués plus haut, la comparaison avec d'autres crédits ne justifie pas ce qualificatif de micro.

La confusion qui règne autour de la définition du microcrédit est donc très vite perceptible. Elle est même invoquée par Mme Tan pour expliquer les difficultés qui émergent lors de la mise en place de certains programmes.

« En Chine, lorsque vous écoutez les banquiers et les officiels des agences gouvernementales de réglementation parler de microfinance, vous vous apercevez très vite qu'en définitive ils ne parlent pas de microfinance. Ils parlent de crédit aux petites et moyennes entreprises, c'est pourquoi le concept est à ce point confus. C'est un des grands problèmes auxquels nous sommes confrontés » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

En effet, l'offre de microcrédit de Vtb-ch est gérée par son département « petites et moyennes entreprises » (PME) qui assimile les crédits commerciaux aux PME aux microcrédits.

« En 2009, le 22 octobre, nous avons mis en place le département petites et moyennes entreprises qui a une organisation spéciale, et qui se concentre sur les crédits de moins de un million pour les petites et micro-entreprises et les entreprises individuelles » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Cette confusion dans la définition du microcrédit est liée à celle du cadre réglementaire qui résulte d'une absence de consensus entre les différentes instances de réglementations concernant la catégorisation des entreprises chinoises.

« Il y a des catégories qui distinguent les grosses, les moyennes, les petites et les micro-entreprises. Ces catégories sont imposées par la Banque centrale et par le Ministère de l'Industrie et des NTIC. Elles sont très strictes. Donc cela veut dire que quand on fait affaire avec des micro-entreprises on peut dire que l'on fait de la microfinance. Mais pour la Commission de réglementation bancaire de Chine il y a aussi d'autres catégories, c'est-à-dire que lorsque le crédit est inférieur à 5 millions c'est un microcrédit. Si c'est une compagnie de marketing on regarde les actifs et le montant des ventes, en dessous de 10 millions c'est alors un microcrédit. De toute façon, dans notre banque, en dessous de 5 millions on dit que c'est de la microfinance » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

2.3.3 Un crédit à risque

Toute relation financière se caractérise par un décalage temporel entre les flux sortants et les flux entrants (Servet, 2006). C'est dans cet « intervalle » (Reynaud, 1998) que la confiance entre prêteur et emprunteur est éprouvée (Servet, 2006) : d'abord à travers la capacité et la volonté future du prêteur de rembourser son emprunt tout en payant les intérêts ; ensuite à travers la capacité et la volonté du prêteur de satisfaire la demande de crédit de l'emprunteur tant pour la somme demandée que pour les termes de créance (Lin Yue, 2004). La confiance se caractérise ainsi par une période d'incertitude au cours de laquelle elle est éprouvée (Knight, 1921), par l'exclusion implicite de la possibilité de tirer avantage de la situation aux dépens de l'autre, par le rapport à un groupe qu'elle implique, par la reconnaissance et l'acceptation de règles et de normes communes, par les garanties, gages et preuves qu'elle appelle, et enfin par le rôle essentiel de la mémoire (Servet, 2006).

Certains promoteurs présentent les microcrédits qu'ils distribuent comme des « crédits de confiance » ou encore « crédits sur l'honneur », ce qui constitue, selon eux, un signe distinctif par rapport à d'autres organismes prêteurs.

« Il y a beaucoup de compagnies de crédit mais seule notre compagnie propose vraiment des crédits de confiance » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Pourtant, en dépit de recherches faisant état d'une confiance politique forte, tout au moins à l'égard du gouvernement central (Bernstein et Lu, 2000 ; Shi Tianjin, 2001 ; Li Lianjiang, 2004), la confiance sociale tant à l'égard des agents du gouvernement que parmi les citoyens demeure largement absente (Gipouloux, 2009 ; Spires, 2011). Par conséquent, l'instauration de la confiance évoquée par les promoteurs dans la manière dont ils présentent leurs microcrédits apparaît difficile.

En effet, des recherches rapportent qu'entre 1991 et 1993, le taux moyen de recouvrement de trois programmes de microcrédit supervisés par la Banque agricole de Chine dépassait rarement 50% (Wang Daniel, 2004). M. Fu, directeur du département des crédits aux PME chez Vtb-ch et consultant en microfinance, explique qu'en dépit des menaces formulées par le gouvernement à l'encontre des villageois qui ne remboursaient pas, le temps passé leur ôtait l'obligation de rembourser. Si les crédits interpersonnels sont généralement remboursés, les individus jugent en revanche qu'ils ne sont pas tenus de rembourser un crédit accordé par le gouvernement (Hsu Becky, 2014). Les entreprises d'État ayant pris l'habitude de ne pas rembourser aux banques leurs crédits, les citoyens croient ne pas être dans l'obligation de rembourser leurs dettes

à l'État. Par conséquent, les institutions financières sont aujourd'hui réticentes à prêter (Pairault, 2007). Dans le cadre du Programme 8-7 de lutte contre la pauvreté, de nombreux microcrédits ont été distribués à des taux de 2,9%. Mais souvent considérés par les bénéficiaires comme des allocations sociales, ces dispositifs de microcrédit enregistraient généralement un taux de remboursement faible (Wang Daniel, 2004).

Comme expliqué dans le chapitre 1, Muhammad Yunus affirme que les pauvres sont solvables parce qu'il sont dignes de confiance (Yunus, 1997 ; Turvey et Rong, 2008). Aussi, les entrepreneurs ayant un faible capital sont présentés comme plus solvables que leurs homologues plus riches, les premiers enregistrant un rendement marginal de leur capital plus important que les seconds (Armendariz et Morduch, 2010). Pour autant, M. Qiu estime qu'un microcrédit ne se définit pas tant par le montant octroyé que par le risque dont il fait l'objet. Lorsque je demande à ce dernier sa définition du microcrédit, M. Qiu me répond qu'il s'agit d'un crédit à risque (*wu diya daikuan*). Selon lui, le montant importe peu tant qu'il ne dépasse pas 100 000 yuans. Dans la Chine impériale, la figure indépendante du notaire, dépositaire de documents pouvant être produits devant la justice en cas de conflit, n'existe pas, et aujourd'hui même si la Chine se dote d'un dispositif législatif considérable, l'impact sur la société et l'économie demeure questionnable. Les institutions financières ont ainsi dû apprendre à gérer le risque et à le répartir. Mais cette compétence n'a pas survécu à trente années de socialisme (Gipouloux, 2009). Les banques ordinaires semblent attachées aux garanties classiques qu'elles exigent pour l'octroi d'un crédit que nombre de micro-entrepreneurs sont incapables de satisfaire. C'est pourquoi s'engager dans la distribution de microcrédits, c'est-à-dire de crédits ne requérant pas les garanties exigées par les banques classiques, nécessite une prise de risque important qui se révèle, selon M. Dai, particulièrement anxiogène.

« Ce qui a été aussi très douloureux c'est que ce nouveau produit a eu un impact sur nos produits traditionnels et il a aussi fallu remettre en question les concepts traditionnels et ne plus tenir à des garanties ou des hypothèques. On s'occupe seulement de savoir d'où vient le remboursement. Donc cela a été un processus très angoissant. La manière de contrôler les risques est aussi très douloureuse » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

3. LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES : UNE MISSION GLOBALEMENT RECONNUE

3.1. Un outil au service du développement des campagnes chinoises

3.1.1 Une réponse aux « trois problèmes ruraux »

Comme dans de nombreux autres pays, où le microcrédit propose d'apporter une réponse aux problèmes de pauvreté des zones rurales (Guérin, 2015), l'essor des organismes de microcrédit en Chine correspond aux diverses politiques de développement des régions reculées mises en place par le gouvernement. Igbm doit par exemple son établissement dans la province dans laquelle j'ai conduit mon enquête au Programme gouvernemental de développement de l'Ouest (*Xibu dakaiifa*), présenté dans le chapitre précédent. La brochure de Mcc-se indique que son projet d'implantation a été lancé en 2005 lorsque la Banque centrale voulait tester le potentiel du microcrédit à apporter une solution aux « trois problèmes ruraux » (*sannong wenti*).

Comme le souligne le chapitre 1, afin de prévenir l'effondrement de l'empire chinois, le gouvernement s'est toujours attaché à protéger l'agriculture en donnant aux paysans les moyens idéologiques, technologiques et institutionnels de produire (Deng Kent, 2003). Dans le cadre de programmes gouvernementaux d'aide aux paysans, ces derniers se voyaient souvent distribuer des crédits à faible taux d'intérêt. Les plus pauvres d'entre eux survivaient ainsi à des périodes de pénuries, comme par exemple dans le cadre du Programme de crédits du germe vert (*qingmiaofa*) au cours du XI^e siècle (Wu Hui, 1984). La grande attention que l'État a historiquement accordé aux paysans est ancrée dans la société. Lorsque je demande à M. Lu ce qu'il se passerait pour les paysans si Rcc n'existait pas, autrement dit si l'État par l'intermédiaire des coopératives rurales ne distribuait pas de crédits aux paysans, il me répond que cette situation est inenvisageable, l'État se proposant, selon lui, de combattre les difficultés auxquelles les paysans font face.

« Je peux vous dire que cela n'est pas possible. Comme vous le savez la Chine est un grand pays agricole, et c'est pourquoi l'État est là pour les paysans. Maintenant toutes les banques voient cela également. Si l'on ne distribuait pas de crédit, sans exagérer, puisque aucune banque n'accorde de crédit aux paysans pour les aider à accroître leurs revenus, la situation économique ferait un bond de cinq ans en arrière » (extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).

M. Zhuang, directeur d'agence chez Vtb-ch, a également présenté la mission de la banque de village et de bourg comme étant de contribuer à la résolution des « trois problèmes ruraux ».

« Notre objectif est de d'apporter une solution aux trois problèmes ruraux et d'aider les micro- et petites entreprises. Nous n'aimons pas accorder des crédits à de grandes entreprises. [...] La plupart de nos clients font du maraîchage ou élèvent des cochons ou ce genre de choses » (extrait de l'entretien avec M. Zhuang, directeur d'agence chez Vtb-ch).

Les responsables-clientèle de Rcc avancent que le microcrédit ayant été conçu dans la perspective de résoudre les « trois problèmes ruraux » est un outil parfaitement adapté aux acteurs de l'économie rurale.

« Le microcrédit est particulièrement destiné aux paysans, c'est le crédit le plus bas qu'offre Rcc. Il n'engage que l'honneur du client. Il a été spécialement conçu pour répondre aux trois problèmes ruraux. [...] Ils payent les intérêts à chaque saison et en général ils remboursent le crédit lorsqu'ils vendent des poissons ou des cochons. Et s'ils veulent de l'argent ils vont demander un autre microcrédit. Cela dépend de la période de production » (extrait de l'entretien collectif avec les responsables-clientèle de Rcc).

Les organismes de microcrédit feraient donc des ruraux une cible prioritaire.

« La principale cible de client ce sont les petits entrepreneurs et les paysans. Parce que la situation [ici] est vraiment particulière. [...] Donc on se concentre sur les villageois maintenant y compris les paysans. Parce que [ce district] est un district important en termes d'agriculture. Il y a beaucoup de gens qui élèvent des poissons, des cochons et des pigeons. La plupart des clients de mon équipe sont des éleveurs de poissons et de pigeons » (extrait de l'entretien avec M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Les responsables-clientèle de Rcc affirment ne s'adresser qu'aux ruraux. Leur offre de microcrédit est alors présentée comme tenant compte des caractéristiques propres à ce type de clientèle. Les organismes étudiés affichent en effet une volonté de s'adapter aux contraintes des habitants des zones rurales. Mcc-se a lié un partenariat avec la Banque agricole de Chine, qui selon M. Xia dispose de nombreuses agences à la campagne, afin de se rapprocher de sa clientèle rurale⁷⁸. M. Jiang confie même qu'il négocie

⁷⁸ Pour rappel, chez Mcc-se, les contractants de microcrédit doivent être titulaires d'un compte dans une banque partenaire de la compagnie de microcrédit afin que celle-ci puisse y virer le crédit accordé puis y

actuellement un partenariat avec la Banque postale et les coopératives rurales de crédit. Lui faisant part de mon étonnement dans la mesure où ces deux organismes proposent aussi des microcrédits, M. Jiang admet qu'il y a là un risque à prendre⁷⁹. Toutefois, il déclare accorder une importance majeure au fait de faciliter le remboursement des échéances de ses clients ruraux, les coopératives rurales de crédit et la Banque postale disposant d'agences partout à la campagne.

Le niveau d'éducation des contractants est généralement bas, même si selon M. Xia, 90% d'entre eux savent lire et écrire. Lorsque les responsables-clientèle sont amenés à traiter avec les 10% restants, ils déclarent prendre alors le temps de lire et d'expliquer le contrat à leurs clients auxquels il est toutefois demandé de faire signer le contrat par un membre de la famille. Les responsables-clientèle de Rcc affirment quant à eux qu'aucun paysan apte à faire une demande de microcrédit, n'est illettré. Selon eux, seuls les individus atteints de handicaps mentaux sont susceptibles de ne savoir ni lire ni écrire ; ils ne peuvent prétendre à un microcrédit. Refusant d'admettre que des individus puissent être illettrés tout en ayant par ailleurs toutes leurs facultés mentales, les promoteurs de Rcc sont imprégnés de la rhétorique officielle dont les statistiques en matière d'éradication de l'illettrisme sont élogieuses (Monteil, 2012).

3.1.2 Une réponse à l'exclusion du crédit bancaire

En 2014, seul 10% de la population chinoise (âgée de 15 ans et plus) a déjà contracté un crédit auprès d'une institution financière. Ce dernier chiffre est inférieur à celui enregistré pour l'Asie de l'Est (12%) ou les pays de l'OCDE (18%)⁸⁰.

Les banques chinoises figurent parmi les plus grandes banques du monde en termes de capitalisation boursière (Bei Xu, 2013). Pour autant, comme le déclare M. Dai, le secteur bancaire se contente de servir les grandes entreprises d'État au détriment des entreprises individuelles et des petites entreprises privées (Gipouloux, 2009). Par conséquent, il existe selon lui une demande colossale de microcrédits. En effet, malgré les avancées des dernières années, une très grande disparité s'observe dans l'accès aux services publics tels que l'éducation, la santé, la couverture médicale, l'eau potable et les services financiers et de crédit (Colin, 2013).

prélever les mensualités de remboursement.

⁷⁹ M. Xia confirme en effet que les banques partenaires de Mcc-se « ont des objectifs en termes du nombre de comptes ouverts. Puisque nos clients ouvrent des comptes en banque chez ces deux banques, cela leur fait un nombre considérable de clients en plus, donc ces deux banques sont disposées à coopérer avec nous. »

⁸⁰ Banque mondiale : <http://datatopics.worldbank.org/financialinclusion/country/china> (consulté le 29 juin 2015).

« En Chine, il y a des grandes et des petites banques. Les grandes entreprises en situation de monopole ne manquent pas de soutien financier, mais les micro-entreprises oui. Il n'y a pas assez de banques implantées localement pour les accompagner. [...] Il faut dire que tout le crédit disponible a été absorbé par les entreprises d'État à 70 %, ne laissant que 30 % pour le reste. Cela laisse un vide gigantesque, il existe une demande colossale » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

En 2003, James Wolfensohn, alors directeur de la Banque mondiale, affirmait que « permettre aux pauvres d'accéder aux services financiers est une condition essentielle pour atteindre les Objectifs du Millénaire » (Daley-Harris, 2011 : 53), une volonté réaffirmée lors de la cérémonie des Nations unies pour célébrer « l'année du microcrédit » en 2005 ; Kofi Annan déclarait alors que « le manque de service financier est un symptôme de pauvreté, mais [qu']il se présente aujourd'hui comme une opportunité illimitée de créer des marchés, d'insérer les exclus et de leur donner les outils de s'aider eux-mêmes »⁸¹.

En Chine, une part importante des promoteurs du microcrédit se dit engagée dans la construction d'un véritable secteur dévolu à l'inclusion financière (Bai Chengyu, 2008). M. Fu, consultant en microfinance et directeur du département des crédits aux PME chez Vtb-ch a donné une présentation lors d'une conférence qui rassemblait des experts et des praticiens de la microfinance en Chine. Il y a présenté l'accès au crédit comme un droit humain, une posture largement partagée par nombre de ses confrères. Les promoteurs prennent ainsi part au projet global poursuivi par la Banque mondiale et les Nations unies, dont les experts voient en la mise en place d'un tel secteur une étape essentielle pour l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement (CAM, 2008).

Les promoteurs m'ont très souvent présenté leur offre de microcrédit comme une solution à l'exclusion du prêt bancaire dont pâtissent une partie de leurs clients. Selon M. Hou, un tiers, voire la moitié de ses clients sont exclus du système bancaire. Selon M. Jiang, les micro- et petits entrepreneurs et les foyers ruraux constituent des groupes généralement exclus du secteur financier traditionnel. En leur accordant des microcrédits, Mcc-se propose d'améliorer les conditions de vie des clients et de contribuer au développement économique local. La majorité des clients ruraux rencontrés habitent des logements modestes : ils vivent sur terre battue entre des murs

⁸¹ Le discours est disponible sur le site des Nations unies : <http://www.un.org/News/Press/docs/2005/sgsm10151.doc.htm> (consulté le 15 juin 2014).

en parpaings sans isolation ni revêtement. M. Xia, affirme quant à lui que plus de 90% de ses clients ne peuvent pas obtenir de crédit auprès d'une banque classique parce qu'ils ne disposent pas de biens à hypothéquer. Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch, estiment elles aussi que leurs clients se trouvent dans des situations assez précaires.

« À présent nous faisons peu de crédits hypothécaires car la plupart de nos clients n'ont soit pas le pouvoir d'achat suffisant pour acquérir un logement, soit ils sont locataires, soit ils n'ont pas de logement ou de droits de propriété. Nos clients sont dans des situations assez précaires. [...] Nous avons un seuil d'entrée assez bas par rapport aux autres banques. Nos clients ne pourraient probablement pas avoir accès aux services d'autres banques » (extrait de l'entretien avec Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch).

C'est pourquoi M. Dubois juge que le microcrédit est particulièrement adapté aux habitants des zones rurales : parce qu'il n'exige pas autant de garanties qu'un crédit accordé par le système bancaire classique, il leur serait plus accessible. En effet, l'État-Parti chinois étant propriétaire des terres, il leur est possible dans certains cas, pour garantir leur emprunt, de placer sous hypothèque leurs droits d'usage des terres, mais pas leur logement. Or, les organismes étudiés n'accordent pas de crédit hypothécaire garanti par les droits d'usage des terres.

« Les paysans n'ont pas de titre de propriété sur leur maison parce que ce sont des terres qui appartiennent à l'État » (extrait de l'entretien collectif avec les responsables-clientèle de Rcc).

Même si certains organismes octroient des microcrédits hypothécaires, leur part demeure faible : généralement 3 à 5% des microcrédits accordés par les responsables-clientèle avec lesquels je me suis entretenue.

Ainsi, les microcrédits proposés constituent une solution à l'exclusion au crédit bancaire en raison de leur accessibilité, mais pas seulement. Lorsque Mcc-se s'est implantée, la majorité des contractants ne pouvait pas prétendre à un crédit bancaire. M. Jiang explique que Mcc-se a contribué à lutter contre l'exclusion du crédit bancaire en contraignant les banques et les coopératives rurales de crédit voisines à réduire leurs exigences pour conserver leur compétitivité.

En raison de son orientation commerciale qui implique de reléguer la dimension sociale au second plan, la compagnie de microcrédit pour laquelle travaille M. Pan, responsable-clientèle chez Mcc-se, ne cible pas véritablement les pauvres. Il explique

que Mcc-se proposant des microcrédits accessibles aux exclus du crédit bancaire classique, elle compte parmi sa clientèle une part de contractants pauvres. Toutefois, la pauvreté ne serait pas le seul facteur déterminant de l'exclusion au crédit bancaire. M. Hou affirme que satisfaire aux critères imposés par les banques classiques n'assure en rien l'accès au crédit.

« Les choses sont compliquées parce qu'en Chine tout est compliqué. Par exemple un client peut aller dans une autre banque, remplir les critères mais ne pas obtenir de crédit pour autant. Mais dans notre compagnie on vérifie sa réputation, sa morale. Et si son activité est normale, dans ce cas on va lui accorder un microcrédit. Même s'il ne remplit pas les critères des autres banques on peut lui accorder le microcrédit » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se, assure que, contrairement aux institutions bancaires classiques, les contractants n'ont pas besoin d'avoir des relations privilégiées avec les promoteurs pour se voir accorder un microcrédit.

« En général, peu de clients peuvent obtenir un crédit de confiance dans les autres banques. [...] En général, les crédits que les banques proposent sont des crédits hypothécaires ou des crédits avec garantie. Elles n'ont aucun intérêt à proposer des microcrédits. Si vous allez dans une grande banque pour demander un crédit, il y a une règle concernant le montant : si le montant du crédit demandé est faible, ils ne vont pas traiter votre demande. Mais la règle la plus importante est que vous avez besoin de guanxi⁸² dans la banque. La plupart de nos clients ne peuvent pas remplir les critères des autres banques » (extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se).

3.1.3 Des lieux d'implantation déterminés par soucis de proximité

Après avoir conduit une étude de marché, Igbm a demandé à Vtb-se de s'installer dans le canton où elle est aujourd'hui établie. Les résultats de l'étude de marché avaient souligné que ce canton présentait plusieurs avantages en termes de débouchés : une forte densité de population, une offre de crédit peu développée et un secteur agricole important. Néanmoins, M. Qiu et M. Dubois constatent que les débouchés se sont en définitive révélés moins intéressants qu'annoncé. Convaincus qu'en zone rurale, l'offre de crédit était limitée, M. Qiu dit avoir été surpris de découvrir, à leurs dépens, que la concurrence y est finalement assez rude.

⁸² *Guanxi* peut-être défini, ici, par « passer par la porte de derrière » (Yan, 1996 : 103). Le chapitre 7 traite en détail le poids des réseaux de relations dans le rapport au microcrédit en Chine.

« En fait, nous avons été assez surpris. Avant, nous ne pensions pas que les zones rurales étaient aussi concurrentielles. Nous pensions qu'il était quelque peu difficile d'obtenir un crédit pour les ruraux. Mais en fait il n'en est rien. L'offre est importante ici. On peut dire que la concurrence y est rude parce que l'offre est abondante. Il y a les coopératives rurales de crédit, la Banque agricole de Chine, la Banque postale de Chine. Il y a aussi des compagnies de microcrédit et des usuriers. Donc les gens peuvent facilement obtenir un crédit. Même à la campagne ils peuvent obtenir un crédit très facilement. On ne s'y attendait pas. C'est pour cela que Vtb-se a décidé de baisser ses taux d'intérêt » (extrait de l'entretien avec M. Qiu, consultant en microfinance pour Vtb-se).

En effet, même si ce qui se vérifie dans certains contextes, comme en Bolivie, n'est pas vrai ailleurs, le principe de concurrence est susceptible d'induire une baisse des tarifs (Karnani, 2011 ; Guérin, 2015). Cela a été le cas pour Vtb-se qui, selon M. Qiu, a été contraint de revoir ses taux d'intérêt à la baisse.

M. Dubois attribue le décalage entre les résultats de l'étude de marché et ceux effectivement enregistrés par Vtb-se à des biais d'enquête à l'origine d'une description lacunaire de la population locale. Celle-ci, affirme-t-il, est essentiellement composée de personnes âgées.

« La leçon à retenir est de se dire qu'à la campagne, comme il y a déjà un réseau bancaire, et qu'il y a des migrations très importantes des zones rurales vers les villes, et que, par conséquent, les gens qui restent en zone rurale sont surtout des gens un peu âgés qui ne sont pas vraiment dans une dynamique d'entreprise parce qu'ils ont déjà vécu, la demande est relativement faible et bien inférieure à ce qu'on avait anticipé avant de démarrer le projet » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance pour Vtb-se).

Les personnes âgées faisant partie, avec les enfants et les femmes, des « laissés derrière » (*liushou*) qui se compteraient en dizaines de millions en raison d'un phénomène migratoire considérable de la population active des campagnes vers les villes (Xiang, 2007). Même si l'étude de marché faisait mention d'une population dense qu'elle aurait toutefois maladroitement décrite, il n'en demeure pas moins qu'elle faisait état d'un secteur agricole potentiellement important. Il est donc envisageable que si les débouchés sont moins intéressants qu'annoncé c'est en raison de l'inadaptation aux besoins de la population active locale de l'offre de microcrédit proposée par Vtb-se.

3.2. Les limites d'une offre de microcrédit destinée aux ruraux

3.2.1 Un accès au microcrédit soumis à conditions

L'offre de microcrédit est soumise à des conditions qui sont généralement similaires d'un organisme à l'autre. Il y a d'abord une condition d'âge, les clients devant être âgés de 20 (18 chez certaines) à 60 ans pour soumettre une demande. En outre, ils ne doivent pas être enregistrés à la Banque centrale pour défaut de paiement. Il est aussi demandé aux candidats de présenter des pièces d'identité en cours de validité. Ceux dont le *hukou* (livret de résidence) est enregistré en dehors de la zone couverte par l'organisme de microcrédit ont la possibilité de déposer une demande à la condition que leur activité soit basée dans le district. Les demandes de microcrédit doivent donc être soumises par des individus vivant avec leur famille dans la région depuis longtemps, les individus vivant seuls ou les célibataires étant soumis à des conditions particulières, comme cela est expliqué plus loin. Enfin, les responsables-clientèle s'assurent que les demandeurs disposent de ressources et d'une trésorerie suffisante.

L'article 10 relatif aux Principes du prêt (*Daikuan yuanze*) édictés en 1996 par la Banque centrale, stipule que tout prêt doit être sécurisé, en dehors éventuellement de ceux octroyés à des clients considérés comme fiables par les banquiers, c'est-à-dire les clients capables de satisfaire les exigences des banques classiques en termes de garantie. L'usage est d'ignorer cette dernière possibilité et d'appliquer le plus restrictivement possible l'article 10 au détriment de nombreux emprunteurs solvables mais incapables de répondre à ces exigences. Autrement dit, tant pour un client de mauvaise foi que pour un client solvable mais dépourvu de cautionnement, la loi offre peu de solutions satisfaisantes (Pairault, 2007).

L'argumentaire de vente de Vtb-se, et des autres organismes étudiés, vise donc à présenter ses microcrédits comme un service financier requérant moins de garantie et dont la procédure est plus rapide que le système bancaire classique.

« Nous travaillons dans des délais courts, on a juste besoin de quelques jours pour traiter un dossier, c'est très rapide. Vous pouvez obtenir un microcrédit en trois à cinq jours. Nous faisons beaucoup d'opérations, deux à trois dossiers dans la même journée. Les formalités sont beaucoup plus contraignantes pour les crédits classiques où il faut deux à trois mois pour obtenir un crédit »
(extrait de l'entretien avec Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch).

Pour autant, l'octroi d'un microcrédit étant considéré par les promoteurs comme un crédit à risque, il exige l'engagement de cautionnaire et/ou la présentation d'un

minimum de garantie. M. Jiang déclare que 85% des microcrédits distribués par Mcc-se étant accordés sans garantie, cela signifie qu'une nette majorité d'emprunteurs sollicite la faveur d'un ou de deux cautionnaires selon le montant du microcrédit contracté.

Alors que le microcrédit est généralement destiné à sortir les individus d'une situation précaire en les encourageant à créer une activité individuelle ou une micro-entreprise, les organismes étudiés n'accordent des microcrédits qu'à des clients à la tête d'une activité depuis au moins 6 mois, voire un an. Les promoteurs justifient cette condition en expliquant qu'ils cherchent à se prémunir contre un éventuel échec du projet entrepreneurial, qui risquerait de compromettre le remboursement du crédit.

« Nos microcrédits ne sont pas destinés à démarrer une activité, parce que ce type de projet est très risqué pour nous. Dans ce cas les clients n'ont pas d'expérience de gestion d'entreprise, ils n'ont pas acquis les bases. Et peut-être bien qu'ils disposent d'un apport mais cet argent est peut-être emprunté à des membres de la famille. S'ils demandent un microcrédit chez nous, on ne peut pas savoir à l'avance si l'affaire marchera ou non. Et s'ils perdent de l'argent dans cette affaire comment font-ils pour rembourser le microcrédit ? On a une règle pour nos microcrédits, c'est que le client doit avoir ouvert son affaire au moins depuis 6 mois » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

3.2.2 Une offre inadaptée

Beaucoup s'accordent à dire qu'il existe une véritable demande pour le microcrédit qui, en Chine rurale, demeure insatisfaite. En dépit de la priorité accordée par la Chine à l'offre de crédit et de microcrédit en zone rurale (OCDE, 2010 ; Economist Intelligence Unit, 2012), l'accès aux services financiers en général et au crédit en particulier y demeure très disparate (Colin, 2013). L'absence d'un réseau nationalisé de microfinance, qui permettrait de mutualiser les risques et les capacités financières tout en dirigeant les ressources vers les régions les plus défavorisées, est parfois pointée du doigt (Monteil, 2005). D'après Mme Tan, près de 20 000 bourgs dans l'ouest du pays ont des besoins importants en termes de microcrédit. Avant la mise en place de son dispositif en 2007, Vtb-ch avait réalisé une étude de marché dont les résultats décrivaient alors, déclare M. Xue, un marché vierge.

« Nous avons fait une étude de marché sur les entreprises [du canton de Vtb-ch]. Nous voulions tout simplement savoir où était notre marché. L'étude couvrait toute les rues et nous avons eu la surprise de découvrir qu'il y avait énormément de commerces qui avaient très peu de contact avec les banques ou

des contacts très limités. Nous nous trouvions devant un marché complètement vierge. C'est là que nous avons décidé de créer un département spécial, le département micro-entreprises. Nous avons fait une étude sur ces petits commerces et nous avons créé des produits spécifiques avec l'aide des experts [du cabinet d'audit et de conseil européen partenaire de Vtb-ch] » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

M. Johnson, responsable projet chez Ong-us, déplore le manque d'organismes distribuant véritablement à grande échelle des microcrédits de petits montants, donc adaptés aux besoins des populations des régions reculées. Le montant moyen des microcrédits distribués par Ong-us est de 6 250 yuans et le plus petit montant proposé par cette organisation est de 5 000 yuans. Mais à l'instar des institutions bancaires, les organismes de microcrédit à orientation commerciale ne sont pas enclins, selon lui, à proposer des microcrédits de faibles montants, laissant ainsi une large demande insatisfaite.

« La plupart des banques n'est pas disposée à distribuer des crédits de petit montant, même à la campagne. Vous pouvez épargner de l'argent mais si vous voulez emprunter ils vont vous proposer un crédit de 100 000 ou 50 000 yuans. Mais les gens, pour la plupart, n'ont pas besoin d'une telle somme. Ils ont seulement besoin d'un microcrédit de 10 000 yuans. [...] Puisqu'il y a de la demande pour des crédits de 100 000 yuans et puisque les crédits d'un tel montant leur permettent de gagner beaucoup d'argent, pourquoi vous accorderaient-ils un microcrédit de 5 000 yuans ? [...] Donc oui, il y a une demande pour des crédits de petit montant mais il n'y a pas d'organisme qui en propose » (extrait de l'entretien avec M. Johnson, responsable projet chez Ong-us).

Ainsi, même si M. Dai affirme proposer des crédits de moins de 100 000 yuans parce qu'il s'agit, dit-il, du montant le plus faible accordé par le système bancaire chinois, il reconnaît avoir progressivement accru le montant des microcrédits que Vtb-ch distribue et qui atteint régulièrement 1 million de yuans.

« En 2007 quand [le cabinet d'audit et de conseil européen] nous a aidé et nous a conseillé, nous distribuions seulement des crédits en dessous de 100 000 yuans. Après cela [M. Fu] et son équipe ont fait des innovations et le crédit maximum est passé de 100 000 à 200 000, de 200 000 à 500 000, de 500 000 à un million de yuans. Nous pouvons aussi continuer à augmenter le plafond parce que nous pensons que le développement ne fait que d'aller du petit vers le

gros et que le marché ne cesse de changer. Certaines activités deviennent de plus en plus importantes et certaines entreprises vont être mises de côté, donc notre clientèle change tout le temps. Mais on se concentre toujours sur des crédits de moins de 100 000 yuans parce que je pense que c'est le domaine le plus faible dans tout le système bancaire. [...] Donc notre banque se concentre sur ce secteur et fait en sorte de faire ce travail de mieux en mieux et de conserver ce secteur comme étant un service spécial » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

De manière générale, les responsables des organismes de microcrédit pensent que si les clients empruntent des sommes de plus en plus importantes et de façon répétée, c'est parce qu'ils sont satisfaits de l'offre de microcrédit. Ces dirigeants ne semblent pas envisager une addiction croissante au crédit pouvant conduire au surendettement y compris de la population vivant au dessus du seuil de pauvreté (Servet, 2011). M. Dubois estime que, par rapport à l'Afghanistan où il a également supervisé la mise en place de programmes, la demande de microcrédits de petit montant en Chine rurale est faible.

« En dessous de 5 000 yuans il y a quand même peu de demande, alors que dans les autres pays, comme par exemple en Afghanistan, la plupart de nos crédits était compris entre 200 et 500 dollars, donc environ un peu plus de 1 200 yuans. Mais ici les montants sont plus élevés. [...] On s'aperçoit que l'élasticité au niveau du prix n'est pas très importante, donc finalement [dans le canton de Vtb-se], qui est une zone assez rurale, la demande est assez limitée » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant chez Vtb-se).

Le décalage entre les résultats de l'étude de marché conduite par Igbm en amont de l'implantation de Vtb-se et la demande concrète est certainement révélateur du manque d'adaptabilité du microcrédit aux besoins des populations locales. L'étude de Becky Hsu (2014) rapporte que le personnel de terrain peine à se rendre auprès des populations des zones reculées qui ont, elles, besoin de microcrédits de petits montants. Les infrastructures routières étant mauvaises, les responsables-clientèle se montrent peu enclins à consacrer une large part de leur temps de travail à se déplacer dans des zones reculées. En effet, de nombreux responsables-clientèle font part de leur réticence à se rendre dans les zones rurales reculées en raison des divers désagréments qu'un tel déplacement est susceptible de leur causer : environnement sale, exposition au soleil, longs trajets dans des conditions peu confortables et/ou dangereuses, chiens errants, villageois parfois peu accueillants. La vice-présidente de Rcc, Mme Ge, affirme que la

coopérative est parvenue à couvrir la région où elle est implantée grâce à une bonne infrastructure routière, ce qui, dit-elle, n'est pas toujours le cas. Certaines agences de Mcc-se ont à leur disposition un mini-van, mais les responsables-clientèle vont pour la plupart à la rencontre des emprunteurs en moto ou en scooter. Mais un responsable-clientèle, heureux que l'agence dans laquelle il travaille ait été dotée d'un mini-van, m'a part de sa grande satisfaction quant au fait qu'il n'était plus contraint de se rendre chez ses clients en moto et que par conséquent il n'était plus couvert de poussière lorsqu'il arrivait chez ces derniers. Lors de la réunion biennale de Mcc-se, un responsable-clientèle a souligné qu'au regard des besoins des habitants des zones reculées, il serait utile d'allouer davantage de moyens au développement de ce marché, les coûts de promotion étant plus élevés en raison des mauvaises infrastructures routières. Les responsables-clientèle influencent eux aussi, à cet égard, l'évolution commerciale des organismes de microcrédit (Picherit, 2013).

L'offre de microcrédit des organismes étudiés présente des défauts d'adaptabilité également à l'égard des spécificités relatives aux activités agricoles. De manière générale, même si les paysans ont besoin de financements adaptés à leurs activités, le microcrédit y répond mal (Morvant-Roux, 2009c). Mcc-ch compte peu de clients ayant une activité agricole. La raison invoquée par les responsables-clientèle est que très peu de paysans sont titulaires d'une licence commerciale pour la vente de leurs produits, qui la plupart du temps s'effectue sur les marchés. Pour autant, cette licence est exigée par la compagnie pour l'octroi d'un microcrédit. De cette manière inavouée, Mcc-ch s'assure de tenir à distance les paysans dont les activités sont considérées trop risquées. Tant le facteur météorologique, dont dépend le maraîchage, que la prédisposition des animaux d'élevage à contracter des maladies sont les risques soulevés par le directeur de la compagnie, et qu'il n'est pas disposé à prendre. M. Zhuang, directeur d'agence chez Vtb-ch, souhaiterait que le gouvernement aide à contrôler les risques relatifs à la saisonnalité des activités agricoles en distribuant des assurances aux paysans.

« C'est difficile de contrôler les risques car pour les activités agricoles il y a un facteur de saisonnalité important. J'aimerais que le gouvernement offre de bonnes assurances aux villageois » (extrait de l'entretien avec M. Zhaung, directeur d'agence chez Vtb-ch).

Même si Vtb-se prétend, contrairement à Mcc-ch, s'adresser aux paysans, les modalités de remboursement qui leur sont imposées ne tiennent pas compte des spécificités

propres à la saisonnalité des activités agricoles. Il s'agit d'un des inconvénients relevés par M. Li.

« Les modalités de remboursement sont le principal inconvénient du microcrédit [...], car pour le microcrédit il faut payer les intérêts et rembourser le crédit en même temps, tous les mois, ce qui veut dire que l'argent ne peut pas être utilisé efficacement » (extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Tous les organismes étudiés, à l'exception de Rcc, imposent cette modalité de remboursement qui, comme le note M. Liao, se révèle incompatible avec les contraintes de saisonnalité des activités paysannes.

« Par exemple pour les éleveurs de poissons, la circulation de la trésorerie est un peu lente. Payer les intérêts et rembourser le crédit en même temps tous les mois, cela ne leur est pas possible. Les mois de juillet et d'août sont des mois très chargés pour les éleveurs de poisson à cause de la pêche. Puis ils ont besoin de 6 à 7 mois pour amasser suffisamment de liquide pour rembourser le crédit » (extrait de l'entretien avec M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se).

3.2.3 Un microcrédit onéreux

Vtb-se offre tout de même aux paysans la possibilité de rembourser leur crédit en une fois à l'issue d'un terme défini en amont tout en conservant la mensualisation des intérêts. Mais en contrepartie, les intérêts à payer sont plus élevés. Or, en dépit de la volonté affichée par les organismes de microcrédit de proposer une solution aux « trois problèmes ruraux », la part des paysans au sein de leur clientèle demeure minoritaire. À titre d'exemple, 50% des clients de Mcc-se vivent en zones rurales mais seulement 5% d'entre eux sont paysans.

« C'est difficile pour les paysans de rembourser tous les mois parce que cela nécessite plusieurs mois pour tirer le fruit de leur culture. Donc la part de clients potentiels en zone rurale est de ce fait réduite » (extrait de l'entretien avec M. Xia, directeur d'agence chez Mcc-se).

Outre ce facteur de saisonnalité, les paysans qui contractent un microcrédit, doivent supporter un coût supplémentaire. En effet, les terres étant la propriété de l'État, ces derniers sont *de facto* dans l'impossibilité de contracter un microcrédit hypothécaire et ils n'ont pas d'autres choix que le microcrédit sur l'honneur, dont les intérêts sont plus élevés.

« Les taux d'intérêts des microcrédits sur l'honneur sont bien plus élevés que les taux des microcrédits hypothécaires. [...] En général, ce sont les clients qui choisissent de faire une hypothèque. Quand le client dispose d'un bien à hypothéquer, on lui propose cette formule car le risque pour nous est beaucoup moins grand » (extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Toutefois, la procédure d'octroi d'un microcrédit hypothécaire est plus longue que pour un microcrédit sur l'honneur, les responsables-clientèle devant dans le premier cas entreprendre des démarches auprès du Ministère du logement (*Fangguanju*). Au regard de la faible part des microcrédits hypothécaires, les microcrédits distribués par les organismes étudiés sont donc généralement les plus chers et donc les plus rentables.

Les travaux de Hy Van Luong et Jonathan Unger (1998) révèlent qu'en début de saison maraîchère, les paysans soumettent un grand nombre de demandes de petits crédits de courte durée auprès d'organismes gouvernementaux locaux pour l'achat de produits phytosanitaires. Néanmoins, le personnel de ces organismes est contraint par l'État d'inscrire ses opérations dans une perspective commerciale. Par conséquent, il rejette généralement les demandes soumises par les foyers les plus pauvres, ces derniers ne disposant pas d'actifs suffisants, tels que des animaux de trait ou des porcs, pour garantir le crédit. Mais sans produits phytosanitaires, ces paysans ne parviennent pas à produire des récoltes leur permettant d'élever leur bétail et de se nourrir. C'est une des raisons qui expliquent qu'en Chine, contrairement au Vietnam par exemple, les membres les plus pauvres de la communauté n'ont généralement pas accès à ce type de crédit (Luong et Unger, 1998). En effet, M. Xue soutient qu'en raison de ses objectifs commerciaux, Vtb-ch n'a pas vocation à venir en aide aux pauvres mais à engendrer du profit.

« Yunus a des idéaux, il veut réaliser l'inclusion financière. Nous aussi souhaitons laisser à chacun la possibilité d'accéder au crédit dans de bonnes conditions. Mais notre principal objectif n'est pas de venir en aide aux pauvres, nous avons des objectifs commerciaux, nous devons gagner de l'argent avant de nous soucier d'autres choses » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

3.3. Le microcrédit : d'une alternative à la finance informelle à une démarche différenciée

3.3.1 La voie judiciaire de la lutte contre l'usure

La finance informelle, ou finance populaire, renvoie à des institutions, des activités et des marchés qui ne sont pas définis dans les textes relatifs aux sociétés de capitaux et aux banques (Jiang et Ding, 2005). Même si les recherches sur la finance informelle en Chine sont récentes, elles conviennent généralement que ce qui la caractérise est l'absence du rôle régulateur joué par les autorités bancaires centrales dans le secteur financier formel (Yi et Guo, 2003 ; Jiang et Ding, 2005). La finance informelle consiste en des activités financières non bancaires, c'est-à-dire tant des prêts interpersonnels que des prêts accordés par des officines privées de crédit (*qianzhuang*), des maisons de prêts sur gage (*danpu*) ou tout autre type d'associations financières⁸³ (Li et Hsu, 2009). La Chine aurait hérité de l'une des plus anciennes traditions de finance informelle du monde (Pairault, 1990). L'apparition des associations rotatives d'épargne et de prêt, appelées le plus souvent tontines en Chine, et présentes dans de nombreux pays (Lelart, 2005), remonterait au tout début de notre ère dans le cadre des activités économiques de monastères bouddhiques (Pairault, 1990).

La finance informelle n'est pas nécessairement synonyme de finance illégale ou souterraine (Li Jianjun, 2009), même si le système bancaire parallèle (*shadow banking*) l'inclut. Selon l'équipe dirigeante de Vtb-ch, ce qui est reconnu par le gouvernement central est légal, ce qui est interdit par le gouvernement central est illégal et ce qui est informel est ce qui n'est pas reconnu par le gouvernement central mais permis par le gouvernement local. La finance informelle apparaît ainsi difficilement définissable en raison des nombreuses apparences qu'elle revêt. Prétendre dresser un inventaire exhaustif des pratiques de finance informelle à l'échelle mondiale, voire aux échelles nationales est un projet trop ambitieux en raison de la multiplicité des pratiques (Jiang et Ding, 2005 ; Lelart, 2005 ; Servet, 2006). En Chine, toutefois, la Commission de réglementation bancaire distingue trois grandes entités : les institutions financières non bancaires (sociétés financières, trusts, sociétés de valeurs mobilières), les institutions non financières (société de *private equity*, de capital risque, courtiers en assurances, organismes de garantie, petits établissements de crédit, prêteurs sur gage) et les autres

⁸³ Les officines privées de crédit furent les premières institutions financières sous les Dynasties Ming et Qing (Gipouloux, 2009 ; Yang Maolin, 2013). Historiquement détenues par les réseaux marchands, les maisons de prêt sur gage remontent à la Dynastie Song. Pour une étude des officines privées de crédit et des maisons de prêts sur gage, voir Pairault (2003 et 2004).

(réseaux de crédit informels, activité de personne à personne) (Li et Hsu, 2012 ; Masounave, 2012).

La publication en 1998 de « l'Ordonnance concernant l'éradication des transactions et institutions financières illégales » (*Feifa jinrong jigou he feifa jinrong yewu huodong qudi banfa*), précise que les preuves d'une absorption de dépôts individuels avec un levier de taux d'intérêt, qui constituent de ce fait une force centrifuge défavorable à la concentration voulue des dépôts (Lin Yue, 2004), suffisent à prouver qu'une activité populaire financière est un crime financier. Même si l'attitude des autorités locales à l'égard de la finance informelle varie dans le temps et dans l'espace, ces pratiques sont pour la plupart vigoureusement combattues par l'État, qui, d'un point de vue idéologique, prétend vouloir conserver la maîtrise de l'intermédiation financière (Tsai Kellee, 2004 ; Pairault, 2005). Sachant que de manière générale, le secteur informel repose sur le rejet du contrôle étatique (Harris-White, 2003), en Chine, depuis la période collectiviste, le gouvernement juge indispensable de combattre les prêts interpersonnels qu'il assimile à l'usure. Parce que, d'une part, les pratiques usuraires iraient à l'encontre d'une gestion saine des comptes de la nation ; d'autre part, qualifiées de formes financières primitives par le gouvernement, elles seraient incapables de répondre aux besoins de développement de l'économie rurale tout en constituant une entrave au développement de l'économie marchande (Sun Xiaoshan, 1986).

Dans ce contexte, les usuriers sont susceptibles d'inspirer de la défiance. Lorsque les responsables-clientèle font du porte-à-porte afin de promouvoir leur offre de microcrédit, il n'est pas rare que leurs interlocuteurs se montrent extrêmement méfiants. Ces derniers, confient-ils, craignent que les responsables-clientèle ne soient des usuriers. Dans la Chine impériale, en acquérant des droits de superficie, les usuriers devenaient propriétaires terriens. Ils louaient ensuite ces droits comme intérêts sur les prêts qu'ils octroyaient. Mais les masses populaires, accablées par les abus divers qu'elles subissaient, percevaient ces propriétaires terriens comme des exacteurs contre lesquels, entre autres, elles s'insurgeaient (Tanaka, 1984).

À l'instar des objectifs d'éradication de la finance informelle poursuivis par les acteurs de la microfinance aux quatre coins de la planète et par l'État-Parti chinois en particulier, l'un des objectifs de la microfinance en Chine est de substituer à ces pratiques incontrôlables des intermédiaires officiels (Tsai Kellee, 2002). En effet, dans sa brochure, Vtb-se présente son offre de microcrédit comme une alternative à l'emprunt interpersonnel. M. Jiang, lui, est convaincu que la microfinance peut se substituer à la finance informelle. Il explique que la région comptait de nombreux

usuriers qui pratiquaient des taux d'intérêt prohibitifs avant l'ouverture de Mcc-se. Mais le succès de Mcc-se a entraîné l'ouverture en chaîne de nombreuses autres compagnies de microcrédit, le secteur de la microfinance étant caractérisé par des comportements moutonniers (Sinclair, 2012). Par conséquent, d'une part les coopératives rurales de crédit et les autres banques ont été contraintes de repenser leur offre de crédit pour rester compétitives ; comme souligné plus haut, dans certains contextes, le principe de concurrence induit une baisse des taux d'intérêt. D'autre part, les usuriers se sont vu contraints de réduire leur taux d'intérêt et de se montrer plus flexibles envers leur clientèle. Dans certains contextes, le microcrédit est en effet susceptible d'induire une diminution des taux pratiqués par les prêteurs informels (Ovesen et Trankell, 2014). L'activité des usuriers étant devenue beaucoup moins rentable, M. Jiang soutient que leur nombre a considérablement diminué dans la région.

3.3.2 Deux types de services financiers

Toutefois, une large part des promoteurs estime que les organismes de microcrédit ne peuvent pas remplacer les prêteurs informels en raison de la différence de leur offre. Selon eux, les premiers se distinguent des seconds par la demande à laquelle ils répondent. M. Hou explique que les taux d'intérêt des usuriers étant très élevés, leurs crédits s'adressent essentiellement à des individus dont le niveau de vie est plus élevé que celui de la clientèle des organismes de microcrédit et répondent par conséquent à des besoins différents.

« Les taux d'intérêts des usuriers sont très élevés et les clients de ces usuriers sont des docteurs, des avocats, des professeurs et des fonctionnaires. Ils ne prêtent de l'argent qu'à ces gens là, c'est-à-dire ceux qui ont un très bon travail. [...] Si vous obtenez un prêt de 10 000 yuans auprès d'un usurier vous devez payer 1 000 yuans par mois. [...] Peu de gens profitent de leurs prêts très longtemps. En général ils remboursent le prêt en dix jours ou quinze jours. Dans la plupart des cas, les usuriers font des crédits à ceux qui parient de l'argent. Ils vont aussi prêter de l'argent à des secteurs très profitables, comme l'immobilier. Comme les hommes d'affaires qui travaillent dans l'immobilier demandent des gros prêts ils vont pouvoir négocier les taux d'intérêt. [...] Je ne pense pas que les usuriers vont complètement disparaître parce que c'est plus pratique et plus flexible et ils ont leur propre clientèle. Et tant qu'il y a de la demande il y aura un marché » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Mme Shao et Mme Xing jugent que les taux pratiqués par les prêteurs informels sont excessifs. Elles distinguent les usuriers des organismes de microcrédit à partir de leur clientèle. Elles déclarent que les clients des prêteurs informels ne peuvent pas prétendre aux microcrédits proposés par Vtb-ch. Selon elles, ceux étant non éligibles au microcrédit constituent le cœur de cible des usuriers, parce qu'il s'agit, affirment-elles, de porteurs de projet peu fiables.

« Il est vrai que nous avons un seuil d'entrée relativement bas, mais nous ne pouvons pas prêter au premier venu, nous avons des critères. À l'heure actuelle, nous refusons autant de personnes que nous en acceptons. Nous pensons que certains clients n'ont pas un dossier assez solide. Leur affaire ne marche pas très bien, et nous refusons de leur prêter de l'argent. Mais ils se sentent capables de rembourser. C'est le cœur de cible du prêt informel. Nous sommes une institution financière légale. Avec les prêts informels, les taux sont trop élevés, la plupart des professions ne peuvent pas se permettre de payer autant, ils seraient perdants. On ne peut raisonnablement pas emprunter dans ces conditions » (extrait de l'entretien avec Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch).

Mme Shao et Mme Xing insistent, en outre, sur le fait que l'organisme pour lequel elles travaillent est une institution légale contrairement à celle de la finance informelle. Ainsi, comparer les organismes de microcrédit étudiés aux prêteurs informels est parfois perçu certains promoteurs comme une humiliation. M. Jiang précise qu'à son ouverture, Mcc-se s'est fait connaître par la presse, et non via de simples publicités qui sont la voie empruntée par les prêteurs informels. Pour M. Jiang, il serait honteux que les organismes de microcrédit se fassent connaître de cette manière. M. Liao soutient que la finance informelle est un repère de voyous et de délinquants. C'est pourquoi pour M. Pan, il est inenvisageable de penser que l'organisme pour lequel il travaille puisse être en concurrence avec les usuriers.

« On ne peut pas être en concurrence parce que les usuriers sont illégaux. D'abord ils ont une situation familiale compliquée puis ils adorent parier de l'argent » (extrait de l'entretien avec M. Pan, responsable-clientèle chez Mcc-se).

3.3.3 Le rôle nécessaire de la finance informelle

Pourtant, Mme Wan explique que nombre de ses clients font une demande de microcrédit grâce à leur expérience de la finance informelle.

« De manière générale, si la personne connaît déjà le microcrédit ou le prêt informel, elle a plus de chance d'obtenir le prêt » (extrait de l'entretien avec Mme Wan, responsable-clientèle chez Mcc-ch).

Certes, le secteur informel peut constituer un tremplin vers le secteur formel (Pairault, 2009). Toutefois, loin de combattre la finance informelle, la microfinance peut aussi l'alimenter, en Chine comme ailleurs (Sinha et Matin, 1998 ; Tsai Kellee, 2002 ; Guérin, 2011a ; Karim, 2011).

La finance informelle est la réponse à une demande importante de financement émanant des petites et moyennes entreprises non satisfaite par un système bancaire contraignant (Li et Hsu, 2009). Elle a refait surface dans la Chine des réformes et le succès économique des trente dernières années lui doit beaucoup. Les trois quart du financement du petit et micro-entreprenariat des vingt premières années des réformes proviendraient de la finance informelle (Tsai Kellee, 2002). Aujourd'hui, selon l'économiste Lin Yifu, 5% à peine des entreprises chinoises seraient financées par le secteur bancaire formel, les 95% restant empruntant des canaux extra-bancaires souvent difficiles à recenser. C'est pourquoi confiance, réputation et relations sont, dans le financement d'activités marchandes, des vertus cardinales (Gipouloux, 2009).

M. Dai est convaincu que la microfinance ne sera jamais en mesure de se substituer à la finance informelle. La première est incapable, dit-il, de satisfaire l'importante demande de crédits qui, en Chine, est largement satisfaite par la seconde. M. Xue, son bras droit, affirme même qu'il s'agit de deux activités financières complémentaires. M. Liao, qui lui aussi travaille pour une banque de bourg et de village, en est également convaincu. Il est par conséquent nécessaire, dit-il, de ne pas poser d'entrave à la finance informelle.

« Non je ne pense vraiment pas que le microcrédit puisse venir remplacer la finance informelle. Les villageois, les agriculteurs et les paysans ont besoin d'aides économiques, et il n'y a pas beaucoup de banques [de village et de bourg]. Les banques [de village et de bourg] exigent des clients qu'ils remplissent d'abord certains critères avant de pouvoir demander un microcrédit. C'est pourquoi je pense que les crédits octroyés par les banques [de village et de bourg] ne peuvent pas satisfaire les besoins de trésorerie du marché. Donc face à ce problème, il est nécessaire de laisser s'exercer la finance informelle » (extrait de l'entretien avec M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se).

4. D'UNE CULTURE D'ENTREPRISE COHÉSIVE À DES RAPPORTS DE CONCURRENCE ENTRE PROMOTEURS

4.1. Des organismes de microcrédit rappelant le clan

Dans la Chine impériale, l'entreprise au sens de personne morale n'existe pas. C'est le clan (*zu*) qui y remplit les fonctions économiques que l'on connaît au modèle entrepreneurial européen, qui utilise et rémunère travail et capital pour produire et vendre des biens et des services sur le marché dans un but de profit et de rentabilité (North, 1994 ; Gipouloux, 2009). Les valeurs propres au clan sont le courage, l'honneur et la solidarité (Bianco, 2001). Si aujourd'hui le clan n'est plus la base de l'organisation sociale (Rui Yifu, 1972), l'idéologie clanique, elle, lui survit (Attané, 2010a). L'approche du clan comme entreprise manque encore aujourd'hui de documentation (Tamagna, 1942 ; Faure, 2006 ; Zelin, 2009). Toutefois, l'organisation et le fonctionnement des organismes de microcrédit rappellent ça et là des caractéristiques propres au clan, compris dans sa définition minimale contemporaine, c'est-à-dire comme « un groupe d'unifiliation dont les membres ne peuvent établir les liens généalogiques réels qui les relient à un ancêtre commun, souvent mythique. [...] L'appartenance à un clan entraîne une exigence interne de solidarité sociale qui se manifeste dans l'entraide, la participation à des cérémonies, [...] » (Copet-Rougier, 2004a :152). La notion de clan a en outre été appliquée, au point de départ des études sur la filiation unilinéaire, à tout groupe exogame (Copet-Rougier, 2004a).

L'ancêtre commun pourrait être ici incarné par Muhammad Yunus. Comme souligné plus haut, à l'instar des projets portés par ce derniers, certains promoteurs disent être au service du développement des zones rurales, de l'éradication de la finance informelle ou encore de la lutte contre la pauvreté partageant ainsi des préoccupations chères au récipiendaire du Prix Nobel.

Aussi, la réunion biannuelle de Mcc-se illustre la manière dont la solidarité sociale du clan se manifeste au sein de certains organismes. Cette réunion s'ouvre sur la projection d'un court documentaire sur le pingouin empereur mettant en avant l'appartenance au groupe et la solidarité comme une condition indispensable à la survie. Plus tard, un directeur d'agence témoigne dans son discours de son sentiment d'appartenir à la grande famille de Mcc-se. Il souligne également que, depuis son arrivée dans la compagnie, il s'est beaucoup investi dans son travail, y compris lorsque sa conjointe était enceinte. Il dit éprouver le sentiment d'être « à la maison » lorsqu'il est au travail parce que les employés de Mcc-se prennent soin les uns des autres, et conclut son

discours en déclarant que l'unité est une chose très importante. Au cours de cet événement, l'une des agences de la compagnie se voit décernée le second prix pour le nombre de clients atteint dans la saison⁸⁴. L'agence dont dépend M. Pan a gagné ce prix, dit-il, parce que son personnel est très uni. Prenons aussi l'exemple d'un responsable-clientèle ayant été hospitalisé à la suite de blessures infligées à l'arme blanche par un de ses clients qu'il était venu sommer d'honorer ses échéances. Ses collègues d'agence ayant pris soin de rester à son chevet, se voient décernés un prix pour l'attention qu'ils lui ont portée. Une hiérarchisation des sentiments d'appartenance au groupe est aussi observable. Mcc-se étant divisée en plusieurs agences, les responsables-clientèle de chacune d'elles sont répartis en plusieurs groupes. Au cours de la réunion biannuelle, alors que la rangée du milieu, la plus spacieuse, est réservée à l'équipe dirigeante, chacun des autres rangs sont occupés par les employés d'une même agence ayant eux-mêmes décidé de se placer ainsi. Toutefois, M. Hou ouvre son discours par un éloquent *dajia hao* (bonjour tout le monde !) en retour duquel il reçoit un puissant *hao*. Le succès de ce *dajia hao*, qui revêt un caractère cohésif, atteste de la popularité de M. Hou au sein de Mcc-se, par delà les différentes agences. Dans son discours, il met l'accent sur l'ambiance amicale dans laquelle il travaille au quotidien et qui lui est chère. Pour illustrer ce sentiment d'une amitié soudée avec ses collègues, il conte une anecdote : alors que sa moto lui avait été volée, n'ayant pas les moyens d'en acheter une autre, un de ses collègues d'agence lui a prêté de l'argent. En guise de conclusion, il déclare sur un ton humoristique que ce qui le lie dorénavant à son collègue dépasse la relation de travail. Présent dans l'auditoire, ce dernier prend alors la parole pour dire que n'ayant pas enregistré d'incident de remboursement, si M. Hou a encore besoin d'un crédit il lui prêterait de l'argent sans problème, ce qui a beaucoup fait rire la salle.

Cette réunion est aussi ponctuée de sessions de jeux enfantins, auxquels tous les employés prennent manifestement plaisir à participer, et qui impliquent la formation d'équipes, chacune d'elles correspondant aux différentes agences de Mcc-se. J'ai retrouvé ces mêmes jeux chez Mcc-ch au cours d'une journée de formation interne donnée par M. Fu à laquelle tous les employés étaient tenus de participer⁸⁵. Au cours de la formation, M. Fu demande aux participants leur définition du bonheur, ce à quoi ils lancent de manière éparse : « argent », « famille », « popularité ». M. Fu synthétise ces

⁸⁴ Mcc-se décerne, tous les six mois, des prix pour saluer les performances de ses agences et de ses employés.

⁸⁵ Bien qu'anciennement consultant en microfinance, M. Fu, directeur des prêts PME chez Vtb-ch, dispense encore régulièrement des formations en microfinance auprès d'organismes autres que Vtb-ch.

réponses en déclarant que le bonheur passe par des changements quantitatifs, sous-entendus financiers, qui entraînent des changements qualitatifs, sous-entendus familiaux et en termes de popularité (*liangbian yinqi zhibian*). En d'autres termes, ces promoteurs veulent accroître la qualité de leur condition en cherchant à gagner plus d'agent.

Un autre élément rappelle le clan : des promoteurs de différents organismes semblent former une famille élargie. En effet, l'un des responsables-clientèle de Mcc-ch est marié à la représentante de Gongo-cr. Celle-ci est entre autre une amie proche de l'investisseuse principale de Mcc-ch. Et l'un des responsables-clientèle de Mcc-ch est le témoin de mariage de la conjointe de M. Fu, consultant en microfinance, notamment pour le compte de Mcc-ch, et directeur du département des crédits aux PME chez Vtb-ch.

Enfin, l'on retrouve la caractéristique exogame du clan chez Mcc-ch, le directeur interdisant expressément à ses employés de s'engager entre eux dans des relations intimes sous peine d'être licencié sur-le-champ.

4.2 Des points de rupture

4.2.1 L'apprentissage d'un métier non vocationnel

Une nette majorité des responsables-clientèle de mon échantillon ne connaissait rien au microcrédit avant son arrivée dans les organismes étudiés. Si ces responsables-clientèle les ont rejoint ce n'est pas par vocation, nombre d'entre eux admettant avoir postulé par hasard. M. Li confie même avoir pris son poste pour se conformer à la volonté de ses parents qui vivent à proximité de Vtb-se.

« J'ai pris ce poste juste par hasard, parce que mes parents le voulaient. C'est juste à côté de chez mes parents » (extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se).

M. Dai qui y voit un avantage, déclare que « partis de zéro en termes de compétences et de connaissances du secteur, [...] les responsables-clientèle de Vtb-ch ont fondé une famille autour de leur microcrédit ».

Lorsqu'ils rejoignent Mcc-se, les responsables-clientèle suivent une formation en interne d'une durée de trois mois, au cours de laquelle leur sont enseignés la culture de la compagnie, les politiques de crédit, le marketing, la gestion des risques et le suivi des clients. Cette formation se déroule en deux temps. Au cours du premier mois la formation est donnée en classe. Puis, les jeunes recrues partent sur le terrain aux côtés de collègues expérimentés. De courtes formations en interne sont en outre régulièrement destinées à l'ensemble du personnel. Mcc-se compte, parmi ses employés, un

responsable de formation dont la mission vise à mettre en place divers enseignements et à solliciter des intervenants extérieurs. Lors de son discours donné à l'occasion de la réunion biannuelle, M. Jiang a également fait part de son projet d'envoyer les meilleurs employés à l'étranger afin de suivre des formations complémentaires. Comme l'indique le témoignage de Mme Shao et Mme Xing, qui occupent chez Vtb-ch leur premier emploi, la formation dispensée aux nouveaux arrivants dans leur compagnie est similaire à celle des autres organismes étudiés, à la différence que la leur s'est déroulée en six mois.

« C'est notre premier emploi. La formation était divisée en trois parties, la première était théorique, nous avions des cours. Puis nous sommes passés de la théorie à la pratique, c'était une formation en alternance. Il fallait tout connaître, nous étions accompagnés par un ancien. On avait deux jours de cours, puis on allait sur le terrain, avant de revenir aux cours. Cela a duré deux semaines environ, puis on observait ce que faisait notre tuteur, on essayait de faire la même chose pendant deux semaines, puis de nouveau une formation théorique. À la fin, c'est le tuteur qui nous laisse faire et qui regarde. [...] Pendant la formation, on percevait le salaire de base, soit environ 1 300 yuans » (extrait de l'entretien avec Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch).

Les responsables-clientèle de Vtb-se ont été formés par M. Qiu et M. Dubois. Le premier, âgé de 30 ans, qui se fait appelé professeur par tous les employés, n'est guère apprécié par la plupart d'entre eux. Le second est diplômé de Sciences Po avec une spécialité en finance. Après avoir occupé un poste au sein d'un grand groupe européen d'audit, d'expertise et de conseil comptable, il a travaillé dans une ONG en Afghanistan où il a découvert la microfinance. Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se, raconte comment elle et les autres recrues qui allaient ensuite constituer le groupe pilote des responsables-clientèle de Vtb-se, ont été recrutées puis formées. À l'issue d'une évaluation et de deux entretiens, les futurs responsables-clientèle ont eu beaucoup d'informations à mémoriser parce qu'ils ne connaissaient rien à la finance. Ils ont ensuite appris à réaliser des enquêtes auprès des demandeurs de microcrédit. Des intervenants venaient de Pékin pour leur dispenser des formations. Mme Qin finit par préciser qu'à leur arrivée ils n'avaient qu'un petit salaire de 400 yuans, voire de 200 yuans pour certains.

Toutefois, Mme Kang, qui fut recrutée plus tard, confie sa déception quant à la formation reçue à son arrivée chez Vtb-se, qu'elle juge insuffisante. Cette ancienne

institutrice âgée de 25 ans affirme ne pas être suffisamment performante et donc éprouver des difficultés à gagner un salaire correct⁸⁶. La formation donnée par M. Qiu, trop théorique à ses yeux, s'est résumée en la lecture de tableaux et de questionnaires d'enquête sans aucune approche pratique. Elle estime pourtant que, dans ce travail, les compétences pratiques sont aussi importantes que la théorie. C'est à l'issue d'une semaine de formation théorique avec M. Qiu, qu'elle a suivi une formation de terrain avec des responsables-clientèle. Mais Mme Kang a souligné qu'il n'était pas aisé de se former auprès de ces collègues, pas toujours disposés à coopérer, et dit même avoir subi « l'humeur de certains d'entre eux ». Elle a en outre insisté sur le fait que M. Qiu ne les avait formés qu'à l'analyse des résultats d'enquête en occultant la partie sur la communication avec les clients. Elle a aussi précisé que ce n'est qu'à l'issue des cinq mois de formation qu'elle a été autorisée à proposer des microcrédits. Cette période a été très difficile pour elle car elle ne percevait qu'un salaire extrêmement faible.

4.2.2 Un esprit de compétition

Comme indiqué plus haut, Mcc-se décerne, tous les six mois, des prix pour saluer les performances des employés aux niveaux des agences, des groupes et des responsables-clientèle eux-mêmes. Ces prix consistent, certes en une décoration honorifique mais également en une prime en numéraire. Les prix décernés saluent diverses performances, comme par exemple le prix de l'agence ayant accordé le plus grand nombre de microcrédits; le responsable-clientèle ayant eu le plus grand nombre de nouveaux clients en une saison. Ces performances sont suivies de près par les responsables-clientèle et les responsables d'agence : elles sont régulièrement actualisées et affichées sur un tableau dans toutes les agences de Mcc-se. Ces prix constituent une incitation à atteindre les objectifs fixés par l'équipe dirigeante de la compagnie. La fonction principale d'un directeur d'agence consiste donc à motiver son équipe pour qu'elle atteigne ces objectifs.

De plus, les performances des responsables-clientèle conditionnent leur classement en trois rangs distincts (débutant, moyen et avancé) et ainsi la partie fixe de leurs salaires. En dehors de Gongo-cr et Gongo-om, tous les organismes étudiés rémunèrent leurs responsables-clientèle sur la base d'une partie fixe et d'une partie variable calculée tous les mois en fonction du nombre de microcrédits distribués et du recouvrement des créances. Aussi, la partie fixe des salaires des responsables-clientèle de Vtb-ch, Vtb-se et de Rcc dépend de l'épargne qu'ils parviennent à collecter. Selon M. Pan, ces

⁸⁶ Comme cela sera expliqué plus bas, le salaire des responsables-clientèle varient en fonction de leurs performances.

différents niveaux sont « une bonne chose pour encourager les responsables-clientèle à travailler dur ». Ce système d'incitation à la performance motive les responsables-clientèle à travailler rapidement tout en les poussant à la compétition. Une telle compétition, témoigne M. Hou, implique de travailler dans la précipitation et par conséquent de s'exposer à des risques en matière d'évaluation de la fiabilité du client.

« Notre travail exige de prendre des décisions rapidement, ce qui implique aussi un risque de faire des erreurs. Les avantages que Mcc-se met en avant peuvent aussi être des risques pour nous. Être rapide signifie que l'on n'a pas le temps de bien connaître le client. En général on est en contact avec le client le matin et on lui donne l'argent dans l'après-midi ou le lendemain matin » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Selon les organismes, le salaire moyen des responsables-clientèle varie entre 2 000 yuans et 4 000 yuans. Même si à cela s'ajoutent le défraiement des communications téléphoniques et des transports ainsi que diverses primes, comme par exemple chez Mcc-se une prime perçue en cas de fortes températures, ces salaires apparaissent largement inférieurs au salaire moyen des responsables-clientèle d'institutions bancaires classiques qui oscille entre 10 500 et 19 500 yuans (Gemini, 2015). D'après le témoignage de M. Hou les meilleures conditions de travail sont offertes par les coopératives rurales de crédit. Il raconte en effet qu'un de ses anciens collègues, avec qui il a gardé contact, a quitté Mcc-se pour prendre un poste dans une coopérative rurale de crédit, ce dernier affirmant qu'il y a trouvé un meilleur salaire et que la compétition entre les responsables-clientèle y est moins rude. Les performances conditionnant le classement des responsables-clientèle, les nouvelles recrues démarrent de zéro. C'est pourquoi, un matin, M. Xia répartit entre les responsables-clientèle de l'agence dont il est directeur un portefeuille de microcrédits d'un de leur collègue démissionnaire. Il explique que ce dernier sera remplacé mais que le nouvel arrivant doit constituer son propre portefeuille de clients.

Cet esprit de compétition est également perceptible et encouragé lors de la journée sportive ayant succédé la réunion biannuelle de Mcc-se qui met en compétition les responsables-clientèle à travers des épreuves sportives individuelles et collectives (mettant en compétition les différentes agences) : tennis de table, badminton, corde de force, 60 m, relais et basket-ball. Les finalistes des épreuves individuelles sont vivement encouragés par leurs collègues d'agence. Tous les employés participent activement, dans le but, disent-ils, de gagner. À l'issue de la journée, les vainqueurs de chaque épreuve sont là aussi décorés.

4.2.3 Un taux de renouvellement important

Un taux de renouvellement important du personnel est observable. Au cours d'un déjeuner, Mme Wan dit qu'une des jeunes recrues du groupe dont elle est responsable, a des problèmes de santé, de pressions artérielles et des problèmes de foie, mais sans en dire davantage. Plus tard dans la journée j'apprends que celui-ci vient de remettre sa démission qu'il justifie alors par ces problèmes de santé. Mais Mme Wan est convaincue que cette justification est montée de toutes pièces, ces prétextes lui évitant d'avouer qu'il trouve ce travail trop difficile. Mme Wan me déclare que le directeur de Mcc-ch est très triste et déçu. Elle confie que les responsables-clientèle quittent Mcc-ch les uns après les autres parce que tous trouvent ce travail éprouvant. Je lui demande alors si, lors des entretiens, le poste fait l'objet d'une description précise. Elle répond par l'affirmative en précisant que M. Fu (consultant en microfinance et directeur du département PME chez Vtb-ch) s'est chargé de recruter les derniers arrivants. Néanmoins, Mme Wan avance que la plupart d'entre eux a pris ce poste en attendant d'en décrocher un autre au sein d'une banque ou du gouvernement où les tâches, affirme-t-elle, sont bien moins pénibles. À plusieurs reprises, lorsque j'interroge les responsables-clientèle au sujet de leurs anciens collègues ayant quitté l'organisme, ils s'exclament avec humour qu'en décrochant un poste au sein d'une grande banque ou du gouvernement, leurs anciens collègues ont pour ambition de gagner beaucoup d'argent en passant leurs journées à jouer à des jeux vidéos.

Par ailleurs, comme de nombreux autres responsables-clientèle, M. Li voit en son expérience professionnelle actuelle l'opportunité d'acquérir une formation de terrain et cultiver un réseau dans le monde des affaires locales, en vue de construire un autre projet professionnel.

« En faisant ce travail je peux apprendre beaucoup de choses. On est en contact avec beaucoup de gens différents pour proposer nos microcrédits, donc plus on observe, plus on apprend. On ne va pas se tromper si on fait quelque chose d'autre dans le futur » (extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se).

4.2.4 De l'incompréhension à la « schizophrénie »⁸⁷

Les diverses confusions, carences et dissensions mises en lumière tout au long de ce chapitre, incomberaient en partie, selon Mme Tan, à une incompréhension des promoteurs étrangers à l'égard de la microfinance chinoise.

⁸⁷ Ce terme, emprunté à Liu Xiaobo (2011), est employé par l'auteur pour décrire les paradoxes et ambivalences des intellectuels et des cadres du régime.

« Un autre point concerne les cabinets d'audit et de conseil spécialisés. Il n'y a pas beaucoup de cabinets d'audit et de conseil spécialisés en Chine parce qu'à l'échelle globale il y en a beaucoup qui proposent des services de consulting en microfinance. Mais seule une minorité parvient à entrer sur le marché chinois. L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés est que ces intervenants étrangers ne comprennent pas véritablement la microfinance en Chine. Aussi, puisque les compagnies de microcrédit et les banques de village et de canton sont très locales, c'est très compliqué pour ces consultants étrangers de travailler seuls sur place » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Une des raisons de cette incompréhension trouve sa source dans le désintérêt de certains promoteurs étrangers pour les réalités locales. Quelques jours après mon arrivée chez Mcc-se, M. Jiang, qui savait que je m'étais entretenue auparavant avec la directrice adjointe du groupe d'investisseurs de Mcc-se m'informe de l'arrivée imminente de cette dirigeante. Sachant que Mcc-se est la seule compagnie de microcrédit du groupe implantée en Chine, la directrice adjointe arrivant directement d'Europe n'a pas pris la peine de faire deux heures de train supplémentaires pour se rendre dans les locaux de Mcc-se. Aussi, elle avait à quelques jours près l'occasion d'assister à la réunion biannuelle de Mcc-se à laquelle tous les membres du personnel de toutes les agences, séparées pour certaines de plusieurs heures de route, étaient tenus de participer. Mais en dépit de l'intérêt professionnel d'une telle visite de terrain, elle s'est contentée d'organiser une réunion dans la capitale provinciale à laquelle M. Jiang était pour sa part convoqué.

Parallèlement, certains employés de Mcc-se revendiquent un sentiment d'appartenance à la compagnie plus fort que celui d'appartenir au groupe international dont dépend Mcc-se. M. Xia fait ainsi part de sa satisfaction, non sans fierté, d'avoir parfois pu poursuivre les objectifs fixés par Mcc-se et non, dit-il, par d'autres.

« Quand j'ai intégré cette compagnie c'était juste après le tremblement de terre et beaucoup de clients n'avaient pas remboursé leur crédit. Au cours de ce mois beaucoup de gens vivaient dehors et ne pensaient pas à rembourser leur crédit. A ce moment beaucoup de responsables-clientèle ont quitté la compagnie parce qu'ils pensaient qu'il n'y avait plus d'espoir. La compagnie a donc dû faire face à une situation difficile pendant cette période et à ce moment notre principale mission était de récupérer les remboursements. Il fallait sauver la compagnie, ce qui a contribué à son développement plus tard. On a fait de gros efforts au cours

de cette période. Cela a été notre propre objectif, ce qui est bien différent de remplir les objectifs décidés par d'autres » (extrait de l'entretien avec M. Xia, directeur d'agence chez Mcc-se).

Des conflits internes sont perceptibles chez certains responsables-clientèle. Je demande à M. Pan de citer le principal inconvénient de ses microcrédits (il convient de noter que M. Pan n'a que peu été invité à trinquer par l'ensemble de ses collègues au dîner de clôture de la réunion biannuelle de Mcc-se, ce qui témoigne de sa faible intégration dans la compagnie en dépit de son ancienneté). M. Pan répond que les microcrédits distribués par sa compagnie n'aident pas les pauvres et les exclus du crédit bancaire classique car, animée par des objectifs de rentabilité, elle ne se s'intéresse guère à eux. Il déplore les décalages qu'il observe entre, dit-il, ce qui est dit et ce qui est fait.

« Dans le cadre de notre compagnie je pense que l'inconvénient est que nos microcrédits n'aident pas les pauvres. Ce que fait la compagnie maintenant est un peu différent de ce qui est dit. Je pense que le but d'un microcrédit est d'aider les gens qui ne peuvent pas demander de crédit et notre compagnie devrait se concentrer là-dessus. [...] Vous ne devez pas faire quelque chose alors que vous dites faire autre chose. Si le microcrédit est destiné aux gens en zone rurale alors il faut se concentrer là-dessus. Cela ne devrait pas impliquer d'autres choses qui vont changer les buts et les objectifs du microcrédit. [...] Tout cela parce que notre compagnie doit pouvoir rémunérer tous les employés et verser des dividendes aux actionnaires. Notre compagnie ne fait pas de la charité, elle est destinée à générer des bénéfices » (extrait de l'entretien avec M. Pan, responsable-clientèle chez Mcc-se).

En effet, l'évolution commerciale des organismes de microcrédit ne semble par emporter l'adhésion de tous les employés. Même M. Jiang confie ne pas approuver le souhait des dirigeants du groupe d'augmenter les taux d'intérêts pour les microcrédits les plus petits qui sont ceux destinés aux plus pauvres, et revient donc à faire payer davantage les moins nantis, même si la logique sous-jacente est ici de faire supporter les coûts d'opération générés par l'octroi d'une multitude de petits crédits par leurs destinataires (chapitre 1). La poursuite d'objectifs commerciaux est alors parfois susceptible de heurter la sensibilité d'une frange de responsables-clientèle à l'égard de la situation précaire de certains de leurs clients.

« À présent je ne pense pas que notre compagnie soit capable d'aider les pauvres, en fait. [...] Certains clients sont vraiment pauvres et certains responsables-clientèle vont se mettre à pleurer lorsqu'ils vont aller demander

aux clients de rembourser. Mais il faut que les responsables-clientèle agissent pour la compagnie et récupèrent l'argent prêté » (extrait de l'entretien avec M. Xia, directeur d'agence chez Mcc-se).

Certains travaux sur l'Inde et la République Dominicaine rapportent que le personnel de terrain, acculé à des objectifs commerciaux, répercutent cette pression financière sur les emprunteurs (Servet, 2011 ; Morvant-Roux *et al.*, 2014). Semble-t-il affligés, tout comme pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre évoqué en début de chapitre, certains responsables-clientèle procèdent à une collecte caritative de fonds afin de venir en aide à leurs clients en situation précaire du fait de leur endettement.

« Nous avons un client diplômé de l'université qui a démarré une activité avec sa femme, mais il a perdu de l'argent dans les affaires et à ce moment là sa femme s'apprêtait à donner naissance à leur enfant. Ils n'avaient même pas assez d'argent pour acheter du lait en poudre pour le bébé. Après que l'on ait récupéré le crédit, on a fait une collecte d'argent pour le client afin qu'il puisse acheter du lait en poudre pour le bébé. Notre compagnie a besoin d'accroître sa viabilité donc on ne peut pas se permettre de ne pas demander aux clients de ne pas rembourser. Donc je me demandais si on ne pouvait pas mettre en place des fonds destinés à aider les gens qui sont vraiment pauvres et qui ont perdu de l'argent dans les affaires. Le problème est que nous sommes contraints de leur demander de rembourser mais certains ne peuvent vraiment pas rembourser même s'ils le souhaitent. Ce serait mieux si notre compagnie pouvait aider ces personnes qui rencontrent de réelles difficultés dans leurs affaires » (extrait de l'entretien avec M. Xia, directeur d'agence chez Mcc-se).

Plus que de décalages c'est d'une forme de « schizophrénie » dont semblent souffrir certains promoteurs. Il ne s'agit pas du lot des seuls promoteurs de microcrédit, aussi commercial soit-il. En Chine, le secteur du développement semble présenter un terreau fertile à cette forme de « schizophrénie » alors susceptible de s'emparer de l'ensemble des promoteurs de la microfinance, même dans sa dimension la plus sociale. Lorsqu'en 2013, je cherchais à entrer en contact avec des organismes de microcrédit à but non lucratif, j'ai rencontré un guide touristique européen spécialisé dans l'organisation de voyages et de séjours d'entreprise dans la province dans laquelle je me trouvais. Ce dernier, ayant accompagné des voyages de personnels d'ONG, confie être déçu par ces acteurs du social. Il illustre son propos à partir d'une commande émanant d'une ONG environnementale chinoise qui devait se rendre en zone rurale pour y mener une campagne de sensibilisation aux économies d'eau et à la pollution. Il avait soumis un

premier devis dans lequel il avait, lui semblait-il, réservé des hébergements en accord avec les convictions supposées de ces acteurs. Mais à sa plus grande surprise ses clients, mécontents de cette première proposition, avaient exigé des hôtels équipés de spa.

* * * * *

Ce chapitre met en lumière, à l'instar de ce qui est observable à l'échelle globale, l'évolution commerciale du microcrédit chinois, même si sa mise en œuvre repose initialement sur des projets d'ordre social. En effet, les organismes de microcrédit étudiés réfléchissent une image conforme au paysage global de la microfinance aujourd'hui tournée vers le marché. Comme ailleurs dans le monde, ils s'adonnent à une course effrénée à la rentabilité justifiée par la nécessité de recouvrer des coûts et d'engendrer des bénéfices afin notamment de rémunérer des investisseurs.

Ainsi, tant les divers partenariats internationaux sur lesquels reposent les dispositifs de microcrédit des organismes étudiés, que l'apprentissage des promoteurs directement ou indirectement formés par des organisations internationales, prédéterminent l'adoption de normes globales. Certes, les organismes étudiés ne peuvent se permettre de pratiquer des taux d'intérêt élevés, comme d'autres le font ailleurs dans le monde. Excéder quatre fois le taux de base n'est pas illégal mais les expose à une impossibilité de recours juridique en cas de défaut de paiement de leurs clients, dans un contexte où en dépit d'un dispositif législatif considérable, l'impact sur la société et l'économie demeure questionnable et la confiance sociale tant à l'égard des agents du gouvernement que parmi les citoyens largement absente. Toutefois ils parviennent à limiter leurs tarifs grâce à divers facteurs identiques à ceux observés dans d'autres pays. En rémunérant faiblement leurs employés et en fonction de leurs performances, les organismes étudiés ont pour stratégie d'inciter à une course à la clientèle visant, pour la majorité d'entre eux, à distribuer le plus grand nombre de microcrédits possibles, et, pour les organismes bancaires uniquement, à collecter des ressources d'épargne. Une autre stratégie consiste à produire une offre de masse afin de tirer les coûts vers le bas. C'est pourquoi même si dans les discours les organismes choisissent leur lieu d'implantation pour se rapprocher des individus exclus du prêt bancaire classique, ils visent avant tout des territoires à forte densité de population. En effet, l'évolution commerciale des organismes chinois, qui résulterait de l'incapacité des dispositifs à vocation sociale à atteindre une viabilité financière, supprime progressivement les objectifs de développement assignés au microcrédit.

Dès lors les décalages entre ce qui est dit et ce qui est fait ne sont pas sans susciter des contradictions dans le secteur du microcrédit chinois et des conflits internes chez certains promoteurs. L'incapacité des promoteurs à s'accorder sur une définition unanime, ou tout au moins à proposer des définitions convergentes du microcrédit en est une illustration. Cette confusion qui règne autour de la définition du microcrédit est alimentée par l'absence d'un cadre réglementaire cohérent auquel certains promoteurs souhaiteraient pouvoir se référer. Ainsi, la distinction entre un microcrédit commercial et un microcrédit social, auquel les promoteurs sont attachés, se révèle poreuse : alors que les organismes de type ONG disparaissent, les GONGO distribuent leurs microcrédits *via* des partenariats conclus avec des organismes affichant purement et simplement des objectifs de rentabilité. Le statut juridique des organismes de microcrédit n'apparaît en effet pas déterminant dans leur participation à cette course à la rentabilité. Aussi, alors que les pauvres seraient dignes de confiance, les organismes étudiés étant préoccupés par le contrôle de leurs risques, l'attention croissante qu'ils accordent à des objectifs commerciaux confirme l'incapacité du microcrédit à lutter contre la pauvreté (Servet, 2006 ; Guérin, 2015). En dépit d'une demande qui demeure insatisfaite, leur offre de microcrédit étant inadaptée aux besoins des populations locales, les organismes de microcrédit peinent à apporter une réponse « aux trois problèmes ruraux ».

Ces décalages se traduisent par une incompréhension pathogène au sein des différents promoteurs suscitant, chez certains d'entre eux, des symptômes de schizophrénie. En effet, la forte cohésion autour de valeurs de solidarité sociale entre en conflit avec une course à la rentabilité. Mais parce qu'ils estiment que le bonheur est garanti par des changements quantitatifs à l'origine de changements qualitatifs, les promoteurs participent activement à cette course. Ils se soumettent alors à une compétition féroce, non sans risque pour eux comme pour leurs clients. Par conséquent, même si le fonctionnement des organismes rappelle à certains égards le clan, dont la définition contemporaine évoque une perpétuité présumée du rattachement de ses membres (Copet-Rougier, 2004a), j'ai observé un taux de renouvellement important du personnel, qui signale notamment l'inconfort vécu par certains promoteurs dans leur emploi pris dans l'étau de la rentabilité.

Lumière faite sur la manière dont les différents promoteurs vivent l'adoption des normes globales du microcrédit en général, il convient de se pencher à présent sur un examen plus particulier du discours qu'ils portent sur l'autonomisation des femmes chinoises par le microcrédit.

CHAPITRE 4 - L'AMBIGUÏTE DU MICROCREDIT DANS LA LUTTE CONTRE LA SUBORDINATION DES FEMMES EN CHINE

Le chapitre précédent indique que le gouvernement chinois accorde une priorité croissante à l'offre de microcrédit sur son territoire. Il souligne aussi qu'à l'instar de ce qui est observable ailleurs, la microfinance en Chine est née de projets mis en place par des groupes non-gouvernementaux se concentrant notamment sur les femmes, et plus particulièrement sur les plus pauvres d'entre elles.

Pour autant, la littérature spécialisée à destination des praticiens propose des techniques d'incitation à la performance en récompensant le personnel de terrain que les organismes étudiés se sont appropriées. En gratifiant uniquement les actions directement observables, tels que le nombre de microcrédits accordés ou le taux de remboursement, ces incitations à la performance sont susceptibles de détourner les employés d'objectifs premiers, mais plus difficilement mesurables, comme l'*empowerment* des clientes ou le fait de distribuer des microcrédits en priorité aux femmes (Armendariz et Morduch, 2010).

L'approche « enchantée » des experts des organisations internationales, qui assignent aux dispositifs de microcrédit des objectifs démesurés relevant « plus du mythe que de la réalité » (Guérin, 2015 : 7), présente le microcrédit comme un outil d'*empowerment*, ou d'autonomisation, des femmes. En 2011, les femmes comptent pour près des trois-quarts de l'ensemble des contractants de microcrédit dans le monde (D'Espallier *et al.*, 2011). En s'intéressant aux objectifs affichés par les promoteurs, ce chapitre 4 vise à mesurer le degré d'imprégnation des promoteurs par le discours globalisé d'*empowerment* ou d'autonomisation des femmes par le microcrédit. Ce chapitre sera donc l'occasion de se pencher sur l'*empowerment* dans sa dimension rhétorique et à la manière dont les praticiens et universitaires chinois appréhendent le concept.

Ce chapitre rend compte de la manière dont le microcrédit propose d'accroître l'autonomie et le pouvoir décisionnel des femmes. Mais avant toute chose, il procède à une évaluation des besoins réels, ou autrement dit du statut socioéconomique des

femmes chinoises. Le projet de Mao Zedong consistant à faire porter aux Chinoises, selon l'antienne, une « moitié de ciel », s'est ouvert sur une période de trente années de réformes et de modernisation économique ayant eu des effets paradoxaux sur le statut des femmes chinoises, et plus particulièrement des femmes en zone rurale. Comme l'explique Isabelle Attané (2012b), si, dans certains domaines, comme l'éducation et la santé, la situation des Chinoises s'est nettement améliorée dans l'absolu, leurs relations avec les hommes demeurent toutefois d'autant plus inégalitaires qu'elles s'inscrivent dans un contexte démographique qui leur est défavorable, ce qui indique une détérioration incontestable, à certains égards, de leur situation.

La légitimation de la présence de l'État chinois au rang de grande puissance mondiale passe par son adhésion aux normes diffusées par la globalisation, et notamment aux normes relatives à la promotion de l'égalité des sexes (Attané, 2010a). Il s'agit donc, dans ce chapitre, d'examiner la portée des mesures prises par la Chine, en termes d'offre de microcrédit spécifiquement adressée aux femmes rurales, en vue de combattre les inégalités de sexe. De plus, en mettant en perspective le discours des autorités avec celui des organismes étudiés, ce chapitre amorce une analyse de la sensibilisation des promoteurs à la question de l'égalité des sexes afin de révéler l'attention qu'ils accordent à la lutte contre la subordination des femmes par le microcrédit.

La part des femmes chinoises dans l'ensemble des contractants de microcrédit permet également d'illustrer la préoccupation des promoteurs à les cibler en tant que clientèle. Après avoir vérifié l'ouverture des organismes étudiés aux concepts globalisés du microcrédit, ce chapitre expose la manière dont ils envisagent l'accès des femmes à celui-ci. Il prend en compte l'impact du discours officiel sur la parité (Andors, 1983) et sur la compréhension que les promoteurs ont des inégalités de genre.

En outre, la forte proportion de femmes au sein d'une clientèle s'observe dans les régions du monde qui connaissent de fortes inégalités de sexe. En Chine, l'État-Parti défend son engagement en faveur de la parité en ayant promulgué une succession de lois qui a marqué la seconde moitié du XX^e siècle (Attané, 2010a ; Angeloff et Lieber, 2012a). Par conséquent, ce chapitre part de l'hypothèse qu'une offre de microcrédit spécifiquement adressée aux femmes, en tant que marqueur de leur position de subordination, revêt un caractère ambigu.

Ce chapitre débute par une présentation du statut des femmes chinoises. Une seconde partie étudie l'engagement de la Chine vis-à-vis du projet globalisé d'autonomisation

des femmes par le microcrédit. Ce chapitre 4 se focalise, pour finir, sur l'importance accordée à la clientèle féminine dans les dispositifs chinois de microcrédit.

1. L'HÉRITAGE MAOÏSTE D'UN COMBAT CONTRE LES INÉGALITÉS TRADITIONNELLES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

1.1. L'égalité homme-femme : un idéal communiste

1.1.1 À l'avant-garde de la parité

Samedi 16 juin 2012 : 23e jour de terrain. La patronne de la gargote dans laquelle je dîne n'hésite pas à faire crier sa télévision pour cet évènement historique : on s'apprête à suivre en direct le lancement d'un vol spatial habité, le quatrième en Chine, mais qui, pour la première fois, compte à son bord une femme. Liu Yang, âgée de 33 ans, sans enfant et mariée à un pilote de l'Armée populaire de libération, est en effet la première Chinoise à embarquer pour une telle mission.

La Chine, après l'URSS puis les Etats-Unis, est le troisième pays à envoyer une femme dans l'espace, donnant à penser une préoccupation majeure pour l'égalité des sexes. En 1962, John Glenn, qui deviendra le premier Américain sur orbite, déclare : «le rôle des hommes est d'aller à la guerre et dans l'espace. Les femmes n'ont pas à prendre part à ces activités». Un an plus tard, Valentina Terechkova est envoyée pour tourner autour de la terre. Nikita Khrouchtchev parvient ainsi à surpasser les Américains tout en faisant de l'évènement le symbole de l'égalité officielle homme-femme de l'idéal communiste (Enjoy Space, 2013 ; Bush Gibson, 2014).

Je profite de l'occasion pour demander aux spectatrices présentes ce qu'elles pensent de Liu Yang, alors au centre de l'écran. Cette astronaute, lancent-elles, représente « un modèle de réussite pour nous, les femmes chinoises ». L'une d'elles, pointant du doigt la télévision, m'invite à écouter attentivement le commentateur qui souligne alors que Liu Yang, originaire de la province du Henan, est issue d'une famille du peuple (*laobaixing*). Le profile de cette astronaute présente des similitudes avec celui de Valentina Terechkova qui était ouvrière pour l'industrie du textile dans sa jeunesse.

En Chine, l'égalité entre les hommes et les femmes, principe inscrit dans la Constitution depuis 1950, ne cesse d'apparaître comme une préoccupation majeure depuis le milieu du XIX^e siècle⁸⁸. Déjà le mouvement des Taiping⁸⁹, qui condamnait la bigamie, la

⁸⁸ Pour une analyse détaillée de l'évolution du principe de l'égalité homme-femme du milieu du XIX^e

prostitution, l'adultère et la pratique des pieds bandés, visait à l'égalité absolue des sexes au travail, à la guerre et en termes de répartition des terres (Elisseeff, 1988 ; Kristeva, 2001). À partir de 1911, le parti nationaliste nourrit des préoccupations féministes qui deviennent ensuite l'un des chevaux de bataille du mouvement du 4 mai 1919 (Johnson, 1983 ; Attané, 2010a).

Avec l'émancipation du prolétariat, Mao a fait de l'émancipation des femmes l'un de ses objectifs, poursuivi à coups de campagnes de masse et porté par la Fédération des femmes de Chine (Davin, 1976 ; Croll, 1983). Tout comme l'ensemble des organisations de masse, la Fédération des femmes fut établie sous le contrôle de l'État-Parti maoïste. Demeurant fermement sous le contrôle de l'État, elle est parfois qualifiée d'organe de l'État corporatiste (Unger, 2008).

En outre, les femmes émancipées incarnant la modernité, une grande importance est accordée à l'émancipation des femmes sous l'ère maoïste (Barlow, 2010 et 2013). L'inscription d'un principe dans la loi étant le marqueur de l'importance qu'un gouvernement accorde à celui-ci, de nombreuses lois furent promulguées en faveur de l'égalité entre les sexes⁹⁰. Ainsi, la succession de lois ayant marqué la seconde moitié du XX^e siècle en Chine apparaît comme un continuum visant l'éradication d'une tradition patriarcale au profit de la poursuite d'un projet égalitariste entre les hommes et les femmes. Toutefois, l'inscription dans la loi ne signifie pas que des mesures concrètes sont mises en place pour éradiquer les inégalités qu'elle vise à combattre, et même si des mesures sont adoptées, elles ne se révèlent pas forcément efficaces.

1.1.2 L'asexuation des rapports sociaux

Les analyses économiques de Karl Marx ([1867] 1969) et d'Émile Durkheim ([1893] 2013) dominent la définition sociologique du travail au XX^e siècle : le travail n'est pas considéré comme une activité humaine parmi d'autres, mais comme le principe organisateur de la société. La division du travail, en tant que « grand ordonnateur des sociétés » (Friedmann et Naville, 1961), organise la répartition des richesses et des statuts sociaux d'un point de vue économique et d'un point de vue moral. En dehors des travaux de Madeleine Guilbert (1946 et 1966), les sociologues étudient à cette période des secteurs professionnels majoritairement occupés par des femmes qu'ils ne voient

siècle à nos jours en Chine, voir Attané (2010a).

⁸⁹ Mouvement égalitariste et révolutionnaire, la révolte des Taiping, menée par Hong Xiuquan, agita la Chine de 1851 à 1864.

⁹⁰ Pour une présentation détaillée de ces lois voir Attané (2010a) et pour un inventaire exhaustif, voir Angeloff et Lieber (2012).

pas (Erbès-Seguin, 2010) : Friedmann (1956) parle des « ouvriers » lorsqu'il décrit ces femmes à leur poste.

L'insertion des femmes dans l'emploi a été au centre de préoccupations idéologiques depuis le début du XX^e siècle (Angeloff, 2012). Dans la Chine de Mao, les femmes font l'objet d'une propagande orchestrée par le PCC visant à libérer leur force de travail, autrement dit à les libérer de leurs tâches domestiques qui leur étaient assignées dans le passé (Schram, 1963). À la fin des années 1950, suite à la mise en place d'une politique radicale destinée à amorcer une industrialisation rapide, dans le cadre de la campagne des « filles de fer » lancée dans le cadre de la Révolution culturelle (1966-1976), un grand nombre de femmes s'est vu occuper des postes au sein de l'industrie lourde telle que l'industrie sidérurgique, minière, pétrolière, chimique et de la construction. Les Chinoises deviennent ainsi la première réserve de main d'œuvre devant celle constituée des paysans (Jin Yihong, 2006). Atteindre, entre autres, les objectifs du Grand bond en avant nécessitait la mobilisation d'une main d'œuvre importante.

Toutefois, l'égalité entre les hommes et les femmes passe en définitive par l'asexuation des rapports sociaux, autrement dit par la dénégarion de la dimension genre dans les relations sexuées. À l'instar de la lutte des classes menées par les révolutionnaires marxistes, l'État chinois considère le sexe, en tant que catégorie sociale, comme un produit de la pensée bourgeoise qu'il convient donc d'éradiquer (Honig, 2002).

La période collectiviste et notamment la réforme agraire ont eu un impact limité sur l'organisation sociale traditionnelle (Johnson, 1983 ; Attané, 2010a). En dépit de l'accès au monde du travail que la collectivisation a offert aux femmes, en laissant intact le pouvoir du père et du mari au sein de la famille, elle n'a guère favorisé l'autonomie financière de ces dernières. D'une part, cette nouvelle organisation n'a pas libéré les femmes de leurs tâches domestiques (Johnson, 1983). D'autre part, n'ayant guère le contrôle de leur revenu, les Chinoises n'acquirent qu'une autonomie économique limitée (Parish et Whyte, 1980). Aussi, en interdisant les activités périphériques informelles et privées telles que l'élevage, l'artisanat ou le petit commerce, qui exigent moins de force physique tout en présentant plus de flexibilité pour l'organisation du temps de travail, la collectivisation rurale a renforcé le contrôle sur la vie sociale et économique des femmes (Johnson, 1983 ; Attané, 2010a).

1.2. L'engagement des autorités en matière d'égalité des sexes

1.2.1 Le tournant des années 1990 : la mise en œuvre de programmes en faveur des femmes

Les années 1990 marquent un nouveau tournant politique notamment sous l'impulsion de la quatrième conférence des Nations unies sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995. À cette occasion, l'État-Parti semble reconnaître que la légitimation de sa présence au rang de grande puissance mondiale passe par son adhésion aux normes portées par la globalisation, et entre autres à celles relatives à la promotion de l'égalité des sexes (Attané, 2010a). Ainsi, la déclaration publiée par le bureau d'information du Conseil des Affaires d'État en 1994 stipule que « la Chine souscrit au principe d'égalité des sexes énoncé dans la Charte des Nations unies et s'engage à le respecter »⁹¹. Cette déclaration marque en outre l'évolution du regard que les autorités posent sur la législation relative au droit des femmes en tant qu'individu (Angeloff et Lieber, 2012b).

Les femmes participent activement au développement social, elles sont une force incontournable de la construction économique et des progrès culturels et idéologiques. Elles sont une force vitale dans la Chine des réformes et de l'ouverture sur le monde extérieur et un vecteur de la modernisation (...). En Chine, l'expression « les femmes portent la moitié du ciel » est devenue la meilleure façon de qualifier le rôle essentiel des femmes dans la société.⁹²

L'engagement des autorités vis-à-vis du principe d'égalité des sexes se traduit par la mise en œuvre, entre 1995 et 2000, d'un premier Programme pour le développement des femmes (*Zhongguo funü fazhan gongyao*) qui vise à promouvoir l'égalité entre conjoints, à lutter contre les violences, les trafics de femmes et la prostitution, et à augmenter leur participation politique et leur représentation dans les instances gouvernementales⁹³. Par la suite, le deuxième Programme du même nom (2001 et 2010), qui cette fois prend en compte les OMD, est adopté afin de protéger les droits et intérêts des femmes, d'accroître leur niveau de qualification, de garantir un accès égal des femmes et des hommes à l'emploi, aux ressources économiques, à l'éducation et à la santé⁹⁴. En outre, au moment où la Chine rejoint l'OMC, elle rejoint l'Organisation mondiale de la famille et adhère aux principes de la Déclaration de Doha qui

⁹¹ Extrait de la déclaration du bureau d'information du conseil des Affaires d'État de juin 1994, <http://www.nwccw.gov.cn/?action-viewnews-itemid-140654> (consulté le 28 novembre 2014).

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Programme pour le développement des femmes chinoises, 1995-2000*, Pékin, Conseil des Affaires d'Etat, 1995, <http://www.un.org/esa/documents/ga/conf177/natrep/china/nap1997-china.htm> dans Attané (2005).

⁹⁴ *The Program for the Development of Chinese Women (2001-2010)* : <http://www.nwccw.gov.cn/?action-viewnews-itemid-140651> dans Attané (2005).

encouragent une participation égale des hommes et des femmes à la vie familiale tout en condamnant la violence domestique (Attané, 2010a). Plus récemment, à l'instar du programme pour le développement des femmes lancé en 2001, un troisième programme d'action fixe, en 2011, les objectifs pour la décennie à venir. Alors qu'il insiste sur la persistance des discriminations sexuées notamment en raison de l'intensification de l'économie de marché et de la compétition internationale, il souligne l'importance de développer la participation des femmes à tous les niveaux politiques et de favoriser leur accès à l'emploi⁹⁵.

Lors d'un entretien collectif, les représentantes de Gongo-om décrivent la condition des femmes de leur région en faisant référence à des notions de respect de soi, de confiance en soi, de bon esprit et d'autonomie. Elles montrent ainsi leur soutien à la cause nationale de lutte contre la subordination des femmes.

« Les femmes [de cette région] sont porteuses de bonnes qualités et d'un bon esprit, comme le respect de soi, la confiance en soi, l'indépendance et l'auto-amélioration » (extrait de l'entretien collectif avec les représentantes de Gongo-om).

En effet, leurs propos font écho à la déclaration publiée par le bureau d'information du Conseil des Affaires d'État en 1994 qui marque l'évolution du gouvernement chinois en matière de législation sur les droits des femmes en tant qu'individu.

L'impulsion apportée par les femmes au développement social s'accompagne toutefois de changements importants de leur état d'esprit. Les femmes ont acquis un sens du respect et de la confiance en soi, de l'autonomie et leurs capacités de développement personnel.⁹⁶

1.2.2 Des Chinoises qui ne peuvent pas parler

Parler est ici à comprendre au sens que Gayatri Spivak ([1998] 2009) a donné à ce verbe, c'est-à-dire certes comme la capacité d'un individu à s'exprimer, mais aussi et surtout, comme la capacité d'autrui à l'écouter. Dans le cas des subalternes, ceux qui prétendent les écouter ne font que parler à leur place. Le terme subalterne, emprunté à Antonio Gramsci qui décrit ainsi une certaine catégorie de population ignorée par l'histoire officielle (Spivak, ([1998] 2009), se révèle particulièrement adapté pour

⁹⁵ *Zhongguo funü fazhan gangyao (2011-2020 nian)* [Programme pour le développement des femmes chinoises, 2011-2020] : http://www.gov.cn/gongbao/content/2011/content_1927200.htm dans Angeloff et Lieber (2012b).

⁹⁶ *Ibid.*

qualifier le statut de certaines femmes chinoises, notamment en zone rurale. En raison de leur position, les subalternes ne peuvent pas parler.

Cette impossibilité de parler se manifeste notamment à travers les inégalités des sexes, dont elles pâtissent, qui ne sont pas prises en compte, voire occultées, par celles et ceux qui prétendent pourtant défendre leurs intérêts. En effet, Mm Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om, déclarent qu'en Chine l'égalité des sexes sur le plan politique, professionnel, économique et de l'éducation est atteinte.

« Les femmes peuvent participer à la vie politique, peuvent parler de politique. Elles ont les mêmes salaires que les hommes. De nombreuses femmes ont des postes importants au sein des entreprises et 70% des managers au sein de [Gongo-om] sont des femmes. [...] Dans la loi pour garantir l'équité des femmes⁹⁷, il y a une règle qui dit qu'une femme a droit à un congé maternité de quatre mois. Au cours de leurs études, les femmes et les hommes ont les mêmes droits d'aller à l'école. Quand ils sont diplômés et entrent sur le marché du travail, les femmes et les hommes ont le même salaire pour le même poste. [...] Jamais au cours de mes études je ne me suis sentie rabaissée par rapport aux hommes par le système éducatif » (extrait de l'entretien avec Mme Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om).

Néanmoins, en dépit d'un important dispositif juridique destiné à protéger les droits et les intérêts des femmes (Attané, 2010a), et, de surcroît, de la tendance du PCC à inscrire à l'ordre du jour « la gouvernance du pays selon la loi »⁹⁸, les politiques d'État n'ont eu jusqu'à présent qu'un impact limité sur l'égalité des sexes (Attané, 2005 ; Lin *et al.*, 2009). La déclaration publiée par le bureau d'information du Conseil des Affaires d'État en 1994 reconnaissait déjà, à ce titre, qu'« il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des femmes chinoises et pour que leur émancipation devienne réalité »⁹⁹. Or, outre l'échec de la révolution communiste en termes d'égalité des sexes, depuis le lancement des réformes d'ouverture à une économie de marché, les discriminations sexuées n'ont fait que s'accroître (Croll, 1983 ; Wolf, 1985). Par conséquent, puisque les déclarations de Mme Tian et Mme Cui prétendent décrire le statut des Chinoises en général, il convient alors de se pencher sur la condition

⁹⁷ *Funü qianyi baozhangfa*. Les dernières lois promulguées sur la promotion de l'emploi et le contrat de travail date de 2008.

⁹⁸ Il s'agit précisément de l'ordre du jour de la quatrième session plénière du 18^e Comité central du PCC qui s'est tenu du 20 au 23 octobre 2014. Pour une discussion autour de « la gouvernance du pays selon la loi », voir Pils (2015).

⁹⁹ Voir *supra* note 91.

politique, professionnelle, économique et éducationnelle de ces dernières au niveau macro.

Même si en 2013 les femmes détiennent 23% des sièges au parlement¹⁰⁰, ce qui constitue une forte proportion par rapport à de nombreux autres pays, elles sont généralement sous-représentées dans les gouvernements de village. En dépit de la Loi organique des comités de village amendée en 2010 qui stipule désormais qu'un tiers des représentants des assemblées villageoises doit être composé de femmes, ces dernières ont rarement la possibilité de donner leur avis quant aux décisions qui persistent à être prises par les hommes (Sargeson, 2012). Contrairement à ce que Mme Tian et Mme Cui avancent, sur le plan politique, les femmes ne peuvent pas véritablement parler.

Du côté des salaires, contrairement à ce que Mme Tian et Mme Cui affirment, les inégalités à poste égal perdurent (Angeloff, 2010). Alors que l'emploi féminin est un fil conducteur pour lire la place des femmes dans la société (Maruani, 2000), la précarisation des femmes sur le marché du travail est de plus en plus marquée, notamment à la campagne. Alors qu'en 1990 le salaire des femmes en zone rurale atteignait 79% de celui des hommes, 20 ans plus tard cette proportion ne correspondait plus qu'à 56%. Même si Mme Tian et Mme Cui soutiennent que de nombreuses femmes occupent des postes à responsabilité, les inégalités de sexe dans le niveau de revenu tiennent en grande partie au type d'emploi occupé, les femmes restant concentrées dans les activités peu qualifiées et mal rémunérées telles que l'agriculture. L'enquête ACWF-2000¹⁰¹ indique qu'en 2000, 82% des femmes rurales, contre 65% des hommes, étaient engagées à plein temps dans des activités agricoles. Aussi, le droit des femmes à avoir un congé maternité, souligné par Mme Tian et Mme Cui, n'empêchent pas leurs employeurs de les licencier parce qu'elles sont enceintes : les raisons invoquées par 70% des femmes qui déclarent avoir subi un licenciement abusif sont notamment les suites d'un mariage ou d'une grossesse (Attané, 2012a). Par ailleurs, l'apparition des crises socioéconomiques à travers la planète a remis en cause les fragiles avancées que les femmes avaient réussies dans le domaine de l'égalité (Guérin *et al.*, 2011a). La crise financière de 2008 a entraîné une baisse significative des revenus des femmes employées dans les secteurs les plus touchés, à savoir ceux des entreprises exportatrices, des services et de l'emploi informel. Le ralentissement du

¹⁰⁰ Tableau de l'indice des inégalités de genre (IIG), Pnud : <http://hdr.undp.org/fr/content/table-4-gender-inequality-index> (consulté le 8 juillet 2015).

¹⁰¹ Il s'agit d'une des trois enquêtes sur le statut social des femmes menées conjointement par la Fédération des femmes et le Bureau national de la statistique en 1990, 2000 et 2010. Comme l'explique Isabelle Attané (2012a), ces enquêtes brossent un tableau large des réalités sociales vécues par les femmes chinoises au cours des deux dernières décennies.

marché du travail a aussi accentué les discriminations sexuées auxquelles les jeunes diplômées sont confrontées dans leurs premières recherches d'emplois (FFC, 2009). En outre, les Chinoises aujourd'hui ont certes l'un des niveaux d'activité économique les plus élevés chez les femmes dans le monde (Attané, 2010a). Cependant, l'autonomie financière que les femmes sont susceptibles d'acquérir par le travail n'est pas synonyme d'indépendance (Spivak, 2013), mais constitue avant tout un élément pouvant potentiellement les conduire à accroître leurs choix (Kabeer, 2001a et 2001b). Par conséquent, le taux d'activité des Chinoises n'induit pas pour autant qu'elles sont indépendantes sur le plan économique. D'un côté, les revenus faibles de certaines ne leur garantissent pas une autonomie financière. De l'autre, toutes sont loin de maîtriser les ressources de leur ménage (Attané, 2012b).

De plus, tandis que Mme Tian et Mme Cui avancent que les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits d'étudier, les statistiques élogieuses, qui indiquent une quasi-égalité des sexes dans l'accès à tous les niveaux de l'enseignement, ne sont que partiellement représentatives de la condition des filles sur le plan de l'éducation, et plus particulièrement des filles en zone rurale qui, pour nombre d'entre elles, continuent d'être privées d'école (Monteil, 2012). Les privilèges se perpétuant au sein des élites, les plus pauvres qui résident en zone rurale sont dans l'impossibilité de financer les études de leurs enfants et ne disposent pas des réseaux nécessaires pour leur permettre de concurrencer les jeunes diplômés des villes qui éprouvent aussi à trouver un travail aujourd'hui (Wang Chunguang, 2007).

Ainsi, contrairement à ce que Mme Tian et Mme Cui affirment, les progrès enregistrés au cours des dernières décennies en termes de réduction des inégalités des sexes en zone rurale dans les domaines de la représentation politique, des revenus et de l'éducation ont récemment connu une évolution paradoxale (Tan et Liu, 2005 ; Tan Lin, 2006).

Enfin, la Chine est un des rares pays au monde où les femmes se suicident plus que les hommes (Wolf, 1975 ; Cao Sophia, 2009) : 56% des femmes qui se suicident dans le monde sont chinoises (Attané, 2010a). Ce phénomène s'observe plus particulièrement en zone rurale. Contrairement à la tendance occidentale, plus de 90% des suicides en Chine sont enregistrés en zone rurale (Lee et Kleinman, 2003). Les femmes en zone rurale n'ont pas la possibilité d'exprimer leur mécontentement vis-à-vis notamment de pesanteurs sociales, de la tyrannie d'une belle-mère, de contraintes imposées par la politique de limitation des naissances, ou d'aller en justice pour faire valoir leurs droits face au manque de terre et au phénomène de paupérisation (Attané 2005 et 2010a). Face

à cette impossibilité de parler, au sens que Gayatri Spivak ([1988] 2009) a donnée à ce verbe, ces femmes voient dans le suicide la seule issue à leur position subalterne.

Néanmoins, Mme Tian et Mme Cui soutiennent qu'en raison des traditions locales, les femmes de leur région jouissent d'un statut socioéconomique plus élevé que celui des Chinoises en général. Des disparités régionales sont en effet observables (Attané, 2010a). En 2013, le Bureau national des statistiques chinois a enregistré un coefficient de Gini¹⁰² s'élevant à 0,473. Sachant qu'au delà de 0,4 le coefficient de Gini indique le dépassement d'un seuil critique en termes d'inégalités, les statistiques officielles ont toutefois tendance à sous-évaluer le niveau des inégalités (Zhang Chunni *et al.*, 2014). Nous l'avons vu précédemment, seul 1% de la richesse nationale serait entre les mains du quart de la population le plus pauvre (Xie Yu *et al.*, 2014 ; Xie et Zhou, 2014). Ces inégalités sont prédominées par les inégalités rurales-urbaines (Riskin et Khan, 2001 ; Wan Guanghua, 2008). Ces dernières trouvent leurs sources dans le clivage rural-urbain instauré par le *hukou* (livret de résidence), qui comme indiqué plus haut, se révèle particulièrement pernicieux pour les plus vulnérables car il définit les dispositions pour les bénéficiaires sociaux, dans les domaines tels que l'éducation, la santé, le logement et l'emploi. Le *hukou* constitue ainsi un rapport social hiérarchique induisant des inégalités dont les femmes et les filles rurales sont les premières affectées (Li Shuang, 2012). Pour les migrantes des zones rurales, dès lors considérées comme des « citoyen[ne]s de seconde classe » (Kan Karita, 2013), la stratification sociale des métiers et statuts d'emploi se double d'une segmentation sexuée dans l'emploi (Angeloff, 2012).

Ce détour au niveau macro montre donc que les déclarations de Mme Tian et Mme Cui ne reflètent pas fidèlement la réalité des femmes en zone rurale dont elles sont pourtant censées défendre les intérêts. Mais les GONGO sont *de facto* très proches de l'État (Watson, 2008). Or, ces deux représentantes de Gongo-om n'ont pas manqué de souligner que la promotion de l'égalité entre les sexes est restée une priorité politique au cours des vingt dernières années. Puisqu'en Chine, disent-elles, on s'intéresse à la condition des femmes, le principe d'égalité des statuts entre les femmes et les hommes a été intégré aux politiques d'État. Ces deux dernières décennies, les femmes douées de compétences, déclare Mme Cui, se sont vues donner beaucoup de chances par la gouvernement. En prenant l'exemple de leurs amies qui, parce qu'elles ont toutes un

¹⁰² L'indice de Gini indique dans quelle mesure la répartition des revenus (ou, dans certains cas, les dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte de l'égalité parfaite. Le coefficient de Gini est compris entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité absolue).

emploi, sont autonomes vis-à-vis de leur conjoint, Mme Tian et Mme Cui soutiennent que les Chinoises jouissent d'un statut économique élevé.

« On peut dire ici que les femmes ont un statut économique élevé. La plupart de mes amies sont économiquement indépendantes. Elles travaillent toutes. Les femmes ont beaucoup de responsabilités dans la société » (extrait de l'entretien avec Mme Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om).

Toutefois, il convient de noter d'une part, que les ONG et les GONGO chinoises en charge de la supervision de programmes à destination des femmes sont, pour la plupart, dirigées par des femmes issues de familles appartenant à l'élite du pays. Il est très rare que ces organisations, tout comme pour les coopératives rurales de crédit, fassent siéger des femmes issues de milieux modestes. Dans la plupart des cas, ces dernières sont traitées comme des objets qui nécessitent d'être assistés, protégés ou émancipés et non comme des sujets dont les initiatives et les considérations quant au quotidien sont prises en compte (Shen Guoqin, 2011). En affirmant que l'égalité des sexes est atteinte et en illustrant leurs propos à partir de la condition de leurs amies, Mme Cui et Mme Tian parlent, non pas au nom, mais bien à la place de leurs emprunteuses dont elles occultent la réalité des expériences vécues.

2. L'ADHÉSION DE LA CHINE AU PROJET GLOBALISÉ D'AUTONOMISATION DES FEMMES PAR LE MICROCRÉDIT

2.1. L'essor du discours sur l'autonomisation des Chinoises par le microcrédit

2.1.1 Un outil d'empowerment des femmes

L'*empowerment* - terme appartenant à la terminologie des politiques de développement¹⁰³ - est devenu, dans les années 2000, le maître-mot des acteurs de la microfinance aux quatre coins de la planète (Guérin *et al.*, 2009b). La question de l'*empowerment* des femmes par le microcrédit a fait l'objet d'un intérêt particulier lors de la nobélisation en 2006 de Muhammad Yunus pour la Grameen Bank¹⁰⁴.

¹⁰³ Pour une analyse détaillée de l'institutionnalisation de l'*empowerment* des femmes dans les politiques de développement voir Calvès (2014).

¹⁰⁴ http://nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2006/press.html (consulté le 18 avril 2014). Comme cela a déjà été mentionné plus haut, même si les origines de la microfinance sont attribuées à divers endroits du monde et à différentes périodes de l'histoire, dans une perspective contemporaine la source du microcrédit revient le plus souvent aux expériences de crédits menées par le Prix Nobel auprès de Bangladeshiens des quartiers populaires de Dhaka (Yunus, 1997) et qui ont donné naissance en 1984 à la Grameen Bank, aujourd'hui connue partout dans le monde.

C'est au cours des années 1980 que la microfinance se recentre sur les femmes. Ce ciblage dynamise sa diffusion à travers la planète et lui assure un succès médiatique. Nous l'avons vu, en s'adressant prioritairement aux femmes, les organisations de microfinance plaident pour une stratégie gagnant-gagnant qui combinerait équité et efficacité (Armendariz et Morduch, 2010), un argument que l'on retrouve également sur le site de la Banque mondiale :

[...] dans la plupart des pays en développement, les femmes n'ont pas droit à la parole dans leurs familles, leurs communautés et leurs gouvernements, et n'ont pas accès aux ressources. Accroître les opportunités économiques de femmes et leur participation – comme l'accès à la terre, aux services financiers et à d'autres ressources – peut améliorer le statut des femmes et aider les pays à réduire la pauvreté et se développer plus rapidement¹⁰⁵.

En ciblant les femmes, la microfinance se propose d'œuvrer en faveur de l'équité. Elle vise ainsi à lutter contre les discriminations sexuées concernant l'accès au crédit, et aux services bancaires, dont les femmes sont majoritairement affectées (Demirguc-Kunt et Klapper, 2012). Dans le contexte actuel de financiarisation généralisée, être empêché d'accéder à certains services bancaires constitue un facteur déterminant d'exclusion et de marginalisation (Servet, 2006). Dans son discours prononcé à l'occasion du Sommet du microcrédit en 2000, Noeleen Heyzer, alors directrice exécutive d'ONU Femmes, affirme que proposer aux femmes un accès au monde de la finance leur offre la possibilité de créer ou développer leur activité génératrice de revenu et, par conséquent, d'accroître leur pouvoir décisionnel au sein de leur foyer et plus largement de leur communauté.

Le microcrédit est plus que l'accès au crédit. Il permet aux femmes de contrôler les moyens de gagner leur vie. Il permet aux femmes de sortir de la pauvreté. Il permet aux femmes d'atteindre l'empowerment économique, et politique, au sein de leurs familles, de leurs villages et de leurs pays.¹⁰⁶

Spécialistes du développement et experts des organisations internationales s'accordent en effet à dire que l'autonomisation, notamment économique, des femmes constitue la « voie la plus sûre vers l'égalité des sexes »¹⁰⁷, et par conséquent, vers l'éradication de

¹⁰⁵ <http://www.worldbank.org/ida/theme-gender.html> dans Guérin (2015).

¹⁰⁶ Extrait de l'intervention de Noeleen Heyzer lors du Sommet du microcrédit en 2000 : <http://www.microfinancegateway.org/gm/document1.9.41459/Womens%20Empowerment%20and%20Microfinance.pdf> (consulté le 4 décembre 2014).

¹⁰⁷ Voir la page du site ONU Femmes sur l'« Autonomisation économique » : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment> (consulté le 2 décembre 2014).

la pauvreté. En s'adressant aux femmes de cette manière, le microcrédit repose sur le postulat que toutes les femmes pauvres dans le monde travaillent pour le compte de la finance informelle et non pour le marché. Ce postulat est au cœur du discours de nombreuses organisations des Nations unies : l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), ONU femmes, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Allspach, 2006). L'hypothèse ici sous-jacente est également que le manque de capital serait la principale barrière à l'entrepreneuriat des femmes pauvres. Autrement dit, en faisant leur entrée dans l'économie de marché grâce au microcrédit elles seraient propulsées au rang d'entrepreneures qualifiées (Guérin, 2015).

L'efficacité, second volet de la stratégie développée par les organisations de microfinance, repose sur la représentation sociale selon laquelle les femmes, et plus particulièrement les femmes mariées, sont des emprunteuses plus fiables que leur mari. Des recherches conduites sur la Grameen Bank indiquent qu'après avoir enregistré des défauts de paiement croissants de la part d'emprunteurs de sexe masculin, celle-ci a commencé à concentrer sa distribution de microcrédits auprès de femmes perçues par le personnel de l'organisation comme soumises, timides, passives et immobiles (Todd, 1996 ; Rahman, 1999). Aussi, l'efficacité repose sur la représentation sociale selon laquelle les femmes mettent à profit les ressources apportées par la microfinance au service de la famille de manière plus appropriée que les hommes (Bakhoun *et al.*, 1989). Loin de chercher à les transformer, la dimension efficacité du ciblage féminin s'appuie en définitive sur les rapports sociaux de sexe.

2.1.2 L'institutionnalisation de l'empowerment à la quatrième conférence mondiale des femmes à Pékin

La quatrième conférence des Nations unies sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin en 1995, marque d'une part un changement politique face aux problématiques chinoises d'égalité des sexes (Attané, 2010a), et participe d'autre part de l'institutionnalisation de l'*empowerment* dans le discours sur les femmes et le développement en général (Calvès, 2014), et en Chine en particulier (Zhao Qun, 2007). C'est à cette occasion qu'est rédigé l'Agenda pour l'*empowerment* des femmes (Calvès, 2014). L'*empowerment* y est présenté comme une stratégie clef du développement.

L'empowerment des femmes et leur pleine participation dans des conditions d'égalité dans toutes les sphères de la société, incluant la participation aux processus de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentaux pour l'obtention

de l'égalité, du développement et de la paix.¹⁰⁸

L'accès des femmes au microcrédit, alors au centre des préoccupations de nombreux courants féministes, est placé au cœur de l'agenda de la conférence de Pékin (Peemans-Poullet, 2000 ; Falquet, 2008).

La conférence de Pékin marque, en outre, deux tournants importants dans l'approche genre de la Fédération des femmes de Chine et *de facto* du gouvernement. Tout d'abord, ceux-ci affichent une plus grande tolérance à l'égard des ONG étrangères et des programmes financés par les organisations internationales visant à lutter contre les inégalités des sexes en Chine rurale (Shen Guoqin, 2011 ; Jacka et Sargeson, 2011), comme la Fondation Ford et Oxfam (Yang Lichao, 2011). Au cours de cette période, le président Jiang Zemin déclare que le gouvernement attache une grande importance au développement et au progrès des femmes et considère l'égalité des sexes comme un principe de base pour l'élaboration des politiques de l'État concernant la promotion du développement social en Chine (Shen Guoqin, 2011).

Le discours porté par les ONG occidentales est progressivement adopté aux échelles locales (Wang et Mi, 2009). Avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux, de nombreuses ONG créées par des femmes et consacrées aux femmes, appelées « ONG de femmes », font leur apparition¹⁰⁹ (Shen Guoqin, 2011 ; Yang Lichao, 2011).

Jusqu'à la fin des années 1990, la Fédération des femmes et les ONG de femmes élaborent et supervisent des programmes de développement à destination des femmes en zone rurale selon la rhétorique étatique d'« accroissement de la qualité des femmes » (*tigao funü de suzhi*) (Jacka, 2006). « Accroître la qualité des femmes » est désigné comme étant l'objectif principal de la Fédération des femmes lors de sa Cinquième conférence nationale sur les femmes en 1983. En 1986, les officiels de la Fédération des femmes déclarent que faciliter l'accès des femmes au travail vise à les faire participer à la production des produits de première nécessité et à les aider à sortir rapidement de la pauvreté. Mais pour atteindre de tels objectifs, ceux-ci affirment que la Fédération des femmes doit s'assurer avant tout d'accroître la qualité des femmes (Zhang Guoying, 1986). À partir de 1995, la rhétorique de la Fédération des femmes s'est nettement rapprochée du discours porté par les organisations internationales (Jacka, 2006). Bien

¹⁰⁸ Voir le paragraphe 13 de la Déclaration de Beijing publiée dans le Rapport des Nations unies sur la quatrième conférence mondiale sur les femmes : www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing_full_report_F.pdf (consulté le 15 août 2010).

¹⁰⁹ Les plus connues d'entre elles sont notamment Henan Community Education and Research Center (*Henan shequ jiaoyu yanjiu zhongxi*), Bana Women and Children Legal Consulting and Service Center (*Xishuangbanna zhou funü ertong xinli falu zixun fuwu zhongxi*), Rural Women (*Beijing nongjianü wenhua fazhan zhongxin*), et West Women (*Shaanxi funü yanjiuhui*).

que ses politiques continuent de se concentrer sur l'accroissement de la qualité des femmes, elles poursuivent cet objectif à travers la campagne « redoubler d'études, redoubler de compétitivité » (*shuang xue shuang bi*) visant à dispenser de nombreuses formations aux femmes en zone rurale afin d'assurer la réussite de leur entrée dans l'économie de marché (Judd, 2002).

Au cours de cette période, les dispositifs de microcrédit sont mis en place en suivant le modèle de la Grameen Bank (Cheng Enjiang, 2007). À l'instar de la Grameen Bank, qui compte plus de 96% de clientes, les organismes de microcrédit qui se développent en Chine enregistrent 90% de femmes au sein de leurs emprunteurs. Cette majorité de femmes est justifiée par la stratégie gagnant-gagnant des organisations internationales, citée plus haut, qui soutiennent que les femmes sont plus dignes de confiance que les hommes (Tsai Kellee, 2000).

De plus, le gouvernement manifeste son engagement dans le *mainstreaming* de genre (Wu Chengrui, 2007b). Présenté comme une stratégie internationale de promotion de l'égalité de genre (Yan Dongling, 2009), le *mainstreaming* de genre, recommandé par les Nations unies depuis 1997, implique la prise en compte du genre dans tout débat politique et de société. À l'issue de la conférence de Pékin, la Chine s'engage aussi à déployer les efforts nécessaires pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement dont celui de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Comme mentionné dans le chapitre 3, le développement de la microfinance en Chine voit, entre 1990 et 2005, l'élaboration de cadres stratégiques reposant sur la prise en compte des rapports sociaux de sexe impliquant les femmes à qui les dispositifs s'adressent en priorité. Dans le même temps, l'autonomisation des femmes par le microcrédit devient un axe majeur dans la lutte contre la pauvreté (Wu Chengrui, 2007a et 2007b).

Certains universitaires chinois se font aussi l'écho de ce discours globalisé. Des recherches, qui soulignent le potentiel de la microfinance auprès des Chinoises, entrent en résonance avec les propos de la vice-présidente d'ONU Femmes citée plus haut. Affirmant que la pauvreté des femmes est la conséquence directe de leur faible « capacité », Zhang Jian'e (2009) soutient, nous l'avons vu en introduction, que les dispositifs de microcrédit contribuent non seulement à accroître les revenus des femmes mais élargit également leur « capacité ». Sachant qu'Amartya Sen (2000) définit les « capacités » par la liberté d'un individu à agir en faveur de son bien-être, l'élargissement des possibles et des libertés réelles, ou autrement dit le renforcement des « capacités » des femmes, est une condition préalable pour que ces dernières puissent

tirer profit des transformations sociales. Aussi, à l'instar de nombreux économistes du développement dont les travaux portent sur diverses régions du monde, une part croissante des chercheurs, y compris des chercheuses, chinois s'intéressent à la question de l'*empowerment* des femmes. Ces chercheuses chinoises, dans le cadre de leur participation à des programmes mis en place par des ONG locales et étrangères, viennent à proposer une définition locale de l'*empowerment* des femmes chinoises. Le terme fait alors référence à la capacité des Chinoises à contrôler et à utiliser les ressources matérielles et intellectuelles, ce qui implique la reconnaissance de l'existence de relations inégales entre les sexes et la disposition des différentes parties à promouvoir le changement qui ne peut reposer que sur les efforts des individus et groupes d'individus (Wu Chengrui, 2007a).

2.2. L'engagement chinois dans l'accès des femmes au microcrédit

2.2.1 L'investissement de l'État

Les spécialistes du développement en Chine adhèrent au principe d'égalité des sexes, d'éradication de la pauvreté, et d'autonomisation économique des femmes. Aussi, l'*empowerment* des Chinoises est inscrit à l'agenda de l'État (Ministère des affaires étrangères de la RPC et Nations unies, 2008). Entre 2007 et 2008, le Bureau de lutte contre la pauvreté du Conseil des Affaires d'État et la Fédération des femmes de Chine ont développé un programme de microcrédit à destination des femmes pauvres. Dans 10 provinces et municipalités, la distribution de microcrédits, pour un montant total de 5,78 millions de yuans, aurait permis à 670 000 ménages de s'extraire de la pauvreté. Cette offre de microcrédit s'est doublée de formations visant à apprendre aux femmes à sortir de la pauvreté à travers l'accès à l'emploi et à la gestion d'entreprise au sein de 150 000 centres de formation. Plus de 200 000 événements à destination des femmes des régions pauvres et reculées de l'ouest et du centre de la Chine ont dispensé des formations sur les diverses technologies, politiques et réglementations, sur les soins de santé et la protection de l'environnement (FFC, 2009).

À travers le Onzième plan quinquennal pour le développement économique et social (2006-2010), le gouvernement chinois a réaffirmé sa volonté de lutter contre la pauvreté féminine. Le gouvernement central, à travers ses programmes et stratégies de réduction de la pauvreté, avec la Fédération des femmes de Chine a défini, pour le développement des femmes, un ensemble de politiques visant à promouvoir l'éducation et la formation, l'entrepreneuriat et l'emploi et l'accès à la microfinance des femmes en zone rurale. Lorsqu'il est distribué aux femmes, le microcrédit s'apparente à un élément constitutif

d'un package de développement des femmes. Ainsi, en 2009, la Fédération des femmes de Chine a, avec le concours du Ministère des finances, du Ministère de la santé, du Ministère de la sécurité sociale et des ressources humaines et de la Banque centrale, supervisé un programme destiné dans le même temps à distribuer des microcrédits à taux d'intérêt bas et à faire passer un dépistage du cancer du sein et de l'utérus aux femmes rurales à travers le pays¹¹⁰ (FFC, 2009).

D'après un communiqué de la Fédération des femmes, au total, plus de 3,6 millions de Chinoises auraient, jusqu'en 2014, contracté un microcrédit. Ce chiffre correspond à une somme totale de 180 milliards de yuans, dont plus de 12 milliards proviendraient de subventions des gouvernements central et locaux¹¹¹. Cette période a connu, entre octobre 2013 et mai 2014, une augmentation de ce montant de 28,52 milliards de yuans, soit une hausse de 18% qui repose, en grande partie, sur une augmentation de 55% de la part subventionnée par l'État¹¹². Song Xiuyan, vice-présidente de la Fédération des femmes, affirme que le versement accru des subventions d'État tient essentiellement à la pression exercée par la Fédération sur le gouvernement afin de le sensibiliser à la situation économique des micro-entrepreneuses¹¹³. Sur le plan rhétorique, cette organisation est en effet présentée comme étant destinée à faire remonter à l'attention du pouvoir les besoins des femmes afin d'orienter les politiques mises en œuvre. Pourtant, dans les faits, cette organisation fonctionne sur une hiérarchie verticale strictement descendante (Unger, 2008).

La Fédération des femmes serait la GONGO la plus appropriée en Chine pour superviser les programmes de microcrédit à destination des femmes (Liu et Li, 2009). Son engagement avéré dans l'accès des femmes au microcrédit semble souligner, d'une part, l'intérêt de l'État chinois pour ce service financier, et d'autre part sa conviction quant à l'effet de levier du microcrédit sur le statut socioéconomique des contractantes. Un rapport publié par la Fédération des femmes affirme que le programme qu'elle supervise depuis 2009 a facilité la participation des femmes aux activités économiques et aux services publics tout en ayant un impact positif sur la réduction de la pauvreté féminine (FFC, 2009). Or, tout en soutenant qu'en Chine, femmes et hommes sont

¹¹⁰ Les objectifs et enjeux de ce programme, en termes d'impact sur les femmes contractantes, sont équivalents à ceux de Gongo-om et Gongo-cr. Une présentation du dispositif supervisé par la Fédération des femmes de Chine est accessible sur : <http://www.women.org.cn/zhuanti/funvdaikuandanbao/index.html> et http://www.gov.cn/zwgk/2009-08/17/content_1393927.html (consultés le 25 juin 2012).

¹¹¹ « Chinese women get 180b yuan micro-financing », *Xinhua*: http://europe.chinadaily.com.cn/business/2014-05/17/content_17514881.htm (consulté 19 mai 2014).

¹¹² « Women's congress aims to close income gap, lift status », *China Daily*, 29 octobre 2013: http://usa.chinadaily.com.cn/china/2013-10/29/content_17064716.htm

¹¹³ *Ibid.*

égaux, Mme Tian et Mme Cui ne tarissent pas d'éloges sur l'attention que leur gouvernement porte aux dispositifs de microcrédits destinés prioritairement aux femmes.

« Le fonctionnement de notre pays est bon. Le gouvernement apporte son aide et encourage ces femmes sur différents aspects. Et puis d'un autre côté, dans notre pays, les femmes et les hommes sont égaux. C'est la base de la raison précédente. Comme la politique gouvernementale est bonne, et comme les femmes et les hommes sont égaux, ils peuvent jouer leur propre rôle dans la société pour travailler. En général, les femmes sont plus confiantes et ont un statut plus élevé au sein de leur famille » (extrait de l'entretien avec Mme Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om).

2.2.2 Une vision « enchantée »¹¹⁴ du microcrédit relayée localement

Jeffrey Sachs, économiste ayant acquis une certaine notoriété dans le monde de l'aide au développement, fait part de sa fascination pour les effets vertueux du microcrédit sur les emprunteuses bangladeshies (Sachs, 2005). Les femmes pauvres, dont la ténacité, l'engagement, le courage et l'aptitude à la poly-activité sont régulièrement vantés, sont érigées en héroïnes du développement (Destremeau, 2013 ; Guérin, 2015). En déclarant que grâce au microcrédit, les femmes peuvent dorénavant réaliser leurs rêves, Mme Tian et Mme Cui relayent cette vision enchantée. Elles affirment qu'en ciblant les femmes, leur dispositif de microcrédit contribue à améliorer le statut socioéconomique de leurs emprunteuses et, par effet d'enchaînement, à accroître le niveau de vie de leur ménage. Les représentantes de Gongo-om font ainsi référence à la stratégie gagnant-gagnant soutenue par les organisations internationales, qui combinerait équité et efficacité.

« Avec ces microcrédits destinés aux femmes, celles-ci peuvent faire ce qu'elles veulent. Ce dispositif fonctionne depuis plus de deux ans. A travers ce programme qui s'adresse aux gens du peuple, le statut des femmes [ici] s'est accru et elles sont plus confiantes pour démarrer une activité grâce à ce financement et à cette aide. [...] Avec cette aide financière elles peuvent faire ce qu'elles veulent et réaliser leurs rêves. [...] Aussi, en obtenant un microcrédit certaines femmes peuvent gagner de l'argent ce qui peut aider leur famille et ce qui peut les aider dans leur propre vie. Beaucoup d'entre elles aideront les autres quand elles seront riches » (extrait de l'entretien avec Mme Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om)

¹¹⁴ Ce terme est emprunté à Isabelle Guérin (2015).

Une des hypothèses sous-jacentes à la vision enchantée de la microfinance est que les inégalités des sexes se résumeraient principalement à une problématique économique, financière et intrafamiliale (Guérin, 2015). C'est justement sur cette hypothèse que repose l'enchantement de Mme Tian et Mme Cui à l'égard du microcrédit.

« Le statut économique est en quelque sorte lié au statut des femmes. Avant je travaillais pour la protection des droits des femmes. D'après mon observation et mon expérience professionnelle, je sais que si le statut économique d'une femme est bas, son statut social et celui de sa famille seront également affectés. [...] L'augmentation du revenu va aussi accroître la confiance qu'elles ont en elles. De toute façon, je pense que si elles parviennent à augmenter leur revenu, leur statut social et au sein de leur foyer va également s'accroître » (extrait de l'entretien avec Mme Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om).

Les propos de Mme Tian et Mme Cui rappellent ici ceux de M. Fu dans le chapitre précédent, qui déclare que le bonheur passe par des changements quantitatifs, sous-entendus financiers, qui entraînent des changements qualitatifs, sous-entendus familiaux et en termes de popularité (*liangbian yinqi zhibian*). Dans cette perspective enchantée, les représentantes de Gongo-om avancent que l'accès des femmes au microcrédit participe d'un processus de renforcement des capacités par un élargissement des possibles et des libertés réelles.

« D'une part, l'amélioration de leur statut économique peut résoudre leur problème de condition de vie. D'autre part cela peut leur permettre de développer d'autres capacités. Ce développement peut évoluer en parallèle d'une multitude d'aspects : par exemple si je suis riche maintenant je vais avoir accès à plus de formations » (extrait de l'entretien avec Mme Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om).

Mme Wei, représentante de Gongo-cr, tient quasiment mot pour mot le même discours que celui de Mme Tian et Mme Cui. Elle n'hésite pas, en outre, à appuyer son propos sur une comparaison, quelque peu approximative¹¹⁵, entre le dispositif de microcrédit qu'elle supervise et la Grameen Bank.

« Oui, absolument [le microcrédit contribue à l'autonomisation des femmes], parce que les microcrédits peuvent les aider à avoir leur propre activité, les aider à réussir et à démarrer leur activité. Par exemple, en Inde il y a une banque qui

¹¹⁵ Contrairement à ce que dit Mme Wei, la Grameen Bank, pour laquelle Muhammad Yunus s'est effectivement vu décerné le prix Nobel de la paix en 2006, est une organisation bangladaisienne et non indienne.

a été récompensée par le Prix Nobel de la paix décernée à Yunus. Oui, en accordant des prêts à des femmes ils les aident à accomplir des choses » (extrait de l'entretien avec Mme Wei, représentante de Gongo-cr).

Cet intérêt porté aux vertus supposées du microcrédit lorsqu'il est distribué aux femmes se retrouve chez nombre de promoteurs. M. Dai, qui estime toutefois que la question des inégalités de sexe ne se limite pas aux questions économique et financière, juge qu'en raison de son large spectre d'action, le microcrédit est un outil déterminant dans l'amélioration du statut socioéconomique des Chinoises en zone rurale.

« Je pense que c'est un facteur déterminant. [...] C'est une question qui ne se limite pas au domaine économique, elle a des implications sociologiques, morales, éthiques et culturelles » (extrait de l'entretien avec M. Dai, Président de Vtb-ch).

Une des autres hypothèse sous-jacentes à la vision enchantée de la microfinance est que les femmes sont plus pauvres et plus discriminées par les banques commerciales et que, par conséquent, leurs besoins en termes de services financiers sont plus importants (Guérin, 2015). M. Xue, dont les propos rejoignent ceux de son collègue, M. Dai, affirme que le microcrédit est un facteur décisif dans l'autonomisation des femmes, cette problématique étant directement corrélée à la pauvreté dont ces dernières, dit-il, sont les premières victimes.

« Certainement, [le microcrédit aide à l'autonomisation des femmes], car la question de l'autonomisation de la femme est étroitement liée à celle de la pauvreté. Les victimes de la pauvreté sont souvent des femmes, nous pouvons donc indirectement, et même souvent directement, contribuer à résoudre ce problème. Je dirais donc que c'est un facteur décisif » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

Les experts chinois du développement estiment que la vulnérabilité socioéconomique des femmes rurales participe du cercle vicieux du sous-développement des zones rurales (Zhong et Di, 2005). Entre les années 1980 et le début du XXI^e siècle, la croissance économique soutenue de la Chine a été largement bénéfique aux campagnes. Les politiques lancées à partir des années 1970 ont incontestablement contribué à l'augmentation du niveau de vie (soit le revenu disponible par individu) de la population rurale chinoise, multiplié par 5 entre 1980 et 2007, et à la réduction de la pauvreté (Colin, 2013). D'après le Pnud, entre 1978 et 2007, le taux de croissance annuelle du revenu net par habitant en zone rurale a atteint 7%, et le nombre d'individus se trouvant

en situation d'extrême pauvreté est passé de 250 à 14,8 millions (Pnud, 2008). Il est à noter toutefois que le seuil de pauvreté en Chine, fixé à un revenu annuel de 2 300 yuans (soit environ 1 dollar US), est inférieur à celui de 1,25 dollar US fixé par la Banque mondiale, et ce à l'avantage de la Chine. Mais pour nombre d'experts, cette réduction de la pauvreté est un « miracle de développement » (So, 2003). Néanmoins la croissance rapide de la Chine s'est doublée d'une augmentation des disparités régionales, sociales et entre les zones urbaines et rurales. Certains observateurs soutiennent que le respect des normes traditionnelles de la famille de la part des villageoises alimente leur faible niveau d'éducation et aversion au risque (*suzhi di*). Ils arguent que, de cette manière, l'adoption de nouvelles technologies agricoles est ralentie, la productivité et la rentabilité sont limitées, restreignant alors l'investissement des ménages dans la scolarisation des enfants (Zhong et Di, 2005). Ainsi, l'amélioration du statut des femmes par le microcrédit ne serait pas une fin en soi mais davantage un moyen de stimuler le développement économique des zones rurales. Il ne s'agit là toutefois pas d'une particularité de la Chine puisque, nous l'avons vu, tant les programmes de microcrédit que le discours sur l'autonomisation des femmes comme facteur déterminant pour le développement, diffusés à travers la planète par les organisations internationales, ont pour objectif corolaire d'éradiquer la pauvreté.

2.3. Un champ d'action restreint

2.3.1 La prise en compte du genre : une approche limitée

L'État chinois peine à véritablement prendre en compte le genre dans ses politiques, notamment dans le cadre des politiques d'éradication de la pauvreté féminine (Wu Chegrui, 2007a). L'absence d'approche de genre dans les politiques publiques destinées à contrer les effets de la crise financière de 2008 voue notamment à l'échec la protection des droits et des intérêts des femmes et leur développement à long terme (FFC, 2009). Même les universitaires travaillant sur le genre se soumettent à des injonctions sexuées liées à un manque de sensibilisation à l'égalité de genre de la sphère académique chinoise (Selim, 2013).

Le manque de mesures concrètement prises par les gouvernements central et locaux en faveur de la promotion du *mainstreaming* de genre limite alors son application effective. Ces freins à la mise en place d'un *mainstreaming* de genre sont directement liés à une carence statistique : la prise en compte du genre dans les statistiques nationale demeure sporadique et arbitraire (FFC, 2009). L'une des nombreuses pratiques du *mainstreaming* de genre consiste en une budgétisation sexospécifique des ressources de l'État, c'est-à-

dire visant à une allocation équitable des ressources financières entre les sexes, expérimenté par plus de 60 pays à travers le monde. Néanmoins, bien que la Chine occupe la 37^e place dans le classement de 187 pays selon l'indice des inégalités de genre (IIG)¹¹⁶, la budgétisation sexospécifique peine à faire sa place au sein des différents ministères chinois, cette approche du *mainstreaming* de genre étant confinée aux politiques supervisées par la Fédération des femmes (Yan Dongling, 2009).

Dans le cadre de la plupart des séminaires sur la Chine, organisés à l'occasion de la quatrième conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin, il s'est agi de montrer aux « amies étrangères » la situation chinoise de la manière la plus officielle possible. La rencontre sur les violences, coordonnée par l'Association des femmes juges chinoises, s'est cantonnée à la mise en avant de l'existence de lois protégeant les femmes contre les abus. Malgré les nombreuses interrogations du public, la manière dont ces lois sont concrètement appliquées demeure floue. La reprise incessante d'une rhétorique pro gouvernementale à chaque question posée rendait tout dialogue vain. Les différentes représentantes, censées défendre les intérêts des femmes chinoises, ne faisaient que parler à leur place (Sala, 1995).

2.3.2 Une terminologie équivoque

Les préparatifs de ma première étude de terrain ont notamment consisté en l'apprentissage de la terminologie chinoise de la microfinance. Comme expliqué dans le chapitre 2, j'ai étudié le vocabulaire répertorié dans le glossaire chinois-anglais de la microfinance (PBOC et al., 2007)¹¹⁷. Toutefois, alors sur le terrain, je me suis rapidement rendu compte que peu d'acteurs locaux ont pour habitude d'employer la terminologie globalisée de la microfinance qui se trouve répertoriée dans ce glossaire.

Dans la littérature scientifique, le terme *fuquan* par exemple est utilisé pour faire référence à l'autonomisation des femmes (Tong Jiyu, 2007 ; Wu Chengrui, 2007a/b). Dans le glossaire, le terme anglais *empowerment* est également traduit par *fuquan*. Or, rares sont les consultants et cadres qui connaissent la signification de ce terme. Lorsque je demande à M. Fu d'en expliquer la signification, celui-ci parle évasivement du pouvoir qu'il délègue en son absence au personnel placé sous sa direction. Même si ce consultant, formé en partie auprès du cabinet d'audit et de conseil européen partenaire

¹¹⁶ L'IIG est un indice du Pnud qui mesure les coûts de l'inégalité de genre en termes de développement. Selon cet indice, plus la valeur de l'IIG est élevée, plus les disparités entre les femmes et les hommes sont importantes. À titre indicatif, l'indice le plus petit, enregistré en Slovaquie, est de 0,021 et le plus grand s'élève à 0,733 (Yemen). Voir le tableau de l'indice des inégalités de genre (IIG), Pnud : <http://hdr.undp.org/fr/content/table-4-gender-inequality-index> (consulté le 8 juillet 2015).

¹¹⁷ Pour rappel, comme précisé dans le chapitre 3, ce glossaire a été conjointement édité par la Banque centrale de Chine, l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (gtz), et le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)

de Vtb-ch, fait preuve d'une connaissance fine de la terminologie de la microfinance en général, il semble en revanche ignorer le vocabulaire spécifique aux questions du microcrédit et des femmes. La même question posée à Mme Tian et Mme Cui, dont le dispositif de microcrédit s'adresse pourtant à des femmes, les place dans l'embarras. Même si elles affirment l'avoir parfois entendu au détour d'un échange avec des organisations étrangères, elles ne l'ont cependant jamais employé au sein de leur organisation. Mme Tian et Mme Cui déclarent que, par rapport à d'autres pays, la Chine accorde peu d'attention à ce terme.

« Personnellement, je pense que fuquan est très souvent utilisé à l'international mais [chez Gongo-om] nous ne l'utilisons pas si souvent. Quand on est en contact avec des organisations étrangères, [...] il semble qu'ils font référence à ce caractère, mais ils n'en parlent pas en détail. Donc je pense que d'autres pays prêtent plus attention à ce mot » (extrait de l'entretien avec Mme Tian et Mme Cui, représentantes de Gongo-om).

Mme Wei, représentante de Gongo-cr n'a, comme l'ensemble des responsables-clientèle, jamais entendu ce mot auparavant. En dépit de la volonté de la Fédération des femmes d'intensifier la coopération internationale et scientifique sur les questions de la pauvreté féminine (FFC, 2009), cette méconnaissance de la terminologie globalisée de la microfinance montre à l'évidence que la rhétorique des organisations internationales, au moins en partie, n'atteint pas les échelles locales chinoises.

Selon Mme Tan, la langue constitue un obstacle majeur lorsque partenaires chinois et étrangers collaborent à la mise en place de programmes de microcrédit.

« Oui, la langue est un gros problème ici. En particulier lorsqu'ils n'arrivent pas à trouver de bons interprètes. Plus spécifiquement, concernant les termes techniques, c'est très difficile, non seulement pour eux mais aussi pour nous. Donc parfois on doit faire la traduction nous même. En fait il s'agit juste de problèmes liés à des malentendus culturels. Puisque les compagnies de microcrédit et les banques de bourg et de village n'ont pas l'habitude de traiter avec des étrangers, c'est très compliqué pour les cabinets d'audit et de conseil étrangers de travailler seuls ici » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

L'un des promoteurs confie que s'il n'a jamais entendu le terme *fuquan* auparavant, c'est parce qu'il ignore le vocabulaire du gouvernement. Dayin, une des personnes m'ayant hébergée sur le terrain, et qui travaille à la fondation Cunsia (chapitre 2),

explique que son organisation se refuse à employer le vocabulaire utilisé par le gouvernement dans le domaine du développement. La raison qu'elle invoque est le caractère condescendant de ce vocabulaire à l'égard des personnes ciblées. Chez Gongo-om et Gongo-cr, on parle de *funü xiao'e daikuan*, littéralement de « microcrédit de femme », en référence au dispositif de microcrédit destiné aux femmes que les deux organisations supervisent. Il existe, en chinois, trois mots différents pour *femme* : *nüren*, *nüxing* et *funü*. *Nüren*, le plus moderne des trois, est couramment employé par les féministes chinoises¹¹⁸. *Nüxing*, à connotation sexuelle, désigne les individus de sexe féminin (Barlow, 1994). Mais la Révolution culturelle ayant porté la négation de la féminité à son comble en exigeant des femmes de ressembler aux hommes (Honig, 2002 ; Attané, 2010a), ce terme désignant les femmes à partir d'une caractéristique biologique qui leur est propre était, au cours de la période collectiviste, connoté péjorativement et banni. Enfin, *funü*, qui fait référence à des femmes d'âge mûr, était le mot à employer dans la Chine de Mao, et ce en dépit des références traditionnelles confucéennes auxquelles il renvoie (Barlow, 1994). De plus, l'intitulé d'un des programmes de Gongo-om (*Jinguo chuangye*), soit littéralement les activités marchandes des femmes émancipées, utilise un terme (*jinguo*) qui désigne l'écharpe que les femmes portaient sous l'ère impériale autour de leur bras et occasionnellement sur la tête afin de cacher leurs cheveux et de ressembler à des hommes lorsqu'elles allaient à la guerre. L'emploi des termes *funü* et *jinguo* montre que Gongo-om et Gongo-cr désignent leur cœur de cible à travers une terminologie qui conjugue champ lexical de la tradition et idéologie maoïste, renvoyant les femmes à une identité sexuée subalterne (Van Gulik, 1971 ; Elisseeff, 1988 ; Attané, 2005 ; Tan Lin, 2006) et dont l'émancipation passe par leur asexuation, autrement dit par la dénégation des rapports sociaux de sexe.

Si l'archétype du microcrédit, diffusé dans le monde par les organisations internationales, atteint les échelles locales, la terminologie qui l'accompagne ne semble pas, en revanche, faire l'objet d'une adaptation fidèle dans la langue chinoise. En réponse à ce problème, certains plaident en faveur d'une « indigénéisation » des concepts et de la terminologie des organisations internationales (Gao Xianxian, 2005). Toutefois, les décalages observables entre les pratiques et la rhétorique font également émerger un décalage entre la rhétorique et la manière dont sont véritablement pris en compte les rapports sociaux de sexe par les organisations au niveau local. À ce titre, la

¹¹⁸ Je l'ai en effet noté lors de la Cinquième école d'été internationale d'études chinoises « Gender and Women in China's Transitional Society » à laquelle j'ai participé en juin-juillet 2014 à l'Université de Nankin (Chine).

pertinence d'une « indigénéisation » des concepts peut être soumise à discussion, d'autant qu'elle sous-tend une « indigénéisation » des pratiques.

3. LES FEMMES : UNE CIBLE SECONDAIRE POUR LES ORGANISMES DE MICROCRÉDIT CHINOIS

3.1. L'ouverture des organismes de microcrédit aux concepts globalisés

3.1.1 L'étranger : un gage de confiance pour les organismes étudiés

Les organismes étudiés, pour la plupart, m'ont réservé un accueil chaleureux et reçu avec beaucoup d'égards. Lors de la réunion biennale de Mcc-se, j'ai été placée dans la rangée située devant de celle de l'équipe dirigeante. Dans la plupart des organismes, j'ai très souvent été sollicitée pour être prise en photos aux côtés du personnel. Quelques jours plus tard, ces photos étaient encadrées et accrochées dans les espaces ouverts au public. Cela tient au fait que très peu d'étrangers (voire dans certains cas aucun) étaient venus visiter ces organismes auparavant. Mme Tan affirme en effet que la majorité des compagnies de microcrédit et des coopératives rurales de crédit n'ont pas l'habitude d'avoir affaire à des étrangers. Ma présence au sein de ces organismes a alors marqué leur ouverture au monde qu'ils n'ont pas manqué d'afficher. M. Pan confie que ma compagnie, lorsqu'il démarché ses clients, lui permet d'accroître son portefeuille d'emprunteurs plus que d'ordinaire. Ma présence, qui semble certifier la partie étrangère de Mcc-se, constitue, selon lui, un gage de confiance.

« Cela permet d'accroître la notoriété de notre compagnie, parce que lorsque nous présentons la compagnie à nos clients, nous leur disons que c'est une compagnie étrangère. Ça permet aussi d'accroître la confiance des clients en notre compagnie » (extrait de l'entretien avec M. Pan, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Dans les provinces de l'ouest de la Chine, des agences spécialisées vendent la prestation d'individus étrangers qui se résume à leur simple présence durant de courtes périodes, parfois même une journée, au sein d'entreprises chinoises. Ce type de prestation est particulièrement rentable car la clientèle, majoritairement constituée de compagnies immobilières, est convaincue que, même pour une journée, la présence d'étrangers la

dote d'une dimension internationale. Or, dans certaines régions, le terme international serait devenu une expression à la mode qui stimulerait les affaires¹¹⁹.

3.1.2 Un intérêt pour les concepts de microcrédit à vocation universelle

Dans la salle de réunion de Mcc-ch, une petite étagère met à la disposition de tous les employés une quinzaine de livres (en chinois) sur la microfinance. Trois d'entre eux traitent du concept d'entrepreneuriat social de Muhammad Yunus. Or, la parution de la traduction chinoise de l'un deux (Yunus, 1997) a joué un rôle déterminant dans la propagation du concept d'entrepreneuriat social en Chine (Lane, 2012). La présence de ces livres témoigne de l'intérêt que cette compagnie de microcrédit entièrement chinoise, porte à cet archétype du microcrédit largement diffusé par les organisations internationales.

Aussi, lors d'une conférence rassemblant experts et patriciens de la microfinance en Chine, M. Fu est, nous l'avons vu, intervenu en faveur de l'accès au microcrédit en tant que droit humain, faisant ainsi écho au discours de Muhammad Yunus lors de sa nobélisation en 2006¹²⁰. Une telle posture fait référence à l'universalité des droits de l'homme promue partout dans le monde par les organisations internationales (Hours et Selim, 2010). Le chapitre 3 a en effet mis en lumière l'engagement des organismes étudiés à l'égard des objectifs assignés au microcrédit et portés par les organisations internationales : viabilité et rentabilité des dispositifs, développement des zones rurales, lutte contre la finance informelle, inclusion financière.

3.1.3 Un outil prôné dans la lutte contre le chômage féminin

Aux quatre coins de la planète, le microcrédit s'est progressivement imposé comme un outil de lutte contre le chômage notamment féminin (Guérin, 2015). Or, Mme Tian et Mme Cui présentent le dispositif mis en place par Gongo-om comme un « moyen efficace pour résoudre le problème du chômage et les difficultés rencontrées par les femmes pour trouver un emploi ». Leurs propos rejoignent également ceux de Mme Wei, représentante de Gongo-cr, qui considère le microcrédit comme une réponse adaptée aux vagues de licenciements que connaissent les entreprises en ville. Cette dernière voit dans le ralentissement de la croissance économique chinoise un lien de cause à effet avec les licenciements accrus des femmes qui sont, comme en France par exemple (Maruani, 2002), les premières affectées par le chômage. Le taux d'emploi des

¹¹⁹ « Rent-a-foreigner in China », *The New York Times*, documentaire : http://www.nytimes.com/2015/04/28/opinion/rent-a-foreigner-in-china.html?emc=edit_tnt_20150428&nid=18733852&tntemail0=y&mc_cid=ddfe6e802a&mc_eid=5bb0955dae&r=0 (consulté le 28 avril 2015).

¹²⁰ http://nobelpeaceprize.org/en_GB/laureates/laureates-2006/yunus-lecture/ (consulté le 18 avril 2014).

Chinoises diminue plus significativement que celui des Chinois : alors qu'en 1998 l'écart entre les deux sexes, en faveur des hommes, était de 8 points, il atteint 18 points en 2009 (Meng Xin, 2012). Néanmoins Mme Wei ne semble guère préoccupée par les raisons de ce chômage féminin. Elle se contente de déclarer qu'une large part des individus touchés par ces licenciements étant en premier lieu des migrantes d'origine rurale, les microcrédit qui leur sont distribués lorsqu'elles reviennent dans leur village d'origine sont destinés à les aider, dit-elle, à vivre une vie meilleure, une affirmation particulièrement normative.

« La Chine fait face à une problématique économique. [...] Maintenant les entreprises en ville et en zone urbaine ne cessent de se développer et de se transformer, donc de plus en plus de femmes sont licenciées. Le microcrédit de femme que nous avons mis en place est destiné à résoudre le problème du chômage des femmes. Notre principale mission est de les aider à vivre une vie meilleure. Donc le problème économique est aussi un problème lié à celui du développement des femmes » (extrait de l'entretien avec Mme Wei, représentante de Gongo-cr).

La détérioration de l'emploi s'exprime par un appareil industriel planétaire aux modalités radicalement nouvelles. Toutefois, les profondes mutations progressives de la redistribution à l'échelle mondiale des gains de productivité, requises par ces nouvelles modalités, font l'objet de réflexions lancées depuis déjà plus d'un siècle (Marx, [1857] 1965 ; Keynes, [1930] 2002 ; Friedman, 1950). À l'instar des organismes de microcrédit à travers la planète, ceux auxquels cette thèse s'intéresse voient le microcrédit comme un outil adapté aux préoccupations, chinoises et mondiales, du moment qui consistent à « réinventer le travail » (Méda et Vendramin, 2013), c'est-à-dire notamment à transformer l'emploi en auto-emploi.

3.1.4 Un « microcrédit de femme »

23 mai 2012 : en venant me chercher à la gare routière qui dessert le district dans lequel est implantée Vtb-se, M. Qiu, ravi à l'idée que cela puisse être d'un intérêt certain pour ma recherche, m'annonce que Gongo-om vient tout juste de mettre en place un programme à l'échelle du district destiné à favoriser l'accès des femmes au microcrédit. Sur la base d'un partenariat établi avec divers organismes tels que Vtb-se et Rcc, ce dispositif, supervisé par Gongo-om, consiste à rembourser les intérêts payés par les contractantes de microcrédits.

À l’instar des organisations de microfinance qui ailleurs dans le monde distribuent des microcrédits à des femmes, Gongo-om indique sur son site Internet que son programme a pour objectif d’encourager les femmes à créer leur propre activité, alors même que ses partenaires chargés d’octroyer les microcrédits, Vtb-se et Rcc, tout comme les autres organismes étudiés, n’accordent pas de microcrédit pour la création d’entreprise en raison d’un risque potentiel (chapitre 3). La page Internet de Gongo-om précise également que ce dispositif s’adresse aux travailleuses ayant perdu leur emploi, aux femmes sans emploi, aux diplômées, aux femmes des zones rurales cherchant à créer leur propre activité et qui disposent des capacités et des compétences nécessaires, et aux femmes qui souhaitent créer une activité sur la base d’un partenariat. Les représentantes de Gongo-om citées plus haut, présentent ce dispositif comme un outil d’autonomisation des emprunteuses destiné à améliorer leur statut socioéconomique. Les microcrédits octroyés dans le cadre de ce programme ne peuvent pas excéder 80 000 yuans. S’il s’agit d’une micro-entreprise créée par une femme sur la base d’un partenariat, le montant du microcrédit peut toutefois atteindre 100 000 yuans. En outre, pour être remboursés par Gongo-om, les intérêts ne doivent pas faire l’objet d’un taux supérieur non pas au quadruple mais au triple du taux de base défini par la Banque populaire de Chine.

Le dispositif supervisé par Gongo-cr est conçu de manière sensiblement différente : il ne fait pas l’objet de partenariat avec des organismes de microcrédit. Ce sont les comités de résidents qui ont pour mission de sélectionner chacun quatre à cinq demandes de microcrédit déposées par des femmes à la tête d’une activité marchande dans le quartier concerné¹²¹. Or, dans le cadre de ses diverses missions, le gouvernement des quartiers s’imprègne de principes encourageant l’autonomie et l’entrepreneuriat (Audin, 2012). Gongo-cr se charge ensuite de délivrer un microcrédit à taux zéro aux candidates retenues.

¹²¹ Selon le représentant d’un de ces comités de résidents, une dizaine de comités de résidents participent à ce dispositif supervisé par Gongo-b. Définis par une loi de 1954 les comités de résidents sont présentés comme des organisations populaires et autonomes même s’ils dépendent directement du bureau de quartier, lui-même sous la tutelle du Parti communiste du bureau de quartier (Sanjuan, 2012). Selon l’article 2 de la Loi organisationnelle des comités de résidents de 1989, les comités de résidents sont des « organisation[s] locale[s] autonome[s] des masses pour la gestion, l’éducation et les services par les habitants » (Audin, 2012). Les fonctions du comité de résidents sont de relayer auprès de la population citadine les politiques nationales ou locales. Plus concrètement leurs fonctions visent à assurer la sécurité, veiller à l’hygiène, diffuser les politiques nationales et locales, contrôler les naissances, organiser les collectes, distribuer et faire remplir des questionnaires divers, résoudre les conflits entre les habitants, animer les activités culturelles et sportives, surveiller les résidents et les encadrer lors de moments de crise (Sanjuan, 2012).

3.2. Une clientèle féminine qui ne correspond pas à la tendance mondiale

3.2.1 Moins d'un quart de la clientèle sont des femmes

De manière générale, les femmes sont sous-représentées dans les postes de gestion des organismes de microcrédit, alors même qu'une représentation paritaire constituerait une avancée réelle en terme d'*empowerment* (Mayoux, 2006 ; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007). Or, à mon arrivée dans les différents organismes de microcrédit, j'ai tout de suite noté, en dehors de Gongo-om et Gongo-cr, une nette majorité d'hommes au sein du personnel. Au sein des organismes étudiés, la part des femmes à occuper les postes à responsabilité reflète fidèlement la tendance nationale: en Chine, 83% des postes de direction sont occupés par des hommes (Dong Xiaoyuan, 2014). Cette majorité masculine s'observe également parmi les responsables-clientèle. Dans l'ensemble des organismes étudiés, près des deux-tiers des responsables-clientèle sont des hommes. Une conséquence de cette majorité masculine est que les clients potentiels sont des hommes. En effet, les responsables-clientèle de sexe masculin confient, pour la plupart, préférer traiter avec des individus du même sexe, tandis que cette préférence est moins marquée chez leurs homologues de sexe féminin. Même si certaines d'entre elles déclarent échanger plus facilement avec des femmes - car, chuchote Mme Shi, entre femmes on a beaucoup de choses à se dire - d'autres préfèrent en revanche avoir affaire à des hommes. Ceci corrobore le maintien de pratiques discriminatoires dans l'octroi de microcrédit généralement observées (Agier et Szafarz, 2013) qui seront analysées en détail dans la partie III.

Pour autant, en 2011, 75% (soit plus de 150 millions) des emprunteurs de microcrédits dans le monde sont des femmes (Maes et Reed, 2012). Cette tendance s'observe plus particulièrement en Asie (Maes et Reed, 2012) berceau du microcrédit. Le Tableau 5 indique qu'en 2011, 84% des organismes de microcrédit dans la région Asie et Pacifique enregistrent plus de 80% de femmes dans leur clientèle, contre 38% en Afrique sub-saharienne, 37% au Moyen Orient et Afrique du Nord, 22% dans la région Amérique Latine et Caraïbes, et 6,7% en Europe de l'Est et Asie centrale.

Tableau 5 – Part des femmes dans la clientèle des organismes de microcrédit

Régions du monde	% des organismes avec <80% de clientes	IIG
Asie et Pacifique	84%	0,435
Afrique sub-saharienne	38%	0,578
Moyen Orient et Afrique du Nord	37%	0,546
Amérique Latine et Caraïbes	22%	0,416
Europe de l'Est et Asie centrale	6,7%	0,317

Sources : *Rapport de l'Etat de la Campagne du Sommet du Microcrédit (Reed, 2013)* et *Tableau de l'indice des inégalités de genre (IIG), Pnud*¹²²

Le microcrédit étant distribué aux femmes en vue de contribuer à leur autonomisation, en dehors de la région Asie et Pacifique, les régions qui comptent une grande proportion de femmes au sein de la clientèle des organismes de microcrédit sont les régions qui enregistrent un indice d'inégalité de genre (IIG) élevés (Tableau 5). Plus ces régions enregistrent un IIG élevé, plus le taux de mortalité maternelle et le taux de fertilité des adolescentes est élevé ; moins les femmes occupent des sièges parlementaires et moins les adultes âgées de 25 ans ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire ; et moins le taux d'activité génératrice de revenus des femmes âgées de 15 ans et plus est élevé. En Chine, l'IIG s'élève à 0,202 en 2013. Certes, l'IIG en Chine est inférieur à l'indice moyen enregistré dans la région Asie et Pacifique (0,435). Mais il est cependant plus élevé que ceux de la Corée (0,101) ou encore du Japon (0,138)¹²³. Le statut des femmes chinoises n'est donc pas supérieur à celui des femmes en Asie.

Alors que l'analyse de la part d'un groupe d'individus au sein de la clientèle des organismes de microcrédit et de ses causes est un premier révélateur des différenciations géographiques, économiques et sociales des sociétés concernées (Gentil et Servet, 2002), il est à souligner que les femmes comptent pour 20% environ de l'ensemble de la clientèle des organismes étudiés. Si les résultats de cette enquête ne prétendent aucunement à la généralisation à l'ensemble du pays, ceux-ci questionnent toutefois le

¹²² Voir *supra* note 116.

¹²³ Voir *supra* note 107.

décalage qu'ils mettent en lumière par rapport à la tendance mondiale, et plus particulièrement asiatique.

3.2.2 Un indicateur de responsabilité sociale occulté

Le pourcentage de femmes au sein de la clientèle des organismes étudiés est une des rares informations dont je dispose. Un rapport de plus de 400 pages sur la microfinance en Chine, édité par l'Association chinoise de microfinance (Du Xiaoshan, 2013), ne fournit en effet aucun élément précis sur le nombre total de femmes ayant contracté un microcrédit, ce qui dénote le désintérêt des acteurs pour ce type d'information. Mme Tan affirme en effet qu'il n'existe, à ce jour, aucune donnée statistique précise sur la proportion de femmes dans l'ensemble des contractants de microcrédit en Chine.

Sur son site Internet, Igbm indique qu'en 2014, elle a investi 519 millions de dollars US dans des programmes de microfinance visant à l'*empowerment* des femmes. Pour autant, alors même que le pourcentage d'emprunteuses constitue, ailleurs dans le monde, un indicateur de responsabilité sociale des organisations de microfinance, Mme Tan soutient que « non, il est impossible » de se procurer cette information pour la Chine.

« Bien évidemment, pour tous les projets de Igbm partout dans le monde, un des indicateurs financiers de responsabilité sociale repose sur le pourcentage de femmes clientes parmi le nombre total de clients. [... Mais pour la Chine], non c'est impossible » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Les responsables-clientèle ne prêtent généralement pas attention au nombre de femmes que compte leur portefeuille. Une large part d'entre eux déclare à ce sujet : « je ne saurais le dire parce que je n'ai pas compté ». Même une estimation approximative leur semble souvent compliquée à faire. Les bases de données clients de ces organismes de microcrédit ne tenant pas compte du sexe de leurs contractants, M. Dubois estime ainsi que l'introduction de la variable sexe dans la base de données n'aurait pas de sens. En effet, comme cela est expliqué en détail dans la partie III, l'essentiel des microcrédits distribués fait l'objet d'un contrat signé par les deux membres d'un couple, et dans la majorité des cas observés, même si le crédit est contracté par une femme, son conjoint en sera cosignataire. Les emprunteurs ne sont donc généralement pas considérés individuellement, l'unité de référence étant le ménage. Mr Johnson justifie le fait que, dans l'ONG dans laquelle il travaille, les clients sont appelés « familles » parce que ces derniers s'identifient eux-mêmes en référence à leur famille et non individuellement. C'est pourquoi, argumente-t-il, les responsables-clientèle d'Ong-us demandent aux

deux membres du couple de signer le contrat. Les promoteurs encouragent vivement leurs emprunteurs à s'identifier ainsi.

« Généralement on les appelle 'clients'. Parfois, en fait, cela dépend. Au siège on les appelle 'familles' : 'combien de familles y a-t-il ?' (Il rit). En fait, je pense que c'est la manière la plus appropriée de concevoir la chose, parce que les clients eux-mêmes parlent de 'famille'. Très souvent les conjoints viennent ensemble. En règle générale, on demande d'ailleurs à ce que tous deux signent le contrat. [...] Nous pensons qu'il s'agit là d'une affaire de famille, et c'est quelque chose que nous encourageons fortement » (extrait de l'entretien avec Mr Johnson, chargé de projet chez Ong-us).

La revue de la littérature présentée dans le chapitre 1 n'a pas révélé une telle importance accordée à l'entité familiale, de surcroît lorsqu'il s'agit de microcrédit distribué à des femmes en vue de contribuer à leur autonomisation. Afficher un projet d'autonomisation des femmes, tout en identifiant ces dernières non individuellement mais à travers le ménage duquel elles dépendent, constitue une antinomie qui semble spécifiquement chinoise.

Par conséquent, admet M. Dubois, la seule manière de définir précisément le pourcentage d'emprunteuses est de rencontrer tous les contractants afin de savoir qui, au sein des familles, utilise le microcrédit.

« Le mieux pour toi serait d'aller voir les clients et de voir qui est l'utilisateur du prêt. Cela n'a pas trop de sens [d'introduire une variable de sexe], car si le mari a déjà un prêt à la Banque postale par exemple, dans son fichier de la Banque centrale il sera signalé. Mais au sein du couple ils peuvent se partager leur capacité de crédit. Donc c'est pour cette raison que client homme ou femme cela n'a pas vraiment de sens, donc il vaut mieux aller voir les clients et aller voir qui utilise le prêt » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant chez Vtb-se).

Outre le désintérêt affiché par ces promoteurs pour le pourcentage de femmes, les raisons conduisant certains organismes chinois de microcrédit à adresser leur offre aux femmes en particulier ne suscite pas non plus la curiosité d'experts de la microfinance en Chine. M. Qiu, consultant en microfinance pour le compte de Vtb-se ignore pourquoi Gongo-om, implantée dans le même district, supervise un dispositif visant à distribuer des microcrédits à des femmes. Lorsque je l'interroge à ce sujet, M. Qiu, indifférent au ciblage féminin, qui dans certains cas est spécifique à la microfinance, lâche un souffle

sec de déni tout en haussant les épaules, puis répond : « je n'en sais rien ! Parce qu'il s'agit d'une organisation de femmes ! ».

À ma question « connaissez-vous d'autres organismes de microcrédit ciblant spécifiquement les femmes dans la région ? » M. Xue s'appuie sur des oui-dires pour répondre. L'approximation de ses propos semble confirmer que le ciblage féminin ne constitue pas une priorité pour les organismes de microcrédit en Chine.

« J'ai entendu dire que certaines associations le faisaient, mais elles sont actives sur un territoire assez limité, dans des régions isolées, juste sur un comté. [Ici] nous n'avons pas réussi à les contacter, mais j'ai entendu dire qu'il y en avait dans certaines zones rurales » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

3.3. Un ciblage féminin superflu

3.3.1 L'inutilité de cibler les Chinoises au statut élevé

Mme Tan explique le défaut d'information sur le sexe des contractants par le fait que même si Igbm encourage les organismes de microcrédit partenaires à accroître le nombre de leurs clientes, cibler prioritairement les femmes en Chine n'est pas utile. Elle justifie son point de vue en comparant le statut des Chinoises avec celui des femmes en Inde ou en Indonésie où, en 2012, ces dernières comptent pour plus de 90% de la clientèle des organismes de microcrédit¹²⁴. Sans toutefois préciser les données sur lesquelles elle s'appuie, l'experte assure que le statut des femmes en Chine est de loin le meilleur.

« [Les organismes de microcrédit en Chine] ne ciblent pas spécifiquement les femmes. Mais bien évidemment on les encourage à avoir plus de clientes, mais pas seulement des clientes ou quelque chose de cet ordre. Et si vous comparez le statut des femmes en Chine avec celui des femmes dans d'autres pays, comme en Indonésie ou en Inde, il est ici beaucoup mieux (elle rit) » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

M. Dubois quant à lui prend appui sur son expérience en Afghanistan pour affirmer lui aussi qu'un ciblage féminin en Chine n'est pas nécessaire. Il estime que les femmes, en dépit des traditions, n'y font pas l'objet d'autant de discriminations que dans les pays musulmans.

¹²⁴ Données du Mixmarket pour 2012 : <http://reports.mixmarket.org/crossmarket> (consulté le 15 octobre 2014).

« Sur la Chine je pense qu'il y a moins de difficultés que sur l'Afghanistan et que les pays musulmans en général. J'ai l'impression qu'ici les femmes sont relativement libres de travailler. Cela dit, la société est très traditionnelle dans son approche de la famille et de ce genre de chose. Je pense qu'avoir une approche différenciée pour les femmes, [...] n'est pas vraiment nécessaire. Je ne vois pas vraiment de besoin sur la Chine pour différencier l'approche pour les femmes car je n'ai pas l'impression qu'il y ait des grandes exclusions » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

En Asie, l'appartenance religieuse joue un rôle déterminant dans les pratiques discriminatoires à l'égard des filles (telles que l'avortement sélectif ou les négligences de traitement des filles). Dans le contexte chinois en revanche, comme dans le contexte indien, la pratique de l'islam est au contraire associée à de moindres discriminations envers les filles et les femmes d'un point de vue démographique (Attané, 2010a). Nous l'avons vu, l'impact de la combinaison patrilinéaire – patrilocale, observable en Chine comme en Asie, sur les femmes implique des formes de contrôle et de subordination qui ne se limitent pas aux frontières culturelles ou religieuses telles que l'hindouisme, le confucianisme et l'islam (Kandiyoti, 1988).

En soutenant la rhétorique gouvernementale d'égalité homme-femme Mme Ge, vice-présidente de Rcc, affirme aussi que les Chinoises jouissent d'un statut socioéconomique élevé. Lors de notre entretien collectif, elle déclare aux responsables-clientèle présents que je dois penser, à tort, que le statut des femmes chinoises est similaire à celui des femmes bangladeshies, qui en 2012 comptaient pour plus de 90% de l'ensemble des contractants de ce pays¹²⁵.

« Je pense qu'avant sa venue en Chine, elle devait avoir le Bangladesh en tête. Mais en Chine le statut des femmes est différent du statut des femmes dans d'autres pays. En général les Chinoises ont un statut plus élevé et plus particulièrement [dans cette région] (rire général). Comparé au nord-est de la Chine, [ici] les femmes ont plus de pouvoir » (extrait de l'entretien collectif avec les responsables client de Rcc).

La comparaison établie par Mme Ge sous-entend que si certains organismes de microcrédit au Bangladesh, qui comptent parmi eux la Grameen Bank mondialement connue, enregistrent une nette majorité de femmes au sein de leur clientèle, c'est en raison des fortes inégalités de sexe qui au Bangladesh ne sont en rien comparables, dit-

¹²⁵ *Ibid.*

elle, à celles observées en Chine. Certes, la Chine et le Bangladesh enregistrent un écart de leur IIG de 0,327 plaçant la première (37^e) loin devant la seconde (115^e)¹²⁶. Cependant, l'indice de développement de genre (IDG)¹²⁷, qui notamment prend en compte le contrôle des ressources économiques, ressort nettement l'écart. Alors que la Chine se trouve ici en 88^e position, le Bangladesh (107^e) n'est plus qu'à 19 places derrière elle¹²⁸.

Néanmoins, selon M. Fan, les habitantes de la région, où sont implantées Vtb-se et Gongo-om, ne jouissent pas d'un statut aussi élevé que le prétend Mme Ge, tout comme Mme Tian et Mme Cui plus haut.

« En Chine le statut des femmes est plus élevé que dans les autres pays d'Asie, et dans le sud de la Chine le statut des femmes est plus élevé que dans le nord de la Chine ; en ville plus qu'à la campagne et à l'est plus qu'à l'ouest » (extrait de l'entretien avec M. Fan, vice-président de Vtb-se).

M. Fan ne manque pas de prétendre que le statut des Chinoises est supérieur à celui des autres femmes asiatiques, alors que, comme souligné plus haut, l'IIG infirme son assertion. Mais il souligne aussi que le statut des Chinoises est soumis à des disparités régionales, soulignées plus haut, en effet masquées par l'IIG. Ainsi, et selon les propos de M. Fan, ce sont les femmes urbaines du sud-est de la Chine qui jouiraient du statut le plus élevé (1). Suivraient ensuite les femmes urbaines du sud-ouest (2), puis du nord-est (3), et du nord-ouest (4). Enfin, les femmes rurales du sud-est occuperaient la 5^e position, suivies des femmes rurales du sud-ouest (6), du nord-est (7), puis du nord-ouest (8). Dès lors, les femmes qui composent mon échantillon occuperaient ici la 6^e place. Les représentations collectives du statut des Chinoises sont aujourd'hui forgées par la modernisation économique qui, en offrant de nouvelles possibilités d'affirmation et d'émancipation aux femmes, profitent principalement aux citadins des classes moyennes et aisées (Evans, 2002 ; Attané, 2010a). Traduites par les propos de M. Fan, ces représentations collectives reflètent ainsi, comme souligné plus haut, à la fois les

¹²⁶ Voir *supra* note 116.

¹²⁷ L'IDG mesure l'écart entre les sexes en termes de développement humain en prenant en compte trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes ; l'éducation, mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants (garçons et filles) et la durée moyenne de scolarisation des adultes (hommes et femmes) âgés d'au moins 25 ans ; le contrôle des ressources économiques, mesuré par les estimations relatives aux revenus du travail des femmes et des hommes. Les pays sont classés en fonction de l'écart absolu par rapport à la parité des sexes dans l'IDH. Voir le site du Pnud : <http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-d%C3%A9veloppement-de-genre-idg> (consulté le 8 juillet 2015).

¹²⁸ Tableau de l'indice de développement de genre (IDG), Pnud : <http://hdr.undp.org/fr/data> (consulté le 8 juillet 2015).

inégalités urbaine-rurale et les trois vitesses, s'essoufflant d'Est en Ouest, du développement économique chinois.

3.3.2 Le statut de l'organisme : un facteur déterminant

Plus que les microcrédits distribués par Mcc-se, ce sont surtout, avance le directeur de la compagnie, M. Jiang, ceux proposés par les ONG qui contribuent à améliorer le statut des femmes. De son point de vue, ce n'est pas tant le microcrédit en lui-même qui joue un rôle dans l'autonomisation des femmes que l'organisme qui le délivre.

Nous l'avons vu, les promoteurs accordent une grande importance au fait de différencier la microfinance commerciale de la microfinance sociale, à but non lucratif. Cette distinction s'inscrit dans une tendance globale des organismes de microcrédit à commercialiser progressivement leurs activités. Selon la majorité des promoteurs, ce sont les organismes à orientation sociale qui se préoccupent de cibler, entre autres, prioritairement les femmes. M. Jiang justifie cette différence de ciblage par rapport aux autres organismes de microcrédit en Asie et dans le monde par la viabilité financière recherchée par sa compagnie. Il soutient que Mcc-se étant soumise à la contrainte sur les taux d'intérêt et à l'interdiction de collecter l'épargne, ne dispose pas des ressources nécessaires pour aider les femmes. De cette manière, contrairement au discours porté par les organisations internationales, le microcrédit en tant que tel n'est pas suffisant pour contribuer à l'autonomisation des contractantes. Les propos de M. Jiang donnent à penser que dans cette perspective, le microcrédit ne se révèle être qu'un service parmi d'autres regroupés dans un package spécifiquement élaboré pour ces dernières.

« Les compagnies de microcrédit en Chine [...] veulent être viables. Donc elles n'ont pas beaucoup de ressources spécifiques pour aider ces cibles. Oui, je pense que c'est pour cette raison. Par exemple, ici tous les jours nous sommes tellement occupés. Il faut que l'on se concentre sur tellement de choses. On ne pourrait pas trouver le temps de s'occuper de ces choses là. Je dirais qu'avant de chercher à impacter des groupes de femmes ou des cibles féminines, il nous faudrait avoir ce modèle très spécifique pour servir ces personnes. Et dans ce cas, seules les ONG peuvent faire cela, pas les compagnies comme la nôtre »
(extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

Toutefois, lorsque je demande à M. Johnson, chargé de projet chez Ong-us, la répartition selon le sexe des contractants de son ONG, celui-ci répond d'abord « 50/50 » avant de se reprendre pour finalement déclarer que leur clientèle est composée de 55% de femmes pour 45% d'hommes. Même si M. Johnson semble ainsi vouloir mettre en

avant une préoccupation de genre, les chiffres qu'il présente sont loin de refléter la tendance mondiale, et ce alors même qu'il s'agit là d'une ONG.

Enfin, M. Jiang, comme la plupart des promoteurs, soutient qu'en Chine, seuls les organismes à orientation commerciale peuvent prospérer. Ainsi, en raison de la commercialisation du secteur qui n'est, nous l'avons vu, pourtant pas propre à la Chine, l'offre chinoise de microcrédit ne serait pas favorable aux femmes, ou ne serait tout au moins pas portée par le projet de leur autonomisation.

* * * * *

Ce chapitre met en lumière l'ambiguïté que suscite le projet d'autonomisation des femmes par le microcrédit dans un pays qui défend une préoccupation de longue date vis-à-vis de l'égalité des sexes.

Dans les discours, la Chine manifeste un vif engagement dans la lutte contre les inégalités des sexes qu'elle a inscrit dans la loi à de très nombreuses reprises. Tant son investissement dans la mise à disposition d'une offre de microcrédit spécifiquement destinée aux femmes que le discours enchanté de certains promoteurs vis-à-vis des objectifs d'*empowerment* ou d'autonomisation de ces dernières prédéterminent l'adoption de normes globales. De plus, l'État n'hésite pas à réaffirmer sur le plan international ses préoccupations vis-à-vis de la condition de ses femmes en souscrivant à différents principes d'égalité des sexes énoncés dans les chartes des organisations des Nations unies, autant de démarches qui sont à la fois gage de cohérence avec les objectifs d'égalité des sexes qu'il poursuit depuis la seconde moitié du XX^e siècle.

Toutefois, la souscription à ces principes et l'adoption des normes globales du microcrédit passent non pas par une leur intériorisation mais davantage par leur indigénéisation induisant des décalages entre les discours et les réalités. Même si dans les représentations collectives l'idéal féminin est en pleine métamorphose, dans les mœurs en revanche les évolutions sont plus lentes (Evans, 2002 ; Attané, 2010a). Les femmes pâtissant d'inégalités sexuées, il existe des besoins en termes d'autonomisation à laquelle le microcrédit propose d'œuvrer. Mais le faible pourcentage d'entre elles dans la clientèle des organismes étudiés révèle l'indifférence des promoteurs à les cibler en tant que clientèle. Les promoteurs, considérant les femmes rurales à travers les représentations collectives, occultent en partie les inégalités qui les affectent. Ceux parmi eux qui s'attachent à leur distribuer des microcrédits en vue de contribuer à leur autonomisation ignorent ce que signifie *fuquan* (*empowerment*) et les désigne par une

terminologie renvoyant les femmes à une position subalterne et dont l'émancipation passe par leur assexuation. Les promoteurs sont en effet faiblement sensibilisés aux questions de genre.

Ces décalages entre représentations des rapports sociaux de sexe et réalités trouvent leur source d'une part dans la propagande politique d'égalité quasi atteinte et d'autre part dans le développement économique qui offrirait de nouvelles possibilités d'affirmation et d'émancipation à l'ensemble des femmes. Même si la libéralisation économique a sexué la société chinoise, les promoteurs, défendant un État-Parti préoccupé par l'égalité des sexes, considèrent encore les femmes à travers la représentation de la « révolutionnaire idéalisée ». Comme l'explique Isabelle Attané (2010a : 126), la défense de l'égalité des sexes et la promotion du statut des femmes ont surtout consisté, au lendemain de la révolution de 1949, à demander aux femmes de ressembler aux hommes. Aussi, une femme qui se plaignait d'être victime de discriminations dans le travail pouvait être accusée de comportement « individualiste bourgeois » (Johnson, 1983). Ainsi, les discriminations subies par les femmes peinent encore à être véritablement reconnues et combattues même par les promoteurs censés défendre leurs intérêts. En considérant, à l'instar de nombreux experts de la microfinance (Guérin et Palier, 2006), les Chinoises comme un groupe homogène, et en affirmant qu'elles jouissent d'un statut socioéconomique élevé, les promoteurs soutiennent qu'une offre de microcrédit spécifiquement proposée aux femmes est donc inutile. En outre, la commercialisation du microcrédit ne fait qu'alimenter la mise au ban des femmes pourtant au cœur de programmes passés alors interrompus ou non renouvelés. Certains promoteurs jugent devoir disposer de ressources financières supplémentaires pour favoriser l'accès des femmes au microcrédit. De plus, dans leur course à la rentabilité, les responsables-clientèle sont rémunérés en fonction de leurs performances et sont ainsi détournés d'objectifs initiaux, mais plus difficilement mesurables, comme celui de distribuer des microcrédits en priorité aux femmes. Enfin, l'adoption de normes globales relatives à l'autonomisation des femmes par le microcrédit tient davantage des préoccupations de l'État-Parti à légitimer sa place au rang de grande puissance mondiale que d'appliquer des mesures concrètes visant à faciliter l'accès des femmes au microcrédit en vue de contribuer à leur autonomisation. Au-delà de carences en termes de sensibilisation aux questions de genre, l'absence de données sur le pourcentage de femmes contractant un microcrédit suggère une volonté de masquer des inégalités supplémentaires susceptibles de menacer la souveraineté de l'État-Parti déjà confronté à de considérables inégalités sociales.

- PARTIE III -

**LE RECOURS DES CHINOISES AU
MICROCREDIT: DES CHOIX AUX
CONTRAINTE**

CHAPITRE 5 - L'AUTO-EMPLOI FINANCE PAR MICROCRÉDIT: UNE DEMARCHE SOCIALEMENT COUTEUSE

Nous l'avons vu, divers promoteurs affirment que les femmes des deux provinces dans lesquelles j'ai mené l'enquête de terrain détiennent plus de pouvoir au sein de leur foyer et de leur communauté que leurs homologues du nord du pays, les premières gagnant, selon eux, plus d'argent que les secondes. Mais loin de constituer une catégorie homogène (Mead, 1963 ; Gilmartin *et al.*, 1994), les femmes évoluent dans des configurations familiales qui varient d'un ménage à l'autre. C'est à ce titre que le type d'union des clientes fait l'objet d'un intérêt particulier, le mariage virilocal étant, en Chine, la règle tout en étant dans certains cas plus défavorable aux filles que sa forme uxorilocale ; devant se dévouer à leurs beaux-parents, elles sont vues dans les familles comme un investissement à « fonds perdus » (Guo Zhenglin, 2006 ; Li et Jin, 2006 ; Attané, 2010a). De plus, même si les responsabilités financières au sein des ménages sont généralement réparties selon des normes sexuées (Agier *et al.*, 2013), l'autonomie financière ne peut être comprise comme un synonyme d'indépendance mais comme une source d'accroissement des marges de manœuvre des femmes au sein d'une structure donnée qui elle, n'évolue que très lentement (Guérin *et al.*, 2009b). Par conséquent, sachant que l'accès des femmes au microcrédit ne signifie pas nécessairement qu'elles en contrôlent l'usage (Goetz et Gupta, 1996 ; Montgomery *et al.*, 1996 ; Cheston et Kuhn, 2002), il convient de comprendre et de décrire l'ensemble des processus en œuvre et des enjeux sous-tendant le recours individuel au microcrédit.

En leur faisant porter des responsabilités multiples, le microcrédit est susceptible d'alourdir la charge de travail des femmes (Ackerly, 1995 ; Guérin et Palier, 2006). Mais en satisfaisant des besoins de consommation (Servet, 2006 ; Guérin *et al.*, 2012 ; Morduch, 2013), le microcrédit aurait le potentiel de contribuer à alléger la charge de travail reproductif des femmes (Agier *et al.*, 2013). Alors que, comme souligné à plusieurs reprises, la libéralisation économique et sociale a eu

des effets paradoxaux sur le statut socioéconomique des femmes chinoises, ce cinquième chapitre analyse la manière dont est perçu voire éprouvé par les hommes et les femmes le recours de celles-ci au microcrédit. Plus exactement, ce chapitre évalue les fondements du cercle vertueux de l'auto-emploi microfinancé pour les femmes en Chine rurale et périurbaine.

Même si à travers la planète, les inégalités entre les hommes et les femmes perdurent voire résistent fortement, une foule d'initiatives orchestrées localement par les femmes elles-mêmes dans le but d'accéder à davantage de droits et de services sociaux, économiques et politiques est observable (Guérin *et al.*, 2011b). Les Chinoises s'organisent collectivement pour élaborer des stratégies de résistance à l'encontre des dominations économiques, sociales et morales (Rouilleau-Berger, 2012). À ce titre, ce chapitre se penche sur les pratiques en matière de discussions, de rencontres et d'actions communes des femmes chinoises, tant dans un cadre communautaire que professionnel ou festif. En outre, le pouvoir de négociation des femmes au sein de leur foyer étant intimement lié à leur accès aux crédits formels ou informels (Agier *et al.*, 2013), il est nécessaire de s'intéresser à la place que les femmes occupent au sein des différents réseaux de financement informels. Cette analyse est effectuée en parallèle de la prise en compte du poids du clan lignager - institution ayant aussi une fonction économique et qui traditionnellement investit et émet des parts bénéficiaires au même titre qu'une entreprise (Faure, 2006 ; Zelin, 2009) - dans la construction de réseaux sociaux dans lesquels les femmes chinoises sont impliquées.

Comme nous l'avons vu en introduction, il suffirait d'incorporer les femmes au marché pour supprimer le joug qui les opprime (Guérin, 2015). Cette confiance accordée aux mécanismes de marché pose toutefois la question des modalités et des arbitrages encadrant l'entrée des Chinoises sur le marché, et ce même si leur participation économique est l'une des plus élevées au monde (Attané, 2010a). L'initiative individuelle constitue l'une des quatre caractéristiques du capitalisme, dont l'institution centrale est l'entreprise et qui renvoie par dessus tout à une construction politico-juridique (Milhaupt et Pistor, 2008 ; Gipouloux, 2009). C'est pourquoi, ce chapitre 5 repose sur l'hypothèse que la question de l'autonomisation des Chinoises par l'auto-emploi ne se résume pas à la problématique de l'accès au capital à laquelle le microcrédit se propose de répondre.

Dans un premier temps, ce chapitre se penche sur le rapport des Chinois aux ressources financières en étudiant les pratiques en termes de recours à l'emprunt

puis le rôle des femmes dans la gestion des ressources financières. Dans un second temps, ce chapitre s'intéresse aux caractéristiques de l'auto-emploi des Chinoises et sur les problématiques qui se posent au petit entrepreneuriat féminin que le microcrédit propose de financer.

1. LE RAPPORT DES FEMMES ET DES HOMMES CHINOIS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES

1.1. Le recours à l'emprunt

1.1.1 Une réticence historique à l'emprunt formel

Nous l'avons vu, entre le XVII^e et le XX^e siècles les taux d'intérêt chinois font partie des taux les plus élevés dans le monde. Par conséquent, il y a une dissuasion traditionnelle forte à l'emprunt, de même qu'à l'accumulation de capital, ayant pour corollaire une tendance importante à l'épargne qui demeure toutefois informelle, c'est-à-dire qui ne fait pas l'objet d'un dépôt dans une institutions bancaire (Gipouloux, 2009). Ainsi, les promoteurs disent rencontrer auprès des clients potentiels une certaine résistance qu'ils attribuent à la persistance des traditions.

« Dès le départ, et encore aujourd'hui, nous avons rencontré une certaine résistance. La microfinance n'est pas encore bien implantée en Chine, notamment à cause de la persistance de certaines traditions. Nombreux sont ceux qui n'arrivent pas à changer leur façon de voir. Cette méfiance, cette résistance, perdure jusqu'à maintenant » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

Même si les conditions d'emprunt, affirme M. Dai, sont de plus en plus souples, les clients ayant contracté un premier microcrédit dans le passé ne sont pas enclins à accumuler les dettes et les passifs. Ceux-ci, dit-il, préfèrent épargner.

« Dans le contexte actuel, la situation est très difficile pour les micro-entreprises, elles sont nombreuses, elles ont choisi de préserver les affaires, de ne pas perdre de capital, de ne pas faire faillite. Les conditions d'emprunt sont de plus en plus souples, mais les clients ne veulent plus renouveler leur emprunt, ils ne veulent pas accumuler les dettes et les passifs. Dans ce contexte, les micro-entreprises ne peuvent pas faire beaucoup de bénéfices, même si elles ont une situation financière

confortable, elles choisiront d'épargner » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Lorsque M. Hou se rend à la rencontre du public pour promouvoir son offre de microcrédit, seul un tiers des gens accepte de discuter avec lui. En effet, les responsables-clientèle ne reçoivent généralement pas un accueil chaleureux. Les clients potentiels semblent, pour la plupart, assez méfiants et se comportent froidement à leur égard. Certains feignent de ne pas écouter le discours qui leur est adressé. D'autres, prétendent ne pas être les patrons. M. Hou affirme savoir instantanément si on lui ment. Dans ce cas, il dit jouer le jeu et inviter la personne à transmettre la brochure au patron de l'affaire.

La méfiance de nombre de clients potentiels est interprétée différemment d'un promoteur à l'autre. M. Dubois explique l'enthousiasme modéré des Chinois pour le microcrédit par leur prudence, c'est-à-dire leur volonté de limiter leur endettement qui se manifeste même, note-t-il, dans leurs demandes. Comme la majorité des responsables-clientèle, il déclare que les demandes formulées par les clients sont généralement rationnelles et raisonnables. En mettant ses observations en perspective avec son expérience en Afghanistan, il conclut que les Chinois n'ont pas une approche dynamique de l'emprunt.

« Je crois que les gens en Chine sont relativement prudents. De manière générale, je trouve que les gens sont très prudents dans leurs demandes, dans les montants, dans beaucoup de choses. [...] Notamment lorsque nous sommes dans une démarche active, quand c'est nous qui allons chercher le client de boutiques en boutiques, pas forcément quand celui-ci vient à la banque demander un microcrédit, les gens sont relativement prudents en Chine. C'est peut-être aussi pourquoi ils ne préfèrent pas trop s'endetter, ils sont peut-être moins dynamiques dans leur approche au crédit qu'en Afghanistan » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant chez Vtb-se).

Selon M. Jiang, c'est le refus de s'endetter, manifestés par les habitants de la région, qui explique le faible engouement des clients potentiels pour l'offre de microcrédit proposée par sa compagnie. Ce refus tient, dit-il, à un héritage de symboles culturels.

« Lorsque nous avons commencé à proposer notre offre, les clients potentiels, pour la plupart, n'osaient pas faire de demande de microcrédit.

[..] Ici il y a un dicton qui dit de faire ce que l'on veut uniquement avec l'argent que l'on possède [*you duooshao qian, wei duoshao shi*]. [...] Par exemple, tous les ans, avant et juste après le Nouvel an chinois beaucoup de gens viennent rembourser l'intégralité de leur emprunt et peu de gens viennent contracter un microcrédit. Ils ne veulent pas être endettés à leur entrée dans la nouvelle année (il rit). Je pense qu'il s'agit seulement d'un symbole ou d'une sorte de chose culturelle » (extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

Par ailleurs, à l'encontre de l'argument de vente de Vtb-se qui présente, nous l'avons vu, son offre de microcrédit comme une alternative à la mendicité, ou en d'autres termes à solliciter son entourage, M. Dubois estime que les Chinois lorsqu'ils ont besoin d'un prêt s'adressent en premier lieu à leur famille ou leurs amis.

« Ils vont surtout à la banque seulement après avoir fait le tour de leur famille, de leurs amis, etc. S'ils peuvent emprunter à l'intérieur de leur réseau, ils vont souvent privilégier le prêt réseau au prêt bancaire. Pour la majorité des gens, il ressort de notre étude de marché que pour des petits crédits, c'est-à-dire micro, ils préfèrent aller chercher auprès de leur famille avant d'aller dans le secteur bancaire » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant chez Vtb-se).

L'étude ethnographique de Yan Yunxiang (1996) révèle qu'en raison des difficultés qu'éprouvent les villageois à obtenir un crédit auprès de la banque locale d'État, ces derniers se tournent vers leur réseau personnel. Les *guanxi* et les valeurs morales associées constituent la base du système local de financement informel. Par conséquent, si un individu s'adresse à une banque ou une institution formelle, cela peut signifier que celui-ci est *si menzi*, soit littéralement une porte close morte. Ce terme, à connotation négative, désigne les personnes qui, incapables de se plier au jeu social visant à établir et entretenir de solides *guanxi*, sont perçues comme des individus ne sachant pas être de vrais êtres humains. À cet égard, emprunter auprès d'une banque ou d'un organisme de microcrédit est, convient M. Jiang, culturellement honteux.

« Emprunter à la banque ou à notre compagnie n'est pas vu comme étant une bonne chose du point de vue de la culture locale. [...] Cela est certainement un héritage des anciennes générations. Ils ne veulent pas s'endetter. Tous les gens ayant cette habitude, cette culture, ne veulent

pas s'endetter. Dans le passé ils se contentaient d'emprunter de l'argent à leurs amis, aux membres de leur famille, à leur entourage proche. [...] Comme je le disais, emprunter de l'argent à la banque est vu comme quelque chose de honteux » (extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

1.1.2 La confidentialité dans le recours au microcrédit : une attente peu ou prou respectée

La réticence des clients potentiels à l'égard du microcrédit réside également dans la crainte que leur démarche soit connue de tous. Afin de garder la face, ou autrement dit de conserver la reconnaissance sociale acquise par un jeu de pouvoir et un style de vie, les clients, raconte M. Liao, s'assurent que leur demande de microcrédit restera secrète. Dans le cas contraire leur reconnaissance sociale et la pérennité de leur activité seraient menacées, les deux étant fortement corrélées.

« En Chine, les gens qui contractent un crédit ne veulent pas, pour la plupart, que ça se sache, parce que pour les Chinois, la face est très importante. [Le district] n'est pas très grand, donc c'est fortement possible qu'ils rencontrent des gens qu'ils connaissent et qui travaillent dans le même domaine qu'eux. Donc ils veulent laisser paraître qu'ils ont assez d'argent et qu'ils n'ont pas besoin de plus. Si un client rencontre quelqu'un qui s'aperçoit qu'il a besoin d'argent, cela risque d'avoir un impact sur son affaire car la personne va penser que son pouvoir économique est faible et va se montrer plus réticente à faire affaire avec lui. Donc quand un client vient faire une demande de microcrédit, on lui assure que son nom restera confidentiel, parce que la face est quelque chose de très important pour eux. Ça ne veut pas dire qu'ils veulent paraître riches, c'est juste pour la réputation de leur affaire. [...] Par exemple, beaucoup de clients qui viennent faire une demande de microcrédit et qui rencontrent des amis ici ne disent pas qu'ils viennent demander un microcrédit. Ils disent seulement qu'ils ont quelque chose à régler. Et même si les deux viennent faire une demande de microcrédit aucun des deux ne dira qu'il est ici pour un microcrédit mais juste pour régler quelque chose. Si vous voulez que je vous explique les raisons, il s'agit d'une spécificité propre à la Chine (il rit). Il y a une histoire drôle : une banque étrangère voulait s'installer en Chine. Une agence a été ouverte dans une rue très empruntée mais les affaires n'étaient pas bonnes. Plus tard ils ont déménagé l'agence dans un endroit reculé et là

les affaires se sont mises à marcher (il rit) » (extrait de l'entretien avec M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Aussi, plus qu'une quelconque formation universitaire, ce qui compte avant tout pour M. Jiang, lorsqu'il recrute ses responsables-clientèle, est qu'ils soient natifs de la région. La microfinance, juge-t-il, est une finance de proximité, dont les services sont proposés localement, à l'intérieur d'un périmètre restreint. D'origine locale, les responsables-clientèle sont dès lors assurés de connaître les tendances du marché et les référents sociaux de la région afin de communiquer habilement avec les habitants.

Pour autant, l'*open space* dans lequel sont notamment reçus les clients de Vtb-se n'est guère propice à la confidentialité. Même si les promoteurs manifestent une sensibilisation à l'égard des attentes de leurs clients en matière de confidentialité, la conception des infrastructures, elle, n'en tient pas compte. De plus, les clients tiennent à ce que les responsables-clientèle, lorsqu'ils leur rendent visite, ne portent pas d'uniforme. De cette manière, les clients s'assurent que leurs voisins ne puissent pas identifier les responsables-clientèle. Néanmoins, l'un d'eux confie trouver cela contraignant car le port de l'uniforme constitue, selon lui, un outil indispensable pour faire la promotion de Mcc-se. Outre le port de l'uniforme, une cliente nous a fait part de son malaise quant au fait que nous étions trop nombreux lors de notre visite ; nous étions alors quatre. Elle craignait qu'accueillir autant de monde chez elle ne fasse parler les gens aux alentours.

Mais avant de soumettre une demande de microcrédit à leurs supérieurs, les responsables-clientèle mènent une enquête afin de s'assurer, disent-ils, de la capacité de leur client à rembourser. Ces enquêtes sont menées dans les locaux de l'activité du client. Les responsables-clientèle prennent tout d'abord des photos sur lesquelles ils posent aux côtés de leurs clients devant les locaux de ces derniers, afin de prouver, expliquent-ils, leur venue sur place. Ils jettent ensuite un rapide coup d'œil aux locaux et notamment à la marchandise, à la production ou à l'élevage. Puis ils s'intéressent à la gestion de l'activité et de la trésorerie. Une dizaine de questions suffisent généralement pour en faire le tour. Une fois le microcrédit accordé et versé, l'investigation se poursuit pendant toute la durée du contrat. Les responsables-clientèle se rendent régulièrement chez leurs clients pour, disent-ils, s'intéresser à la manière dont ils utilisent l'argent, tout en veillant à ce qu'ils n'emploient pas le microcrédit à d'autres fins que celles inscrites dans le contrat. Se révélant intrusifs, l'enquête et le suivi réalisés par les responsables-

clientèle peuvent susciter dissuader des clients potentiels. M. Pan explique que certains clients n'apprécient guère de recevoir les responsables-clientèle sur leur lieu de travail, de surcroît face à leur clientèle. Ils tiennent en effet à ce que personne, du domaine de leurs affaires, ne sache qu'ils ont recours au microcrédit, cela risquant de ternir leur réputation et par là même de nuire à leur activité. C'est pourquoi il se contente de regarder discrètement à l'intérieur des commerces de ses clients sans y entrer. Les enquêtes peuvent se révéler d'autant plus intrusives que dans leur phase préliminaire, elles sont parfois poursuivies sur le lieu d'habitation des clients.

« Si vous faites une demande, je vais me déplacer à votre domicile pour jeter un œil et estimer vos biens immobiliers et vos revenus pour décider le montant maximum que je peux vous accorder » (extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).

La sœur d'un jeune client, qui s'est portée cautionnaire, discute très longuement avec M. Hou afin de le convaincre de ne pas venir chez elle arguant de la perte de face que cela occasionnera à sa famille. À l'issue de près d'une heure de négociations à laquelle j'assiste, M. Hou me prie de les laisser seuls, avançant que sa cliente est gênée de ma présence. Je sors les laissant négocier une demi-heure encore sans parvenir toutefois à connaître la nature ni même l'issue de l'échange qui suit.

Du fait de cette attente en matière de confidentialité et de la réticence traditionnelle à l'emprunt formel, les clients tâchent parfois de rendre leur échange avec le responsable-clientèle informel. À l'occasion d'une enquête que M. Hou mène, accompagné d'une autre responsable-clientèle et de moi-même, pour l'octroi d'un microcrédit de 30 000 yuans, nous attendons le client dans ses locaux professionnels. M. Hou reçoit alors un appel téléphonique de lui qui l'invite à le rejoindre dans sa voiture garée devant. M. Hou le rejoint seul dans un premier temps. Quelques minutes plus tard, nous y sommes invitées à notre tour. La sœur du client, au volant, conduit très lentement. La négociation et la signature du contrat ayant lieu dans cette voiture, l'échange est revêtu d'un caractère informel. Prenons également l'exemple de M. Pan qui décide de rendre visite à une cliente restauratrice sur le point d'achever le remboursement de son microcrédit. Cette cliente nous invite à boire le thé mais ne s'assied pas avec nous. Alors qu'elle se tient sur le pas-de-porte de son commerce, je fais part de mon étonnement à M. Pan qui explique à voix basse que certains de ses clients

préfèrent aller et venir et donner ainsi à la discussion un caractère informel. Plus tard, entre deux échanges banals M. Pan propose à sa cliente de renouveler son emprunt. Celle-ci lui fait comprendre que c'est en effet dans ses projets, puis elle disparaît et ne reparaît que lorsque nous nous apprêtons à partir. Revêtir les relations entre les responsables-clientèle et leurs emprunteurs un caractère informel garantit un respect de la pudeur des clients vis-à-vis de l'emprunt.

1.1.3 Des motivations d'emprunt marquées par les rôles sexués

Le rapport à l'argent, marqué par le genre (Zelizer, 1994), conditionne les motifs du recours des femmes au microcrédit. Mme Shuijiu explique que les femmes chinoises n'ont pas l'habitude de recourir à l'emprunt formel en raison du schéma traditionnel de répartition sexuée des rôles au sein du ménage : les responsabilités incombant aux hommes relèvent de la sphère économique et publique tandis que celles des femmes se limitent à la sphère domestique et privée (Hershatter, 2007 ; Yang Juhua, 2009).

La répartition sexuée des rôles et des responsabilités repose, en Chine, sur les principes opposés et complémentaires de l'ordre universel du *yin* et du *yang*. Dans la cosmologie chinoise, alors que le *yang* est notamment associé au masculin, à la chaleur, au soleil et à la force, le *yin* renvoie au féminin, c'est-à-dire en particulier au froid, à la lune et à la soumission. Comme l'indique Isabelle Attané (2010a : 113), la force est la vertu du *yang* tandis que la soumission constitue l'utilité du *yin*. La culture traditionnelle chinoise exalte ainsi l'homme, symbole de lumière, comme le guide et le chef indiscuté de la famille, honoré pour sa puissance. La femme, symbole d'obscurité et louée pour sa faiblesse est reléguée dans la sphère familiale (Van Gulik, 1971).

Néanmoins, de manière générale, loin de constituer une catégorie homogène, les femmes évoluent dans des configurations familiales qui varient d'un ménage à l'autre. Dès lors, l'apprentissage des rôles sexués varie d'une fille à l'autre, comme l'illustre l'influence de leur rang au sein de leur fratrie sur la socialisation de Mme Meirong et sur celle de son conjoint.

« Cela dépend des familles. Dans certaines familles c'est l'homme qui est plus responsable et dans d'autres c'est la femme. [Dans mon foyer] c'est moi qui ai plus de responsabilités. C'est une habitude. [...] Et puis c'est moi la plus vieille dans ma famille, alors que mon mari était le cinquième, c'est une habitude pour moi d'avoir plus de responsabilités et ce à plusieurs niveaux. Dans ma famille c'est moi qui m'occupe de toutes les

choses importantes » (extrait de l'entretien avec Mme Meirong, emprunteuse chez Mcc-se).

Cependant, le cas de Mme Meirong semble constituer une exception. Aussi, les hommes et les femmes rencontrés, pour une nette majorité, expliquent que la responsabilité des affaires internes, c'est-à-dire assignées aux femmes, renvoie aux tâches domestiques tandis que celle des affaires externes qui reviennent aux hommes implique de gagner de l'argent pour subvenir aux besoins du foyer et s'occuper de tout ce qui nécessite de traiter avec le monde extérieur. C'est pourquoi Mme Wei juge que les hommes ont une plus grande soif d'argent, faisant écho aux propos des représentantes de Gongo-om, Mme Tian et Mme Cui, qui estiment que les responsabilités familiales justifient que les hommes accordent plus d'importance à l'argent.

Ainsi, les motifs d'emprunt sont marqués par les rapports sociaux de sexe. Le premier motif invoqué par les emprunteuses de mon échantillon est celui représenté par la nécessité de couvrir les coûts importants et indispensables liés à l'éducation et à la construction du futur foyer de leurs enfants. La sœur de Mme Zahuo justifie l'attachement de cette dernière à son activité génératrice de revenus par son projet d'acheter une maison à son fils, alors qu'elle et son conjoint n'en ont pas, et par le devoir qui revient à ces derniers de financer le mariage de leur enfant.

« Ils doivent travailler dur pour acheter une maison pour leur fils. Il faut aussi qu'ils mettent de l'argent de côté pour le mariage de leur fils dans le futur. [...] Elle met de l'argent de côté essentiellement pour son fils » (sœur de Mme Zahuo, extrait de l'entretien avec Mme Zahuo, emprunteuse chez Rcc-a).

La pression financière décrite par la sœur de Mme Zahuo est d'autant plus grande que l'enfant de cette dernière est un garçon. Les enjeux financiers conséquents qu'un fils suscite sont également soulignés par Mme Yifu.

« Personne ne veut avoir deux enfants maintenant, et ce serait trop de pression pour moi d'avoir deux enfants et notamment en termes financiers. Et puis parce que mon enfant est un garçon je vais devoir lui apporter beaucoup d'argent parce que il ira à l'école et qu'il se mariera dans le futur » (extrait de l'entretien avec Mme Yifu, emprunteuse chez Vtb-a).

Comme l'explique Isabelle Attané (2010a), étant donné que le rôle d'un enfant dans la famille et la société est prédéterminé par son sexe, les fils se voient accorder des privilèges au détriment des filles. Parce qu'après son mariage, une femme quitte le foyer de ses parents pour rejoindre celui de ses beaux-parents, un dicton chinois dit qu'élever une fille revient à « cultiver le champ d'un autre » (Attané et Guilmoto, 2007). L'attention particulière portée aux fils est donc justifiée par les attentes parentales qui pèsent sur lui et par les rôles qui lui incomberont à l'âge adulte : un apport de main-d'œuvre pour la ferme ou l'entreprise familiale, la gestion des affaires de la famille, le soutien de ses parents dans leur vieillesse et la perpétuation de la lignée (Xie Zhenming, 2002). Si ces femmes manifestent une telle préoccupation pour leur fils c'est aussi parce qu'en leur ayant donné naissance elle ont acquis une reconnaissance au sein de la communauté (Li et Zhu, 2001).

Ainsi, déclare Mme Junlei, contracter un microcrédit est indispensable pour développer son exploitation de culture de trémelles afin d'être en mesure de payer les études de leur fils.

« Il faut que l'on gagne autant que possible. Les études de notre fils vont nous revenir chères. C'est pourquoi il faut que nous développions notre exploitation de culture de trémelles pour gagner plus d'argent. Or on ne peut pas accroître notre activité sans l'aide de Rcc » (extrait de l'entretien avec Mme Junlei, emprunteuse chez Rcc).

Les hommes justifient, quant à eux, leur recherche de profit par la volonté de développer leur affaire. M. Cunzhang précise quant à lui qu'il accorde une large part de son budget au pari au mahjong. En dehors de cela, le budget du foyer est constitué, disent-ils, des dépenses de la vie courante et ils n'accordent aucune attention spécifique à un ou des individus en particulier.

« Maintenant mes dépenses principales vont dans l'élevage. [...] Presque tout l'argent est réinvesti dans l'élevage, en dehors des dépenses de la vie courante bien sûr » (extrait de l'entretien avec M. Yurou, emprunteur chez Vtb-se).

« Hier soir et la nuit d'avant j'ai joué au mahjong toute la nuit (il rit). Je n'ai pas arrêté de parier. Mes dépenses principales sont les dépenses de vie et le mahjong » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur chez Rcc et chef de son village).

Mme Fuqu, qui affirme ne pas partager le point de vue de son conjoint sur l'argent, souhaiterait accroître ses revenus pour offrir à son foyer une vie meilleure.

« Mon point de vue est un peu différent de celui de mon mari. [...] J'aimerais bien avoir plus d'argent pour que ma famille ait une vie meilleure » (extrait de l'entretien avec Mme Fuqu, emprunteuse chez Mcc-se).

Lorsqu'au cours de l'entretien, nous abordons ses besoins en terme de trésorerie, Mme Fuqu explique, en premier lieu, que l'épilepsie dont souffre son fils nécessite l'achat de médicaments coûteux.

« Les principales dépenses concernent l'achat de médicaments pour mon fils aîné et ensuite les dépenses de la vie courante. [...] Mon enfant souffre d'épilepsie. [...] Il faut qu'il prenne des médicaments tous les jours » (extrait de l'entretien avec Mme Fuqu, emprunteuse chez Mcc-se).

De 1950 au milieu des années 1970 le milieu rural s'est vu doté d'infrastructures offrant un accès généralisé aux soins de santé de première nécessité et d'une couverture sociale qui, en moins de trois décennies, a bénéficié à la plus grande partie de la population. Mais les réformes lancées dans les années 1980 ont conduit à l'abandon de l'administration centralisée et, par conséquent, progressivement soumis le système de santé aux lois du marché. L'effondrement du système de santé a essentiellement touché les zones rurales affectant sévèrement les plus pauvres d'entre elles. Le paiement des soins incombe désormais majoritairement aux patients tandis que les services de santé sont soumis à des contraintes de rentabilité (Caillez, 1998 et 2002). Ainsi, Mme Wanju attribue les sérieux problèmes de trésorerie à laquelle son affaire était confrontée et qui l'ont obligée à contracter un microcrédit aux dépenses de santé effectuées pour sa belle-mère. Elle explique: « parce que ma belle-mère est tombée malade l'année dernière. [...] Puisque nous devons payer le traitement de ma belle-mère je n'avais plus assez de trésorerie ». Je lui demande alors de préciser si la décision de contracter un microcrédit lui est revenue ou si elle a été prise par son conjoint. Mme Wanju déclare alors : « c'est moi, [...] parce que je devais soigner ma belle-mère ». L'attention et le soin portés aux enfants, et plus particulièrement aux fils, ainsi qu'aux anciens dans une moindre mesure – il revient d'abord aux fils de

s'occuper de leurs parents âgés - s'inscrit pleinement dans le rôle sexué d'accomplissement des tâches domestiques revenant aux femmes. Le recours des femmes au microcrédit permet certes à ces dernières d'assumer ce rôle de la meilleure des manières tout en renforçant, néanmoins, les rôles sexués auxquels femmes et hommes sont assignés.

En outre, ces témoignages montrent que les microcrédits sont ici, comme ailleurs, contractés à des fins non directement destinées à générer des revenus (Guérin, 2015). De cette manière, comme dans d'autres pays, le microcrédit se substitue à un système de services sociaux qui, en Chine, fait progressivement défaut depuis les réformes d'ouverture. Comme l'indique Sarah Cook (2007 : 112), dans les foyers ruraux, la situation économique reste un facteur déterminant de l'accès au système de santé, et ce bien qu'au sein d'un même foyer, le sexe et l'âge contribuent aux différences dans les besoins et l'accès aux soins. Il en est de même pour l'éducation, avec des frais de scolarité qui se révèlent parfois prohibitifs pour les ménages les moins nantis¹²⁹. Des témoignages similaires ont été recueillis par Becky Hsu (2014) : des individus rencontrés dans le cadre de son enquête ont déclaré utiliser leur microcrédit pour leurs dépenses quotidiennes, pour des coûts médicaux et des dépenses liées à l'éducation de leurs enfants.

1.2. Le rôle occulté des femmes dans la gestion des comptes

1.2.1 Gérer le budget sans contrôler les ressources

Les hommes de mon échantillon délèguent volontiers la gestion des dépenses courantes à leur conjointe tout en conservant, par ailleurs, le pouvoir de décision quant aux dépenses qu'ils considèrent importantes, une tendance généralement observée dans les sociétés patriarcales (Agier *et al.*, 2013). À ce titre, en Chine comme ailleurs, l'homme incarnerait le président tandis que sa conjointe serait le premier ministre du foyer (De Singly, 2004). L'importance accordée aux décisions financières variant considérablement d'une société à l'autre, chacune d'elles renvoie à une répartition préexistante des rôles et responsabilités sexués au sein des ménages (Agier *et al.*, 2013). Myron Cohen (1996) a observé dans un village du Hebei que la gestion globale des questions économiques du foyer appartient au père tandis qu'il revient à sa conjointe de veiller quotidiennement sur l'argent du

¹²⁹ Comme cela a été souligné dans le chapitre 4, les provinces les plus pauvres sont particulièrement touchées par la non-scolarisation des filles. Une des raisons qui explique ce phénomène repose sur des frais de scolarité parfois prohibitifs face auxquels les arbitrages familiaux tendent encore trop souvent à favoriser la scolarisation des garçons au détriment des filles (Monteil, 2012).

ménage, c'est-à-dire de le conserver et le décaisser selon les directives de son conjoint. De manière similaire, les femmes de mon échantillon, pour une large part, affirment gérer le budget de leur ménage, sans pour autant en avoir une vision claire. Celles-ci définissent leur tâche de gestion des comptes tant par l'accomplissement d'une comptabilité journalière que par la responsabilité de conserver l'argent en lieu sûr. Traditionnellement chargées de l'intendance de leur foyer, les femmes semblent être les mieux placées pour savoir où cacher l'argent chez elles.

À l'instar des femmes de mon échantillon, Mme Youqi prétend gérer les comptes avec son conjoint, sans néanmoins avoir accès au compte en banque. Elles déclarent, pour la plupart, que les décisions financières sont prises à deux affirmant que leur foyer est démocratique. Cette référence à la démocratie fait écho, semble-t-il, au discours prononcé au début de la période révolutionnaire par Cai Chang qui, lors de la réunion des délégués des femmes activistes du pays, appela à « continuer à mettre à mal le modèle ancien de la famille patriarcale et féodale et à persévérer dans la construction d'une nouvelle famille solidaire et démocratique »¹³⁰. Mais cet idéal communiste d'égalité homme-femme, encore largement présent, n'est que chimère.

En effet, Mme Youqi admet ne pas détenir de compte en banque. Seul son conjoint est titulaire d'un compte dont elle ignore les numéros et codes secrets car, dit-elle : « c'est mon mari qui s'occupe de tout cela ». Comme l'indique Sally Sargeson (2012 : 41), de nombreux ménages ruraux en Chine ne possèdent qu'un seul compte bancaire qui est au nom du chef du ménage et sur lequel tout revenu agricole ou locatif est versé. Les femmes doivent alors compter sur le bon-vouloir de leurs pères, conjoints ou fils pour accéder à cette épargne. Une Yunnanaise ayant travaillé pendant plus de 20 ans la terre de son mari a confié à Sally Sargeson (2012 : 41) : « Je n'ai jamais eu mon propre argent. Vraiment, je ne plaisante pas. Jamais un seul *fen*¹³¹ à mon nom ».

Les Chinoises sont, de cette manière, perpétuellement confrontées à un paradoxe auquel beaucoup d'autres femmes dans le monde font face : celui de gérer le budget du foyer sans pour autant en contrôler les ressources (Guérin, 2015). La

¹³⁰ Renmin Ribao [Le quotidien du peuple], *Funümen, tigao Juewu, xuehao benling wei jianshe shehuizhuyi fengyong qianjin ! Caichang zai quanguo funüjijifenzi daibiao huiyi shang zuo baogao* [Femmes, prenez conscience de vos forces, de vos capacités d'avancer dans la construction du communisme ! Rapport de Cai Chang au Congrès national des représentantes des femmes activistes], 5 décembre 1958, p. 1.

¹³¹ Un *fen* était le centième d'un yuan. Le *fen* n'est plus en circulation.

répartition traditionnelle des responsabilités au sein d'un ménage s'est vue renforcée par la monétarisation de l'économie chinoise qui, comme dans nombre de sociétés industrialisées, a conduit à l'émergence d'une norme exigeant des femmes d'assumer le rôle de bonnes gestionnaires (Zelizer, 1994). Alors que dans les discours officiels et populaires, les Chinoises sont présentées comme « d'habiles gestionnaires de la vie domestique » (Evans, 2012 : 172), assumer ce rôle de la meilleure des manières est une question d'honneur pour elles. C'est également la raison pour laquelle nombre de celles de mon échantillon affirment gérer le budget de leur foyer.

Seules trois configurations amènent les femmes à gérer le budget du ménage tout en contrôlant les ressources :

1. Les femmes dont les conjoints travaillent en ville et ne font que des apparitions sporadiques dans l'année ont de ce fait une visibilité parfaite sur les comptes et le budget de leur foyer. Les migrations des hommes vers les villes affaiblissent en effet les liens de dépendances des femmes à l'égard de leurs conjoints et permettent une prise de contrôle accrue par les femmes (Tsai Kellee, 2000 ; Li Xirong, 2008).
2. Les femmes vivant dans un ménage à résidence uxori-local: cas plutôt rare, nous l'avons vu, cette configuration concerne deux ménages sur l'ensemble de mon échantillon. Mais les femmes y détiennent vraisemblablement autant voire plus de pouvoir que leur conjoint quant à la gestion du budget de leur foyer. Mme Zahuo, dont le conjoint est un *shangmennüshü*, littéralement un beau-fils arrivé par la porte¹³², est titulaire d'un compte en banque et ce contrairement à son mari.
3. Les femmes dont le conjoint ne jouit pas de toutes ses facultés mentales : à mon arrivée en début d'après-midi à la boutique de M. et Mme Jianliao pour la rencontrer, je ne trouve que son conjoint extrêmement ivre. Le lendemain, tous deux sont présents, et M. Jianliao est dans le même état d'ébriété que la veille, laissant à penser que sa consommation excessive d'alcool est quotidienne. Plus tard, lors de notre entretien, Mme Jianliao explique que lorsque son conjoint a besoin d'argent, il lui en demande car il est incapable de se souvenir des codes bancaires.

¹³² C'est ainsi que sont appelés les hommes vivant dans un ménage à résidence uxori-locale.

« Je lui ai dit mais il ne s'en rappelle pas. Il me fait confiance et pense que je suis quelqu'un d'honnête. Je lui ai donné la carte mais il ne va jamais retirer de l'argent, quand il veut dépenser de l'argent il me demande. [...] Dans mon foyer c'est difficile parce que d'une part je dois m'occuper de mon affaire et de l'autre je dois m'occuper de ma famille. [...] Dans mon foyer j'aimerais être un homme parce que je pense que j'ai beaucoup de responsabilités. Je me suis déjà dit que j'aimerais bien ne pas être une femme. C'est un cri du cœur » (extrait de l'entretien avec Mme Jianliao, emprunteuse chez Mcc-ch).

La forte consommation d'alcool de son conjoint oblige Mme Jianliao à gérer le budget tout en contrôlant les ressources de son foyer. Ses propos traduisent néanmoins l'affliction que suscite ce pouvoir acquis par défaut et qui s'impose à elle. Paradoxalement, un accroissement de liberté peut être désavantageux parce qu'il contraint l'intéressée à consacrer du temps et des efforts à quantité de choix et de responsabilités qu'elle aurait préféré ne pas avoir à assumer (Sen, [1992] 2000).

Toutefois, la plupart des femmes confient ne pas vouloir gérer le budget et les ressources de leur foyer ou parfois même déclarent ne pas en être capables. Tout ce qu'elles souhaitent, comme le dit Mme Mujiao, c'est vivre dans la paix et l'harmonie avec leur famille.

« Je ne sais pas comment dire... Je n'ai pas beaucoup lu et j'ai un faible niveau d'éducation, je n'ai pas de connaissances ou de grandes idées, je ne suis qu'une femme au foyer. Tout ce que je souhaite, c'est vivre dans la paix et l'harmonie avec ma famille » (extrait de l'entretien avec Mme Mujiao, emprunteuse chez Vtb-ch).

Aussi, si le contrôle des finances échappe au chef du ménage, perdant alors la face, celui-ci est susceptible de divorcer (Huang Yuqin, 2011). Mais les conséquences socioéconomiques d'un divorce sont considérablement plus lourdes pour une femme que pour un homme comme le montre l'expérience de Mme Yifu et de Mme Wapin, les deux seules femmes de mon échantillon à être divorcées. La seconde, contrairement à la première, s'est remariée. Parce qu'elles sont des femmes divorcées, toutes deux déclarent être stigmatisées.

« C'est assez difficile, même si on est des gens comme tout le monde, les gens vont parler dans votre dos ou vont vous éviter ou ne plus vous

apprécier » (extrait de l'entretien avec Mme Yifu, emprunteuse chez Vtb-se).

Si son divorce a acculé Mme Wapin, hier et aujourd'hui encore, à des moments pénibles c'est essentiellement, explique-t-elle, en raison du préjudice que cette rupture a causé à ses parents. En divorçant, cette femme au regard résigné dit leur avoir fait perdre la face. Dès lors, de son point de vue, le remariage constitue un engagement anxiogène car, si elle a survécu à un premier divorce, un second la condamnerait, déplore-t-elle, à une mort sociale (*si menzi*, soit, pour rappel, littéralement porte close morte) certaine. L'expression chinoise *si menzi* n'est pas directement extraite des propos de Mme Wapin mais empruntée à Yan Yunxiang (1996). Elle traduit précisément la situation sociale dans laquelle un second divorce la précipiterait. La fermeture des portes impliquerait la mort de ses *guanxi*, une mort sociale étant un facteur déterminant d'une mort physique (Mauss, 1926). Mme Wapin et Mme Yifu racontent pourquoi les femmes divorcées inspirent de la répugnance. Les gens sont rarement capables d'entendre que le divorce ait pu être à l'initiative de la conjointe. Aussi, ces derniers présument le plus souvent que si le conjoint a demandé le divorce, c'est très certainement parce que sa conjointe devait avoir un très mauvais caractère. Une telle personnalité nuisant à l'harmonie, l'ex-conjointe se voit par conséquent exclue. Leurs témoignages font en effet écho aux phénomènes de paupérisation observés chez les femmes divorcées en Chine (Xu Jingli, 2009).

Par ailleurs, au cours des premiers entretiens menés auprès des responsables-clientèle, j'ai été confrontée à un problème terminologique venant confirmer la position subalterne des Chinoises notamment éprouvée dans le divorce telle que décrite par Mme Wapin et Mme Yifu et rappelant la stigmatisation ancienne des veuves et du remariage des femmes dans la tradition chinoise. Souhaitant demander aux employés des organismes de microcrédit s'ils accordaient des microcrédits aux femmes seules, j'avais maladroitement choisi d'employer le terme *danshen*. J'ai toutefois très vite compris que ce terme ne fait référence qu'aux personnes non encore mariées, et non aux divorcées et veuves. Mais plus précisément, ma question avait un sens ambigu dans la mesure où ce terme peut être employé pour désigner des hommes divorcés mais aucunement des femmes divorcées. De cette maladresse, j'ai, d'une part, appris qu'il convient de dire *sangou* pour faire référence aux personnes veuves, et d'autre part, découvert que lorsqu'une femme est divorcée, on ne peut se contenter de la qualifier de

célibataire, l'usage étant de préciser qu'elle a été mariée. Contrairement aux hommes, les femmes sont condamnées à porter les stigmates de leur passé. La capacité des hommes à faire le choix d'une nouvelle vie supplante à l'évidence celle des femmes. C'est donc notamment pour se protéger d'un divorce que les femmes chinoises refusent d'assumer des responsabilités qui, selon les normes sexuées, ne sont pas les leurs.

1.2.2 L'expérience indispensable des femmes dans la finance informelle

Comme le souligne Sally Sargeson (2012), dans un contexte de modernisation économique, les actifs représentent un indicateur plus fiable que les revenus pour estimer la capacité économique et la position sociale d'un individu. Tout en étant facteurs de production de richesse, les actifs constituent une source de protection contre les besoins et les risques à venir. Or, en dépit de la loi sur la succession promulguée en 1985, qui stipule l'égalité entre les hommes et les femmes en termes d'héritage, en Chine rurale et périurbaine, les biens familiaux sont toujours majoritairement transmis aux fils (Wakefield, 1992 ; Cohen, 1996 ; Tang Can, 2013). Aussi, nous l'avons vu, la dot et l'ensemble des biens paraphernaux ne représentent aujourd'hui plus qu'une part marginale des biens échangés dans le cadre d'un mariage. Alors que traditionnellement, les droits de propriété sont conférés aux familles et non aux individus, les inégalités entre les hommes et les femmes, en termes de possession d'actifs ne cessent de s'accroître (Wakefield, 1992 ; Zelin, 2009 ; Sargeson, 2012).

Les femmes tirent moins de profits pécuniaires que les hommes de l'exploitation des terres, de leur location ou de leur vente (Zhong et Di, 2005). Aussi, comme souligné en introduction générale, dans le cas d'une expropriation, les autorités locales se fondent sur le genre pour fixer le montant des indemnités compensatoires, dédommageant les hommes de manière plus avantageuse que les femmes. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le foncier rural le 1^{er} mars 2003, les agriculteurs jouissent d'un droit d'usage des terres sous contrat avec les autorités locales garanti pendant au moins trente ans, et les femmes, mariées ou non, jouissent de droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne la répartition des terres¹³³. Pour autant, Sébastien Colin (2013) indique que certaines autorités locales raccourcissent arbitrairement les termes des contrats, voire

¹³³ « Law of People's Republic of China on land contract in rural areas » (votée lors de la 29^e réunion du Comité permanent du 9^e Congrès national populaire, le 29 août 2002), en ligne sur le portail officiel du gouvernement chinois : http://english.gov.cn/laws/2005-10/09/content_75300.htm (consulté le 27 juin 2014).

révisent la propriété des droits d'usage des terres par décret administratifs locaux. Parfois, elles se gardent même tout simplement d'informer la communauté paysanne de l'existence de cette législation. Ainsi, seules 37% des familles agricoles auraient connaissance des textes de loi relatives au foncier (Gao Yu, 2012). Aujourd'hui, comme hier, on ne compte plus les cas d'usages illégaux des terres impliquant des cadres locaux (Gipouloux, 1993 ; Huang Chunyi, 1996). Par conséquent, les actifs que possèdent nombre de femmes en zone rurale et périurbaine d'une part ne leur permettent pas de démarrer une activité marchande, et d'autre part n'offrent pas de garanties suffisantes pour leur permettre de se voir accorder un crédit auprès d'institutions financières formelles (Sargeson, 2012).

En dépit de ces inégalités en termes d'actifs, les femmes mettent un point d'honneur à assumer leur rôle de bonne gestionnaire de leur foyer, celui-ci mettant en jeu leur réputation. De manière générale, la répartition sexuée du pouvoir de décision sur les finances des ménages induit le recours à des réseaux de financement différents entre les hommes et les femmes (Guérin, 2011b). Les réseaux de finance informelle au sein des ménages à faibles revenus sont ainsi d'autant plus importants pour les femmes (Agier *et al.*, 2013). Comme le note Isabelle Guérin (2015 : 163), elles sont amenées à multiplier les pratiques financières (emprunter, prêter, épargner, donner, recevoir) mais aussi à déployer une infinité de tactiques et de ruses afin de construire leurs propres circuits financiers, souvent clandestins. Par conséquent, et contrairement à ce que prétendent de nombreux praticiens de la microfinance, les femmes en général, et les Chinoises en particulier, ont une expérience significative de la finance informelle (Tsai Kellee, 2000).

Lorsque les femmes participent aux rituels au cours desquels s'échangent des *hongbao*, ou enveloppes rouges¹³⁴, c'est avant tout pour le capital social des hommes (Sargeson, 2012), et, ce faisant, les affaires de leur conjoint. Plusieurs interlocutrices déclarent que le budget annuel alloué par leur foyer à ces rituels est de l'ordre de 10 000 yuans. En Chine, comme à Taiwan, les tontines¹³⁵ ont toujours été largement pratiquées (Tsai Kellee, 2000 ; Xie Xinyi, 2004). Ces

¹³⁴ Il s'agit de la forme traditionnelle du don d'argent en Chine pratiqué à l'occasion d'événements particuliers. Il s'agit d'un moyen courant de cultiver ses *guanxi* (relations). Cette pratique sera abordée plus en détail plus bas.

¹³⁵ Il s'agit de toute forme d'association collective d'épargne que celle-ci soit investie de manière indivisible en commun ou de manière individuelle à tour de rôle, que ses fruits bénéficient aux épargnants eux-mêmes ou aux personnes que ces derniers désignent, que sa durée soit brève ou longue. Pour un exposé détaillé des formes traditionnelles de tontines chinoises voir les travaux de Thierry Pairault (1990 et 1999).

tontines qui rassemblent les membres de la famille élargie (*jia*) et de l'entourage sont très souvent organisées par des femmes qui, pour une grande majorité, vivent en zone périurbaine (Pairault, 1990 ; Tsai Kellee, 2000 ; Xie Xinyi, 2004). Nombre d'entre elles participent à ces tontines parce qu'elles y sont vivement encouragées par leur conjoint qui, afin de préserver leur face, les incitent à participer aux tontines à leur place (Tsai Kellee, 2000). Or, l'engagement des femmes dans les tontines vise le plus souvent à financer l'activité économique de leur conjoint ou l'entreprise familiale (Gao Chengshu, 1999).

Mais en Chine continentale la tontine peut être jugée de « crime » d'escroquerie, de spéculation et d'absorption illégale des dépôts publics. C'est en effet pour avoir organisé une large tontine qu'une femme du nom de Wu Ying fut condamnée à la peine de mort en 2009 puis exécutée¹³⁶. Mao Yushi, surnommé « la conscience des économistes » (Liu Xiaobo, 2011 : 255), qui, nous l'avons vu, a été à l'origine des premiers dispositifs de microcrédit en Chine, a défendu la cause de Wu Ying, pointant du doigt la loi chinoise sur la finance qu'il décrit comme une relique d'un système d'économie planifiée archaïque. Dans une interview il a déclaré « je suis, moi aussi, coupable de collecte illégale de fonds »¹³⁷. La même sentence fut prononcée 18 ans plus tôt à l'encontre d'une autre femme dénommée Zheng Lefen, pour le « crime de spéculation et de mercantilisme illégal »¹³⁸. Alors que l'homme à la tête de la mafia de Chongqing, l'une des quatre municipalités chinoises, a, pour le même « crime », écopé de 20 ans de prison, la peine capitale infligée à Wu Ying, qui a suscité de vives critiques de la part de l'opinion publique locale sur différents blogs de discussion chinois, est perçue comme une mise en garde (*shaji jinghou*)¹³⁹. Certes, cette politique d'un système financier centralisé néglige la pluralité des comportements individuels, la diversité de la demande en capital et la multiplicité des responsabilités engagées (Lin Yue, 2004). Aussi, l'affaire Zheng Lefen manifeste la réactivité de la société chinoise et les contradictions du gouvernement chinois qui d'un côté libère les activités individuelles et de l'autre ne donne pas les moyens de leur développement (Pairault, 2005). Mais ces affaires montrent, de

¹³⁶ <http://finance.ifeng.com/news/special/zhengyiwuying/> (consulté le 22 avril 2014).

¹³⁷ *Zhuming jingji xue jia maoyushi jieshou shenzhen tequ bao jizhe zhuanfang. Jingji de chenggang he jinbu zaiyu ziyou de kuoda*, Shenzhen Special Zone Daily, 4 juin 2012 : http://sztqb.sznews.com/html/2012-06/04/content_2069903.htm (consulté le 26 février 2014).

¹³⁸ <http://chinachange.org/2014/01/16/politics-of-the-death-penalty-in-china/> (consulté le 19 décembre 2014).

¹³⁹ <http://finance.ifeng.com/news/special/zhengyiwuying/> (consulté le 22 avril 2014).

surcroît, comment la loi chinoise sur la finance informelle amène certaines femmes à prendre des risques au péril de leur vie notamment pour assumer leur rôle de bonne gestionnaire. En outre, avec cette réglementation très stricte, l'État-Parti chinois contribue à laisser dans l'ombre le rôle des femmes dans l'économie des ménages et les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

1.2.3 La *sifangqian* ou l'épargne secrète nécessaire

Si la réticence à l'emprunt est aussi marquée chez les femmes que les hommes, la tendance à épargner est elle plus marquée chez les premières. Une large part de celles de mon échantillon déclare, à l'instar de Mme Xieshang, que tout l'argent qu'elle gagne, elle le met de côté. En effet, afin de pallier leur manque de contrôle sur les ressources, c'est-à-dire de faire face à l'irrégularité et l'imprévisibilité de ces ressources, une proportion significative de femmes confie épargner de l'argent en secret. Cette pratique est communément appelée *sifangqian*, soit mot-à-mot l'argent secret de la famille conjugale¹⁴⁰. La plupart des femmes, comme Mme Pengyou, cache à leur conjoint l'existence de leur *sifangqian*.

« Non il ne sait pas si j'ai de l'argent ou non. [...] Parce que c'est justement une sifangqian et que c'est une économie secrète que mon mari ne doit pas connaître. [...] Elle est] à la maison. [...] Évidemment [que je la cache dans un endroit secret] (elle rit), je ne vais pas la laisser en plein milieu ! » (Extrait de l'entretien avec Mme Pengyou, emprunteuse chez Vtb-ch).

D'autres, comme Mme Xieshang, avouent à leur conjoint constituer une *sifangqian*, tout en se gardant de mentionner le montant de cette épargne.

« Il connaissait l'existence de ma sifangqian mais il ne savait pas combien il y avait dedans (elle rit) » (extrait de l'entretien avec Mme Xieshang, emprunteuse chez Vtb-se).

Les femmes s'investissent énormément dans la gestion de cette cassette dont elles taisent le montant à la famille lignagère, suscitant des conflits tant avec leur conjoint qu'avec leur belle-mère (Pairault, 2004) pour qui une femme doit être une bru agréable dans le cadre de la tradition du mariage patrilocal, aujourd'hui comme autrefois (Tan Sor-Hoon, 2004 ; Attané, 2010a).

¹⁴⁰ *Fang* désigne la famille conjugale par opposition à *jia* qui désigne la famille lignagère (Pairault, 2004).

Comme cela a été souligné plus haut, si les femmes savent parfaitement où cacher l'argent, c'est en raison de leur rôle sexué qui les assigne à la sphère familiale. De ce rôle « de l'ombre », en référence au *yin*, les femmes ont, semble-t-il, cultivé la pratique secrète de la *sifangqian*.

La constitution d'une *sifangqian* est traditionnellement motivée par la peur du veuvage, du divorce ou de la répudiation (Pairault, 2004). C'est donc le sentiment de défiance, que sous-entend la *sifangqian*, qui explique sa dimension secrète. Ainsi, seul un environnement propice à discuter de sujets intimes offre la possibilité d'aborder celui de cette épargne secrète. C'est à ce titre que la littérature disponible sur ce sujet présente certaines lacunes.

L'analyse textuelle des entretiens révèle que, dans leurs propos, les femmes opposent très souvent le terme *sifangqian* à ceux d'honnêteté, de famille et de confiance. Mme Sichang, comme la plupart des femmes avec qui il ne m'a pas été possible de m'entretenir individuellement, se défend de détenir une *sifangqian*, estimant qu'une telle épargne sape la confiance entre les conjoints et porte atteinte à l'harmonie du foyer.

« Si vous avez une sifangqian, vous mettez de l'argent de côté en secret, donc votre mari ne va plus vous faire confiance. C'est la raison pour laquelle la famille n'est plus en harmonie, et si le nombre de divorces est si élevé c'est parce que chaque membre du couple épargne son argent de son côté, ils ne se comprennent plus. Et même ma belle-fille sait que nous sommes une famille heureuse, tout le monde nous admire. Mais mon mari et moi n'avons jamais eu de sifangqian. Si nos enfants ont besoin d'argent pour étudier, on va leur donner. Quand nous assistons à des mariages, nous donnons de l'argent, on dépense notre argent comme il faut. On n'épargne jamais d'argent séparément et on dépense toujours notre argent comme il faut » (extrait de l'entretien avec Mme Sichang, emprunteuse chez Vtb-se).

Ainsi, M. Cunzhang est convaincu que sa conjointe ne possède pas de *sifangqian*, affirmant qu'elle lui fait confiance, et ce au bénéfice de l'harmonie de leur ménage.

« La santé et l'harmonie dans la vie familiale sont les choses les plus importantes. L'argent n'est pas important. [...] On est en harmonie tous les deux. Elle me critique seulement quand je rentre à la maison en voiture alors que j'ai bu. Même quand je perds 10 000 yuans au mahjong,

elle me fait une remarque mais elle ne perd jamais son sang froid. [...] Non, ma femme [n'a pas de sifangqian, elle] me fait confiance et ne cherche pas à savoir où va l'argent. [...] Je suis responsable de tout cela et ma femme n'a pas besoin de s'occuper de quoi que ce soit. Ma femme me fait confiance [...]. Elle est à mes côtés depuis tellement d'années, elle m'a toujours fait confiance » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur chez Rcc et chef de son village).

De même, si Mme Youqi ne détient pas de *sifangqian* c'est, dit-elle, parce qu'elle ignore comment faire pour accéder aux revenus de son foyer : « Je ne sais pas comment mettre de côté car c'est mon mari qui s'occupe de tout cela ». Aussi, si M. Cunzhang se vante de la confiance que sa conjointe lui accorde, c'est parce que la constitution d'une *sifangqian* indique de surcroît la suspicion des femmes pour la justice des affaires familiales de leur pays, dans lequel, nous l'avons vu, les politiques d'État n'ont eu, jusqu'à présent, qu'un impact limité sur l'égalité entre les sexes.

Toutefois, nous l'avons vu dans le chapitre 3, l'absence de confiance sociale en Chine n'est, à l'origine, pas propre aux femmes. Elle a émergé voire ré-émergé au sein de la génération ayant souffert des impasses successives du Grand bond en avant et de la Révolution culturelle (Spires, 2011) ayant plongé la moitié de la population rurale dans la pauvreté (Yao Shujie, 2000). Les réformes n'ont ensuite pas apaisé ces craintes. Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché, officialisée par le XIV^e congrès du PCC en 1992, a fondamentalement modifié l'ordre social. Les générations nées sous l'ère maoïste ayant appris à vivre selon des règles collectivistes ont dû s'adapter à un système de distribution des richesses totalement différent dans lequel se trouvent « nombre de perdants pour peu de gagnants » (Han et King Whyte, 2009 : 193). Dans les années 1960 et 1970, les étiquettes de classe (paysans pauvres, paysans moyens, paysans riches et propriétaires terriens), ont déterminé les trajectoires de vie et les opportunités du peuple. Il était fréquent que les cadres du village étaient nommés par le PCC sur la base de leur pauvreté sous le nom de « chef des pauvres » (*qiongtou*) (Yan Yunxiang, 1996). Mais par la suite nombre de ceux qui pensaient être honorés pour leur contribution à la construction du socialisme se sont retrouvés sans emploi, alors que de nouveaux millionnaires devaient leur situation confortable à la corruption et au favoritisme des officiels (Han et King Whyte, 2009). L'ancienne hiérarchie sociale a été remplacée par un double système de

stratification sociale caractérisé par la juxtaposition d'une organisation bureaucratique avec un système économique de classe basé sur le marché (Yan Yunxiang, 1996 ; Luong et Unger, 1998). Aussi, même si la Chine est dotée d'un dispositif législatif considérable, l'impact sur la société et l'économie demeure questionnable (Gipouloux, 2009). En effet, comme souligné en introduction, le mariage, la propriété, la dette, le contrat continuent, dans une large mesure, d'être soumis aux traditions.

Dès lors, les femmes plus que les hommes, éprouvent des difficultés à faire valoir leurs droits, que l'État n'a pas coutume de garantir (Zelin, 2009), notamment sur leurs actifs en cas de divorce (Sargeson, 2012) dont les conséquences, comme cela est souligné plus haut, sont nettement plus lourdes pour les femmes que pour les hommes. C'est ce qui motive Mme Muji, dont le conjoint qui travaille dans la ville méridionale de Wenzhou ne revient qu'une fois par an voire une fois tous les deux ans, à détenir une épargne secrète. En effet, même si les migrations des hommes vers les villes affaiblissent les liens de dépendances des femmes à l'égard de leur conjoint, le phénomène ne fait qu'accentuer la crainte des femmes vis-à-vis du divorce (Li Xirong, 2008).

« Il travaille à Wenzhou. [...] Il est là-bas depuis 2002. [...] Il revient une fois par an ou tous les deux ans. [...] Je ne dis pas à mon mari combien j'ai d'argent. Lorsque je suis face à lui je vais lui dire que je n'ai pas d'argent. [...] La société est assez compliquée maintenant. [...] Que se passera-t-il s'il trouve une autre femme et qu'il veut divorcer ? Il va prendre mes biens familiaux » (extrait de l'entretien avec Mme Muji, emprunteuse chez Mcc-se).

De même, à cause du pouvoir relatif que la consommation d'alcool de son conjoint lui a conféré, Mme Jianliao s'est résignée à ne pas se constituer de *sifangqian* parce que le divorce lui paraît être une issue inenvisageable.

« [Je n'ai pas de sifangqian] parce que c'est impossible de trouver un autre foyer. Je ne peux avoir que ce mari et que ce foyer » (extrait de l'entretien avec Mme Jianliao, emprunteuse chez Gongo-om).

Comme indiqué plus haut, de nombreux foyers ruraux ne possèdent qu'un seul compte au nom du chef de ménage. Dès lors, la constitution de cette cassette rappelle que le mobile de l'épargne ne repose pas uniquement sur le rendement et la spéculation, qui demeurent au centre des préoccupations des économistes dans

leurs analyses du comportement des épargnants¹⁴¹, mais est très souvent affaire de sécurité (Servet, 2006). L'accroissement de la concurrence du marché s'accompagne, d'une hausse de l'insécurité, des inégalités, de la précarité et de la flexibilité de la situation socioéconomique des femmes qui, en premier lieu, concerne les femmes des zones rurales (Angeloff et Lieber, 2012a¹⁴²; Attané, 2012b). Besoin exacerbé par une insécurité croissante, la constitution d'une *sifangqian*, loin de consister en un « privilège purement féminin » (Pairault, 2004 : 294), semble, avant tout, corrélée aux risques auxquels les femmes chinoises sont exposées.

2. L'AUTO-EMPLOI DES CHINOISES : UN CERCLE VERTUEUX REMIS EN QUESTION

2.1. La lourde charge de travail et de responsabilité des femmes

2.1.1 Des trajectoires professionnelles flexibles, précaires et jonchées de ruptures

Nous l'avons vu, héritières des « filles de fer », les Chinoises ont aujourd'hui un taux de participation économique parmi les plus élevés au monde. Pourtant, comme le souligne Isabelle Guérin (2015), les inégalités de genre les plus extrêmes, c'est-à-dire celles ayant des conséquences directes sur la survie des filles et des femmes (mesurées par une surmortalité féminine due à un taux de mortalité maternelle élevé et un mauvais traitement des filles) s'observent dans les régions du monde où les activités économiques sont le moins accessibles à ces dernières, non pas parce qu'il s'agit de régions pauvres mais avant tout parce que ces régions sont le lieu d'une organisation patriarcale de la société (Kabeer, 2003). Or, les discriminations subies par les femmes chinoises, tant dans leur enfance que dans leur vie adulte entraînent un régime de mortalité leur étant nettement défavorable. Toutefois, en comparaison avec l'Inde, second pays le plus

¹⁴¹ Selon la définition keynésienne de la propension à épargner, les ménages choisissent d'abord un certain niveau de consommation, l'épargne étant alors ce qu'il reste du revenu (Keynes, [1930] 2002).

¹⁴² La photo de Bertrand Meunier qui illustre l'ouvrage collectif de Tania Angeloff et Marylène Lieber (2012) s'est d'ailleurs attaché à donner à voir de la Chine ce que l'on ne nous montre pas. En second plan, on peut lire en chinois, sur une banderole publique : « Se protéger contre les incendies, se protéger des vols, ..., garantir la sécurité ». En noir et blanc, accentuant ainsi un caractère durable tout en pointant des tensions, le point de vue du photographe, qui à la lecture de cet ouvrage prend tout son sens, a précisément su se focaliser sur, nous dit-il sur son site Internet, « la dureté figée dans les regards [et] les stigmates des pressions quotidiennement subies ». (Debéthune, 2014).

peuplé du monde¹⁴³ qui néglige aussi ses filles et ses femmes (Attané, 2010a) tout en enregistrant une des croissances économiques les plus rapides au monde¹⁴⁴, les Chinoises sont plus nombreuses que leurs homologues indiennes à occuper une activité directement génératrice de revenus : elles sont 74% en Chine contre 35% en Inde (Ding *et al.*, 2009 ; Dong Xiao-Yuan, 2014).

Pour autant, comme souligné dans le chapitre 4, l'écart des revenus entre les Chinoises et leurs homologues masculins ne cesse de se creuser : tandis qu'au début des années 1990 les revenus des femmes en zone rurale correspondaient à plus de 80% de ceux des hommes, vingt plus tard ils ne représentent plus que 56% des revenus de ces derniers (Ding *et al.*, 2009 ; Dong Xiao-Yuan, 2014). Cet écart est d'autant plus important que selon Mme Wei, représentante de Gongo-cr, lorsque les femmes ont un revenu plus élevé que celui de leur conjoint, elles gagnent en pouvoir décisionnel au sein de leur foyer.

L'activité économique des Chinoises en zone rurale est caractérisée par son évolution précaire (lors de leur migration dans les usines en ville), flexible et de jonchée de ruptures. Ainsi, leur passage dans des emplois formels ou informels ne leur permet pas de trouver une place et de capitaliser de nouvelles ressources sociales et symboliques. Par conséquent, elles sont contraintes à une mobilité horizontale faite d'une série d'expériences invisibles mais continues (Angeloff et Lieber, 2012a).

Les trajectoires professionnelles des femmes composant mon échantillon sont sensiblement les mêmes. 16% ont quitté l'école au primaire, 51% d'entre elles ont été scolarisé jusqu'au collège, 24% ont été au lycée, 8% seulement ont poursuivi une formation courte de l'enseignement supérieur, et aucune n'a étudié à l'université.

Après avoir quitté les bancs de l'école, elles ont rejoint la population flottante que le *hukou* (système d'enregistrement des ménages), nous l'avons vu, a servi à institutionnaliser en tant que citoyen de seconde classe. Quitter leur village permettrait à ces jeunes femmes, surtout lorsqu'elles ne sont pas encore mariées, d'acquérir de l'« autonomie grâce à leur capacité à gagner de l'argent par le biais de la migration de travail vers les villes » (Huang Yuqin, 2012 : 28), et ce en dépit des conditions souvent difficiles, dangereuses (en raison des matériaux et produits

¹⁴³ En 2013, la Chine et l'Inde comptent respectivement 1,36 milliards et 1,28 milliards d'habitants (Pinson, 2013).

¹⁴⁴ D'après les données de l'OCDE, depuis 2004, la Chine et l'Inde enregistrent respectivement un taux de croissance annuel de 9,9 % et de 7,4% : <http://data.oecd.org/fr/gdp/previsions-de-pib-reel.htm> (consulté le 21 décembre 2014).

nocifs avec lesquels elles sont, dans certains cas, au contact à longueur de journée) et de grande précarité, dans lesquelles elles travaillent (Diamond, 1979 ; Pun Ngai, 2005 ; Lieber, 2012). Outre le facteur institutionnel du *hukou*, les migrations sont également affectées par l'attitude des autorités de la localité de provenance. Lorsque les cadres des villages de départ encouragent la migration – les transferts d'argent aux proches générant une manne financière (Murphy, 2002) - les femmes rurales sont enrôlées pour travailler dans des entreprises urbaines, leur main-d'œuvre permettant de maintenir la compétitivité mondiale des chaînes de production chinoises (Lee Ching Kwan, 1998 ; Pun Ngai, 2005 ; Lieber, 2012). Elles sont dirigées vers des secteurs de fabrication de produits électroniques, de jouets, de vêtements et de chaussures, réputés non seulement pour leur bas salaires mais aussi pour la faible protection légale et le manque de sécurité des employés (Sargeson, 2012). En contribuant aux revenus de la famille élargie, les femmes acquièrent de la reconnaissance sociale, même si c'est l'argent et non le travail qui est ici valorisé (Huang Yuqin, 2011). Elles sont en effet assignées à des emplois peu qualifiés situés au bas de la hiérarchie sociale. L'emploi domestique, perçu par les habitants (hommes et femmes) urbains comme un travail humiliant, est largement féminisé. Or, plus de 85% des employés domestiques en ville sont des femmes issues des catégories les plus défavorisées, d'origine rurale pour la plupart (Li Shuang, 2012).

Autour de leur 25^e anniversaire, si elles n'étaient pas encore mariées, la menace de devenir des *shengnü*, ou autrement dit, des femmes dont personne ne veut, a alors pesé sur les femmes de mon échantillon. C'est là qu'est intervenue la décision de revenir dans leur village afin de se marier et d'avoir des enfants. Puisque c'est aux conjointes que revient la responsabilité des affaires internes au foyer, certaines d'entre elles se retrouvent seules avec leur(s) enfant(s) et leurs beaux-parents, leur conjoint étant (re)partis travailler en ville. En dehors des mieux nantis, il est toutefois nécessaire pour elles de s'engager dans une activité génératrice de revenus. Ces femmes « laissées derrières » (*liushou funü*) (Jacka, 2012) reprennent alors l'entreprise familiale ou créent la leur.

En effet, si les cadres des villages de départ encouragent la migration, c'est aussi parce qu'elle ouvre la perspective d'un entrepreneuriat des migrants dans leur village d'origine à leur retour (Murphy, 2002). Le gouvernement chinois a récemment annoncé des avantages fiscaux et des crédits subventionnés afin de faciliter la création d'entreprise aux travailleurs migrants souhaitant retourner

dans leur village d'origine¹⁴⁵. Le vice-ministre des ressources humaines et du développement social a, à ce titre, déclaré qu'ayant accumulé un certain capital, des compétences et diverses expériences, les travailleurs migrants qui retournent dans leur village d'origine pour démarrer une activité entrepreneuriale sont des forces importantes pour dynamiser l'entrepreneuriat de masse et l'innovation¹⁴⁶. Cependant, comme nous l'avons vu, les femmes sont de loin les premières affectées par le chômage. Au même titre que la flexibilité au profit de l'employeur, est caractéristique de l'emploi féminin en Chine (Diamond, 1979 ; Pun Ngai, 2005 ; Angeloff et Lieber, 2012a ; Sargeson, 2012), l'emploi des Chinoises demeure une variable d'ajustement, tout comme dans les pays européens et en Amérique du Nord (Silvera, 2002 ; Wu Xiaoying, 2010). En 2007, plus de 43% des Chinois estimaient que lorsque le marché du travail est en crise, les hommes devraient être prioritaires pour l'obtention d'un emploi (Dong et An, 2014). La propagande faite sur les « filles de fer » laisse place, dans le milieu des années 1980, au discours officiel sur la « société d'harmonie socialiste » (*shehui zhuyi hexie shehui*), réitérée lors du XVII^e congrès du PCC d'octobre 2006, dont la construction doit commencer à l'échelle familiale, et qui argumente en faveur du « retour des femmes au foyer » au bénéfice de l'emploi des hommes (Jacka, 1990 ; Tong Xin, 2010). La tradition a d'ailleurs été ici mobilisée à travers le personnage féminin principal de la série télévisée *Espérances (Kewang)*. L'énorme succès de ce programme, diffusé entre 1992 et 1993, tient avant tout aux valeurs traditionnelles de conjointe vertueuse et de mère attentive à ses enfants portées par le personnage féminin (Liu Xiaobo, 2011). De manière générale, encourager le travail ménager et les soins à la famille consiste en une stratégie visant à réguler le marché du travail en cas de crise économique qui précarise par conséquent les femmes tout en renforçant leur rôle reproductif (Kergoat, 1982). M. Wapin, médecin, dont la situation est une des plus confortables qu'il m'ait été permis d'observer au cours de mon enquête, n'était pas favorable à ce que sa conjointe ouvre sa boutique. Mme Wapin explique en effet que puisque les revenus de son conjoint sont stables, celui-ci tient à ce qu'elle se consacre entièrement à l'éducation de leur enfant et à leur foyer.

¹⁴⁵ Voir l'avis du Conseil d'Etat sur le soutien au retour des travailleurs migrants publié le 21 juin 2015 sur le portail officiel du gouvernement chinois : http://www.gov.cn/zhengce/content/2015-06/21/content_9960.htm (consulté le 22 juin 2015).

¹⁴⁶ Xinhua, *China vows support for entrepreneurship in rural regions*, 22 juin 2015: <http://english.sina.com/business/2015/0621/821618.html> (consulté le 22 juin 2015).

*« Comme mon mari est docteur ses revenus sont stables. Il ne veut pas que je tiennne cette boutique. Il veut que je m'occupe de notre enfant »
(extrait de l'entretien avec Mme Wapin, emprunteuse chez Mcc-se).*

Or, même si Mme Wapin a tout de même ouvert sa boutique de produits de puériculture, ce n'est pas sans avoir fait face à de nombreuses tensions avec son conjoint qui voyait dans ce projet une menace pour sa réputation.

2.1.2 Une articulation des activités productives et reproductives défavorable aux femmes

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le temps de travail des femmes en Chine rurale est plus important que celui des hommes. La Chine connaît en outre une féminisation de son économie rurale. Les migrations des travailleurs touchant une large part des foyers ruraux, les femmes « laissées derrière » (« *liushou funü* ») assument une lourde charge de travail agricole ou au sein de l'entreprise familiale et se voient parfois en plus contraintes de dégager un revenu supplémentaire d'un auto-emploi (Dong Xiaoyuan, 2014 ; Jacka, 2012 et 2014). En effet, l'agriculture ne constitue plus la principale activité des foyers ruraux désormais incapables d'en dégager la majeure partie de leurs revenus (Yang Shanhua, 2012). Ainsi, Mme Mujiao juge que l'égalité des sexes en Chine n'est qu'un vain mot. Elle affirme que, parce que les femmes portent les deux-tiers du ciel, leur vie en est plus éreintante.

*« De mon point de vue, la vie est plus fatigante pour les femmes. L'égalité des sexes n'est pas devenue une réalité et les femmes portent sans doute plus de la moitié du ciel, je dirais plutôt qu'elles en portent les deux tiers ! C'est fatigant d'être une femme, il y a toutes les tâches ménagères, plus le travail. Je pense que le statut des femmes devrait être plus valorisé, nous ne sommes pas égaux. [...] Je ne sais pas comment c'est chez vous, mais l'égalité ici, ce n'est qu'un mot, pas une réalité »
(extrait de l'entretien avec Mme Mujiao, emprunteuse chez Vtb-ch).*

Dans leur récit de leur journée type, toutes les emprunteuses de mon échantillon font état des différentes tâches domestiques qu'elles doivent assumer, comme les tâches ménagères, l'éducation des enfants, le soin des anciens et les travaux agricoles de subsistance.

Alors que, de manière générale, les femmes ont toujours travaillé, la distinction des activités productives et reproductives a relégué les femmes catégorisées comme « femme au foyer » au rang de « dépendantes » et d'« inactives »

(Schweitzer, 2002 ; Fouquet, 2004 ; Folbre, 1997 ; Guérin *et al.*, 2011a). Sous l'ère maoïste, selon les catégories établies par l'État, le travail (*laodong*) faisait référence aux activités agricoles et à celles liées à la collectivisation tandis que les tâches domestiques (*jiawu huo*), désormais dépréciées, n'étaient pas considérées comme une charge de travail. Néanmoins, la Fédération des femmes ne tenta que brièvement de remettre en cause cette catégorisation (Hershatter, 2011). Alors que la sphère domestique dans la Chine impériale n'appartenait pas au domaine du privé (c'est-à-dire échappant aux affaires publiques) mais était vue comme la base de l'ordre social (Ortner, 1978), la période collectiviste a paradoxalement conduit à sa privatisation, les tâches domestiques devenant cachées de la vue de tous pour disparaître dans une activité de l'ombre (Hershatter, 2011). L'épanouissement des femmes dans le mariage et la vie de famille était en effet taxé de contre-révolutionnaire (Evans, 2002 ; Attané, 2010a).

Comme l'explique Tang Xiaojing (2015), en créant au lendemain de la révolution de 1949 la catégorie de femmes au foyer (rassemblant les femmes dépourvues de compétences techniques ou d'instruction), fondée sur le rôle traditionnel des femmes dans la sphère familiale, l'État les a opposé à celles relevant de la catégorie des cadres et des ouvrières statutaires (catégorie créée en 1956 pour les femmes ayant une expérience professionnelle, des compétences techniques et un niveau d'éducation supérieur au collège). Les premières, contrairement aux secondes, ont connu un système d'emploi temporaire, caractérisé par des postes instables, pénibles et mal rémunérés. En dépit de longues périodes de travail à l'usine, elles ont dû endosser l'étiquette stigmatisante de femmes au foyer, un statut humiliant du fait de la dimension rétrograde à laquelle il renvoyait pendant la période révolutionnaire. Si au début du Grand bond en avant, l'État a mobilisé un discours de libéralisation de la force de travail des femmes, celles catégorisées comme étant au foyer ne se sont pour autant jamais vues offrir la possibilité de s'affranchir de leur catégorie. Non seulement ce rôle les a contraintes à des contrats de travailleuses temporaires ou contractuelles, les transformant en une réserve de main-d'œuvre pouvant à tout moment être renvoyées chez elles ; mais il les a aussi contraintes à percevoir un salaire d'appoint sous prétexte de construire un socialisme à la fois efficace et économe.

Aujourd'hui, les travaux domestiques sont pour l'essentiel assumés par les femmes (Cohen, 1996). Cette charge de travail peine à être reconnue, tant de la part des femmes que des hommes, comme l'atteste l'organisation de leurs temps

libres et de leurs loisirs (Huang Yuqin, 2011 ; Dong et An, 2014). De manière générale, le temps de travail domestique se superpose au temps salarié ; et si du temps salarié se libère pour les femmes, alors il est le plus souvent envahi par du temps domestique (Chabaud-Rychter *et al.*, 1985). Dès lors, le travail gratuit des femmes chinoises est naturalisé (Evans, 2012). Mme Junlei estime que la vie est plus facile pour les hommes que pour les femmes, dit-elle, parce qu'ils n'ont à se soucier que de leur vie professionnelle.

« Je pense que la vie pour les femmes est plus dure. [...] Parce que les femmes doivent s'occuper de la famille et des affaires tandis que les hommes ont juste besoin de s'occuper de leur carrière » (extrait de l'entretien avec Mme Junlei, emprunteuse chez Rcc).

C'est pourquoi Mme Mujiao échangerait volontiers sa vie de femme pour celle d'un homme.

« Les femmes ont trop de souci, il faut donner beaucoup et être prête à recevoir peu en retour. Les hommes s'en font beaucoup moins, ils se la coulent douce. Oui, dans ma prochaine vie, je veux être un homme » (extrait de l'entretien avec Mme Mujiao, emprunteuse chez Vtb-ch).

Des recherches soulignent que, de manière générale, la disponibilité des femmes au service notamment de leur conjoint, parents et enfants est une caractéristique centrale de leur expérience quotidienne (Chabaud-Rychter, *et al.*, 1985). Toutefois, à l'instar du témoignage de Mme Mujiao citée plus haut, les témoignages recueillis révèlent que ce n'est pas au nom de l'amour, comme l'indique les travaux ci-dessus, que les femmes répètent quotidiennement des gestes de soin qui échappent totalement au temps balisé du travail salarié, mais au nom de l'harmonie.

En effet, les hommes et les femmes de mon échantillon sont unanimes pour dire que la répartition des responsabilités et des tâches au sein d'un foyer répond à des normes et des valeurs traditionnelles. Le respect des rôles sexués dictés par ce schéma est source d'harmonie (MacCormack, 1996). Hommes et femmes en Chine œuvrent ainsi, depuis toujours, en faveur de l'harmonie entre les sexes (Hu Xiaohong, 2009). C'est pourquoi même si elle travaille avec son conjoint dans leur boutique de réparation de véhicules à deux roues, Mme Mujiao se définit comme une femme au foyer.

Les hommes contractants de microcrédit avec qui je me suis entretenue se targuent du fait que leurs conjointes ne travaillent pas, celles-ci, expliquent-ils, n'ayant pas à gérer les affaires extérieures à leur foyer. Les seules choses, affirment-ils fièrement, dont leurs conjointes doivent se préoccuper sont les tâches ménagères. Lorsque je demande à M. Cunzhang si sa femme a une activité génératrice de revenu, il répond par la négative en insistant sur le fait qu'elle n'a pas besoin de travailler.

« Elle habite à la campagne, elle n'a pas besoin de travailler. [...] Ce que ma femme a besoin de faire, c'est de laver les vêtements, de cuisiner et faire du ménage pour moi. Elle n'a pas besoin de faire autre chose » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur chez Rcc et chef de son village).

M. Cunzhang, tout comme M. Yurou - dont la conjointe, déclare-il, ne travaille pas mais s'occupe de la maison - ne perçoit pas l'accomplissement de tâches ménagères comme un travail en soi. Pourtant, il estime que la vie de sa conjointe est plus difficile que la sienne, celle-ci assumant les tâches ménagères et s'inquiétant des activités extérieures de son conjoint dans une Chine rurale qui serait rongée par une insécurité grandissante (Liu Jianhong, 2004) induite par l'accentuation des inégalités socioéconomiques.

« Aujourd'hui je pense que la vie est plus dure pour les femmes. [...] Ma femme doit préparer les trois repas pour le foyer, nourrir les poules et nettoyer les vêtements, et quand je sors pour jouer au mahjong elle s'inquiète pour ma sécurité et m'appelle pour me demander quand je rentre pour le dîner » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur chez Rcc et chef de son village).

Je devais rencontrer M. et Mme Cunzhang à leur domicile. À mon arrivée M. Cunzhang m'informe que sa conjointe ne participera pas à l'entretien car elle est à l'hôpital. Cette dernière, furieuse au retour la veille au soir de son conjoint vraisemblablement ivre, aurait précipité sa main dans la machine à broyer les aliments pour poisson de M. Cunzhang (à la tête d'une exploitation piscicole).

« Ma femme a mis ses doigts dans la machine hier parce qu'elle était en colère, et elle s'est ouvert (huapo) trois doigts, elle est à l'hôpital maintenant. [...] Ma fille m'a appelé hier soir pour me demander de

moins boire » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur de Rcc et chef de son village).

S'il est, comme le prétend M. Cunzhang, de l'ordre de l'automutilation, cet acte semble indiquer la position subalterne de Mme Cunzhang : incapable de parler, au sens précisé précédemment, elle en vient à commettre des actes de désespoir (Spivak, 2009). Mais même si les informations limitées sur cet incident ne permettent pas d'aboutir à une conclusion précise, il souligne une violence conjugale observée également lors de l'entretien avec M. Yazı. Alors que je m'entretiens avec lui, sa conjointe prépare leur repas derrière. Alors qu'il m'explique qu'elle n'a pas de compte en banque car lui seul gère les comptes du foyer, elle manifeste sa désapprobation à voix basse. Il se retourne alors vers elle en lui lançant : « tais-toi ou je t'étripe ! ». Elle ne répond pas et continue de faire le repas. Se retournant vers moi il m'invite alors poliment à continuer l'entretien. Toutefois, 40% de mon échantillon estiment que la vie est aussi difficile pour les hommes que pour les femmes. Ces interlocuteurs, femmes et hommes confondus, défendent leur propos en avançant que les deux membres du couple sont tenus de contribuer conjointement aux revenus de leur foyer. Leur définition de l'égalité en termes de pénibilité de la vie semble trouver sa source dans le slogan révolutionnaire lancé par Mao Zedong (1969 : 224) selon lequel tout ce qu'un « camarade homme peut faire, une camarade femme peut le faire ». Mais les temps, semble-t-il, ne devaient pas changer pour tout le monde. La devise maoïste n'a vraisemblablement pas été transposée aux hommes. Tout ce qu'une camarade femme peut faire, un camarade homme n'a pas été invité à le faire. La collectivisation n'a pas été étendue aux tâches domestiques comme le montre la conceptualisation théorique discriminatoire du travail domestique soulignée plus haut.

2.1.3 L'auto-emploi microfinancé: une source de surcharge de travail et de responsabilité

Toutes les emprunteuses de mon échantillon sont investies dans une activité génératrice de revenus. De cette manière elles assument en partie la responsabilité des affaires externes en contribuant aux revenus du foyer. Néanmoins, elles conservent le monopole des affaires internes. Cet état de fait s'observe également auprès des femmes les plus éduquées, une tendance qui n'est cependant pas propre à la Chine (Pailhé *et al.*, 2013). Même si Mme Wei, représentante de Gongo-cr affirme, par ailleurs, que la Chine est un des pays les plus paritaires au

monde, elle admet que la superposition de leurs activités rémunératrices et de leurs rôles sexués de conjointe, de mère et de belle-fille rend la vie des Chinoises plus éprouvante que celle de leurs homologues masculins.

« La vie est bien évidemment plus difficile pour les femmes et plus particulièrement pour les femmes brillantes, ce qui veut dire que ces femmes ont un salaire plus élevé, une formation plus longue, et un parcours académique plus élevé. Elles sont plus exigeantes avec elles-mêmes. Elles superposent leur rôle de femme, de mère et de belle fille, donc ça fait beaucoup de rôles » (extrait de l'entretien avec Mme Wei, représentante de Gongo-cr).

Mais la superposition de ces rôles n'est pas propre aux femmes ayant un niveau d'éducation élevé. À la campagne, les femmes ne sont pas désignées en tant que telles, que ce soit à partir des termes *nüxing*, *funü* ou *nüren* (définis dans le chapitre précédent), mais par la position qu'elles occupent au sein de la famille (fille, conjointe, belle-mère). En Chine comme ailleurs, les individus ne sont pas identifiés sur la base d'une différenciation des sexes mais à travers les relations spécifiques dans lesquels ils sont impliqués au sein de la parenté et les relations entre pères, mères, fils/filles, oncles, tantes (Théry, 2007).

Plus de 50% des femmes de mon échantillon ne parlent pas de la pénibilité échue par leur surcharge de travail. L'intériorisation de leur labeur, incombant à une répartition sexuée inégale des responsabilités va de pair avec la répartition inéquitable des tâches au sein d'un couple que cette recherche souligne. Au cours de la Révolution culturelle, une femme qui se plaignait d'être surchargée par les tâches domestiques pouvait être accusée de comportement « individualiste bourgeois » (Johnson, 1983 ; Attané, 2010a). Aujourd'hui, même si 40% de mon échantillon estiment que la vie est aussi difficile pour les femmes que pour les hommes, les femmes appartenant à ce groupe font toutefois mention de la surcharge de travail qui leur revient. En plus de son activité marchande de produits phytosanitaires, de son activité agricole de culture de riz et d'élevage de porc, Mme Feiliao, veuve et âgée de 49 ans, élève les deux enfants de son fils et de sa belle-fille, partis travaillés dans la capitale provinciale, tout en veillant sur ses beaux-parents. Les emprunteuses assument en effet une surcharge de travail liée à la superposition de leurs travaux domestiques et de leur activité génératrice de revenus, qui pour Mme Jianliao est donc source de pression.

« Tous les jours, sans prendre en compte mes travaux ménagers, je travaille. Je pense que j'ai une grande pression au travail. Pour mon affaire j'ai beaucoup à faire et je dois aussi faire mes travaux ménagers. Je dois aussi m'occuper de mes enfants. J'ai beaucoup de pression » (extrait de l'entretien avec Mme Jianliao, emprunteuse chez Gongo-cr).

En finançant leur auto-emploi, le microcrédit participe alors de la surcharge de travail des emprunteuses. De plus, comme beaucoup d'organisations de microfinance aux quatre coins de la planète ciblant prioritairement les femmes, les dispositifs de microcrédit destinés aux Chinoises dispensent des formations obligatoires aux emprunteuses. Ong-us, explique M. Johnson, organise régulièrement des formations au mariage destinées à sensibiliser les femmes à diverses formes de violence domestique mais également à encourager ces dernières à scolariser leurs enfants et leurs filles en particulier. Certains organismes exigent même des femmes qu'elles scolarisent leurs enfants, si tel n'est pas le cas, pour se voir accorder un microcrédit (Kahamba, 2012). D'autres astreignent les emprunteuses à suivre des cours, qui se déroulent dans les locaux des autorités villageoises, en vue de leur enseigner des techniques pour accroître leur productivité agricole (Yang Lichao, 2011 ; Kahamba, 2012), en vue de dynamiser la production locale. Même si d'un côté ces formations peuvent être bénéfique à l'amélioration du statut socioéconomique des femmes et au développement de leur communauté, de l'autre, en imposant tout type de formation à leurs emprunteuses, les organismes de microcrédit tendent à exploiter le temps gratuit des femmes (Guérin, 2015).

2.2. L'auto-emploi féminin : au delà du capital

2.2.1 Le capital dans l'auto-emploi féminin

En Chine, le statut d'auto-entrepreneur est assimilé à celui de travailleur indépendant qui, comme ailleurs, est une catégorie « attrape-tout » (Guérin, 2015 : 81). Les Chinoises sont plus nombreuses que les hommes à travailler sous ce statut qui renvoie autant à des petits emplois de vendeurs ambulants que de directeurs d'entreprise (Angeloff, 2012). Le statut de travailleur indépendant ou d'auto-employé englobe en effet ceux qui possèdent du capital (économique, social ou humain) et ceux qui en sont dépourvus. Comme le note Isabelle Guérin (2015 : 82), ces travailleurs, considérés comme indépendants car libres de leur rythme de production, sont le plus souvent répertoriés dans une catégorie « auto-

» ou « indépendante » alors que leur degré de dépendance à l'égard d'un donneur d'ordre est totale notamment dans le cas d'activités de sous-traitance. Par conséquent, les pauvres, pour la plupart, ne sont pas entrepreneurs mais auto-employés (Bateman, 2011).

Même si la création d'activité et l'emploi autonome occupent une place centrale dans le discours chinois sur l'emploi, délimiter les activités économiques dont il s'agit apparaît difficile. Amandine Monteil (2005) explique que la façon dont le la polysémie de l'informalité est mobilisée dans le discours sur l'emploi autonome est notamment révélatrice des difficultés à appréhender et mesurer la multiplication des petites activités économiques. En dépit de l'appui au développement de ces nouvelles formes d'emploi, peu d'outils sont élaborés pour évaluer le poids et l'impact de celui-ci. L'absence de catégories spécifiques pour définir le phénomène économique de l'emploi autonome, dans le langage courant comme dans le domaine juridique ou statistique, suscite une interrogation quant au sens donné à la promotion de l'emploi autonome : s'agit-il de s'intéresser dans les faits à ses impacts économiques et sociaux ou bien d'offrir un revenu individuel de survie, à bas coût pour l'État, donnant l'impression de ne pas être au chômage ? En Chine comme ailleurs, même si l'on sait que le chômage affecte en premier lieu les femmes, les chiffres restent toutefois en deçà de la réalité. Sans emploi de « gré ou de force »¹⁴⁷, les femmes échappent aux calculs du chômage parce qu'elles relèvent d'une catégorie qui n'existe que pour elles, celle de femme au foyer (Maruani, 2002).

La question de l'entreprenariat féminin microfinancé invite également à interroger, d'une part, l'accès des femmes au capital, et d'autre part, leur capacité à accumuler du capital dans un contexte chinois traditionnellement instable et volatile, le cadre juridique ne permettant pas de protéger le capital à long terme (Gipouloux, 2009). En raison des difficultés qu'éprouvent les Chinoises à accéder au capital, tout comme des inégalités dont elles pâtissent en termes de possession d'actifs, il leur est plus difficile de faire valoir leurs droits à la propriété ou à diriger des entreprises au moment même où la valeur de ces actifs augmente du fait notamment de l'urbanisation (Sargeson, 2012). En outre, en raison du besoin qu'ont les femmes de constituer une épargne (secrète) dans un contexte d'insécurité grandissante, elles démarrent souvent leur activité, comme dans d'autres pays, avec moitié moins de capital que les hommes (Hisrich et Brush,

¹⁴⁷ Cette expression est empruntée à Jules Falquet (2008).

1987). Ceci explique donc en partie qu'elles se trouvent à la tête d'activités économiques plus petites, moins rentables et plus précaires, ce qui correspond à une tendance observable ailleurs (Guérin, 2015).

Mme Shouji considère le dispositif de « microcrédit de femme » de Gongo-om comme une aide, dit-elle, vraiment très précieuse. Tout comme Mme Junlei, elle déplore les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées pour accéder au capital contrairement aux hommes. Il s'agit là, jugent-elles, d'un réel handicap pour mener à bien un projet entrepreneurial. Voici en effet comment Mme Junlei interprète la mise en place du dispositif de « microcrédit de femme » :

« C'est pour venir en aide aux femmes. Les hommes sont capables de trouver de l'argent, mais les femmes ne peuvent pas créer leur activité si elles n'ont pas l'argent pour démarrer » (extrait de l'entretien avec Mme Junlei, emprunteuse chez Rcc).

Si Mme Xieshang a pu créer sa boutique de chaussures, c'est seulement grâce à sa *sifangqian*.

« [J'ai eu l'argent pour démarrer mon activité] de ma sifangqian. [...] J'y ai mis tout mon argent. [...] Je mettais de l'argent de côté quand mon mari m'en donnait et comme je ne joue pas au mahjong j'ai pu économiser de l'argent » (extrait de l'entretien avec Mme Xieshang, emprunteuse chez Vtb-se).

Son témoignage souligne ainsi qu'en Chine, comme ailleurs, les femmes ont plus souvent recours à leurs fonds propres pour démarrer leur propre activité marchande (Hisrich et Brush, 1987). En effet, la précarité de l'auto-emploi féminin incombe en partie aux inégalités dans l'accès au capital. Mais dans le contexte de marché actuel aux caractéristiques globalisées, l'activité entrepreneuriale des femmes est d'autant plus précaire que subsiste un lien très fort avec les traditions. En Chine, au même titre que l'absence de circulation du flux énergétique (*qi*) est source de maladie, l'accumulation de capital n'est pas de bon augure (Gipouloux, 2009). Ainsi, s'exclame Mme Zahuo, « l'argent circule tout le temps ». Les bénéfices que Mme et M. Shouji tirent de leur activité ne sont pas destinés à rester sur leur compte en banque. Une telle gestion du capital n'offre donc qu'une perspective de court ou tout au mieux de moyen terme.

« Je l'utilise toujours pour faire tourner mon affaire. Tout notre argent part dans la boutique. En général quand on a de l'argent sur le compte en

banque on l'utilise le lendemain. Si quelqu'un nous donne de l'argent, cet argent sera toujours en circulation on ne l'épargne jamais très longtemps » (extrait de l'entretien avec Mme Shouji, emprunteuse chez Vtb-se).

Par ailleurs, l'auto-emploi dans le cadre d'activités telles que le commerce de rue, les petites échoppes et boutiques, ne mobilise guère de capital humain (Becker, 1993), ou plus exactement ne nécessite pas de qualification scolaire spécifique. Dès lors, inciter les Chinoises des zones rurales à s'engager dans une activité indépendante est susceptible de les décourager à poursuivre des études. Comme l'indique Amandine Monteil (2012 : 60), au sommet de la pyramide sociale, les femmes les plus riches ne montrent pas vraiment l'exemple en termes de valorisation de l'éducation, ces *self-made women* n'ayant pas ou peu fait d'études.

2.2.2 Des activités économiques enracinées dans le familialisme

La question du statut des femmes dans le micro-entrepreneuriat ne se limite pas en effet à celle du capital. En effet, 55% des emprunteuses de mon échantillon sont à la tête d'une activité indépendante tandis que 45% d'entre elles partagent, avec leur conjoint, la gestion d'une micro-entreprise familiale. Or, les secondes ne rapportent pas les mêmes difficultés que les premières.

La première loi de 1905 sur les entreprises en Chine fut calquée sur la législation des affaires en Europe importée notamment par des émissaires et des étudiants chinois. Mais la défiance traditionnelle des Chinois à l'égard des lois explique que les entrepreneurs ne lui ont jamais accordé leur confiance. Ils continuent alors de fonctionner de manière tout à fait opaque *via* leurs réseaux familiaux et les affinités claniques (Gipouloux, 2009). Les relations claniques, à la base des *guanxi*, apparaissent centrales dans les affaires (North, 1994). La société rurale chinoise a adopté un « ordre inférieur » qui repose sur la parenté et qui constitue la structure de tout type d'activité marchande (Fei Xiaotong, 1991).

Le système lignager chinois qui se perpétue à travers la famille et le clan se différencie des autres systèmes lignagers observables en Afrique ou dans le monde occidental, en raison de sa forte imbrication avec l'organisation sociale, et ce depuis plusieurs millénaires. La famille vise à agrandir le groupe existant ; le lignage est un groupe de sang uni par des ancêtres communs ; et le clan est un groupe de plusieurs familles partageant un même ancêtre et un même nom. En dépit de son ancrage traditionnel le lignage n'est en rien incompatible avec la

modernisation. Il constitue, au contraire, un capital culturel (Zhang Xiaojun, 2012).

Si aujourd'hui le clan n'est plus la base de l'organisation sociale (Rui Yifu, 1972), l'idéologie clanique, qui elle lui survit, est parfois rappelée dans la culture d'entreprise des organismes de microcrédit étudiés. Au niveau intrafamilial et communautaire, les solidarités restent fortes et la culture patriarcale, marquée par le mariage patrilocal et par un système de filiation favorable aux fils, domine encore la vie quotidienne, maintenant les femmes dans un statut secondaire (Attané, 2010a). La question de l'auto-emploi féminin en Chine est donc à replacer dans un contexte traditionnel où la famille élargie peut être définie comme une entité corporative même si, comme déjà souligné plus haut, le clan comme entreprise demeure encore peu documenté (Tamagna, 1942 ; Faure, 2006 et 1986 ; Zelin, 2009). Les relations économiques y sont marquées par une très forte personnalisation ayant des effets ambivalents. Si un tel fonctionnement permet une réduction significative des coûts de transaction et facilite la mobilisation du capital, elle limite cependant la croissance et la pérennité de la firme tout en injectant dans la culture d'affaire des pratiques arbitraires enracinées dans le familialisme (Gipouloux, 2009). En outre, le système lignager répondant à des normes patriarcales (Feng Erkang, 1994), les entreprises sont traditionnellement dirigées uniquement par les hommes de la famille, à savoir les conjoints, les beaux-pères ou les beaux-frères. Même si la famille élargie en milieu rural offre la possibilité aux différents foyers de s'arranger entre eux afin de poursuivre un intérêt commun à dimension corporative, les bénéfices distribués à chacun d'eux sont soumis au contrôle du conjoint (Cohen, 1996).

Par conséquent, avoir sa propre activité implique, pour les femmes, de ne pas se conformer à certaines normes sexuées. En effet, dans la Chine impériale, la réussite d'une entreprise est déterminée par la place qu'occupent les marchands au sein de leur réseau (Mc Dermott, 2014). Mais les responsabilités économiques des femmes étant limitées à la sphère domestique, leur place au sein de tels réseaux est restreinte et ne leur garantit donc pas le succès de leur affaire. Être à la tête de sa propre activité nécessite notamment de travailler non plus seulement au niveau de la communauté mais à celui de la société, ce qui induit des échanges avec des personnes que les femmes ne connaissent pas. Ces relations impersonnelles supposent l'adhésion à des règles nouvelles et implicites, qui dépasse le sentiment de rattachement à la famille élargie ou au clan (Hayek, 1973), dans un contexte où

la réussite entrepreneuriale en Chine repose toutefois sur ce dernier¹⁴⁸ (Gipouloux, 2009).

Ainsi, les responsabilités économiques des Chinoises étant limitées à la sphère familiale, les emprunteuses qui partagent leur activité avec leur conjoint ne connaissent que très partiellement les modalités du microcrédit qu'elles ont pourtant contracté à leur nom. À l'instar de Mme Youqi qui déclare que « c'est [s]on mari qui s'occupe de tout cela », les autres femmes rencontrées, incapables de fournir des éléments précis quant au montant des intérêts, des mensualités et des motifs les ayant conduit à choisir d'emprunter auprès d'un organisme en particulier, s'en remettent à leur conjoint. En France, l'installation à leur compte d'ouvriers boulangers repose bien souvent sur un mariage les unissant à une femme acceptant de tenir la boutique. Ainsi, l'asymétrie à l'origine du projet (une initiative propre à l'homme à laquelle la femme se greffe) est reconduite dans la répartition du travail (homme patron, femme simple conjointe ou salariée) de même que dans le contenu des tâches effectuées, puisque les femmes, à la boutique comme dans leur foyer, doivent faire preuve d'une disponibilité (Bertaux-Wiame, 1982). La répartition des tâches et des responsabilités au sein des entreprises familiales reflète en effet celle observée au sein des foyers des emprunteuses rencontrées.

Attachées à se conformer aux normes sexuées, les emprunteuses rencontrées partagent, pour près de la moitié, leur activité avec leur conjoint. Nombre des responsables-clientèle, de Vtb-se notamment, déclarent qu'à la suite de la mise en place par Gongo-om du dispositif de « microcrédit de femme », leurs portefeuilles de clients ont soudainement compté une majorité de femmes ayant contracté un microcrédit pour, selon les mots de Mme Qin, une activité commerciale individuelle mais gérée familialement.

Ainsi l'économie rurale chinoise, construite autour du noyau familial, ne serait pas le lieu d'une transition d'un système féodal (que le maoïsme, comme le discours de Cai Chang cité plus haut, disait combattre) à un système capitaliste (Tchayanov, 1990), le premier persistant en raison de l'enracinement de l'entreprise dans le familialisme. Mme Chezou attribue ainsi les inégalités de sexe dont elle pâtit à la pensée féodale.

¹⁴⁸ Par opposition, les facteurs déterminants de la réussite entrepreneuriale en Europe, dans une perspective historique, sont l'élaboration et l'emploi d'outils comptables (North, 1994).

« Oui, bien sûre [la vie est plus difficile pour les femmes que pour les hommes] à cause de la pensée féodale » (extrait de l'entretien avec Mme Chezou, emprunteuse chez Mcc-ch).

Alors que le noyau familial fait ici référence à la famille du conjoint, le cas de Mme Pengyou mérite d'être souligné. Cette emprunteuse dit gérer son activité de manière totalement indépendante de son conjoint, mais sous la supervision, toutefois, de sa belle-mère avec qui elle semble très complice. Outre son échoppe de tissus, Mme Pengyou gère, avec cette dernière, une maison de thé. Néanmoins, le microcrédit qu'elle a contracté n'est destiné à financer ni son échoppe, ni la maison de thé, mais à être investi, par sa belle-mère, dans une entreprise de chemin de fer.

« On tient aussi une maison de thé. [...] Oui, c'est moi et ma belle-mère qui la gérons. [...] Ma belle-mère voulait investir [...] dans la construction de chemins de fer. [...] Donc elle m'a demandé de faire un crédit, donc je suis allée à la banque pour faire une demande de microcrédit. [...] Oui c'est elle qui décide [comment dépenser le microcrédit]. [...] Mon mari, il écoute sa mère » (extrait de l'entretien avec Mme Pengyou, emprunteuse chez Vtb-se).

La responsable-clientèle de Mme Pengyou, Mme Kang, explique, par la suite, que la mère de Mme Pengyou est la sœur de sa belle-mère, autrement dit, cette dernière serait à la fois la belle-mère et la tante de Mme Pengyou, ce qui signifie également que son conjoint serait son cousin. Le sentiment de rattachement à la famille élargie, qui n'est ici vraisemblablement pas dépassé, serait pour le moins propice à la réussite de la belle-mère alors à la tête d'une corporation familiale.

2.2.3 Des subalternes aux capacités empêchées

Mme Chuiju estime que la capacité du « microcrédit de femme » à contribuer à améliorer le statut des contractantes est limitée. Elle met en effet l'accent sur le fait que les difficultés auxquelles font face les femmes pour s'autonomiser à travers une activité marchande ne se résument pas à une question de capital. Être à la tête de sa propre affaire fait appel à des capacités à négocier, à marchander, à aller à la rencontre de différents partenaires. Comme cela vient d'être souligné, ces activités exigent des femmes d'assumer des responsabilités en dehors de la sphère familiale à laquelle elles sont traditionnellement assignées afin d'incarner un rôle normalement attribué aux hommes. Mme Chuiju raconte comment

certaines responsabilités incombant à une activité marchande sont difficilement, au regard des normes sexuées, endossables par les femmes.

« Je ne pense pas que notre statut s'est beaucoup accru parce que ce microcrédit se concentre sur le démarrage d'une activité par les femmes. Certes, il est plus difficile pour les femmes de démarrer une activité. [...] Mais je pense que c'est un problème plus large lié aux traditions. [...] Quand on est commerçant, on doit vendre nos produits à d'autres commerçants dans les villages. Si vous voulez envoyer les produits et que vous êtes une femme et que vous faites tourner votre affaire toute seule, vous devez trouver quelqu'un pour livrer vos produits. Si vous êtes une femme et que vous employez quelqu'un pour faire cela, c'est un peu... (un moment d'hésitation laisse transparaître son embarras). Si c'est un homme qui gère l'affaire, c'est différent. S'il veut employer une femme pour tenir la boutique, c'est plus facile pour lui. Mais dans le cas inverse si vous voulez employer un homme pour livrer les produits, c'est relativement plus difficile. Et cela c'est un exemple de base. Et j'ai l'impression que, en dehors de l'intelligence, les hommes ne sont pas aussi hésitants que les femmes. Ils sont meilleurs de ce point de vue. D'une certaine manière je trouve que les hommes sont plus comme cela. Et à ce niveau, les femmes sont moins courageuses que les hommes »
(extrait de l'entretien avec Mme Chuiju, emprunteuse chez Vtb-se).

Ses propos soulignent l'embarras suscité par la nécessité d'entretenir des relations avec l'extérieur, ou même le fait d'employer un homme pour l'accomplissement de ces tâches. Mais ils font également échos à ceux des femmes, à la tête d'activité marchande, rencontrées par Ellen Judd (1990), qui dévalorisent leur réussite tout en décrivant les hommes comme des individus plus compétents que les femmes. Celles-ci sont convaincues que seuls les hommes sont capables de gérer les activités extérieures à l'entreprise, comme l'approvisionnement et la commercialisation. Cela illustre le résultat de l'enquête « China Gender Parity Survey » qui révèle que les Chinoises ont tendance à se dévaloriser par rapport aux hommes, notamment dans le domaine des compétences professionnelles (Zeng et Thorneman, 2014). Mme Mujiao est convaincue que même si les femmes ont, dit-elle, la tête sur les épaules et sont aussi très compétentes, elles ne peuvent, pour autant, se passer des hommes pour réussir.

« Il y a un vieux proverbe pour se moquer des femmes qui dit 'les femmes ont des beaux cheveux, mais la tête vide'. Nous avons beaucoup de points faibles, nous prenons peu de risque, donc nous faisons peu de profits, mais nous avons la tête sur les épaules. En fait, les femmes ne peuvent pas se passer des hommes, même si elles sont très compétentes, elles ont besoin des hommes pour les soutenir » (extrait de l'entretien avec Mme Mujiao, emprunteuse chez Mcc-se).

Ses propos rejoignent ceux de Mme Zhaopian: « de toute façon, les femmes ont besoin des hommes pour réussir. C'est vraiment difficile d'être une femme seule ». Ainsi, pour Mme Shanchang il est inenvisageable d'échanger sa vie avec celle de son mari. Elle estime que ses capacités se limitent à la gestion des affaires internes à leur activité : « je ne peux pas m'occuper d'autres affaires ailleurs, je peux juste gérer celles-ci ». Même en ville, les Chinoises imaginent difficilement s'écarter des normes de conjugalité, de parenté et de reproduction quand bien même elles se montrent attachées à un travail correspondant à leur niveau de formation universitaire et dans le même temps affectées de découvrir que les employeurs de toutes sortes leur préfèrent ouvertement des hommes (Selim, 2013). À la campagne, de nombreuses activités nécessitant des déplacements motorisés, plusieurs emprunteuses ne conçoivent pas échanger leur rôle ou leur vie avec celle de leur conjoint parce qu'elles se jugent incapables de conduire. Elles en sont fermement convaincues. À la lumière du concept de capacités (Sen, 2000), qui renvoie à la possibilité de chacun et chacune à convertir ses capacités en liberté réelle afin de mener la vie qu'il ou elle souhaite, hypostasiant le genre masculin, même en rêve ces femmes semblent ne pas posséder la capacité à choisir leur vie. En outre, tandis que 40% de mon échantillon d'emprunteurs (femmes et hommes confondus) pensent que la vie, en Chine, est aussi difficile pour les femmes que pour les hommes, près de 17% estiment que la vie est plus difficile pour les hommes que pour les femmes. En revanche, une partie composée elle aussi de 40% des personnes composant mon échantillon, juge la vie bien plus facile pour les hommes. Cette dernière part justifie ses propos par les traditions qui auraient toujours dicté aux femmes de dépendre de leur conjoint.

« C'est plus difficile pour les femmes. [...] Parce que les femmes chinoises sont si traditionnelles et elles ont toujours dépendu de leur mari, donc la vie des femmes en Chine est assez difficile » (extrait de l'entretien avec Mme Xieshang, emprunteuse chez Vtb-se).

À cause de la « pensée féodale », explique Mme Chezou, elle s'est vue découragée à démarrer sa propre activité, son conjoint et son entourage estimant que les femmes ont des capacités limitées.

« À cause de la pensée féodale, [...] vous savez, il y a dix ans, je voulais ouvrir une maison médicale, [mon mari] n'était pas d'accord, peu importe ce que je disais. Donc vous pouvez imaginer la situation d'aujourd'hui. [Les membres de mon entourage] ont dit que c'était inconcevable [...] parce qu'ils pensent qu'une femme ne peut pas faire grand chose » (extrait de l'entretien avec Mme Chezou, emprunteuse chez Mcc-ch).

Toutefois, Mme Xieshang pense que la capacité des femmes à devenir autonomes ne dépend pas directement de leur conjoint mais d'une force autre difficilement identifiable, en raison de leur intériorisation des normes sexuées.

« [Avant] je m'occupais de mes enfants. Certaines de mes amies seulement parviennent à devenir économiquement indépendante. [...] Cela dépend de leurs capacités. [...] Non, cela ne dépend pas des conjoints. [...] Je ne sais pas exactement de quoi cela dépend... » (Extrait de l'entretien avec Mme Xieshang, emprunteuse chez Vtb-se).

En outre, Mme Xieshang a attendu que son deuxième enfant ait 3 ans avant d'ouvrir sa boutique de chaussures. Mais son activité ne signifie pas, pour autant, une mise à l'écart de son rôle de mère.

« Tous les jours je me lève et j'emmène mes enfants à l'école, puis j'ouvre mon magasin. [...] Le midi je prépare le repas pour mes enfants et en milieu d'après-midi j'amène mon plus petit au magasin et tous les jours sont comme celui-ci » (extrait de l'entretien avec Mme Xieshang, emprunteuse chez Vtb-se).

Mme Junlei fait part de sa satisfaction quant au fait que le microcrédit qu'elle a contracté lui a permis de créer sa propre affaire tout en continuant de s'occuper de ses enfants. En Chine, comme au Mexique par exemple, la reconnaissance sociale des femmes repose en partie sur leur capacité à être de bonnes mères. Nombre de Mexicaines à la tête d'un auto-emploi ont choisi de créer cette activité parce qu'en jouissant d'une flexibilité de leur temps de travail elles peuvent continuer de s'occuper de leurs enfants (Santiago, 2010). En Chine, la structuration d'intérêts particuliers est contraire aux valeurs traditionnelles (Gipouloux, 2009). Aussi,

l'activité rémunérée des femmes est le plus souvent perçue, nous l'avons vu, comme une variable d'ajustement des revenus de leur conjoint. Dès lors, la capacité des conjointes et des mères à se consacrer à leur famille est le marqueur d'un statut socioéconomique élevé, de surcroît si elles y vouent tout leur temps. Nous avons, à ce titre, déjà mentionné l'exemple de Mme Wapin dont le conjoint était fermement opposé à la création de sa boutique de produits pour nourrissons. Ce dernier tenait à ce qu'elle se consacre à l'éducation de leur enfant. Mais celle-ci est parvenue à réaliser son projet en arguant du fait qu'elle ferait en sorte de se dégager suffisamment de temps pour s'occuper de leur foyer et de leur enfant. Il est à souligner, en outre, que les conjoints de Mme Xieshang et de Mme Wapin jouissent d'une situation permettant de subvenir largement aux besoins de leur foyer.

Ainsi, les emprunteuses de mon échantillon ont, pour la majorité, créé leur activité indépendante non pas par choix mais bien par contrainte financière, et parce qu'elles accordent une grande importance à la manière de gagner leur argent, c'est-à-dire, selon les mots de Mme Meirong, en toute légalité et par elles-mêmes.

« L'argent est important. Vous avez besoin d'argent pour tout acheter maintenant, mais la chose la plus importante est de gagner l'argent par vous même et dans les règles » (extrait de l'entretien avec Mme Muji, emprunteuse chez Mcc-se).

L'auto-emploi féminin en Chine est en effet caractérisé par un motif d'obligation et non d'opportunité (Hernandez *et al.*, 2012).

* * * * *

Ce chapitre révèle que le recours des femmes au microcrédit en Chine rurale et périurbaine constitue une démarche sous-tendant des enjeux complexes.

Il souligne, qu'en raison du poids du clan lignager, l'entrepreneuriat est historiquement inscrit dans le familialisme. Ainsi, les femmes participent socialement et financièrement à des réseaux de financement informels pour le compte d'entreprises familiales. Il n'est donc pas surprenant que près de la moitié des femmes rencontrées ont contracté un microcrédit à leur nom au service de l'entreprise de leur famille.

Mais dans un contexte caractérisé par une réticence historique à l'emprunt, recourir au microcrédit peut être source d'appréhension. De plus, alors que ce

chapitre met en lumière la porosité de la frontière entre la famille et l'entreprise, le recours au microcrédit repose sur des motivations marquées par les rôles sexués, renforçant ainsi l'assujettissement des femmes aux responsabilités qui leur sont assignées. Ce cinquième chapitre montre ainsi que le recours des Chinoises au microcrédit est conditionné par un rôle sexué qui leur impose une mise à distance, du moins dans la sphère publique, des ressources financières. Plus que de modifier ces motivations ou de renverser les normes sexuées ici à l'œuvre, le microcrédit, lorsqu'il est contracté par les femmes, y trouve avant tout des déterminants. Même s'il peut s'agir d'un choix apparemment délibéré, le fait même que la reconnaissance sociale de ces femmes dépend de leur capacité à assumer leur rôle sexué de la meilleure des manières, conduit à conclure qu'elles recourent au microcrédit avant tout par contrainte. Aussi, reléguant les femmes à une sphère domestique qui demeure socialement non reconnue, le microcrédit semble se saisir des responsabilités sexuées assumées par les femmes pour se substituer à un système de services sociaux faisant progressivement défaut depuis les réformes d'ouverture.

Le microcrédit pourrait offrir une réponse au manque de capitalisation des femmes induit par la précarité de leurs activités économiques. Toutefois, en les incitant à créer ou développer une activité entrepreneuriale, le microcrédit peut alourdir la surcharge de travail qu'elles se voient contraintes de supporter en raison d'une articulation des activités productive et reproductive leur étant nettement défavorable depuis, à l'instar des paradoxes dont leur statut fait l'objet, le mouvement maoïste d'émancipation des femmes.

En outre, en finançant un auto-emploi, le microcrédit appelle les femmes à ne pas se conformer aux normes sexuées, remettant alors en cause le cercle vertueux de leur auto-emploi microfinancé. Une telle épreuve risquant de les exposer à davantage de ruptures et de précarité, il n'apparaît pas souhaitable qu'elles franchissent ce pas au sein d'une structure, dont l'évolution se révèle à la fois lente et paradoxale. Ce chapitre propose ainsi quelques pistes permettant d'expliquer pourquoi l'entrepreneuriat féminin n'a globalement pas de conséquence positive observable sur le statut socioéconomique des auto-entrepreneuses en Chine (Hernandez *et al.*, 2012).

Sachant que la répartition sexuée des responsabilités financières observables au sein du ménage s'étend à l'entreprise, ce chapitre souligne que si les femmes gèrent le budget de leur activité entrepreneuriale, elles n'ont en revanche qu'un

contrôle limité sur les ressources. Par conséquent, l'accès des femmes au microcrédit ne signifiant pas nécessairement qu'elles en contrôlent l'usage (Goetz et Gupta, 1996 ; Montgomery *et al.*, 1996 ; Cheston et Kuhn, 2002), il convient de poursuivre dans le chapitre qui suit la compréhension et la description de l'ensemble des processus en œuvre et des enjeux sous-tendant le recours individuel au microcrédit.

CHAPITRE 6 - DE L'EMANCIPATION AU RENFORCEMENT D'UNE POSITION SUBALTERNE

Ce chapitre analyse les conséquences directes du recours au microcrédit sur le statut des contractantes.

Le chapitre précédent a montré qu'en raison de leur faible contrôle sur les ressources de leur foyer, les femmes sont contraintes de gérer leur budget dans l'ombre, ce qui concourt notamment à leur vulnérabilité face à un accroissement des risques auxquels leur statut les expose. En les amenant à sortir de l'ombre, le microcrédit pourrait ainsi les affranchir de divers liens de subordination, tant à l'égard de leur conjoint que des membres de leur communauté et de leurs réseaux formels et informels.

Mais contracter un microcrédit engageant diverses responsabilités, celui-ci est tout autant susceptible d'accroître la subordination des emprunteuses. Ce chapitre interroge par conséquent la capacité du microcrédit à élargir les possibles et les libertés réelles des femmes. Dans un contexte, nous l'avons vu, patriarcal, patrilocal et patrilineaire, ce chapitre part de l'hypothèse que cet élargissement des possibles, condition préalable pour que les femmes puissent tirer profit des transformations sociales, peut susciter diverses tensions, résistances et conflits entre les contractantes de microcrédit et leur conjoint, leur belle-famille, les membres de la communauté masculine, le personnel des organismes de microcrédit et entre les femmes elles-mêmes (Guérin et Palier, 2006 ; Guérin *et al.*, 2009b).

Aussi, le défi des organismes proposant des microcrédits aux femmes devrait consister à présenter la même flexibilité que les crédits faciles, auxquels elles recourent dans leurs réseaux informels, afin de les aider à concilier activités domestiques et activités marchandes, sans pour autant les entraîner dans des positions de subordination leur étant souvent imposées par ces prêteurs faciles (Agier *et al.*, 2013). C'est pourquoi, en s'intéressant à la prise en compte des rapports sociaux de sexe dans les procédures d'octroi de microcrédit, ce chapitre 6

évalue, entre autres, la flexibilité dont font preuve tant les promoteurs que leur service. En outre, le mariage constituant un enjeu économique dans sa dimension de contrôle de la force de travail (Meillassoux, 1975), cette troisième partie s'intéresse notamment au type d'union des contractantes de microcrédit et à la manière dont les deux membres du couple se sont connus. Il s'agit ainsi d'obtenir des informations relatives au pouvoir décisionnel de ces derniers sur leur propre vie.

Un exposé de la manière dont sont gérés les retards de paiement et les impayés constitue, en outre, un indicateur de l'imbrication entre l'économique et le social (Servet et Gentil, 2002). Au même titre que le microcrédit qui, en contribuant au surendettement, est susceptible d'accroître la vulnérabilité des populations et ainsi d'accentuer leur pauvreté (Servet, 2011 ; Guérin *et al.*, 2013), celui-ci pourrait de la même manière, accroître la vulnérabilité des femmes, accentuant ainsi leur subordination (Guérin *et al.*, 2013b).

Enfin, une recherche menée au Ghana souligne, par exemple, que contracter un microcrédit à son nom ne signifie pas, pour autant, en contrôler l'usage. Une fois les microcrédits versés aux femmes ceux-ci sont récupérés par les conjoints qui forcent ces dernières à employer leurs fonds à des fins autres que créer ou développer un auto-emploi féminin (Cheston et Kuhn, 2002). Si cette thèse devait mettre en lumière de telles pratiques, l'objet de ce chapitre serait alors de se pencher sur le regard que portent les promoteurs sur les détournements des microcrédits contractés par les femmes.

1. CONTRACTER UN MICROCRÉDIT POUR S'ÉMANCIPER DE DIVERS LIENS DE SUBORDINATION

1.1 L'accroissement du statut des emprunteuses

1.1.1 Réduire sa vulnérabilité grâce à un auto-emploi microfinancé

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les femmes catégorisées comme femme au foyer souffrent d'une faible reconnaissance sociale. Certaines emprunteuses déclarent ainsi avoir créé leur activité individuelle afin, comme l'explique Mme Yifu, d'acquérir un statut social qui soit égal à celui des hommes en s'extirpant du rôle sexué de femme au foyer.

« Si vous n'avez pas de travail ou de carrière vous pouvez juste devenir une femme au foyer et élever les enfants et cuisiner (elle rit). Si vous avez votre propre carrière ou votre propre travail vous avez un statut social et vous êtes égales aux hommes » (extrait de l'entretien avec Mme Yifu, emprunteuse chez Vtb-se).

Mme Yifu est en outre convaincue que si les femmes acquièrent un statut égal à celui des hommes en développant leur activité individuelle, ces derniers seront alors incités à assumer une partie des tâches ménagères.

Mme Wapin, quant à elle, fait part de la satisfaction qu'elle éprouve à gagner plus d'argent par son propre travail.

« C'est mieux d'avoir plus d'argent tant que vous gagnez de l'argent par votre propre travail » (extrait de l'entretien avec Mme Wapin, emprunteuse chez Mcc-se).

Ces propos rejoignent ceux de Mme Xieshang qui déclare avoir décidé de créer sa propre activité marchande afin de devenir économiquement indépendante, ce dont elle est très fière. Elle estime que c'est important, pour les femmes, de disposer de leur propre argent car, affirme-t-elle, elles peuvent en faire ce qu'elles veulent, confirmant ainsi ce que nous avons vu précédemment, à savoir que les femmes ne sont pas maîtresses des ressources de leur foyer. Elle soutient également avoir acquis une liberté de pensée en devenant indépendante sur le plan économique.

« [J'ai décidé d'ouvrir cette boutique car] je pense qu'une femme doit être économiquement indépendante pour être libre de penser (elle rit). Si je gagne de l'argent moi-même je peux en faire ce que je veux. [...] Oui je pense qu'en tant que femme c'est important d'avoir son propre argent (elle rit) » (extrait de l'entretien avec Mme Xieshang, emprunteuse chez Vtb-se).

Ce témoignage rappelle celui de Mme Mujiao qui confie ne pas avoir de « grandes idées » parce qu'elle n'est, dit-elle, qu'une femme au foyer. La soumission et le respect des normes sexuées constituent en effet les obligations d'un contrat social patriarcal liant les femmes à leur conjoint de qui elles attendent protection en retour (Kandiyoti, 1988). Il s'agit là d'un enjeu d'autant plus important que, nous l'avons vu, beaucoup de Chinoises éprouvent des difficultés à faire valoir leurs droits sur leurs actifs, de surcroît notamment en cas de divorce. Mme Xieshang a ainsi justifié son activité individuelle par la nécessité de

s'assurer contre les risques auxquels sa liberté de pensée, à laquelle elle manifeste un certain attachement, l'expose.

« Cela me permet d'accroître mon indépendance, et mon indépendance financière me permet de mieux vivre. Et si jamais mon mari ne se soucie plus de moi, je peux continuer à avoir une bonne vie, et ne pas être obligée de vivre une pauvre vie (elle rit). [...] C'est la vie qui m'a appris cela. [...] Je pense que si on est indépendante financièrement on acquière une liberté de pensée » (extrait de l'entretien avec Mme Xieshang, emprunteuse chez Vtb-se).

1.1.2 « Les femmes qui demandent un microcrédit pour elles-mêmes ont déjà un statut élevé au sein de leur famille »¹⁴⁹

À ma question « pensez-vous qu'accorder un microcrédit à une femme peut contribuer à améliorer son statut », M. Xia répond : « oui, cela peut aider mais pour être honnête les femmes qui demandent un microcrédit pour elles-mêmes ont déjà un statut élevé au sein de leur famille ». Ce témoignage, tout d'abord, confirme ce qui vient d'être souligné, c'est-à-dire que le microcrédit se révèle être, dans des conditions bien spécifiques, un outil économique utile pour les femmes cherchant à prendre la parole, ou autrement dit à s'émanciper de leur position subalterne. Toutefois, Becky Hsu (2014) note que l'*empowerment* des contractants de microcrédit dont elle a été témoin sur son terrain s'est manifesté seulement auprès de ceux qui disposaient déjà d'un pouvoir significatif. Ainsi, au même titre que les individus n'ayant pas accès à l'information sont ceux qui sont déjà marginalisés et ont des réseaux restreints (Gentil et Servet, 2002), les femmes recourant au microcrédit pour elles-mêmes jouissent déjà d'un pouvoir de décision important et d'un statut élevé au sein de leur foyer.

¹⁴⁹ Extrait de l'entretien avec M. Xia, responsable d'agence chez Mcc-se.

Tableau 6 – Les emprunteuses et leur connaissance des modalités de leur microcrédit

Différents niveaux de connaissance des modalités des microcrédits contractés par les femmes	Part des femmes (N = 40)
Connaissance parfaite (échéances, intérêts, type de microcrédit)	36%
Connaissance moyenne (quelques modalités seulement)	31%
Connaissance faible (par exemple, le montant du microcrédit uniquement)	33%
	100%

Sources : enquêtes de terrain menées entre 2012 et 2013 en Chine (provinces du Sichuan et du Yunnan)

36% des emprunteuses de mon échantillon ont une connaissance parfaite des modalités de leur microcrédit. Or toutes ces femmes, à l'exception de Mme Shuijiu, dont le mariage repose sur union uxorilocal, et Mme Jianliao, dont le conjoint est semble-t-il alcoolique, sont à tête d'une activité individuelle qu'elle gère de manière autonome, leur conjoint ayant une activité ou un emploi différents. La connaissance parfaite des modalités du microcrédit semble donc imputable à l'autonomie avec laquelle elles gèrent leur activité. Plus d'un tiers des femmes de mon échantillon ont contracté un microcrédit à leur nom parce qu'elles jouissent d'une relative autonomie, tout au moins dans la gestion de leur activité génératrice de revenu.

Mme Caifeng gère son activité de confection de vêtements sur-mesure de manière autonome, son conjoint étant ouvrier dans une usine de briques. Elle a contracté un « microcrédit de femme » auprès de Vtb-se. Il ne s'agit pas de son premier emprunt formel. Cette femme déclare en effet emprunter à la banque tous les ans. Ceci signale à l'évidence sa maîtrise, qui n'est pas nouvelle, des ressources financières.

« C'est la première fois qu'on a droit à une telle aide. [...] Je le sais parce que je demande des crédits à la banque tous les ans, mais cette année seulement on a le droit à cela et j'en suis très contente » (extrait de l'entretien avec Mme Caifeng, emprunteuse chez Vtb-ch).

Comme le rappelle Mme Wan, en règle générale les Chinoises se comportent conformément aux normes sexuées. Dès lors, seules celles étant déjà à la tête d'une affaire individuelle sont davantage susceptibles de contracter un microcrédit.

« En Chine, les femmes sont plutôt conservatrices. Mais si elles font des affaires, la probabilité qu'elles contractent un microcrédit est plus importante » (extrait de l'entretien avec Mme Wan, responsable-clientèle chez Mcc-ch).

Par ailleurs, Mme Zahuo, qui partage son activité marchande avec son conjoint, explique que le microcrédit est à son nom en raison du *hukou* de ce dernier. Celui-ci, un *shangmennüxü* a un livret de résidence enregistré dans une autre province. De fait, la licence commerciale n'a pu être établie qu'au nom de Mme Zahuo. C'est pourquoi elle s'est vue également contracter le microcrédit à son nom. Cependant, bien que sa résidence soit uxorilocale, l'emprunteuse a déclaré avoir signé le contrat non pas en raison d'un pouvoir décisionnel mais parce que son mari ne pouvait pas le faire.

1.2 Une alternative aux rapports de subordination liés à l'endettement interpersonnel

1.2.1 Être redevable : « rien de pire pour un Chinois »¹⁵⁰

M. Dai soutient qu'il n'y a rien de pire pour un Chinois que d'être redevable. Emprunter à son entourage (étant exclues les tontines où chacun des participants bénéficient des fruits de leur association collective) est, selon lui, une démarche de dernier recours, car explique-t-il, cela implique certaines faveurs qu'une vie entière ne suffirait pas à rendre. En dépit d'une réticence historique à l'emprunt formel, soulignée dans le chapitre précédent, contracter un crédit auprès d'une institution formelle, affirme M. Dai, présente l'avantage de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Plus précisément, de cette manière, les débiteurs ne sont pas contraints de s'engager dans une relation de subordination soumise à l'arbitraire.

« Les amis et les proches, c'est pour s'entraider en cas de coup dur, mais pas pour monter une affaire. En empruntant aux amis et aux proches, vous devenez redevable. Si vous voulez vraiment monter une affaire et que vous avez accès à des services bancaires, vous préférez vous adresser

¹⁵⁰ Extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch.

à une banque plutôt que d'être redevable à un ami. Il n'y a rien de pire pour un Chinois que d'être redevable, car il y a certaines faveurs que vous ne pouvez pas rendre dans une vie entière. Avec les banques, les taux sont fixés par le marché, ils sont les mêmes pour tous, une banque soutient ses clients, mais pas par générosité. Tout le monde est sur un pied d'égalité. Alors pour faire des affaires ou créer une entreprise, il est préférable de s'adresser à une banque » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Avec son offre de microcrédit, que l'une de ses brochures présente comme « un bon service moins procédurier et plus rapide », Vtb-se propose aux personnes ayant besoin d'emprunter la possibilité de ne pas « aller mendier ». M. Lou explique que recourir au microcrédit permettrait ainsi de conserver la face, dans la société fondée sur les relations entre les individus (Liang Shuming, 1963), les normes de réciprocité étant en permanence négociées par « le travail de la face » (Yan Yunxiang, 1996 : 19).

« En Chine la tradition veut que les gens aiment garder la face, c'est pourquoi ils se soucient de ce que les gens pensent d'eux. Ce qui compte aussi ce sont les rapports humains. Dans sa tête une personne vous doit quelque chose au delà de l'argent, il s'agit de rapports humains. Si je vais à la banque emprunter, je paye pour les intérêts et ça ne regarde que moi, je m'en occupe tout seul. Si c'est dans un contexte familial ou amical, il faut suivre la couleur de leur face¹⁵¹. Tous les jours ils peuvent venir me voir et me demander : 'dans combien de temps vas-tu me rendre l'argent ?' ou peut-être vont-ils me rappeler que je leur dois une faveur et que je dois leur la rendre » (extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).

C'est pourquoi M. Dai estime que le recours à l'emprunt interpersonnel, qui serait donc nécessairement conclu à court terme, est l'ultime recours.

« Les crédits auprès des proches et des amis sont nécessairement conclus à court terme. C'est seulement si vous êtes dans une situation désespérée et que vous n'avez vraiment pas d'autres choix, ou alors vous avez d'excellentes relations » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

¹⁵¹ Il faut obéir à l'humeur du prêteur.

M. Lu explique en outre que la relation d'obligation induite par une dette implique des coûts financiers considérables.

*« Par exemple, si je vous emprunte 10 yuans, peut-être vais-je devoir vous inviter à manger pour vous remercier pour les 10 yuans, or ce repas m'aura coûté 100 yuans, et je ne vous ai pas encore rendu les 10 yuans »
(extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).*

Selon M. Dubois, consultant en microfinance pour le compte de Vtb-se, les personnes ayant recours au microcrédit sont donc des personnes qui ne veulent pas dépendre de leur famille et qui préfèrent aller à la banque. Contracter un microcrédit, dit-il, a le mérite d'être clair car le client connaît le coût précis de son emprunt à l'avance.

Si certaines emprunteuses déclarent avoir eu recours au microcrédit à défaut de pouvoir emprunter à leurs proches, une large majorité d'entre elles juge, comme Mme Yifu, que « même si emprunter de l'argent à ses amis ou à sa famille est une pratique traditionnelle, c'est toujours gênant de le faire ». Le recours au microcrédit s'apparenterait ainsi à une forme d'émancipation vis-à-vis de la famille élargie. Les interlocutrices, pour un grand nombre, déclarent préférer contracter un microcrédit et payer des intérêts afin d'échapper à une relation de subordination instaurée par la dette sociale qui s'ajoute à la dette financière. Mme Meirong souligne que la modicité du montant de son emprunt ne vaut pas la peine de se placer dans une position de redevabilité dont le coût social, estime-t-elle, est considérablement plus lourd que celui des intérêts à payer à Mcc-se. Aussi, Mme Yifu affirme qu'il est préférable de payer des intérêts auprès d'un organisme de microcrédit plutôt que de risquer de se voir refuser un crédit de la part d'un proche.

*« Emprunter aux amis... (un moment d'hésitation laisse transparaître un sentiment d'embarras). Les intérêts de ce microcrédit ne sont pas si importants, et j'en suis satisfaite. Si j'emprunte de l'argent à mes amis je vais d'abord devoir les flatter, et deuxièmement si mon ami refuse de me prêter l'argent c'est embarrassant, c'est juste à cause de ce sentiment »
(extrait de l'entretien avec Mme Yifu, emprunteuse chez Vtb-se).*

De plus, Mme Muji est convaincue que « si vous empruntez de l'argent à votre famille ou à vos amis, et s'ils ne vous font pas confiance, alors cela peut très vite devenir embarrassant ». Nous l'avons vu, la confiance sociale en Chine, tant à

l'égard des agents du gouvernement que parmi les citoyens, demeure largement absente. Or, c'est précisément cette absence de confiance qui empêcherait Mme Fuqu d'emprunter à son entourage.

« Mon fils aîné et ma belle-mère sont gravement malades. Notre situation économique n'est pas très bonne donc personne n'est prêt à nous prêter de l'argent. Ils ont peur qu'on ne puisse pas les rembourser » (extrait de l'entretien avec Mme Fuqu, emprunteuse chez Mcc-se).

Mme Boli, dont le témoignage est à mettre en perspective avec la position sexuée des femmes soulignée dans le chapitre précédent, confie même ne pas savoir comment s'y prendre pour emprunter de l'argent à son entourage. Les différentes formes de capital économiques étant dépendantes du capital social, l'emprunt interpersonnel peut ainsi se révéler inaccessible à une partie d'entre elles.

1.2.2 Un accès au crédit formel soumis au jeu de la corruption

S'adresser à un organisme officiel ne garantit cependant pas de s'affranchir de relations soumises à l'arbitraire. Des recherches rapportent que les politiques gouvernementales de crédit favorisent les individus les plus riches (Luong et Unger, 1998). Mme Zahuopo raconte en effet comment les microcrédits distribués dans son village natal reposaient sur des pratiques soumises à la corruption auxquelles seuls les propriétaires des mines de charbon avaient les moyens de s'adonner.

« Dans notre village natal, les autorités locales proposaient des microcrédits, mais seulement pour les propriétaires des mines de charbon. [...] Il y avait trop de corruption là où nous étions, ce n'était même pas la peine d'y penser » (extrait de l'entretien avec Mme Zahuopu, emprunteuse chez Mcc-se).

Elle affirme que sans relations, que seule la corruption dans ce cas permet d'entretenir, il lui était impossible de recourir à un emprunt formel. Il est fréquent en effet que les paysans chinois aient besoin de s'attirer les bonnes grâces des cadres et des officiels en offrant des cadeaux et en leur manifestant leur respect (Luong et Unger, 1998).

Ainsi, Mme Zhifang déclare s'être adressée à Mcc-ch, parce que leur service est, dit-elle, pratique, très rapide, et n'est pas une source d'ennui, contrairement à la banque. Les *guanxi* peuvent se révéler déterminants dans une demande de crédit formulée auprès d'une banque classique. Or, en raison de la position qu'occupent

les femmes au sein de leur communauté, elles n'accèdent pas au même capital social, et donc économique, que leurs homologues masculins. L'idée ancienne, entre autres formulée par Hobbes, selon laquelle « avoir des amis, c'est avoir du pouvoir », illustre la situation dont pâtissent les Chinoises.

Cependant, même si selon certains emprunteurs, contracter un microcrédit offre l'avantage d'échapper aux soucis causés par les demandes de crédit formulées auprès des banques classiques, le microcrédit n'échappe pas aux exigences des pots-de-vin. Certains promoteurs empruntent cette voie pour entretenir leurs relations avec leurs clients. M. Li dénonce, à ce titre, des pratiques ayant cours au sein des coopératives rurales de crédit : le don d'enveloppes rouges en contrepartie de microcrédit.

« Les clients ont aussi la possibilité d'obtenir leur microcrédit auprès des coopératives rurales de crédit, parce qu'ils ont un budget pour les microcrédits de confiance. Mais par exemple, si vous voulez avoir un microcrédit de 30 000 yuans, il faut que vous me donniez une certaine somme d'argent ou alors il faut m'inviter » (extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Outre les pots-de-vin, l'accès au microcrédit est parfois déterminé par les réseaux de relations des promoteurs. Tandis que M. Pan estime que le microcrédit devrait être mieux connue de tous afin d'aider davantage de gens, lorsque je demande à M. Lu si Rcc communique sur les « microcrédits de femme » subventionnés par Gongo-om, le responsable-clientèle déclare : « on en fait la promotion mais pas auprès de tout le monde ». Sachant que le nombre de « microcrédits de femme » distribué est limité, certains responsables-clientèle choisissent d'en faire profiter en premier lieu les membres de leur réseau de relations.

Néanmoins, ces pratiques ne sont pas propres aux coopératives rurales de crédit. Quelques jours avant la réunion biannuelle de Mcc-se, M. Xia avait indiqué la mise en place d'une rotation, tous les six mois environ, des responsables à la tête de chacune des agences. J'ai profité du contexte informel de la journée sportive de la réunion biannuelle pour demander à M. Jiang la raison de cette rotation d'agence récemment imposée à leur responsable. Il répond qu'il s'agit d'un moyen de les contrôler davantage, plus particulièrement dans leurs relations avec les emprunteurs, sachant qu'ils ne sont pas autorisés, contrairement aux responsables-clientèle, à entrer en contact direct avec les clients, mais que c'est à eux qu'il revient de valider les microcrédits d'un montant inférieur à 30 000

yuans. Cette rotation a été mise en place afin d'endiguer la corruption qui commence à gagner du terrain chez Mcc-se. La corruption, traitée plus en détail dans le chapitre qui suit, est en effet largement imbriquée dans les activités sociales et économiques chinoises (Gipouloux, 2009).

1.2.3 Des microcrédits reproduisant les carcans dont les emprunteuses cherchent à s'extraire

Mme Tudian affirme qu'elle a la possibilité d'emprunter à ses proches mais qu'elle exclut cette possibilité car, dit-elle, « lorsque vous empruntez de l'argent à vos amis vous leur devez toujours une faveur ». Toutefois, plus tard dans l'entretien, elle raconte comment, après avoir remboursé son premier microcrédit, elle en a contracté un second afin de prêter de l'argent à une de ses amies. Par conséquent, accorder un crédit à son amie a conduit cette dernière à devoir une faveur à Mme Tudian, instaurant une relation de subordination. Même si cette position d'autorité à l'égard de son amie a contribué à accroître le statut de Mme Tudian au sein de sa communauté, le microcrédit qu'elle a contracté a, par la même occasion, participé de l'endettement social que les organismes de microcrédit prétendent combattre. De manière générale, il n'est pas rare en effet que les clients, hommes ou femmes, se transforment eux-mêmes en prêteurs (Perry, 2002 ; Guérin, 2011a). Mme Qin soutient qu'une large part des clientes contractent un microcrédit afin, dit-elle, de faire les usurières.

« Il y en a qui viennent faire une demande de microcrédit, mais elles n'ont pas besoin d'argent, mais elles viennent quand même faire une demande de microcrédit. [...] C'est possible qu'elles n'utilisent pas cette somme d'argent pour agrandir leur activité mais peut-être bien pour faire les usurières. [...] Et je pense qu'il n'y a pas beaucoup de clientes qui utilisent cette somme d'argent comme elles le doivent » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

À ce titre, le microcrédit est susceptible d'exacerber les inégalités entre les femmes (Kabeer, 2001b ; Mayoux, 2001 ; Rankin, 2002 ; Wright, 2006 ; Guérin *et al.*, 2009b et 2010).

Aussi, certains produits proposés par les organismes de microcrédit ne font que reproduire les rapports de dépendance desquels les femmes cherchent, en recourant au microcrédit, à s'extirper. Certains organismes étudiés proposent des microcrédits de groupe, appelés *sanhulianbao*, qui s'apparentent aux *self-help-group* dont le concept, largement promu par la Banque mondiale, repose sur deux

spécificités : une cible majoritairement féminine et une approche collective (des groupes de 15 à 20 personnes en moyenne) présentée comme ayant l'avantage de pallier l'absence de garantie matérielle en s'appuyant sur le groupe (Armendariz et Morduch, 2010). Dans le cadre de ce type de microcrédit, les emprunteuses se portent mutuellement caution. La notion de caution solidaire, apparue dans les années 1990 et 2000, prend la forme d'une révolution financière en s'appuyant sur le postulat que si les pauvres n'ont pas de garantie matérielle, ils disposent néanmoins d'une richesse sociale. Le microcrédit de groupe a été élaboré à partir de la confiance accordée au capital social, dont la promotion serait bénéfique au développement (Guérin *et al.*, 2009b). Mais les termes des contrats établis dans le cadre de ces microcrédits de groupe reposent, le plus souvent, sur des structures sociales préexistantes. Ainsi, le capital social est aussi à l'origine d'une reproduction des inégalités (Bourdieu, 1980). Dans le cadre de programmes de développement, le capital social aurait tendance à profiter en position de supériorité (Mansuri et Rao, 2013).

Mon enquête en revanche n'a pas tant souligné un renforcement des inégalités mais davantage une réticence des emprunteuses à s'engager dans un microcrédit de groupe en raison d'une absence de confiance. Mme Sichang estime en effet que le *sanhulianbao* constitue une démarche, dit-elle, compliquée.

« Je pense que le microcrédit de groupe est... (un moment d'hésitation laisse transparaître son embarras). [...] Avec le crédit de groupe je me porte caution pour toi et tu te portes caution pour moi. Je trouve cela compliqué. [...] Parce qu'avec le microcrédit de groupe, si vous ne pouvez pas rembourser, c'est sur moi que cela retombe ou sur les autres. [...] Pour les microcrédits de groupe, il faut trois personnes, et [...] si vous payez les intérêts en retard vous êtes fichées. Si vous êtes fichées, la banque ne va pas avoir confiance en vous si vous voulez faire une autre demande de microcrédit à l'avenir » (extrait de l'entretien avec Mme Sichang, emprunteuse chez Vtb-ch).

Ce qui est compliqué pour Mme Sichang est, d'une part, l'engagement dans une relation de confiance avec les autres membres du *sanhulianbao*. D'autre part, faire pression sur les membres du groupe pour les pousser à honorer leurs échéances se révèle être une épreuve particulièrement embarrassante : en mettant de la sorte leur face en jeu, ceux-ci prennent le risque de porter atteinte à leur *guanxi* et par conséquent à leur position au sein de la société (Hsu Becky, 2014). Un dicton

chinois préconise de ne pas se mêler des histoires des autres pour ne pas s'attirer d'ennui (*duo yishi buru shao yishi*). Dès lors, éviter l'embarras constituant une motivation déterminante dans les choix effectués par les individus (Goffman, 1959), Mme Sichang justifie avoir contracté un microcrédit hypothécaire par le fait que cet emprunt, dit-elle, n'implique qu'elle seule.

« [J'ai contracté] un microcrédit hypothécaire car je ne suis pas en groupe. Parce que cela n'implique que moi [...], cela ne regarde que moi, je peux demander le microcrédit et le rembourser quand je veux. C'est aussi simple que cela. Avec l'hypothèque je suis seule à payer les intérêts donc il n'y a pas de risque que je sois fichée. [...] C'est pourquoi j'ai choisi de placer ma maison en hypothèque » (extrait de l'entretien avec Mme Sichang, emprunteuse chez Vtb-ch).

Cependant, toutes les emprunteuses n'ont pas la possibilité, comme Mme Sichang, de contracter un microcrédit hypothécaire. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, la possession d'actifs est marquée par de fortes inégalités des sexes qui s'expriment notamment dans le très faible pourcentage de femmes propriétaires. Dans les campagnes moins de 15% des femmes en effet ont leur nom sur le titre de propriété du logement dans lequel elles vivent (Sargeson, 2007, 2008 et 2012).

Enfin, le *sanhulianbao* ne fait pas l'objet d'un seul et unique contrat pour l'ensemble des membres du groupe. Chaque emprunteuse signe un contrat individuel et n'a donc pas de visibilité sur les contrats des autres, ce qui signifie qu'elle ne sait pas exactement à quoi elle s'engage par rapport aux autres. Par conséquent, cette opacité ne fait qu'accentuer l'absence de confiance sociale qui inspire à Mme Sichang son sentiment de défiance vis-à-vis du microcrédit de groupe.

2. LE RENFORCEMENT D'UNE POSITION SUBALTERNE

2.1. Des conditions s'appuyant sur les rapports sexués entre conjoints

2.1.1 Le mariage : une institution qui régit les rapports sociaux de sexe

Le mariage est ici entendu au sens de Barnard (2004), qui, sans l'isoler du fait familial, considère que la situation qu'il crée implique l'existence de droits et de

devoirs des protagonistes régissant les relations entre eux. Les relations entre personnes dans le mariage ne concernent donc pas seulement les conjoints, mais également leur groupe de parenté. L'institution du mariage tire ainsi de l'implication du groupe familial élargi une légitimité qui la distingue, notamment de la cohabitation hors mariage.

Les emprunteuses de mon échantillon, toutes mariées (à l'exception de Mme Yifu, divorcée), sont âgées de 26 à 46 ans. Avec une moyenne d'âge de 37 ans, elles sont mariées en moyenne depuis 14 ans. Elles ont généralement été présentées à leur conjoint par des membres de leur entourage proche ou par des entremetteurs professionnels (*mei ren* ou *jieshao ren*), une pratique observable dans le passé. En Chine, les mariages sont historiquement, pour la plupart, arrangés par des entremetteurs. Aussi, aujourd'hui comme dans le passé, le célibat, nous l'avons vu, étant socialement stigmatisé, les hommes et les femmes sont appelés à trouver un partenaire de vie à défaut d'un partenaire amoureux (Lake, 2013). Les parents attendent de leurs enfants de se marier et de fonder une famille, donner naissance à des enfants et plus particulièrement à un fils constituant la condition indispensable à la perpétuation du culte des ancêtres (Zelin, 2009; Attané, 2010a ; Tang Can, 2013). Ainsi, comme dans la majorité des sociétés, le désir n'est pas reconnu comme le point de départ d'une union légitime (Godelier, 2003). Mme Yuyu, mariée depuis 20 ans, justifie les services de l'entremetteur dont son mariage est issu par, dit-elle, la timidité (*miantian*) des gens à l'époque où elle s'est mariée. Ses propos traduisent plus exactement un héritage maoïste d'inhibition des jeux de séduction et de valorisation de rapports asexués. Sous l'ère maoïste, marquée par l'asexuation des rapports sociaux, désir et amour étant considérés comme des produits de la pensée bourgeoise à éradiquer, les mariages sont, pour la plupart, arrangés par des entremetteurs (Fincher, 2014).

« Comme on le sait tous, beaucoup d'entre nous ont été présentés par des entremetteurs, les gens étaient assez timides à cette époque, les choses n'étaient pas tout à fait pareilles qu'aujourd'hui » (extrait de l'entretien avec Mme Yuyu, emprunteuse chez Rcc).

Aujourd'hui, les jeunes gens peuvent choisir plus librement leur partenaire en vue de se marier. Aussi, largement influencées par les médias de masse, les jeunes générations peuvent non seulement entretenir une relation amoureuse mais également exprimer leurs sentiments par des moyens verbaux et non verbaux (Yan Yunxiang, 2003). Certaines interlocutrices, parmi les plus jeunes, disent en

effet être en mesure de se passer des services d'entremetteurs et recourir aux réseaux sociaux accessibles sur Internet. Ces femmes semblent avoir trouvé, sur la toile, un remède à la timidité évoquée par Mme Yuyu. Néanmoins, même si Internet élargit les capacités d'action et de rencontre, il ne transforme en rien les relations sociales (Musso, 2003). Si beaucoup de Chinois de leur génération cherchent leur partenaire sur la toile, c'est parce que leurs parents ne leur ont pas appris, affirment-elles, à aller à la rencontre des gens, à s'ouvrir aux autres. Il leur apparaît donc difficile de se confronter directement à autrui. Même si Mme Yuyu affirme que la timidité appartient au passé, le témoignage des plus jeunes montre que la compréhension de l'Autre (Hegel, [1807] 1991) demeure difficile pour certaines, alors même que l'altérité et l'égalité (des sexes notamment) reposent sur une relation de réciprocité (Tahon, 2007).

Toutefois, pour une minorité des emprunteuses, leur mariage est le fruit d'une rencontre fortuite. Ces dernières ont, pour la plupart, fait la connaissance de leur conjoint lorsque, dans le passé, elles travaillaient en ville. Mme Zhubao, une des rares femmes de l'échantillon à présenter une autonomie dans son activité marchande, compte parmi ce groupe minoritaire de femmes dont le mariage ne relève pas d'une quelconque entremise. Son récit de l'origine de sa relation conjugale, ponctué de doux éclats de rire, dévoile huit années au cours desquelles celui qui est aujourd'hui son conjoint s'est démené pour la séduire. Mme Meirong qui gère également son affaire dans la plus grande autonomie n'a pas non plus été présentée à son conjoint par un entremetteur. Elle l'a rencontré lorsque tous deux, alors migrants, travaillaient en ville. Mais ce qui mérite d'être souligné ici est que Mme Meirong est, de surcroît, la seule à avoir parlé d'amour au sujet de la relation qu'elle entretient avec son conjoint. Au lendemain de la révolution de 1949, celles qui accordaient trop d'importance à l'amour conjugal étaient critiquées pour leur « étroitesse d'esprit » et se devait de canaliser cet amour pour l'employer à « mieux servir la Révolution » (Evans, 2002 ; Attané, 2010b). Mme Meirong justifie par cet amour l'inutilité de chercher à améliorer son statut.

« On s'est rencontré quand on travaillait ailleurs. [...] Je ne pense pas que ce soit nécessaire d'accroître mon statut de femme, la chose la plus importante au sein d'un couple est l'amour que l'on a l'un pour l'autre plus que le statut » (extrait de l'entretien avec Mme Meirong, emprunteuse chez Mcc-se).

Le contraste, qui ressort entre les propos de Mme Meirong et ceux des 40 autres emprunteuses ayant retracé l'histoire de leur couple, illustre les résultats d'une enquête réalisée par le Ministère des affaires civiles de Chine en 2011 sur les enjeux sous-jacents au mariage et les motivations conduisant les Chinois à institutionnaliser leur union. Le mariage ne procède pas d'une simple affaire de sentiments amoureux. Il repose sur l'intrication de divers facteurs relevant notamment de la richesse et des parents qui définit la « romance à la chinoise »¹⁵² (Fan et Li, 2002). En effet, rares sont les femmes, parmi celles de mon échantillon, qui vivent seules avec leur conjoint, quasiment toutes cohabitent avec leur(s) enfant(s) et également avec les parents, ceux du conjoint la plupart du temps. Aussi, l'avis des parents est déterminant dans le choix du partenaire. Comme le note Évelyne Micollier (2012), confrontés à la désapprobation de leurs parents en vue d'une union stable scellée par les liens du mariage, les jeunes gens ont tendance à mettre fin à leur relation plutôt qu'à s'opposer au désir de leurs parents. L'autorité des aînés est encore très forte. Même si Mme Wapin s'est mariée une première fois en dépit de la désapprobation de ses parents, c'est, confie-t-elle, leur dédain pour son conjoint qui a conduit à leur divorce. C'est aussi cette autorité des aînés qui a conduit Mme Chezou à se marier trop tôt selon elle. Aujourd'hui, se décrivant comme étant enfermée dans son mariage, elle regrette profondément ce choix qu'elle justifie par son intention, à la suite du décès de son père, dit-elle, d'alléger la charge économique de sa famille. Rappelons en effet qu'élever une fille revient à cultiver le champ d'un autre.

« Je me suis mariée quand j'avais 20 ans et j'ai donné naissance à mon enfant à 23 ans. La chose que je regrette le plus est de m'être mariée trop tôt. [...] La principale raison c'est parce que mon père est parti trop vite, quand j'avais 17 ans. Je me suis mariée rapidement parce que je voulais alléger ma famille. En fait je ne suis pas faite pour être mariée. J'aime beaucoup m'amuser mais mon mari ne l'accepte pas, il n'aime pas que je m'amuse avec mes amis. [...] Il sort tout le temps avec ses amis mais il ne veut pas que je m'amuse. Cela me déprime. Il pense que ma vie devrait se résumer à trois choses : travailler, faire à manger et m'occuper de mon enfant » (extrait de l'entretien avec Mme Chezou, emprunteuse chez Mccch).

¹⁵² Sur l'enquête réalisée par le Ministère des affaires civiles de Chine en 2011, voir cette vidéo mise en ligne sur le blog chinois « Ministry of Tofu » : <http://www.ministryoftofu.com/2012/08/video-romance-chinese-style/> (consulté le 23 août 2012).

La majorité des femmes de mon échantillon ayant été mariée selon une pratique normative qui dépossède les individus de leur capacité à choisir leur conjoint, il n'apparaît donc pas surprenant que leur couple répond lui-même à des normes sexuées qui, comme les témoignages l'indiquent, enferment les femmes dans leur union.

2.1.2 Des discriminations subies dans l'accès au microcrédit

Certains promoteurs prendraient le contrepied d'une posture favorable à l'égalité des sexes en voyant un risque considérable chez les femmes divorcées. M. Dubois dénonce ainsi les mentalités traditionnelles de certains de ses collègues à l'égard des femmes divorcées qui, en raison de la stigmatisation qu'elles subissent, ne constituent qu'une part très marginale, précise M. Dubois, de la clientèle de Vtb-se.

« Femme/homme, ce que j'ai vu parfois en termes de comportement autour de la banque était vraiment de la discrimination. J'ai pu entendre dire : 'puisque cette femme est divorcée ce n'est peut-être pas bien de lui accorder un microcrédit'. C'est dans cette approche là, les mentalités dirons-nous, qui font qu'ils ont des appréciations qui sont peut-être un peu traditionnelles. Mais ce sont des cas qui sont particuliers » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

M. Jiang justifie les conditions particulières qui s'imposent aux femmes divorcées, lorsqu'elles contractent un microcrédit, par la nécessité pour Mcc-se de se prémunir des risques qu'elles présentent selon lui.

« Pour ce qui est de la microfinance pour ce type de groupe de gens je dirais que c'est toujours risqué. Mais nous avons des moyens qui nous permettent de contrôler les risques. Il leur est possible d'obtenir un microcrédit chez nous mais nous avons des conditions particulières pour ce type de client » (extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

Lorsque je demande à Mme Tan si les femmes divorcées, et les personnes célibataires, ont accès aux microcrédits distribués par les organismes partenaires de Igbm, stupéfaite de ma question, l'experte affirme que la décision d'accorder un microcrédit ne repose aucunement sur la prise en compte de ce seul critère.

« Est-ce de la discrimination (elle rit aux éclats) ?! [...] Mais pourquoi cette question (elle rit) ?! (Sur un ton agacé) la décision d'accorder un

microcrédit ne repose pas que sur un seul indicateur, d'accord ?! Oui ils peuvent dire que le statut matrimonial est un des indicateurs mais ils doivent prendre en compte les autres. Donc vous ne pouvez pas dire que parce que vous êtes célibataire ou divorcée ou que sais-je, je vais ou non vous accorder le microcrédit. Non, ce n'est pas le cas » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Alors que je lui demande de confirmer qu'un statut matrimonial particulier ne fait pas l'objet de conditions discriminantes dans l'octroi d'un microcrédit, elle concède que cela fait sans doute partie de la vingtaine de critères pris en compte mais qu'il ne s'agit pas du seul.

« (Sur un ton exaspéré) ce que je veux dire c'est qu'il y a une vingtaine d'indicateurs pour faire l'étude du microcrédit. Peut-être que ceci est l'un d'eux, d'accord. Mais ce n'est pas le seul ! » (Extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

Loin de combattre les inégalités des sexes dans l'accès au crédit, certains promoteurs prennent en compte, au contraire, le statut matrimonial des candidates à un microcrédit dans leur évaluation du risque. Cette discrimination sur la base du statut matrimonial dans l'accès au microcrédit est aussi confirmée par Mme Zhuyu. Bien qu'elle n'en bénéficie pas, Mme Zhuyu a entendu parler du « microcrédit de femme » de Gongo-om. Elle juge le dispositif utile pour pallier les inégalités sexuées dont pâtissent les femmes dans l'accès au crédit, illustrant son propos par sa propre expérience : seul son mari a pu faire la demande de microcrédit chez Rcc.

« C'est une bonne chose pour les femmes, c'est aussi bien pour le foyer car cela fait ressortir les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Par exemple, seuls les hommes peuvent demander le microcrédit de 30 000 yuans que nous avons contracté. Seul le chef de famille peut demander ce microcrédit » (extrait de l'entretien avec Mme Zhuyu dont le conjoint est emprunteur chez Rcc).

2.1.3 Le conjoint invité à se porter caution

« L'homme est le pilier, quand il est là on se sent rassuré. »¹⁵³

¹⁵³ « Nanren shige zhuxing, you shihou ta zai ni jiu xin wenle » (extrait de l'entretien avec M. Bai, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Tous les contrats de microcrédits accordés aux individus de mon échantillon ont été signés par deux personnes : l'emprunteur et un tiers. Les contrats des microcrédits des hommes de l'échantillon ont été majoritairement co-signés par leur conjointe, leur cosignataire pouvant également être un membre de l'entourage proche comme un frère ou un cousin. Même si ces emprunteurs, comme le rapporte le chapitre 5, affirment que leurs conjointes ne travaillent pas, celles-ci se voient néanmoins engagées à l'égard du microcrédit qu'ils contractent.

Je demande à M. Fu ce qu'il advient du contrat si la conjointe refuse de signer. Dans ce cas, dit-il, les responsables-clientèle cherchent à connaître le motif du refus. S'ils découvrent que la conjointe refuse de signer parce que l'emprunteur dépense son argent dans le jeu ou l'alcool, alors, conformément à la réglementation, le microcrédit ne sera pas accordé. Si ce n'est pas le cas, l'emprunteur sera invité à faire signer une autre personne de son entourage, le plus souvent un homme. Dans certains cas, le conjoint peut même être invité à hypothéquer le droit d'usage des terres du foyer sans le consentement de sa conjointe (Liaw Ray, 2008). À l'inverse, si le conjoint refuse de signer, en dehors de rares exceptions, le microcrédit ne sera tout simplement pas accordé, et ce afin, précise M. Fu, de ne pas troubler l'harmonie du ménage.

Pour l'ensemble des emprunteuses rencontrées, le cosignataire est le conjoint. Deux cas font toutefois exceptions : ceux de Mme Feiliao et de Mme Muji. Cas rare, le contrat de Mme Feiliao ne comporte qu'une signature : la sienne. Cette situation, qui s'explique par son veuvage, diffère de celle de Mme Muji dont le contrat a été cosigné par la sœur. Le conjoint de Mme Muji est vivant mais il travaille en ville et ne revient qu'une fois par an voire une fois tous les deux ans, ce qui explique son impossibilité de cosigner le contrat. Mme Muji explique qu'en cosignant le contrat, sa sœur constitue sa garante. Toutefois, les autres emprunteuses ne disent pas qu'en cosignant leur contrat, leur conjoint constitue leur garant. Mme Muji parle en effet de sa garante quand toutes parlent de leur cosignataire. Pourtant, le contrat est exactement le même, à la différence près que le cosignataire de Mme Muji n'étant pas son conjoint, celle-ci s'est vue contrainte de présenter une garantie supplémentaire. C'est pour cette raison que sa maison a été placée sous hypothèque. Les microcrédits des autres emprunteuses cosignés par les conjoints pourtant d'un montant similaire à celui de Mme Muji, ne sont pas hypothécaires. Ainsi, dans un contexte où les femmes sont perçues comme incapables de présenter des garanties aussi solides que les hommes (Tsai Kellee,

2000), le conjoint représente dans la majorité des cas étudiés le garant légitime d'une emprunteuse. En l'absence de celui-ci, outre l'engagement obligatoire d'un tiers, sa conjointe se voit contrainte de présenter une garantie supplémentaire. Le recours au microcrédit peut alors être perçu comme un endettement double : une dette financière à l'égard de l'organisme de microcrédit à laquelle s'ajoute une dette sociale à l'égard du garant.

Dans le cas où le microcrédit est destiné à financer l'activité individuelle d'une femme, dont le conjoint a pour sa part sa propre activité, le contrat doit être signé par deux personnes : l'entrepreneuse et une tierce personne, qualifiée de garante. Mais, comme cela vient d'être indiqué, les contrats de toutes les emprunteuses de l'échantillon, à l'exception de Mme Feiliao et Mme Muji, ont été cosignés par leur conjoint. En dépit de son activité indépendante, la responsabilité de ce dernier vis-à-vis de l'entreprise de sa conjointe est engagée au même titre que celle de cette dernière. Il n'apparaît pas concevable qu'une femme puisse engager individuellement sa responsabilité vis-à-vis d'un microcrédit pourtant contracté à son nom, et ce alors même que son conjoint a sa propre activité. De cette manière, le microcrédit cristallise le lien de dépendance des femmes à l'égard de leur conjoint.

En outre, Mme Yinliao avance que certaines femmes ont peur de contracter un microcrédit à leur nom. Elle explique cette crainte par la répartition traditionnelle des responsabilités au sein du couple. C'est ce schéma qui justifie, selon elle, l'incapacité des femmes à supporter de manière autonome la pleine responsabilité de leur emprunt.

Des organismes les plus commerciaux aux plus sociaux, les emprunteuses ne sont jamais considérées individuellement. M. Johnson justifie le fait que, chez Ong-us les clients sont appelés « familles » parce que ces derniers s'identifient eux-mêmes en référence à leur famille et non individuellement. C'est pourquoi, argumente-t-il, les responsables-clientèle d'Ong-us demandent aux deux membres du couple de signer le contrat, les premiers, nous l'avons vu dans le chapitre 4, encourageant vivement les seconds à s'identifier ainsi.

La revue de la littérature sur le sujet microcrédit et femmes, réalisée dans le cadre de cette thèse, n'a pas mis au jour une telle importance accordée à l'entité familiale, de surcroît s'agissant de microcrédits distribués à des femmes en vue de participer de leur autonomisation. Alors que certains organismes chinois affichent une volonté de contribuer à l'autonomisation des contractantes, leur identification

non individuelle mais à travers la famille de laquelle elles dépendent constitue une contradiction chinoise, sans pour autant être en mesure d'affirmer qu'il s'agit d'une spécificité propre à la Chine. Elle souligne la faible sensibilisation des promoteurs à la question des rapports sociaux de sexe. Certaines recherches font état d'une individualisation de la société chinoise rurale (Yan Yunxiang, 2011). Mais si cette individualisation est peut-être observable pour les hommes en particulier, l'enquête menée auprès des promoteurs montre que lorsqu'ils accordent un microcrédit aux femmes, l'unité de référence persiste à être la famille. Il serait donc intéressant de trouver des travaux soulignant une contradiction similaire ailleurs.

2.2. Les relations entre responsable-clientèle et emprunteuse : d'une proximité à une complémentarité supérieur/subalterne

2.2.1 Des relations « naturelles »

Née au sein de la communauté de ses clients, Vtb-ch prétend se distinguer des autres banques par la relation de sang qu'elle entretient avec ses emprunteurs.

« Si nous avons une telle orientation de marché, une telle position sur le marché c'est parce que nous sommes nés au sein de notre communauté. Ce qui veut dire que nous avons une relation de sang avec les entreprises d'origine, c'est une relation naturelle. Donc avec de telles origines l'histoire de notre banque ne peut pas être comparée à d'autres banques » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

M. Dai et M. Xue qualifient cette relation de naturelle raison de la relation de proximité qu'entretient le personnel de terrain avec la clientèle.

« La première étape [...] était celle de la collaboration assez naturelle avec cette clientèle de proximité. Notre équipe n'a fait aucune recherche spécifique ni adopté de position particulière, cela s'est fait naturellement » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

Naturelle à l'origine, la relation que Vtb-ch entretient avec ses emprunteurs a évolué vers une relation, que M. Xue qualifie de complémentaire. Au fil du temps, Vtb-ch a élargi sa clientèle, recentrant son cœur de cible sur un type d'emprunteur spécifique.

« Autour de nous, il y avait beaucoup de petits commerçants ruraux qui faisaient les marchés, beaucoup de paysans, c'était la majorité de notre

clientèle et ils avaient la volonté de faire construire un marché et monter un petit commerce. Puis, progressivement, cette activité s'est développée [...]. L'émergence de cette force économique constituait une formidable opportunité pour notre petite banque, nous étions complémentaires, les paysans avaient besoin de nous et ils constituaient pour nous une bonne clientèle, fidèle, avec laquelle nous pouvions construire une relation à long terme. Nous avons donc choisi de nous concentrer sur cette clientèle » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

Les responsables-clientèle, auxquels j'ai demandé le nombre de microcrédits que compte leur portefeuille, ont 240 clients en moyenne mais avec de fortes disparités. Alors que M. Liao est responsable de 80 clients environ, M. Pan dit en avoir plus d'un millier. Ce dernier justifie, par ce nombre élevé, son incapacité à rendre régulièrement visite à tous ses clients. Il se déplace donc uniquement pour ceux dont le microcrédit est d'un montant conséquent. Pourtant, tous les promoteurs, y compris M. Liao, ont souligné l'importance qu'ils accordent à entretenir une relation de proximité avec leurs clients. Comme nous l'avons vu précédemment, le déploiement de la confiance en Chine pose problème. La symétrie entre les parties prenantes est garantie lorsque celles-ci entretiennent des relations de proximité (Gipouloux, 2009).

2.2.2 Des relations de subordination

Dans l'agence de Mcc-se dans laquelle travaille M. Hou il y a, dit-il, deux chefs de responsables-clientèle : un homme et une femme. M. Hou explique que Lijie, le chef de sexe masculin, est en charge des affaires extérieures à l'agence, tandis son homologue de sexe féminin est responsable des questions internes.

« [Lijie] est le manager de notre groupe. [Dans cette agence] nous sommes divisés en deux groupes. [Lijie] est celui qui s'occupe des choses à l'extérieur. Nous avons aussi une femme responsable-clientèle qui est manager mais elle est surtout en charge des choses internes à l'agence » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Ce schéma, intériorisé par les promoteurs, est à l'œuvre au sein des organismes de microcrédit au même titre qu'il est respecté au sein des ménages. M. Fu, dont la conjointe tenait un restaurant dans le passé, lui a demandé de mettre fin à son affaire pour se concentrer sur l'éducation du fils qu'ils venaient d'avoir car, déclare-t-il, c'est à la femme de s'occuper de son enfant. La manière dont M. Dai

décrit les femmes chinoises correspond en tout point à ce que le chapitre précédent a exposé.

« Je vais vous dire, les traditions chinoises sont différentes de celles de la France. Traditionnellement, la femme chinoise doit être une bonne conjointe et une bonne mère. Même si une femme gagne de l'argent et a du pouvoir, à la maison, elle doit jouer le rôle de la conjointe vertueuse et de la mère aimante. C'est notre culture. La femme est plus indépendante économiquement, et son statut s'améliore à l'extérieur, mais il existe une dichotomie entre le statut public et le statut privé » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Par ailleurs, le directeur de Mcc-ch a fait part, au cours d'un dîner, d'une plaisanterie, remaniée par rapport à l'originale, qui circulerait aujourd'hui partout encore en Chine :

« Lorsqu'une femme donne naissance à un fils on va la féliciter parce qu'elle a donné naissance à la China Construction Bank, et si elle donne naissance à une fille on la félicitera pour avoir donné naissance à la China Merchant Bank » (extrait d'une discussion avec le directeur de Mcc-ch).

La Banque de Construction de Chine (à l'origine appelée la Banque de Construction du peuple : *Zhongguo renmin jianshe yinhang*) appartient au groupe des « quatre grandes » banques d'État spécialisées, établies entre 1979 et 1984, ayant chacune une mission particulière dans un secteur restreint. La *China Merchant Bank* (*Zhaoshang yinhang*), banque de second ordre, n'est pas une banque d'État à proprement parler mais une banque à capitaux mixtes, partiellement détenue par les gouvernements locaux, par les entreprises d'Etat et par le secteur privé (Brillant, 2014). Alors que la Banque de Construction de Chine était, à l'origine, réservée à financer de grands projets de construction, la *China Merchant Bank*, quant à elle confinée à une échelle locale, était, destinée à financer les activités des marchands. Le message porté par cette plaisanterie signifie qu'en ayant un fils, les parents investissent dans de grands projets de construction, tandis qu'en ayant une fille, ils investissent dans un bien échangeable ; celle-ci peut en effet constituer un investissement rentable si elle se mari à un homme fortuné¹⁵⁴.

¹⁵⁴ Il est intéressant de noter ici qu'une étude a mis en lumière que le déficit de femmes en Chine (Attané, 2010a) se traduit par la volonté des hommes à accroître leur statut économique, ceux-ci se trouvant dès lors en compétition, en épargnant massivement (Wei et Zhang, 2011).

S'intéresser aux usages de l'humour, tour à tour instrument de domination, arme critique ou support de représentations¹⁵⁵, en se demandant de quoi on rit et qui rit, permet d'éclairer des rapports de pouvoir (Friedman et Kuipers, 2013 ; Rennes, 2013). Les rires et la moquerie indiquent que les enjeux du mariage, tant pour les conjoints que pour leurs parents, nécessitent de faire face à une institution qui, même si elle évolue, demeure une source de tourments dans la vie sociale. Dans des sociétés où les interdits sont nombreux, l'humour est une façon de faire passer un message qui ne pourrait être formulé autrement (Fenoglio et Georgeon, 1996). Emprunter ici la voie de l'humour montre aussi une mise à distance aussi bien vis-à-vis de soi que des autres, miroir de soi (Fenoglio et Georgeon, 1996). Loin d'être sensibilisés à la question de l'égalité des sexes, les responsables-clientèle entretiennent avec les emprunteurs des relations conditionnées par leur intériorisation des représentations sociales traditionnelles. Très souvent, nous l'avons vu, les responsables-clientèle, et plus particulièrement ceux de sexe masculin, déclarent s'adresser plus spontanément aux hommes. M. Hou préfère traiter avec les hommes qui, estime-t-il, sont plus au fait de la trésorerie que leurs conjointes. Mais c'est aussi la représentation sociale selon laquelle, M. Hou juge les femmes plus méticuleuses, ce qui le dispose à discuter aussi avec ces dernières. Il affirme que les informations qu'il obtient d'elles lui permettent d'évaluer plus précisément les risques encourus.

« [Je préfère traiter] avec les hommes bien sûre parce que les hommes sont plus au courant que leurs femmes mais on obtient plus de détails pour le contrôle des risques auprès des femmes puisque les femmes sont plus méticuleuses » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Parce qu'il est source d'harmonie, le respect des normes traditionnelles, au sein des ménages fait l'objet d'une attention particulière de la part des responsables-

¹⁵⁵ J'ai moi-même fait l'objet d'une plaisanterie qui illustre assez bien l'intériorisation des représentations sociales traditionnelles de genre par les promoteurs. Au cours de mon séjour chez Vtb-se, un des responsables-clientèle à qui je n'avais pas eu l'occasion d'être présentée vient à ma rencontre pour s'intéresser à l'objet de ma présence parmi eux. Alors que je réponds à ses questions, celui-ci s'exclame en riant aux éclats : « Ah mais vous êtes une *miejue shi tai* ! », autrement dit une sorte de prêtresse qui consacre sa vie aux études. C'est le surnom moqueur qui est attribué aux doctorantes en Chine. Alors qu'il va sans dire qu'un doctorant ne suscite pas ce type de raillerie, ce quolibet est un héritage de la tradition qui veut que l'éducation d'une femme vertueuse, c'est-à-dire une femme dépourvue de talent, se limite à l'apprentissage de l'éthique sociale et des coutumes familiales (Lee Wongyin, 1995). La satire peut être un moyen de renforcer ou de questionner les représentations sociales de certaines professions, que les femmes seraient par exemple incapables d'exercer (Rennes, 2013).

clientèle dans leur gestion des risques. Ainsi, les visites mensuelles effectuées par les responsables-clientèle de Rcc auprès de leurs emprunteurs servent aussi, disent-ils, à s'assurer que la relation de couple est stable.

« Oui, il faut vérifier que cela ne soit pas risqué. Il faut aussi que l'on vérifie que l'on puisse récupérer l'argent à temps. [...] Il faut aussi que l'on vérifie que mari et femme s'entendent bien. [...] Une fois par mois au moins, il faut que l'on voit la situation de l'affaire et la relation qu'il y a entre eux » (extrait de l'entretien collectif avec les responsables-clientèle de Rcc).

M. Pan, qui déclare également échanger davantage avec les hommes, affirme que discuter avec des femmes revient à parler de petites choses, tandis que les sujets plus sérieux sont abordés avec les hommes. Prenons l'exemple d'un couple arrivant dans l'*open space* de Vtb-se pour venir récupérer son microcrédit signé au nom de la femme. Je demande au responsable-clientèle, en charge de ce contrat, s'il m'est possible de m'entretenir avec l'emprunteuse. Celui-ci répond que « la femme n'y entend rien » et qu'il serait plus opportun de m'entretenir avec son conjoint car, lance-t-il, « *nan zhu wai nü zhu nei* », autrement dit l'homme s'occupe des affaires extérieures et les femmes des affaires intérieures. Dès lors, même si Mme Wan note que, dans la majorité des cas, c'est le conjoint qui prend la parole, et ce même si cette responsable-clientèle ne cherche pas à s'entretenir avec l'un plus qu'avec l'autre, l'ensemble du personnel de terrain ne laisse pas la possibilité aux femmes de parler.

Alors que les responsables-clientèle n'entendent parfois pas leurs emprunteuses, ils semblent incarner le rôle sexué du conjoint en l'absence de ce dernier, et assumer en partie les responsabilités qui lui reviennent. Ainsi, Mme Feiliao, veuve, s'en remet totalement au responsable-clientèle en charge de son microcrédit pour ce qui est des modalités. Lorsque je demande à cette dernière le montant des intérêts du microcrédit qu'elle a contracté à son nom, Mme Feiliao me répond : « peu importe, je paye ce qu'il me demande de payer ». Aussi, Mme Shouji, à l'instar de l'ensemble des emprunteuses, appelle sa responsable-clientèle « grande sœur [Shi] », alors même que Mme Shouji, âgée de 42 ans, a le double de l'âge de Mme Shi. Mme Shouji justifie cette position de subordination à l'égard de sa responsable-clientèle par, dit-elle, l'aide que Mme Shi lui a apportée.

« Grande sœur [Shi] nous a beaucoup aidé, c'est elle qui nous a tant aidé » (elle pointe du doigt Mme Shi pour attirer l'attention de son neveu alors présent). (Extrait de l'entretien avec Mme Shouji, emprunteuse chez Vtb-ch).

64% des interlocutrices ayant contracté un microcrédit à leur nom n'en connaissent que partiellement les modalités, sachant que pour la moitié d'entre elles, l'information connue se limite au montant de leur microcrédit (Tableau 6). Dans un contexte marchand, l'asymétrie d'information entre le créancier ou le banquier et le client place ce dernier, en raison de sa méconnaissance du crédit par rapport au premier, en position d'infériorité (Knight, 1921 ; Bourdieu *et al.*, 1963 ; Gadrey, 1994). Des études sur la microfinance au Bangladesh révèlent que le microcrédit s'appuie sur une relation prêteur-emprunteur qui, revêtant une dimension de relation patron-client, se révèle être en réalité une relation de pouvoir unilatérale (McGregor, 1989). Au Mexique, dans le cadre d'un programme de microcrédit relayé par l'État et ses fonctionnaires entre 2004 et 2007, les femmes mayas étaient sélectionnées de manière autoritaire par les fonctionnaires qui se souciaient avant tout du succès du projet pilote et non du bien-être des emprunteuses (Labrecque, 2011).

Comme expliqué dans le chapitre 2, j'ai observé les emprunteuses dans leurs activités quotidiennes préalablement aux entretiens. Toutefois, pour quelques unes, cette phase d'observation ne m'a pas été permise, soit parce qu'au cours de leurs tournées certains responsables-clientèle me présentaient des clientes que je n'étais pas amenée à revoir ultérieurement, soit parce dans le cadre mon enquête chez Rcc je n'étais pas autorisée à passer du temps seule en compagnie des emprunteuses. Ces femmes et moi nous sommes donc entretenues alors que nous ne nous connaissions pas. En outre, le/la ou les responsables-clientèle étaient présents lors de la majorité de ces entretiens. En l'absence de leur conjoint, puisqu'elles ne me connaissaient pas, ces femmes semblaient trouver refuge auprès des responsables-clientèle présents lors de l'entretien.

Alors que nous attendons un de ses clients dans sa boutique, M. Xia propose de traverser la rue pour me présenter l'une de ses clientes. Il s'exécute et demande à sa cliente si elle dispose d'un peu de temps pour discuter avec moi. Celle-ci répondant par l'affirmative, M. Xia me laisse seule avec elle et retourne attendre son client de l'autre côté de la rue. À peine s'en est-il allé que sa cliente me prie de la laisser arguant du fait qu'elle a beaucoup à faire. Échanger avec une

personne de l'extérieur qu'elle ne connaît pas, de surcroît à propos d'un sujet qu'elle ne maîtrisait probablement pas complètement, semble l'avoir intimidée. Prenons un autre exemple : dans le cadre d'une journée consacrée à rendre visite à ses clients, M. Pan m'invite à m'entretenir avec Mme Youqi. J'avais, pour l'occasion, demandé à Huiying¹⁵⁶ de venir m'aider. À de nombreuses reprises, Mme Youqi répond en riant: « je ne comprends pas ce qu'elle dit », et ce alors même que Huiying, originaire de la région, prend soin de reformuler mes questions de manière à les rendre compréhensibles pour notre interlocutrice. Mais seul M. Pan semble apte à reformuler mes propos. Chaque fois que Mme Youqi répond « je ne sais pas comment répondre », M. Pan se pose en médiateur tutélaire : « ce n'est pas grave, dites juste ce que vous pensez. Je vais vous aider. » Tout au long de cet entretien, Mme Youqi ne cesse de se tourner vers M. Pan afin de l'interroger sur ce qu'il convient de répondre. M. Pan répète alors, d'une voix douce et rassurante, quasiment mot pour mot, la question formulée par Huiying, tout en y glissant des éléments de réponse, et ce sans manifester aucune réserve ni gêne. Assumer ce rôle tutélaire semble lui être spontané. Lorsque je demande à Mme Youqi qui, au sein de son foyer, gère les comptes, elle déclare aussitôt que cette responsabilité revient à son conjoint pour, dans la seconde qui suit et tout en regardant M. Pan, se reprendre en prétendant qu'elle et son conjoint l'assument à deux. M. Pan insiste sur ce point en répétant que Mme Youqi et son conjoint gèrent les comptes à deux. Mais plus tard au cours de l'entretien, l'emprunteuse précise que seul son conjoint est titulaire d'un compte en banque dont elle ignore code et numéros. En fin d'entretien je prie M. Pan de me laisser seule avec sa cliente justifiant ma requête par le souhait de vouloir aborder un sujet réservé aux femmes. Ces conditions plus intimes me permettent de m'enquérir auprès de Mme Youqi d'une éventuelle épargne secrète. Elle déclare alors : « je n'ai pas accès aux rentrées d'argent parce que c'est mon mari qui s'occupe de tout ». En parlant à sa place, M. Pan cherchait vraisemblablement à renvoyer une image surévaluée du statut de sa cliente au sein de son foyer, une préoccupation que partagent également les responsables-clientèle de Rcc comme en témoigne les deux exemples suivants.

¹⁵⁶ Huiying est une des cinq étudiantes chinoises m'ayant aidée à mener certains des entretiens (chapitre 2).

Au cours de ma première journée d'enquête chez Rcc¹⁵⁷, avant chaque entretien, alors que l'une des responsables-clientèle s'efforce de me divertir, sa collègue donne en aparté à l'emprunteuse les directives à suivre au cours de la discussion à venir. Aussi, tout comme Mme Youqi, les clientes de Rcc se tournent régulièrement au cours de nos échanges vers leurs responsables-clientèle en les interrogeant du regard sur ce qu'il convient de répondre, à l'exception peut-être de Mme Boli sur la question du niveau de vie de son foyer qui amène sa responsable-clientèle à déplorer, sur un ton pathétique, que la famille de sa cliente subsiste avec le minimum.

« Ils n'ont pas d'emploi salarié maintenant, ils doivent tenir une activité eux-mêmes. L'argent est indispensable à partir du moment où ils veulent tenir une affaire. Maintenant ils vivent avec le minimum » (responsable client de Mme Boli, emprunteuse chez Rcc, extrait de l'entretien avec cette dernière).

Mais Mme Boli n'est pas d'accord avec sa responsable-clientèle : « Non, on ne vit pas avec le minimum ! ». Toutefois, la responsable-clientèle se refuse à l'entendre et poursuit sur le même ton en insistant sur le fait que le foyer de Mme Boli ne possède rien. De par son silence, Mme Boli finit alors par s'incliner.

Par ailleurs, une des emprunteuses que les responsables-clientèle de Rcc ont sélectionnées pour mon enquête n'est pas au rendez-vous. Les deux responsables-clientèle se concertent. Tandis que l'une tente de divertir mon attention en inventoriant les raisons qui expliqueraient l'absence de cette cliente, la seconde appelle un collègue au téléphone pour lui demander les coordonnées d'une de ses clientes résidant à proximité du lieu où nous nous trouvons et ayant, demande-t-elle, le pouvoir à la maison. Il s'agissait là vraisemblablement du critère qui avait déterminé la constitution de leur échantillon d'emprunteuses. Les relations qu'entretiennent M. Xia, M. Pan et les responsables-clientèle de Rcc avec leurs clientes illustrent le rapport supérieur/subalterne dans les relations responsables-clientèle/emprunteuses.

Les responsables-clientèle incarnent ainsi deux rôles distincts. D'une part, celui de prosélytiste en tant que propagateurs et défenseurs de la rhétorique gouvernementale d'égalité hommes-femmes. De l'autre, en l'absence du conjoint les responsables-clientèle parlent à la place de leurs clientes. De manière générale

¹⁵⁷ Dans le cadre de l'étude conduite chez Rcc, j'ai dû me contenter de m'entretenir avec les emprunteuses que les responsables-clientèle ont bien voulu me présenter.

en effet le contrôle exercé par les responsables-clientèle sur les femmes exacerbe la domination patriarcale (Rahman, 1999 ; D'Espallier *et al.*, 2011).

2.3. De la relation de proximité aux enjeux financiers

« L'honnêteté pour base, le client d'abord : nous vous servirons avec notre cœur »¹⁵⁸

2.3.1 Des relations qui incitent à l'endettement

Moins de la moitié des clients, déclare M. Hou, ne sont pas satisfaits des montants des microcrédits qui leurs sont accordés. Mais le responsable-clientèle justifie la petite taille de ces montants, non pas par le fait qu'il s'agit justement de microcrédit mais par la clairvoyance de sa compagnie sur les capacités de remboursement des clients.

« En fait on accorde les microcrédits prudemment, donc les montants des microcrédits que l'on accorde sont relativement petits. Moins de la moitié des clients ne sont pas satisfaits du montant, ils pensent que l'on accorde des petits montants intentionnellement » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

C'est pourquoi, raconte Mme Qin, les responsables-clientèle sont formés à analyser les propos de leurs clients.

« On a aussi appris à communiquer avec le client, à le faire coopérer, et à savoir comment distinguer le vrai du faux dans ce que nous disent les clients. On a appris à analyser les dires des clients, des conséquences jusqu'aux causes, pour les vérifier. Ils nous ont enseigné à communiquer avec le client parce on n'avait jamais fait cela auparavant. Nous ne faisons pas qu'écouter le client, on doit analyser ses propos, on ne peut pas croire tout ce qu'il nous dit. Il y a un moyen simple de savoir s'il dit la vérité : la dernière phrase qu'il dit doit être en parfaite logique avec la phrase d'avant » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Alors que Mme Qin évoque la nécessité de faire coopérer les clients, les propos de M. Hou confirment que, loin de s'adapter aux clients, le microcrédit exige d'eux de s'adapter à ses modalités.

¹⁵⁸ Extrait d'une brochure de Vtb-se.

« Je pense que [si des clients ne sont pas satisfaits] c'est parce qu'ils n'avaient jamais essayé le microcrédit dans le passé. Depuis que le microcrédit a commencé à se développer en Chine, la méthode de remboursement, c'est-à-dire rembourser tous les mois, est quelque chose d'assez nouveau pour nos clients. Certains pensent qu'ils ont un revenu important et qu'il n'est pas nécessaire de se soucier de rembourser tous les mois, mais si les affaires ne marchent pas bien au cours du mois ou si un accident arrive et qu'ils ne peuvent pas rembourser, que va-t-il se passer ? On doit prendre tous ces facteurs en considération mais les clients, eux, ne le font pas » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Les clients insatisfaits des montants accordés, multiplient les crédits qu'ils contractent auprès d'autres organismes ou individus. Même si Mme Shao et Mme Xing, mettent l'accent sur la situation précaire de nombre de leurs emprunteurs, jamais les promoteurs n'ont évoqué leur éventuel surendettement.

« Oui, on a des clients qui ont fait une demande de microcrédit dans notre banque et qui ont déjà un autre crédit dans une autre banque. Oui, on a ce genre de client » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

« Oui, peu importe, ils peuvent demander un microcrédit auprès de notre compagnie même s'ils ont déjà eu un crédit dans une banque. Ils peuvent aussi demander un microcrédit auprès d'une banque quand ils ont un microcrédit chez nous » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

« Vous savez, Mcc-se est en quelques sortes un moyen de compléter les crédits bancaires pour les besoins temporaires de certains clients, parce que nous sommes rapides, efficaces et petits. Donc même s'ils contractent un crédit à la banque et s'ils ne peuvent pas obtenir un autre crédit auprès d'une autre banque pour répondre aux besoins de leurs affaires, alors dans ce cas ils viennent nous voir pour nous demander un microcrédit » (extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

Jongler avec plusieurs crédits est une pratique faisant partie du lot quotidien des populations précaires, sans que celle-ci ne représente, pour autant, un symptôme de surendettement (Guérin, 2014). En effet, loin de prévenir le surendettement de leurs clients, les promoteurs les encouragent au contraire à s'endetter.

Alors que le « microcrédit de femme » représente le premier emprunt contracté par Mme Sichang, celle-ci laisse sous-entendre qu'elle pouvait tout autant s'en passer. C'est, dit-elle, seulement parce qu'elle y a été encouragée qu'elle a contracté ce microcrédit.

« On n'a jamais emprunté de l'argent pour les affaires. Mais comme cette fois ce dispositif était intéressant j'ai été faire une demande de microcrédit mais sinon je n'avais jamais contracté de crédit auparavant. Comme nous avons eu une réunion dans notre comté, ils ont annoncé ce dispositif de microcrédits subventionnés pour les femmes et ils nous ont encouragé à aller en faire la demande. Donc on a été faire la demande » (extrait de l'entretien avec Mme Sichang, emprunteuse chez Vtb-se).

Le dispositif de Gongo-om tient la promesse tenue par le microcrédit quant à sa mission d'inclusion financière : pour bénéficier du « microcrédit de femme » les emprunteuses sont dans l'obligation d'ouvrir un compte en banque à leur nom, sur lequel est versé le microcrédit et sont prélevés les remboursements mensuels.

« À mon nom ?! Je n'en ai ouvert qu'un, seulement lorsque je suis allée à la banque pour faire ma demande de microcrédit, là j'en ai ouvert un » (extrait de l'entretien avec Mme Yishangchang, emprunteuse chez Vtb-se).

Tandis que les clients terminent de rembourser l'intégralité de leur microcrédit, ils sont ensuite encouragés par les responsables-clientèle à renouveler leur emprunt.

« J'ai un client qui a demandé un microcrédit de 5 000 yuans en 2009 et maintenant il peut demander un microcrédit de 100 000 yuans. Cela veut dire que le client fait des progrès. Il faut que le petit client devienne un gros client donc il faut qu'on l'aide à accroître son activité » (extrait de l'entretien avec M. Pan, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Au regard de la relation de subordination qui caractérise les rapports entre les responsables-clientèle et leurs emprunteurs et, plus particulièrement avec leurs emprunteuses, il apparaît facile pour les premiers d'inciter les secondes à renouveler leur emprunt. Les responsables-clientèle poussent les contractants à renouveler leur emprunt, s'il n'est guère utile pour leur activité marchande, à des fins consuméristes. En effet, même s'il s'agit d'une réalité déniée depuis longtemps, souvent le microcrédit se révèle être un crédit à la consommation (Servet, 2006 ; Guérin *et al.*, 2012 ; Morduch, 2013).

Encourager les clients à renouveler leur emprunt constitue un enjeu de taille pour les responsables-clientèle, leur salaire mensuel étant calculé sur la base du montant total des microcrédits qu'ils distribuent tous les mois. Nous l'avons vu, les salaires des responsables-clientèle de Vtb-se, Vtb-ch et Rcc sont en outre fonction de l'épargne qu'ils parviennent à collecter. Pour M. Li, comme pour d'autres, la collecte de l'épargne est une tâche plus difficile que la distribution de microcrédit parce que, affirme-t-il, cela dépend des *guanxi* : « lorsque l'on n'a pas de *guanxi*, c'est difficile ». M. Lu, qui vient de faire l'acquisition d'une voiture neuve d'une valeur de 140 000 yuans précise toutefois que la collecte de l'épargne, bien qu'obligatoire, n'est pas, chez Rcc, aussi rémunératrice que la distribution de microcrédits.

« Mon salaire est en deux parties : j'ai un fixe plus des commissions. [...] L'épargne ne concerne que 10% à 20%, soit très peu, parce que votre mission principale consiste à distribuer des microcrédits. On a des objectifs à atteindre, tous les mois il faut faire en sorte de les atteindre. Mais si vous distribuez pour 500 000 yuans de microcrédit mais que vous ne collectez pas d'épargne, ensuite vous ne pourrez plus distribuer de microcrédit » (extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).

M. Lu explique qu'il est de la responsabilité sociale de Rcc et dans sa culture d'être présente sur le marché.

« Je pense que la première raison est due à la culture de notre compagnie, notre Rcc a été fondée il y a plus de 60 ans, nous avons servi des millions de gens ordinaires, c'est une sorte d'habitude pour les responsables-clientèle de rendre visite aux clients. La seconde raison est que le salaire des responsables-clientèle est fonction du nombre de microcrédit, donc ils ont besoin de rendre visite aux clients pour eux-mêmes. La troisième raison est la compétition entre les institutions financières, nous devons rendre visite aux clients pour entretenir nos relations avec les clients. Donc pour conclure c'est notre responsabilité sociale et notre culture d'entreprise. Il faut que nous soyons présents sur le marché » (extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).

Entretenir de bonnes relations avec les emprunteurs est ainsi un moyen efficace, pour les responsables-clientèle, d'accroître leur portefeuille de microcrédit. D'une part, cela a été souligné plus haut, ils ont tout intérêt à encourager leurs clients à

renouveler leur emprunt. D'autre part, ces clients deviennent aussi un bon relais de communication au sein de leur entourage que certains promoteurs considèrent même plus efficace que la promotion de porte-à-porte.

« Je n'aime pas trop distribuer les prospectus, la plupart du temps, c'est un employé qui le prend et le met directement à la poubelle. Le mieux, c'est quand des clients nous amènent d'autres clients, généralement des patrons, c'est plus efficace » (extrait de l'entretien avec Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch).

Au cours d'une tournée, M. Pan s'arrête chez l'un de ses clients, un vendeur de motos qui nous réserve un accueil chaleureux. Son client prend soin de présenter M. Pan aux personnes alors présentes dans sa boutique en vantant les services proposés par celui-ci. Après que les deux hommes aient bavardé de choses et d'autres, nous nous en allons et en sortant de chez son client, M. Pan déclare :

« Il ne faut pas s'imposer trop de pression dans la vie, il faut préserver sa santé mentale. Et au lieu de courir dans tous les sens il vaut mieux avoir de bonnes relations avec ses clients » (extrait de l'entretien avec M. Pan, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Ce responsable-clientèle explique ensuite que l'homme que nous venons de voir est le représentant de ses clients : il confie qu'en échange de bons services¹⁵⁹, ce client fait la promotion des microcrédits proposés par le responsable-clientèle aux habitants des zones rurales, géographiquement plus difficiles d'accès pour ce dernier. En vendant nombre de ses motos à des ruraux, ce dernier constitue un relais précieux en termes de communication. Le fait que les salaires des responsables-clientèle repose sur le nombre de microcrédits qu'ils distribuent les décourage à se rendre dans les régions les plus reculées pour favoriser les régions périurbaines dans lesquelles une multitude de micro-entreprises sont facilement accessibles, laissant ainsi de côté nombre de ruraux (Hsu Becky, 2014). Un responsable-clientèle explique à sa collègue nouvellement recrutée par Mcc-se qu'à la campagne, il n'est pas nécessaire de démarcher auprès de tout le monde. L'important, affirme-t-il, est de trouver la personne influente du village. Lorsque sa collègue lui demande comment reconnaître cette personne, il décrit un homme se distinguant à la manière de s'asseoir, à son activité génératrice de revenu et à ses vêtements.

¹⁵⁹ J'ai demandé à M. Pan ce qu'il entendait par « bons services » mais en vain.

Les cadres recommandent vivement à leurs responsables-clientèle de choyer leurs emprunteurs. Ainsi, au cours de la réunion biannuelle de Mcc-se, une responsable-clientèle a invité ses collègues à traiter avec les clients avec « tout son cœur ». M. Jiang explique que cette stratégie représente un gain de coût considérable en termes de promotion.

« Je pense qu'il n'est pas rentable en microfinance de dépenser beaucoup d'argent en publicité. Le marketing le plus efficace est le monde des clients, c'est cela qui importe selon moi » (extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

Choyer ses clients passe par l'emploi d'une terminologie qui les valorise. Tandis que les équipes dirigeantes parlent, le plus souvent, de crédit sans garantie, les responsables-clientèle utilisent de façon préférentielle lorsqu'ils discutent avec leurs emprunteurs du crédit sur l'honneur ou du crédit de confiance en référence au microcrédit leur ayant été accordé. Parler en ces termes donne de la face aux emprunteurs.

Lors de la réunion biannuelle de Mcc-se, le directeur adjoint a ainsi insisté sur l'importance de se montrer attentionné à l'égard des clients. Toutefois, cette attention que j'ai retrouvée chez Vtb-ch, est aussi attendue en retour par les responsables-clientèle. Prenons l'exemple de Mme Wan, responsable-clientèle chez Mcc-ch, qui, en visite de suivi chez un couple de clients, leur achète un carton de boissons de cacahuète. La responsable-clientèle leur demande le total, obtient sa réponse, après quoi s'engage un long échange théâtral au cours duquel l'emprunteuse refuse d'encaisser l'achat de Mme Wan tandis que celle-ci s'entête à vouloir payer. Les deux femmes ne se contentent pas de mots mais se contraignent l'une et l'autre physiquement. Tandis que Mme Wan s'obstine à coincer ses billets de banque dans la poche ou sous le coude de l'emprunteuse (alors qu'elle aurait pu se satisfaire de les laisser sur le comptoir), que celle-ci garde fermement collé à son flanc en signe de résistance, avant de s'enfuir en courant, sa cliente la poursuit alors jusque dans la rue pour s'adonner au même jeu consistant à forcer Mme Wan à récupérer l'argent. Mais plus tard dans la voiture, Mme Wan confie être extrêmement déçue, sa cliente lui ayant manqué de respect. La responsable-clientèle, qui connaît les prix d'achat des marchandises vendues par ce couple d'emprunteurs, explique alors que sa cliente vient de lui faire payer le prix fort. D'une part, sa réflexion indique que respecter un responsable-clientèle suppose de lui accorder un prix spécial. Les marchands accordent de telles faveurs

à des partenaires commerciaux, à des clients fidèles ou achetant en grandes quantités ou à des membres de leur réseau en vue de cultiver leurs *guanxi*. La déception de Mme Wan tient donc au fait que son emprunteuse ne la considère pas comme un membre important de ses *guanxi*. D'autre part, surprise, je m'empresse de lui demander : « mais si tes clients t'ont manqué de respect en te faisant payer le prix fort pourquoi as-tu tant insisté pour payer ? ». Mme Wan déclare alors que chaque emprunteur étant la meilleure publicité que les responsables-clientèle peuvent espérer avoir pour accroître leur portefeuille de microcrédits, il lui faut, dit-elle, « donner de la face » à ses clients afin d'entretenir ses *guanxi*. En payant, Mme Wan a en effet donné de la face à son emprunteuse. Autrement dit la première n'a pas souhaité profiter de sa position de supériorité à l'égard de la seconde pour se dispenser de payer car elle préfère se voir intégrer au réseau de sa cliente afin d'être recommandée auprès de son entourage.

Enfin, les clients constituent également un excellent relais d'information. Un matin, M. Hou appelle plusieurs personnes pour se tenir informé de ce que les autres banques proposent, et ce afin d'améliorer son argumentation auprès des emprunteurs potentiels. Pour ce faire, il appelle, entre autres, un client et lui demande de se mettre en quête d'informations auprès de son frère, qui travaille dans une banque locale, quant aux éléments négociables de leur offre de crédit. De cette manière, M. Hou améliore son argumentation de vente en expliquant aux clients potentiels que son offre sur certains aspects en particulier est plus avantageuse que celle de tel autre organisme.

2.3.2 Gestion des défauts de paiement : de la pénalité pécuniaire à la pression sociale

Les responsables-clientèle mènent une enquête préliminaire auprès des emprunteurs avant de leur accorder un microcrédit, afin de s'assurer de leur capacité de remboursement. Dans ce cadre, il est demandé aux clients de fournir des justificatifs d'achat (comme, par exemple, de marchandise, de matière première, d'engrais et d'aliment). Toutefois, j'ai noté que ces documents consistent souvent en des bouts de papiers souillés et froissés, au hasard desquels sont vaguement inscrits des chiffres dont je percevais difficilement la valeur. Aussi, alors que le projet pilote du programme de microcrédit de Vtb-se prévoit deux heures d'enquête sur place, celles que j'ai observées étaient menées en 45 minutes en moyenne. Tandis que j'évoquais, sans en donner les détails, une des

enquêtes à laquelle j'avais assisté et qui avait été conduite en 30 minutes, M. Dubois m'interrompit pour s'exclamer qu'en trente minutes, les responsables-clientèle n'ont assurément pas le temps de vérifier la capacité de remboursement des clients. Sa réflexion témoigne d'une évaluation des risques bâclée par les responsables-clientèle, à l'instar de ce qui est observé dans le système bancaire classique. En effet, comme l'indique François Gipouloux (2009), la sélection et la surveillance des risques de crédit au sein du système bancaire chinois reposent sur des informations peu nombreuses et peu fiables. Par conséquent, même si les responsables-clientèle disent également s'assurer, en réalisant ce suivi, que leurs clients ne disparaissent avant d'avoir remboursé l'intégralité de leur emprunt, cette gestion des risques bâclée est susceptible de conduire à des défauts de paiement.

« Je peux te dire qu'en trente minutes ils n'ont pas le temps de faire ce qu'ils doivent faire selon notre méthodologie. Au début il leur fallait même une demi-journée quand ils ont commencé et avec l'expérience en effet en général deux heures c'est un bon compromis. Mais c'est sûr qu'en trente minutes ils n'ont pas eu le temps de demander toutes les questions qu'ils sont censés demander » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Le défaut de paiement constitue le non respect d'un contrat liant un débiteur à un créancier. Le débiteur ne règle pas une échéance de dette ou d'intérêt. Dans la Chine impériale, le contrat existe mais il n'y a, en revanche, pas d'instance pouvant assurer la réalisation du contrat. Plus précisément, il n'y a pas d'indépendance du pouvoir judiciaire et législatif par rapport à l'exécutif. Il y a un corollaire à l'absence de confiance, soulignée à plusieurs reprises. Tandis que M. Johnson affirme que, contrairement à d'autres pays où l'ONG pour laquelle il travaille est implantée, il y a, en Chine, une forte volonté, que ce dernier qualifie de culturelle, d'honorer ses dettes. À l'inverse, M. Dai explique qu'étant donné l'absence de confiance caractérisant la société chinoise, il convient de se protéger de la malhonnêteté des Chinois en général et des emprunteurs en particulier.

« Laissez-moi vous donner un exemple. Je suis allé dans une banque en Thaïlande, cela m'a marqué : le comptoir n'était pas très haut et les employés posaient simplement l'argent dessus devant tout le monde. Pourrait-on faire cela en Chine ? Après, nous allons à la campagne, un propriétaire agricole nous explique qu'il n'a pas de pénalité de retard

pour son crédit qu'il ne parvient pas à rembourser. Il est sans doute dans l'impossibilité de le faire, il se trouve dans une mauvaise situation, il a peut-être eu de mauvaises conditions climatiques. Mais peu vont faire exprès de ne pas rembourser, intentionnellement, c'est une vraie différence culturelle, c'est un pays bouddhiste, ils ont certaines valeurs. La Birmanie par exemple, est un pays très pauvre, mais il n'y a pas de vol, les motos et les scooters sont toutes posées n'importe où, et personne ne va les prendre. Je n'ose pas parler de la situation de notre pays, où même au 20^{ème} étage, les gens mettent des grilles aux fenêtres. Yunus c'est bien pour le Bangladesh, mais est-il est possible de transposer son modèle ici ? On peut s'inspirer de ses principes, en prendre les aspects positifs mais en les adaptant à notre réalité » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Les responsables-clientèle sont tenus d'assurer un taux, défini par leur organisme, de recouvrement des créances de leur portefeuille de microcrédit. M. Xia est convaincu que si un responsable-clientèle fait preuve d'habileté dans sa communication avec les clients, il n'éprouvera alors aucune difficulté à maintenir le taux de défaut de paiement en dessous du seuil imposé. En revanche, si la part de défaut de paiement excède, chez Mcc-se, 15%, le responsable-clientèle se voit alors interdit de distribuer de nouveaux microcrédits tant qu'il n'est pas parvenu à faire redescendre le taux en dessous de la limite autorisée. En outre, le salaire des responsables-clientèle dépendant aussi de leur aptitude à recouvrer les créances, ils ont tout intérêt à s'assurer que les emprunteurs honorent leurs échéances, de surcroît, souligne M. Dai, en période de faible demande.

« Vous savez, cette année là, l'année d'avant et d'avant aussi, notre économie n'était pas bonne donc difficile pour les micro-entreprises. Donc le taux de non remboursement s'est accru. Les micro-entreprises se sont effondrées. Donc il y avait un manque de demande. Et nos responsables-clientèle sortaient tous les jours pour faire de la promotion mais personnes ne faisait de demande. Mais leurs salaires sont fonctions de leurs résultats, donc ils sortaient tous les jours et étaient épuisés à force alors qu'il n'y avait pas de clients. Faire augmenter les taux de remboursement était donc un grand défi pour nos responsables-clientèle » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

D'un responsable-clientèle à l'autre, le taux de défaut de paiement varie entre 5 et 10% de leur portefeuille de microcrédit. Afin d'assurer un bon taux de recouvrement des créances, Mme Shao et Mme Xing expliquent à leurs emprunteurs que s'ils souhaitent à l'avenir contracter un second microcrédit, elles pourront alors leur prêter un peu plus si tout se passe bien pour le premier. Il est également inscrit dans le contrat qu'en cas de défaut de paiement, le client est fiché auprès de la Banque centrale¹⁶⁰. Les responsables-clientèle de Rcc mettent également leurs clients en garde quant au fait qu'un tel fichage impacte aussi les membres de leur famille.

« Les personnes qui ne remboursent pas à temps, on les ajoute à une liste, ce qui va aussi toucher les membres de leur famille. Par exemple si le père ne rembourse pas à temps, ses enfants et les autres membres de la famille seront aussi touchés. Et puis on va demander au responsable-clientèle d'aller rendre visite à son client et le pousser à rembourser. Mais en général il y a peu de gens qui ont l'argent et qui refusent de payer. Dans notre coopérative rurale de crédit nous avons beaucoup communiqué, auprès des gens ordinaires, sur l'importance de conserver un fichier d'incident bancaire vierge. Cela fait plus de 10 ans que l'on fait cela »
(extrait de l'entretien collectif avec les responsables-clientèle de Rcc).

Contracter un microcrédit implique donc, de ce point de vue, une lourde responsabilité. Pour rappel, c'est en effet le risque d'être fichée pour incident bancaire qui a dissuadé Mme Sichang, citée plus haut, de participer à un microcrédit de groupe, l'incitant dès lors à contracter un microcrédit hypothécaire. En fin de journée les responsables-clientèle de Mcc-se consultent l'ordinateur qu'ils se partagent afin de relever les défauts de paiement du jour. M. Pan en relève huit au total, ce qui l'oblige à appeler chacun de ces clients afin de leur demander de régler leurs échéances. Il confie que c'est quelque chose qu'il n'aime pas faire, avec laquelle il n'est pas à l'aise. Mme Shao et Mme Xing expliquent qu'elles disposent d'une marge de tolérance inférieure à 1 % du montant du microcrédit. Si la marge est dépassée, elles disent avoir une procédure bien rodée pouvant les conduire à se rendre jusqu'au domicile du client quitte à être vus des voisins à des fins de pression sociale.

¹⁶⁰ Une nouvelle base de données vient récemment d'être mise en place à l'échelle nationale permettant aux banques et aux tribunaux de partager leurs informations relatives aux incidents bancaires : http://news.xinhuanet.com/english/china/2014-11/02/c_133760811.htm (consulté le 3 novembre 2014).

« Le jour même, j'appelle pour demander s'il y a un problème, pour savoir pourquoi le client n'a pas payé. Au bout de trois jours, nous allons sur place pour lui poser la même question, et laisser au client la possibilité de s'expliquer de vive voix. Si au bout de sept jours, il n'a pas remboursé, le responsable-clientèle se rend directement au domicile du client » (extrait de l'entretien avec Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch).

Cette procédure est similaire dans tous les organismes. Les clients se voient aussi infliger des pénalités de retard calculées sur la base de 0,5% à 2 % du capital restant par jour. M. Xia déclare que ceux ayant vraiment de grosses difficultés vont se voir retirer les frais mais seront malgré tout tenus de rembourser le microcrédit et de payer les intérêts. Alors que les retards de quelques jours sont monnaie courante, rares sont les créances, déclarent les responsables-clientèle, qu'ils ne parviennent pas à recouvrer à l'amiable.

« Dans le cas d'un microcrédit qui n'est pas hypothécaire, si le client ne peut pas payer à temps on va aller le voir à sa boutique pour lui demander de rembourser. A ce sujet, vous pouvez poser vos questions à [mon collègue], parce qu'il a eu à faire à ce cas. Le client ne voulait pas rembourser les intérêts tous les mois, alors [M. Qiu] a demandé à [mon collègue] de rester dans son magasin jusqu'à ce qu'il paye et pour vérifier le chiffre d'affaire journalier. Et quand le client sortait son chiffre d'affaire on lui demandait d'utiliser pour payer les intérêts. Si malgré tout cela il ne rembourse pas alors on va le poursuivre en justice » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Les organismes étudiés attendent généralement que le microcrédit soit arrivé à échéance avant d'entamer des poursuites judiciaires. Mme Wan confie que Mcc-ch évite autant que possible de traiter avec les employés de la préfecture de police, des parquets ou des tribunaux. D'une part, parce que, nous l'avons vu, le large dispositif législatif chinois ne garantit pas aux citoyens comme aux agents économiques de faire valoir leurs droits. Dès lors, les promoteurs voient dans le recours judiciaire une perte de temps. D'autre part, parce que, comme cela sera développé dans le chapitre suivant, l'existence des organismes de microcrédit dépend de relations fragiles avec les autorités locales qu'un recours auprès de la préfecture de police ou des parquets est susceptible de compromettre.

2.3.3 Un microcrédit coûteux

M. Xia affirme que Mcc-se pratique des taux d'intérêt semblables à ceux des coopératives rurales de crédit, ce qui est, déclare-t-il, assez raisonnable. Les responsables-clientèle de Rcc n'éprouvent cependant aucune gêne à reconnaître que leurs taux d'intérêt sont élevés.

« La chose la plus importante pour nous est de récupérer le microcrédit en toute sécurité. Nous devons pratiquer des taux d'intérêt élevés pour couvrir nos risques » (extrait de l'entretien collectif avec les responsables-clientèle de Rcc).

Même si, comme souligné dans le chapitre 1, certaines organisations de microfinance dans le monde appliquent des taux d'intérêt excédant parfois 100%, en valeur constante, les taux d'intérêt médians à travers la planète seraient en moyenne de 25% pour les ONG, de 20% pour les institutions financières non bancaires et de 13% pour les banques. Les taux d'intérêt pratiqués par les organismes étudiés se situent entre 10% et 24% par an.

Le paiement des intérêts est mensualisé et dégressif¹⁶¹. M. Jiang estime que pour les clients cette méthode de remboursement est une bonne habitude à prendre. Rembourser tous les mois, soutient-il, les aide à conserver un bon dossier de crédit. Selon lui, les clients sont aussi, de cette manière, amenés à mieux gérer leur budget, car aujourd'hui il y a, dit-il, beaucoup de choses qu'ils payent à crédit. Avec cette méthode de remboursement, les emprunteurs ne subiraient pas de pression trop contraignante.

Mais les taux d'intérêt varient en fonction du type et du montant du microcrédit contracté, et des garanties présentées par l'emprunteur. Or, tout en prenant soin de préciser que les taux d'intérêt pratiqués par sa compagnie restent dans la limite du quadruple du taux de base défini par la Banque centrale, M. Jiang indique que le crédit le plus cher distribué par sa compagnie est le crédit à risque, ou autrement dit le microcrédit. En d'autres termes, le service financier le plus cher proposé par les organismes étudiés se révèle être, en définitive, leur produit phare. M. Hou

¹⁶¹ Comme l'explique M. Xia, « si vous obtenez un microcrédit de 20 000 yuans, les intérêts pour le premier mois sont de 20 000 multiplié par 1,95%, c'est-à-dire aux alentours de 300 yuans par mois. Comme vous remboursez le microcrédit tous les mois, un moment vous n'aurez plus que 10 000 yuans à rembourser, alors les intérêts seront de 10 000 multiplié par 1,95%, donc vous payez de moins en moins d'intérêts. La plupart de nos clients ne connaissent pas bien le secteur de la finance, donc cette méthode de remboursement est facilement compréhensible pour eux » (extrait de l'entretien avec M. Xia, responsable d'agence chez Mcc-se).

défend les taux d'intérêt pratiqués par Mcc-se par la nécessité de garantir la viabilité de l'opération.

« Même si notre compagnie essaye d'aider les pauvres, il faut aussi qu'elle soit viable, donc nos taux ne peuvent pas être trop bas. Mais les taux ne peuvent pas être trop hauts non plus parce que nos clients ne sont pas si riches. Et les fonds de notre compagnie viennent des actionnaires et des prêts accordés par la banque. Donc pour calculer les taux d'intérêt il faut prendre en compte les dividendes des actionnaires et les intérêts que nous devons verser à la banque. Les intérêts doivent aussi couvrir les dépenses de la compagnie, comme les salaires pour les employés ainsi que les coûts pour faire la promotion, etc. Nos taux d'intérêt sont connus de tous, le taux d'intérêt pour un microcrédit de confiance est de 1,95% par mois du fait de notre méthode spécifique de remboursement : le client rembourse de moins en moins » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

Toutefois, une large part des responsables-clientèle reproche aux microcrédits qu'ils accordent d'être onéreux, un point de vue que partagent les clients et les emprunteurs potentiels. Lorsque les premiers responsables-clientèle, recrutés dans le cadre de la phase pilote du programme de microcrédit de Vtb-ch promouvaient leur microcrédit dans la rue et à la campagne, seul 10% des personnes rencontrées manifestaient un intérêt pour ce service. Les responsables-clientèle s'attachent alors à trouver les mots pour convaincre les clients potentiels que leurs microcrédits ne sont pas si chers.

« En fait environ un tiers de nos clients pensent que nos taux d'intérêt sont très élevés. On leur dit que les montants de nos microcrédits sont relativement petits et que nos taux d'intérêt sont relativement bas comparés aux autres institutions du secteur [...]. Les taux d'intérêt en dessous de 28%¹⁶² sont autorisés dans notre pays. Aussi nous ne demandons ni hypothèque ni garantie donc il est facile de remplir nos critères. Si vous hypothéquez une maison dans une banque pour un crédit de 100 000 yuans, cela prend dix à quinze jours. [...] C'est assez simple vous leur dites que pour un microcrédit de 10 000 yuans ils n'ont qu'à rembourser 1 100 yuans. En tant que commerçant vous ne gagnez pas que 100 yuans par mois. Ce microcrédit peut vous apporter bien plus

¹⁶² Soit le quadruple du taux de base au moment de l'enquête.

de bénéfiques que les intérêts que vous devez payer. Je fais en sorte d'amener les clients à réfléchir à cette question à ma façon. Les taux d'intérêt ne sont pas si élevés si vous y réfléchissez différemment » (extrait de l'entretien avec M. Hou, responsable-clientèle chez Mcc-se).

« Puisque le coût d'un microcrédit est très élevé, les taux d'intérêt sont alors aussi très élevés [...] : de 15% à 16%. Je trouve que c'est très élevé parce que les banques pratiquent des taux deux fois moins élevés. Donc on leur dit que si vous contractez un emprunt de 10 000 yuans vous n'avez qu'à payer 1 000 yuans d'intérêt puisque vous remboursez tous les mois, vous devez rembourser votre crédit et payer les intérêts en même temps. Mais certains disent que nous pratiquons des taux d'intérêt inacceptables » (extrait de l'entretien avec Mme Shi, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Tout au long de la phase pilote de Vtb-se, M. Qiu a demandé régulièrement aux responsables-clientèle de rapporter la réaction des gens lorsque ces derniers se voyaient proposer un microcrédit. Les responsables-clientèle parvenaient à éveiller la curiosité des personnes rencontrées lorsqu'étaient mentionnées la rapidité et la simplicité de la procédure.

« [C'est un] produit rapide et pratique qui ne demande que trois jours de traitement. On peut accorder un microcrédit aux clients en trois jours, ils sont donc d'avis que c'est rapide et simple. Ainsi le taux d'intérêt n'est donc pas si important. C'est après cela que nous avons augmenté nos taux d'intérêt parce que ce que veulent les clients en priorité c'est quelque chose de simple et rapide » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Toutefois, lorsque les promoteurs proposent plusieurs formules, ce sont les microcrédits avec garantie qui sont les plus demandés.

« La plupart des clients contractent des microcrédits hypothécaires. Dans notre banque on propose des microcrédits de confiance, des microcrédits avec garantie ou sur hypothèque. Les microcrédits avec garantie sont les crédits le plus demandés. Cette année, il y a environ 1 000 clients qui sont venus faire une demande de microcrédit et plusieurs centaines d'entre eux ont demandé un microcrédit sous garantie » (extrait de l'entretien avec M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Outre son coût inférieur par rapport au microcrédit à risque ou encore au microcrédit de confiance, le microcrédit avec garantie constitue une solution d'emprunt pour les gens pour qui personne, dans l'entourage, ne se porte caution.

« Les clients doivent remplir certaines conditions pour pouvoir obtenir un microcrédit. Mais s'ils ne remplissent pas ces conditions alors ils font une demande de crédit sous hypothèque. Les critères de nos microcrédits sont, par exemple, s'il a besoin de 100 000 yuans il a besoin de deux cautionnaires. S'il ne peut pas trouver deux cautionnaires mais qu'il possède une maison alors il va faire une hypothèque. Certains clients ne veulent pas avoir de cautionnaires parce qu'ils ne veulent pas avoir de problèmes avec certaines personnes alors ceux-là préfèrent hypothéquer » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Le crédit avec garantie représente donc aussi une alternative pour les emprunteurs qui ne veulent pas solliciter la faveur d'un ou de deux cautionnaires. Mais donc seuls les propriétaires d'une maison peuvent se protéger d'un endettement double induit, d'une part, par l'emprunt contracté, et d'autre part par la faveur de demander à un tiers de se porter caution qui entraîne une posture d'obligation à l'égard de ces derniers.

Si certains responsables-clientèle s'attachent à trouver les mots pour justifier les taux d'intérêt élevés, de leur microcrédit, d'autres, en revanche, préfèrent taire le taux en lui-même et parler davantage du montant à payer sur l'année.

« Normalement, nous ne parlons pas trop de taux d'intérêt avec nos clients. Nous leur disons plutôt que s'ils empruntent 10 000 yuans, ils devront rembourser 1 500 yuans d'intérêts sur un an » (extrait de l'entretien avec Mme Shao et Mme Xing, responsables-clientèle chez Vtb-ch).

Un des responsables-clientèle de Vtb-ch m'avait en effet demandé de ne pas parler des taux d'intérêt avec ses emprunteurs, arguant de la sensibilité de ce sujet. Selon M. Fu, directeur du département PME de Vtb-ch et consultant en microfinance, les habitants de la région dans laquelle est implantée Vtb-ch sont très sensibles vis-à-vis des intérêts en raison de leur méfiance traditionnelle à l'égard de l'emprunt soulignée dans le chapitre précédent. Ce dernier affirme

même que si les intérêts étaient plus bas, le problème, quant à lui, resterait inchangé.

2.4. Le détournement des microcrédits contractés par les femmes

2.4.1 Contracter un microcrédit ne signifie pas en contrôler l'usage

Alors que Gongo-om venait de lancer son programme de « microcrédit de femme » à mon arrivée sur le terrain, dans la durée de mon séjour chez Vtb-se, organisme partenaire du programme, la part de clientèle féminine de cette banque de bourg et de village s'est envolée, passant de 20% à plus de 80%. À première vue, ce programme est une réussite. Plusieurs responsables-clientèle de Vtb-se se disent submergés de demandes de « microcrédit de femme ». À son lancement, le « microcrédit de femme » a connu un tel succès que c'est l'empressement des personnes dans la rue se rendant chez Vtb-se, leur licence sous le bras, qui a permis à Mme Yifu d'apprendre l'existence du dispositif.

« J'ai vu que les gérants des boutiques dans le coin emportaient à chaque fois leur licence de commerçant par là, donc je leur ai demandé ce qu'ils faisaient et donc ils m'ont dit qu'il existait un dispositif d'aide pour le microcrédit et ensuite je me suis donc renseignée sur Internet et j'ai vu quelle était cette aide plus précisément et quels étaient les critères pour obtenir cette aide » (extrait de l'entretien avec Mme Yifu, emprunteuse chez Vtb-se).

Un responsable-clientèle de Vtb-se m'invite à assister à plusieurs entretiens destinés à accorder des « microcrédits de femme ». Il reçoit, pour commencer, un couple avec un bébé venu déposer une demande de « microcrédit de femme », toutefois destiné à financer leur entreprise familiale. Cet entretien, d'une heure environ, a fait l'objet d'un échange uniquement entre le responsable-clientèle et le conjoint de l'intéressée. La femme a passé le plus clair de son temps à s'occuper de son enfant en accordant peu d'attention à la discussion. A l'issue de cette entrevue, le couple se lève et laisse sa place à deux hommes venus eux aussi déposer leur demande de « microcrédit de femme ». L'intéressée, précisent-ils, est à son stand au marché. L'échange entre ces deux hommes et le responsable-clientèle est positif et donne lieu à l'accord du microcrédit. Ce dernier informe néanmoins les deux hommes que l'emprunteuse devra se déplacer jusqu'à Vtb-se pour signer le contrat. Je fais part de mon étonnement quant au fait que les

emprunteuses, ou tout au moins les signataires principales des microcrédits contractés, ne s'impliquent pas davantage dans les démarches de demande de microcrédit. Le responsable-clientèle explique alors que les « microcrédits de femme », pour la très grande majorité, sont officiellement contractés par les femmes mais répondent en définitive à des besoins de financement de l'entreprise des conjoints ou/et familiale. Mme Qin raconte comment, en mettant la licence de l'entreprise familiale au nom de la femme, nombre d'hommes se sont vus accorder des microcrédits signés par leur conjointe dans le seul but d'être éligible à un « microcrédit de femme ».

« Après la mise en place du dispositif, la plupart des couples ont changé le nom de la licence en y faisant apposer le nom de la conjointe » (extrait de l'entretien avec Mme Qin, responsable-clientèle chez Vtb-se).

M. Liao n'hésite pas à déclarer que généralement les femmes se contentent de signer le contrat sans pour autant s'informer des modalités du microcrédit.

« Avant la mise en place de ce dispositif, nous avions juste quelques clientes et beaucoup d'hommes venaient faire des demandes de microcrédit. Pour ce qui est du chef de famille, les Chinois pensent que les hommes doivent travailler en dehors du foyer pour assumer leur famille, et les femmes ne savent pas grand chose du microcrédit, elles viennent juste pour signer » (extrait de l'entretien avec M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Tant la méconnaissance des modalités du microcrédit, qui concerne 64% des interlocutrices (Tableau 6), que la répartition sexuées des responsabilités au sein du foyer comme au sein de l'entreprise familiale pose la question de leur contrôle sur leur microcrédit. La demande faite à leur nom peut davantage tenir de l'opportunité que d'une réelle prise de parole. Plusieurs recherches, menées ailleurs dans le monde, soulignent le détournement par les hommes de microcrédits accordés aux femmes. En outre, dans certains cas, rien ne prouve que les contractantes participent à la décision de leur emprunt (Montgomery *et al.*, 1996 ; Goetz et Gupta, 1996). Au Bangladesh, moins de 37% des femmes enquêtées peuvent prétendre contrôler réellement leur microcrédit (Goetz et Gupta, 1996).

M. Cunzhang, chef de son village, bénéficie aussi d'un « microcrédit de femme », alors même qu'il insiste sur le fait que sa conjointe ne travaille pas. De plus, il se

vante de passer ses nuits à jouer au mahjong alors que la passion pour les jeux d'argent constitue très souvent un motif de refus de microcrédit de la part des organismes étudiés.

« [Le microcrédit est au nom] de ma femme. Les hommes ne peuvent pas bénéficier de ce microcrédit (il rit) » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur chez Rcc et chef de son village).

Dans le cadre de l'enquête menée auprès de Gongo-cr, je me suis rapprochée d'un des comités de résidents, partenaire de Gongo-cr. Alors que son représentant me fournit les coordonnées des trois emprunteuses ayant contracté un « microcrédit de femme », je note que deux d'entre elles, Mme Diannao et Mme Xiuli, sont domiciliées à la même adresse. Le représentant du comité de résidents avait pris soin de prévenir par téléphone les deux contractantes de mon arrivée. Une fois sur place je suis accueillie par ces deux femmes dans une petite entreprise de maintenance informatique. Celles-ci me confirment que chacune d'elle a contracté un microcrédit à taux zéro d'un montant de 80 000 yuans pour financer la même affaire, et ce en dépit d'un nombre important de demandes de « microcrédit de femme ». Mais ce n'est que plus tard dans l'après-midi que je comprends que Mme Diannao et Mme Xiuli ne sont pas à la tête de l'affaire financée par les microcrédits qu'elles ont contractés. Sans gêne aucune, elles expliquent avoir toutes deux contracté leur microcrédit pour leur patron. À la surprise que mon visage a très certainement laissé paraître, l'une d'elles s'exclame : « Vous savez, ce qui est bon pour notre patron est bon pour nous ! ». Même s'il est possible de déduire de ces propos que l'obtention de ces deux microcrédits a permis à ces deux femmes d'accroître leur statut au sein de l'entreprise dans laquelle elles travaillent, les conditions non conformes à celles présentées par Gongo-cr démontrent que, là encore, des microcrédits contractés par des femmes sont détournés par des hommes, qu'ils soient leur patron ou leur conjoint.

2.4.2 Une récupération masculine approuvée par les promoteurs

Si les détournements évoqués ci-dessus sont le fait des hommes (conjoint et patrons) ils sont cautionnés par les promoteurs. Certaines recherches signalent des pratiques chroniques de détournement de microcrédit de la part des responsables-clientèle (Guérin, 2015). En effet, le succès rencontré par le dispositif de microcrédit lancé par Gongo-om venant d'être mentionné cache une instrumentalisation des femmes au service du développement de l'économie

locale comme l'atteste le témoignage suivant. J'interroge le responsable-clientèle sur ce qui pourrait advenir si les agents de Gongo-om s'apercevaient des détournements mentionnés plus haut. Il déclare alors: « ils le savent très bien, mais le gouvernement veut développer l'économie locale, et puis rembourser les intérêts cela ne représente rien pour Gongo-om ».

Aussi, M. Liao comprend le programme de Gongo-om comme un outil destiné à répondre aux problèmes des *sannong*, qui se trouvent au cœur des préoccupations des organismes de microcrédit étudiés, et non comme un dispositif visant à autonomiser les contractantes.

« Parce que notre gouvernement a dit que les banques villageoises devaient aider les sannong, et ce dispositif [...] est juste un moyen d'aider l'économie des sannong » (extrait de l'entretien avec M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Les responsables-clientèle de Rcc tiennent le même discours sur la vocation du programme de Gongo-om, à savoir qu'il s'agit d'un dispositif en adéquation avec les préoccupations gouvernementales en termes de développement économique. Lorsque je demande à M. Lu ce qu'il en pense, il salue les effets positifs sur l'économie locale sans jamais mentionner un quelconque objectif d'autonomisation des femmes.

« C'est un bon dispositif [...]. Si [Gongo-om] prend en charge les intérêts c'est pour relancer l'économie [...]. C'est une bonne chose pour l'entrepreneuriat et pour l'augmentation des revenus » (extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).

En outre, M. Fan explique, tout comme M. Dai, qu'en raison d'une migration massive des hommes vers les villes pour y trouver un travail, l'économie locale repose désormais sur les femmes auxquelles il est donc opportun d'accorder des microcrédits pour les encourager à diriger une affaire.

« Dans le sud ouest beaucoup d'hommes quittent le foyer pour aller travailler vers l'est, donc leurs femmes doivent rester à la maison. Le gouvernement local encourage ces femmes à démarrer une nouvelle activité. En ville les femmes gèrent bien leurs affaires, mais à la campagne elles ne parviennent pas obtenir un crédit pour démarrer une nouvelle activité » (extrait de l'entretien avec M. Fan, vice-président de Vtb-se).

Leurs propos font écho à ceux de Xi Jinping à l'occasion des journées de réflexion collective du Bureau politique du comité central du PCC. Dans son discours, le président a souligné la nécessité de mettre en place des dispositifs permettant d'améliorer la situation des individus « laissés derrière » (*liushou*), des femmes notamment¹⁶³. M. Fan est ainsi convaincu que relancer l'économie locale incitera les hommes à revenir chez eux. Même s'il ne convient pas de considérer les femmes « laissées derrière » (*liushou funü*) comme des victimes vulnérables et abandonnées, leur microcrédit leur est toutefois accordé à leur nom, non pas en vue de leur autonomie mais bien de la migration de leur conjoint. La migration faisant partie intégrante de la vie à la campagne (Jacka, 2012 et 2014), il convient de la considérer, non pas comme un facteur déterminant de la capacité des femmes à parler, mais davantage comme un de ceux conduisant les femmes rurales à s'endetter.

Par ailleurs, si les individus se sont jetés sur le dispositif de microcrédit mis en place par Gongo-om c'est parce qu'il est limité à un montant total de 120 millions de yuans de microcrédits accordés, Gongo-om et Gongo-cr fonctionnant à partir de subventions du gouvernement central qui varient d'une année à l'autre. Or, peu de temps avant mon départ de Vtb-se, j'apprends d'un responsable-clientèle ami avec une agent de Gongo-om, que cette limite sera très prochainement atteinte. Ce responsable-clientèle en profite également pour confier que, selon les dires de son amie, les agents de Gongo-om sont désormais lassées de superviser le programme en raison de la charge de travail supplémentaire représentée par le suivi des dossiers. Toutefois, du côté de Vtb-se, même s'ils croulent sous le travail, les responsables-clientèle ne s'en plaignent pas, et sont au contraire satisfaits. L'avalanche de demandes de « microcrédit de femme » accroît considérablement leur salaire sans les obliger à consacrer davantage de temps à la promotion, ce qui constitue aussi un gain non négligeable pour Vtb-se. Dès lors, outre la relance de l'économie locale, le dispositif de Gongo-om contribue également à dynamiser le secteur de la microfinance. C'est à ce titre que M. Li qualifie ce dispositif de « gagnant-gagnant », rappelant le discours global sur le microcrédit et les femmes à la différence près que mon interlocuteur ne fait quant à lui pas mention d'une quelconque incidence sur l'autonomisation de ces dernières.

¹⁶³ Ces journées se sont tenues début mai 2015, voir : <http://english.sina.com/china/2015/0501/807111.html> (consulté le 2 mai 2015).

« Je pense que c'est un dispositif gagnant-gagnant parce que les montants de ces microcrédits sont assez importants, ce qui permet donc d'accroître considérablement son activité et de dégager des bénéficiaires. Pour nous, ce dispositif rend nos produits plus populaires » (extrait de l'entretien avec M. Li, responsable-clientèle chez Vtb-se).

Prenons également un exemple chez Gongo-cr : alors que je m'appête à rendre visite pour la première fois à Mme Diannao et Mme Xiuli, le représentant du comité de résident me conseille de prendre un taxi pour me rendre à l'adresse de ces deux emprunteuses. Extrêmement pressé, il part sans même me laisser le temps de lui demander pourquoi il me faut prendre un taxi pour aller à la rencontre de ces deux femmes dont l'affaire est supposée être située dans le quartier où nous nous trouvons. Suivant son conseil, je prends un taxi qui me conduit à plus d'une demi-heure de là, soit bien en dehors du quartier placé sous la tutelle de ce comité de résident. Alors que le fonctionnement des comités de résidents est orienté et même contraint par les attentes des échelons officiels supérieurs (Wang Di, 2013), la sélection des demandes de microcrédit s'opère à partir de choix arbitraires qui reposent avant tout sur les *guanxi*. C'est ce qui explique en effet que l'homme à la tête de l'entreprise de maintenance informatique s'est vu accorder, par l'intermédiaire de ses deux employées, un microcrédit destiné à des femmes d'une part, et supervisé par un comité de résidents dont il ne dépend pas d'autre part.

Aussi, lorsque je me rends chez la troisième emprunteuse de Gongo-cr, Mme Fujian, à la tête d'une petite boutique d'accessoires de mode pour femmes, elle raconte comment grâce au poste qu'occupe son conjoint dans l'administration elle a obtenu son microcrédit auprès de Gongo-cr. Comme le note Amandine Monteil (2005), le fait de conserver un poste dans le secteur public tout en s'assurant un accès au micro-entrepreneuriat via sa conjointe constitue l'une des multiples stratégies mises en œuvre par nombre d'individus pour bénéficier des opportunités offertes par le secteur non-étatique sans en supporter les risques. Même si cette femme déclare être à la tête de son affaire, son financement par le microcrédit qu'elle a certes signé à son nom souligne toutefois le rôle central de son conjoint au sein de celle-ci. Les comités de résidents, dont la légitimité demeure une question complexe, contribuent en effet à renforcer les rapports sociaux de sexe, afin souligne Judith Audin (2012), de servir le redéploiement de l'État.

Ce chapitre souligne que le microcrédit, peut dans des conditions bien spécifiques aider les femmes à s'émanciper de divers liens de subordination en réduisant leur vulnérabilité socioéconomique. Mais l'élargissement des possibles que le microcrédit offre aux femmes se heurte à un contexte patriarcal qui loin de les libérer des rapports sociaux de sexe tend à les accentuer.

En finançant un auto-emploi avec le microcrédit qu'elles contractent, les femmes cherchent à gagner en autonomie financière afin de s'assurer contre les risques auxquels leur statut les expose et d'accroître leur capacité à parler au sein de leur ménage. Toutefois, les femmes qui contractent un microcrédit pour elles-mêmes jouissent déjà d'une autonomie vis-à-vis de leur conjoint, tout au moins dans leur activité génératrice de revenu. Aussi, s'il y a amélioration de leur statut au sein de leur famille, elle se révèle relative, le microcrédit contracté se saisissant des rapports sociaux de sexe.

En recourant au microcrédit, les emprunteuses cherchent également à s'émanciper de liens de dépendance induits par l'endettement interpersonnel. La société chinoise étant fondée sur les relations entre individus, emprunter de l'argent à son entourage implique une obligation à l'égard du créancier dont le coût financier et social est élevé. En contrepartie d'intérêts clairement énoncés à l'avance, le microcrédit propose d'émanciper les emprunteurs d'une relation de subordination induite par la dette interpersonnelle. Toutefois, en pratique le microcrédit ne s'y substitue pas véritablement.

En effet, en dépit des intérêts qu'elles payent, les emprunteuses se trouvent placées dans une position subalterne à l'égard de leur responsable-clientèle. Dans cette perspective, le microcrédit ne permet pas à ces femmes de parler. En effet, elles se voient effacées dans l'unité familiale que les responsables-clientèle, insensibilisés aux inégalités des sexes, reconnaissent avant toute chose. L'octroi de microcrédit étant conditionné par les rapports sociaux de sexe, ils sont alors cristallisés par les promoteurs. En dépit de la simplicité et de la rapidité de la procédure vantée par les organismes étudiés, le microcrédit n'offre pas tant de flexibilité aux femmes. À l'inverse, certaines modalités renforcent la subordination des contractantes à l'égard de leur conjoint tout en se révélant discriminatoire à l'égard des femmes dans l'accès au microcrédit. Aussi, la majorité des responsables-clientèle étant des hommes (chapitre 4), leur supériorité

à l'égard de leurs emprunteurs se double d'une supériorité sexuée lorsque ces derniers sont des femmes. Ils trouvent dans cette relation supérieur/subalterne une source d'enrichissement ayant pour corollaire l'endettement progressif des populations ciblées passant par l'incitation à multiplier les microcrédits et, dans certains cas, par la nécessité de verser des pots-de-vin. Sachant que le surendettement est source de vulnérabilité (Servet, 2011 ; Guérin *et al.*, 2013), il l'est d'autant plus lorsque les individus concernés sont des femmes dont le statut les contraint déjà à une vulnérabilité économique et sociale.

Ce chapitre pointe également un résultat fondamental : lorsqu'une femme contracte un microcrédit, elle ne le fait pas nécessairement pour elle-même. D'une part, les femmes ayant la possibilité de contracter un microcrédit pour elles-mêmes s'en servent pour prêter à d'autres, reproduisant ainsi l'endettement interpersonnel duquel le microcrédit propose pourtant d'émanciper les individus. D'autre part, des microcrédits contractés par des femmes sont détournés par les hommes de leur entourage envers qui elles sont liées par une relation de subordination. Les promoteurs, conscients de ces détournements, ne s'y opposent pas et les encouragent même, participant ainsi au contrôle limité des femmes sur les ressources financières. Ils voient en la récupération de ces microcrédits par les hommes une source de dynamisation de l'économie locale. Leurs motivations à poursuivre cet objectif font l'objet d'une analyse détaillée dans la partie qui suit.

- PARTIE IV -

**DECALAGES ENTRE DISCOURS ET REALITES :
QUELQUES EXPLICATIONS**

CHAPITRE 7 - SOUS-TRAITANTS DE L'ÉTAT : DES ORGANISMES DE MICROCRÉDIT PARTICIPANT D'UNE "SOCIÉTÉ HARMONIEUSE"

Ce chapitre replace les décalages mis en lumière dans leur contexte chinois en particulier.

En Chine, hier et aujourd'hui encore, l'économique est étroitement subordonné au politique (Gipouloux, 2009). De plus, l'État occupe un rôle central dans la réglementation et la promotion des programmes de développement (Wu Jinglian, 2010). Les politiques de développement, lorsqu'elles présentent des carences voire des contradictions, sont rarement remises en cause dans le discours officiel. Le plus souvent c'est la manière dont les acteurs locaux mettent en place les différents programmes qui est pointée du doigt (Diamant, 2000). Aussi, sachant que de manière générale, l'État dépossède parfois les femmes notamment de leurs actifs et de leur contrôle sur leur propre vie (Guérin *et al.*, 2011b), il convient de replacer le spectre d'action du microcrédit dans un contexte d'autoritarisme fragmenté qui caractérise les relations entre le gouvernement central et les autorités locales (Lieberthal et Oksenberg, 1988). Dans un tel contexte, ce chapitre interroge l'espace dans lequel évoluent les organismes de microcrédit et la marge de manœuvre qui leur est ainsi accordée.

Ce chapitre explore les relations dans lesquelles les promoteurs choisissent ou sont contraints de s'impliquer afin de mener à bien leurs activités. Il part de l'hypothèse que ces relations conditionnent leur offre de microcrédit et par là même son potentiel à autonomiser les contractantes à travers le micro-entrepreneuriat ou l'auto-emploi qu'il est censé financer. Alors que certaines organisations populaires de femmes construirait leur discours en résonance avec la rhétorique gouvernementale et les objectifs officiels (Keech-Marx, 2008), ce chapitre cherche à savoir si les organismes de microcrédit s'affranchissent des normes sexuées liés aux traditions et la rhétorique gouvernementale.

Si la culture des *guanxi*, ou l'entretien des relations, apparaît indispensable à toute entreprise ou initiative, elle est dans le même temps susceptible d'entraîner des conséquences négatives. L'attachement de nombreux promoteurs et emprunteurs à

œuvrer en faveur de l'harmonie est ici rapporté. Le poids de l'harmonie, dans les diverses relations dans lesquelles sont impliqués promoteurs et emprunteurs est évalué, et les raisons de sa portée sont analysées dans ce chapitre. En mettant en perspective l'autonomie des individus et celle des institutions, l'objet est de voir si l'autonomisation promise par le microcrédit a sa place dans un tel contexte. Si les promoteurs sont eux-mêmes soumis à des relations de subordination, ce chapitre vise à voir s'il est alors envisageable que leur offre de microcrédit affranchisse les contractantes de leur position subalterne que la partie précédente a mis en lumière.

Enfin, les autorités chinoises cherchent à limiter les pratiques de prêts interpersonnels, qualifiés d'usure (Pairault, 2005), l'économie du don constituant un pouvoir informel en opposition au pouvoir de l'État socialiste (Yang Mei-hui, 1989). Soucieux de perpétuer son emprise sur le pays, l'État-Parti chinois semble trouver ici un intérêt à promouvoir le microcrédit qui promet d'autonomiser les femmes en luttant contre l'usure desquelles ces dernières seraient prisonnières. Dès lors, ce chapitre s'intéresse à la place accordée par l'État-Parti à l'autonomisation des femmes par le microcrédit.

Ce chapitre débute par une analyse des diverses relations dans lesquelles sont impliqués promoteurs et emprunteurs dans la conduite de leurs opérations. Il étudie ensuite la place accordée à l'autonomie au sein d'elles.

1. LES RELATIONS : FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ CHINOISE

1.1. Des *guanxi* indispensables au sein d'un autoritarisme fragmenté

1.1.1 Microcrédit et femmes: un sujet politiquement sensible

Il convient de faire un rapide retour sur le chapitre 2 qui rapporte les difficultés rencontrées sur le terrain, notamment lors de la seconde enquête en 2013 consacrée à l'étude de la microfinance dite sociale ou à but non lucratif. Nous l'avons vu, en avril 2013, la présidente d'un organisme de microcrédit à but non lucratif et dont les activités s'adressent en priorité aux femmes avait accepté avec enthousiasme de me recevoir au sein de son organisation en tant qu'observatrice participante au cours de l'été de la même année. Néanmoins trois semaines avant mon arrivée en Chine, elle m'informait par courriel qu'il ne m'était plus possible de faire mon enquête de terrain au sein de son organisation, les autorités locales s'opposant à ma venue. À ma demande d'explications voici ce qu'elle écrivit dans un courrier électronique:

« Je comprends ce que vous ressentez. Mais il y a certaines choses dont nous ne pouvons décider. [...] En résumé, nous avons aussi fait tout notre possible mais

en vain. Nous sommes impuissants et ne pouvons seulement vous dire que nous sommes désolés » (extrait du courriel de la présidente d'un organisme de microcrédit à but non lucratif, reçu le 8 juillet 2013).

Dans le courrier électronique précédent, mon interlocutrice m'invitait pourtant à revenir vers elle à la fin de l'année. À mon arrivée à Pékin, à l'été 2013, je pouvais lire dans les rues les nombreux messages de propagandes en faveur du « rêve chinois » (*zhongguo meng*). Parallèlement à sa nomination à la tête du PCC et de l'armée en novembre 2012, Xi Jinping a imposé une nouvelle devise, celle du « rêve chinois ». Ce rêve chinois, qui n'est pas sans rappeler l'*American Dream*, recouvre des notions de prospérité économique et de puissance. Il s'agit d'œuvrer à la « grande renaissance de la nation chinoise » (*Zhonghua minzu weida fuxing*) en propulsant la Chine à la première place des économies mondiales en 2021, année du centenaire de la fondation du PCC (Colin, 2013). La réalisation de ce « rêve chinois » passe, entre autres, par une large campagne de lutte contre la corruption. Par conséquent, j'ai par la suite attribué ce retournement de situation, tout comme l'invitation de mon interlocutrice à revenir vers elle à la fin de l'année, au troisième plenum du XVIII^e Congrès du PCC qui allait se tenir du 9 au 12 novembre 2013 et qui allait marquer un tournant dans l'histoire de la lutte anticorruption (Doyon, 2013 ; Samson, 2014).

Yang Lichao, auteure d'une thèse sur les programmes de développement axés sur les femmes en Chine rurale (2011), que j'ai rencontrée à Pékin, m'a confirmé que mon sujet de recherche revêt une dimension politique non négligeable. L'enquête de terrain aurait été, pensait-elle à l'été 2013, plus aisée après la tenue du troisième plenum du XVIII^e Congrès du PCC. Comme souligné dans le chapitre 2, la porosité entre la sphère politique et la sphère académique, aujourd'hui comme hier, dote cette dernière d'une capacité d'influence sur les politiques publiques tout en lui imposant des balises en retour. À mesure que j'essayais les refus de soutien d'universitaires chinois sollicités en vue de pouvoir mener mon enquête de terrain, je prenais acte du poids de cette dimension politique que l'attitude des promoteurs n'a fait que confirmer.

La responsable d'une organisation internationale, connue et implantée aux quatre coins de la planète, s'est catégoriquement opposée à ma venue sur place. En dépit de l'anonymat, auquel je me suis engagée dans ma thèse, cette dernière affirmait que ma recherche aurait inévitablement un impact négatif sur l'ONG¹⁶⁴. M. Johnson a admis partager le point de vue de cette responsable. Celui-ci, qui a également refusé de me

¹⁶⁴ J'ai appris plus tard que cette ONG n'était jamais parvenue, depuis le lancement de ses opérations en Chine, à s'enregistrer légalement. L'enregistrement des ONG est traité en détail plus bas dans le point 1.2.1.

laisser mener une étude au sein d'Ong-us, a justifié sa décision par la sensibilité du secteur du microcrédit. C'est pour cette raison qu'aucun étranger, m'a-t-il assuré, ne se rend sur place. Lui-même, ainsi que l'ensemble de ses collègues non chinois ne visitent qu'à de rares exceptions les villages où sont distribués leurs microcrédits et se contentent de rester au siège à Pékin. Sachant qu'il y a de nombreux autres sujets sur lesquels il est difficile d'enquêter en Chine, même si Anthony Spires (2011) note à juste titre que s'agissant des activités d'ONG, la définition de « sensible » est furtive et propre au lieu concerné, j'avais déjà été confrontée à cette sensibilité au cours du terrain précédent lors de mon séjour chez Rcc où le moindre de mes faits et gestes était contrôlé et surveillé. Même sur mon temps libre, il m'était impossible de sortir seule de l'hôtel que m'avait imposé Mme Ge et dans lequel deux employées de la coopérative avaient été installées dans la chambre à côté de la mienne.

L'un des responsables-clientèle de Vtb-se m'avait proposé de me présenter les agents de Gongo-om. Malheureusement, sa tentative s'est soldée par un échec, la présidente de Gongo-om craignant que je sois liée, selon les propos qui m'ont été rapportés, « aux affaires étrangères ». Ce n'est que quelques semaines plus tard, grâce aux relations que M. Jiang entretient avec les autorités locales, que j'ai pu entrer en contact avec Mme Cui et Mme Tian. Cette suspicion à mon égard s'est également manifestée chez Mme Wei qui n'a pas souhaité que l'on se rencontre dans les locaux de Gongo-cr et qui s'est opposée à l'enregistrement de notre entretien. Elle a, en outre, refusé de répondre à plusieurs questions que je n'avais pourtant pas perçues comme sensibles. Par exemple, alors que je cherche à m'informer davantage auprès d'elle sur l'histoire de Gongo-cr, Mme Wei réplique : « Je ne souhaite pas parler de l'historique de Gongo-cr, nous n'avons pas besoin de parler de l'histoire de Gongo-cr ». Et lorsque je m'enquiers des critères d'attribution des microcrédits distribués par Gongo-cr, la représentante de l'organisation se contente de répondre :

« Je ne souhaite pas vraiment en parler [...] Et puis c'est au comité de résidents de faire des rapports sur les candidats » (extraits de l'entretien avec Mme Wei, représentante de Gongo-cr).

Au-delà de ces contraintes, les difficultés auxquelles j'ai été confrontée, en particulier pour étudier les organismes de microcrédit à but non lucratif, ont en définitive apporté de précieux éclairages sur les raisons des décalages observés entre les discours sur le microcrédit et les femmes et les réalités locales.

1.1.2 La zone grise des organismes de microcrédit

Selon M. Hou, Mcc-se accorde des microcrédits pour tout type d'activité tant qu'elles demeurent légales. Il précise que les activités liées aux industries très consommatrices d'énergie et très polluantes ne peuvent pas être financées par les microcrédits distribués par Mcc-se, car, explique-t-il, ce type d'entreprise est limité par le gouvernement. Par conséquent, M. Hou affirme que financer de telles activités ferait courir un risque à la compagnie de microcrédit. En effet, en dehors des activités liées à la prostitution, à la drogue ou aux jeux d'argent, la légalité à laquelle M. Hou fait référence renvoie davantage aux diverses politiques économiques auxquelles les organismes de microcrédit s'attachent à concourir que des textes de lois spécifiques. M. Lu raconte que Rcc n'accorde plus de microcrédit pour des investissements immobiliers depuis que les autorités ont décidé de faire ralentir le développement du marché immobilier. Son témoignage souligne que ce n'est pas l'utilisation à des fins consuméristes qui aboutit au refus des promoteurs, mais bien le fait que le microcrédit irait à l'encontre de la politique économique actuelle.

« Par exemple, maintenant le gouvernement souhaite faire ralentir le marché de l'immobilier. Si les clients font une demande de microcrédit pour acheter une maison on va leur expliquer clairement qu'on ne peut pas aller à l'encontre de la politique actuelle. L'État cherche à faire ralentir le marché de l'immobilier, donc ce n'est pas autorisé. Je leur dis clairement que si je produis des faux papiers pour les aider à obtenir ce microcrédit, plus tard c'est moi qui vais avoir des problèmes » (extrait de l'entretien avec M. Lu, responsable-clientèle chez Rcc).

Toutes les entreprises et diverses organisations, à but lucratif ou non, opèrent dans une semi-légalité, ou autrement dit dans une zone grise, qui du jour au lendemain peut devenir noire. Elles ne disposent d'aucun moyen objectif pour déterminer le moment où la tolérance permettant aux organisations d'opérer est susceptible de se durcir. Consulter les textes de lois ou même un avocat ne garantit aucune protection (Chan et Unger, 1982 ; Gipouloux, 2009). Même les élites économiques citent en premier lieu l'absence de cadre législatif fiable et complet dans les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs activités (Zhang Fang, 2015). La seule manière de s'assurer une protection minimum consiste à se tenir informé, grâce à des relations personnelles au sein de l'administration, d'un éventuel noircissement de la zone grise (Gipouloux, 2009).

L'activité des organismes de microcrédit est donc soumise à une réglementation instable qui est source d'incertitude. La zone grise dans laquelle évolue les organismes de microcrédit permet au gouvernement central d'adapter sa politique en fonction des préoccupations du moment (Chan et Unger, 1982). Mcc-se et Mcc-ch sont alors

contraintes de faire une demande de renouvellement de leur licence tous les ans auprès des autorités locales. En dépit de discours bienveillants à l'égard du microcrédit, l'absence d'un cadre législatif solide maintient les organismes de microcrédit dans une position fragile.

« Le gouvernement voit le microcrédit plutôt d'un bon œil, mais il ne font pas grand-chose pour nous aider à résoudre les problèmes [...]. Les positions et discours politiques sont bienveillants, mais cela ne se traduit pas sur le terrain. Trop peu de mesures sont véritablement appliquées, rien de concret n'est mis en place pour nous aider, que ce soit par un soutien financier, des subventions, ou pour légiférer [...]. Les autorités ne nous soutiennent pas suffisamment »
(extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

M. Johnson affirme que la lourdeur réglementaire, soulevée dans le chapitre 3, dont souffre le secteur de la microfinance chinoise, est liée à la sensibilité du secteur bancaire et financier.

« Le secteur bancaire et financier est généralement très sensible en Chine. [...] Et donc c'est très difficile d'entrer sur le secteur. C'est pourquoi nombre de praticiens de la microfinance y renoncent. C'est même compliqué de trouver des organismes qui acceptent de parler de ce qu'ils font. [...] Il n'y a pas de loi, ils disent 'vous pouvez', et il n'y a toujours pas de loi, ils disent 'vous ne pouvez pas'. Je pense que la principale raison revient à l'environnement réglementaire »
(extrait de l'entretien avec M. Johnson, chargé de projet chez Ong-us).

La sensibilité du secteur bancaire et financier chinois impose dès lors d'y évoluer en respectant des chemins balisés, or le microcrédit étant relativement nouveau en Chine, le promouvoir revient, comme l'explique M. Xue, à s'écarter des sentiers battus. De tels écarts, aussi faibles soient-ils, conduisent inmanquablement à faire face à de nombreux obstacles que M. Xue attribue à l'inadéquation du système politico-économique en place aux politiques de réformes et d'ouvertures engagées au cours des trente dernières années.

« Je crois que cela est principalement dû au fait qu'en Chine le passage à l'économie de marché n'est pas très bien considéré. Par exemple dans notre banque, tout le monde n'a pas encore adopté une vision des problèmes adaptée à l'économie de marché. Par ailleurs, les Chinois ont une particularité, ils aiment emprunter les chemins qu'ils connaissent déjà, si quelqu'un prend un chemin différent, ou fait d'autres choix, il a de grands risques de rencontrer des obstacles. [...] Les dirigeants manquent de capacités de mise en œuvre, peut-être

pour des raisons politiques. Il y a par ailleurs un problème de perspective, les dirigeants ont soit un point de vue macroéconomique, soit un point de vue trop spécialisé. Ils ont des opinions sur ce qu'il convient de faire, mais sur le terrain, cela ne marche pas. Les autorités locales et le département chargé du contrôle des banques par exemple ne prennent pas du tout en compte le marché dans leur réflexion, ils ont une vision macroéconomique, ils ne s'intéressent pas aux questions microéconomiques. Ils ne veulent rien essayer de nouveau ou prendre des risques, ils sont encore très conservateurs » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

Wu Jinglian, économiste chinois, s'indigne de la stagnation du système politique, notamment en matière de législation¹⁶⁵. Prendre un chemin différent, selon les termes empruntés à M. Xue, revient à mettre en place un dispositif de microcrédit et à s'engager dans une zone grise, tandis qu'emprunter les chemins que les Chinois connaissent déjà consisterait davantage à promouvoir un programme de développement qui soit, s'afflige Mme Durand¹⁶⁶, bon, c'est-à-dire rentable et efficace.

« Pour le gouvernement, un projet de développement prometteur sera, par exemple, la construction d'une usine qui fera travailler 10 000 couturières et non la mise en place d'un dispositif de microcrédit dont les résultats sont trop souvent suspicieux » (extrait de l'entretien avec Mme Durand, ex-consultante en microfinance auprès de Mcc-se).

Les décalages qui caractérisent le microcrédit en Chine apparaissent dans cette zone grise marquée, comme le notent Anita Chan et Jonathan Unger (1982), par les graves contradictions des politiques gouvernementales.

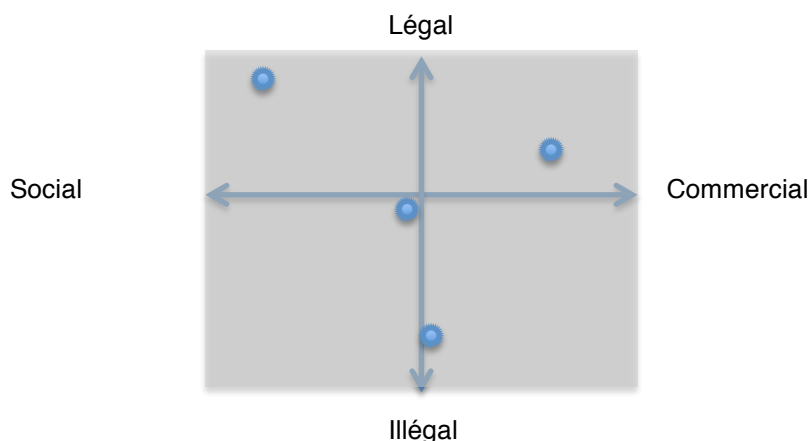
Prendre acte de la zone grise dans laquelle les organismes de microcrédit évoluent permet d'échapper à une approche binaire et réductrice d'activités légales/illégales ou encore de microcrédit social/commercial. Ce n'est pas tant les balises inconstantes marquant ces dualités qu'il convient de regarder avec attention mais bien la zone grise qu'elles délimitent et dans laquelle opèrent les organismes de microcrédit. Cette zone grise peut ainsi être illustrée à l'aide d'un plan cartésien (Figure 2). Les délimitations de cette zone grise étant perpétuellement redéfinies, les organismes de microcrédit (les points placés au hasard sur le plan ci-dessous) se meuvent au sein de chacun des

¹⁶⁵ « Il faut réduire le pouvoir de l'État », entretien de Wu Jinglian dans *Nanfang Zhoumo*, traduit dans *Courrier International* no 1033, août 2010, p. 10.

¹⁶⁶ Mme Durand est intervenue en tant que consultante, dans le passé, pour Mcc-se. Son expérience de la microfinance ne se limite pas à la Chine. Elle est aujourd'hui gestionnaire de fonds de placement pour un groupe multinational de conseil d'investissement dans les organisations de microfinance au sein de pays qu'elle dit en développement.

quadrants de même que d'un quadrant à l'autre. Autrement dit, ce plan vise à souligner que d'un organisme de microcrédit à l'autre les activités sont plus ou moins légales (ou illégales) ou conformes aux directives politico-administratives, et plus ou moins sociales (ou commerciales).

Schéma 2 : La zone grise des organismes de microcrédit



1.1.3 Organismes de microcrédit et autorités locales : d'un « contrat particulariste »¹⁶⁷ à une « symbiose contingente »¹⁶⁸

Mme Wan déclare que l'attitude du gouvernement et des autorités locales vis-à-vis du microcrédit est contradictoire. Selon elle, ces dernières souhaitent que les organismes de microcrédit prospèrent afin d'aider les micro-entreprises, de soutenir le développement de l'économie et de résoudre le problème du financement de la croissance des micro-entreprises. Mais pour éviter certains risques, dit-elle, le gouvernement fait peser de nombreuses restrictions sur les organismes aux niveaux du système d'imposition, des taux d'intérêt et de leur financement.

Le découpage politico-administratif de la Chine peut être décrit comme un « fédéralisme de fait » (Zheng Yongnian, 2008), au sein duquel les provinces chinoises ont un rôle et un pouvoir politique significatif. Toutefois, les relations entre le gouvernement central et les autorités locales, marquées par des dissensions, des divergences et des distances administratives et géographiques, ne peuvent fonctionner que sur la base d'un marchandage continu. Ces relations sont en effet caractéristiques de l'autoritarisme fragmenté chinois (Lieberthal et Oksenberg, 1988). Prendre en compte la fragmentation du gouvernement chinois ou même considérer l'État chinois

¹⁶⁷ Cette expression, dont la version originale anglaise est « particularistic contracting » est empruntée à Susan Shirk (1993).

¹⁶⁸ Cette expression, dont la version originale anglaise est « contingent symbiosis » est empruntée à Anthony Spiers (2011).

dans sa forme désagrégée permet d'éviter le travers de son anthropomorphisation et de le comprendre, à tort, comme un ensemble d'une irréfragable cohérence (Migdal, 2001). La lourdeur et l'inconstance des réglementations, propres à la zone grise dans laquelle opèrent les organismes de microcrédit, les contraignent, déclare M. Johnson, à se soumettre au bon vouloir des autorités locales. Dans un tel contexte, il est indispensable, affirme-t-il, d'avoir des relations au sein du gouvernement local.

« Puisque le secteur est sensible, le gouvernement exerce sur lui une surveillance rapprochée. [...] Votre organisme de microcrédit] dépend des relations que vous entretenez avec le gouvernement local. Souvent, il suffit que vous connaissiez un gars au gouvernement pour qu'il vous permette, qu'il vous accorde la grâce, de venir vous installer dans la région » (extrait de l'entretien avec M. Johnson, chargé de projet chez Ong-us).

Le seul moyen de savoir si le gris est susceptible de passer au noir est de cultiver des relations personnelles avec la bureaucratie. Les élites économiques s'attachent, en premier lieu, à enseigner à leurs enfants des compétences sociales qui constituent le contrepoids d'un cadre législatif non fiable et incomplet, principale source de difficultés rencontrées dans leurs activités (Zhang Fang, 2015).

M. Fan signale que les autorités locales comptent pour un tiers des dépôts totaux de Vtb-se. Cette participation, assure M. Qiu, est vitale pour la banque de village et de bourg. Dans son discours donné à l'occasion de la réunion biannuelle, M. Jiang précise que les autorités locales apportent un soutien continu à Mcc-se. Cette aide s'est récemment manifestée par le versement d'une subvention d'un montant de deux millions de yuans. M. Jiang a, en outre, fortement insisté, tout au long de notre entretien, quant au fait que le soutien des autorités locales constitue un facteur clef dans la prospérité des organismes de microcrédit en Chine.

« Sans leur soutien, c'est très difficile, voire impossible de prospérer. [...] Ce n'est pas que les autorités locales nous font de la publicité, mais je pense que l'importance de leur soutien tient au fait qu'elles nous autorisent à nous développer à l'échelle du district et au niveau d'autres districts. On peut y ouvrir des agences. [...] Je pense qu'il s'agit d'un soutien précieux au regard de notre politique ici qui interdit aux compagnies de microcrédit d'ouvrir des agences en dehors de leur lieu d'enregistrement » (extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

Toute entreprise nécessite l'approbation et la coopération des autorités locales (Luong et Unger, 1998). C'est aussi cette relation proche avec les autorités locales, largement

médiatisée, qui a conduit M. Hou à s'intéresser à Mcc-se et à y déposer sa candidature à un poste de responsable-clientèle. Il estime que le soutien des autorités locales est un gage de solidité.

« Je n'y connaissais rien avant, j'en avais seulement entendu parler par d'autres. Mais j'ai pensé que cette compagnie était très certainement solide en voyant un reportage qui disait que tous les membres des autorités de la ville avaient assisté à la cérémonie inaugurale de la compagnie » (extrait de l'entretien avec M. Hou responsable-clientèle chez Mcc-se).

C'est également grâce aux relations qu'entretient Mcc-se avec les autorités locales que j'ai pu entrer en contact avec Gongo-om. Alors que ma première prise de contact avec cette organisation avait reçu un accueil défavorable, ce n'est que lorsque M. Jiang, directeur de Mcc-se, a pris soin d'exposer aux représentantes le travail de recherche que j'avais mené au sein de sa compagnie qu'elles m'ont autorisée à poursuivre mon enquête auprès de Gongo-om. C'est également un réseau aux mailles serrées qui m'a permis de réaliser une partie de cette étude auprès de Gongo-cr. Si l'un des responsables-clientèle de Mcc-ch n'avait pas été marié à Mme Wei, représentante de Gongo-cr, celle-ci n'aurait jamais accepté de me rencontrer. Les promoteurs appartiennent à un réseau de relations dense couvrant le secteur de la microfinance. Dans la même journée, je m'entretenais avec Mme Wei et avais ensuite rendez-vous avec M. Fu et le président de Vtb-ch. Mme Wei m'avait été présentée par son conjoint, responsable-clientèle chez Mcc-ch. J'avais rencontré M. Fu, directeur du département PME chez Vtb-ch, lors d'une formation qu'il avait donnée à Mcc-ch. C'est à cette occasion qu'il m'avait invitée à mener une partie de mon étude chez Vtb-ch. Un lien direct entre Gongo-cr et Vtb-ch n'était pas perceptible d'emblée. Mais à peine arrivée chez Vtb-ch cet après-midi là, le président de la banque s'est empressé de me montrer sur son téléphone portable la photo sur laquelle je posais le matin même aux côtés de Mme Wei et que cette dernière lui avait envoyée. La prospérité des promoteurs dépend en effet du poids de leurs relations au sein du secteur de la microfinance au même titre que la productivité d'un individu repose sur ses liens au sein de l'entreprise (Granovetter, 2000)

Pour un grand nombre d'officiels, les ONG constituent aujourd'hui une ressource précieuse pour atteindre les objectifs de croissance économique fixés par le gouvernement central et assurer le développement social (Spires, 2011 ; Wu et Chan, 2012). De même, si les autorités locales agissent en faveur des organismes de microcrédit, c'est parce qu'en finançant l'auto-emploi et le micro-entrepreneuriat ils

contribuent au développement et au dynamisme de l'économie locale. M. Dai explique en effet qu'en répondant à des besoins considérables de financement du micro-entrepreneuriat qui, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, est laissé de côté par le système bancaire classique, les organismes de microcrédit constituent une source de financement précieuse. C'est à ce titre qu'ils bénéficient du soutien des autorités locales.

« Le gouvernement [local] soutient complètement notre travail. En Chine, il y a des grandes et des petites banques. Les grandes entreprises en situation de monopole ne manquent pas de soutien financier, mais les micro-entreprises oui. Il n'y a pas assez de banques implantées localement pour les accompagner. À ce niveau là le gouvernement est derrière nous » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Aussi, comme rapporté dans le chapitre 6, les autorités locales, qui subventionnent les programmes de microcrédit de Gongo-om et Gongo-cr, ne luttent pas contre les détournements des « microcrédits de femme », puisqu'ils contribuent à dynamiser l'économie locale.

Dans ce contexte d'autoritarisme fragmenté, les relations qu'entretiennent les organismes de microcrédit avec les autorités locales peuvent être comprises comme un « contrat particulariste » (Shirk, 1993) offrant la possibilité aux officiels à l'échelle locale de gagner en popularité politique grâce aux subordonnés (les organismes de microcrédit) à qui ils apportent un soutien précieux. Comme l'indique François Gipouloux (2009), les pouvoirs locaux jouent un rôle croissant dans la mise en place de pratiques autarciques, contribuant à une fragmentation du marché. Alors que les conflits vont en s'aiguissant entre le centre et les provinces, la transformation de l'économie régionale en une « économie de fief » (*zhuhou jingji*) résulte du partage des pouvoirs intervenu au cours des années 1980 (Huang Renwei, 1995). Néanmoins, M. Dubois juge que les obligations qu'impliquent un tel contrat particulariste ne sont pas conciliables avec le dispositif de microcrédit.

« Ils ne sont pas très satisfaits de notre gestion des risques car parfois ils veulent distribuer des microcrédits qui sont un peu liés à la politique, on va dire à la politique locale » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Par ailleurs, les organismes de microcrédit évoluant dans une zone grise, leur reconnaissance ne peut être acquise. Par conséquent, ceux-ci sont soumis à un contrôle strict exercé par les autorités locales. Nous l'avons vu, le projet d'implantation de Mcc-

se a été lancé en 2005 lorsque la Banque centrale a souhaité tester le potentiel du microcrédit à apporter une solution aux « trois problèmes ruraux » dans le cadre de la politique d'« édification des nouvelles campagnes socialistes » du tandem Hu Jintao – Wen Jiabao (Ahlers et Schubert, 2009). La Banque centrale ayant déterminé cinq provinces pilotes en accord avec la Commission de réglementation bancaire de Chine, Igbm a conseillé au groupe d'investisseurs de Mcc-se d'établir la compagnie au sein de l'une d'elles. Les autorités d'une des villes-préfecture de cette province se sont montrées particulièrement intéressées et encourageantes, conduisant le groupe d'investisseurs à concrétiser son projet dans le district le plus proche. Toutefois, à l'origine, le groupe souhaitait établir le siège de Mcc-se dans un autre district, à savoir l'un des plus pauvres de la province concernée. Mais les autorités locales ont contraint Mcc-se à s'implanter à proximité de la ville-préfecture afin qu'elles soient en mesure de contrôler aisément ses activités. Le premier critère retenu pour le choix d'implantation ne vise donc pas à se rapprocher physiquement de la cible *a priori* prioritaire que représentent les ruraux pauvres qui, pour être approchés, nécessitent aujourd'hui un budget supplémentaire que Mcc-se peine à allouer¹⁶⁹. C'est pourquoi M. Pan déplore que Mcc-se ne s'attache pas à proposer des microcrédits à ceux qui n'y ont pas accès comme elle le prétend. La détermination de leur cible implique, s'indigne-t-il, d'autres facteurs modifiant les objectifs du microcrédit et conduisant à une sorte de schizophrénie. Ainsi, certains promoteurs jugent le contrôle exercé par les autorités locales contraignant.

Tandis que les activités des organismes de microcrédit sont encadrées par des arrangements avec les autorités locales, ces dernières cachent, pour préserver leurs intérêts, certaines de leurs pratiques au gouvernement central à la manière des relations smithiennes principal/agent. Ceci explique notamment les difficultés, détaillées plus haut, éprouvées à approcher certains organismes. Sachant que dans ce contexte d'autoritarisme fragmenté les *guanxi* peuvent constituer un pouvoir informel en opposition au pouvoir de l'État-Parti (Yan Yunxiang, 1996), l'arrivée d'un observateur externe est susceptible de rompre un équilibre fragile ou plus exactement d'attirer l'attention sur les arrangements plus ou moins cachés entre les autorités locales et les organismes de microcrédit. M. Johnson raconte comment chacune de ses visites sur le terrain, aussi rares soient-elles, suscite, dit-il, une grande tension.

¹⁶⁹ Pour rappel, lors de la réunion biennale de Mcc-se un responsable-clientèle a demandé à l'équipe dirigeante d'allouer davantage de moyens pour approcher les habitants des zones rurales, les coûts de promotion étant plus élevés en raison des transports moins développés à la campagne.

« [L'activité de Ong-us] repose essentiellement sur des relations. Et chaque fois qu'un étranger vient, quelque soit son intention, ils la percevront systématiquement comme nuisible. Chaque fois que j'y vais il n'y a que de la tension » (extrait de l'entretien avec M. Johnson, chargé de projet chez Ong-us).

Évoluant elles aussi dans une zone grise, les ONG s'attachent à ne pas faire parler d'elles et à ne pas attirer l'attention du gouvernement central (Spire, 2011). M. Jiang entretient, au profit de Mcc-se, d'excellentes relations avec les autorités locales. Mais lorsque je lui demande pourquoi sa compagnie n'est pas, au même titre que Vtb-se ou Rcc, partenaire du programme de « microcrédits de femme » supervisé par Gongo-om, il explique que Mcc-se, contrairement à Vtb-se, n'est pas une banque. Par conséquent elle ne dispose pas des mêmes relations indispensables pour négocier un tel partenariat. Traiter avec les autorités locales ne lui pose aucun problème, mais cela devient trop compliqué, dit-il, lorsqu'il s'agit de s'adresser plus haut.

Ainsi, dans leur intérêt respectif, les organismes de microcrédit et les autorités locales s'évertuent de concert à préserver leur relation de « symbiose contingente » (Spire, 2011). Cette expression fait référence à l'équilibre fragile sur lequel reposent les bénéfices et les contraintes mutuels des autorités locales d'une part et des ONG et des organisations locales à but non lucratif d'autre part. Or, cette expression se révèle particulièrement adaptée aux relations qu'entretiennent les organismes de microcrédit avec les autorités locales.

1.1.4 La corruption : une pratique courante

L'activité des organismes de microcrédit procède de relations entretenues à travers le jeu du don et du contre-don. Il peut tout autant s'agir d'échanges de bons procédés, de biens ou encore d'enveloppes rouges (*hongbao*)¹⁷⁰. Parfois perçues comme avilissantes, immorales et socialement injustes, certaines de ces pratiques sont désignées comme étant de la corruption. Le mot le plus communément employé en chinois pour faire référence à la corruption est *tanwu* qui littéralement signifie avidité et crasse renvoyant à une image de dépravation. L'aversion chinoise pour la corruption est d'autant plus évidente lorsque le terme est utilisé conjointement avec *fuhua* ou *fubai* pour décrire une personne, un gouvernement ou une société corrompue. Littéralement, tandis que *fuhua* signifie gâté et pourri, *fubai* peut être traduit par pourriture et échec. Si le langage officiel est moins fleuri il n'en est pas moins équivoque : *yichuan mou shi* signifie utiliser le pouvoir ou l'autorité à des fins personnelles et *jia gong ji si* fait référence à

¹⁷⁰ Pour rappel, les enveloppes rouges (*hongbao*) sont la forme traditionnelle du don d'argent en Chine.

l'utilisation de ressources publiques pour un usage personnel. Alors que ces termes dénoncent un comportement égoïste, la corruption demeure *bu zheng zhi feng*, c'est-à-dire mauvaise ou sournoise. Dès lors, en Chine comme ailleurs (même si les pratiques varient considérablement d'une société à l'autre), la société condamne la corruption (Kwong Julia, 1997).

Il n'en demeure pas moins qu'une grande partie du fonctionnement de la société chinoise repose traditionnellement sur de telles pratiques. La corruption, en Chine, est viscérale : parce qu'elle est enracinée dans le familialisme, elle s'inscrit à un haut degrés de pénétration des activités sociales. Mais en se heurtant à un haut sens moral chinois, elle est perçue comme socialement injuste, ce qui constitue une menace pour la pérennité du pouvoir du PCC (Gipouloux, 2009). En outre, l'économie du don constituerait un pouvoir informel en opposition au pouvoir de l'État socialiste (Mei-hui Yang, 1989). Toutefois, la frontière entre une personnalisation forte des relations marchandes et la corruption est très mince (Gipouloux, 2009). Ainsi, même si le gouvernement de la Chine impériale voyait la corruption comme une menace à la stabilité de la société, il ne la punissait jamais sévèrement (Park, 1973; Waley-Cohen, 1993).

J'ai mené mon enquête de terrain en 2013 en pleine campagne anticorruption¹⁷¹, dans le cadre de laquelle chacun des membres des autorités à tous les échelons du gouvernement était susceptible de participer à des formes de sessions d'autocritiques. Tous les jours, la presse chinoise rapportait le nom de fonctionnaires alors contraints de démissionner. Ayant logé dans le dortoir des responsables-clientèle de Mcc-ch, j'ai profité du temps passé avec elles pour discuter de cette actualité chinoise. Toutes s'accordaient à dire que cette campagne anti-corruption n'avait pas de sens, de nombreux services publics et privés étant intriqués dans ces échanges d'enveloppes rouges. Toutes avaient des exemples pour illustrer leur propos : de l'enveloppe que les parents de l'une d'elles avaient donnée au chirurgien¹⁷² lorsque celui s'appretait à opérer la grand-mère, à celle offerte à l'occasion de naissances et de mariages, jusqu'à celle que le frère d'une autre avait glissé à ses recruteurs lors d'un entretien pour un poste de fonctionnaire. Après que son frère fut parvenu à passer le concours, c'est l'épaisseur de l'enveloppe rouge donnée aux recruteurs qui fut déterminante. Au cours

¹⁷¹ Pour une lecture détaillée de l'une des plus grandes campagnes menées contre la corruption du pouvoir (tant au niveau des dirigeants de haut rang, les « tigres », qu'à celui des bureaucrates de base, les « mouches ») dans l'histoire moderne de la Chine lancée par Xi Jinping au lendemain de sa prise de fonction de secrétaire général du PCC en mars 2013, voir Doyon (2013) et Samson (2014).

¹⁷² Pour illustrer ce propos un article de presse rapporte qu'un docteur chinois est parvenu à amasser de cette manière 18 millions de dollars US: <http://www.theguardian.com/world/2015/apr/28/chinese-doctor-took-more-than-18m-worth-of-bribes-say-reports> (consulté le 28 avril 2015).

d'un déjeuner un responsable-clientèle raconte aussi comment son recrutement chez Rcc s'est passé. Il dit d'abord avoir passé un test écrit puis un entretien. Lorsque je lui demande d'en relater le déroulement, il confie : « ce n'est pas l'entretien en lui-même qui a été déterminant. En Chine, vous savez comment ça marche... ».

La corruption peut être mal perçue si en servant les promoteurs individuellement, elle nuit aux organismes de microcrédit. Nous l'avons vu, un système de rotation d'agence a été mis en place à l'attention de leur responsable afin de limiter la corruption entre le personnel de Mcc-se et les clients. Toutefois, l'annonce de cette décision n'a pas été justifiée par la volonté de combattre la corruption mais par celle de varier les activités des responsables d'agence. Le problème de la corruption est combattu de manière détournée, d'une part pour protéger certains employés de Mcc-se d'une perte de face, et d'autres part, comme les employées de Mcc-ch l'ont souligné, parce que tout le monde est susceptible d'être un jour amené à donner une enveloppe rouge. C'est pourquoi cette pratique ne peut pas faire l'objet d'une attaque frontale.

Néanmoins, la prévention de telles pratiques est loin de s'appliquer à l'ensemble des organismes étudiés. Le cas de M. Cunzhang qui, en tant que chef de son village, bénéficie du « microcrédit de femme », alors même qu'il affirme, non sans fierté, que sa femme ne travaille pas a été évoqué dans la partie précédente. Par ailleurs, ce « microcrédit de femme » est distribué dans le cadre d'un dispositif supervisé par Gongo-om et faisant l'objet d'un partenariat avec Rcc, qui compte plus de 40% d'employés membres du PCC. Pour autant, au cours de notre entretien, M. Cunzhang, lui-même, a spontanément dénoncé la corruption portant atteinte aux programmes d'aide et de développement de l'État. Il raconte comment certains agents ont profité des subventions versées par le gouvernement à la suite du séisme qui a sévèrement frappé le Sichuan en 2008.

« Une personne ou deux ou trois peuvent toucher 60 000 yuans. On prend en compte le foyer. Après avoir reconstruit leur maison, les pauvres ont pu avoir 10 000 yuans de plus. Dans notre village presque tous les villageois ont eu la subvention de l'État mais il y a aussi eu des problèmes au sein de notre gouvernement. Certains agents ont arnaqué les villageois et ont mis l'argent dans leurs poches. Donc les problèmes sont apparus quand les limites n'ont plus été maîtrisées » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur chez Rcc et chef de son village).

Pour toutes ces raisons, et à l'instar des limites arbitrairement fixées, soulevées par M. Cunzhang, une nette majorité des interlocuteurs voient dans l'une des plus grandes

campagnes menées contre la corruption du pouvoir dans l'histoire moderne de la Chine (Doyon, 2013 ; Samson, 2014), une lutte artificielle. La corruption étant inscrite à un haut degré de pénétration des activités sociales, de nombreux interlocuteurs affirment qu'il est impensable de l'éradiquer. Néanmoins, ils sont convaincus que cette campagne vise davantage à redorer l'image d'un État-Parti confronté à de nombreuses lignes de fractures¹⁷³ susceptibles de compromettre son emprise sur le pays qu'à lutter contre la corruption.

De plus, en dépit de cette grande campagne, la corruption ne diminue pas, voire s'intensifierait¹⁷⁴. L'un de mes interlocuteurs, citant un proverbe, s'est exclamé « quand l'eau est claire il n'y a pas de poisson » (*shuiqing wuyu*). Au même titre que cette lutte artificielle s'attaque à des pratiques cachées qu'il ne convient pas d'exposer au grand jour (quand bien même elles contribuent au fonctionnement de la société), elle manque indéniablement de transparence¹⁷⁵.

Cette lutte anticorruption est en tout point assortie aux autres campagnes nationales lancées tambour battant depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping. L'une d'elles, traquant les « trois vices » (la prostitution, le jeu et le trafic de drogue)¹⁷⁶, s'attaque ainsi à la prostitution. Au regard de la réglementation chinoise, la consommation tarifée et la commercialisation de sexe sont considérées comme des activités criminelles (Chen Mei-Hua, 2012). Il n'empêche que ces services sont proposés dans tous les hôtels chinois. Néanmoins, en février 2014 la police a mené une opération largement médiatisée à Dongguan, située dans la mégapole du delta de la Rivière des Perles, où la prostitution compte parmi les industries les plus florissantes. Cette intervention de police a suscité de vives critiques de la part de l'opinion publique locale qui s'indigne que le prix fort de ces opérations dites anti-prostitution soit payé par les travailleuses du

¹⁷³ À partir de 1985 les inégalités ne cessent de croître de manière constante, et amènent la Chine à passer du modèle égalitaire japonais au modèle inverse, celui des Etats-Unis (Naughton, 2007), pays qui a toujours placé la liberté avant l'égalité tout en affichant une volonté de récompenser le travail, le talent ou le mérite (Chesnais, 2002). La Chine est ainsi devenue l'un des pays les plus inégalitaires d'Asie, les inégalités socioéconomiques y étant plus marquées qu'en Indonésie, au Pakistan et en Inde. Les inégalités ne se résument pas à une polarisation entre riches et pauvres mais se manifestent sur la base de différenciations fondées sur l'appartenance des individus à des groupes spécifiques selon leur sexe, leur situation géographique, leur communauté professionnelle, leur génération (Bian Yanjie, 2002 ; Attané, 2010 ; Angeloff, 2012; Li Qiang, 2012 ; Kan Karita, 2013).

¹⁷⁴ The Washington Post, *China launched an anti-corruption campaign last year. So why is its reputation getting worse?*, 2 décembre 2014 : <http://www.washingtonpost.com/blogs/worldviews/wp/2014/12/02/china-launched-an-anti-corruption-campaign-last-year-it-doesnt-seem-to-be-working/?postshare=3421417624133131> et The Wall Street Journal, *Despite 'Tigers and Flies' Push, China Corruption Seen as Worsening*, 3 décembre 2014 : <http://blogs.wsj.com/chinarealtime/2014/12/03/despite-tigers-and-flies-push-china-corruption-seen-as-worsening/> (consultés le 20 février 2015).

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Les « trois vices » que sont la prostitution, le jeu et le trafic de drogue furent éradiqués après l'arrivée des communistes au pouvoir mais prolifèrent à nouveau depuis les réformes d'ouverture (Chen Mei-Hua, 2012).

sexe et qui dénonce l'opacité dans laquelle elles sont envoyées dans des centres de détention et d'éducation¹⁷⁷. Ces opérations sont en effet révélatrices de l'hypocrisie d'un système où l'État-Parti ne manque pas d'affirmer son autoritarisme tout en cautionnant dans le même temps la prostitution, tolérée moyennant des enveloppes rouges, voire organisée par la police¹⁷⁸. La lutte anti-corruption tient de la même hypocrisie : elle n'a pas pour véritable projet d'éradiquer une corruption qui demeure viscérale, mais bien de redorer l'image de l'État-Parti qui en frappant les plus faibles ou les plus dérangeants affiche un haut sens moral à travers de nombreuses sessions d'autocritiques et des vagues d'arrestations.

1.2. Les limites des *guanxi*

1.2.1 L'indispensable commercialisation des organismes de microcrédit à but non lucratif

Comme souligné dans le chapitre 4, la majorité des promoteurs estime que seules les ONG ou les organismes de microcrédit à but non lucratif peuvent se concentrer sur une clientèle majoritairement féminine.

Les ONG sont des organisations à but non lucratif, privées, fondées sur le bénévolat et caractérisées par un niveau minimum d'institutionnalisation et d'auto-gouvernance, les fondations à but caritatif et les entreprises sociales étant exclues (Wu et Chan, 2012 ; Pils, 2012). Les ONG et les organisations locales à but non lucratif¹⁷⁹ (en dehors bien évidemment des GONGO) sont source de crispations pour le gouvernement qui maintient son contrôle sur leur développement depuis plus de vingt ans (Wu et Chan, 2012). C'est pourquoi il exige des organisations désirant s'enregistrer en tant qu'ONG de s'affilier à la cellule locale du Parti (Cheng Joseph, 2010). Toutefois, seul un nombre restreint d'organisations parvient, à la faveur de relations proches avec le Bureau des affaires civiles, à valider son enregistrement (Yang Lichao, 2011). Plus les ONG sont

¹⁷⁷ Le Monde, *Chine : Dongguan soutient ses prostituées*, 17 février 2014 : http://www.lemonde.fr/international/article/2014/02/17/chine-dongguan-soutient-ses-prostituees_4367909_3210.html (consulté le 17 février 2014).

¹⁷⁸ Libération, *Avec son « balayage du vice », Pékin fait du racolage*, 13 février 2014 : http://www.liberation.fr/monde/2014/02/13/avec-son-balayage-du-vice-pek-in-fait-du-racolage_980066 (consulté le 13 février 2014) ; Le Monde, *La Chine lance une « tempête anti-pornographie »*, 17 février 2014 : http://www.lemonde.fr/asi-e-pacifique/article/2014/02/17/en-chine-une-campagne-nationale-contre-la-prostitution_4368073_3216.html (consulté le 17 février 2014). Par ailleurs, arrêtées et envoyées dans la plus grande opacité dans des centres de détention et d'éducation, ce sont, comme ailleurs dans le monde, les travailleuses du sexe qui payent le prix fort de ces opérations dites anti-prostitution (à ce sujet, voir *Les premières personnes à être expulsées, ce sont les prostituées*, 13 juin 2014 : <http://blogs.mediapart.fr/edition/socrates-football-club/article/130614/les-premieres-personnes-etre-expulsees-ce-sont-les-prostituees>, consulté le 13 juin 2014).

¹⁷⁹ Il s'agit de ma traduction de *grassroot organisation* définie comme une organisation qui ne bénéficie ni de liens avec le gouvernement ni de soutien officiel. Il s'agit, autrement dit, d'organisation qui ne comptent que sur elles-mêmes tant pour vivre que pour mourir (*zisheng zimie*) (Spies, 2011).

proches du gouvernement, plus elles ont la possibilité d'entreprendre des initiatives audacieuses, tandis que les ONG les plus farouchement indépendantes sont condamnées à des actions d'envergure très limitée (Lu Yiyi, 2007). Il demeure difficile pour les ONG d'obtenir un statut légal (White *et al.*, 1996 ; Ma Qiusha, 2006), de surcroît depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, à l'origine de mesures drastiques contre l'activisme et les initiatives locales. La dizaine d'arrestations ayant frappé des femmes actives dans la lutte contre les discriminations de sexe en mars 2015¹⁸⁰ en est un des derniers exemples. Ces arrestations ont été lancées à Pékin lors de la réunion annuelle de l'Assemblée nationale populaire, un corps législatif censé représenter la participation citoyenne dans les prises de décision politiques au sein du système autoritaire du PCC. Par conséquent, certaines ONG s'enregistrent comme entreprise, comme l'illustre le cas de *Maple Women's Psychological Conseling Centre* de Pékin. Même si la Fédération des femmes préconise de laisser carte blanche aux ONG s'attachant à lutter contre la pauvreté féminine (FFC, 2009), cette ONG s'est enregistrée comme entreprise pour distribuer entre 1998 et 1999, en partenariat avec la Fédération des femmes, des microcrédits à 100 femmes dans le but des les aider à sortir de la pauvreté en élevant des lapins (Shen Guoqin, 2011 ; Yang Lichao, 2011). Alors que le gouvernement tolère les activités des ONG de femmes - dont la définition demeure imprécise mais qui pour nombre d'entre elles promeuvent l'égalité des sexes - elles se voient toutefois refuser le statut officiel d'ONG (Shen Guoqin, 2011).

Aussi, le rattachement à la cellule locale du PCC qui vise à permettre au gouvernement de mieux réguler, organiser et surveiller les ONG (Spires, 2011), entraîne inmanquablement un contrôle très rapproché. Les mesures de contrôle sur les ONG dépendent de la nature des activités (services rendus à la société, défense d'une cause particulière), de l'origine de leurs financements et de leur échelle (Pils, 2012). De fait, la plupart des ONG en Chine préfère le statut d'entreprise (Cheng Joseph, 2010). Par ailleurs, la commercialisation d'un nombre croissant d'ONG renforce le développement de l'entrepreneuriat social (Lane, 2012).

Néanmoins, les entreprises sont soumises à divers impôts. Par conséquent, ces organisations se voient contraintes de dégager suffisamment de bénéfices pour les honorer d'autant que leurs activités, source de suspicion pour les autorités, sont de surcroît susceptibles d'attiser la curiosité des contrôleurs du fisc. M. Johnson affirme

¹⁸⁰ Pour un compte-rendu de ces arrestations, voir, entre autres : <http://www.nytimes.com/2015/03/09/world/asia/china-detains-womens-rights-activists-in-several-cities.html> (consulté le 11 mars 2015).

que pour s'établir en tant qu'entreprise, certaines ONG doivent payer trois à cinq millions de dollars US.

« Il vous faut mettre trois à cinq millions de dollars. Mais aujourd'hui les ONG ne peuvent pas faire cela ! » (Extrait de l'entretien avec M. Johnson, chargé de projet chez Ong-us).

Au cours de notre entretien, M. Qiu a abordé le cas de Wokai, organisme de microcrédit à but non lucratif qui s'est vu dans l'obligation de mettre fin à ses activités. Après cinq années passées à « contribuer à l'empowerment d'une génération de micro-entrepreneurs »¹⁸¹, depuis le début de l'année 2012 le site Internet de Wokai se résume à une page qui affiche une lettre adressée aux donateurs. Dans cette lettre, la co-fondatrice et PDG de l'organisme explique que Wokai a dû cesser ses activités en raison, d'une part des difficultés rencontrées pour recruter un nouveau PDG, et d'autre part « d'obstacles de financement inattendus »¹⁸². M. Qiu juge qu'en Chine, à l'instar de Wokai, les organismes sociaux de microcrédit, ou à but non lucratif, ne peuvent pas espérer être pérennes. Je lui demande alors comment il explique la réussite de CFPA, qui se présente dans son rapport d'activité comme l'organisation de microfinance « la plus brillante en Chine » (CFPA, 2009 : 11), ou autrement dit la plus prospère, alors même que son activité revêt un caractère social. M. Qiu affirme que CFPA étant une organisation gouvernementale, elle ne sera jamais confrontée à des problèmes de trésorerie.

Face à ces difficultés de fonctionnement, les ONG qui ne souhaitent pas s'affilier à la cellule locale du Parti mais qui ne peuvent assumer financièrement un statut d'entreprise, conduisent leurs activités, déclare M. Johnson, de manière informelle. Par exemple, selon un rapport publié en 2012 par le Ministère des affaires civiles, seul 3% des ONG américaines présentes en Chine y seraient implantées légalement¹⁸³. De telles statistiques ne font qu'inciter les autorités à durcir le cadre réglementaire s'imposant aux ONG. Alors que le gouvernement élabore un nouveau projet de loi sur les ONG, un officiel a déclaré qu'il était indispensable, par souci de sécurité nationale, de revoir les textes législatifs sur les ONG¹⁸⁴. Ong-us, comme nombre d'ONG, opère, selon M. Johnson, grâce à des arrangements avec les autorités locales. Le siège éjectable que les ONG occupent, fait de la plus grande discrétion un principe de rigueur. C'est également

¹⁸¹ Site de Wokai : <http://www.wokai.org/> (consulté le 26 mai 2012).

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ <http://www.globaltimes.cn/content/872227.shtml> (consulté le 1 septembre 2014).

¹⁸⁴ Voir : <http://www.csmonitor.com/World/Asia-Pacific/2015/0310/National-security-China-ready-to-slam-door-on-foreign-NGOs> (consulté le 12 mars 2015) ; et : <http://www.reuters.com/article/2015/03/04/us-china-parliament-ngos-idUSKBN0M00C220150304> (consulté le 5 mars 2015).

la situation délicate des ONG en Chine que Mme Tan invoque pour justifier le refus de Igbm de travailler en partenariat avec elles.

« Les ONG, c'est un domaine relativement sensible ici en Chine. Vous savez, les ONG doivent (un long moment d'hésitation laisse transparaitre son embarras)... Elles sont supervisées par le Bureau des affaires civiles (un long moment d'hésitation encore) ... Donc en Chine c'est assez difficile de créer une ONG (elle rit). Donc nous n'en parlons pas » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igbm).

En assistant les activités de nombreux organismes de microcrédit à but non lucratif dans le monde, Igbm contribue à rendre le microcrédit accessible aux femmes. Pour autant, en Chine, cette institution se contente de coopérer avec des organismes de microcrédit enregistrés en tant qu'entreprise, tels que Mcc-se et Mcc-ch, ou avec des organismes de type bancaire tel que Vtb-se. De ce fait, les organismes de microcrédit les plus susceptibles de privilégier l'accès des femmes au microcrédit ne jouissent pas de l'aide significative apportée par Igbm.

1.2.2 Des relations qui nuisent aux dispositifs de microcrédit

La culture des *guanxi* peut se révéler nuisible au bon fonctionnement des dispositifs de microcrédit. En effet, les responsables-clientèle cherchent à faire profiter leurs relations de la position avantageuse qu'ils occupent pour entretenir leurs *guanxi* en montant notamment des dossiers falsifiés pour leur octroyer des microcrédits. Lors de la réunion biannuelle, le responsable du département crédit a fait part de son mécontentement quant au fait que perdure un non respect des échéances de la part des clients, et que certains problèmes persistants pourraient être résolus si les responsables-clientèle et les responsables d'agence cessaient d'accorder des microcrédits à leurs relations.

Au cours de la phase pilote du dispositif de microcrédit de Vtb-se, les responsables-clientèle se sont vus attribuer des zones géographiques sur lesquelles ils devaient prospecter et traiter des demandes de microcrédit. Les consultants justifient cette répartition géographique par un gain de temps et de coûts de transport destiné à améliorer l'efficacité du programme. Toutefois, le portefeuille des responsables-clientèle est, nous l'avons vu précédemment, constitué pour une large part sur la base de leurs *guanxi*. En s'attachant à promouvoir leurs microcrédits à travers leurs réseaux de relations et non dans les limites d'une zone géographique, les responsables-clientèle, s'afflige M. Dubois, manquent considérablement d'efficacité.

« Chaque responsable-clientèle a des clients dans tout [...] le district. Par conséquent, en termes d'efficacité, ils passent leur temps en voiture à aller voir

des clients, alors que s'ils concentraient leurs clients par zone et par responsable-clientèle, ce serait déjà beaucoup mieux. Mais nous n'avons jamais réussi à leur faire accepter ce genre de choses. Donc tu verras qu'ils passent beaucoup de temps à pas grand chose et au final personne n'est vraiment très occupé » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Par ailleurs, la relation que les responsables-clientèle entretiennent avec leur chef n'est pas des plus cordiales. Ce dernier, très antipathique, s'adresse à eux de manière agressive et autoritaire. Aussi, M. Qiu et M. Dubois ont confié avoir suggéré aux dirigeants de Vtb-se de l'écarter du programme de microcrédit en raison de son incompétence et de son refus de coopérer avec eux. Mais les dirigeants l'ont au contraire promu à un poste de chef. Cette contradiction incombe, selon les deux consultants, à l'omnipotence des *guanxi*.

« La difficulté que nous avons est que la banque n'est pas vraiment intéressée, parce que l'ensemble du personnel préfère utiliser sa méthodologie existante. Ils ne sont pas très heureux d'avoir un DRH parce qu'ils préfèrent recruter, en gros, à la manière chinoise » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

M. Dubois, consultant en microfinance dans plusieurs pays d'Asie, n'est pas présent chez Vtb-se de manière permanente. Nous avons toutefois prévu de nous rencontrer là-bas au cours de mon enquête. Mais au dernier moment il a été contraint d'annuler son déplacement : l'omnipotence des *guanxi* et la multiplication de pratiques inefficaces qui en découlent – comme par exemple l'embarras que suscite un refus en Chine et qui attermoie les opérations - compromet, petit à petit, le dispositif de microcrédit de Vtb-se et par conséquent l'utilité de sa présence sur place.

« La partie stratégique ne fonctionne pas du tout et fait que l'on essaie aujourd'hui de se réorienter vers quelque chose d'autre, mais sans savoir à quoi le projet ressemblera s'il continue, puisque cela dépend un peu des intérêts de la banque. A chaque fois [qu'Igbm] leur demande 'êtes-vous intéressés par cela', ils disent 'oui, nous sommes très intéressés'. Mais à chaque fois que l'on essaie de mettre quelque chose en place sur le terrain, la banque est finalement beaucoup moins intéressée. Donc voilà, en bref, où nous en sommes et c'est pour cela qu'aujourd'hui cela n'a pas vraiment de sens que je vienne étant donné les retards qu'il y a sur le projet. Il y a moins à faire que prévu et donc [M. Qiu] et surtout moi sommes dans l'attente de voir ce que la banque décide avant de

continuer » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Alors que M. Qiu confie quant à lui être lassé de cette mission et donc vouloir, dit-il, changer d'air, je lui demande si l'équipe dirigeante de Vtb-se croit véritablement au microcrédit, ce à quoi il répond par l'affirmative. Il estime que les problèmes principaux relèvent davantage du manque de compétence du personnel incombant à une gestion et un recrutement des ressources humaines qui, pour citer les propos de M. Dubois, s'effectue à la manière chinoise.

« Oui, bien sûr qu'ils y croient. Ils communiquent beaucoup sur le dispositif. [...] Mais les résultats ne sont pas là. Il y a des problèmes de coopération entre eux. Je pense que le principal problème se situe au niveau de la hiérarchie intermédiaire. [...] Leurs niveaux de compétences ne sont pas très élevés. Ce n'est pas une question de diplôme. Il s'agit seulement de disposer de compétences indispensables pour occuper tel ou tel poste. [...] Nous attachons une grande importance aux ressources humaines, mais eux n'ont pas véritablement de politique RH. Ils n'ont même véritablement pas de personnel consacré aux RH, même pas de DRH ! Donc pour nous c'est un gros problème » (extrait de l'entretien avec M. Qiu, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Ainsi, la corruption associée aux relations entretenues avec les autorités locales freine, selon M. Qiu, la dynamique du dispositif.

« Je pense que c'est une bonne chose que les autorités locales encouragent le microcrédit. Oui, c'est plutôt un bon signe, mais en réalité, dans la pratique, quand le gouvernement s'implique, c'est toujours bureaucratique, il y a toujours de la corruption et des transactions grises » (extrait de l'entretien avec M. Qiu, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Cependant, M. Dubois affirme, quant à lui, que c'est le système bancaire chinois dans son ensemble qui souffre, dit-il, de créances douteuses et de mauvaises pratiques.

« Par exemple, j'ai une amie, qui travaille à la Bank of Beijing, qui m'expliquait qu'ils avaient accordé un crédit à une compagnie de cinéma, pour qu'ensuite, bien sûr sans respecter les règles de crédit habituelles, la compagnie de cinéma puisse inviter les patrons de la banque au festival de Cannes. Je pense qu'il y a un sérieux problème de créances douteuses et de mauvaises pratiques dans le système bancaire chinois » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Les relations que les organismes de microcrédit entretiennent avec les autorités locales, sont aussi source de passe-droits. À l'issue d'une de mes journées d'enquête dans l'agence dans laquelle travaille M. Pan, celui-ci tient à me raccompagner à mon hôtel avec l'une des voitures de Mcc-se décorée du logo de la compagnie. Tandis que nous rencontrons un barrage de police, il suffit à M. Pan de dire aux agents que je suis quelqu'un d'important en visite chez Mcc-se pour que ces derniers nous laissent passer sans hésitation.

Avec de tels passe-droits, alors que le microcrédit vise originellement à lutter contre les inégalités d'accès au crédit, les *guanxi* cultivés par les promoteurs peuvent être source d'inégalités. En transcrivant l'entretien réalisé avec M. Cunzhang, j'ai noté sa forte tendance à répondre à côté. Le soir même je dinais avec Dayin et lui faisais part de ce constat. Selon elle, cette tendance est un trait caractéristique des personnes influentes et privilégiées qui cherchent de cette manière à obscurcir volontairement leurs affaires douteuses en embrouillant leurs interlocuteurs. En tant que chef de son village, M. Cunzhang a l'avantage de compter parmi les premiers informés des nouvelles politiques publiques dont il est par conséquent le premier à profiter. En effet, M. Cunzhang bénéficie du « microcrédit de femme » distribué par Rcc alors que, nous l'avons vu, il sa vante que sa conjointe ne travaille pas.

« [Gongo-om] a diffusé cette nouvelle lors d'une réunion. [...] C'est le gouvernement et Gongo-om qui ont organisé une réunion au niveau du district. Le district transmet l'information au canton puis à nous ensuite » (extrait de l'entretien avec M. Cunzhang, emprunteur chez Rcc et chef de son village).

1.2.3 Un système clientéliste

Mme Wan interroge un couple de clients au sujet de ses dépenses annuelles en vue de lui accorder un microcrédit. Cet échange, par lequel Mme Wan tente d'examiner le plus clairement possible les comptes du couple, dure près d'une demi-heure. C'est le temps qu'il a fallu au conjoint pour finalement déclarer qu'afin de conserver les terres sur lesquelles leur exploitation de volailles est établie, il doit entretenir de bonnes relations avec le gouvernement. Pour rappel, en dépit de la loi sur la foncier rural (entrée en vigueur le 1^{er} mars 2003), certaines autorités locales révisent arbitrairement les termes des contrats relatifs à l'usage des terres. Cela signifie, a précisé le client de Mme Wan, qu'à chaque saison, le couple donne une enveloppe rouge de 20 000 yuans aux autorités locales. Il va sans dire qu'une telle somme n'est pas sans impact sur l'activité du couple dont les bénéfices demeurent par conséquent limités. Lorsque nous quittons ce couple de clients, je profite de la route pour m'enquérir auprès de Mme Wan des motifs de

versements d'enveloppes rouges dans un tel contexte. Elle indique qu'il s'agit de corruption, faisant écho à la discussion que nous avons eue avec ses collègues dans le dortoir quelques jours auparavant, et souligne à nouveau que la corruption est partout en Chine, de l'inscription des enfants à l'école primaire à l'obtention d'un poste dans l'administration. Elle affirme qu'il s'agit d'une pratique vieille de plus d'un millénaire que la campagne anticorruption de Xi Jinping ne saurait combattre. Toutefois, la corruption est aujourd'hui imbriquée dans un double système de stratification sociale, caractérisé par la coexistence de la bureaucratie et d'un système économique de classes basé sur le marché. Ainsi, l'un des nombreux effets de la corruption, dans sa forme actuelle, est qu'elle contraint le développement des activités de ceux qui n'ont pas les moyens de satisfaire à ses exigences. En Chine, rurale le pouvoir et l'influence sont en effet déterminants pour atteindre un certain niveau de richesse (Luong et Unger, 1998). M. Yazı, éleveur de canards, est au courant qu'un « microcrédit de femme » est actuellement distribué. Puisque promoteurs et emprunteurs indiquent régulièrement et sans complexe que la grande majorité des « microcrédits de femme » est en réalité contrôlée par les conjoints des contractantes, je lui demande pourquoi il n'a pas choisi d'en faire la demande. Il confie ne pas pouvoir répondre favorablement à la demande du responsable-clientèle de la coopérative rurale de crédit à laquelle il s'est adressé. En contrepartie de l'octroi du microcrédit, ce responsable-clientèle a demandé à M. Yazı de lui verser 10% de la somme empruntée.

« J'ai été voir le responsable-clientèle de la coopérative rurale de crédit pour lui demander un microcrédit de femme, mais il m'a dit que si je voulais un microcrédit de 20 000 yuans, il fallait que je lui donne 2 000 yuans. La corruption est assez importante. Je l'ai dénoncé auprès du gouvernement »
(extrait de l'entretien avec M. Yazı, emprunteur chez Mcc-se).

Son témoignage confirme d'une part que le détournement des « microcrédits de femmes », soulevé dans le chapitre précédent, est une pratique qui sue de tous n'est en rien immorale. En effet, même si sa démarche est restée vaine, M. Yazı n'a pas hésité à se plaindre aux autorités de se voir contraint à verser un pot-de-vin pour obtenir un « microcrédit de femme ». Il confirme d'autre part les propos de M. Li, cités dans le chapitre 6, qui avance que pour se voir octroyer un microcrédit, les clients des coopératives rurales de crédit doivent donner des enveloppes rouges. En raison de leurs liens forts avec les autorités locales, les politiques de prêts des coopératives rurales de crédit sont largement influencées par les gouvernements locaux et par conséquent affectées par des pratiques douteuses (Marteau, 2005).

Une enquête rassemblant 214 foyers ruraux (Luong et Unger, 1998) a également souligné la distribution de microcrédits à des ruraux en contrepartie de pots-de-vin. En effet, seuls 10% d'entre eux s'étaient vus octroyés un microcrédit dans le cadre d'un programme gouvernemental. Dans un des districts étudiés, la quasi-totalité des microcrédits a été accordée aux proches des officiels du bourg et du village ainsi qu'aux foyers les plus riches, qui ont utilisé leur microcrédit pour louer la terre des voisins à court de capital. Dans un autre district, la plupart des microcrédits avait été distribuée aux proches des employés de la Banque agricole de Chine et des coopératives rurales de crédit.

Les activités marchandes microfinancées se révèlent donc majoritairement accessibles aux plus riches. Le microcrédit repose sur des relations officielles prenant la forme de népotisme et de corruption qui participent de la concentration de richesse dans les mains des ménages les mieux nantis (Luong et Unger, 1998). Les politiques du PCC alimentant le fait que le niveau de vie des individus repose avant tout sur leurs réseaux de relations (Whyte, 1995), Mme Wan confirme que les *guanxi* déterminent le succès des micro-entreprises. Par conséquent, les individus qui ne disposent pas des moyens d'entretenir des *guanxi* prometteurs sont condamnés à la précarité. Les auto-entrepreneurs ne peuvent pas se contenter d'investir leurs profits dans leur activité. Leurs actifs doivent également leur permettre d'acheter la coopération et la protection politique (Luong et Unger, 1998).

Au delà de la solvabilité, la capacité d'emprunter et d'entreprendre et de se voir accorder un crédit par un organisme financier est dès lors source de fierté.

« En Chine, les gens se focalisent tellement sur les relations que ce genre de personne tient à s'assurer qu'il est en mesure d'avoir des relations avec la banque lui permettant d'obtenir de l'argent auprès de la banque. Ces gens-là sont très fiers d'eux » (extrait de l'entretien avec M. Qiu, consultant en microfinance pour Vtb-se).

De ce point de vue, l'obtention d'un microcrédit peut apporter une forme de reconnaissance sociale dans la mesure où elle atteste de solides *guanxi*. Toutefois, les normes analysées précédemment limitent la capacité des femmes à cultiver de larges *guanxi* pour elles-mêmes. En effet, d'une part cultiver les *guanxi* indispensables au bon fonctionnement d'une activité oblige les femmes à ne pas se conformer à certaines normes sexuées en incarnant un rôle qui, au regard des normes, n'est pas le leur. D'autre part, lorsqu'elles cultivent des *guanxi*, notamment dans le cadre de différents événements communautaires, elles le font le plus souvent pour le compte de leur

conjoint ou de l'entreprise familiale. La reconnaissance sociale passant par l'octroi d'un microcrédit semble donc leur être difficilement accessible.

2. L'AUTONOMIE INHIBÉE

2.1. Un gouvernement des individus passant par l'adéquation de l'ordre cosmique et de l'ordre terrestre

2.1.1 Un entrepreneuriat individuel empêché dans son développement

L'autonomie économique en général et celle des individus, notamment promise par un auto-emploi microfinancé, en particulier est contenue par un gouvernement historiquement attaché à préserver l'ordonnement du monde. En effet, dans la Chine impériale, l'économie est étroitement subordonnée au politique. Les mandarins sont les interprètes de l'ordre cosmique, et le bon gouvernement des individus passe par l'adéquation de l'ordre cosmique et de l'ordre terrestre (Ocko, 1997 ; Gipouloux, 2009). Répondre aux exigences de l'économie pour le respect de cet ordre apparaît primordial. Alors que nous discutons de la réussite dans les affaires des contractants de microcrédits, M. Fu lance : « *zhizu chang le !* », c'est-à-dire « qui se satisfait de peu sera heureux ». Le secteur de l'auto-emploi ou de l'entrepreneuriat individuel est, aux échelles micro-locales de la Chine, extrêmement libéral. Moins de 24 heures suffisent à ouvrir un petit commerce tel une échoppe ou un stand ambulancier. À cet égard, la Chine se montre beaucoup plus libérale que nombre de pays occidentaux. Mais du fait de la fragmentation de la gouvernance et des marchés, héritée de l'empire chinois, la vision des entrepreneurs ne peut pas dépasser l'échelle locale. Ceux-ci se heurtent à un plafond de verre qui, tenant de la collusion entre le pouvoir et les grands groupes monopolistes, empêche les petites entreprises de se développer (Gipouloux, 2009). En dépit du slogan politique du « rêve chinois » qui renvoie à l'idée que n'importe qui partant de rien peut réussir, ce plafond de verre empêche un petit entrepreneur partant de rien de trop grandir afin de maintenir le monopole des grands groupes et ainsi le contrôle de l'État sur l'économie du pays. Dès lors, outre la perspective de court terme dans laquelle les entrepreneurs chinois inscrivent traditionnellement leurs activités, celles-ci sont inéluctablement condamnées à un développement marginal. Par conséquent, un tel contexte remet en question tant les *success stories* sur l'auto-emploi chinois que celles du microcrédit en matière d'entrepreneuriat indiquées dans le premier chapitre. Il remet également en question l'objectif poursuivi par M. Pan qui souhaite que ses clients soient progressivement capables d'emprunter des sommes de plus en plus importantes.

Comme le montrent les travaux de François Gipouloux (2009), la structure polymorphe de l'empire chinois fait que celui-ci n'a pas pour ambition d'imposer son hégémonie à ses concurrents. En raison des échelles continentales de son territoire, ses préoccupations majeures visent à maintenir l'harmonie, l'équilibre et la stabilité. Ses finalités économiques en sont par conséquent congruentes. L'empire chinois repose sur une collection de cellules relativement autarciques établies à la campagne selon un mode de gouvernance fragmenté jusqu'au niveau le plus bas. De ce fait, pour ne pas être perçu comme un facteur déstabilisant de l'équilibre établi entre les différents acteurs, l'échange doit être contenu à une échelle locale. Le gouvernement chinois s'attache à confiner l'économie marchande dans une zone d'appoint afin de prévenir trois dangers :

1. l'abandon des terres;
2. des normes de consommation qui ne tiennent plus compte de la hiérarchie;
3. la dissolution du lien social.

Sous les dynasties Ming (1368-1644) et Qing (1644-1912), les riches entrepreneurs étaient de grands marchands dont le monopole était commissionné par le gouvernement. Aujourd'hui, comme l'atteste le communiqué du 3^e plenum du XVIII^e Comité central¹⁸⁵, de grandes sociétés d'État promises à devenir de plus en plus riches et de plus en plus protégées par l'État, cohabitent avec une myriade de moyennes, petites et micro-entreprises qui, malgré leur grande vitalité, ont beaucoup de mal à se développer. Dès lors, les économies locales peinent à se développer comme le montre l'exemple de Hainan où en dépit d'un grand nombre de petites entreprises, qui demeurent contraintes dans leur expansion, la province éprouve des difficultés à dynamiser son développement local (Goulard, 2014). Le développement limité des petites et micro-entreprises remet donc en cause les objectifs poursuivis par les promoteurs. En effet, comme souligné précédemment, les promoteurs cherchent à dynamiser l'économie locale, aussi bien de manière directe en proposant une solution aux « sannong » que de manière détournée en cautionnant la récupération masculine des microcrédits distribués aux femmes. Il ne suffit pas de financer des micro-entreprises ou des auto-emplois par microcrédit pour impulser des dynamiques de développement. Ce n'est pas la quantité de ces agents économiques qui apparaît déterminante en matière de développement mais davantage leur capacité à se développer. Les vertus du marché prônées par le microcrédit se heurtent ici à l'autoritarisme de l'État-Parti.

¹⁸⁵ http://www.china.org.cn/china/third_plenary_session/2014-01/15/content_31203056.htm (consulté le 15 janvier 2014).

A l'instar des organismes de microcrédit, les entreprises qu'ils financent sont libres d'évoluer dans une zone grise tant qu'elles se contentent de faire ce que l'État attend d'elles, c'est-à-dire de satisfaire les besoins de proximité de la population locale.

Le développement économique étant susceptible d'impulser des dynamiques d'autonomisation de la société, il y a aujourd'hui une tension forte entre développement et contrôle (Gipouloux, 2009). Par conséquent, comme le notent Sébastien Billioud et Jean-François Huchet (2007), l'harmonie est une nécessité pour un Parti soucieux de perpétuer son emprise sur le pays. La « société harmonieuse » (« *shehui zhuyi hexie* ») est devenue un des concepts de la Chine socialiste dont la promotion a accompagné le lancement des réformes d'ouverture et fut réitéré lors du XVII^e congrès du PCC d'octobre 2006. La Résolution adoptée lors de la 6^{ème} session plénière du Comité central du PCC indique qu'« une société harmonieuse nécessite un État de droit plus fort et qui fasse plus autorité »¹⁸⁶. La « société harmonieuse » est notamment garantie, nous l'avons vue, lorsque les relations entre individus répondent à un schéma dual et complémentaire principe des relations humaines fondamentales. Par exemple, ce n'est pas les délits ou les crimes en premier lieu qui sont jugés mais l'atteinte portée, au travers de ces crimes et délits, au respect des relations humaines (MacCormack, 1996). Dans cette perspective l'autonomisation des femmes va à l'encontre de la « société harmonieuse ». Or, la propagande sur l'harmonie ayant largement imprégnée la société chinoise, celle-ci ne fournit donc pas de terrain propice à la lutte contre la subordination des femmes par le microcrédit. C'est pourquoi, dans la réalité, la lutte contre la subordination des femmes par le microcrédit n'est pas davantage vigoureusement encouragée.

2.1.2 Le maintien de relations de domination

Dans son analyse des demandes de réparation en justice et de réhabilitation (*pingfan*) pour des préjudices subis pendant des campagnes politiques de l'État maoïste, Eva Pils (2007) conclut à la persistance d'une représentation autoritaire des rapports entre les gouvernants et les gouvernés. Becky Hsu (2014) avance que la microfinance entretient les relations de pouvoir entre l'État et les paysans, déjà observées dans la Chine impériale (Deng Kent, 2003).

Au même titre qu'il convient de comprendre la faible influence de l'éducation sur la transformation des rapports de domination entre hommes et femmes dans un contexte d'hégémonie du pouvoir politique, c'est dans cette même perspective qu'il faut comprendre le faible potentiel de l'accès des femmes au microcrédit sur la

¹⁸⁶ Extrait de la Résolution adoptée lors de la 6^{ème} session plénière du Comité central du Parti communiste chinois en octobre 2006.

transformation des rapports sociaux de sexe. Comme le note Monique Selim (2013), le contexte chinois met en scène la subordination de l'éducation au politique dans les processus d'émancipation relative, le savoir qu'accumulent les jeunes femmes est piégé par une domination politique globale. Le savoir n'est donc pas orienté vers une autonomisation des actrices et occupe un rang subalterne, et ce, y compris dans les représentations qu'elles se font d'elles-mêmes. Ce qui est valable pour l'éducation l'est ici pour le microcrédit. L'hégémonie du pouvoir politique limite en effet la capacité du microcrédit à impulser des dynamiques de changements des rapports sociaux de sexe. Dans les faits, le microcrédit n'est pas orienté vers une autonomisation des contractantes et fait l'objet de préoccupations marginales, y compris dans les représentations qu'elles se font d'elles-mêmes. Aussi, la relative indépendance financière que certaines d'entre elles parviennent à gagner reste pris dans les rets d'une domination politique autoritaire. Dans le gouvernement par le *ren*, Mencius préconise de gouverner un pays comme une famille (Cheng Anne, 2002). Un dicton chinois dit que l'origine du monde réside dans l'État et l'origine de l'État réside dans la famille (Zhang Xiaojun, 2012). Il existe une analogie entre la répartition du pouvoir au sein du gouvernement et celle au sein du foyer. Alors qu'au sein des États européens du millénaire précédent le pouvoir était réparti de manière relativement équilibrée, en Chine celui-ci était pleinement concentré entre les mains de l'empereur. C'est là que la concentration du pouvoir entre les mains du patriarche, à la tête du foyer, trouve son origine en Chine (Van Zanden, 2009). L'émergence de la famille élargie patriarcale, qui dote le patriarche de l'autorité sur tous les membres, y compris sur les jeunes hommes, est liée à la constitution et au contrôle de la famille par l'État (Ortner, 1978). Or comme le souligne Isabelle Guérin et Jane Palier (2006), tout processus mettant en jeu des rapports de pouvoir est par essence conflictuel. Dès lors, en luttant contre la domination des conjoints et des hommes à l'égard desquels les femmes sont en position de subordination, leur émancipation défie indirectement l'autorité de l'État et constitue ainsi une menace à la stabilité sociale. Par conséquent, si le microcrédit contribue à lutter contre les inégalités des sexes, en rompant l'équilibre cosmique, il est alors susceptible de nuire à l'emprise du gouvernement sur le pays. Dans les faits, il va donc à l'encontre des intérêts du gouvernement d'encourager activement la lutte contre la subordination des femmes par le microcrédit.

Mais l'inclination au conservatisme de la société chinoise contribue aussi à perpétuer une organisation traditionnelle de la société (MacCormack, 1996). Jamais aucun mouvement contestataire n'a dans le passé été lancé en vue de bouleverser l'ordre établi. Alors que la perpétuation du despotisme serait un problème inhérent aux États

asiatiques peinant à s’émanciper d’autocraties paternalistes, les actions menées par les insurgés visaient uniquement à améliorer leur condition de vie. Les subalternes auraient pu s’émanciper si le système avait été renversé (Tanaka, 1984). Néanmoins les rebellions n’avaient pas cet objectif mais celui de maintenir voire rétablir l’ancien ordre socioéconomique (Deng Kent, 2003 ; Bianco, 2005). De ce point de vue, la société chinoise n’apparaît pas favorable au bouleversement de l’ordre établi, condition indispensable à l’émancipation des femmes.

Aussi, le gouvernement s’attache à prévenir toutes formes d’organisations collectives de groupes d’individus autonomes visant à combattre les abus qu’ils subissent. Alors que le gouvernement de la Chine impériale anéantissait toute forme de contestation susceptible de troubler l’organisation patriarcale de la société (Tanaka, 1984), l’autonomie des individus en général, et des femmes en particulier, est tuée dans l’œuf, le corporatisme d’État se réimposant de lui-même (Unger, 2008). Dans une telle perspective, le gouvernement ne se garde pas seulement d’encourager l’autonomisation des femmes par le microcrédit mais annihile en définitive dans la pratique tout ferment d’une émancipation réelle.

2.1.3 Une conception négative de l’individu

Dans le cadre de son étude sur la société en civile en Chine, Anthony Spires (2013) a recueilli le témoignage d’un employé d’une ONG chinoise qui déclare que la plupart des Chinois, et des travailleurs dans les ONG en particulier, est dépourvue de « sens de l’égalité » (*pingdeng de xintai*). En chinois, le terme égal se traduit par *dengyu*, *deng* faisant référence à une égalité dans une hiérarchie définie, ce qui diffère de *ping deng*, *ping* faisant davantage référence à un aplanissement (Chen Jeng-Guo, 2007). Dans une perspective bouddhique, *pingdeng* renvoie à un vide et à une négation (Qin Hui, 2005). Le taoïsme qui s’est développé à partir du VI^e siècle avant notre ère, et plus tard le bouddhisme apportent une image assez favorable des femmes. Comme l’explique Isabelle Attané (2010a), à leur introduction en Chine aux VII^e et VIII^e siècles, les textes bouddhiques soulignaient l’égalité des deux sexes mais demeuraient ambivalents au sujet des femmes à la fois craintes pour leurs pouvoirs tentateurs et exaltées dans leur rôle de mère et de conjointe. La distinction qu’opère le taoïsme entre les deux sexes passe par l’éloge du négatif (la femme), supérieur au positif (l’homme), de l’inactivité, supérieure à l’activité (Van Gulik, 1971 ; Attané, 2010a). Mais la récupération qui est faite de la tradition occulte la véritable complémentarité qui ressort de la supériorité du négatif sur le positif. L’homme, à qui est associé positif et activité, est aujourd’hui

présenté comme supérieur. Dans un tel contexte de distorsion des traditions, l'égalité des sexes se révèle dans les faits impraticable.

En effet, plus que de l'absence d'un « sens de l'égalité », cette étude des acteurs de la microfinance chinoise souligne la négation de l'individu. Prenons l'exemple du match de badminton en double, qui opposait M. Jiang, directeur de Mcc-se, et l'un de ses collaborateurs à deux responsables-clientèle. La seconde journée de la réunion biannuelle de Mcc-se est consacrée à différentes épreuves sportives. A cette occasion, M. Jiang et son co-équipier parviennent en finale de l'épreuve de badminton au cours de laquelle leurs deux adversaires les laissent gagner de manière tout à fait ostensible. Les échanges de volants répondent ici au schéma duel et complémentaire supérieur/subalterne, qui, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, constitue le principe des relations humaines fondamentales. Ce schéma duel interdit aux responsables-clientèle, qui se trouvent en position subalterne par rapport à M. Jiang, d'exprimer leur force en l'emportant sur leur supérieur. Il y a ici négation de l'individu au profit des relations entre individus.

En effet, dans la Chine impériale les individus ne sont pas identifiés individuellement (MacCormack, 1996). Aujourd'hui encore, en dépit d'un amendement constitutionnel de 2004 qui stipule que le Parti reconnaît et protège les droits de l'homme, celui-ci n'a jamais, pour autant, reconnu les droits individuels, se contentant d'en donner une définition *ad hoc* (Froissart, 2012). Le concept de citoyen individuel, ou *gongmin*, coexiste avec *renmin*, le peuple, un mot pluriel dont la connotation est collective et qui n'admet pas d'énumération individuelle (Sun Liping, 2009). Or, c'est *renmin* qui a incontestablement les faveurs du langage du PCC (Pils, 2012).

Il convient dès lors de penser l'autonomie des institutions tout comme des individus, et notamment des femmes, dans un contexte où, d'une part, comme le chapitre précédent l'indique, en tant qu'unité polyfonctionnelle c'est la famille et non l'individu qui constitue l'unité de base de la société chinoise ; et où, d'autre part, l'égalité est un concept ambivalent (Liang Zhiping, 1995). Comme précisé dans le chapitre 4, parce qu'elles ne peuvent pas parler, les subalternes constituent une catégorie de population ignorée par l'histoire officielle. À ce titre, selon la définition de Gramsci, le terme de subalterne décrit une position sans identité (Spivak, 2009). En s'affranchissant de leur position subalterne, les femmes chinoises acquerraient une identité individuelle, ce qui porterait atteinte à l'harmonie.

2.1.4 La position subalterne comme participation à la « société harmonieuse »

La rhétorique de l'harmonie est apparue dans les propos de nombreux interlocuteurs. Dans les chapitres précédents, promoteurs et emprunteurs disent être attachés à œuvrer en faveur de l'harmonie, notamment entre les sexes. Elle se fait aussi entendre à tous les niveaux du découpage politico-administratif de l'État. La Fédération des femmes est donc elle aussi engagée dans la construction d'une « société harmonieuse », c'est-à-dire dans la promotion de relations harmonieuses entre les hommes et les femmes (Li Yaping, 2009 ; Shen Guoqin, 2011). L'une des fonctions des ONG chinoises en général¹⁸⁷, et des ONG chinoises de femmes en particulier consiste également à contribuer à la construction d'une « société harmonieuse » et à la promotion des relations harmonieuses entre les hommes et les femmes (Shen Guoqin, 2011). Aussi, les entreprises sociales chinoises auraient le potentiel de contribuer au développement d'une « société harmonieuse » (Lane, 2012).

L'identité individuelle des contractantes fait l'objet de négation de la part des promoteurs. D'une part, les promoteurs parlent à la place des emprunteuses. D'autre part, il apparaît inconcevable, tant du point de vue des promoteurs que de certaines emprunteuses, qu'elles engagent leur responsabilité individuelle vis-à-vis d'un microcrédit pourtant contracté à leur nom. Le chapitre précédent a en effet mis en lumière la contradiction caractérisant le microcrédit chinois qui affiche un projet d'autonomisation des femmes tout en identifiant ces dernières non individuellement mais à travers leur famille. Les organismes de microcrédit vont à l'encontre du principe d'identité selon lequel « A est A » (Durozoi et Roussel, 1997). Du point de vue des promoteurs, Mme *x* n'est pas Mme *x*, mais bien la conjointe de M. *x*. Les Chinoises qui demeurent avant tout des conjointes des mères et des belles-filles (Elisseeff, 2006), gagnent leur position sociale et économique par la famille et par le mariage, et non indépendamment de ceux-ci (Angeloff et Lieber, 2012a). En participant de la dépossession des identités individuelles des emprunteuses, les promoteurs contribuent à maintenir les femmes dans une position subalterne.

Les femmes, et plus particulièrement les conjointes, continuent d'être perçues comme l'agent responsable de l'harmonie du couple (Micollier, 2012). Même si certaines emprunteuses éprouvent le sentiment d'être niées en tant qu'individu, d'autres intériorisent la négation de leur individualité au profit de l'harmonie de leur foyer. Pour rappel, Mme Mujiao défend sa position subalterne en soutenant que tout ce qu'elle

¹⁸⁷ Voir le discours d'ouverture de la rencontre des 'Fives Cares' donné par le vice-ministre Wang Pei'an sur le site de la Commission nationale pour la population et la planification des naissances: <http://www.npfpc.gov.cn/en/en2007-05/news20070528.htm> (consulté le 15 septembre 2013).

souhaite c'est vivre en harmonie avec sa famille. La réciprocité et la complémentarité bouddhiste et taoïste de la relation époux/épouse ont été oubliées au profit d'un rapport unilatéral de subordination de la conjointe à l'égard de son conjoint.

2.2. Des organismes de microcrédit hétéronomes

2.2.1 Des guichets de compte de l'État

Mme Wan estime que les organismes financiers classiques sont favorisés par la réglementation par rapport aux autres organismes de microcrédit, que ce soit au niveau des financements ou du système d'imposition, dans un contexte où certains organismes de crédit (tels que Mcc-se et Mcc-ch) n'ont pas le statut d'établissement financier.

Alors que certains responsables-clientèle de Vtb-se paraissent abattre un travail considérable, d'autres au contraire semblent attendre quelque chose. Certains passent une grande partie de leur temps à jouer sur leur ordinateur quand bien même ils affirment être très occupés. Alors que les clients se bousculent dans l'*open space* de Vtb-se, pouvant attendre parfois près d'une demi-journée, les responsables-clientèle pris par leurs jeux vidéo ne daignent pas s'intéresser à eux. Cette observation est confirmée par M. Dubois.

« Si tu vas un vendredi après-midi en bas dans le bureau où tout le monde est censé travailler, tu verras que la plupart regarde des films et joue aux cartes. Ils ne sont pas très surchargés de travail. Il y a trois ou quatre personnes qui sont occupées et la masse qui prétend travailler » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Dans les semaines qui suivirent notre entretien, M. Dubois m'envoie un courrier électronique dans lequel il fait part d'une prédiction : la très légère libéralisation, écrit-il, sur les taux d'intérêt débiteur et créditeur amorcée par la Banque centrale devrait pousser, à terme, les employés de Vtb-se à travailler davantage.

« Aujourd'hui la PBC a baissé les taux d'intérêt et entamé une très légère libéralisation, un signe très intéressant:

- dépôt à 3.25% avec possibilité pour les banques d'ajouter un bonus de 10% (c'est la grande nouveauté), soit 3.58%. Avec une inflation à 3.4% en avril, cela donne pour la première fois un taux réel positif!

- crédit à 6.31% avec possibilité d'offrir une réduction de 20%, donc 5.05%. Autrement dit le spread¹⁸⁸ imposé n'est que de 1.47% dorénavant. Ce qui

¹⁸⁸ Le taux de spread est l'écart de taux d'intérêt, représentatif notamment d'une prime de risque, entre un taux d'intérêt de référence, le plus bas, celui d'un prêt sans risque consenti à l'emprunteur le plus sûr, et

devrait encourager les banques à devenir plus performantes. D'ici que les employés [de Vtb-se] arrêtent de jouer aux cartes au bureau, il n'y a qu'un pas! » (Extrait du courriel reçu de M. Dubois, consultant en microfinance chez Vtb-se).

Si certains responsables-clientèle des organismes bancaires de microcrédit, tels que Vtb-se, Vtb-ch et Rcc, occupent une partie de leur temps de travail à jouer sur leur ordinateur ou, selon M. Dubois, aux cartes, c'est en raison, estime ce dernier, de l'inefficience du système bancaire chinois. Le taux d'épargne et le taux minimum de crédit sont définis par la Banque centrale. Les banques chinoises rémunèrent les dépôts des épargnants à un taux, situé au moment de mon enquête entre 3 et 4%, proche du taux d'inflation, et parfois même inférieur. Cela signifie qu'en déposant leur épargne à la banque, les ménages chinois perdent de l'argent, d'où les difficultés rencontrées par les responsables-clientèle pour atteindre les objectifs de collecte d'épargne. Par ailleurs, les banques chinoises prêtent à un taux de 9 à 10 %. La marge qui découle de la différence entre le taux d'épargne et le taux de crédit est donc de l'ordre de 6% à 7%. Autrement dit les banques chinoises disposent d'une marge colossale¹⁸⁹, juge M. Dubois, pour dégager des profits alors considérables.

« C'est colossal ! Cela fait que toutes les banques chinoises génèrent des profits sans rien faire. J'exagère un peu, mais en résumé elles disposent d'argent qu'elles collectent gratuitement, puisqu'elles rémunèrent les dépôts à un taux inférieur à l'inflation. Elles gagnent même de l'argent sur les dépôts, et elles prêtent à un taux 6 à 7 fois supérieur. Donc les banques chinoises, même en étant extrêmement inefficaces de manière générale, peuvent gagner de l'argent en ayant des employés qui ne font pas grand chose et en ayant une gestion qui ne comprend pas trop la banque. Parce qu'au final, en ne faisant rien elles gagnent encore de l'argent avec le système qui est réglementé par l'État. [...] Et cela est vrai pour toutes les banques [...]. Donc dans une banque où tout le monde est un peu content de ne rien faire, c'est un peu difficile pour nous, justement, de mettre en place des bonnes pratiques car finalement tout le monde se satisfait du système. [...] Donc il y a en effet quelques personnes qui travaillent et sur lesquelles ils mettent la pression pour qu'ils fassent à peu près tout, et le reste ne fait pas grand-chose. Il s'agit là de mon opinion mais que l'on

le taux d'intérêt d'un prêt plus risqué du fait de la nature de l'emprunteur ou d'une durée de prêt plus longue (pour rappel, comme le chapitre 3 l'indique, une part des offreurs définit un microcrédit comme étant un prêt à risque).

¹⁸⁹ À titre de comparaison, M. Dubois précise que le taux de marge dont disposent les banques françaises est de 1,5%.

retrouve aussi ailleurs » (extrait de l'entretien avec M. Dubois, consultant en microfinance pour Vtb-se).

Il y a une résistance traditionnelle à la réforme du système bancaire. À l'époque des Ming et des Qing, les marchands du Shanxi, qui refusant une réforme bancaire, ne sont pas parvenus à passer du *piaohao*¹⁹⁰, ayant accompagné le développement d'une économie marchande et commerciale à un système bancaire moderne (Yang, Maolin, 2013). Même si la Banque centrale amorce une légère libéralisation, selon les termes de M. Dubois, elle ne progressera que très lentement afin d'éviter une crise bancaire, et ce même si elle dispose de ressources suffisantes pour recapitaliser les banques. François Gipouloux (2009) souligne trois traits caractéristiques du système financier chinois qui expliquent la lenteur des réformes dans ce domaine. Le premier trait est la prépondérance d'un secteur bancaire au périmètre impressionnant, mais relativement inefficace. Ce secteur bancaire est dominé par les quatre grandes banques d'État et lesté de quantité d'actifs non productifs. La marge bénéficiaire et le résultat net ne sont guère pris en considération et la rentabilité importe peu. La seconde caractéristique est que comparés au système bancaire, les marchés financiers sont de taille réduite. Aussi, le mot transparence¹⁹¹ (*tou ming*) existe certes en chinois, mais son contenu ne renvoie à aucune exigence concrète. La troisième caractéristique, enfin, est que la finance informelle est prépondérante. M. Dai souligne en effet que le système financier est imparfait parce que le secteur bancaire chinois sert les grandes entreprises d'État et non les micro-entreprises.

Prenons ici l'exemple de la validation des demandes de microcrédit. En dépit de l'attachement de M. Fan, à la standardisation des procédures d'octroi de microcrédit, les dossiers soumis par les responsables-clientèle à la commission d'approbation sont montés sous un format papier. La commission d'approbation se tient tous les jours au siège de Vtb-se¹⁹². Mais certaines agences se situent à plusieurs heures de voitures de là. Les responsables-clientèle des agences éloignées se rendent une à deux fois par semaine au siège pour y soumettre leurs dossiers de demandes de microcrédit. Et en dépit du système informatique moderne dont est équipée Vtb-se, et dont elle ne tarit pas

¹⁹⁰ Faisant partie des premières institutions financières chinoises, les opérations des *piaohao* peuvent se résumer à des activités de bureau de change.

¹⁹¹ Dans sa brochure, Mcc-se publie les résultats de son audit et ce par souci de transparence auquel la compagnie semble attachée : la transparence, l'objectivité, la justice, l'honnêteté et la loyauté sont les principes auxquels la compagnie dit est attachée dans sa brochure. La présentation de l'audit débute par une phrase introductive qui précise que, pour la réalisation de celui-ci, la direction s'est engagée à transmettre des données authentiques et claires correspondant aux normes et règles comptables qui s'appliquent aux entreprises se trouvant sous la supervision du Ministère des finances.

¹⁹² Le comité est composé du directeur du groupe, du responsable marketing, du vice-président et d'au moins un consultant. Ils se réunissent tous les jours à 17h selon les besoins.

d'éloges, le virement des microcrédits sur le compte des clients ne peut être effectué que depuis le siège et par les responsables-clientèle en charge du dossier uniquement. Alors que sur sa brochure Vtb-se indique que son microcrédit, « le crédit qui fait gagner du temps », peut-être versé en deux jours ouvrés, j'ai noté une semaine en moyenne entre le dépôt de la demande de microcrédit jusqu'au virement de celui-ci sur le compte de l'emprunteur. L'organisation de Vtb-se diffère de celle de Mcc-se, où, pour les petits montants, l'approbation se fait sur place par le responsable de l'agence, tandis que seuls les montants plus conséquents sont approuvés au siège. Par ailleurs, le dossier est directement transmis via l'Intranet de Mcc-se. L'organisation de Mcc-se, qui apparaît dès lors plus optimale que celle de Vtb-se, permet de traiter les demandes de microcrédit plus rapidement et offre un gain de temps considérable pour les responsables-clientèle. M. Liao, responsable-clientèle chez Vtb-se, a spontanément fait part de son point de vue : « Comparée à de grandes institutions, l'organisation de notre équipe n'est pas si parfaite ».

Par conséquent, l'inefficience du système bancaire chinois demeure, et, conclut M. Dubois, les banques chinoises sont extrêmement riches et gagnent beaucoup d'argent, et ce au détriment des épargnants. Pour autant, une large frange de la population rurale, dont une forte proportion de femmes, n'a pas accès au crédit. Comme nous l'avons vu précédemment, la Chine compte, par rapport à la tendance mondiale, un faible pourcentage de femmes ayant contracté un microcrédit, alors même que les Chinoises des zones rurales souffrent d'un accès inégal au crédit par rapport à leurs homologues masculins. Certains promoteurs justifient cette inégalité par le surcoût que le ciblage des ruraux, et des femmes en particulier, induit. Toutefois, ce phénomène, dans le cadre des organismes bancaires de microcrédit, qui se révèlent être des guichets de compte de l'État, n'incombe à l'évidence aucunement à un manque ni de temps ni de moyens.

2.2.2 Des relais de politiques publiques

En dépit de rappels d'une organisation clanique au sein des organismes de microcrédit, ceux-ci enregistrent un taux de renouvellement du personnel important. Comme l'explique Mme Wan, le poste de responsable-clientèle constitue souvent un emploi provisoire que les jeunes recrues occupent dans l'attente de décrocher un poste dans l'administration où les tâches, juge-t-elle, sont considérablement moins pénibles. Ces jeunes travailleurs issus de la classe moyenne, affirme-t-elle, n'ont jamais rencontré de difficultés et ne sont donc pas disposés à travailler d'arrache-pied. Nous l'avons vu en effet, les organismes de microcrédit semblent peiner à susciter la vocation de jeunes diplômés qui n'ont d'autres ambitions que celle de rejoindre l'administration.

Les jeunes générations intègrent les rangs de l'administration afin de s'assurer un avenir professionnel sécurisé (Liu Xiaobo, 2011). M. Hou confie pourtant avoir quitté l'armée parce qu'il a été très déçu des personnes qu'il y a rencontrées. Il affirme que beaucoup d'individus s'engagent dans l'armée non pas, contrairement à lui, par conviction mais uniquement pour le confort de l'emploi. L'indolence qu'inspire l'administration éclaire les propos de Mme Tan qui, en soulignant que les coopératives rurales de crédit sont 100% gouvernementales, justifie la réticence d'Igdm à établir des partenariats avec ce type d'organisme de microcrédit. Lorsque je lui demande si elle travaille avec des coopératives rurales de crédit, elle répond quelque peu embarrassée :

« Non, pas du tout. [...] Parce qu'elles sont 100% gouvernementales (elle rit) [...] Elles reçoivent des sortes de subvention des agences gouvernementales et des sortes d'incitation à la performance. Les évaluations ne sont pas vraiment (elle cherche ses mots) à dimension commerciale (elle rit) » (extrait de l'entretien avec Mme Tan, experte chez Igdm).

Toute une journée, peu de temps avant mon départ de chez Rcc, les locaux de la coopérative étaient quasi déserts. L'ensemble des employés assistait à une grande réunion pour préparer la fête nationale du PCC qui se tient le 1^{er} juillet de chaque année. 40% des employés de Rcc sont membres du Parti. Avec plus de 82 millions de membres, le PCC est le plus grand parti du monde au sein duquel les femmes ne comptent néanmoins que pour 23%. Par ailleurs, les 3 millions de nouveaux membres qu'enregistre le Parti tous les ans¹⁹³ ne sont en aucun cas révélateurs d'un large engouement pour les valeurs communistes. Outre la volonté de s'assurer un avenir professionnel sécurisé et confortable, certains, notamment à la campagne, cherchent à devenir secrétaire de la cellule locale du Parti afin de dominer la communauté des villageois (Liu Xiaobo, 2011 ; Duchâtel et Zylberman, 2012).

C'est pourquoi Rcc défend une rhétorique gouvernementale à l'échelle locale. Les propos tenus par Mme Ge, tout comme la manière dont elle et ses responsables-clientèle s'évertuent à façonner la parole des emprunteuses avec qui je m'entretiens, font très clairement échos au discours officiel sur l'égalité hommes-femmes. De la même manière, à de très nombreuses reprises, les propos de Mme Tian et Mme Cui et de Mme Wei traduisent l'adhésion de Gongo-om et Gongo-cr aux discours officiels d'une République populaire qui se peint à l'avant-garde de la parité et qui affiche son héritage

¹⁹³ Les nouvelles recrues du PCC compte une large part d'étudiants. Aussi, 25% des membres ont moins de 35 ans. 31% des membres sont des cadres et des employés d'entreprises (d'État pour une nette majorité), 12% appartiennent à des organisations gouvernementales ou à l'administration, 12 % sont des ouvriers et 4% sont paysan (Duchâtel et Zylberman, 2012).

maoïste d'un combat contre les inégalités traditionnelles entre les hommes et les femmes.

Aussi, les comités de résidents, partenaires de Gongo-cr, constituent des relais d'éducation des masses. Ils dispensent des cours aux résidents sur les bonnes manières à adopter en société. Selon la directrice adjointe d'un comité de résidents que Judith Audin (2012) a rencontrée, c'est une entreprise très importante d'éduquer les résidents. Toutefois, ces derniers considèrent souvent leur comité comme « une agence du gouvernement » (*zhengfu paichu jigou*) et critiquent leur manque d'indépendance vis-à-vis des autorités locales.

Gongo-om semble aussi n'avoir pour but que de relayer les politiques publiques. Dayin estime que cette organisation a autant d'influence et de pouvoir que les syndicats, c'est-à-dire aucun. Aussi, le peu d'informations disponibles sur Internet renvoie aux lacunes de Mme Cui et Mme Tian dans leur connaissance du dispositif de microcrédit qu'elles supervisent. Les deux représentantes de Gongo-om justifient leurs lacunes par l'absence d'autonomie de leur organisation qui tient au découpage politico-administratif d'un État centralisé. Alors que Mme Tian et Mme Cui expliquent que leur programme de microcrédit repose sur une subvention du gouvernement, je m'enquiers du montant qui leur a été alloué. Mais les deux représentantes n'en savent, pour ainsi dire, rien.

« Le montant est lié aux taux d'intérêts des banques. [Gongo-om] et les autres agences gouvernementales partenaires ont pour mission de guider et d'encourager la politique. Mais pour ce qui est des aspects pratiques on ne sait pas vraiment. La mission de chaque organe est différente, donc nous ne savons pas grand-chose du travail des autres organes » (extrait de l'entretien avec Mme Cui et Mme Tian, représentantes de Gongo-om).

Il en est de même concernant le processus de sélection des organismes de microcrédit partenaires.

« On ne sait pas les raisons en particulier. Je ne sais pas si d'autres institutions financières ont été contactées. On n'est pas vraiment au clair pour ce qui est des opérations spécifiques. Les missions de chaque organe sont différentes. Notre travail est de négocier et de faire de la communication » (extrait de l'entretien avec Mme Cui et Mme Tian, représentantes de Gongo-om).

L'enjeu semble être avant tout de faire des organismes de microcrédit, comme des organisations sociales en général, des sous-traitants de l'État. Les organismes de microcrédit s'apparentent en effet à des structures pivots placées sous l'égide des

organisations de masse, au sein desquelles Parti et organisations sociales s'essayent à des nouvelles formes de coopération (Froissart, 2012).

* * * * *

Ce chapitre souligne l'utilité de comprendre les décalages entre discours sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit et réalités dans leur contexte chinois. En effet, en analysant ce contexte, ce chapitre montre comment il se révèle défavorable à la transformation des rapports sociaux de sexe promise par le microcrédit.

Prendre en compte le contexte chinois caractérisé par son autoritarisme fragmenté met en lumière la zone grise, ou de semi-légalité, dans laquelle opèrent les organismes de microcrédit. Soucieux de conserver son emprise sur le pays, le gouvernement maintient cette zone grise afin d'adapter sa politique en fonction des préoccupations du moment. Or, la mise au jour cette zone grise permet de révéler son influence sur l'orientation commerciale ou sociale des organismes de microcrédit et donc sur le ciblage féminin de leurs opérations. En effet, en raison de cette zone grise, et donc par souci de viabilité, il apparaît nécessaire pour les organismes de microcrédit de s'engager dans un contrat particulariste avec les autorités locales : en contribuant à dynamiser l'économie locale, les organismes de microcrédit offrent la possibilité aux officiels à l'échelle locale de gagner en popularité politique, ces derniers leur apportant en échange un soutien précieux. S'instaure alors entre eux une symbiose contingente qui définit précisément l'équilibre fragile sur lequel reposent les bénéfices et les contraintes mutuels des autorités locales et des organismes de microcrédit. Afin de préserver cet équilibre fragile, les promoteurs s'attachent à proposer une offre de microcrédit qui, avant de poursuivre des objectifs de lutte contre l'exclusion au crédit bancaire ou de réduction des inégalités des sexes, répond aux attentes des politiques locales.

La préservation de cet équilibre nécessite d'agir en faveur de l'harmonie, si chère au gouvernement qui passe par une inhibition de l'autonomie, ou plus exactement par la négation de l'individu maintenant les femmes dans une position de subordination. En effet, l'émancipation des femmes se révèle contraire aux intérêts d'un État-Parti soucieux de conserver sa domination sur la société. C'est pourquoi, dans les faits le gouvernement n'encourage pas l'autonomisation des femmes par le microcrédit. Aussi, le développement des activités individuelles ou des micro-entreprises reste pris dans les rets de la domination du gouvernement. Un tel contexte remet donc en cause d'une part les *success stories* sur l'auto-emploi chinois et sur les micro-entreprises financées par

microcrédit, et d'autre part l'autonomisation des femmes promises par une activité microfinancée.

La dimension centrale des relations et la culture des *guanxi* qui y est associée entretient la corruption inscrite à un haut degrés de pénétration des activités sociales chinoises. Dans un contexte d'autoritarisme fragmenté, étant susceptible de constituer un pouvoir informel en opposition au pouvoir de l'État socialiste, la corruption se révèle indispensable à l'activité économique en général et à la pérennité des organismes de microcrédit et de toute activité marchande ou non en particulier. Néanmoins, elle peut dans le même temps nuire à ces derniers. Aussi, elle contribue à concentrer la richesse et le pouvoir dans les mains des nantis et des puissants à qui elle facilite l'accès au microcrédit au détriment des autres, c'est-à-dire un groupe d'individus, comme les chapitres précédents l'ont montré, majoritairement composé de femmes. Alors qu'en règle générale, les inégalités des sexes surdéterminent les inégalités entre groupes sociaux, les groupes privilégiés dominants ne tiennent pas à renforcer les capacités des groupes dominés afin de conserver leur pouvoir (Easterly, 2001).

Enfin, ce chapitre a soulevé quelques pistes de réflexion sur l'(im)pertinence du concept de société civile en Chine (Debéthune et Gardes, 2012) qu'il serait intéressant d'approfondir. Toutefois, il apparaît plus utile, dans un premier temps, de replacer les décalages entre discours et réalités dans un contexte plus global.

CHAPITRE 8 - LA CHINE ET LA GLOBALISATION: DES OBJECTIFS COMMUNS

Le chapitre 7 a replacé les décalages entre le discours sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit et les réalités locales dans leur contexte chinois en particulier. Ce dernier chapitre met quant à lui en perspective les résultats formulés jusqu'ici dans leur contexte global.

Il convient d'appréhender la situation de la Chine en la replaçant dans un contexte globalisé afin d'une part d'éviter de tomber dans l'argumentaire culturaliste qui occulte les rapports sociaux. En matière de rapports sociaux de sexe, comme le note Monique Selim (2013), le caractère général des prescriptions supposées spécifiques à une culture donnée est si évident qu'il n'est pas révélé. Par ailleurs, si l'on comprend les sociétés comme un étant fondées sur des dettes reliant les personnes entre elles (Aglietta et Orléan, 1998), l'intensification du marché, ou autrement dit l'accentuation des échanges marchands et monétaires, en catalysant les inégalités en général et des sexes particulier, est susceptible de renforcer ces mêmes inégalités (Guérin *et al.*, 2013 et 2013b ; Guérin, 2014). C'est pourquoi il est nécessaire de s'arrêter, dans ce dernier chapitre, sur l'importance accordée aux dynamiques du marché en Chine.

D'autre part, les entreprises chinoises transforment le monde et non pas seulement la Chine (Huchet *et al.*, 2015). Le marché, objet de la mondialisation (Braudel, 2000) et à présent exalté par la globalisation (Appadurai, 1990 ; Harvey, 2005) diffuse des normes à travers la planète. En outre, la puissance passe aujourd'hui davantage par la capacité d'influencer des institutions internationales de réglementation (comme l'OMC ou le G8), que par le contrôle physique d'un territoire. De fait, la capacité des entités de rang global/local - tels les organismes de microcrédit - à reprendre et à assumer des prérogatives qui étaient auparavant l'apanage exclusif de l'État territorial (Gipouloux, 2009) est interrogée dans ce chapitre.

Ce chapitre part de l'hypothèse que les décalages entre discours et réalités n'incombent nullement à une divergence des normes chinoises et globalisées. Ceux-ci naissent au contraire de l'alignement de la Chine sur les normes de la globalisation auxquelles elle

participe activement (Harvey, 2005). Par conséquent, ce chapitre analyse la place et le rôle des organismes de microcrédit chinois au sein de la globalisation.

Traiter ces questions nécessite d'envisager autant la Chine dans la globalisation que la globalisation en Chine. Après une clarification terminologique procédant de l'analyse de la manière dont est vécue et éprouvée la globalisation localement, nous examinerons l'influence du phénomène sur les organismes de microcrédit ainsi que le rôle que ces derniers y tiennent.

1. LA CHINE : ACTRICE DE LA GLOBALISATION

1.1. Une globalisation en partie chinoise

1.1.1 De la mondialisation à la globalisation

La mondialisation fait référence à la circulation, à grande échelle, de flux migratoires, d'informations, d'idées, de capitaux, de biens, de philosophies, de savoirs, d'images, de technologies et de croyances entraînant un processus de changements politiques, économiques et culturels (Dollfus, 1995 ; Waters, 1995 ; Gipouloux, 2009). Une première mondialisation, nullement fondée sur un projet explicite, s'opère au cours du XVI^e siècle. Œuvre quasi fortuite, l'émergence d'un marché mondial allant de pair avec l'hégémonie européenne (Braudel, 2000), est dépourvue d'actions structurées, de mécanismes et de plans délibérés qui conduiraient à la création de quelconques institutions. Comme l'indique François Gipouloux (2009 : 167), le commerce de l'argent constitue la matrice de la mondialisation du XVI^e siècle. À cette époque, la Chine est une véritable « pompe aspirante » de métal argent. La monétarisation de son impôt, qui intervient à cette période, nécessite l'absorption d'une quantité colossale d'argent. À cet égard, la Chine joue un rôle actif dans la première mondialisation et se révèle être, dans le même temps, un précurseur de la monétarisation.

Au cours des années 1980, l'abaissement des coûts de transport et de communication, la libéralisation des mouvements de capitaux, les accords du Plaza qui contribuent à diffuser le modèle d'industrialisation japonais dans toute l'Asie¹⁹⁴, et l'arrivée des

¹⁹⁴ Conclut le 22 septembre 1985 entre les ministres des finances des cinq pays alors les plus industrialisés (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France et Royaume-Uni), ces accords fixent les fourchettes de taux de change (non publiées) entre ces cinq monnaies, à l'intérieur desquelles les autorités s'engagent à maintenir leurs monnaies de manière à mettre fin aux risques de hausses ou de baisses excessifs, qui pourraient déboucher sur des paniques financières. L'objectif des accords du Plaza est notamment de pousser le dollar US à la baisse. Comme l'indique François Gipouloux (2009 : 24) la hausse du yen qui s'ensuit pénalise lourdement les exportateurs nippons. Elle va susciter une vague d'investissements japonais en Asie qui contribuera à la diffusion d'un modèle d'industrialisation japonais à l'échelle de toute l'Asie, caractérisé par la recherche systématique de la valeur ajoutée dans les productions destinées

usines méridionales chinoises produisant pour l'export dans le système économique mondial donnent naissance à une seconde mondialisation. L'Asie retrouve ainsi une place centrale au sein de l'économie mondiale qui rend caduque la cartographie du monde alors divisé en deux blocs.

1.1.2 La globalisation : une idéologie néolibérale

La globalisation est comprise comme une nouvelle forme de mondialisation dans laquelle les acteurs internationaux étatiques (tels que l'OMC ou le FMI), privés (tels que les entreprises), ou non gouvernementaux exercent leur suprématie sur les États-nations. La globalisation se traduit par une extension planétaire de l'économie de marché, et plus particulièrement par l'accentuation de la concurrence, de la standardisation de la production et de la redistribution des lieux de production, et par une relative uniformisation des modes de consommation. En tant que changement d'échelle, la globalisation induit une compression du temps et de l'espace. Ce phénomène récent s'accélère au lendemain de la seconde mondialisation puis de la chute du Mur de Berlin (Appadurai, 1990 ; Bayart, 2004 ; Harvey, 2005 ; Chow Esther, 2003 ; Moghadam, 1999 ; Stiglitz, 2002 ; Hours et Selim, 2010).

C'est à ce titre que, comme le souligne Isabelle Guérin (2015), les modalités de la microfinance étant dictées par des normes uniformisées et standardisées édictées par un nombre très restreint d'organisations, de réseaux institués et de fondations, elle constitue un outil globalisé. La globalisation relève davantage d'un projet idéologique (Hours et Selim, 2010), non pas d'occidentalisation (Schuerkens, 2003), mais de néolibéralisation (Harvey, 2005). C'est pourquoi, par souci de précision, l'adjectif « global » est employé dans ce travail, les institutions mondiales n'existant pas. Toutefois, s'inscrivant dans le champ de la rhétorique (Rist, 2007), la globalisation ne fait pas l'objet d'une définition précise et unanime. Le parti pris est ici de retenir l'étymologie du terme « global » : ce « qui s'applique à un ensemble, qui est considéré en bloc »¹⁹⁵. La globalisation fait donc référence à un processus s'inscrivant dans le prolongement de la mondialisation et qui, en englobant l'ensemble des individus et des institutions, impose une uniformisation à toutes les sociétés. Il en résulte une perte d'autonomie des sociétés et une transformation des structures sociales (Polanyi, 1983). La globalisation induit une distorsion de l'altérité renforçant la négation de l'individu, le nivellement des différences conduisant à une indifférenciation anonyme (Hours et Selim, 2010). Le processus ne renvoie pas uniquement à un phénomène économique mais concerne toutes les sphères de la société et entraîne une standardisation des

à l'exportation.

¹⁹⁵ Le Petit Robert 2015.

programmes de développement (Lacombe *et al.*, 2011). C'est en 1949, dans le quatrième point du discours du Président Truman, qu'apparaît le terme « développement » qui recouvre le projet d'un plan Marshall¹⁹⁶ à l'échelle planétaire, c'est-à-dire d'un projet global. Dans un tel contexte d'uniformisation, la différence induite par autrui fait des exclus de l'économie de marché une cible prioritaire que les acteurs de la globalisation s'attèlent alors à développer (Rist, 2007).

Même si la seconde mondialisation accélère le processus de globalisation, elle n'en est en revanche pas à l'origine. Le début du XX^e siècle laisse déjà apparaître les signes d'une globalisation : dans les dessins publicitaires chinois, les femmes apparaissent à travers l'image d'une femme universelle (Barlow, 2012). Alors que les rapports sociaux de sexe constituent une dimension centrale dans la globalisation en général (Hirata, 1993 ; Moghadam, 1999 ; Bisilliat, 2003 ; Chow Esther, 2003 ; Ramamurthi, 2004 ; Falquet, 2008 ; Lacombe *et al.*, 2011 ; Fraisse, 2014) et en Chine en particulier (Lee Ching Kwan, 1998 ; Pun Ngai, 2005 ; Rofel, 2007 ; Lieber, 2012), ces publicités, dessinées dans les années 1920, loin de diffuser une représentation fidèle de la réalité, visent à créer des besoins que la consommation de produits standardisés satisfait (Barlow, 2012). Ainsi, dans les écrits de Mao, les compradors, courtiers chinois qui, en tant qu'intermédiaires, jouent un rôle important dans la diffusion des méthodes et normes étrangères en Chine, sont sévèrement pointés du doigt (Gipouloux, 2009).

L'un des arguments du débat que suscite la « Grande Divergence » (Pomeranz, 2009), soutient que l'Asie n'était pas confrontée aux mêmes enjeux conjoncturels que l'Europe. De fait, l'exportation, voire la contrainte du modèle de développement britannique, inadapté aux problématiques asiatiques, a eu des conséquences néfastes sur le développement économique des pays d'Asie (Parthasarathi, 2011). Ainsi, l'empire chinois conduit une stratégie internationale relevant d'une « politique d'assimilation progressive fondée sur l'intérêt mutuel » (Godement, 2012 : 242). Comme le souligne François Gipouloux (2009), en Asie, la représentation cosmologique traditionnelle du monde et du pouvoir entre en conflit avec le savoir cartographique européen, qui dénote une relation toute différente au politique et au territoire. La place occupée par la Chine dans cet ordre mondial est source de tension du fait d'un pouvoir de *statu quo*, cherchant à s'imposer de l'intérieur d'un système institutionnel existant, et d'un pouvoir prospectif qui imposerait un changement des règles du jeu (Zheng Yongnian, 1998).

¹⁹⁶ Étale sur 4 ans, jusqu'en 1952, il se traduit par un total de 13 milliards de dollars de prêts ou de dons, en argent ou en nature : tracteurs, biens d'équipement... (l'équivalent d'environ 170 milliards de dollars d'aujourd'hui). L'aide américaine s'avère d'un profit immédiat. Elle relance l'investissement et la consommation que des crédits et des dons massifs peuvent assurer le démarrage d'une économie. Mais c'est oublier que le plan Marshall a fructifié dans des sociétés déjà dotées d'infrastructures modernes (Kaspi, 2015).

Néanmoins, la légitimité d'un État repose sur sa capacité à se conformer à des normes prescrites par la communauté internationale et non sur sa souveraineté territoriale (Chayes et Handler-Chayes, 1998).

Toutefois, la Chine ne subit pas passivement les phénomènes de la mondialisation et de la globalisation. Cet empire polymorphe se révèle même très bien adapté à la globalisation (Gipouloux, 2009). Au même titre que la Chine a occupé, et occupe toujours, une place centrale dans la mondialisation, elle est une actrice de premier plan dans le processus de globalisation. Le lancement des réformes initiées par Deng Xiaoping coïncident en tout point avec le processus de néo-libéralisation, amorcé au même moment par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ayant accéléré la globalisation. Le néolibéralisme reposant avant tout sur l'exploitation d'une main d'œuvre en grand nombre plus ou moins dépourvue de pouvoir, l'économie chinoise peut en effet être qualifiée de néolibérale (Harvey, 2005). À cet égard, la Chine occupe une place significative dans la globalisation.

1.2. Des « caractéristiques chinoises » prônées pour une désoccidentalisation

1.2.1 Un rejet de l'hégémonie occidentale

Depuis les événements de juin 1989 (connus notamment à travers les révoltes de Tiananmen), le « Voyage dans le Sud » de Deng Xiaoping en 1992¹⁹⁷, et l'échec de la candidature de la Chine aux Jeux Olympiques de 2000, une remontée du nationalisme s'observe à toutes les échelles de la société. Le gouvernement se sert ainsi du nationalisme pour affronter la scène internationale. Le dissident chinois Liu Xiaobo¹⁹⁸ (2011 : 106) soutient, comme d'autres, que le gouvernement argue, tout en jouant de l'énorme marché chinois, des différences de situations et traditions nationales pour dénoncer « l'hégémonisme » occidental.

La nouvelle gauche¹⁹⁹ pose l'État chinois comme garant de l'unité nationale. Pour résister au marché, ce mouvement intellectuel plaide en faveur d'un renforcement de

¹⁹⁷ À l'occasion d'un des discours qu'il prononce lors de son voyage dans le Sud (*Nan xun*) très médiatisé, Deng Xiaoping, lance : « Enrichissez vous, il faut prélever les éléments positifs du capitalisme pour édifier le socialisme à la chinoise ». À l'époque, dans le sillage de la répression violente des événements de Tiananmen, l'aile conservatrice du parti représenté par Li Peng veut freiner la libéralisation économique et même revenir à un plus grand contrôle de l'État sur l'économie. Ce voyage dans le Sud permet à Deng Xiaoping d'imposer son point de vue et d'indiquer clairement que l'ouverture économique ne fera pas marche arrière (Vogel, 2011).

¹⁹⁸ Liu Xiaobo a été condamné en 2009 à onze ans de prisons pour avoir été l'un des rédacteurs de la Charte 08 (en référence à la Charte 77 tchécoslovaque). Il a reçu le prix Nobel de la paix en 2010.

¹⁹⁹ En 1991, Wang Shaoguang (économiste et professeur associé à l'Université chinoise de Hong Kong) publie un article marquant l'émergence de la nouvelle gauche sur la scène intellectuelle. L'auteur s'interroge sur le rôle de l'Etat dans la phase de transition vers l'économie de marché et exige que celle-ci soit soumise à la régulation de l'Etat et de la société. Il critique par ailleurs le laisser-faire du libéralisme

l'État, qu'il juge le seul capable de repousser les assauts du néolibéralisme, perçu comme à l'origine des inégalités et de la dépolitisation. Wang Hui (2009) fait référence au concept gramscien de l'hégémonie²⁰⁰ pour appeler à combattre l'hégémonie internationale. Gouvernement et élites intellectuelles s'emploient de la même manière à rejeter « l'hégémonisme de l'Occident, l'hégémonisme d'un système politique, l'hégémonisme d'une culture » (Liu Xiaobo, 2011 : 109). En outre, la presse chinoise publie régulièrement des tribunes dans lesquelles des universitaires mettent en garde contre l'occidentalisation de la Chine²⁰¹.

Ainsi accusées de diffuser le néolibéralisme en entretenant des liens avec des organismes financeurs étrangers, les ONG en Chine sont confrontées à de nombreux problèmes et notamment au durcissement de la législation dont elles dépendent. De surcroît lorsqu'elles sont étrangères, les ONG sont accusées d'être le cheval de Troie du néolibéralisme visant à répandre, dans tout le pays, une idéologie occidentale et anti-communiste²⁰². Outils de gouvernance (Hours et Selim, 2010), les ONG étrangères sont perçues comme une infiltration idéologique risquant de compromettre la stabilité sociale et, par conséquent, l'emprise du Parti sur le pays (Gadsden, 2008).

Dans un tel contexte, loin de la conception classique libérale formulée par Tocqueville au XVIII^e siècle à partir de la société américaine, la société civile chinoise vient en soutien à l'État-Parti (Spires, 2011). La société civile fait ici l'objet d'un intérêt car certains acteurs de la microfinance y appartiennent. Mais la pertinence du concept de société civile en Chine (Kwan, 2001; Béja, 2006 ; Debéthune et Gardes, 2011 ; Pils,

et tente de briser le mythe du marché, insistant sur la nécessité de promouvoir la démocratie politique et la démocratie économique pour mieux mener la réforme. En 1997 Wang Hui (chercheur à l'Institut de recherche en littérature de l'Académie des sciences sociales de Chine) publie « L'état de la pensée chinoise contemporaine et la question de la modernité ». S'interrogeant sur l'orientation de la modernité chinoise, l'auteur cherche à décrire la situation de la Chine sur l'échiquier du capitalisme mondial. Si les néo-conservateurs insistent sur la question du rythme de la réforme, préconisant le progressisme modéré contre le changement radical, il semble que les néo-gauchistes, eux, soient plus préoccupés par la question de l'orientation de la réforme. De ce fait, un vif débat intellectuel oppose la nouvelle gauche aux défenseurs du libéralisme. Bien que ni l'un ni l'autre ne constituent des écoles de pensées cohérentes et homogènes, ils se distinguent clairement par leur vision philosophique, économique et sociale (Chen Lichuan, 2004).

²⁰⁰ Alors que les dictionnaires définissent généralement l'hégémonie comme la domination et l'influence d'un gouvernement étatique sur un autre, Antonio Gramsci a, quant à lui, redéfini l'hégémonie comme un leadership intellectuel et moral (1971). Antonio Gramsci a développé ce concept pour dénoncer la subversion du socialisme par le capitalisme occidental. À ce titre son concept se révèle particulièrement pertinent pour analyser les résistances des subalternes vis-à-vis des dominations politiques exercées au sein des nations contemporaines (Brow, 1988; Gill, 1993; Woost, 1993). Par conséquent, il serait intéressant à l'avenir d'approfondir une analyse des organismes chinois de microcrédit au prisme du concept gramscien d'hégémonie.

²⁰¹ À titre d'exemple, Qiu Haiping, professeur à l'école d'économie de l'Université du peuple (Pékin), s'est dernièrement employé à démontrer que l'enseignement de l'économie « à l'occidental » ne doit pas demeurer une approche dominante : http://www.csn.cn/pl/pl_bwzs/201503/t20150322_1556016.shtml (consulté le 23 mars 2015).

²⁰² Global Times, *Foreign-funded NGOs probed amid Trojan Horse worries*, 23 juillet 2014 : <http://www.globaltimes.cn/content/872227.shtml> (consulté le 1^{er} septembre 2014).

2012) comme dans les États post(autoritaires) (Riley et Fernandez, 2014) mérite d'être interrogée. La société civile peut être définie par un réseau d'organisations non gouvernementales qui permet aux hommes et aux femmes de discuter de leurs intérêts communs et de former des organisations pouvant exercer une pressions sur l'État sur la base de ces intérêts (Tocqueville, [1835] 1988; Kornhauser, 1959; Hall, 1994; Howard, 2003; Alexander, 2006). En Europe, les libertés civiles se sont développées dans les villes. Néanmoins, les villes chinoises n'ont, quant à elles, jamais été le lieu d'un développement de l'autonomie de la société, mais plutôt le symbole de la souveraineté du pouvoir (Gipouloux, 2009). Dans son récit de la révolte de Kaidu, soulèvement des travailleurs de la soie en 1626 à Suzhou, Masatoshi Tanaka (1984) rapporte qu'une frange de lettrés constituée d'étudiants et d'instruits, qui se retirant dans les villages fuyaient la gloire et la richesse, s'est portée représentante des masses populaires auprès des exacteurs, et ce afin d'entamer des négociations en vue d'éviter une émeute sanglante. Si l'on considère la société civile comme un lieu de médiation entre l'État et la population, permise grâce à une relation contractuelle entretenue avec ce dernier, le rôle joué par ces lettrés au cours des soulèvements rend alors pertinent l'usage du concept en Chine.

Pour autant, dans un discours prononcé en mai 2011, dans lequel il déclare « Nous devons insister sur la consolidation du pouvoir du Parti, garant de la stabilité du pays et d'une paix durable », Zhou Benshun, membre du comité des Affaires politiques et juridiques, plaide en faveur d'une indigénisation du concept de société civile et propose l'expression « gestion sociale à caractéristiques chinoises » (*Zhongguo tese shehui guanli*)²⁰³. Ceci fait écho au « socialisme aux caractéristiques chinoises » (*Zhongguo tese shehui zhuyi*) de Deng Xiaoping. En indigénéisant la société civile, c'est aussi une partie de la microfinance qui est indigénéisée pour devenir une microfinance aux « caractéristiques chinoises ».

En mars-avril 1992, Deng Xiaoping impose à l'Assemblée nationale l'abolition des mesures économiques de rétorsion, prises au lendemain des émeutes de juin 1989. Le 14^e congrès du PCC marque l'accélération des réformes de modernisation et d'ouverture : la priorité est recentrée sur le développement du secteur public. Alors qu'est enclenchée la privatisation des petites entreprises d'Etat, le gouvernement décide d'accentuer davantage leur restructuration. Les autorités chinoises ne souhaitent pas les vendre mais s'attachent à conserver les grandes tout en libérant les petites. Les

²⁰³ Zhou Benshun, *Zou Zhongguo tese shehui guanli chuangxin zhi lu [Le chemin vers de l'innovation dans la gestion sociale aux caractéristiques chinoises]*, 16 mai 2011 : www.qsttheory.cn/zxdk/2011/2011010/201105/t20110513_80501.htm (consulté le 15 janvier 2013).

entreprises doivent dès lors s'adapter aux règles d'une économie de marché. S'opère alors la mise en place d'un marché national unifié, permettant de lier marchés urbains et marchés ruraux. C'est ainsi que la notion d'« économie socialiste de marché » (*Shehui zhuyi sichang jingji*) est adoptée et, en mars-avril 1993, inscrite dans le préambule de la Constitution (Vogel, 2011). En filigrane, alors que les autorités chinoises affirment utiliser le marché pour développer le socialisme, le projet est davantage celui de développer le marché en utilisant le socialisme (Dirlik et Zhang, 2000; Feuchtwang, 2002).

En profitant du remaniement de la division internationale du travail des années 1980, la Chine a su se repositionner dans les principaux flux d'échanges internationaux. Le poids de ce pays dans le commerce international est devenu considérable. François Gipouloux (2009) souligne en effet que chaque article de notre quotidien intègre des composants chinois. L'économie chinoise est aujourd'hui bel et bien travaillée par une dynamique endogène : celle du marché. La Chine de Deng Xiaoping avait le très net projet d'occuper à nouveau la place (à l'instar de celle occupée au XVI^e siècle) qui lui revient dans l'arène internationale.

1.2.2 La rémanence de notions anciennes pour une globalisation chinoise

Aujourd'hui, les médias chinois et les discours officiels sont le lieu d'une résurgence de notions anciennes²⁰⁴, telles que celles de *Tianxia* (« Sous le ciel ») et de *Wangdao* (« Voie royale »). *Wangdao* fait référence au bon gouvernement et *Tianxia* à l'espace dans lequel le bon gouvernement s'exerce, l'espace politique contrôlé par le roi, c'est-à-dire l'empire. *Tianxia* constitue un idéal à atteindre (Thoraval, 2011). Il s'agit d'une notion qui apparaît au cours des V^e, IV^e, et III^e siècles avant l'ère chrétienne. Elle se construit à partir de la notion du « Fils du Ciel », figure du souverain qui n'a de compte à rendre qu'au Ciel, son père. Toutefois, *Wangdao* et *Tianxia* sont deux notions, qui dans les sources anciennes, ne sont pas associées (Cheng Anne, 2002). La résurgence dans les médias de ces deux notions dans une forme associée traduit la distorsion, la récupération sélective et l'assemblage d'éléments hétérogènes par les idéologues chinois. Le projet à l'œuvre dans cette rémanence de la tradition semble consister à remettre en selle l'autoreprésentation de la Chine comme le monde, et non pas le centre du monde (Thoraval, 2011 ; Cheng Anne, 2013). Ceci indique à l'évidence la volonté de la Chine de participer pleinement au façonnage des normes de la globalisation et ainsi

²⁰⁴ Un article recense les références aux Classiques faites par Xi Jinping : Le Quotidien du peuple, *Xijinpíng yinyong míngjū shùli: Jī zhuó yáng qíng wéi dì yī yàoyì [Le président Xi Jinping cite les Classiques : éradiquer le vice et exalter la vertu est le premier]*, 22 mai 2014 : <http://www.wredian.com/2014/08/80870.html> (consulté le 26 mai 2014).

du microcrédit. En effet, François Gipouloux (2009 : 372) souligne que la conception chinoise de l'harmonie dans les relations internationales relève davantage de la proclamation d'un ordre naturel dont la Chine serait l'étalon et le garant, plus que d'un système élaboré de techniques politiques, d'alliances visant à construire un équilibre de forces, comme cela avait été le cas en Europe. La Chine a pour ambition d'affirmer au monde que la globalisation sera chinoise ou ne sera pas (Lam Willy, 2009). Dès lors, les dispositifs de microcrédit qui y sont développés se doivent d'être chinois. La figuration d'une globalisation chinoise s'accompagne de l'affirmation de caractéristiques chinoises qui recyclent notamment la notion « gouverner par la vertu » (*Dao zhi yi de*) attribuée à Confucius (Cheng Anne, 1985), réapparue dans le discours il y a quelques années (Thoraval, 2011 ; Cheng Anne, 2013).

L'humanisme confucéen est également devenu un slogan politique et un marqueur d'identité nationale (Cheng Anne, 2014). Du Weiming²⁰⁵, que Anne Cheng (2011-2012) qualifie de prophète de l'humanisme confucéen de la troisième ère, plaide en faveur d'une application de cet humanisme confucéen notamment à la conception du soi, à la dynamique des relations familiales, aux rapports sociaux de sexe et à l'organisation sociale. Les références faites au confucianisme dans les travaux de nombreux universitaires aux quatre coins de la planète, pour expliquer l'organisation sociale et politique chinoise en général, et l'organisation familiale en particulier, traduisent l'indéniable succès de la globalisation chinoise dans la récupération contemporaine de la figure de Confucius. Mais invoquer le contexte confucéen pour expliquer notamment les inégalités entre les sexes revient d'une part à véhiculer les normes globalisées d'un retour à Confucius, et d'autre part à participer d'une instrumentalisation contemporaine de la figure de Confucius (Cheng Anne, 2013). En effet, « Les entretiens » (*Lunyu*) ne sont pas l'œuvre de Confucius lui-même mais le fruit d'une construction de nature idéologique compilée sous les Hans antérieurs et destinée à servir les préoccupations politiques de l'époque où commence à se mettre en place le nouvel ordre socio-politique d'un empire centralisé (Hunter, 2012 ; Cheng Anne, 2013). Désormais, le confucianisme idéologique consiste en une entreprise de reconstruction, après le maoïsme, de pratiques symboliques (lignagère ou culturelle) (Feuchtwang, 2012 ; Billioud et Thoraval, 2014). La censure exercée par des officiels chinois lors d'une conférence de sinologie le 24 juillet 2014 au Portugal révèle d'une part l'exercice du *soft-power* de Pékin dans la diplomatie et de l'autre l'intrusion du gouvernement chinois dans la liberté académique au niveau des institutions les plus prestigieuses à l'échelle

²⁰⁵ Cet universitaire, à la tête d'un centre de recherche à l'Université de Pékin, est aujourd'hui très écouté en Chine.

internationale²⁰⁶. Ceci signale en effet la capacité de la Chine à imposer ses normes au monde.

Depuis quatre mille ans, la culture chinoise offre l'image d'une remarquable continuité. Pourtant, c'est à travers une histoire faite de ruptures radicales que la Chine a vu naître des pensées aussi originales que celles de Confucius et du taoïsme. La rupture (*duanlie*), par rapport à la tradition (*chuantong* qui signifie transmission, continuité), fait référence à un processus de destruction de la vieille Chine au nom d'une modernité occidentale (Cheng Anne, 2012b). Les dessins publicitaires des années 1920 mentionnés plus haut, qui diffusent un modèle de femme universelle, sont une parfaite illustration de cette modernité (Barlow, 2012). Mais si modernisation est synonyme d'intégration de normes occidentales, il y a risque d'aliénation et perte d'identité culturelle (Cheng Anne, 2002). Dès lors, refusant de s'aliéner sans toutefois rejeter le projet de modernisation, la Chine réinvente la tradition. De cette manière, la globalisation vient se substituer à la rhétorique de la modernisation (Feuchtwang, 2002). Comme l'a souligné Maurice Godelier²⁰⁷, la reconstruction d'identité d'avenir à partir de morceaux du passé dans un objectif de désoccidentalisation est un phénomène qui, dans le contexte actuel de la globalisation, s'observe partout ailleurs (Woost, 1993).

Cependant, outre les notions anciennes, les dirigeants chinois emploient aussi des concepts développés par l'Occident. La récupération de notions occidentales, sur lesquelles est ensuite appliquée une patine chinoise, est une pratique courante dans la seconde partie du XX^e siècle (Bartel, 2014) revenant à « imiter l'étranger pour mieux le maîtriser » (Liu Xiaobo, 2011 : 110). L'idée selon laquelle le modèle occidental ne convient pas à la Chine est largement diffusée dans les médias. Toutefois, les idéologues chinois conviennent que la Chine importe des concepts occidentaux, tout en défendant, par ailleurs, un droit à dûment sélectionner les idéologies à adopter²⁰⁸.

Néanmoins, même si les idéologues chinois soutiennent une « économie socialiste de marché », les mécanismes auxquels l'expression renvoie ne se révèlent être ni plus ni moins ceux de l'économie de marché : exportation, innovation, accroissement de la production. En créant l'économie de marché aux caractéristiques chinoises, les réformes

²⁰⁶ Le scandale remet en effet en cause la liberté académique au sein des 300 Instituts Confucius établis partout dans le monde au sein des universités les plus prestigieuses. Voir Business Spectator, *China fails the soft power test*, le 6 août 2014 : <http://www.businessspectator.com.au/article/2014/8/6/china/china-fails-soft-power-test> (consulté le 1^{er} septembre 2014).

²⁰⁷ Il est intervenu à l'occasion de la présentation de l'ouvrage « Le Sage et le peuple » (Billioud et Thoraval, 2014). La vidéo de la conférence débat (ouvert par Anne Cheng et Maurice Godelier) organisée par le CECMC autour de la publication de l'ouvrage « Le Sage et le peuple » (Billioud et Thoraval, 2014) est consultable à cette adresse : <http://cecmc.hypotheses.org/22524> (consulté le 27 août 2015).

²⁰⁸ Global Times, *Zhongguo xuyao xinde sixiang qimeng yundong [China needs new phase of Enlightenment]*, 22 août 2012 : <http://opinion.huanqiu.com/1152/2012-08/3056640.html> (consulté le 29 novembre 2012).

d'ouverture marquent, en définitive, l'appropriation chinoise de l'idéologie néolibérale (Harvey, 2005). Les manifestations de la Chine en tant qu'acteur de la globalisation sont désormais multiples. Elle participe donc des normes diffusées par la globalisation, ce qui implique notamment celles du microcrédit.

Xi Jinping, expose, dans le sillage de son prédécesseur (Lam Willy, 2009), précisément la manière dont la Chine envisage de façonner l'ordre asiatique et, dans le même temps, l'ordre mondial lors du discours prononcé au Forum de Boao pour l'Asie 2015²⁰⁹. Deux ans avant que Xi Jinping ne lance sa devise du « rêve chinois », qui vise à propulser la Chine à la première place des économies mondiales en 2021, Liu Mingfu, colonel de l'Armée populaire de libération avait souligné la nécessité pour la Chine de regagner sa place de nation la plus puissante du monde (Colin, 2013). Le président chinois a clairement défini l'objectif poursuivi dans la quête d'une parité stratégique sino-américaine en Asie destinée à établir un « nouveau type de relations entre grandes puissances » (*xinxing daguo guanxi*) (Duchâtel, 2013). Comme l'illustre son discours au Forum de Boao pour l'Asie 2015²¹⁰, Xi Jinping s'est aussi approprié la devise néolibérale du *win-win*, naguère slogan de l'administration Clinton et également au cœur de l'argumentaire défendu par les promoteurs du microcrédit²¹¹, pour ouvrir les portes de l'Asie (Godement, 2012). Les îles Sensaku, revendiquées par la Chine, constituent une illustration éloquentes des enjeux socioéconomiques chinois. En effet, comme le note Xavier Richet (2015), les conflits nationalistes dans la mer de Chine sont aujourd'hui aiguisés par les réserves pétrolières décelées dans les sous-sols marins, l'accès aux ressources constituant l'une des motivations pour l'internationalisation des firmes chinoises. Mais à l'issue de notre entretien, M. Hou, en me raccompagnant à l'arrêt de bus, fait part de son grand espoir de voir nos pays parvenir à s'entendre et à collaborer sans guerre ni conflit. En faisant référence aux îles Sensaku, M. Hou affirme que son pays ne veut aucunement la guerre mais cherche avant tout à se développer afin d'offrir une vie meilleure à tous.

Autre gage de son implication dans la globalisation, la Chine est désormais largement investie dans le développement. En diffusant une moralité, l'humanitaire constitue un

²⁰⁹ Le forum asiatique de Boao, créé par 28 pays en 2001, est une organisation internationale à but non lucratif, ayant pour mission de faire avancer la coopération économique en Asie et de fournir un soutien intellectuel au développement durable de la région : <http://fr.cntv.cn/special/boao2015/index.shtml> (consulté le 30 mars 2015). L'intégralité de son discours, intitulé « Vers un destin commun et la création d'un nouvel avenir en Asie », est disponible sur le site de Xinhuanet : http://news.xinhuanet.com/english/2015-03/29/c_134106145.htm (consulté le 30 mars 2015).

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ Pour rappel, en s'adressant prioritairement aux femmes, les organisations de microfinance plaident pour une stratégie gagnant-gagnant qui combinerait équité et efficacité (Armendariz et Morduch, 2010), un argument que l'on retrouve également dans le rapport de 2007 de la Banque mondiale sur « La finance pour tous ».

média central dans la globalisation (Hours et Selim, 2010). Or, par exemple, la large médiatisation de l'aide massive (20 millions de yuans) apportée par la Chine au Népal à la suite du tremblement de terre qui a dévasté une partie du pays en 2015²¹², atteste de son engagement dans ce domaine de la globalisation.

La contraction du monde induite par la globalisation exclut autant, sinon plus, qu'elle intègre (Rist, 2007). À cet égard, Liu Xiaobo (2011 : 102) pose la question suivante : « La culture chinoise est déjà impuissante devant sa propre crise nationale, comment pourrait-elle résoudre les difficultés de toute l'humanité, et spécialement celles auxquelles fait face l'Occident avancé ? ». Au delà de chercher à savoir si la Chine est capable ou non de résoudre les difficultés de l'humanité, ce qu'il convient avant tout de souligner est que, si la Chine semble se préoccuper des difficultés d'autres pays, c'est justement parce que, en tant que puissance néolibérale, sa propre crise nationale est en partie le pendant d'une crise globale.

2. LES OBJECTIFS DU MICROCRÉDIT CHINOIS : DES PRÉOCCUPATIONS DIRECTEMENT LIÉES À UN ENVIRONNEMENT GLOBAL

2.1. Les promoteurs : produits de la globalisation successeurs d'un État territorialisé

2.1.1 Des promoteurs à l'expérience façonnée par les organisations internationales

En dehors de Gongo-cr et Gongo-om, tous les responsables-clientèle ont été formés par des promoteurs ayant eux-mêmes été formés par des organisations internationales. Or, la formation des promoteurs suivie auprès d'organisations internationales prédétermine une intériorisation des normes globales, qui se double d'un profil qu'ils présentent comme étant international. Comme l'indiquent Johanna Siméant *et al.* (2015), retracer les parcours individuels internationalisés est une façon de reconstituer les espaces pertinents de l'action dans leur contexte.

Les trois consultants en microfinance chinois, Mme Xiao, M. Qiu et M. Fu, que j'ai rencontrés, ont suivi une formation qu'ils qualifient d'internationale. À ma question « quelles études supérieures avez vous suivies? », le premier mot prononcé par Mme

²¹² Pour un aperçu de l'aide chinoise à la suite du tremblement de terre du Népal survenu en avril 2015, voir : <http://english.sina.com/china/2015/0426/804952.html> et <http://english.sina.com/china/2015/0426/805055.html> (consultés le 27 avril 2015).

Xiao est « internationales ». Elle prend soin, ensuite, de détailler l'ensemble de son parcours toujours en mettant l'accent sur sa dimension internationale.

« J'ai fait mes études dans un institut d'économie en spécialité finance internationale. Dans cette spécialité les étudiants doivent avoir de bons résultats en anglais car il s'agit d'une formation internationale » (extrait de l'entretien avec Mme Xiao, consultante en microfinance chez Mcc-se).

Après avoir travaillé un an comme comptable dans une entreprise d'État, Mme Xiao occupe un poste de traductrice anglais-chinois pour une très grande agence de voyage du pays. Parallèlement, elle soumet sa candidature à un programme d'étude à l'Université de Munich, auquel elle est reçue. Elle confie avoir envoyé sa candidature parce qu'il s'agissait d'un programme international, et ce alors même que le champ disciplinaire, la littérature, ne l'intéressait guère. À l'issue d'un premier semestre en littérature, Mme Xiao décide finalement de suivre une formation plus courte en gestion des ressources durables dans un institut universitaire technologique. Selon Mme Xiao, c'est grâce à cette formation suivie en Allemagne, qu'une fois rentrée en Chine, elle a été sélectionnée pour suivre une formation en microfinance dispensée conjointement par la Banque centrale et l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (anciennement Agence allemande pour la coopération technique). Cette agence, qui propose d'apporter des « solutions particulièrement adaptées à des défis complexes »²¹³, se présente comme fournisseur de service d'appui, notamment auprès du gouvernement allemand, auquel elle apporte son soutien dans la réalisation de ses objectifs en termes de coopération internationale²¹⁴.

J'ai rencontré trois de ces consultants par l'intermédiaire de trois réseaux différents localisés dans trois provinces distinctes. Pourtant, Mme Xiao, M. Qiu et M. Fu se connaissent et ont suivi la même formation dispensée par la Banque centrale et l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement, confirmant ainsi la force du réseau des promoteurs soulignée dans le chapitre précédent.

Penchons-nous maintenant sur le profile de M. Fu, âgé de 32 ans lors de mon passage. Lorsqu'il était étudiant dans le nord du pays, la Baoshang Bank²¹⁵ a organisé une large session de recrutement au sein de l'université dans laquelle il poursuivait ses études. Cette session visait à constituer, dit-il, la première équipe en microfinance du pays composée de cinq responsables-clientèle. À l'issue de plusieurs années d'expérience dans ce secteur, M. Fu a rejoint le cabinet d'audit et de conseil européen, qui a

²¹³ Voir le site Internet de la GIZ : http://www.giz.de/en/html/about_giz.html (consulté le 31 mars 2015).

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ <http://www.bsb.com.cn/en/index.shtml>

accompagné Vtb-ch dans la mise en place de son programme de microcrédit, pour y devenir consultant. M. Qiu et Mme Xiao, tous deux consultants en microfinance, ont également été formés par des organisations européennes. M. Fu a ensuite souhaité intégrer Vtb-ch pour, confie-t-il, gagner plus d'argent. Affirmant qu'il fait partie des meilleurs jeunes hommes en Chine à occuper ce poste à responsabilité dans le secteur du microcrédit, il tient sur lui-même un discours élogieux. Comme souligné plus haut, M. Fu intervient encore aujourd'hui en tant que consultant pour former des responsables-clientèle au microcrédit.

M. Jiang doit quant à lui son poste de directeur de Mcc-se à son expérience dans la microfinance relatée en début de chapitre. Au terme du programme supervisé par les Nations unies dans lequel il occupait un poste d'expert, le groupe d'investisseurs de Mcc-se cherchait à recruter un expert chinois en microfinance pour diriger la future compagnie. Impliqué dans ce projet dès sa création, M. Jiang a été chargé de l'élaboration de l'offre de microcrédit et de la formation des responsables-clientèle.

2.1.2 Du global au local : ruptures et continuités

M. Fan, vice-président de Vtb-se, dit être attaché à la standardisation des tâches, une préoccupation propre à la globalisation. M. Johnson déclare avoir observé une évolution allant en ce sens au cours des 13 dernières années, soit depuis la fondation d'Ong-us. Il affirme que l'environnement a beaucoup changé, tout étant devenu de plus en plus standardisé. En outre, lors d'une entrevue M. Jiang critique vivement l'équipe dirigeante du siège du groupe dont dépend Mcc-se, établi en Europe et qui prend des décisions trop rapidement. Les décisions prises par cette équipe dirigeante s'appliquent uniformément à l'ensemble des compagnies de microcrédit du groupe implantées aux quatre coins du globe. Les responsables du groupe ne veulent pas tenir compte, dans leurs décisions, des remontées d'informations que M. Jiang obtient auprès de ses responsables-clientèle. M. Jiang soutient que le marché chinois du microcrédit subit des variations extrêmement rapides, et que pour cette raison, il est indispensable de s'intéresser, autant que possible, à ce qui se passe sur le terrain. Les responsables du groupe s'obstinent à travailler uniquement depuis leurs ordinateurs. Tous les jours, il reçoit des dizaines de courriers électroniques de l'équipe dirigeante du groupe. Lorsqu'il se rend au siège, en Europe, et qu'il occupe le bureau adjacent à celui de la directrice adjointe du groupe, celle-ci persiste à communiquer avec lui par courriel, alors que selon lui, discuter de vive voix serait considérablement plus efficace. Aussi, nous l'avons vu, celle-ci s'est contentée d'organiser une réunion dans la capitale de la province dans laquelle se trouve Mcc-se alors même qu'elle avait pris un vol pour la

Chine. Pourtant, une visite de terrain auprès de Mcc-se présente de nombreux intérêts stratégiques ainsi qu'en matière de gestion. Son comportement souligne l'indifférence pour le local des promoteurs situés à l'échelle globale. De telles pratiques propres à la globalisation de même que les politiques macro-économiques néolibérales sont en cause dans la déconnexion des contextes global et local (Razavi, 2012).

2.2. Le microcrédit au service de l'économie de marché néolibérale

2.2.1 Une activité lucrative

Nous avons vu que les promoteurs participent activement à une course à la rentabilité. Loin d'être une caractéristique propre à la Chine, la rentabilité de la microfinance repose sur la niche commerciale que représente le « bas de la pyramide » (Pralhad, 2004) composée des moins bien nantis. La microfinance étant devenue une activité rentable, comme le note Amandine Monteil (2005), les firmes multinationales se joignent à la vague d'enthousiasme pour l'outil en Chine et adhèrent aux préceptes de Stanley Fischer soutenant que la microfinance fournit aux banquiers une opportunité commerciale tout en offrant aux pauvres une place dans l'avenir économique de leur pays²¹⁶. Nike, Motorola et Bayer financent des programmes de microfinance supervisés par Mercy Corps avec le concours de CFPA²¹⁷. Avec le parrainage de PlaNet Finance²¹⁸, Microsoft ouvre des centres communautaires de formations aux NTIC en parallèle desquels sont mis en oeuvre notamment par CFPA des dispositifs de microcrédit.

Le fait, mentionné dans le chapitre précédent, que Igbm refuse d'appuyer tout programme de microcrédit lancé par des ONG en raison de la sensibilité du secteur des ONG en Chine, montre que cette institution de la Banque mondiale n'est pas seulement animée par le projet d'une microfinance sociale proposant de lutter contre les inégalités, mais qu'elle s'attache aussi à soutenir son pendant à but lucratif. Le marché s'est en effet introduit légitimement dans les programmes de développement, dont la microfinance (Servet, 2006 ; Guérin, 2015). Désormais, le déséquilibre entre ceux qui

²¹⁶ Fischer, Stanley, *Wall Street Meets Microfinance*, WWB/FWA Lenore Albom Lecture Series, Citigroup, 2003 : <http://www.citigroup.com/citigroup/citizen/microfinance/data/031103a.pdf> (consulté le 26 février 2014).

²¹⁷ The Microfinance Gateway, *Nike and its Partners Address the Challenges of Globalization in Rural China and Thailand*, 2004 : <http://www.microfinancegateway.com/content/article/detail/14429> (consulté le 26 février 2014). Mercy Corps est présent depuis 2001 en Chine. De 2001 à 2005, ses projets y ont atteint les 6 millions de dollars : <http://www.webzine.bayer.com/projects-events/microfinance-program-in-china/bayers-commitment/page3487.htm> (consulté le 26 février 2014).

²¹⁸ Le groupe PlaNet finance, fondé en 1998 par Jacques Attali, affiche une mission visant à « favoriser l'accès des populations démunies aux services financiers afin d'améliorer durablement leurs conditions de vie ». On peut lire sur son site internet que le groupe est « présent dans 88 pays [et] aujourd'hui reconnu comme un acteur majeur de la lutte contre la pauvreté par le développement de l'entrepreneuriat » : <http://www.planetfinance.org/> (consulté le 6 juin 2014).

ont tout à gagner d'un élargissement des marchés et ceux qui, de ce fait, n'ont plus rien à perdre est considérable (Rist, 2007).

Six ans après s'être vu décerner le prix Nobel, Muhammad Yunus compte parmi les douze plus grands entrepreneurs recensés par la revue Fortune²¹⁹. C'est l'entrepreneur lui-même et non l'objet de son entreprise, c'est-à-dire le financement de micro-entreprises, qui est salué dans ce classement. Grâce à son innovation lucrative, cet entrepreneur a acquis la reconnaissance de ses pairs néolibéraux. En matière de bénéfices, M. Dai affirme que puisque tous les capitaux cherchent des profits, le microcrédit en Chine a de beaux jours devant lui.

« Tous les capitaux cherchent des profits, n'est-ce pas ? Il y a trois ans j'ai dit que les organismes de microcrédit n'étaient qu'à l'aube de leur développement et qu'il y avait beaucoup d'argent à gagner. Et c'est le cas, d'autant plus que le crédit bancaire est restreint. Dans ce contexte, les capitaux privés atteignent une forte rentabilité » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

C'est d'ailleurs la promesse lucrative du secteur qui a attiré nombre des employés des organismes étudiés. Chez Mcc-se, nombre d'entre eux travaillaient auparavant dans des banques locales, aussi bien certains responsables-clientèle que des cadres supérieurs. Aussi, ceux ayant quitté un précédent emploi pour venir travailler chez Mcc-se disent être convaincus que la microfinance et Mcc-se promettent de belles perspectives d'avenir.

À plus d'un titre, le secteur du microcrédit se révèle être une activité lucrative, et elle le devient plus encore à mesure que les promoteurs gravissent les échelons. M. Qiu possède un ordinateur portable, deux smart phones, dont un de la marque Apple, ainsi qu'une tablette tactile de la même marque. Il déclare qu'il n'envisage vraiment pas de travailler pour un organisme de microcrédit à orientation sociale car ce qu'il souhaite c'est avant tout gagner de l'argent. Il dit refuser de travailler pour quasiment rien. Aujourd'hui, beaucoup de chinois travaillent avant tout pour l'argent. Des étudiants chinois que j'ai rencontrés dénoncent ici le corps enseignant en racontant comment, à l'école et à l'université, instituteurs et professeurs encouragent les jeunes gens à étudier, non pas pour se cultiver ni pour se former à un métier choisi par vocation ou à partir de centres d'intérêt, mais avant tout pour décrocher un emploi lucratif.

Les organismes de microcrédit à orientation commerciale peuvent en effet se révéler très lucratif. Prenons l'exemple du meilleur ami du directeur de Mcc-ch, directeur d'une compagnie de microcrédit qui n'hésite pas à montrer sa richesse: luxueuse maison,

²¹⁹ *The 12 Greatest Entrepreneurs of Our Time*, Fortune, 9 avril 2012 (consulté le 15 avril 2012).

Mercedes Classe S pour lui, Range Rover pour sa conjointe et Audi A6 pour sa fille de 21 ans stagiaire chez Mcc-ch. Lors d'une invitation dans son foyer pour me présenter sa famille, comme il se fait communément en Chine il s'est empressé de m'offrir des cigarettes, mais il s'agissait d'une cartouche entière de cigarettes, dont le seul paquet, commercialisé chez de rares buralistes, vaut plus de 100 yuans²²⁰. Refusant poliment une première fois son cadeau comme il se doit, il pointe du doigt une pile de cartons dans le coin de la pièce, affirmant qu'il ne s'agit que d'un modeste cadeau au regard du stock dont il dispose. Prenons également l'exemple de deux gestionnaires de portefeuilles d'actions d'une grande compagnie d'investissement venues visiter Mcc-ch. Leur compagnie d'investissement, qui siège dans une des plus grandes villes de Chine, s'est spécialisée dans les compagnies de microcrédit situées dans tout le pays. Ces deux gestionnaires sont venues négocier un projet d'investissement dans Mcc-ch, ce qui atteste à l'évidence de la capacité de Mcc-ch à engendrer d'importants bénéfices, mais dont je ne suis malheureusement pas parvenue à obtenir de chiffres précis. Par ailleurs, le directeur de Mcc-ch a confié, au cours d'un dîner, qu'il souhaitait étendre les activités de sa compagnie au microcrédit *peer-to-peer*²²¹, c'est-à-dire à une activité de microcrédit en ligne, selon lui, très lucrative.

Mcc-ch compte huit actionnaires dont le plus riche d'entre eux, selon les termes de la stagiaire (la fille du meilleur ami du directeur de Mcc-ch), est une femme qui possède une villa et deux voitures de luxe. Cette femme est l'investisseuse majoritaire de la compagnie. Mcc-se réserve quant à elle une partie des bénéfices aux dividendes versés aux actionnaires du groupe, précise M. Jiang au cours de la réunion biannuelle. À ce titre, des objectifs financiers sont fixés à Mcc-se tous les ans. Pour 2013, Mcc-se devait atteindre un bénéfice net d'un montant de 19 670 000 yuans. Au titre des difficultés soulevées plus haut par M. Jiang dans ses relations avec les dirigeants du siège, je lui demande s'il a connu les mêmes désagréments lorsqu'il travaillait pour un programme de l'Union européenne. Il répond par la négative, précisant qu'il s'agissait, dans le cadre de cette expérience passée, de la gestion d'un projet et non d'une entreprise avec des actionnaires.

²²⁰ Le prix des cigarettes, en Chine, varie considérablement d'une marque et d'une gamme à l'autre. Le paquet le moins cher s'achète à moins de 10 yuans tandis que le prix moyen d'un paquet est de l'ordre de 25 yuans.

²²¹ La microfinance *peer-to-peer* s'est développée au cours des dix dernières années à travers la planète. Elle consiste en la mise à disposition d'une plateforme Internet où des particuliers financent directement des microcrédits destinés à des populations pauvres et/ou exclus du recours à l'emprunt bancaire. Pour une lecture approfondie du développement de la microfinance *peer-to-peer* voir Ashta *et al.*, (2010).

2.2.2 L'inscription de chaque activité humaine dans le marché

En cherchant à engendrer de tels bénéfices, les organismes de microcrédit participent du processus visant à inscrire chaque activité humaine dans le marché. En raison de la position dominante qu'ils occupent au sein des institutions financières et des organisations internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, les défenseurs du néolibéralisme exercent une influence hégémonique sur la finance (Harvey, 2005). La globalisation financière favorise un régime de créanciers plutôt qu'un régime de débiteurs (Aglietta et Orléan, 1998). Alors que la monétarisation ou la financiarisation généralisées ont conduit à l'exclusion et la marginalisation bancaire, c'est aujourd'hui cette même financiarisation des économies qui alimente le développement mondial de la microfinance (Servet, 2006 ; Guérin, 2015). La financiarisation de l'aide au développement vise, de cette manière, à intégrer les personnes exclues du système bancaire à l'économie de marché. Le « bas de la pyramide » constitue en effet un manque à gagner pour la croissance économique. Le néolibéralisme vise à inscrire chacune des activités humaines dans le domaine du marché. C'est pourquoi, les réformes chinoises ont fait la promotion des initiatives individuelles et locales afin d'accélérer la productivité et d'atteindre ainsi un niveau de développement économique considérable (Harvey, 2005). C'est dans cette perspective que M. Dai définit la place centrale qu'occupent les clients des organismes de microcrédit.

« Selon moi, avec le microcrédit, le client doit tenir une place centrale. Il est au cœur d'une dynamique socioéconomique, à sa base en quelque sorte. Nous formons des liens solides avec des clients plutôt modestes, et cette relation est fondamentale pour moi » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Comme le note Amandine Monteil (2005), la microfinance, telle qu'elle est véhiculée en Chine notamment par le CGAP, relève clairement d'une idéologie néolibérale. La page d'accueil de Global Envision, une initiative financée par l'ONG Mercy Corps très active dans le domaine de la microfinance en Chine, indique que la microfinance participe du développement d'un monde dans lequel « *capitalism is the only game in town* »²²².

Dans un tel contexte, la distribution de crédits prime même sur la sécurité publique comme l'illustre la réunion avec le Pnud et la Commission de réglementation bancaire de Chine à laquelle venait de participer M. Fu, tout juste revenu de Pékin, lorsque nous

²²² <http://www.globalenvision.org/index.php?fuseaction=aboutus.main> (consulté le 26 février 2014).

nous sommes rencontrés pour la première fois. Cette réunion visait à tenter de mettre en place un projet destiné à convaincre le gouvernement d'interdire les crédits aux entreprises dont les pratiques douteuses ont des conséquences néfastes sur la sécurité publique (il cite la sécurité alimentaire comme exemple). Mais selon lui, un tel projet sera difficilement mis en place puisque pour les autorités, tant que l'entreprise est en mesure de rembourser, le plus important est de vendre des crédits.

Par ailleurs, la néo-libéralisation vise à l'expropriation des moyens de production des populations paysannes pour les forcer à s'engager dans les systèmes capitalisme (Harvey, 2005). Les économies paysannes, plus ou moins monétarisées à la base, étant susceptible de soutenir le développement d'une économie marchande (Tchayanov, 1990), les organismes de microcrédit participeraient du pillage des valeurs locales (Elyachar, 2005). Pour autant le marché se saisit du système patriarcal pour perdurer (Falquet, 2008). Dès lors, un discours néolibéral alliant économie de marché et système patriarcal apparaît en Chine dès la seconde moitié des années 1990 (Wu Xiaoying, 2010). Il succède au discours de transition (passage à l'économie de marché) qui encourage les femmes à retourner au foyer (Jacka, 1990). Nous avons vu précédemment que loin de combattre la subordination des femmes, les microcrédits leurs sont distribués principalement en vue de contribuer à relancer l'économie locale. Au Mexique, dans le cadre d'un programme de microfinance mis en place entre 2004 et 2007, les microcrédits distribués aux femmes devaient servir le plus souvent à financer la fabrication d'objets d'artisanat avec des motifs faisant référence à la culture maya ou aux représentations que les touristes ont de la culture maya. Les objets fabriqués grâce aux microcrédits étaient principalement destinés au marché, alimentant ainsi l'industrie touristique très importante au Mexique en raison de sa capacité à générer des devises étrangères et contribuer ainsi à atténuer la dette extérieure (Labrecque, 2011). La main d'œuvre féminine microfinancée constitue une variable d'ajustement de la croissance économique.

Plus généralement, le local absorbe les ondes de choc de l'économie globale. Dans son discours, prononcé lors de la réunion biennale, M. Jiang se plaint d'une baisse d'activité accusée par Mcc-se quelques mois auparavant et qui résulte, d'après lui, du ralentissement de l'économie mondiale. Dans la seconde qui suit, M. Jiang salue toutefois les efforts des employés de la compagnie pour s'être attelés à augmenter le nombre de microcrédits distribués. La financiarisation à laquelle le microcrédit contribue se nourrit du surendettement généralisé entretenu par l'économie de marché néolibérale (Guérin *et al.*, 2013). Même si une large part des ouvrages attribue la naissance du microcrédit, dans sa forme contemporaine, aux expériences menées par

Muhammad Yunus auprès de femmes bangladeshies, un retour sur l'économie politique de la seconde moitié du siècle dernier fait apparaître une concordance avec le déclin du rationnement du crédit et l'émergence des crises des *subprimes* (Servet et Saiag, 2013). L'inscription de chaque activité humaine dans le marché passe aussi par le financement par microcrédit d'activités de contrefaçon. D'un point de vue économique, la contrefaçon est accusée de nuire à l'emploi et d'alimenter l'économie informelle. Pour autant, alors que les promoteurs de dispositifs de microcrédit vantent les vertus, bien que mythiques, de leur outil en termes de création d'emploi et d'éradication de l'économie souterraine, Vtb-se finance l'activité de contrefaçon de Mme Caifeng. Grâce à son microcrédit, elle confectionne toutes sortes de vêtements sur lesquels elle coud des morceaux d'étoffe portant le nom des marques les plus connues dans le monde. Sa production est ensuite envoyée dans la capitale de la province pour y être vendue sur les marchés aux puces dans lesquels se ruent tant les Chinois que les visiteurs étrangers. L'économie souterraine, qui comprend notamment la production de contrefaçon, compte pour la moitié de l'activité économique mondiale (Möertenböeck *et al.*, 2015). Or, le microcrédit chinois participe aussi de cette globalisation. En outre, au regard des relations étroites entre les organismes de microcrédit et les autorités locales, le cas de Mme Caifeng rappelle que la contrefaçon est une activité soutenue par le gouvernement. Les ateliers de contrefaçon sont en effet placés sous la tutelle des autorités locales. Ce n'est qu'avec leur appui que les individus s'engagent dans la production de contrefaçon (Gipouloux, 2005).

2.2.3 Un marché qui se passe de la démocratie

Le large succès du modèle de la Grameen Bank repose notamment sur le microcrédit de groupe, son produit phare, qui constituerait une opportunité de mise en place de pratiques démocratiques (Guérin *et al.*, 2009b). La thèse en premier lieu défendue par les organisations internationales, et le jury du prix Nobel de la paix décerné en 2006 à Muhammad Yunus pour la Grameen Bank, et très présente dans les discours des praticiens de la microfinance dans le monde repose sur l'indissociabilité du couple, pourtant controversé, marché/démocratie. Néanmoins, si le marché accompagne la démocratie, seule une vision de celui-ci complètement abstraite et fictive peut soutenir que le premier précède la seconde. Comme le note Isabelle Guérin (2015), certains partisans de la microfinance mettent en avant l'égalité contractuelle qu'implique une relation marchande, abolissant statuts, privilèges et hiérarchies. Toutefois, nous avons vu que les modalités d'un microcrédit reposent sur des structures sociales préexistantes.

L'économie chinoise est travaillée par une dynamique endogène, celle du marché. Le cas d'une Chine autoritaire, ou plus exactement à l'autoritarisme fragmenté, montre comment le marché peut bel et bien se passer de la démocratie, même s'il demeure dans le pays, une tension entre développement et contrôle. Le jeu du marché, sur lequel s'appuie notamment le discours du microcrédit, en généralisant les échanges monétaires et marchands dépersonnalise les obligations et est par conséquent potentiellement source d'autonomisation de la société et de ses acteurs comme le disait Simmel (1987). De fait, l'État-Parti se livre à un jeu complexe consistant à trouver le juste équilibre entre libéralisation et contrôle, pour ne pas dire répression. L'idée selon laquelle la société chinoise marche depuis trente ans vers davantage de liberté est erronée (Béja, 2009). La Chine prouve qu'une société s'ouvrant à l'économie de marché ne donne pas nécessairement naissance à une classe moyenne désireuse de démocratie. La classe moyenne chinoise, en harmonie avec un système politique autoritaire, ne souhaite pas lutter pour la démocratie et le pluripartisme (Delmas-Marty et Will, 2007). En Chine, l'économie de marché repose sur un contrat social fort et non entamé par le développement économique, justement parce qu'il s'agit d'un compromis fondé sur la force croissante que la société retire du développement économique (Gipouloux, 2009). Les groupes privilégiés dominants ne tiennent pas à renforcer les capacités des groupes dominés afin de conserver leur pouvoir (Easterly, 2001). L'inégalité sociale, dans une certaine mesure, sert les intérêts de la société et notamment ceux de la classe moyenne. Cela explique que l'exercice de fonctions sociales soit à la base de toute suprématie économique et politique, individuelle ou collective (Godelier, 1965).

Le Quotidien du Peuple appelle en effet les Chinois à se protéger contre les pièges de la démocratie occidentale, accusée de conduire à des désastres et à l'instabilité²²³. La notion ancienne de *Wangdao* se trouve ici mobilisée pour proposer un dépassement et même l'abandon de la démocratie (Qing Jiang, 2009). Trop inquiet de se laisser déborder, l'État-Parti s'attache à détruire tout ferment démocratique (Choukroune et Garapon, 2007). Par conséquent, si le microcrédit prétend apporter la démocratie²²⁴, la Chine a tout intérêt à l'endogénéiser ou, en d'autres termes, à le réinventer selon ses propres caractéristiques.

2.2.4 Une consommation financée par microcrédit

La rentabilité de la microfinance chinoise alimente dans le même temps la consommation. Les cadres de Mcc-se, pour la plupart, sont propriétaires d'une voiture

²²³ Xinhuanet, *People's Daily warns against « trap » of western-style democracy*, le 9 juin 2014 : http://news.xinhuanet.com/english/china/2014-06/09/c_133393632.htm (consulté le 1er septembre 2014).

²²⁴ Pour une analyse détaillée des vertus de démocratisation du microcrédit, voir Guérin (2015).

récente. Le directeur adjoint de Mcc-se m'ayant conduit à la réunion biannuelle, je l'ai complimenté sur sa grande voiture allemande quasi-neuve. À cela mon chauffeur a répondu que tous les employés de Mcc-se devraient être en mesure de s'acheter une voiture et que ce serait de toute façon bientôt le cas.

Au moment où je menais mon étude, Mcc-se élargissait son offre à un microcrédit pour la décoration d'intérieur des lieux d'habitation, soit un crédit à la consommation. Des contrats d'assurance pour véhicules utilitaires, réservés aux clients ayant contracté un emprunt, sont également proposés. Dans sa brochure, Mcc-se indique qu'elle offre des possibilités de financement aux petits et aux micro-entrepreneurs ainsi qu'aux foyers ruraux leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie, et ce tout en contribuant au développement de l'économie locale. Mais en s'emparant du microcrédit, le marché a fait de celui-ci un outil au service de la financiarisation qui s'exprime par une explosion des besoins, satisfaits par l'achat de services et de biens de consommation (Servet, 2006). À la manière des 25 000 *danpu* (maisons de prêt sur gage), que comptait la Chine au début du XIX^e siècle, proposant essentiellement des crédits à la consommation (Gipouloux, 2009), une large part des microcrédits en Chine est destinée à l'achat de biens de consommation (Hsu Becky, 2014), et ce comme ailleurs dans le monde (Servet, 2006 ; Guérin *et al.*, 2012 ; Morduch, 2013).

L'un des projets de la globalisation vise à accroître la production des moins bien nantis afin d'augmenter leurs revenus. Ce projet repose là aussi sur le concept du « bas de la pyramide », ou constitue un recyclage de la théorie keynésienne qui plaide en faveur d'une hausse du pouvoir d'achat des plus défavorisés dont la propension moyenne à consommer est la plus forte. Dans cette perspective, l'augmentation des revenus des moins nantis est destinée à leur permettre de satisfaire des besoins de consommation définis par la globalisation (Rist, 2007). C'est sur ce prétexte du droit à satisfaire ces besoins que les programmes de développement en général, et de microcrédit en particulier, ont pris appui pour se globaliser (Roy, 2010). En Chine, les organes d'État paternalistes, impliqués dans les programmes de développement des zones rurales, sont aux habitantes de ces zones rurales ce que l'urbanisation est à la campagne : un moyen de modernisation dont l'objectif principal vise à accroître la consommation nationale (Jacka et Sargeson, 2011 ; Colin, 2013).

La plupart des inégalités visibles tient aujourd'hui de l'incapacité, pour ne pas dire de l'incapabilité (en référence à Amartya Sen, 2000), à produire des ressources et à appartenir à la société de consommation. Entre le XVII^e et le XIX^e siècle déjà, l'implication de certains pays asiatiques dans la mondialisation participe de la lutte contre les inégalités visibles par la consommation. La forte demande de coton indien en

Europe émanant des classes moyennes dans un premier temps, puis des moins nantis par la suite, s'explique par la haute qualité du tissu qui cependant restait abordable pour les derniers. Ainsi, il devenait de plus en plus difficile, dans l'espace public, de différencier les classes moyennes des moins nantis. Aussi, cette importation asiatique a eu un impact durable sur la réduction des inégalités visibles en Europe (Parthasarathi, 2011). Pour rappel, dans une perspective contemporaine, même si d'autres programmes de microcrédit avaient déjà vu le jour avant la naissance de la Grameen Bank, la genèse de la microfinance revient le plus souvent aux expériences de microcrédit menées par Muhammad Yunus en 1976 au Bangladesh. À ce titre, le microcrédit est un produit certes globalisé mais importé d'un pays asiatique (ou d'un pays « en développement » ou du « Sud ») qui se propose de réduire les inégalités visibles en offrant la possibilité à tout à chacun de consommer.

Nous l'avons vu, le microcrédit se substitue à un système de services sociaux qui, depuis les réformes d'ouverture, fait progressivement défaut, une caractéristique propre au néolibéralisme. Le fond créé par Mao Yushi en 1993 visait à distribuer des microcrédits en réponse à des besoins médicaux et scolaires²²⁵. Le chapitre 5 ayant mis en lumière que les femmes recourent au microcrédit pour assumer leur rôle sexué de la meilleure des manières, cristallisant ainsi les rapports sociaux de sexe, les Chinoises se voient encouragées à accroître leur participation au système consumériste de l'économie de marché. Ainsi, l'activité économique des femmes constitue une variable d'ajustement d'un système social défaillant. Ce phénomène s'observe aussi ailleurs comme au Japon où les femmes sont incitées à rester au foyer afin de répondre à un manque de politiques sociales de prise en charge des enfants et des anciens (Sarugasawa, 2014). Les travaux d'Amandine Monteil (2005 : 68) ont souligné que les principes néolibéraux qui sous-tendent le microcrédit, à savoir donner aux pauvres les moyens de générer eux-mêmes des moyens de subsistance pour eux et leur famille, se révèlent parfaitement compatibles avec le projet de responsabilisation individuelle vis-à-vis de l'aide sociale publique de la population que poursuit le gouvernement chinois. De la même manière, les principes néolibéraux (patriarcaux) qui sous-tendent le microcrédit, c'est-à-dire le fait de donner aux femmes les moyens de générer elles-mêmes des moyens de subsistance pour leur famille, constituent une solution à un système de services sociaux faisant progressivement défaut.

²²⁵Southern Metropolis Daily, *Zhongguo xiao'e daikuan fupin hai yousan dao kan*, 25 octobre 2006 : <http://business.sohu.com/20061025/n245987071.shtml> (consulté le 26 février 2014).

2.2.5 Des institutions internationales au service du marché (patriarcal) chinois

Les ONG officiellement enregistrées en Chine sont, pour la plupart, des GONGO. Toutefois, le gouvernement chinois s'est attaché à présenter aux étrangers ces organisations comme étant des ONG afin d'attirer les financements internationaux et de renforcer la légitimité de ces GONGO au yeux du monde²²⁶ (Zhang Naihua, 2001 ; Spires, 2011). Nous avons vu que les ONG de femmes sont d'ailleurs dépendantes des ressources financières étrangères du fait des difficultés qu'elles rencontrent pour opérer. Toutefois, M. Jiang estime que c'est la provenance extérieure des financements qui est en cause dans l'échec de la première phase de développement de la microfinance chinoise, alors essentiellement à but non lucratif.

« La microfinance est un bon programme en soi, mais cela dépend de la manière dont les dispositifs sont mis en place et supervisés. Puisqu'au cours de la première phase tout l'argent venait de l'extérieur, du Pnud, d'autres organisations internationales, il n'appartenait à personne » (extrait de l'entretien avec M. Jiang, directeur de Mcc-se).

La gouvernance globale de la microfinance se révèle à la fois floue et diffuse car elle serait le fruit d'acteurs dépourvus au départ de légitimité et de représentativité (Bédécarrats 2013 ; Guérin, 2015). La confusion qui règne autour de la définition des acteurs de cette gouvernance globale, tout comme le manque de clarté des signaux normatifs émis est en effet source de malentendus. William Alford (2003) note que la majeure partie de l'aide étrangère a été le plus souvent attribuée à des acteurs qui soit appartiennent de fait à l'État soit y sont fortement liés. Or, un des principaux effets a été de servir l'instrumentalisation, orchestrée par les GONGO et les organes du Parti tels que la Fédération des femmes, des femmes ciblées par les projets de développement (Jacka et Sargeson 2011).

En dépit de la dépendance financière des ONG de femmes à l'égard des institutions internationales, les premières éprouvent beaucoup de difficultés à échanger avec les secondes, ce qui, soutient Shen Guoqin (2011), nuit à la qualité des programmes supervisés par les ONG chinoises de femmes. En accordant des subventions, les organisations internationales s'octroient toutefois un droit de contrôle. Et lorsque l'aide apportée vise les ONG locales, elles promeuvent, très souvent, une standardisation des pratiques et des normes globales (Spires, 2012). Or, au sein même des organisations internationales, la promotion de l'autonomisation des femmes se heurte au scepticisme

²²⁶ Study Times, *Ruhe kandai zai zhongguo de waiguo feizhengfuzuzhi [Quelle perception des organisations non gouvernementales étrangères en Chine]*, 2006 : http://www.studytimes.com.cn/txt/2006-08/21/content_7094045.htm (consulté le 15 janvier 2012).

des décideurs et à des institutions hostiles aux transformations significatives en termes de rapports sociaux de sexe générées par l'autonomisation des femmes (Moser et Moser, 2005), le marché se saisissant du patriarcat pour perdurer (Chow Esther, 2003 ; Falquet, 2008). Le genre apparaît dans la sphère du développement, et plus particulièrement dans les Rapports sur le développement dans le monde (RDM) de la Banque mondiale, d'abord sur la question de la santé (1993), des travailleurs ensuite (1995), de la pauvreté (2000-2001), des jeunes (2007), et enfin plus récemment de l'emploi (2013). Le genre a été introduit dans le cadre de la *pro-poor growth*, une croissance par la réduction de la pauvreté, quitte, par ailleurs, à ce que les inégalités s'accroissent. Dans le cadre de cette *pro-poor growth*, aujourd'hui déclinée sous la forme de *shared prosperity*, l'*empowerment* des femmes est perçu avant tout comme un facteur de croissance économique directe et indirect (Palier et Prévost, 2007 ; Prévost, 2011). L'évolution des rapports entre femmes et développement, de la réflexion initiée par l'économiste danoise Ester Boserup (1983) au *local feminism*, traduit en définitive l'évolution non pas d'un sujet mais d'une pensée « femmes et développement » (Degrave, 2011). C'est dans le cadre de cette matrice globale que sont aujourd'hui pensées les inégalités des sexes au sein des institutions internationales et par les acteurs du développement. La conception de ces institutions internationales repose, en outre, sur des rapports sociaux de sexe. Les économistes promouvant le genre dans les programmes de développement des institutions internationales ne mobilisent jamais les travaux de Carol Gilligan (1982) ou encore de Martha Nussbaum (2000) pourtant fondamentaux. Au contraire, l'un des économistes les plus mobilisés est Amartya Sen (2000), qui soutient que l'*agency* chez les femmes consiste, pour elles, à introduire dans leur notion d'utilité le bien-être de leurs enfants et du groupe social auquel elles appartiennent. Les rapports sociaux de sexe ne sont pas sérieusement pris en compte dans les programmes de développement en général (Palier et Prévost, 2007 ; Prévost, 2011) et dans les programmes de microcrédit en particulier (Mayoux, 2011).

Par conséquent, comme le soulignent Anne Querrien et Monique Selim (2015), la cause des femmes, intégrée à la gouvernance globale, devient une variable flexible et malléable à volonté. La globalisation met partout en avant les revendications des femmes à condition qu'elles concourent à la promotion des normes de genre qu'elle porte, à la diffusion d'une image médiatique de la condition féminine et du progrès. Les femmes voient leur libération se transformer en plus-value du marché, tandis que la diversité de leurs pratiques déroule les fils d'un monde pluriel et résistant. En effet, les rapports sociaux de sexe défavorables aux femmes s'inscrivent dans une logique globale irriguant l'ensemble de la société (Moghadam, 1999 ; Bisilliat, 2003 ; Chow Esther,

2003 ; Ramamurthi, 2004 ; Falquet, 2008). De cette manière, ils se tissent simultanément dans le salariat et dans la famille (Hirata, 1993). Ainsi, nombre des normes portées par les institutions internationales demeurant politiquement et économiquement conservatrices, se révèlent bien alignées avec le contexte chinois.

En effet, la partie III a montré que le fait d'être mariée favorise l'accès des Chinoises au microcrédit, le mariage étant une institution qui régit les rapports sociaux de sexe au sein du foyer et de la communauté. Pour rappel, sachant que les femmes célibataires (lorsqu'elles sont âgées de plus de 25 ans) et divorcées sont stigmatisées, elles doivent répondre à des conditions spécifiques pour se voir accorder un microcrédit. Même si Mcc-se, par exemple, dépend d'une organisation de microfinance internationale, ses pratiques n'en sont pas moins discriminatoires.

Comme rappelé plus haut, Igbm refuse d'appuyer tout programme de microcrédit lancé par des ONG en raison de la sensibilité du secteur des ONG en Chine. Par conséquent, les ONG, organismes de microcrédit les plus susceptibles de privilégier l'accès des femmes au microcrédit en Chine, ne jouissent pas de l'aide significative apportée par l'institution de la Banque mondiale dont dépend Igbm. De nombreux projets financés par des institutions internationales emboîtent le pas à l'État sur ses mobiles et la manière dont celui-ci conçoit la place des femmes rurales au cœur des politiques de développement (Jacka et Sargeson, 2011). De fait, même si l'aide apportée par les institutions internationales a contribué à l'émergence des ONG de femmes en Chine (Shen Guoqin, 2011), loin de combattre les inégalités des sexes, les ONG étrangères développent, au contraire, des programmes en conformité avec les normes patriarcales chinoises en matière de rapports sociaux de sexe en Chine (Wang et Mi, 2009) comme ailleurs (Guérin, 2011a ; Lacombe *et al.*, 2011).

Liu Xiaobo (2011 : 122) juge que les pressions de la communauté internationale ne peuvent porter de fruits que si elles trouvent un ancrage dans les sociétés des États. Mais à travers l'étude du microcrédit, cette thèse d'une part remet en question la volonté de la communauté internationale d'exercer une quelconque pression sur l'État chinois, et interroge, d'autre part, la véritable nature des fruits qu'elle cherche à porter.

2.3. L'achat de la stabilité à microcrédit

2.3.1 Le maintien de la stabilité : une préoccupation centrale pour le gouvernement chinois

Le maintien de la stabilité (*weiwén*) est un objectif qui demeure cher au gouvernement chinois (Tanaka, 1984 ; Gipouloux, 2009 ; Liu Xiaobo, 2011 ; Kan, 2013 ; Lam Willy,

2014). La grandeur du territoire de l'empire chinois fait du maintien de l'ordre et de la stabilité l'obsession de l'administrateur compétent.

Les travaux de Masatoshi Tanaka (1984) mettent en évidence le rôle déterminant de la situation économique et sociale dans les systèmes gouvernementaux en place en Chine, comme presque partout ailleurs. L'une des thèses défendues par l'auteur est que la fin de la Dynastie Ming n'incombe pas à l'invasion manchoue mais aux révoltes paysannes qui se sont manifestées entre le XVI^e et le XVII^e siècles. Comme l'a rappelé Lucien Bianco (2005), les différents soulèvements à l'origine de bouleversements politiques sont, en Chine, toujours portés par des insurrections paysannes. Dans l'histoire mondiale de la paysannerie, la paysannerie chinoise est perçue comme étant particulièrement rebelle (Deng Kent, 2003). Même s'ils visent à améliorer les conditions de vie et non à bouleverser l'ordre établi, en affaiblissant le gouvernement en place, les soulèvements populaires ont été, dans le passé, à l'origine de nouveaux gouvernements. Dès lors, contrôler et réprimer les révoltes populaires dans le but de maintenir la stabilité, s'inscrit historiquement au cœur des priorités du gouvernement chinois. Les pratiques autoritaires visant à condamner sévèrement les meneurs tandis que les masses populaires, considérées comme moutonnières, sont quant à elles traitées avec indulgence (Tanaka, 1984), se révèlent être toujours d'actualité. De nombreux exemples récents l'attestent, comme la vague d'arrestations ayant frappé les activistes luttant contre les discriminations de sexe, soulignée dans le chapitre précédent. Les autorités chinoises interpellent, condamnent et incarcèrent régulièrement, très souvent dans la plus grande opacité, les membres les plus actifs de mouvements de contestation²²⁷.

Néanmoins, face aux phénomènes de surchauffe (*guore*) et d'emballement (*guokuai*) que toute croissance rapide engendre inévitablement (Liang Zhiping, 1995), le gouvernement chinois ne recourt plus aujourd'hui principalement à la répression violente, mais favorise la méthode douce de l'appel aux intérêts. Comme le note Liu Xiaobo (2011 : 140), « acheter la stabilité » est devenu aujourd'hui la principale méthode de gouvernement du pouvoir actuel. Partout où il peut acheter la stabilité et les louanges avec de l'argent, le PCC évite de recourir aux bâïonnettes et à la prison ; ce

²²⁷ À titre d'exemple, depuis l'arrestation le 9 juillet dernier de Wang Yu, avocate chinoise et fervente défenseuse des droits de l'homme dans son pays, son lieu de détention et les motifs précis de son arrestation demeurent encore à présent un mystère. Elle était soupçonnée d'incitation à la subversion depuis qu'elle avait défendu les cas de six mineures violées par leur proviseur à Wanning. Voir The Guardian, *The case of Wang Yu, emblem of China's human rights crackdown*, le 2 septembre 2015 : <http://www.theguardian.com/world/2015/sep/02/the-case-of-wang-yu-emblem-of-chinas-human-rights-crackdown> (consulté le 2 septembre 2015).

n'est qu'à l'égard du tout petit nombre de ceux qu'il ne peut acheter qu'il utilise la répression violente.

Le maintien de la stabilité est aujourd'hui d'autant plus prioritaire que la Chine serait en proie à une montée de la violence (Liu Jianhong, 2004). Les « trois problèmes ruraux » (*sannong*) sont, nous l'avons vu, susceptibles de menacer la stabilité sociale et de manière corollaire, l'emprise du Parti au pouvoir (Colin, 2013). L'État cherche donc à réprimer toute contestation suscitée par l'accentuation des inégalités et des injustices, elles-mêmes générées par l'économie de marché néolibérale. Comme le souligne Liu Xiaobo (2011 : 315), qu'il s'agisse des étudiants qui essaient activement d'entrer au Parti, des élites intellectuelles, des fonctionnaires à l'intérieur du système, ou des businessmen qui se sont lancés dans le commerce, presque personne ne soutient vraiment le système actuel du point de vue moral, mais dans la réalité, tous leurs actes concourent à sa stabilité.

2.3.2 L'instrumentalisation du microcrédit : un outil de prévention des « incidents de masse »

Le maintien de la stabilité passe notamment par le soutien apporté au développement du micro-entrepreneuriat et de l'auto-emploi en zone rurale. C'est le point de vue de M. Dai pour qui le microcrédit peut constituer un outil précieux au maintien de la stabilité nationale.

« Soutenir le développement des micro-entreprises est un problème mondial qui ne concerne pas seulement la Chine. Je sais qu'il y a beaucoup de banques dans le monde qui soutiennent les micro-entreprises, aux États-Unis notamment, même des grandes banques. La plupart sont des petites banques locales cependant, et elles font de l'excellent travail. Si l'on traite bien les micro-entreprises, cela a des conséquences positives sur la stabilité et le développement économique et social du pays. Au niveau des autorités chinoises, le Conseil des affaires d'État a publié un document la semaine dernière sur le développement des micro-entreprises. Ce document affirme la forte volonté des autorités d'accompagner ce pan de l'économie au niveau national » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

Cherchant à prévenir les « incidents de masse », pour reprendre la terminologie officielle, le gouvernement encourage tout particulièrement la distribution de microcrédits aux populations déplacées, comme l'explique M. Fu, consultant et directeur du département PME chez Vtb-ch. Le terme des quelques jours passés en sa compagnie approche à grand pas et il semble hésitant à m'accorder l'entretien qu'il m'avait promis. Plus tard je comprends qu'il ne souhaitait pas être enregistré sans pour

autant oser me le dire. Alors que nous dinions dans un restaurant bruyant où l'important brouhaha aurait de toute façon compromis toute tentative d'enregistrement, M. Fu me demande : « sais-tu pourquoi le gouvernement et les autorités locales encouragent la microfinance ? ». Je m'essaie alors à la réponse suivante : « parce qu'il y a peu de banques dans la région ». Hochant la tête de gauche à droite, il me confie qu'il s'agit tout simplement d'un moyen d'encourager les paysans, délogés de leurs terres, à démarrer une activité marchande. De cette manière, affirme-t-il, le gouvernement cherche à prévenir tout incident de masse qui résulterait d'un mouvement de contestation de milliers de plaignants. Les travaux de Becky Hsu (2014) sur la microfinance en Chine indiquent en effet que de nombreux microcrédits ont été distribués à des ménages expropriés. La réquisition abusive des terres agricoles est en effet perçue par un certain nombre de spécialistes chinois des questions rurales comme la principale menace pour la stabilité sociale, du fait de soulèvements qu'elle est susceptible d'entraîner (Bianco, 2005). Le nombre d'incidents de masse a été multiplié par dix entre 1993 et 2005 avant de franchir le seuil record de 230 000 en 2009 (Colin, 2013). À cette date, l'estimation des pertes subies par les paysans expropriés de leurs terres, autrement dit la valeur des terres que l'État a ainsi pu récupérer, s'élevait à un montant compris entre 20 000 et 30 000 milliards de yuans (Wu Jinglian, 2010). Or, une large part de ces incidents de masse reposent sur des conflits fonciers (Bianco, 2005 ; Padovani, 2006).

De manière générale, où qu'il soit distribué dans le monde, le microcrédit est avant tout destiné à contenir la montée de la violence sociale et à empêcher que les inégalités grandissantes, dont le néolibéralisme est à l'origine, dégénèrent en révoltes populaires (Bateman et Chang, 2012). Dans le contexte chinois, tant les propos de M. Xue, cadre chez Vtb-ch, que l'expérience d'un couple d'emprunteurs de Vtb-se en sont une illustration parlante. M. Xue explique que la réquisition des terres constitue un problème pour les ruraux que le microcrédit est capable de résoudre.

« Autour de nous, il y avait beaucoup de petits commerçants ruraux qui faisaient les marchés, beaucoup de paysans, c'était la majorité de notre clientèle et ils avaient la volonté de faire construire un marché et monter un petit commerce. Ils avaient dû quitter leur terre à cause de l'extension des villes, elles avaient été réquisitionnées par l'État, et notre activité à l'époque pouvait apporter une solution à ce problème, c'est pourquoi nous avons tout naturellement commencé à étendre ce service » (extrait de l'entretien avec M. Xue, cadre chez Vtb-ch).

Prenons maintenant l'exemple de M. et Mme Mizhu qui se sont vus octroyés un microcrédit après avoir été dessaisis de leurs terres. Auparavant, ils vivaient auprès de leur famille dans la région où ils sont nés. Depuis toujours, ils élevaient des chèvres. Mme Mizhu était heureuse de cette vie : elle se plaisait à traire ses chèvres et vendre son lait quotidiennement sur le marché voisin. L'élevage de chèvres était à la fois tout ce qu'elle aimait et savait faire. La réquisition de leurs terres par l'État a fondamentalement changé la vie de cette femme et de son conjoint non sans susciter leur chagrin clairement exprimé lors de notre rencontre. Aussi, la société chinoise reposant sur le lien d'un lignage à un territoire et sur les relations étroites tissées entre ses habitants (nouées par les *guanxi*), arracher certains d'entre eux à leur lieu d'origine (*jiaxiang*), a de lourdes conséquences sociales et symboliques. Comme l'explique Katiana Le Mentec (2015), la notion de *jiaxiang* demeure importante à plus d'un titre. Consignée dans les livrets de résidence des habitants en vue de réguler des flux de ruraux, il s'agit pour l'État d'un point de référence administratif. Elle constitue aussi un repère affectif majeur pour la population car elle permet de signifier l'inscription de son lignage au sein d'un territoire particulier ainsi que son appartenance à un groupe spécifique. Dans les zones rurales comme Yunyang, le *jiaxiang* renvoie à la terre cultivées par les ancêtres et les ayant portés, où se trouvent leurs dépouilles et celles de leurs descendants. Ces expropriations entraînent donc le démantèlement et la désintégration des réseaux à différents niveaux comme le montrent les travaux portant sur les déplacés du Barrage des Trois Gorges²²⁸. Isolés les uns des autres, c'est toute la trame de leur vie sociale qui est détruite, explique Florence Padovani (2004, 2006 et 2008). L'auteure montre, de plus, qu'afin d'empêcher les unités familiales (composées de trois à sept individus) de se regrouper et se mobiliser pour exprimer des revendications, les cadres locaux n'ont pas installé plus de trois familles dans un même village, situation constituant une entrave aux réseaux d'entraide, si importants.

Revenons à l'exemple de M. et Mme Mizhu à qui un microcrédit a été accordé pour les aider à démarrer une nouvelle activité afin d'apaiser leur mécontentement. Après une vingtaine de minutes au cours desquelles nous faisons connaissance, Mme Mizhu nous (M. Lu, son responsable-clientèle, et moi) convie à venir manger des fruits chez elle. Très bavarde, elle semble se plaisir à converser avec moi. Elle m'apprend qu'elle, son conjoint et leurs deux filles, tout comme 30 000 autres personnes, ont été expropriés de leurs terres puis relogés à plus de 100 km de là pour laisser place à la construction d'un

²²⁸ A Yunyang (Chongqing), quarante mille personnes furent déplacées à l'extérieur de leur district d'origine, perdant dès lors leur droit de résidence et de travail au *jiaxiang* tout en étant définitivement coupés de leur terre ancestrale et de leurs réseaux sociaux pour être intégrées à d'autres lieux, où leurs descendants devront vivre et fonder leur famille (Le Mentec, 2011 et 2015).

barrage hydro électrique. En guise de dédommagement, M. et Mme Mizhu perçoivent une indemnité mensuelle de 50 yuans. Et même si cette somme leur sera versée pendant vingt ans, l'emprunteuse s'exclame après un long soupir : « oui, pendant vingt ans. Mais ce n'est vraiment pas grand-chose. ».

M. Lu a accordé un microcrédit à ce couple pour démarrer un élevage de porcs dans leur nouveau village ce qui semble déplaire à Mme Mizhu. Cette dernière explique que son conjoint et elle ont été contraints de renoncer à élever des chèvres car le marché du village où ils vivent dorénavant est trop éloigné du lieu où ils ont été relogés pour pouvoir y vendre le lait d'une traite quotidienne. De plus, leur nouvelle ferme n'est pas située à proximité de leur maison. La distance qui les sépare les oblige à prendre leur tricycle à moteur au moins deux fois par jour pour aller nourrir les cochons et les poules. Le microcrédit octroyé à ces déplacés finance une activité qui ne valorise pas le savoir-faire de Mme Mizhu, et qui lui déplaît tout en étant source de tracas. D'après les travaux de Florence Padovani (2004, 2006 et 2008) ces situations sont classiques en Chine, comme ailleurs, où les déplacés sont expropriés de leur outil de production, leurs terres, souvent de qualité bien supérieure à celles sur lesquelles ils se voient relogés.

Puis, Mme Mizhu en vient à confier, les yeux rougis, qu'elle regrette beaucoup sa vie d'avant. Sans laisser place à l'émotion, M. Lu réplique: « mais le climat doit être meilleur ici, parce qu'avant vous habitiez dans les montagnes ! ». Mais Mme Mizhu répond qu'ils ne vivaient pas en altitude. M. Lu rétorque alors que « les routes doivent être meilleures ici ! ». Néanmoins, sa cliente lui explique qu'ils n'avaient pas pour habitude d'emprunter les routes puisqu'ils habitaient au cœur du village, juste à côté du marché. M. Lu cherchant à avoir le dernier mot riposte: « oui mais avec les minorités qu'il y a là-bas, le service éducatif doit être meilleur ici ! ». Feignant alors de ne pas comprendre les propos de son responsable-clientèle, Mme Mizhu finit par s'enfermer dans un long silence qui met fin à notre discussion. M. Lu n'autorise pas Mme Mizhu à se plaindre. Son microcrédit étant incapable d'apaiser le mécontentement de sa cliente, celui-ci profite de la position de subordination de cette dernière pour réprimer toute manifestation de mécontentement suscitée par son expropriation.

2.3.3 Des femmes expulsées invitées à relancer l'économie locale

M. Fan salue le microcrédit distribué aux femmes pour sa capacité à contribuer au dynamisme du marché car il estime que c'est en relançant l'économie locale que les hommes reviendront à la campagne. Un afflux massif de la population rurale dans les grands centres urbains étant perçu comme un facteur de déstabilisation sociale (Colin, 2013), il n'apparaît pas surprenant que les promoteurs instrumentalisent consciemment

le discours sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit, et les femmes elles-mêmes, dans le but de faire revenir les hommes migrants chez eux en zone rurale. M. Dai affirme, lui aussi, que le financement par microcrédit des activités marchandes des femmes est source de stabilité sociale et d'harmonie parce qu'il contribue à reconstruire le tissu économique local.

« Si elles ont un travail stable ou un moyen de vivre à la maison, cela a un bon impact social et aussi cela est bon pour la stabilité sociale. Et nous pouvons voir dans nos villages qu'il y a eu beaucoup de gros problèmes, parce que dans les villages la plupart des gens sont des vieilles personnes, des enfants et des femmes. Et les jeunes et les plus forts s'en vont. Et maintenant la Fédération des femmes accorde des microcrédits aux femmes pour résoudre ce problème. Et je pense que cela a un bon impact sur la société, pour la construction de la société harmonieuse et pour le développement des zones rurales » (extrait de l'entretien avec M. Dai, président de Vtb-ch).

La distribution de microcrédits aux femmes peut aussi reposer sur le projet du maintien de la stabilité sociale lorsque celles-ci sont victimes d'expulsion. La majorité des emprunteuses de Vtb-se tient un étal dans une sorte d'entrepôt. Ces femmes y ont été récemment déplacées après avoir été expulsées du marché couvert dans lequel elles avaient établi leur activité depuis de nombreuses années pour laisser place à un projet de rénovation de village urbain. Aucune d'elles ne sait combien de temps elles resteront dans cet endroit ni où elles seront envoyées à l'avenir.

« J'ai cette activité depuis 20 ans. On vient juste de partir du marché [précédent] pour s'installer ici. On a dû quitter le marché parce qu'ils vont reconstruire, et on est venu ici après avoir eu le microcrédit. Et grâce à ce microcrédit on a pu agrandir notre affaire » (extrait de l'entretien avec Mme Sichang, emprunteuse chez Vtb-se).

Le microcrédit intervient, là encore, pour tenter d'apaiser les mécontentements dont l'intensification du marché est à l'origine. Dans les zones périurbaines, où la conversion des terres agricoles en terrains constructibles a fait exploser le prix de l'immobilier, il n'est pas rare que les paysans soient expropriés et que leurs cultures, leur outil de travail et leur logement soient détruits (Wu *et al.*, 2012 ; Hillman, 2013). Les motivations d'une telle accélération du processus d'urbanisation sont avant tout économiques : il s'agit essentiellement d'accroître la consommation intérieure (Colin, 2013).

Nous avons vu précédemment la faible part des femmes parmi l'ensemble de la clientèle des organismes étudiés. Juste avant le lancement du « microcrédit de femme » en

partenariat avec Gongo-om, les emprunteuses que Vtb-se comptait dans son portefeuille étaient, pour l'essentiel, ces commerçantes expulsées. En tant que suppléant de l'État, Vtb-se a, semble-t-il, consenti à accorder des microcrédits à ces femmes précisément parce qu'elles ont été expulsées de leur lieu d'activité par les autorités locales.

Même si Mme Sichang affirme que le microcrédit qu'elle a obtenu lui a permis d'agrandir son affaire, Mme Shangchang, mécontente de cette expulsion, assure, quant à elle, que ce microcrédit lui est indispensable pour faire face à une plus grande pression financière induite par la précarité de sa nouvelle situation. D'une part, le nouveau loyer est plus élevé que le précédent. D'autre part, elle se voit contrainte de repartir de quasiment rien pour retrouver le niveau de rentabilité que de nombreuses années d'activité lui avaient permis d'atteindre.

« L'emplacement sur le marché [précédent] était moins cher que celui-ci. La location ici est de l'ordre de 20 000 yuans par an, donc je dois faire face à une plus grande pression financière par rapport à avant. [...] Les affaires sont moins bonnes ici qu'auparavant. Cela va prendre du temps avant de faire des affaires ici » (extrait de l'entretien avec Mme Shangchang).

Outre les torts causés aux individus par les expulsions et les expropriations, les femmes sont victimes de discriminations sexuées dans la distribution des indemnités compensatoires (Sargeson, 2012), cumulant ainsi, comme ailleurs dans le monde, les abus qui leur sont faits dans le cadre d'expulsion et d'expropriation. En Afrique du Sud, par exemple, les harcèlements et les risques d'expulsion de leur lieu d'activité par les autorités locales dans le cadre de projets d'urbanisation sont autant de facteurs qui fragilisent, en premier lieu, les activités génératrices de revenu des femmes (Skinner, 2008). En Chine, l'objectif affiché des nombreux projets de rénovation de villages urbains est de lutter contre l'activité économique informelle. Toutefois, loin de s'attaquer aux véritables facteurs de l'informalité qui, en Chine comme dans le reste de l'Asie et en Afrique subsaharienne, compte une nette majorité de femmes (Wiego, 2014), ne font que repousser ces activités dans des espaces et des conditions plus précaires encore (Wu *et al.*, 2013).

Dans sa capacité à garantir le maintien de la stabilité sociale, le microcrédit se révèle être un outil précieux en réponse aux préoccupations de l'État-Parti. Ces résultats mettent plus généralement en lumière les enjeux des programmes des institutions internationales qui, affichant des objectifs de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes s'attachent, en définitive, à limiter les effets inégalitaires du marché (Lacombe *et al.*, 2011).

En analysant leur environnement global, ce chapitre montre que les décalages entre discours sur l'autonomisation des femmes par le microcrédit et réalités chinoises, loin de n'être propres qu'à la Chine, sont en définitive eux-mêmes le fruit de la globalisation.

Ceci tient, tout d'abord, à la place centrale qu'occupe la Chine dans la globalisation. Comme le note François Gipouloux (2009 : 379), Dermigny estimait que la confrontation de la Chine avec l'Occident n'était pas le résultat d'une « différence » mais au contraire de la « corrélation » de leurs cycles économiques ». À ce titre, de par le passé comme dans une perspective contemporaine, la Chine ne subit pas la globalisation mais en est, au contraire, une des actrices de premier plan. En dépit des « caractéristiques chinoises » portées par le rejet d'une hégémonie occidentale, la Chine est bel et bien animée par une dynamique endogène, celle du marché, et par une stratégie idéologique, celle du néolibéralisme. Par conséquent, la Chine participe des normes globales du microcrédit qui loin de combattre le système patriarcal, s'en saisissent au contraire pour intensifier le marché.

La dimension genre des programmes de microcrédit dote le marché d'une moralité sans toutefois le remettre en question. Aux normes sexuées locales, tentent de se substituer des normes globales niant néanmoins tout autant les rapports sociaux de sexe. Les principaux instigateurs d'un tel processus sont les institutions internationales qui intègrent progressivement les programmes de microcrédit dans des projets de plus en plus standardisés et bureaucratisés. De la même manière que les idéologues chinois défendent une « économie de marché aux caractéristiques chinoises », pourtant fondamentalement néolibérale, la Chine endogénéise les normes globalisées du microcrédit au service de l'économie de marché néolibérale et du maintien de la stabilité sociale.

Le microcrédit qui, pour les promoteurs, se révèle être une activité lucrative vise à inscrire chaque activité humaine dans le marché tant dans le domaine de la production, relevant même parfois de la contrefaçon, que celui de la consommation. L'État-Parti cherchant ainsi à dynamiser son marché, qui semble bien se passer de la démocratie, entend inciter notamment les femmes à générer elles-mêmes les moyens de subsistance pour leur famille dans un contexte de services sociaux défaillants. Enfin, le microcrédit constitue un outil de plus pour un État-Parti soucieux de maintenir la stabilité sociale. Afin de prévenir des éventuels « incidents de masse » que l'expropriation de paysans en général ou l'expulsion de femmes de leur lieu d'activité en particulier est susceptible de

général, les promoteurs, suppléants de l'État-Parti à l'échelle locale, se livrent à une instrumentalisation du microcrédit.

CONCLUSION

Dans les discours diffusés aux quatre coins du globe par les organisations internationales, le microcrédit, lorsqu'il est distribué aux femmes, contribue à leur autonomisation en leur offrant la possibilité d'élever leur statut socioéconomique à travers une activité indépendante génératrice de revenu qu'il finance. L'enquête menée auprès de sept organismes différents dans le cadre de cette thèse a permis d'étudier les conditions dans lesquelles les femmes accèdent au microcrédit en Chine rurale et périurbaine. Ces femmes, évoluant dans un environnement aux normes sexuées discriminatoires, sont maintenues dans une situation souvent précaire.

Cette thèse a poursuivi un double objectif : analyser les cadres normatifs conditionnant l'accès des Chinoises au microcrédit et, dans le même temps, les décalages entre les discours et les réalités locales dans les régions étudiées.

La démarche adoptée souligne l'interdépendance méthodologique et conceptuelle des sciences sociales. Aussi, cette thèse complète une littérature d'une part qui montre comment le microcrédit, comme le note Isabelle Guérin (2015), essentialise la subordination féminine (Rankin, 2002 ; Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 ; Fernando, 2006 ; Karim, 2011) et d'autre part indique que la modernisation économique de la Chine a des effets paradoxaux sur la condition des femmes (Attané, 2010a et 2012b). En tant qu'outil du marché, le microcrédit est lui-même, comme le montre cette thèse, susceptible d'avoir des effets paradoxaux sur le statut socioéconomique des femmes chinoises. En effet, si dans des conditions bien spécifiques le microcrédit peut contribuer à l'autonomisation économique des femmes, il est néanmoins susceptible de renforcer leur subordination.

L'autonomisation économique : un moyen de lutter contre la subordination des Chinoises ?

Même si cette recherche n'est pas une étude d'impact du microcrédit sur le statut socioéconomique des Chinoises, elle met au jour les raisons pour lesquelles certaines

femmes et certains promoteurs voient dans le microcrédit un outil d'autonomisation économique des contractantes.

Pallier leur manque de capital

Tout d'abord, le microcrédit peut constituer un outil précieux pour les femmes du fait de leur contrôle limité sur les ressources de leur ménage, et ce bien qu'elles soient en charge de la gestion du budget. En raison de discriminations sexuées, elles éprouvent aussi des difficultés à faire valoir leurs droits sur leurs actifs. Par conséquent, nombre d'entre elles épargnent secrètement afin de se prémunir contre des risques socioéconomiques accrus auxquels elles sont exposées. Du fait de leur besoin d'épargner, elles disposent alors d'un capital plus faible que les hommes pour démarrer ou développer une micro-entreprise ou un auto-emploi. Or, la capacité à se réorienter vers ce type d'activité génératrice de revenu est d'autant plus déterminante que l'essor des villes a donné naissance à une force économique constituée de paysans dorénavant intégrés à la périphérie urbaine.

En outre, leurs trajectoires professionnelles étant généralement caractérisées par une flexibilité et une précarité tout en étant jonchées de ruptures, ces femmes font face à des difficultés en matière de capitalisation. Aussi, l'accès au crédit bancaire se révèle d'autant plus difficile pour ces femmes du fait des nombreuses conditions qu'il exige : apporter de nombreuses garanties, demander un emprunt conséquent, être mariée (sachant que dans certains cas, seul le conjoint peut déposer une demande de crédit), et parfois verser des pots-de-vin. Dès lors, les réseaux de financement informel, qui en raison d'une réglementation sévère ne sont pas sans danger, constituent la principale voie de recours pour les femmes.

À plus d'un titre, le microcrédit peut donc s'avérer être une aide précieuse pour ces femmes souhaitant accéder facilement, en toute légalité et donc en toute sécurité, au capital.

Accéder à l'entrepreneuriat pour accroître leur statut en dehors de la sphère domestique

Dans des conditions bien spécifiques, le microcrédit peut se montrer utile pour des femmes voyant dans l'outil une manière de créer ou développer une activité indépendante génératrice de revenu. En effet, pour certaines d'entre elles, être à la tête d'un auto-emploi permet d'acquérir une reconnaissance sociale et donc d'accroître leur statut socioéconomique. Elles cherchent ainsi à prouver qu'elles peuvent, tout comme leur conjoint, être à la tête d'une activité génératrice de revenus et amener ce dernier

dans le même temps à participer aux tâches domestiques qui leur sont généralement assignées.

De plus, grâce au microcrédit elles peuvent développer leurs activités indépendantes afin, déclarent-elles, de gagner en liberté de pensée. Plus particulièrement, certaines d'entre elles voient dans leur auto-emploi une assurance contre, disent-elles, une pauvre vie à laquelle un divorce, socialement défavorable aux femmes, les acculerait.

Toutefois leurs témoignages soulignent que l'autonomie financière ne conduit pas nécessairement à l'indépendance et doit donc être comprise comme une source d'accroissement des marges de manœuvre des femmes au sein d'une structure donnée à l'évolution lente et paradoxale. L'autonomisation socioéconomique relève d'autres paramètres, la problématique de l'initiative individuelle des Chinoises ne se résumant pas à l'accès au capital.

Seules les plus favorisées sur le plan socioéconomique s'approprient les bénéfices du microcrédit

Cette thèse évite un écueil dans lequel tombent de nombreux experts de la microfinance qui consiste à considérer les femmes comme un groupe homogène (Guérin et Palier, 2006). En prenant en compte l'hétérogénéité dans la situation des femmes dans les régions étudiées, cette thèse révèle que la majorité de celles demandant un microcrédit pour elles-mêmes sont déjà à la tête d'une affaire ou ont déjà un statut élevé au sein de leur famille et de leur communauté.

Le microcrédit est en outre susceptible de reproduire les relations de subordination que les femmes fuient en repoussant, autant que faire se peut, le recours à l'emprunt informel. En effet, cette étude montre que ces femmes contractent un microcrédit afin de faire elles-mêmes les usurières. Sachant que l'obligation induite par la dette interpersonnelle est socialement et financièrement coûteuse, en prêtant cet argent à d'autres femmes, elles engagent leurs débitrices dans une relation de subordination. En effet, les femmes les plus favorisées sur le plan socioéconomique, elles-mêmes prêteuses professionnelles, insérées dans des réseaux politiques et communautaires dominants, disposent déjà de ressources économiques, sociales et politiques, comme cela a par exemple été montré en Inde (Guérin *et al.*, 2013c), au Cameroun (Mayoux, 2001) ou au Bangladesh (Karim, 2011), où les femmes jouissant déjà d'un statut socioéconomique élevé sont celles qui parviennent le mieux à s'approprier les effets positifs du microcrédit.

Un outil limité en raison d'un contexte défavorable à l'émancipation des femmes

Ne s'intéresser qu'aux femmes parvenant à s'approprier les bénéfices du microcrédit reviendrait à ne prendre en compte qu'une minorité de contractantes excluant de fait celles qui se trouvent en position subalterne. Cette thèse, en offrant à l'ensemble des enquêtés, hommes et femmes, un espace de parole a montré comment, loin de lutter contre la subordination des femmes, le microcrédit y participe au contraire. Cette thèse réfute donc l'argument selon lequel le microcrédit serait un outil adapté aux Chinoises, reposant sur le prétexte que celles-ci ont l'habitude de gérer le budget de leur foyer. Cela est en effet oublier que les responsabilités qui leur reviennent s'inscrivent dans des rapports sociaux de sexe patriarcaux qui placent les femmes dans une position de subordination, qui déterminent leur recours au microcrédit et dont seule la prise en compte permet d'éclaircir « le mystère de la faible productivité du capital des entreprises féminines » (Duflo, 2010 : 26).

Un accès au microcrédit pris dans les rets des rapports sociaux de sexe

Les promoteurs affirment que les Chinoises jouissent aujourd'hui de l'héritage maoïste en matière d'égalité des sexes, d'où l'ambiguïté sous-jacente à la mise en place de dispositifs de microcrédit visant à accroître leur statut alors perçu comme proche de celui des hommes. Leur faible sensibilisation aux inégalités des sexes, qui demeure empreinte de la rhétorique officielle, les conduit à nier les rapports sociaux de sexe dans lesquels eux-mêmes ainsi que leurs clients sont impliqués. De plus, le personnel de terrain et les équipes dirigeantes sont majoritairement composés d'hommes au sein d'organismes de microcrédit où la répartition des postes correspond à la répartition sexuée des responsabilités au sein d'un ménage : la force *yang*, renvoyant à la lumière, étant attribuée au genre masculin, il revient aux hommes d'assumer la responsabilité des affaires extérieures à leur foyer ; la soumission *yin*, renvoyant à l'ombre, étant attribuée au genre féminin, il revient aux femmes d'assumer la responsabilité des affaires intérieures. Considérant les femmes à travers leur rôle sexué et dès lors peu enclins à s'adresser à elles, les responsables-clientèle affirment que même si discuter avec elles revient à parler de petites choses, c'est auprès d'elles qu'ils obtiennent des informations précieuses pour l'évaluation des risques relatifs aux microcrédits qu'ils distribuent principalement aux hommes. Les promoteurs estimant que les hommes sont les personnes les plus importantes du foyer, c'est à eux qu'ils préfèrent proposer leur microcrédit. Par conséquent, aux antipodes de la tendance asiatique, les femmes comptent pour moins d'un quart de la clientèle des organismes étudiés. Par ailleurs,

alors que le pourcentage d'emprunteuses constitue dans d'autre pays un indicateur financier de responsabilité sociale des organisations de microfinance, il est impossible de se procurer cette information pour la Chine. Ce désintérêt contribue à maintenir dans l'ombre la faible part des femmes dans les contractants de microcrédit en Chine et ainsi les discriminations sexuées dont elles pâtissent dans l'accès au crédit.

Les promoteurs, dans leurs relations avec les emprunteuses, cristallisent les rapports sociaux de sexe. Non seulement le fait d'être mariée favorise l'accès des femmes au microcrédit, mais les promoteurs attendent de leur conjoint de se porter caution. Elles sont ainsi contraintes de contracter un microcrédit avec l'assentiment de ce dernier. L'ironie veut aussi que certains promoteurs accordent une grande importance à la stabilité au sein du couple en s'assurant que leurs clientes s'entendent bien avec leur conjoint. Si une activité microfinancée peut être envisagée pour les femmes comme une issue à une mésentente au sein de leur couple, elle se voit cependant ici remise en question. En dépit de la simplicité et de la rapidité de la procédure d'octroi de microcrédit, vantée par les organismes étudiés, les modalités l'encadrant accentuent la subordination des contractantes tant à l'égard de leur entourage qu'à celle des promoteurs. En effet, recourir au microcrédit entraîne les femmes dans une relation subalterne/supérieure à l'égard des promoteurs. Payer des intérêts ne garantit pas à ces dernières de s'émanciper de l'obligation induite par la dette. En leur accordant un microcrédit, les promoteurs exercent sur elles un contrôle qui exacerbe la domination patriarcale.

À plus d'un titre, le microcrédit n'œuvre pas en faveur d'une émancipation socioéconomique des Chinoises, et n'offre pas non plus l'opportunité de faire entendre leur voix.

L'activité entrepreneuriale des femmes régie par les rapports sociaux de sexe

Le recours des Chinoises au microcrédit en vue de démarrer ou développer une micro-entreprise ou un auto-emploi est une démarche sous-tendant des enjeux complexes.

Tout d'abord, l'activité économique des Chinoises reste largement considérée, dans les représentations sociales, comme une variable d'ajustement de l'activité économique des hommes. Ainsi, la capacité des épouses et des mères à se consacrer à leur foyer est le marqueur d'un statut socioéconomique élevé, de surcroît si elles y vouent tout leur temps. Au sein de foyers où les ressources du conjoint suffisent, si certaines femmes sont prêtes à affronter les railleries de leur communauté pour accéder à plus d'autonomie économique, d'autres refusent de prendre le risque de ternir la réputation

de leur conjoint et de s'exposer à des tensions avec ce dernier. L'engagement des femmes dans un auto-emploi tient davantage d'une obligation que d'un choix.

En outre, lorsque les femmes s'engagent dans un auto-emploi c'est pour assumer leur rôle sexué de la meilleure des manières. Nombre d'entre elles disent avoir contracté un microcrédit pour accroître les ressources de leur foyer afin d'être capable dans le futur de financer les études – dans un contexte où elles coûtent de plus en plus chères - de leur enfant, le plus souvent leur fils, et de lui acheter une maison, le soin porté aux enfants étant une responsabilité sexuée assignée aux femmes. Par ailleurs, même s'il revient aux fils de s'occuper de leurs parents, ce sont leur conjointe qui prodiguent les soins aux membres de leur foyer. Ainsi, dans un contexte de services sociaux défaillants, certaines contractent un microcrédit soit afin d'accroître les revenus de leur activité, soit pour acheter directement des médicaments destinés à soigner leurs beaux-parents. Toutefois, même s'il est certain que leur recours au microcrédit tient d'une obligation d'auto-emploi, cette recherche n'en a pas précisément défini l'origine, à savoir s'il elle incombe d'une intériorisation de normes sexuées ou si elle est l'œuvre du conjoint.

De plus, si le clan comme entreprise demeure encore peu documenté, en Chine, l'activité entrepreneuriale s'inscrit historiquement dans la famille élargie pouvant être définie comme une entité corporative. Du fait de son lien fort avec la famille, l'activité entrepreneuriale est rarement individuelle. Une large part des femmes contracte un microcrédit pour le compte de l'entreprise familiale dirigée par leur conjoint. Mais le fait qu'elles contractent un microcrédit à leur nom n'est en rien révélateur de leur pouvoir décisionnel au sein de leur entreprise familiale. Leur recours au microcrédit tient souvent de l'opportunité liée aux avantages par exemple du « microcrédit de femmes », la répartition des responsabilités au sein de l'entreprise étant sexuée et répondant au schéma appliqué au sein du ménage. Aussi, être à la tête d'une activité entrepreneuriale, exige des femmes d'assumer des responsabilités et des tâches habituellement assignées aux hommes et donc de ne pas se conformer à certaines normes sexuées. Or, un non respect de ces normes risquant de compromettre leur place au sein de la société, certaines ne manquent pas d'exprimer leur malaise quand d'autres se montrent peu enclines à s'engager dans un auto-emploi. Cette inscription historique de l'activité entrepreneuriale dans la famille élargie personnalise fortement les affaires et limite la pérennité, la stabilité, la durabilité et l'autonomie. Par conséquent, s'il ne s'agit pas d'entreprise familiale au sens plein du terme, les activités entrepreneuriales des emprunteuses sont rarement gérées dans la plus grande autonomie, les conjoints étant généralement impliqués.

Au sein d'un autoritarisme fragmenté

Les rapports sociaux de sexe s'inscrivent plus généralement dans le cadre de relations entre individus qui définissent la société chinoise. Si les hommes comme les femmes s'attachent à cultiver ces relations, c'est notamment parce qu'elles constituent le contrepoids d'une absence de confiance sociale tant à l'égard des agents du gouvernement que parmi les citoyens. Au sein de l'autoritarisme fragmenté chinois, les citoyens peinent à faire valoir leurs droits et leurs intérêts auprès de l'État-Parti. Ce n'est qu'en cultivant leurs *guanxi*, à travers l'économie du don et de la corruption, qu'ils peuvent s'assurer une protection relative face à divers risques socioéconomiques. Toutefois, la corruption contribue aussi à concentrer la richesse et le pouvoir dans les mains des nantis et des puissants au détriment des autres, c'est-à-dire un groupe d'individus majoritairement composé de femmes. En effet, pour obtenir un microcrédit, des emprunteurs se voient amenés à verser des pots-de-vin. Or, du fait de leur faible capital et contrôle sur les ressources, il est plus difficile pour les femmes de se plier au jeu de la corruption. Aussi, la sélection des demandes de microcrédit peut faire l'objet de choix arbitraires qui reposent sur les *guanxi*, autrement dit sur la place qu'occupent, aussi bien les promoteurs que les emprunteurs au sein de la société. Ainsi, si la majorité des microcrédits est accordé à des hommes, des microcrédits contractés par des femmes font l'objet de détournements, par leur conjoint et parfois même leur patron, cautionnés par les promoteurs. De plus, à l'instar du produit phare de la Grameen Bank diffusé dans de nombreux pays, certains organismes proposent des microcrédits de groupe, celui-ci constituant une garantie. Cependant, peu de femmes rencontrées optent pour ce type de microcrédit en raison des difficultés qui se posent à l'établissement de relations de confiance. Chacune signant un contrat individuel, aucune n'a véritablement de visibilité sur les contrats des autres et ne sait pas exactement à quoi elle s'engage par rapport aux autres. Peu enclines à contracter ce type de microcrédit, elles n'ont donc d'autre choix que demander à leur conjoint de se porter caution d'un microcrédit individuel. Enfin, dans ce contexte d'autoritarisme fragmenté, en dépit d'un dispositif juridique considérable en matière d'égalité des sexes, les droits et les intérêts des femmes, plus que ceux des hommes, peinent à être garantis. Dans leurs propos, les femmes opposent très souvent le terme *sifangqian* à ceux d'honnêteté et de confiance, ce qui signale que cette épargne secrète constitue avant tout un besoin de protection au sein d'une société où la confiance demeure largement absente. A défaut de pouvoir faire « défection » ou de « prendre la parole », les femmes choisissent alors de rester fidèles (*loyalty*) (Hirschman, 1995) à leur rôle sexué, voyant ainsi une protection dans le respect des rapports sociaux de sexe.

Dans ce contexte d'autoritarisme fragmenté, les organismes de microcrédit évoluent dans une zone grise et opèrent à la faveur de contrats particularistes avec les autorités locales. Par conséquent, les promoteurs distribuent des microcrédits en fonction des politiques locales mettant ainsi de côté leurs cibles *a priori* prioritaires comme les femmes. En raison de l'absence d'un cadre réglementaire propre à la microfinance, celle-ci n'est pas clairement reconnue par le gouvernement central. Sachant que ce qui est reconnu par le gouvernement central est légal, ce qui est interdit par le gouvernement central est illégal et ce qui est informel est ce qui n'est pas reconnu par le gouvernement central mais permis par le gouvernement local, l'activité de certains organismes de microcrédit peut s'apparenter à de la finance informelle. Or, le secteur informel reposant de manière générale sur le rejet du contrôle étatique, il est en Chine sévèrement combattu, alors même qu'il constitue une réponse à une demande importante de financement émanant de petites et moyennes entreprises non satisfaites par un système bancaire contraignant. Si certains promoteurs sont convaincus que la microfinance peut se substituer à la finance informelle, d'autres arguent qu'il est nécessaire de ne pas poser d'entrave à la seconde. Mais tous font un point d'honneur à différencier leurs activités de celles des prêteurs informels. Ils s'attachent alors à entretenir la symbiose contingente qui les lie aux autorités locales : tandis que les premiers ont besoin des secondes pour opérer, les secondes voient dans l'activités des premiers une ressource précieuse pour le financement du petit entrepreneuriat et par conséquent pour le dynamisme de l'économie locale. Dans les faits, tout projet d'autonomisation des femmes se voit alors évacué. De plus, en vue de protéger cette symbiose contingente, les promoteurs s'appliquent à agir en faveur de l'harmonie qui, aujourd'hui comme hier, demeure chère au gouvernement chinois. Or, participer de la « société harmonieuse » implique un respect des rôles sociaux et notamment sexués des individus maintenant les femmes dans une position de subordination.

Dans un contexte de commercialisation généralisée des organismes de microcrédit

Les dispositifs de microcrédit à vocation sociale étant incapables d'atteindre une viabilité financière, ils connaissent une évolution commerciale entraînant une mise de côté progressive des objectifs de développement assignés au microcrédit. En outre, l'interdiction de collecter l'épargne cumulée à une limite sur leurs taux d'intérêt accentue la commercialisation des organismes chinois de microcrédit. Ainsi, la majorité d'entre eux ne propose pas véritablement de microcrédit, leur offre se révélant avant tout destinée aux petites et moyennes entreprises. Une confusion autour de la définition du microcrédit règne alors au sein du secteur et alimente dans le même temps une

confusion des objectifs poursuivis par les promoteurs. De plus, la commercialisation des organismes de microcrédit constitue une aubaine pour les promoteurs tant leur activité devient lucrative. Les promoteurs, recherchant des changements quantitatifs, s'adonnent à une course effrénée à la rentabilité. Mais en gratifiant uniquement des actions directement visibles, tels que le nombre de microcrédits accordés ou le taux de remboursement, les techniques d'incitations à la performance détournent les organismes de microcrédit d'une de leurs cibles : les femmes. En effet, si le microcrédit se propose originellement de contribuer à l'autonomisation des femmes, c'est la culture globalisée de l'économie de marché qui domine et détourne le microcrédit de sa vocation initiale en incitant les organismes à se commercialiser.

Tant l'engagement de la Chine à proposer une offre de microcrédit spécifiquement destinée aux femmes que le discours enchanté de certains promoteurs en termes d'*empowerment* ou d'autonomisation de ces dernières révèlent une endogénéisation de normes globales. En dépit des « caractéristiques chinoises » prônées par un mouvement nationaliste rejetant une hégémonie occidentale, la Chine est bel et bien animée par une dynamique endogène, celle du marché. Par conséquent, la Chine participe des normes globales de l'économie de marché en général et du microcrédit en particulier, mettant le second au service de la première. L'uniformisation induite par la globalisation implique une négation radicale d'autrui compatible avec la négation chinoise de l'individu. Dans un tel contexte, les subalternes ne peuvent pas parler, promoteurs et organisations internationales méprisant l'*emic*, c'est-à-dire se désintéressant de la manière dont l'autonomisation des femmes par le microcrédit est perçue, vécue et comprise localement. À l'instar de la méconnaissance locale de *fuquan* (*empowerment*) appartenant à la terminologie employée par les organisations internationales, l'autonomisation des femmes chinoises demeure floue et arbitraire et continue ainsi d'appartenir au domaine de la rhétorique. Les organisations internationales promeuvent l'autonomisation des Chinoises par le microcrédit sans porter une attention sérieuse aux rapports sociaux de sexe. Certains promoteurs s'affligent en effet de décalages entre ce qui est dit et ce qui est fait.

Aussi, en intégrant les femmes au marché, le microcrédit se saisit de leurs responsabilités sexuées pour se substituer à un système de services sociaux qui, en Chine, fait progressivement défaut depuis les réformes d'ouverture. De ce point de vue, le microcrédit repose sur une logique d'encouragement de l'intérêt privé visant à satisfaire les besoins collectifs. Or, en recourant au microcrédit pour assumer leur rôle sexué, les Chinoises sont encouragées à accroître leur participation dans le système consumériste de l'économie de marché. Cette thèse confirme que le marché ne lutte pas

contre les inégalités des sexes : alors que le marché combattrait le système patriarcal, elle montre au contraire, comment le premier se saisit du second pour perdurer.

La financiarisation au service de la stabilité ?

Une réponse aux préoccupations de l'État-Parti en matière de stabilité

Dans un contexte néolibéral globalisé, où les inégalités ne cessent de s'accroître, le microcrédit vise à contenir les mécontentements croissants à travers la planète en offrant la possibilité à chacun de prendre part à l'économie de marché. À ce titre, l'outil se révèle particulièrement adapté aux préoccupations d'un État-Parti confronté à de multiples lignes de fractures. Aussi, même si aujourd'hui en Chine, peu soutiennent véritablement le système actuel du point de vue moral, tous en revanche dans leurs actes concourent à sa stabilité, une préoccupation qui demeure chère au gouvernement chinois. Ainsi, loin de remettre en question les rôles sexués, le microcrédit adressé aux femmes se révèle instrumentalisé en vue d'atteindre les objectifs de développement fixés par les autorités locales. En accordant des microcrédits aux femmes « laissées derrière » (*liushou funü*), l'objectif est avant tout de dynamiser l'économie locale et, de manière corollaire, d'inciter les hommes ayant migré dans les villes pour y travailler à revenir. En effet, la population rurale chinoise étant présentée dans l'histoire mondiale de la paysannerie comme étant particulièrement rebelle, l'instrumentalisation du microcrédit distribué aux femmes vise à maintenir la stabilité sociale, notamment dans le cas de migration forcée par des expropriations ou contraintes par le marché. L'enjeu semble être avant tout de faire des organismes de microcrédit des sous-traitants de l'État prévenant tout incident de masse qui résulterait d'un mouvement de contestation de milliers de plaignants.

Le microcrédit : un outil de prévention des « incidents de masse » ?

Cette thèse a ouvert de nombreuses portes sur des pistes de recherche. En revanche, elle ne prétend pas les avoir toutes explorées en profondeur. Par conséquent, nous pouvons entrevoir plusieurs pistes possibles pour continuer cette recherche.

Le temps passé sur le terrain dans le cadre de cette thèse n'a pas permis d'évaluer l'impact du microcrédit sur le statut des contractantes. L'autonomisation étant un processus observable dans le temps, je pourrais retourner sur le même terrain afin d'étudier les expériences vécues du microcrédit. Cette étude permettrait de confirmer ou infirmer et discuter les résultats de cette thèse qui soulignent les limites du microcrédit en termes de lutte contre la subordination des femmes. Quelles sont, trois à quatre ans

après, les conséquences du microcrédit sur leur statut socioéconomique ? Il s'agirait de voir si leur microcrédit a modifié les rapports sociaux de sexe dans lesquels elles sont impliquées. Cette recherche aurait aussi pour objectif de savoir si elles ont renouvelé leur microcrédit et le cas échéant de connaître les raisons les y ayant incitées. Ont-elles été encouragées par les promoteurs ou contraintes par leur conjoint ou leur manque de capital ? Dans le cas où elles n'auraient pas renouveler leur microcrédit, il serait intéressant de comprendre pourquoi elles ont estimé ne pas en avoir besoin ou comment elles ont refusé ou y ont renoncé. Cette recherche s'intéresserait aussi à la manière dont elles ont vécu, et vivent peut-être encore, leur endettement. Ont-elles de cette manière acquis plus de reconnaissance sociale ou pâti d'éventuelles tensions que leur recours au microcrédit aurait suscité dans leurs relations avec leur conjoint, leur famille ou leur communauté ?

Parmi les pistes de recherches possibles, je pourrais également recentrer l'enquête sur les contractantes ayant été expulsées de leur lieu d'activité et celles ayant été expropriées de leurs terres. Il s'agirait de poursuivre cette recherche auprès des femmes expulsées rencontrées trois ou quatre plus tôt et d'élargir l'échantillon à de nouvelles contractantes. L'objectif serait ainsi de développer l'analyse du microcrédit en tant qu'outil de maintien de la stabilité. Il s'agirait tout d'abord de savoir si ces femmes se sont vues proposer un microcrédit du fait même de leur expulsion ou de leur expropriation. Cette recherche viserait ensuite à étudier leur compréhension du phénomène et à voir si leur microcrédit constitue une solution adaptée aux difficultés auxquelles elles font face dans leurs nouvelles situations. Il serait utile de mener cette enquête également auprès des promoteurs. En distribuant ces microcrédits à ces femmes, ont-ils pour objectif de prévenir d'éventuels incidents liés au mécontentement suscité par leur déplacement forcé ? Par ailleurs, cette recherche se pencherait sur les relations entre ces derniers et leurs clientes afin de voir si les raisons les ayant conduit à accorder ces microcrédits modifient voire accentuent les rapports supérieur/subalterne mis en lumière dans cette thèse.

Enfin, toujours dans une perspective visant à analyser le microcrédit en tant qu'outil de maintien de la stabilité, une autre piste possible consisterait à élargir mon enquête à d'autres organismes de microcrédit établis notamment dans la province du Xinjiang. Depuis de nombreuses années, le Xinjiang est en proie à des actes de revendication violents. Accusant les séparatistes Ouighours, de confession principalement musulmane, de participer aux réseaux internationaux de terrorisme, la Chine a pris part à une guerre globale contre le terrorisme. Pour autant ces actes violents trouveraient en partie leur source dans la montée des inégalités induite par un développement

économique rapide (Wang Lixiong, 2007). En tant qu'outil visant à contenir la violence sociale et à prévenir la dégénérescence des inégalités grandissantes en révoltes populaires, nous pouvons nous demander si des dispositifs de microcrédit sont mis en place au Xinjiang dans le but d'y maintenir la stabilité. Comment en effet les dispositifs de microcrédit y sont élaborés et à qui s'adressent-ils? Parallèlement à la mise en place de mesures de sécurité, le gouvernement central a développé une large palette de politiques d'assimilation de la population Ouïghour, qui fait l'objet d'une documentation considérable (Lothaire, 2006). Toutefois, la littérature ayant trait au microcrédit dans la province du Xinjiang demeure limitée (Lu Xu, 2009 ; Tang Shihui, 2012). A fortiori, la manière dont le microcrédit y est proposé aux femmes dans un souci de maintien de la stabilité est plus mal connue encore. Or, cette problématique apparaît d'autant plus pertinente que certaines politiques d'assimilation s'appuient sur les rapports sociaux de sexe²²⁹.

Quelque soit le contexte national, au regard du phénomène de financiarisation généralisée, l'accès des femmes au (micro)crédit est une question fondamentale. Toutefois, sans prise en compte véritable des rapports sociaux de sexe, le microcrédit continuera d'être détourné afin de s'inscrire, reproduire voire accélérer une vision néolibérale (et patriarcale) des sociétés diffusée par la globalisation.

²²⁹ Bien que les autorités chinoises offrent une récompense de 10 000 yuans aux mariages inter-ethniques célébrés dans la province du Xinjiang, ces derniers demeurent rares. Or à partir de l'été 2014 la télévision chinoise a diffusé un film d'animation en 104 épisodes relatant l'histoire légendaire de la princesse Ouïghour Xiangfei qui, selon cette version, aurait trouvé le bonheur en rejoignant le harem de l'empereur de Chine.

- BIBLIOGRAPHIE -

En langue chinoise

- Chan, Kin-man, et Qiu Haixiong. 1999. « Shetuan, shehui ziben ji zhengjing fazhan [Organisations sociales, capital social et développement politique et économique] ». *Shehui Yanjiu [Sociological Research]*, n° 4: 64-74.
- Chen, Lijuan. 2009. « Jiawu buchang qingqiu quan de fa jingji xue fenxi [Legal and Economic Analysis of the Right to Claim Compensation for Housework] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 2:962-67. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Du, Xiaoshan, Liu Wenpu, Zhang Baomin, et Sun Tongquan. 2008. *Zhongguo gongyi xing xiao e xindai [The Public-interest Microfinance in China]*. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Gao, Chengshu. 1999. *Tou jia niang. Taiwan zhongxiao qiye tou jia niang de jingji huodong yu shehui yiyi [L'activité économique des entrepreneuses taiwanaises à la tête de PME et sa signification sociale]*. Taïwan: Lian jing chuban gongsi.
- Gao, Xiaoxian. 2005. « Chui dong shehui xingbie yu fazhan bentu hua de nuli - "shehui xingbie yu fazhan zai zhongguo: Huigu yu zhanwang yantao hui" zongshu [Promouvoir l'indigénéisation du genre et développement. Rapport sur le Forum sur le genre et développement en Chine: Réflexions et attentes sur le développement] ». In *Zhong tong du hui zhuanxing: Nongcun funü yanjiu [Transformations sociales en Chine: études sur les femmes en zone rurale]*, édité par Xiaoxian Gao, 240-54. Xi'an: Shaanxi Chubanshe.
- Guo, Zhenglin. 2006. « Nongcun funü de tudi quanli yu zhengce baozhang [Les politiques de protection et les droits fonciers des femmes à la campagne] ». In *1995-2005 nian: Zhongguo xingbie pingdeng yu funü fazhan baogao [1995-2005 : Rapport sur l'égalité entre les genres et le développement des femmes en Chine]*, édité par Tan Lin, 149-59. Pékin: Shehui kexue wenxian chubanshe.
- He, Chengzhou. 2012. *Xingbie, lilun yu wenhua [Gender, theory and culture]*. Nanjing daxue chuban she. Nankin.
- Huang, Renwei. 1995. « Lun quyu jingji yu "zhuhou jingji" [De l'économie régionale et de l'économie de fief] ». *Shehui kexue*, n° 8: 22-26.
- Hu, Xiaohong. 2009. « Liangxing hexie de zhaxue lijie [Understanding Gender Harmony Philosophically] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:3-11. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Kong, Jingxun. 2009. « Lun fulian zuzhi canyu shehui guanli he gonggong fuwu de jiyu he zhang'ai [Opportunities for and Challenges in Women's Federations' Participation in Public Administration and Public Services] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:364-74. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Liang, Shuming. 1963. *Zhongguo wenhua yaoyi [The essence of Chinese culture]*. Hong Kong: Jichen Publishing Co.
- Liang, Zhiping. 1995. « Zhuanxing shiqi de falü he shehui zhengyi [Loi et justice sociale dans une période de mutation] ». *Dongfang* 3: 4-10.
- Lin, Hong, Yin Deting, et Su Yang. 2009. « Nannü pingdeng jiben nn ce shishi qingkuang de zhidu fenxi [An Institutional Analysis on the Implementation of the Basic State Policy of Equity between Men and Women] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan, Lin, Jiang, Xiuhua, et FFC, 1:157-71. Beijing Shi: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Li, Shuzhuo, et Jin Xiaoyi. 2006. *Dangdai zhongguo nongcun de zhaozhui hunyin [Les mariages uxoriocaux en Chine rurale et contemporaine]*. Pékin: Shehui kexue wenxian chubanshe.

- Li, Shuzhuo, et Zhu Chuzhu. 2001. *Zhongguo er'tong shengcun xingbie chayi de yanjiu he shixian* [Research and Community practice on gender difference in child survival in China]. Pékin: Zhongguo renkou chubanshe.
- Liu, Xuehua, et Li Shujie. 2009. « Lun zhongguo xiao e xindai zhong nüxing de hexin diwei he fulian de zuoyong [Role of Women and Women's Federations in Microfinance in China] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian* [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)], édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:423-32. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Li, Xiaojiang. 1983. « Renlei jinbu yu funu jiefang [Progrès de l'humanité et libération des femmes] ». *Makesi zhuyi yanjiu* [Recherches marxistes], n° 2: 142-66.
- Li, Xirong. 2008. « Nongcun liushou funü de hunyin wendingxing tanxi: yudong HCcun de ge an yanjiu [The Stability of Marriages Among Rural Left-behind Women: A Case Study of HC Village in East Henan] ». *Funü yanjiu luncong* [Collection of Women's Studies] 6 (89): 26-29.
- Li, Yaping. 2009. « Guanyu fulian zuzhi canyu shehui guanli he gonggong fuwu de en kao [Participation of Women's Federation in Social Management and Public Services] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian* [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)], édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:355-63. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Lu, Xu. 2009. « Xinjiang xiao e daikuan gongsi fazhan xianzhuang ji dui zhongxiao qiye rongzi wenti de qishi [Microcredit companies towards financing of small and medium enterprises in Xinjiang] ». *Xinjiang Jinrong*, n° 11.
- Mao, Yushi. 2006. « Xingban xiao e daikuan de ji dian jingyan [Une certaine expérience de la mise en place de dispositifs de microcrédit] ». *Nongcun jinrong yanjiu* [Études sur la finance rurale], n° 2: 41-42.
- Mao, Zedong. 1969. « Mao Zedong changyou shisanling shuiku shi de jianghua [Discours après la baignade dans le réservoir de Shisanling - juin 1964] ». In *Mao Zedong sixiang wan sui* [Longue vie à la pensée du Président Mao]. Pékin: Renmin chubanshe.
- Mo, Wenxiu. 2009. « Lun zhongguo baozhang funü quanyi falü linian de bianqian: Yi "funü quanyi baozhang fa" ji gedi shishi jing/fa xiugai wei li [Changes in Legal Philosophy Supporting the Chinese Protection of Women's Rights and Interests: The Law on the Protection of Women's Rights and Interests and the Regional Decisions on the Implementation of the Law] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian* [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)], édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:172-82. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- PBC, gtz, et CGAP. 2007. *Yinghan weixing jinrong cidian* [English-Chinese Microfinance Glossary]. Pékin: China Financial & Economic Publishing House.
- Qin, Hui. 2005. « Cong "sama" dao "equality": Hanyu "pingdeng" yi ci de suo zhi yanbian [De 'sama' à 'equality' : l'évolution de la signification du mot 'pingdeng' en chinois] ». In *Chuantong shilun* [Dix essais sur la tradition], Fudan daxue chubanshe, 375-404.
- Sun, Xiaoshan. 1986. « Shilun guojia dui nongcun minjian jiedai de duice [Comment l'État doit-il traiter les prêts interpersonnels dans les campagnes] ». *Collections de Renda*, n° 3: 105-7.
- Tang, Shihui. 2012. « Jiyu SWOT fenxi de xinjiang xiao e daikuan gongsi fazhan zhanlue yanjiu [SWOT analysis of development strategies of microcredit companies in Xinjiang] ». *Shandong fangzhi jingji*.
- Tan, Lin. 2006. *1995-2005 nian: Zongguo xingbie pingdeng yu funü fazhan baogao* [1995-2005: rapport sur l'égalité de genre et le développement des femmes en Chine]. Pékin: Shehui kexue wenxian chubanshe.
- Tan, Lin, et Liu Bohong, éd. 2005. *Zongguo funü yanjiu shi nian, 1995-2005* [Dix années de recherche sur les femmes en Chine, 1995-2005]. Pékin: Shehui kexue wenxian chubanshe.
- Tong, Jiyu. 2007. « Shequ fang guai de shijian yu fansi. Shànzhì yu fu quan [Pratiques et réflexions de la communauté anti-évitement. La bonne gouvernance face à l'empowerment] ». In *Bianyuan di tupo. Yunnan shehui xingbie tansuo yu shijian* [Au delà des limites. Recherches et pratiques sur l'égalité au Yunnan], édité par Yunnan sheng shehui xingbie xiao [Groupe de recherche sur le genre de la province du Yunnan], 260-71. Kunming: Yunnan daxue chuban she.
- Wang, Fengxian, et Mi Xiaolin. 2009. « NGO huayu yu minjian funü zuzhi de ziwo rentong [NGO Discourse and Womens' Grassroots Organizations] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian* [Theory and practice on women and gender : The articles selected from the Collection of Women's

- Studies (2005-2009)*], édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:384-400. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Wang, Lixiong. 2007. *Wo de Xiyu, Ni de Dong Tu [My Far West, Your East Turkistan]*. Taipei: Dakuai Wenhua, Locus Publishing.
- Wu, Chengrui. 2007a. « Yunnan bufen diqu xiao e xindai fupin moshi zhong de shehui xingbie mingan pinggu yu yanjiu [Évaluation et recherches prenant en compte le genre sur les modèles de microfinance visant à lutter contre la pauvreté dans certaines régions du Yunnan] ». In *Bianyuan di tupo. Yunnan shehui xingbie tansuo yu shijian [Au delà des limites. Recherches et pratiques sur l'égalité au Yunnan]*, édité par Yunnan sheng shehui xingbie xiao [Groupe de recherche sur le genre de la province du Yunnan], 291-306. Kunming: Yunnan daxue chuban she.
- . 2007b. « Yunnan sheng fupin jigou di xingbie yishi wenjuan diaoyan pinggu baogao [Rapport sur l'évaluation du questionnaire d'enquête sur la sensibilisation aux questions de genre de la Commission sur la pauvreté au Yunnan] ». In *Bianyuan di tupo. Yunnan shehui xingbie tansuo yu shijian [Au delà des limites. Recherches et pratiques sur l'égalité au Yunnan]*, édité par Yunnan sheng shehui xingbie xiao [Groupe de recherche sur le genre de la province du Yunnan], 307-25. Kunming: Yunnan daxue chuban she.
- Wu, Hui. 1984. *Zhongguo Gudai Liuda Jingji Gaigejia [Six éminents réformateurs dans le domaine de l'économie dans l'histoire chinoise]*. Shanghai: Shanghai People's Press.
- Xie, Xinyi. 2004. « Zhongxiao qiye tou jia niang guanli juece zhi tantao [Discussion sur le rôle des femmes dans la gestion des PME] ». Mémoire, Kaohsiung, Taiwan: Université nationale Sun Yat-sen.
- Xie, Yu, Zhang Xiaobo, Li Jianxin, et Yu Xuejun. 2014. *Zhongguo minsheng fazhan baogao 2014 [Wellbeing Development Report of China 2014]*. Pékin: Beijing daxue chuban she.
- Xie, Zhenming. 2002. « Yinqi zhongguo chusheng xingbiebi biangao de san yaosu [Trois déterminants-clés du rapport de masculinité à la naissance en Chine] ». *Renkou yanjiu [Recherche démographique]* 5 (26): 14-18.
- Xu, Jingli. 2009. « Lihun funü pinkun hua de zhidu tantao [Systematic Factors in the Impoverishment of Divorced Women] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender: The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan, Lin, Jiang, Xiuhua, et FFC, 2:869-79. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Yan, Dongling. 2009. « Qian lun shehui xingbie zhuliu hua yu shehui xingbie yusuan [On Gender Mainstreaming and Gender Budgets] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender: The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:44-54. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Yang, Feng. 2009. « Shehui xingbie de makesi san yi quanshi [The Marxist Interpretation of Gender] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender: The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 1:12-25. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Yang, Juhua. 2009. « Cong jiawu fengong kan siren kongjian di xingbie jiexian [Identifying Gender Division of Private Space from the Division of Domestic Work] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender: The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 2:948-61. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Yang, Lingsheng, et Decai Yang. 2014. « Xiao e daikuan gongsi ke chixu fazhan de zhidu yueshu yu duice jianyi [Discussion sur les contraintes institutionnelles auxquelles font face les compagnies de microcrédit dans leur développement] ». *Jingji wenti [On Economic Problems]*, n° 2014/2: 79-84.
- Yi, Qiuling, et Hui Guo. 2003. « Fei zhengshi jinrong tanxi [Exploration de la finance informelle] ». *Financial Theory and Practice*, n° 3.
- Zhang, Jian e. 2009. « Xiao e xindai zai nongcun pinkun funü nengli jianshe zhong de zuoyong: Yi ai de ningxia yanchi xian xiao e xindai xiangmu wei li [Small Credit's Effects on Rural Poor Women's Capability Fostering: A Case Study of Ningxia's Yanchi County] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender: The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 2:865-68. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.

- Zhao, Qun. 2007. « Shehui xingbie, xiangtu zhishi yu fazhan [Le genre: connaissances et développement locaux] ». In *Bianyuan di tupo. Yunnan shehui xingbie tansuo yu shijian [Au delà des limites. Recherches et pratiques sur l'égalité au Yunnan]*, édité par Yunnan sheng shehui xingbie xiao [Groupe de recherche sur le genre de la province du Yunnan], 272-90. Kunming: Yunnan daxue chuban she.
- . 2009. « Jiang shehui xingbie pingdeng guannian naru nongcun fan pinkun zhengce yu shijian de zhuliu [Channel Gender Consciousness into the Mainstream of the Rural Poverty Reduction Policy and Practice] ». In *Funü xingbie lilun yu shijian [Theory and practice on women and gender: The articles selected from the Collection of Women's Studies (2005-2009)]*, édité par Tan Lin, Jiang Xiuhua, et FFC, 2:847-585. Pékin: She hui ke xue wen xian chu ban she.
- Zhong, Zangbao, et Jinhua Di. 2005. « Tudi liuzhuan zhong funü de diwei yu quanyi [Le statut des femmes et leurs droits sur les transferts de terres] ». In *Zongguo funü yanjiu shi nian, 1995-2005 [Dix années de recherche sur les femmes en Chine, 1995-2005]*, Shehui kexue wenxian chubanshe. Pékin.

En langue occidentale

- Acemoglu, Daron, et James A. Robinson. 2005. *Economic origins of dictatorship and democracy*. New York: Cambridge University Press.
- Ackerly, Brooke A. 1995. « Testing the Tools of Development: Credit Programmes, Loan Involvement and Women's Empowerment ». *IDS Bulletin* 26 (3): 56-68.
- Aglietta, Michel, et André Orléan. 1998. *La Monnaie souveraine*. Paris: Odile Jacob.
- Ahlers, Anna L., et Gunter Schubert. 2009. « “Building a New Socialist Countryside”. Only a Political Slogan? » *Journal of Current Chinese Affairs* 38 (4): 35-62.
- Alexander, Jeffrey. 2006. *The Civil Sphere*. New York: Oxford University Press.
- Alford, William P. 2003. « The More Law, the More...? Measuring Legal Reform in the People's Republic of China ». In *How Far Across the River?: Chinese Policy Reform at the Millennium*, édité par Nicholas C. Hope, Dennis Tao Yang, et Mu Yang Li, 122-49. Stanford: Stanford University Press.
- Allspach, Anke. 2006. *Microcredit Programs as Transnational Regimes of Neo-Liberal Governance*. Toronto: University of Toronto.
- Andors, Phyllis. 1983. *The unfinished liberation of Chinese women, 1949-1980*. Indiana Univ Pr.
- Angeloff, Tania. 2010. « La Chine au travail (1980-2009): emploi, genre et migrations ». *Travail, genre et sociétés* 23 (1): 79-102.
- . 2012. « Trente ans de mutation dans l'emploi: inégalités de genre et de classe et segmentation du marché du travail chinois ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 85-104. Paris: La Découverte.
- Angeloff, Tania, et Marylène Lieber, éd. 2012a. *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*. Paris: La Découverte.
- . 2012b. « Vous avez dit égalité? Le féminisme chinois après trente ans de réformes ». *Perspectives chinoises*, n° 2012/4: 17-26.
- Appadurai, Arjun. 1990. « Disjuncture and Difference in the Global Cultural Economy ». In *Global Culture: Nationalism, Globalization, and Modernity*, édité par Mike Featherstone, 295-310. Newbury Park, CA: Sage.
- Armendariz, Beatriz, et Marc Labie, éd. 2011. *The Handbook of Microfinance*. Londres et Singapour: World Scientific Publishing.
- Armendariz, Beatriz, et Jonathan Morduch. 2003. « Microfinance: where do we stand ». In *Financial development and economic growth: explaining the links*, édité par Charles Goodhart, 135-48. Londres: Macmillan - Palgrave.
- . 2010. *The Economics of Microfinance*. Vol. 2. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Ashta, Arvind, Djamchid Assadi, et Susan Johnson. 2010. « Online or Offline?: The Rise of “Peer-to-Peer” Lending in Microfinance ». *J. Electron. Commer. Organ.* 8 (3): 26-37.
- Attali, Jacques, et Yann Arthus-Bertrand. 2007. *Voyage au coeur d'une révolution: la microfinance contre la pauvreté*. Paris: Lattès.
- Attali, Jacques, et Muhammad Yunus. 2006. *Portraits de microentrepreneurs*. Paris: Le Cherche Midi.
- Attané, Isabelle. 2005. *Une Chine sans femmes?* Paris: Perrin.

- . 2010a. *En espérant un fils... la masculinisation de la population chinoise*. Les Cahiers de l'Ined. Paris: Ined.
- . 2010b. « Naître femme en Chine : une perspective démographique ». *Travail, genre et sociétés* 23 (1): 35-59.
- . 2012a. « Être femme en Chine aujourd'hui : une démographie du genre ». *Perspectives chinoises*, n° 2012/4: 5-16.
- . 2012b. *Femmes chinoises: enfin une « moitié de ciel » ?* Perspectives chinoises.
- . 2012. « Toujours moins de femmes en Chine? L'impact démographique et social des discriminations sexuées ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 25-42. Paris: La Découverte.
- Attané, Isabelle, Carole Brugeilles, et Wilfried Rault. 2015. *Atlas des femmes*. Paris: Autrement.
- Attané, Isabelle, et Christophe Guilmoto, éd. 2007. *Watering the neighbour's garden: the growing demographic female deficit in Asia*. Paris: Ciced.
- Attané, Isabelle, et Geneviève Imbot-Bichet. 2003. « Intimités chinoises, femmes et sexualité dans la Chine des réformes ». *Revue des deux mondes*, n° octobre/novembre 2003: 89-99.
- Audin, Judith. 2012. « Les employées des comités de résidents à Pékin. Formation locale de l'État chinois et redéfinition des modes d'intégration des femmes en milieu urbain ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 63-83. Paris: La Découverte.
- Authier, Michel, et Rémi Hess. 1981. *L'analyse institutionnelle*. Paris: PUF.
- Ayyagari, Meghana, Asli Demirgüç-Kunt, et Vojislav Maksimovic. 2010. « Formal versus Informal Finance: Evidence from China ». *The Review of Financial Studies* 23 (8): 3048-97.
- Bailey, Frederick George. 1971. *Les règles du jeu politique: étude anthropologique*. Paris: PUF.
- Bakhoun, Ibrahima, et al. 1989. *Banking the Unbankable: Bringing Credit to the Poor*. Panos Publications Ltd.
- Balandier, Georges. 1967. *Anthropologie politique*. Paris: PUF.
- Banerjee, Abhijit V., et Esther Duflo. 2012. *Repenser la pauvreté*. Paris: Éditions du Seuil.
- Barlow, Tani. 2012. « Advertising Ephemera and the Angel of History ». *Positions: Asia critique*, n° 20:1: 111-57.
- Barlow, Tani E. 1994. « Theorizing Woman: Funii, Guojia, Jiating (Chinese Woman, Chinese State, Chinese Family) ». In *Body Subject and Power in China*, édité par Tani Barlow et Angela Zito, 253-91. Chicago: Chicago University Press.
- . 2010. « What is a poem?: the event of women and the modern girl as problems in global or world history ». In *Immanuel Wallerstein and the Problem of the World: System, Scale, Culture*, édité par D Polumbo-Liu, N Tanoukhi, et B Robbins, 155-82. Durham: Duke University Press.
- Bateman, Milford. 2011. *Confronting microfinance: Undermining sustainable development*. Sterling: Kumarian Press.
- Bateman, Milford, et Ha-Joon Chang. 2012. « Microfinance and the illusion of development: from hubris to nemesis in thirty years ». *World Economic Review* 1 (1): 13-36.
- Baumann, Eveline, Laurent Bazin, Pepita Ould-Ahmed, Pascale Phelinas, Monique Selim, et Richard Sobel, éd. 2008. *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*. Paris: L'Harmattan.
- Bayart, Jean-François. 2004. *Le gouvernement du monde: une critique politique de la globalisation*. Paris: Fayard.
- Bayon, Denis, et Jean-Michel Servet. 1999. *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*. Paris: Seuil.
- Beaud, Stéphane, et Florence Weber. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. 4e éd. Paris: La Découverte.
- Becker, Gary S. 1993. *Human capital: A theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. 3e éd. Chicago: University of Chicago Press.
- Becker, Howard. 2002. *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: Éditions La Découverte.
- Beck, Ulrich. 2001. *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris: Aubier.
- Bédécarrats, Florent. 2013. *La microfinance entre utilité sociale et performances financières: Le rôle des normes dans la gouvernance d'un secteur mondialisé*. Paris: L'Harmattan. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00866895/>.
- Bédécarrats, Florent, et Reynaldo Marconi. 2009. « L'influence de la régulation sur la contribution de la microfinance au développement: le cas de la Bolivie ». *Revue Tiers Monde* 2009/1 (197): 71-90.

- Béja, Jean-Philippe. 2006. « The Changing Aspects of Civil Society in China ». *Social Research, China in Transition*, 73 (1): 53-74.
- . , éd. 2009. « 1989, une rupture dans l'histoire chinoise ». *Perspectives chinoises*, n° 2009/2.
- Belassen, Joël. 1989. *Méthode d'initiation à la langue et à l'écriture chinoises*. Vol. 1. Paris: La Compagnie.
- Belotti, Gianini Elena. 1974. *Du côté des petites filles*. Paris: Éditions des Femmes.
- Berger, Allen N., et Gregory F. Udell. 2002. « Small business credit availability and relationship lending: The importance of bank organisational structure ». *The economic journal* 112 (477): F32-53.
- Berik, Günseli, Xiaoyuan Dong, et Gale Summerfield. 2007. « China's transition and feminist economics ». *Feminist Economics* 13 (3-4): 1-33.
- Bernoux, Philippe, et Jean-Michel Servet. 1997. *La construction sociale de la confiance*. Finance et société. Paris: Association d'économie financière.
- Bernstein, Thomas, et Lu Xiaobo. 2000. « Taxation without Representation: Peasants, the Central and the Local States in Reform China ». *China Quarterly*, n° 163: 742-63.
- Bertaux-Wiame, Isabelle. 1982. « L'installation dans la boulangerie artisanale ». *Sociologie du travail* XXIV (1): 8-23.
- Bianco, Lucien. 2001. *Conflits villageois dans la Chine du xxe siècle*. Vol. 157. 1. Éditions de l'EHESS. <http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2001-1-page-45.htm>.
- . 2005. *Jacqueries et révolution dans la Chine du XXe siècle*. Paris: La Martinière.
- Bian, Yanjie. 2002. « Chinese social stratification and social mobility ». *Annual Review of Sociology*, 91-116.
- Biao, Xiang. 2007. « How far are the left-behind left behind? A preliminary study in rural China ». *Population, Space and Place* 13 (3): 179-91.
- Bierschenk, Thomas, et Jean-Pierre Olivier de Sardan. 1998. *Les pouvoirs au village: le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris: Karthala.
- Billioud, Sebastien, et Jean-François Huchet. 2007. « Editorial ». *Perspectives chinoises*, En marche vers la société d'harmonie, , n° 2007/3: 1.
- Billioud, Sebastien, et Joël Thoraval. 2014. *Le Sage et le peuple*. Paris: CNRS éditions.
- Bisilliat, Jeanne. 2003. *Regards de femmes sur la globalisation: approches critiques*. Paris: Karthala.
- Bizeul, Daniel. 1998. « Le récit des conditions d'enquête: exploiter l'information en connaissance de cause ». *Revue française de sociologie*, n° Journal Article: 751-87.
- Bonvalet, Catherine, Anne Gotman, Yves Grafmeyer, Isabelle Bertaux-Wiame, Hervé Le Bras, et Dominique Maison. 1999. *La famille et ses proches: l'aménagement des territoires*. Paris: Ined.
- Borgeaud Garciandía, Natacha. 2006. « La vie sous-traitée des ouvrières des maquilas du Nicaragua ». *Cahiers du genre*, n° 40.
- Bornstein, David. 2005. *Comment changer le monde*. Paris: La Découverte. http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Comment_changer_le_monde-9782707146397.html.
- Boserup, Ester. 1983. *La femme face au développement économique*. Paris: PUF.
- Bourdieu, Pierre. 1980. *Le sens pratique*. Paris: Ed. de minuit.
- . 1998. *La domination masculine*. Paris: Seuil.
- . 2004. *Esquisse pour une auto-analyse*. Raisons d'agir.
- Bourdieu, Pierre, Luc Boltanski, et Jean-Claude Chamboredon. 1963. *La banque et sa clientèle, Éléments d'une sociologie du crédit*. Vol. I. Centre de sociologie européenne de l'École pratique des hautes études.
- Braudel, Fernand. 2000. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*. Paris: Armand Colin.
- Brillant, Gaëlle. 2014. « Les réformes du système bancaire chinois: vers un nouveau « modèle de capitalisme » ? » Thèse de doctorat, Paris: Institut d'Études Politiques de Paris.
- Brow, James. 1988. « In Pursuit of Hegemony: Representations of Authority and Justice in a Sri Lankan Village ». *American Ethnologist*, n° 15: 311-27.
- Brugailles, Carole, Sylvie Cromer, et Nathalie Panissal. 2009. « Le sexisme au programme?: Représentations sexuées dans les lectures de référence à l'école ». *Travail, genre et sociétés* 1 (21): 107.
- Bunning, Anne. 2004. « A microcredit success story. Women make the difference ». *Development Bulletin*, n° 64: 63-66.

- Bush Gibson, Karen. 2014. *Women in Space: 23 Stories of First Flights, Scientific Missions, and Gravity-Breaking Adventures*. Chicago: Chicago Review Press.
- Butler, Judith. 1990. *Gender trouble and the subversion of identity*. New York et Londres: Routledge.
- Cai, He. 2012. « Urbanization and urban-rural relations ». In *Chinese Society. Change and Transformation*, édité par Li Peilin, 167-92. Routledge.
- Caille, Charlotte. 1998. « L'effondrement du système de santé rural ». *Perspectives chinoises*, n° 47: 38-45.
- . 2002. « Le système de santé rural: de l'utopie à l'effondrement ». In *La Chine au seuil du XXIe siècle, questions de population, questions de société*, Ined, 409-20. Paris: Attané, Isabelle.
- Calvès, Anne E. 2014. « L'empowerment des femmes dans les politiques de développement : Histoire d'une institutionnalisation controversée ». *Regards croisés sur l'économie* 15 (2): 306-21.
- Castoriadis, Cornelius. 1975. *L'institution imaginaire de la société*. Paris: Seuil.
- Chabaud-Rychter, Danielle, Dominique Fougeyrollas-Schwebel, et Françoise Sonthonnax. 1985. *Espace et temps du travail domestique*. Paris: Méridiens-Klincksieck.
- Chan, Alan Kam-leung, et Sor-hoon Tan, éd. 2004. *Filial piety in Chinese thought and history*. Londres: Routledge.
- Chan, Anita, et Jonathan Unger. 1982. « Grey and Black: The Hidden Economy of Rural China ». *Pacific Affairs* 55 (3): 452-71.
- Chayes, Abram, et A Handler-Chayes. 1998. *The New Sovereignty, Compliance with International Regulations Agreements*. Cambridge: Harvard University Press.
- Chen, Chih-jou Jay. 2012. *Transforming rural China: How local institutions shape property rights in China*. Routledge.
- Cheng, Anne. 1985. *Entretiens de Confucius*. Paris: Seuil.
- . 2002. *Histoire de la pensée chinoise*. Vol. 488. Paris: Seuil.
- Cheng, Edmund. 2008. « L'existence des bidonvilles urbains comme reconnaissance des droits des migrants: une proposition de Qin Hui ». *Perspectives chinoises*, n° 2008/4: 91-97.
- Cheng, Joseph Y. S., Kinglun Ngok, et Wenjia Zhuang. 2010. « The Survival and Development Space for China's Labor NGOs: Informal Politics and Its Uncertainty ». *Asian Survey* 50 (6): 1082-1106.
- Chen, Lichuan. 2004. « Le débat entre libéralisme et nouvelle gauche au tournant du siècle ». *Perspectives chinoises*, n° 84: 30-39.
- Chen, Mei-Hua. 2012. « Sexualité et ethnicité dans le tourisme sexuel. Les consommateurs taïwanais de sexe à Dongguan ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 195-213. Paris: La Découverte.
- Chen, Minglu. 2007. « Contemporary Tiger Girls: Women and Enterprise in the People's Republic of China, 2003-2005 ». Thèse de doctorat, Sydney University of Technology.
- Chen, Yiyun. 1994. « Out of the Traditional Halls of Academe: Exploring New Avenues for Research on Women ». In *Engendering China: Women, Culture, and the State*, édité par Christina Gilmartin, Gail Hershatter, Lisa Rofel, et Tyren White, 69-79. Harvard: Harvard University Press.
- Chesnais, Jean-Claude. 2002. « Les revenus, une pauvreté persistante et des inégalités croissantes ». In *La Chine au seuil du XXIe siècle, questions de population, questions de société*, édité par Isabelle Attané, 465-75. Paris: Ined.
- Choukroune, Leila, et Antoine Garapon. 2007. « Les normes de l'harmonie chinoise. Un droit disciplinaire comme stabilisateur social ». *Perspectives chinoises*, n° 2007/3: 38-52.
- Chow, Esther Ngan-ling. 2003. « Gender Matters: Studying Globalization and Social Change in the 21st Century ». *International Sociology* 18 (3): 443-60.
- Cohen, Myron L. 1976. *House United, House Divided: A Chinese Family in Taiwan*. New York: Columbia University Press.
- Cohen, Philip, et F. Wang. 2009. « Market and gender pay equity: Have Chinese reforms narrowed the gap ». In *Creating wealth and poverty in postsocialist China*, édité par Deborah Davis et Wang Feng, 37-53. Stanford: Stanford UP.
- Coleman, Brett. 2006. « Microfinance in Northeast Thailand: Who benefit and how much? ». *World Development* 9 (34): 1612-38.
- Colin, Sébastien. 2013. « Le défi rural du "rêve chinois" ». *Hérodote* 150 (3): 9-26.
- Collin, Françoise. 1992. *Le sexe des sciences: les femmes en plus*. Vol. 6. Autrement.
- Cook, Sarah. 2007. « Remettre la santé au cœur du développement chinois ». *Perspectives chinoises*, n° 2007/3.

- Cook, Sarah, et Xiaoyuan Dong. 2011. « Harsh choices: Chinese women's paid work and unpaid care responsibilities under economic reform ». *Development and Change* 42 (4): 947-65.
- Copans, Jean. 1996. *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*. Paris: Nathan.
- Cornet, Annie. 2014. « L'approche intégrée du genre dans l'élaboration des politiques socio-économiques ». *Regards croisés sur l'économie* 15 (2): 52-68.
- Couvreur, Séraphin. 1950. *Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*. Vol. 1&2. Paris: Cathasia.
- Creusot, Anne-Claude, et Christine Poursat. 2009. « Pour une meilleure inclusion financière: renforcer les institutions intermédiaires ». *Revue Tiers Monde* 197 (1): 17-36.
- Croll Elisabeth. 1978. *Feminism and Socialism in China*. Londres: Routledge-Kegan.
- Croll, Elisabeth. 1983. *Chinese women since Mao*. Londres: Zed Books.
- Davin, Delia. 1976. *Woman-work: Women and the Party in revolutionary China*. Oxford: Clarendon Press.
- Davis, Deborah S. 1999. « Self-employment in Shanghai: A research note ». *The China Quarterly* 157: 22-43.
- de Beauvoir, Simone. 1949. *Le deuxième sexe*. Paris: Gallimard.
- Debéthune, Gwendoline. 2010. « Quelle place la République Populaire de Chine accorde-t-elle à l'industrie de la microfinance? Les microcrédit comme outil de lutte contre les inégalités: une interprétation chinoise ». Mémoire de Master, Paris: EHESS.
- Debéthune, Gwendoline, et Élodie Gardes. 2012. « L'(im)pertinence du concept de société civile dans le cadre d'Etats Partis autoritaires: une étude comparative de la microfinance en République Populaire de Chine et en République Socialiste du Viêt Nam ». *Les Cahier de l'association tiers-monde*, n° 27: 127-34.
- de Gasquet, Béatrice. 2015. « Que fait le féminisme au regard de l'ethnologue ? » *SociologieS*. <https://sociologies.revues.org/5081>.
- Degrave, Florence. 2011. « La pensée "femmes et développement". Critique des fondements et pistes pour reconstruire un point de vue féministe croisé Nord/Sud ». In *Femmes, économie et développement*, édité par Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, et Laurent Fraisse, 63-84. Toulouse et Paris: érès et IRD.
- Delmas-Marty, Mireille, et Pierre-Etienne Will. 2007. *La Chine et la démocratie*. Paris: Fayard.
- Delphy Christine. 1998. « L'ennemi principal, économie politique du patriarcat ». *Nouvelles questions féministes* 1.
- Delphy, Christine. 2014. « L'économie féministe ». *Regards croisés sur l'économie* 15 (2): 29-41.
- Démurger, Sylvie. 2010. « Les migrants ruraux: en marge des villes, un pont avec les campagnes ». *Perspectives chinoises*, n° 2010/4.
- Démurger, Sylvie, et Jean-François Huchet. 2008. « Vers une nouvelle politique économique pour la Chine rurale? Éditorial ». *Perspectives chinoises*, n° 2008/2: 2-3.
- Deng, Kent G. 2003. « Development and Its Deadlock in Imperial China, 221 bc–1840 ». *Economic development and cultural change* 51 (2): 479-522.
- de Singly, François. 2004. *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie des effets de la vie conjugale*. Paris: PUF.
- D'Espallier, Bert, Isabelle Guérin, et Roy Mersland. 2011. « Women and repayment in microfinance: A global analysis ». *World Development* 39 (5): 758-72.
- D'Espallier, Bert, Marek Hudon, et Ariane Szafarz. 2013. « Unsubsidized microfinance institutions ». *Economics letters* 120 (2): 174-76.
- Destremau, Blandine. 2013. « Au four, au moulin... et à l'empowerment. La triple captation et l'exploitation du travail des femmes dans le développement ». *Sciences Humaines*, n° hors collection: 89-97.
- Devreux, Anne-Marie. 2001. « Les rapports sociaux de sexe: un cadre d'analyse pour des questions de santé ». In *Femmes et hommes dans le champ de la santé, approches sociologiques*, édité par Pierre Aiach et al., 97-116. École nationale de la santé publique.
- Dhoquois, Anne, éd. 2008. *Comment je suis devenu ethnologue*. Paris: Cavalier bleu.
- Diamant, Neil Jeffrey. 2000. *Revolutionizing the Family-Politics, Love and Divorce in Urban and Rural China, 1949-1968*. University of California Press.
- Diamond, Norma. 1979. « Women and Industry in Taiwan ». *Modern China* 5 (3): 317-40.
- Dichter, Thomas W., Malcolm Harper, et Practical Action. 2007. *What's wrong with microfinance?* Practical Action Publishing Rugby.

- Ding, Sai, Xiaoyuan Dong, et Shi Li. 2009. « Employment and Earnings of Married Women and Family Income Inequality during China's Economic Transition ». *Feminist Economics* 15 (3): 163-90.
- Dirlik, Arif, et Xudong Zhang. 2000. « Introduction ». In *Postmodernism and China*, édité par Arif Dirlik et Xudong Zhang, 1-17. Durham NC and London: Duke University Press.
- Di, Wang. 2013. « Pratiques et normes de fonctionnement des Comités de résident. Conséquences et limites d'une gestion par les chiffres ». *Perspectives chinoises*, n° 2013/1: 7-16.
- Dollfus, Olivier. 1995. *La nouvelle carte du monde*. Paris: PUF.
- Dong, Xiaoyuan, et Xinli An. 2014. « The Gender Patterns and Value of Unpaid Care Work: Findings from China's First Time Use Survey ». *Review of Income and Wealth*. doi:10.1111/roiw.12119.
- Doyon, Jérôme. 2013. « Un nouvel élan pour la lutte anticorruption ». *Perspectives chinoises*, n° 2013/2: 78-79.
- Druschel, Kathleen. 2002. « Microfinance in China : Building Sustainable Institutions and a Strong Industry ». Mémoire de Master, School of International Service of American University.
- Duchâtel, Mathieu. 2013. « La politique étrangère de la Chine sous Xi Jinping ». *Hérodote* 150 (3): 172-90.
- Duchâtel, Mathieu, et Joris Zylberman. 2012. *Les nouveaux communistes chinois*. Armand Colin.
- Duflou, Esther. 2010. *La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté*. Vol. II. Paris: Seuil.
- Duffy, Caroline, et Florence Weber. 2007. *L'ethnographie économique*. Paris: La Découverte.
- Dunezat, Xavier. 2015. « L'observation ethnographique en sociologie des rapports sociaux : sexe, race, classe et biais essentialistes ». *SociologieS*. <https://sociologies.revues.org/5075>.
- Durkheim, Emile. 2013. *De la division du travail social*. Presses Électroniques de France. <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=nRZ9CAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT3&dq=durkheim+division+travail+social+1893&ots=eAzlpnBrTN&sig=QKmx5wYjFV2YXvNon693-5c86ZQ>.
- Durozoi, Gérard, et André Roussel. 1997. *Dictionnaire de philosophie*. Paris: Nathan.
- Easterly, William. 2001. « The middle class consensus and economic development ». *Journal of Economic Growth*, n° 6: 317-35.
- EIU Country Analysis. 2007. « Small idea, big opportunity: China's huge rural population is a potential goldmine for risk-taking microfinanciers ». *The Economist-Business China XXXIII* (11): 3-5.
- Elisseeff, Danielle. 1988. *La Femme au temps des Empereurs de Chine*. Paris: Stock.
- . 2006. *XXe siècle. La grande mutation des femmes chinoises*. Vendôme: Bleu de Chine.
- Elson, Diane. 2010. « Commerce international, égalité des sexes et avantage compétitif ». In *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, édité par Jules Falquet, 57-70. Paris: Presses de Sciences Po.
- Elyachar, Julie. 2005. *Markets of Dispossession: NGOs, Economic Development and the State in Cairo*. Durham NC: Duke University Press.
- Entwisle, Barbara, Gail E. Henderson, Susan E. Short, Jill Bouma, et Zhai Fengying. 1995. « Gender and family businesses in rural China ». *American Sociological Review*, 36-57.
- Erbès-Seguin, Sabine. 2010. *La sociologie du travail*. 3e éd. Paris: La Découverte.
- Evans, Harriet. 1997. *Women and sexuality in China: Dominant Discourses of Female Sexuality and Gender since 1949*. Cambridge: Polity Press.
- . 2002. « Past, perfect or imperfect: changing images of the ideal wife ». In *Chinese femininities, Chinese masculinities*, édité par S Brownell et J Wasserstrom, 335-60. Berkeley: University of California Press.
- . 2012. « Le genre des liens affectifs dans la Chine urbaine : deux générations mère-fille aujourd'hui ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 157-75. Paris: La Découverte.
- Fainzang, Sylvie. 1985. « Circoncision, excision et rapports de domination ». *Anthropologie et sociétés* 9 (1): 117-27.
- Falconnet, Georges, et Nadine Lefaucheur. 1975. *La fabrication des mâles*. Seuil.
- Falquet, Jules. 2008. *De gré ou de force: les femmes dans la mondialisation*. Paris: La Dispute.
- Fan, Cindy, et Ling Li. 2002. « Marriage and migration in transitional China: a field study of Gaozhou, western Guangdong ». *Environment and Planning* 34: 619-38.
- Faure, David. 1986. *The Structure of Chinese Rural Society*. Hong Kong: Oxford University Press.

- . 2006. *China and capitalism: A history of Business enterprise in modern China*. Hong Kong: Hong Kong University Press. <http://public.eblib.com/EBLPublic/PublicView.do?ptiID=677385>.
- Fei, Xiaotong. 1991. *Rural China*. SDX Joint Publishing Company. Hong Kong.
- Feng, Erkang. 1994. « The Lineage as a Culture Invention ». *Modern China* 15 (1): 4-36.
- Fenoglio, Irène, et François Georgeon, éd. 1996. *L'humour en Orient*. Édisud. Vol. 77/78. Revue du Monde Mulsuman et de la Méditerranée. Aix-en-Provence.
- Ferguson, Charles. 2012. *Inside job: the financiers who pulled off the heist of the century*. Oneworld Publications.
- Fernando, Jude L. 2006. *Microfinance: Perils & Prospects: Perils and Prospects*. Routledge.
- Feuchtwang, Stephan. 2002. « Tales of Territoriality. The Urbanisation of Meifa Village, China ». *Etudes rurales*, n° 163-164: 249-65.
- . 2012. « Chinese civilisation in the present ». *The Asia Pacific Journal of Anthropology* 13 (2): 112-27.
- Fincher, Leta Hong. 2014. *Leftover Women The Resurgence of Gender Inequality in China*. Zed Books.
- Folbre, Nancy. 1997. *De la différence des sexes en économie politique*. Des femmes.
- Fontaine, Laurence. 2008. *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*. Paris: Gallimard.
- . 2014. *Le marché. Histoire et usages d'une conquête sociale: Histoire et usages d'une conquête sociale*. Paris: Gallimard.
- Foster, Kenneth W. 2001. « Associations in the embrace of an authoritarian state: state domination of society? » *Studies in Comparative International Development* 35 (4): 84-109.
- . 2002. « Embedded within state agencies: Business associations in Yantai ». *The China Journal*, 41-65.
- Fouillet, Cyril. 2006. « La microfinance serait-elle devenue folle? Crise en Andhra Pradesh (Inde) ». *Bulletins d'information du mardi (BIM), Pôle microfinancement (CIRAD/GRET)*, n° 25.
- Fouillet, Cyril, Isabelle Guérin, Solène Morvant-Roux, Marc Roesch, et Jean-Michel Servet. 2007. « Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable ». *Revue du MAUSS* 29 (1): 329-50.
- Fouillet, Cyril, et Thierry Pairault. 2010. « Microfinance : une "discipline" diversement accueillie en Chine et en Inde » ». *Economie et Institutions* 8 (1): 123-46.
- Fouquet, Annie. 2004. « L'invention de l'inactivité ». *Travail, genre et sociétés*, n° 11: 47.
- Fraisse, Geneviève. 2014. *Les excès du genre: concept, image, nudité*. Lignes.
- Friedmann, Georges. 1950. *Où va le travail humain*. Paris: Gallimard.
- . 1956. *Le travail en miettes*. Paris: Gallimard.
- Friedmann, Georges, et Pierre Naville. 1961. « Traité de sociologie du travail ». *Revue française de sociologie* 2 (3): 203-5.
- Friedman, Sam, et Giselinde Kuipers. 2013. « The Divisive Power of Humour: Comedy, Taste and Symbolic Boundaries ». *Cultural Sociology* 7 (2).
- Froissart, Chloé. 2013. *La Chine et ses migrants: la conquête d'une citoyenneté*. Presses Universitaires de Rennes.
- Gadrey, Jean. 1994. « Les relations de service dans le secteur marchand ». In *Relations de services, marchés de services*, 23-41. Paris: CNRS.
- Gadsden, Amy. 2008. « Earthquake rocks China's civil society ». *Far Eastern Economic Review* 171 (5): 25.
- Garikipati, Supriya. 2013. « Microcredit and Women's Empowerment: Have We Been Looking at the Wrong Indicators? » *Oxford Development Studies* 41: S53-75.
- Garnier, Bénédicte, et France Guérin-Pace. 2010. *Appliquer les méthodes de la statistique textuelle. Les Clefs pour*. Paris: Les collections du CePeD.
- Gaussot, Ludovic. 2014. *Pensée sociologique et position sociale: l'effet du genre et des rapports sociaux de sexe*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Gentil, Dominique, et Jean-Michel Servet. 2002. « Entre « localisme » et mondialisation: la microfinance comme révélateur et comme levier de changements socio-économiques ». *Tiers-Monde* 43 (172): 737-60.
- Geraci, Michele, Luan Mengna, et Chris Dixon. 2010. « Microcredit in China: Recommendations for Policy Makers ». *Policy Paper*, n° 15: 11-22.
- Giehler, Thorsten, Ren Changqing, et Guo Pei. 2007. « Microcredit Companies and Village Banks – Competition or Pluralism ». *Microfinance Bulletin* V (2): 19-23.

- Gilligan, Carol. 1982. *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge: Harvard University Press.
- Gill, Lesley. 1993. « Proper Women" and City Pleasures: Gender, Class, and Contested Meanings in La Paz' ». *American Ethnologist* 20 (1): 72-88.
- Gilmartin, Christina. 1990. « Violence against women in contemporary China ». *Violence in China: Essays in culture and counterculture*, 203-25.
- Gilmartin, Christina K., Gail Hershatter, Lisa Rofel, et Tyren White, éd. 1994. *Engendering China: women, culture, and the state*. Harvard: Harvard University Press.
- Gipouloux, François. 1993. *La Chine vers l'économie de marché? : la longue marche de l'après Mao*. Paris: Nathan.
- . 2005. *La Chine du 21e siècle : une nouvelle superpuissance?* Paris: A. Colin.
- . 2007. « Les nouveaux défis de la croissance chinoise ». *La vie de la recherche scientifique*, n° 369: 24-25.
- . 2009. *La Méditerranée asiatique: villes portuaires et réseaux marchands en Chine, au Japon et en Asie du sud-est, XVIe-XXIe siècle*. Paris: CNRS.
- Giroir, Guillaume. 2007. « Les fractures socioterritoriales en Chine, ou l'impossible «société harmonieuse»? » *Perspectives chinoises*, n° 2007/3.
- Godelier, Maurice. 1965. « Objet et méthodes de l'anthropologie économique ». *L'homme*, 32-91.
- . 2003. « What is a sexual act? » *Anthropological Theory* 3 (2): 179-98.
- Godement, François. 2012. *Que veut la Chine?: de Mao au capitalisme*. Paris: Odile Jacob.
- Goetz, Anne Marie, et Rina Sen Gupta. 1996. « Who takes the credit? Gender, power, and control over loan use in rural credit programs in Bangladesh ». *World development* 24 (1): 45-63.
- Goffman, Erving. 1959. *Presentation of the Self in Everyday Life*. New York: Doubleday.
- . 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne: la présentation de soi*. Vol. 1. Paris: Minuit.
- Goodman, David SG. 2004. « The campaign to "Open up the West": national, provincial-level and local perspectives ». *The China Quarterly* 178: 317-34.
- Goulard, Sébastien. 2014. « Les politiques de développement régional d'une zone périphérique chinoise. Le cas de la province de Hainan ». Thèse de doctorat, Paris: EHESS.
- Gramsci, Antonio. 1971. *Selections from the Prison Notebooks of Antonio Gramsci*. Édité par Q Hoare et GN Smith. New York: International Publishers.
- Granger, Benoit. 2009. « Évaluer la microfinance après le scandale Compartamos ». In *Rapport moral sur l'argent dans le monde*. Association d'économie financière.
- Granovetter, Mark. 2000. *Le marché autrement*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Guérin, Isabelle. 2011a. « Les effets insoupçonnés de la microfinance ». *Travail, genre et sociétés* 25 (1): 61-79.
- . 2011c. « L'expérience vécue de la microfinance ». *Appropriations, tensions et recomposition des rapports sociaux* 83 (3): 39-56.
- . 2011b. « The Gender of Finance and Lessons for Microfinance ». In *Handbook of Microfinance*, édité par Beatriz Armendariz et Marc Labie, 563-89. London-Singapore: World Scientific Publishing.
- . 2000. « Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité: Entre autonomie et dépendance ». Thèse de doctorat, Lyon 2.
- . 2002. « Le sexe de la monnaie ». *Le journal des anthropologues*, n° 90-91: 213-210.
- . 2003. *Femmes et économie solidaire*. Paris: La Découverte.
- . 2015. *La microfinance et ses dérivés. Émanciper, contrôler ou exploiter les pauvres?* Paris: Demopolis.
- Guérin, Isabelle, Madeleine Hersent, et Laurent Fraisse, éd. 2011a. *Femmes, économie et développement: de la résistance à la justice sociale*. Toulouse et Paris: érès et IRD.
- Guérin, Isabelle, Santosh Kumar, et Isabelle Agier. 2013c. « Women's Empowerment: Power to act or Power Over other Women? Lessons from Indian microfinance ». *Oxford Development Studies* XLI (1): 76-94.
- Guérin, Isabelle, Cécile Lapenu, et François Doligez. 2009a. « Introduction. La microfinance est-elle socialement responsable? » *Revue Tiers Monde* 197 (1): 5-16.
- Guérin, Isabelle, Solène Morvant-Roux, et Jean-Michel Servet. 2011b. « Understanding the Diversity and Complexity of Demand for Microfinance Services: Lessons from Informal Finance ». In *The Handbook of Microfinance*, édité par Beatriz Armendariz et Marc Labie, 101-22. Londres et Singapore: World Scientific Publishing.

- Guérin, Isabelle, Solène Morvant-Roux, et Magdalena Uhl, éd. 2013. *Microfinance, Debt and Overindebtedness. Juggling with Money*. Londres: Routledge.
- Guérin, Isabelle, et Jane Palier. 2006. « Microfinance et empowerment des femmes: la révolution silencieuse aura-t-elle lieu? » *Finance & Bien Commun* 25 (2): 76-82.
- Guérin, Isabelle, Jane Palier, et Benoît Prévost, éd. 2009b. *Femmes et microfinance : espoirs et désillusions de l'expérience indienne*. Paris: Archives contemporaines : Agence universitaire de la francophonie.
- Guérin, Isabelle, Marc Roesch, Ophélie Héliès, et Govidan Venkatasubramanian. 2011c. « Microfinance, endettement et surendettement. une étude de cas en inde du sud ». *Revue Tiers Monde* 197 (1): 131-46.
- Guérin, Isabelle, Marc Roesch, Govidan Venkatasubramanian, et Bert D'Espallier. 2012. « Credit from whom and for what? The diversity of borrowing sources and uses in rural southern India ». *Journal of International Development* 24 (S1): S122-37.
- Guérin, Isabelle, M. Saussey, et Monique Selim. 2013b. « Endettement et dettes imaginaires des femmes ». In *Dette de qui, dette de quoi? Une économie anthropologique de la dette*, édité par Bernard Hours et Pepita Ould-Ahmed, 227-48. Paris: L'Harmattan.
- Guilbert, Madeleine. 1946. « Le travail des femmes ». *Revue française du travail*, n° 8: 663-70.
- . 1966. *Les fonctions des femmes dans l'industrie*. Vol. 4. Paris: Mouton.
- Guionnet, Christine, et Sophie Rétif, éd. 2015. *Exploiter les difficultés méthodologiques. Une ressource pour l'analyse en sciences sociales*. PUR.
- Hall, John A. 1994. « After de Fall: An Analysis of Post-Communism ». *British Journal of Sociology*, n° 45: 525-42.
- Han, Chunping, et Martin King Whyte. 2009. « The Social Contours of Distributive Injustice Feelings in Contemporary China ». In *Creating Wealth and Poverty in Post-socialist China*, édité par Deborah Davis et Feng Wang, 193-212. Stanford: Stanford UP.
- Harriss-White, Barbara. 2003. *India working: Essays on society and economy*. Cambridge University Press.
- Harris-White, Barbara, et Judith Heyer. 2010. *The Comparative Political Economy of Development : Africa and South Asia*. Book, Whole. London: Routledge.
- Hart, Keith. 2008. « On money and anthropology: towards a new object, theory and method ». In *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, édité par Eveline Baumann, Laurent Bazin, Pepita Ould-Ahmed, Pascale Phelinas, Monique Selim, et Richard Sobel. Paris: L'Harmattan.
- Harvey, David. 2005. *A brief history of neoliberalism*. Oxford University Press.
- Hashemi, Syed M., Sidney Ruth Schuler, et Ann P. Riley. 1996. « Rural credit programs and women's empowerment in Bangladesh ». *World development* 24 (4): 635-53.
- Hayek, F A. 1973. *Droit, législation et liberté*. Vol. 1. Paris: PUF.
- Hegel, Georg Wilhelm Friedrich. 1807. *Phénoménologie de l'esprit*. Paris: Aubier.
- Héritier, Françoise. 1984. « Le sang du guerrier et le sang des femmes ». *Les Cahiers du GRIF* 29 (1): 7-21.
- . 2002. *Masculin/féminin II: dissoudre la hiérarchie*. Paris: Odile Jacob.
- Hersent, Madeleine, Isabelle Guérin, et Laurent Fraisse. 2011. « Pour conclure: comment passer de la résistance à la transformation sociale? » In *Femmes, économie et développement*, édité par Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, et Laurent Fraisse, IRD et érès, 313-38. Paris et Toulouse.
- Hershatter, Gail. 2007. *Women in China's long twentieth century*. Berkeley: University of California.
- . 2011. *The gender of memory: Rural women and China's collective past*. Vol. 8. University of California Press.
- Hillman, Ben. 2013. « L'urbanisation de la Chine rurale ». *Perspectives chinoises*, n° 2013/3.
- Hirata, Helena. 1993. « Division sexuelle et internationale du travail ». *Futur antérieur* II (16): 27-40.
- Hirschman, Albert. 1995. *Exit, voice, loyalty. Défection et ptise de parole*. Bruxelles: Université de Bruxelles.
- Hisrich, Robert D., et Candida G. Brush. 1987. « Women entrepreneurs: A longitudinal study ». *Frontiers of entrepreneurship research* 187.
- Hofmann, Elisabeth, et Kamala Marius-Gnanou. 2003. « Le microcrédit pour les femmes pauvres. Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation? État du débat ». In *Regards de femmes sur la globalisation*, édité par Jeanne Bisilliat, 112-24. Paris: Karthala.
- . 2007. « Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme ? La microfinance et les femmes pauvres : état du débat ». *Les Cahiers d'outre-mer*, n° 238: 217-33.

- Holz, Carsten A. 2013. « Chinese statistics: classification systems and data sources ». *MPPRA*, n° janvier.
- Honig, Emily. 2002. « Maoist mappings of gender: Reassessing the red guards ». *Chinese femininities/Chinese masculinities: A reader*, 255-68.
- Hours, Bernard, et Monique Selim. 2010. *Anthropologie politique de la globalisation*. Paris: L'Harmattan.
- Howard, Marc Morjé. 2003. *The Weakness of Civil Society in Post-Communist Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hsu, Becky Yang. 2014. « Alleviating Poverty or Reinforcing Inequality? Interpreting Micro-Finance in Practice, with Illustrations from Rural China ». *The British Journal of Sociology* 65 (2): 245-65.
- Huang, Chunyi. 1996. « A Study of Land Trading in Sung Dynasty ». *Journal of Literature* 281 (26).
- Huang, Yasheng. 2008. *Capitalism with Chinese characteristics: entrepreneurship and the state*. Book, Whole. Cambridge et New York: Cambridge University Press.
- Huang, Yuqin. 2011. « Labour, leisure, gender and generation: the organisation of “wan” and the notion of gender equality in contemporary rural China ». In *Women, Gender and Rural Development in China*, édité par Tamara Jacka et Sally Sargeson, 49-70. Cheltenham et Nothampton: Edward Elgar Publishing.
- . 2012. « “Hors de la ferme!” (tiaochu nongmen) Mobilité sociale et répartition entre les sexes des ressources dans un village de Chine centrale, 1950-2012 ». *Perspectives chinoises*, n° 2012/4: 27-36.
- Huchet, Jean-François, Xavier Richet, et Joël Ruet, éd. 2015. *Chine, Inde: les firmes au coeur de l'émergence*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Hudon, Marek. 2008. « Norms and values of the various microfinance institutions ». *International Journal of Social Economics* 35 (1/2): 35-48.
- Hudon, Marek, et Joakim Sandberg. 2013. « The ethical crisis in microfinance: Issues, findings, and implications ». *Business ethics quarterly* 23 (04): 561-89.
- Hunter, Michael. 2012. « Sayings of Confucius, Deselected ». Thèse de doctorat, East Asian Studies department, Princeton University.
- Ingham, Geoffrey. 2000. « Class inequality and the social production of money ». In *Renewing Class Analysis*, édité par R Crompton, F Devine, M Savage, et Jo Scott. Oxford: Blackwell.
- Jacka, Tamara. 1990. « Back to the Wok: Women and Employment in Chinese Industry in the 1980s ». *The Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 24: 1-23.
- . 1997. *Women's work in rural China: Change and continuity in an era of reform*. Cambridge University Press.
- . 2006. « Approaches to women and development in rural China ». *Journal of Contemporary China* 15 (49): 585-602.
- . 2012. « Migration, householding and the well-being of left-behind women in rural Ningxia ». *China Journal*, n° 67: 1-22.
- . 2014. « Left-behind and vulnerable? Conceptualising development and older women's agency in rural China ». *Asian Studies Review* 38 (2): 186-204.
- Jacka, Tamara, et Sally Sargeson, éd. 2011. *Women, Gender and Rural Development in China*. Cheltenham et Nothampton: Edward Elgar Publishing.
- Jiang, Qing. 2013. *A Confucian constitutional order: how China's ancient past can shape its political future*. Princeton University Press.
- Jiang, Xuzhao, et Changfeng Ding. 2005. « La “finance populaire” en Chine: quelques aspects théoriques ». In *La microfinance en Asie. Entre traditions et innovations*, édité par Isabelle Guérin, Kamala Marius-Gnanou, Thierry Pairault, et Jean-Michel Servet, 15-29. Paris: IFP-IRD-Karthala.
- Jin, Yihong. 2006. « Rethinking the “Iron Girls”: Gender and labor in China during the Cultural Revolution ». *Gender & History* 18 (3): 614-35.
- Johnson, Kay Ann. 1983. *Women, The Family and Peasant Revolution in China*. Chicago: Chicago University Press.
- Jucquois, Guy, et Christophe Vielle, éd. 2000. *Le comparatisme dans les sciences de l'homme. Approches pluridisciplinaires*. De Boeck Université.
- Judd, Ellen R. 1990. « “Men Are More Able”: Rural Chinese Women's Conceptions of Gender and Agency ». *Pacific Affairs* 1 (63): 40-61.
- . 2002. *The Chinese women's movement between state and market*. Stanford University Press.

- Kabeer, Naila. 2001a. « Conflicts over Credits: Re-evaluating the Empowerment Potential of Loans to Women in Rural Bangladesh ». *World Development* 29 (1): 63-84.
- . 2001b. « Resources, Agency, Achievements ». *Sidastudies*, n° 3: 17-57.
- . 2003. *Gender mainstreaming in poverty eradication and the millennium development goals: a handbook for policy-makers and other stakeholders*. Londres, Ottawa et Québec: Commonwealth Secretariat, International Development Research Centre et Canadian International Development Agency.
- Kahamba, Judith Samwel. 2012. « Microfinance and Women's Empowerment in Rural China: A Case Study of Pucheng County Women's Sustainable Development Association ». Mémoire de Master, Université Normale de Pékin.
- Kahneman, Daniel, Jack L. Knetsch, et Richard H. Thaler. 1986. « Fairness and the assumptions of economics ». *Journal of business*, S285-300.
- Kandiyoti, Deniz. 1988. « Bargaining with Patriarchy ». *Gender and Society* 2 (3): 274-90.
- Kan, Karita. 2013b. « Weiwen : quel avenir ? Le maintien de la stabilité à l'ère du XVIIIe Congrès du Parti ». *Perspectives chinoises*, n° 2013/1: 93-99.
- . 2013. « La nouvelle «génération perdue». Inégalités et malaise social au sein de la jeunesse chinoise ». *Perspectives chinoises*, n° 2013/2: 69-76.
- Karim, Lamia. 2011. *Microfinance and its discontents: Women in debt in Bangladesh*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Karnani, Aneel. 2011. *Fighting poverty together: rethinking strategies for business, governments, and civil society to reduce poverty*. Macmillan.
- Kato, Mushumbusi Paul, et Jan Kratzer. 2013. « Empowering women through microfinance: Evidence from Tanzania ». *ACRN Journal of Entrepreneurship Perspectives* 2 (1): 31-59.
- Keech-Marx, Samantha. 2008. « Airing dirty laundry in public: Anti-domestic violence activism in Beijing ». In *Associations and the Chinese state: Contested spaces*, édité par Jonathan Unger, 175-99. New York: ME Sharpe.
- Kergoat, Danièle. 1982. *Les ouvrières*. Paris: Le Sycomore.
- . 2012. *Se battre, disent-elles...* La Dispute.
- Kernen, Antoine. 2004. *La Chine vers l'économie de marché: les privatisations à Shenyang*. Paris: Karthala.
- Keynes, John Maynard. 1971. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Payot.
- Kinsley, Michael, et Conor Clarke, éd. 2009. *Creative capitalism: A conversation with Bill Gates, Warren Buffett, and other economic leaders*. New York: Simonand and Schuster.
- Knight, Frank H. 1921. *Risk, uncertainty and profit*. New York: Hart, Schaffner and Marx.
- Kornhauser, William. 1959. *The Politics of Mass Society*. Glencoe: Free Press.
- Kristeva, Julia. 2001. *Des Chinoises*. Paris: Pauvert.
- Kuhn, Thomas S. 1970. *The structure of scientific revolutions*. Chicago et Londres: University of Chicago Press.
- Kung, Lydia. 1981. « Perceptions of work among factory women in Taiwan ». In *The Anthropology of Chinese Society in Taiwan*, édité par Emily M Ahern et Gates Hill, 184-211. Stanford: Stanford UP.
- Kwan, Man Bun. 2001. *The salt merchants of Tianjin : state-making and civil society in late Imperial China*. Book, Whole. Honolulu: University of Hawai'i Press.
- Kwong, Julia. 1997. *The Political Economy of Corruption in China*. ME Sharpe.
- Labie, Marc, et M. Mees. 2005. « Du bon usage de l'approche «commerciale» ». *Défis Sud* 69: 11-13.
- Labourie-Racapé, A. 2000. « Le genre comme concept et outil d'analyse en sciences sociales ». *Dossiers et Recherches*, n° 83.
- Labrecque, Marie France. 2011. « Perspectives féministes sur le développement durable: remettre en question les discours sur l'égalité des femmes ». *Recherches féministes* 24 (2): 21-37.
- Lacombe, Delphine, Elisabeth Marteu, Anna Jarry-Omarova, et Brigitte Frotiée. 2011. « Le Genre globalisé : cadres d'actions et mobilisations en débats ». *Cultures & Conflits* 83 (3): 7-13.
- Laplantine, François. 2010. *La description ethnographique: L'enquête et ses méthodes*. Armand Colin.
- Laqueur, Thomas Walter. 1992. *Making sex: Body and gender from the Greeks to Freud*. Harvard University Press.
- Latour, Bruno. 1989. *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*. Paris: La Découverte.

- Lautier, Bruno. 2002. « Pourquoi faut-il aider les pauvres? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté ». *Revue Tiers Monde*, 137-65.
- Le Bail, Hélène. 2012. « Femmes chinoises et migration de mariages arrangés sino-japonais ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 139-56. Paris: La Découverte.
- Lebart, Ludovic, et André Salem. 1994. *Statistiques textuelles*. Paris: Dunod.
- Lee, Ching Kwan. 1998. *Gender and the South China miracle: Two worlds of factory women*. University of California Press.
- Lee, Sing, et Arthur Kleinman. 2003. « Suicide as resistance in Chinese society ». *Chinese society: Change, conflict and resistance*, n° Journal Article: 221-40.
- Lee, Wong Yin. 1995. « Women's education in traditional and modern China ». *Women's History Review* 4 (3): 345-67.
- Lelart, Michel. 2005. *De la finance informelle à la microfinance*. Archives contemporaines.
- Le Mentec, Katiana. 2011. « Vivre le bouleversement du barrage des Trois Gorges Analyse ethnologique des outils d'interprétation et des processus de résilience ». Thèse de doctorat, Paris: Université de Paris Ouest Nanterre la Défense.
- . 2015. « Interprétations plurielles d'une migration planifiée. Des usages de l'histoire et des légendes en amont du barrage des Trois Gorges (Chine) ». In *Logiques mémorielles et temporalités migratoires*, édité par M Baussant, E Dos Santos, E Ribert, et I Rivoal. (sous presse): Presses de l'UPO.
- Lhériaux, Laurent. 2009. *Précis de réglementation de la microfinance*. Paris: Agence française de développement.
- Liaw, Ray. 2008. « Women's Land Rights in Rural China: Transforming Existing Laws into a Source of Property Rights ». *Pacific Rim Law & Policy Journal Association* 17: 237.
- Lieber, Marylène. 2012. « “Dagongmei”, les petites mains de l'usine du monde ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 105-20. Recherches. Paris: La Découverte.
- Lieberthal, Kenneth, et Michel Oksenberg. 1988. *Policy Making in China : Leaders, Structures and Processes*. Princeton: Princeton University Press.
- Li, Jianjun. 2009. « Informal Finance, Underground Finance, Illegal Finance, and Economic Movement: A National Analysis ». In *Informal Finance in China: American and Chinese Perspectives*, édité par Li, Jianjun et Sara Hsu, 39-59. Oxford et New York: Oxford University Press.
- Li, Jianjun, et Sara Hsu. 2009. *Comparative Analysis of Regional Informal Financial Organizations in China*. Oxford et New York: Oxford University Press.
- Li, Lianjiang. 2004. « Political Trust in Rural China ». *Modern China*, n° 30: 228-58.
- Li, Peilin. 2012. « Chinese society and the China Experience ». In *Chinese Society. Change and Transformation*, édité par Li Peilin, 3-33. Routledge.
- Li, Qiang. 2012. « Social stratification and institutional change ». In *Chinese Society. Change and Transformation*, édité par Li, Peilin, 193-216. China Policies Series. Routledge.
- Li, Shuang. 2012. « Employées domestiques: les implications de la hiérarchie urbain-rural ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 121-38. Paris: La Découverte.
- Liu, Jianhong. 2004. « Social Transition and Crime in China: An Economic Motivation Thesis ». *Journal of Criminology*, n° 37: 122-38.
- Liu, Lydia He, Rebecca E. Karl, et Dorothy Ko. 2013. *The birth of Chinese feminism: Essential texts in transnational theory*. Columbia University Press.
- Liu, Xiaobo. 2011. *La philosophie du porc et autres essais*. Paris: Gallimard.
- Long, Norman. 2001. *Development sociology: actor perspectives*. Routledge.
- Lothaire, Fanny. 2006. *La Chine et ses minorités: Les Ouïghours entre incorporation et repression*. Paris: L'Harmattan.
- Lourau, René. 1969. *L'Instituant contre l'institué...* Paris: Anthropos.
- Lo, Yuet Keung. 2004. « Filiale Devotion for women: a Buddhist Testimony from Third-Century China ». In *Filial Piety in Chinese Thought and History*, édité par Alan Kam-leung Chan et Tan, Sorhoon, 71-90. Londres: Routledge.
- Luong, Hy Van, et Jonathan Unger. 1998. « Wealth, power, and poverty in the transition to market economies: The process of socio-economic differentiation in rural China and northern Vietnam ». *The China Journal*, 61-93.

- Lu, Yiyi. 2007. « The Autonomy of Chinese NGOs: A New Perspective ». *China: an International Journal* 5 (2).
- MacCormack, Geoffrey. 1996. *The Spirit of Traditional Chinese Law*. Athens, Georgia: University of Georgia Press.
- Ma, Qiusha. 2006. *Non-governmental organizations in contemporary China: paving the way to civil society?* Abingdon et New York: Routledge.
- Marchadour, Guénolé. 2015. « Les apports d'une enquête multisituée pour l'observation des « rapports sociaux de sexe » ». *SociologieS*. <https://sociologies.revues.org/5086>.
- Marcus, George E. 1995. « Ethnography in/of the world system: The emergence of multi-sited ethnography ». *Annual review of anthropology*, 95-117.
- . 1998. *Ethnography through thick and thin*. Princeton University Press.
- Marteau, Jean-Luc. 2005. *Le secteur bancaire et les marchés financiers en Chine: opportunités et risques*. Paris: Hermes.
- Marti, Michael. 2003. *China and the legacy of Deng Xiaoping: from communist revolution to capitalist evolution*. Washington et Londres: Brassey's.
- Maruani, Margaret. 2002. *Les mécomptes du chômage*. Paris: Bayard.
- Marx, Karl. 1857. « Introduction à la critique de l'économie politique ». In *Philosophie*, 441-92. Paris: Gallimard.
- . 1867. *Le capital*. Traduit par Joseph Roy. Édition française. Vol. 1. Paris: Éditions Sociales.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1973. « Homme-culture et femme-nature? » *L'homme*, 101-13.
- Mauss, Marcel. 1926. « Effet physique chez l'individu de l'idée de mort suggérée par la collectivité ». *Journal de Psychologie Normale et Pathologie*.
- . 1950. *Sociologie et anthropologie*. 10e éd. Paris: PUF et Quadrige.
- Mayoux, Linda. 2001. « Tackling the Down Side: Social Capital, Women's Empowerment and Micro-Finance in Cameroon ». *Development and Change* 32 (3): 421-50.
- . 2011. « Taking Gender seriously: toward a Gender Justice Protocol ». In *The Handbook of Microfinance*, édité par Beatriz Armendariz et Marc Labie, 613-42. London-Singapore: World Scientific Publishing.
- Mc Gregor, J.A. 1989. « Towards a Better Understanding of Credit in Rural Development ». *Journal of International Development* 4 (1): 467-86.
- Mead, Margaret. 1963. *Moeurs et sexualité en Océanie*. Plon.
- . 1966. *L'un et l'autre sexe: les rôles d'homme et de femme dans la société*. Denoël-Gonthier.
- Méda, Dominique, et Patricia Vendramin. 2013. *Réinventer le travail*. PUF.
- Meillassoux, Claude. 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. F. Maspero.
- Meng, Xin. 2012. « Labor market outcomes and reforms in China ». *The Journal of Economic Perspectives*, n° Journal Article: 75-101.
- Merton, R. 1968. « The Matthew Effect ». *Science* 159 (3810): 56-63.
- Micollier, Evelyne. 2012. « Sexualités et intimités à l'épreuve du genre en Chine: quelques réajustements de normes et de valeurs ». In *Chinoises au 21ème siècle: ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 177-94. Paris: La Découverte.
- Migdal, Joel S. 2001. *State in society: studying how states and societies transform and constitute one another*. Cambridge University Press.
- Milhaupt, Curtis J., et Katharina Pistor. 2008. *Law & capitalism: What corporate crises reveal about legal systems and economic development around the world*. Chicago: University of Chicago Press.
- Möertenböeck, Peter, Helge Mooshammer, et Joost Grootens, éd. 2015. *Informal Market Worlds. The Architecture of Economic Pressure - atlas*. NAIIOIO Publishers.
- Moghadam, Valentine. 1999. « Gender and the Global Economy ». In *Revisioning Gender*, édité par Myra Marx Ferree, Judith Lorber, et Beth B. Hess, 128-60. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Molyneux, Maxine. 2002. « Gender and the silences of social capital: Lessons from Latin America ». *Development and change* 33 (2): 167-88.
- Monjaret, A, et C Pugeault, éd. 2014. *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques*. Lyon: ENS Editions.
- Monteil, Amandine. 2005. « La promotion du micro-entrepreneuriat. Une voie chinoise pour l'emploi? » Mémoire de DEA, Paris: EHESS.
- . 2010. « Emploi informel et gestion des inégalités sociales en Chine urbaine. Les politiques de promotion de "l'emploi communautaire" parmi les "groupes vulnérables" à Chengdu (2006-2009) ». Thèse de doctorat, Paris: EHESS.

- . 2012. « Éducation : la longue marche des Chinoises ». In *Chinoises au 21ème siècle: ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 43-62. Paris: La Découverte.
- Montgomery, Richard, Debapriya Bhattacharya, David Hulme, et P Mosley. 1996. « Credit for the poor in Bangladesh: the BRAC Rural Development Programme and the Government Thana Resource Development and Employment Programme ». *Finance against Poverty 2*: 97-76.
- Morduch, Jonathan. 1999. « The microfinance promise ». *Journal of economic literature* 37: 1569-1614.
- Morris, Ian. 2010. *Why the west rules-for now: The patterns of history and what they reveal about the future*. Profile books.
- Morvant-Roux, Solène. 2009a. « Accès au microcrédit et continuité des dynamiques d'endettement au Mexique : combiner anthropologie économique et économétrie ». *Revue Tiers Monde* 197 (1): 109-30.
- . 2009b. « L'anthropo-économie: un detour indispensable pour comprendre l'appropriation de la microfinance ». *Revue Tiers-Monde* 197: 109-30.
- Moser, Caroline, et Annalise Moser. 2005. « Gender mainstreaming since Beijing: a review of success and limitations in international institutions ». *Gender & Development* 13 (2): 11-22.
- Mukhopadhyay, Maitrayee. 2007. « Mainstreaming gender or “streaming” gender away: feminists marooned in the development business ». In *Feminisms in development: Contradictions, contestations and challenges*, édité par Andrea Cornwall, Elizabeth Harrison, et Ann Whitehead, 135-49. Londres et New York: Zed Books.
- Munro, D. 1985. « Introduction ». In *Individualism and Holism*, édité par D Munro, 1-34. Ann Arbor: Center for Chinese Studies, University of Michigan.
- Murphy, Rachel. 2002. *How migrant labor is changing rural China*. Cambridge University Press.
- Musso, Pierre. 2003. *Critique des réseaux*. Presses Universitaires de France-PUF.
- Narayanan, D. 2002. *Empowerment and Poverty Reduction*. Washington: World Bank Publications.
- Naughton, Barry. 2007. *The Chinese economy: transitions and growth*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- North, Douglass C. 1994. « The evolution of efficient markets in history ». In *Capitalism in Context: Essays on Economic Development and Cultural Change in Honor of RM Hartwell*, édité par John A. James et Mark Thomas, 257-64. Chicago: Chicago University Press.
- . 2005. *Le processus du développement économique*. Editions d'organisation.
- Nussbaum, Martha C. 2000. *Women and Human Development. The capabilities Approach*. Cambridge University Press. Cambridge.
- Nye, Joseph S. 2004. *Soft power: The means to success in world politics*. PublicAffairs.
- Oakley, Ann. 1972. *Sex, gender, and society*. Book, Whole. San Francisco: Harper and Row.
- Ocko, Jonathan. 1997. « A Review of Geoffrey MacCormack, The Spirit of Traditional Chinese Law ». *McGill LJ* 42 (Journal Article): 733-1011.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1996. « L'économie morale de la corruption en Afrique ». *Politique africaine* 63: 97-116.
- . 2000. « Le «je» méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain ». *Revue française de sociologie* 41 (3): 417-45.
- . 2001. « Les trois approches en anthropologie du développement ». *Revue Tiers Monde*, 729-54.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre Olivier. 1995. *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris: Karthala.
- Orléan, André, éd. 2015. *A quoi servent les économistes s'ils pensent tous la même chose? Manifeste pour une économie pluraliste*. Les Liens qui libèrent.
- Ortner, S. 1978. « The Virgin and the State ». *Feminist Studies*, n° 4: 19-36.
- Ouedraogo, A, et Dominique Gentil. 2008. *La microfinance en Afrique de l'Ouest*. Histoire et innovations. Paris: Karthala et CIF.
- Ould-Ahmed, Pepita. 2008. « Monnaie des économistes, argent des anthropologues. À chacun le sien? » In *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, édité par Eveline Baumann, Laurent Bazin, Pépita Ould-Ahmed, Pascale Phelinas, Monique Selim, et Richard Sobel, 11-28. Paris: L'Harmattan.
- Ovesen, Jan, et Ing-Britt Trankell. 2014. « Symbiosis of microcredit and private moneylending in Cambodia ». *The Asia Pacific Journal of Anthropology* 15 (2): 178-96.

- Padovani, Florence. 2004. « Les effets sociopolitiques des migrations forcées en Chine liées aux grands travaux hydrauliques. L'exemple du barrage des Trois Gorges ». *Les études du CERI*, n° 103: 3-37.
- . 2006. « Les déplacés des Trois Gorges ». *Perspectives chinoises*, n° 95.
- . 2008. « Les déplacés des Trois Gorges ». *Réseau-Asie*. <http://www.reseau-asie.com/edito/les-edits-du-reseau-asie/les-deplacés-des-trois-gorges-par-florence-padovani-docteur-en-sociologie-de-l-ehess-chercheur-ass/>.
- Pailhé, Ariane, Nicolas Robette, et Anne Solaz. 2013. « Work and Family over the Life-Course. A Typology of French Long-Lasting Couples Using Optimal Matching ». *Longitudinal and Life Course Studies* 4 (3): 196-217.
- Pairault, Thierry. 2009b. « À propos de microfinance en Chine ». *Monde chinois*, n° 21: 185-92.
- . 2009a. *Pratiques populaires et microfinancières chinoises*. Paris: Éditions des Archives contemporaines : Agence universitaire de la francophonie.
- . 1990. « Formes traditionnelles de tontines chinoises ». In *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, édité par Michel Lelart, 81-93. Paris: John Libbey Eurotext.
- . 1999. « Obolostatique et finance informelle en Chine ». In *Finance informelle et financement du développement*, édité par Michel Lelart, 101-19. Fiches du monde arabe. Beyrouth: AUPELF-UREF.
- . 2004. « Femmes chinoises, patrimoine et cassette personnelle ». *Outre-Terre* 6 (1): 289-98.
- . 2005. « Pratiques microfinancières en Chine: entre répression et récupération ». In *La microfinance en Asie. Entre traditions et innovations*, édité par Isabelle Guérin, Thierry Pairault, Jean-Michel Servet, et Kamala Marius-Gnanou, 31-62. Paris: IFP-IRD-Karthala.
- . 2007. « Le bonheur est-il dans le prêt ? » *Non, semble-t-on répondre de Chine* 44 (4): 63-76.
- . 2008. « Les chinoises, leur argent, leurs entreprises ». In *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, édité par Eveline Baumann, Laurent Bazin, Pépita Ould-Ahmed, Pascale Phelinas, Monique Selim, et Richard Sobel, 73-96. Paris: L'Harmattan.
- Palier, Jane, et Benoît Prévost. 2007. « Le développement social: nouveau discours et idéologie de la Banque Mondiale ». *Économie appliquée*, n° 4: 27-50.
- Pareto, Vilfredo. 1912. « Manuel d'économie politique ». *Bull. Amer. Math. Soc* 18 (462-474): 3.
- Parish, William L., et Martin King Whyte. 1980. *Village and family in contemporary China*. Chicago: University of Chicago Press.
- Park, Nancy. 1973. « Corruption and its Recompense: Bribes, Bureaucracy, and the Law in Late Imperial China ». Thèse de doctorat, Harvard: Université de Harvard.
- Parthasarathi, Prasanna. 2011. *Why Europe grew rich and Asia did not: global economic divergence, 1600-1850*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Pearson, Margaret M. 1994. « The Janus face of business associations in China: Socialist corporatism in foreign enterprises ». *The Australian Journal of Chinese Affairs*, 25-46.
- Peemans Poullet, Hedwige. 2000. « La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes... ». *Chronique féministe*, n° 71-72: 60-66.
- Perry, Donna. 2002. « Microcredit and women moneylenders: The shifting terrain of credit in rural Senegal ». *Human Organization* 61 (1): 30-40.
- Picherit, David. 2013. « The end of microfinance in Andhra Pradesh? Politics and the neoliberal model of development ». *Research Policy Briefs, microfinance in crisis*, n° 4.
- Pils, Eva. 2007. « Le souvenir tenace des injustices historiques en Chine: une analyse des demandes de "réévaluation" ». *Perspectives chinoises*, n° 2007/4: 104-13.
- . 2012. « Introduction. "Société civile" et "communautés libérales" en Chine ». *Perspectives chinoises, À la recherche de la société civile : des groupes défendant les libertés fondamentales*, n° 2012/3: 2-8.
- Pimpaneau, Jacques. 1990. *Chine, culture et traditions*. Paris: Picquier.
- Pinson, Gilles. 2013. « Tous les pays du monde (2013) ». *Population et Sociétés*, n° 503: 1-8.
- Pitt, Mark M., et Shahidur R. Khandker. 1998. « The impact of group-based credit programs on poor households in Bangladesh: Does the gender of participants matter? » *Journal of political economy* 106 (5): 958-96.
- Polanyi, Karl. 1983. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris: Gallimard.

- Pomeranz, Kenneth. 2000. *The great divergence*. Princeton: Princeton University Press. <http://www.econ.ucdavis.edu/faculty/gclark/Farewell%20to%20Alms/Pomeranz%20-%20abad.pdf>.
- Prahalad, Coimbatore Krishna. 2004. *The fortune at the bottom of the pyramid: Eradicating poverty through profits*. Upper Saddle River NJ: Wharton School Publishing.
- Prévost, Benoît. 2008. « Aux sources des réformes de seconde génération: quelques questions sur la Nouvelle économie institutionnelle et l'usage qui en est fait ». *Économies et Sociétés* série F (44).
- . 2011. « Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté: de Sen à la Banque mondiale ». In *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, édité par Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, et Laurent Fraisse, 31-62. Toulouse et Paris: érès et IRD.
- Pun, Ngai. 2005. *Made in China: Women factory workers in a global workplace*. Duke University Press.
- Pyle, Jean L., et Kathryn B. Ward. 2003. « Recasting Our Understanding of Gender and Work During Global Restructuring ». *International Sociology* 18 (3): 461-89.
- Querrien, Anne, et Monique Selim. 2015. *La libération des femmes : une plus-value mondiale*. Anthropologie critique. Paris: l'Harmattan.
- Rahman, Amitur. 1999. *Women and Microcredit in Rural Bangladesh: An Anthropological Study of Grameen Bank Lending*. Boulder: Westview Press.
- Ramamurthy, Priti. 2004. « Why Is Buying a “ Madras ” Cotton Shirt a Political Act? A Feminist Commodity Chain Analysis ». *Feminist Studies*, 734-69.
- Rankin, Katherine N. 2002. « Social capital, microfinance, and the politics of development ». *Feminist economics* 8 (1): 1-24.
- Rapoport, Benoît, Catherine Sofer, et Anne Solaz. 2011. « Household production in a collective model: some new results ». *Journal of Population Economics* 24 (1): 23-45.
- Razavi, Shahra. 2012. « WDR 2012: Too little, and already a bit out-of-date? » *Global Social Policy* 12 (2): 193-97.
- Rennes, Juliette. 2013. *Les femmes en métiers d'hommes : Cartes postales 1890-1930*. Saint-Pourçain-sur-Sioule: Bleu autour.
- Reynaud, Bénédicte. 1998. « Les conditions de la confiance. Réflexions à partir du rapport salarial ». *Revue économique* 49 (6): 1455-72.
- Richet, Xavier. 2015. « Les firmes chinoises à l'assaut des marchés ». In *Chine, Inde: les firmes au coeur de l'émergence*, édité par Jean-François Huchet, Xavier Richet, et Joël Ruet, 75-92. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Riley, Dylan, et Juan J. Fernández. 2014. « Beyond Strong and Weak: Rethinking Postdictatorship Civil Societies1 ». *American Journal of Sociology* 120 (2): 432-503.
- Riskin, Carl, et Azizur Rahman Khan. 2001. *Inequality and Poverty in China in the Age of Globalization*. Oxford: Oxford University Press.
- Rist, Gilbert. 2007. *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Paris: Presses de Sciences po.
- Rofel, Lisa. 2007. *Desiring China: Experiments in neoliberalism, sexuality, and public culture*. Duke University Press.
- Roodman, David. 2012. *Due diligence: An impertinent inquiry into microfinance*. CGD Books.
- Rosenthal, Jean-Laurent, et Roy Bin Wong. 2011. *Before and beyond divergence*. Harvard University Press.
- Ross, Heidi. 2011. « Challenging the gendered dimensions of schooling: the state, NGOs and transnational alliances ». In *Women, Gender and Rural Development in China*, édité par Tamara Jacka et Sally Sargeson, 143-70. Cheltenham, UK; Northampton, MA, USA: Edward Elgar.
- Rouilleau-Berger, Laurence. 2012. « En guise de conclusion. Femmes chinoises, modernités multiples et individuation ». In *Chinoises au XXIe siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 231-46. Paris: La Découverte.
- Rousseau, Sandrine. 2008. « Éditorial. L'égalité homme femme: un outil d'augmentation générale du temps de travail? » *Revue française de socio-économie*, n° 2: 3-6.
- Roy, Ananya. 2010. *Poverty capital: Microfinance and the making of development*. Routledge.
- Rozelle, Scott, Dong Xiaoyuan, Zhang Linxiu, et Andrew Mason. 2002. « Gender Wage Gaps in Post-Reform Rural China ». *Pacific Economic Review* 7 (1): 157-79.

- Rui, Yifu. 1972. *The evolution of China's Jia System: Chinese Ethnicities and Cultural Draft*. Taipei: Yee Wen Publishing Company.
- Sachs, Jeffrey. 2005. *The end of poverty: economic possibilities for our time*. Penguin.
- Sahlins, Marshall David. 1968. *Tribesmen*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall.
- Saich, Tony. 2000. « Negotiating the state: The development of social organizations in China ». *The China Quarterly* 161: 124-41.
- Sala, Ilaria Maria. 1995. « Un silence de plomb. Le forum des ONG sur les femmes ». *Perspectives chinoises*, n° 31: 47-49.
- Samson, Yuen. 2014. « Discipliner le Parti. La campagne anti-corruption de Xi Jinping et ses limites ». *Perspectives chinoises*, n° 2014/3: 45-51.
- Sanjuan, Thierry. 2012. *Atlas de la Chine*. Autrement/Courrier international.
- Santiago, Gerardo Tunal. 2010. « Mujer, familia y trabajo afectivo: una cara de la informalidad laboral ». *Rascunhos Culturais* 1 (2): 43.
- Sargeson, Sally. 2007. « Governing Women's Capabilities in China's Urban Expansion ». *International Feminist Journal of Politics* 9 (2): 154-75.
- . 2008. « Women's property, women's agency in China's 'new enclosure movement': evidence from Zhejiang ». *Development and Change* 39 (4): 641-65.
- . 2012. « Pourquoi les femmes possèdent-elles moins? Le cas des campagnes en voie d'urbanisation ». *Perspectives chinoises*, n° 2012/4: 37-46.
- Schram, Stuart Reynolds. 1963. *Documents sur la théorie de la « révolution permanente » en Chine: idéologie dialectique et dialectique du réel*. Vol. 4. Mouton.
- Schuerkens, Ulrike. 2003. « The Sociological and Anthropological Study of Globalization and Localization ». *Current Sociology* 51 (3-4): 209-22.
- Schumpeter, Joseph A. 1911. *Théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. Paris: Dalloz.
- Schweitzer, Sylvie. 2002. *Les femmes ont toujours travaillé*. Paris: Odile Jacob.
- Selim, Monique. 2013. *Hommes et femmes dans la production de la société civile à Canton (Chine)*. Book, Whole. Paris: Editions L'Harmattan.
- Sen, Amartya. 1988. « Freedom of choice: concept and content ». *European Economic Review* 32 (2): 269-94.
- Sen, Amartya Kumar. 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris: Seuil.
- . 2010. *L'idée de justice*. Paris: Flammarion.
- Servet, Jean-Michel. 1999. *Une économie sans argent*. Paris: Seuil.
- . 2005. « Plaidoyer pour une méthode socio-économique ». *Finance & Bien Commun* 22 (2): 32-37.
- . 2006. *Banquiers aux pieds nus: la microfinance*. Paris: Odile Jacob.
- . 2011. « La crise du microcrédit en Andhra Pradesh (Inde) ». *Revue Tiers Monde* 207 (2011/3): 43-59.
- Servet, Jean-Michel, et H Saiag. 2013. « Household over-indebtedness in northern and southern countries: a macro-perspective ». In *Microfinance, debt and over-indebtedness. Juggling with money*, édité par Isabelle Guérin, Solène Morvant-Roux, et Magdalena Villarreal. Londres: Routledge.
- Shen, Guoqin. 2011. « The Development of Women's NGO in China ». In *NGOs in China and Europe: comparisons and contra*, édité par Li Yuwen, 95-116. Burlington: Ashgate.
- Shirk, Susan L. 1993. *The political logic of economic reform in China*. Vol. 24. University of California Press.
- Shi, Tianjin. 2001. « Cultural Values and Political Trust: A Comparison of the People's Republic of China and Taiwan ». *Comparative Politics*, n° 33: 401-19.
- Shu, Xiaoling, et Yanjie Bian. 2003. « Market transition and gender gap in earnings in urban China ». *Social Forces* 81 (4): 1107-45.
- Silvera, Rachel. 2002. *Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe: un enjeu pour l'égalité: étude réalisée pour le Service des droits des femmes et de l'égalité lors de la présidence française de l'Union européenne (juillet-décembre 2000)*. La Documentation française.
- Siméant, Johanna, Florient Pouponneau, et Victoria Lickert. 2015. « Échelles, récifs, bureaux – terrains du politique à l'international ». In *Face à l'international. Textes et pratiques de l'enquête en sciences sociales*, édité par Johanna Siméant, 408. CNRS Éditions.
- Simmel, Georg. 1987. *Philosophie de l'argent*. Sociologies. Paris: PUF.

- Sinclair, Hugh. 2012. *Confessions of a microfinance heretic: How microlending lost its way and betrayed the poor*. Berrett-Koehler Publishers.
- Sinha, Saurabh, et Imran Matin. 1998. « Informal Credit Transactions of Micro-Credit Borrowers in Rural Bangladesh1 ». *IDS bulletin* 29 (4): 66-80.
- Skinner, Caroline. 2008. « The struggle for the streets: Processes of exclusion and inclusion of street traders in Durban, South Africa ». *Development Southern Africa* 25 (2): 227-42.
- So, Alvin Y. 2003. *China's developmental miracle: Origins, transformations, and challenges*. ME Sharpe.
- Spires, Anthony J. 2011. « Contingent Symbiosis and Civil Society in an Authoritarian State: Understanding the Survival of China's Grassroots NGOs ». *American Journal of Sociology* 117 (1): 1-45.
- . 2012. « Lessons from Abroad: Foreign Influences on China's Emerging Civil Society ». *China Journal*, n° 68: 125-46.
- Spivak, Gayatri Chakravorty. 2009. *Les subalternes peuvent-elles parler?* Traduit par Jérôme Vidal. Paris: Éd. Amsterdam.
- Stiglitz, Joseph E. 1990. « Peer monitoring and credit markets ». *The world bank economic review* 4 (3): 351-66.
- . 2002. *Globalization and its Discontents*. New York: Norton.
- Strathern, Marilyn. 1988. *The gender of the gift: problems with women and problems with society in Melanesia*. Vol. 6. Univ of California Press.
- Swedberg, Richard. 1994. *Une histoire de la sociologie économique*. Desclée de Brouwer.
- Tabet, Paola. 1985. *Fertilité naturelle, reproduction forcée*. Cahiers de l'homme. Paris: EHESS.
- Tahon, Marie-Blanche. 2007. « Altérité, égalité et différence des sexes ». *Cahiers de recherche sociologique* 44 (Journal Article): 131-47.
- Talahite, Fatiha. 2014. « Genre et théorie économique ». *Regards croisés sur l'économie* 15 (2): 13-28.
- Tanaka, Masatoshi. 1984. « Popular uprisings, rent resistance, and bondservant rebellions in the late Ming ». In *Japanese Perspectives on Ming-Qing Social and Economic History*, édité par Linda Grove et Christian Daniels, 165-214. Tokyo: University of Tokyo Press.
- Tang, Xiaojing. 2015. « L'émancipation des femmes » par le travail dans la Chine communiste de 1958 à 1976. Un jeu de dupes ? » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 126: 33-44.
- Tan, Sor-hoon. 2004. « Filial Daughter-in-law: Questioning Confucian Filialty ». In *Filial Piety in Chinese Thought and History*, édité par Alan Kam-leung Chan et Sor-hoon Tan. Londres: Routledge.
- Tchayanov Alexandre. 1990. *L'organisation de l'économie paysanne*. Librairie du Regard.
- Théry, Irène. 2007. *La distinction de sexe*. Paris: Odile Jacob.
- Thireau, Isabelle. 1991. « From Equality to Equity: An Exploration of Changing Norms of Distribution in Rural China ». *China Information* 5 (4): 42-57.
- Thireau, Isabelle, et Hua, Linshan. 2004. « Les migrants et la mise à l'épreuve du système du hukou ». *Études chinoises* XXIII: 275-312.
- . 2005. « Jugements de légitimité et d'illégitimité : la vie normative dans les nouveaux lieux de travail en Chine ». *Revue française de sociologie* 46 (3): 529-58.
- Tilly, Charles. 1998. *Durable inequalities*. Berkeley: University of California Press.
- Tilly, Louise A., et Joan Wallach Scott. 1987. *Les femmes, le travail et la famille*. Traduit par Monique Lebailly. Rivages.
- Tocqueville. 1835. *Democracy in America*. New York: Harpner & Row.
- Todd, H. 1996. *Women at the Center: Grameen Bank Borrowers after One Decade*. Boulder: Westview Press.
- Tong Xin. 2010. « Mainstream discourse and the construction of public understanding of women's employment ». *Social Sciences in China* 31: 135-49.
- To, Sandy. 2013. « Understanding Sheng Nü ("Leftover Women"): the Phenomenon of Late Marriage among Chinese Professional Women ». *Symbolic Interaction* 36 (1): 1-20. doi:10.1002/symb.46.
- Tsai, Kellee S. 2000. « Banquet Banking: Gender and Rotating Savings and Credit Associations in South China ». *The China Quarterly*, n° 161: 142-70.
- . 2002. *Back-alley banking: Private entrepreneurs in China*. New York: Cornell University Press.

- . 2004. « Imperfect substitutes: the local political economy of informal finance and microfinance in rural China and India ». *World Development* 32 (9): 1487-1507.
- Tsien, Sarah. 2002. « What We Get is Small Change: An Economic & Anthropological Analysis of Microcredit in Two Villages of Southwest China ». Thèse de doctorat, Harvard University.
- Uhl, Magali, et Jean-Marie Brohm. 2003. *Le Sexe des sociologues. La perspective sexuelle en sciences humaines*. Exhibitions International.
- Unger, Jonathan. 2008. *Associations and the Chinese state: Contested spaces*. ME Sharpe.
- Unger, Jonathan, et Anita Chan. 1995. « China, corporatism, and the East Asian model ». *The Australian Journal of Chinese Affairs*, 29-53.
- Van Gulik, Robert. 1971. *La vie sexuelle dans la Chine ancienne*. Paris: Gallimard.
- Van Zanden, Jan Luiten. 2009. *The Long Road to the Industrial Revolution: the European Economy in a global perspective, 1000-1800*. Vol. 1. Brill.
- Verschuur, Christine. 2009. *Quel genre? Résistances et mésententes autour du mot «genre» dans le développement*. Vol. 200. 4. Armand Colin/Dunod.
- Vidal, Geneviève, éd. 2006. *Féminin Masculin. Mythes et idéologies*. Paris: Belin. <http://www.decitre.fr/livres/feminin-masculin-9782701142883.html>.
- Vidal, Laurent. 2011. « Rendre compte. La restitution comme lieu de refondation des sciences sociales en contexte de développement ». *Cahiers d'études africaines* 2011/2 (202-203): 591-607.
- Vigour, Cécile. 2005. *La comparaison dans les sciences sociales*. Paris: La Découverte.
- Vogel, Ezra D. 2011. *Deng Xiaoping and the Transformation of China*. Cambridge et Londres: The Belknap Press of Harvard University.
- Wakefield, D. 1992. « Household Division in Qing and Republican China: Inheritance, Family Property, and Economic Development ». Thèse de doctorat, Los Angeles: UCLA.
- Waley-Cohen, Joanna. 1993. « Politics and the Supernatural in Mid-Qing Legal Culture ». *Modern China*, 330-53.
- Wang, Chunguang. 2007. « Éducation et inégalités en Chine. Les privilèges se perpétuent au sein des élites ». *Perspectives chinoises*, n° 2007/3: 118-24.
- Wang, Di. 2013. « Pratiques et normes de fonctionnement des Comités de résidents: conséquences et limites d'une gestion par les chiffres ». *Au nom de l'État: interactions entre administrateurs locaux et citoyens* 2013/1 (Journal Article): 7-16.
- Wang, Hui. 1997. « L'état de la pensée chinoise contemporaine et la question de la modernité ». *Tianya [Frontières]*.
- . 2009. *The End of the Revolution: China and the Limits of Modernity*. Londres et New York: Verso Libri.
- Wang, Lingzhen. 2011. *Chinese women's cinema: transnational contexts*. Columbia University Press.
- Wan, Guanghua. 2008. *Understanding inequality and poverty in China: methods and applications*. World Institute for Development Economics Research. Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Palgrave Macmillan.
- Wang Zheng. 2005. « “State Feminism”? Gender and Socialist State Formation in Maoist China ». *Feminist Studies*, 519-51.
- Waters, Malcolm. 1995. *Globalization: Key Ideas*. Londres et New York: Routledge.
- Watson, Andrew John. 2008. « Civil society in a transitional state: the rise of associations in China ». In *Associations and the Chinese state: Contested spaces*, édité par Jonathan Unger, 14-47. ME Sharpe.
- Weber, Max. 1953. « The Religion of China, Confucianism and Taoism ».
- Wei, Shang-Jin, et Xiaobo Zhang. 2011. « Sex ratios, entrepreneurship, and economic growth in the People's Republic of China ». Rapport w16800. National Bureau of Economic Research.
- Wesoky, Sharon. 2011. « Engendering the local: globalization, development and the “empowerment” of Chinese rural women ». In *Women, Gender and Rural Development in China*, édité par Tamara Jacka et Sally Sargeson, 190-207. Cheltenham et Northampton: Edward Elgar.
- White, Gordon, Jude Howell, et Xiaoyuan Shang. 1996. *In Search of Civil Society: Market Reform and Social Change in Contemporary China*. Oxford: Clarendon.
- Whyte, Martin King. 1995. « The social roots of China's economic development ». *The China Quarterly* 144: 999-1019.
- Wiego, ILO. 2014. *Women and Men in the Informal Economy. A Statistical Picture*. International Labour Office. Genève.

- Wieviorka, Michel, Laurent Lévi-Strauss, et Gwenaëlle Lieppe, éd. 2015. *Penser global. Internationalisation et globalisation des sciences humaines et sociales*. Paris: FMSH Éditions.
- Willy Lam. 2014. « Terrorism Fears Push Muscular Approach to ‘Overall National Security’ | The Jamestown Foundation ». *China Brief* 14 (9). http://www.jamestown.org/programs/chinabrief/single/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=42329&cHash=5c1918a6e2db65e194890b60f724a70a#.VOyHxcb2ETF.
- Wolf, Margery. 1974. « Chinese Women: Old Skills in a New Context ». In *Women, Culture and Society*, édité par MZ Rosaldo et L Lamphere, 157-72. Pala Alto: Sanford University Press.
- . 1975. « Woman and Suicide in China ». In *Women in Chinese Society*, édité par Margery Wolf et R Witke, 111-41. Palo Alto: Stanford University Press.
- . 1985. *Revolution Postponed [sound Recording]: Women in Contemporary China*. Stanford University Press.
- Woost, Michael D. 1993. « Nationalizing the Local Past in Sri Lanka: Histories of Nation and Development in a Sinhalese Village ». *American Ethnologist* 20 (3): 502-21.
- Wright, Kathie. 2006. « The darker side to microfinance: evidence from Cajamarca ». In *Microfinance. Perils and Prospects*, édité par Jude L. Fernando, 154-71. Londres: Routledge.
- Wu, Fengshi. 2002. « New partners or old brothers? GONGOs in transnational environmental advocacy in China ». *China Environment Series* 5: 45-58.
- Wu, Fengshi, et Kin-Man Chan. 2012. « Contrôle gradué: l'évolution des relations entre gouvernement et organisations non gouvernementales ». *Perspectives chinoises*, n° 2012/3: 9-18.
- Wu, Fulong, Fangzhu Zhang, et Chris Webster. 2012. « Informality and the Development and Demolition of Urban Villages in the Chinese Peri-urban Area ». *Urban Studies* 10 (50): 1919-34.
- Wu, Xiaoying. 2010. « From State Dominance to Market Orientation: The Composition and Evolution of Gender Discourse ». *Social Sciences in China* 31 (2): 150-64.
- Xie, Yu, et Xiang Zhou. 2014. « Income inequality in today's China ». *Proceedings of the national academy of Sciences* 111 (19): 6928-33.
- Yang, Lichao. 2011. « Development Interventions, Gender and Social Change in Rural China: A case study of three villages in Shaanxi ». Thèse de doctorat, Australian National University.
- Yang, Mayfair Mei-Hui. 1989. « The gift economy and state power in China ». *Comparative studies in society and history* 31 (1): 25-54.
- Yang, Shanhua. 2012. « Marriage and family ». In *Chinese Society. Change and Transformation*, édité par Li, Peilin, 34-59. Oxon: Routledge.
- Yan, Yunxiang. 1996. *The flow of gifts: reciprocity and social networks in a Chinese village*. Stanford: Stanford University Press.
- . 2003. *Private life under socialism: love, intimacy, and family change in a Chinese village, 1949-1999*. Stanford: Stanford University Press.
- . 2011. « The individualization of the family in rural China ». *boundary 2* 38 (1): 203-29.
- Yao, Shujie. 2000. « Economic Development and Poverty Reduction in China over 20 Years of Reforms ». *Economic Development and Cultural Change* 48 (3): 447-74.
- Yao, Souchou. 2002. *Confucian capitalism: discourse, practice and the myth of the Chinese enterprise*. Londres: Routledge.
- Yeung, Yue-man, et Jianfa Shen. 2004. *Developing China's west: A critical path to balanced national development*. Chinese University Press.
- Yunus, Muhammad. 1997. *Vers un monde sans pauvreté: l'autobiographie du « banquier des pauvres »*. Paris: Lattès.
- . 2011. *Pour une économie plus humaine : construire le social-business*. Paris: Lattès.
- Zelin, Madeleine. 2009. « The firm in early Modern China ». *Journal of Economic Behavior & Organization* 71 (3): 623-37.
- Zelizer, Viviana. 1994. *The social meaning of money*. New York: Basic.
- . 2005. *The purchase of intimacy*. Princeton: Princeton University Press.
- Zhang, Chunni, Xu Qi, Zhou Xiang, Xiaobo Zhang, et Xie Yu. 2014. « Are Poverty Rates Underestimated in China? New Evidence from Four Recent Surveys ». *China Economic Review*, n° 31: 410-25.
- Zhang, Hong. 2007. « China's New Rural Daughters Coming of Age : Downsizing the Family and Firing Up Cash-Earning Power in the New Economy ». *Signs : Journal of Women in Culture and Society* 32 (3): 671-98.

- Zhang, Jun, et Tian Zhu. 2013. « Re-Estimating China's Underestimated Consumption ». *Comparative Economic Studies*, n° 57: 55-74.
- Zhang, Liqin, et Dong Xiaoyuan. 2008. « Male–female wage discrimination in Chinese industry Investigation using firm-level ». *Economics of Transition* 16 (1): 85-112.
- Zhang, Naihua. 2001. « Searching for 'authentic' NGOs: The NGO discourse and women's organizations in China ». *Chinese Women Organizing: Cadres, Feminists, Queers*, 159-79.
- Zhang, Qian Forrest. 2013. « Gender Disparities in Self-employment in Urban China's Market Transition: Income Inequality, Occupational Segregation and Mobility Processes ». *The China Quarterly*, n° 215: 744-63.
- Zhang, Xiaojun. 2012. « Lineage and Family ». In *Chinese Society. Change and Transformation*, édité par Li Peilin, 60-85. Oxon: Routledge.
- Zheng, Yongnian. 1998. « Comprehensive national power: an expression of China's new nationalism ». In *China's Political Economy*, édité par John Wong et Wang Gungwu, 191-210. Singapore: Singapore University Press et World Scientific Publishing.
- . 2008. *De Facto Federalism in China: Reforms and Dynamics of Central-Local Relations*. Vol. 7. New Jersey: World Scientific.
- Zhen, Heyin. 2013. « On the Question of Women's Liberation ». In *The Birth of Chinese Feminism: Essential Texts in Transnational Theory*, édité par Lydia He Liu, Rebecca E. Karl, et Dorothy Ko, 53-71. New York: Columbia University Press.
- Zhou, Xiaohong. 2012. « Social mentality and contemporary changes ». In *Chinese Society. Change and Transformation*, édité par Li Peilin, 108-25. Oxon: Routledge.
- Zhou, Xuelin. 2012. « Femmes chinoises et discours sur le genre dans le cinéma de la République populaire de Chine ». In *Chinoises au XXI^e siècle. Ruptures et continuités*, édité par Tania Angeloff et Marylène Lieber, 215-30. Paris: La Découverte.

COMMUNICATIONS, DOCUMENTS DE TRAVAIL, RAPPORTS ET ARTICLES DE PRESSE

En langue chinoise

- Du, Xiaoshan. 2013. « 2013 Zhongguo xiao'e xindai hangye fazhan baogao zhongguo xiao e xindai hangye fazhan baogao [Rapport 2013 sur le développement de l'industrie de la microfinance en Chine] ». Association chinoise de microfinance.
- FFC (Fédération des femmes de Chine). 2009. « "Beijing +15" zhongguo fei zhengfu funü zuzhi baogao [Rapport des ONG chinoises des femmes sur Pékin+15] ». Institut chinois de recherches sur les femmes.
- Guo, Rui. 2014. « Duli jilupian boying ji taolun [Discussion autour de la réalisation et de la diffusion de documentaires indépendants] ». Séminaire présenté à Cinquième école d'été internationale d'études chinoises « Gender and Women in China's Transitional Society », Université de Nankin, juin.
- Ministère des affaires civiles. 2008. « 2007 Shehui zhuzhi ». China: Ministère des affaires civiles. <http://www.chinapo.gov.cn>.
- Sun, Liping. 2009. « Zhongguo you mei you gongmin shehui? [La Chine possède-t-elle une société civile?] ». *Blog de Sun Liping*. <http://sun-liping.blog.sohu.com/129843127.html>.
- Tang, Can. 2013. « Yanjiang: Nongcun caichan jicheng zhong di xingbie bu pingdeng [Inheritance practices and gender inequality in the countryside] ». Conférence présenté à Dangdai zhongguo nüxing yanjiu yantao hui [Contemporary Research on Chinese Women Workshop], Université de Tsinghua, Pékin.
- Xie, Ping, Xu Zhong, Cheng Enjiang, et Shen Minggao. 2005. « Jianli ke chixu de nongcun jinrong kuangjia: Zhongguo nongcun jinrong xuqiu yu gongji yanjiu [Mise en place d'une finance rurale durable: une analyse de la demande et de l'offre dans la province du Guizhou en Chine] ». Rapport.
- Zhang, Guoying. 1986. « 1986 Nian Liu Yue Ershisan Ri zai Sheng, Shi, Zizhiqiu Fulian Zhuren Gongzuo Huiyi shang de Zongjiehua [Conclusion de la conférence de travail pour les

représentants de la Fédération des femmes des provinces, municipalités et régions autonomes du 23 juin 1986] ». *Funü Gongzuo [Women's work]*, août.

- Zhang, Hong, Feng Yuan, Yang Xianing, Xu Xiaopeng, Bai Minchun, Wang Yanchun, et Marylène Lieber. 2000. « Fupin yu fu can fazhan dui neimenggu liang ge cunzhuang de shehui xingbie diaocha [Poverty Alleviation and Women in Development: A Gender Case-study on Two Villages in Inner Mongolia] ». UNDP China.
- Zhang, Yinghong. 2002. « Huji zhidu huisu yu gaige qianzhan [Chronologie du développement du système d'enregistrement de la résidence et point de vue sur la réforme] ». <http://www.yannan.cn/data/detail.php?id=312>.

En langue occidentale

- Agier, Isabelle, Supriya Garikipati, Isabelle Guérin, et Ariane Szafarz. 2013. « Borrowing and Women's Empowerment: Does Type of Credit Matter? » Working Paper 13-038. CEB. Université Libre de Bruxelles.
- Agier, Isabelle, et Ariane Szafarz. 2013. « Microfinance and Gender: Is There a Glass Ceiling in Loan Size? » *World Development XLII*: 165-81.
- Ai, Chi-Han. 2013. « Land rolling development in Shanghai ». *UrbaChina*. <http://urbachina.hypotheses.org/1830>.
- Allen, Franklin. 2006. « China's Financial System: Past, Present and Future ». Working Paper. Wharton Financial Institutions Center.
- Armendariz Beatriz, et Szafarz Ariane. 2009. « Microfinance Mission Drift ». Working Paper 09/015. CEB. Université Libre de Bruxelles.
- Ashta, Arvind, et Marek Hudon. 2009. « To whom should we be fair? Ethical issues in balancing stakeholder interests from Banco Compartamos case study ». Working Paper 09/036. CEB. Université Libre de Bruxelles.
- Bai, Chengyu. 2008. « Chinese Microfinance Networks and Cooperation Patterns ». Colloque présenté à World Microfinance Forum, Genève.
- Barnard, A. 2004. « Mariage ». Édité par Pierre Bonte et Michel Izard. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris: PUF.
- Bartel, David. 2014. « A Chinese History of Modern Political Ideas: A study of Jin Guantao and Liu Qingfeng's « Guannianshi yanjiu » ». Conférence présenté à New European Research on Contemporary China Conference, Pékin, juillet 4.
- Barthélémy, Pierre. 2013. « Un scandaleux marché noir de la science en Chine ». *Passeur de sciences*. <http://passeurdesciences.blog.lemonde.fr/2013/12/01/un-scandaleux-marche-noir-de-la-science-en-chine/>.
- Bei, Xu. 2013. « Banques chinoises : le rôle clé de l'État ». *Revue Banque*. <http://www.revue-banque.fr/banque-detail-assurance/article/banques-chinoises-role-cle-etat>.
- Brugelles, Carole. 2013. « Le genre : théories et méthodes ». présenté à Formation doctorale Genre et populations Résodémo, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, juin.
- CAM (China Association of Microfinance). 2008. « A Glimpse at the Microfinance Industry in China ».
- Cao, Sophia. 2009. *China from the Inside. Women of the Country*. Documentaire. China Digital Times. <http://chinadigitaltimes.net/2009/03/documentary-china-from-the-inside-women-of-the-country/>.
- Caubergs, Lisa, et Sophie Charlie. 2007. « L'approche de l'empowerment des femmes: un guide méthodologique ».
- CFPA (China Foundation for Poverty Alleviation). 2009. « Microfinance Annual Report 2009 ». Pékin: CFPA Microfinance.
- CGAP, E Dashi, Z Lahaye, et R Rizvanolli. 2013. « Current Trends in Corss-Border Funding for Microfinance ». *CGAP Brief*.
- Cheng, Anne. 2012b. « Confucius revisité : textes anciens, nouveaux discours ». Cours présenté à 2011-2012, Collège de France, Paris.
- . 2013. « Histoire intellectuelle de la Chine. Confucius ressuscité ? Quelques hypothèses ». Cours présenté à 2012-2013, Collège de France, Paris.
- . 2014. « Le confucianismes est-il un humanisme ? » Cours présenté à 2013-2014, Collège de France, Paris.

- Cheng, Enjiang. 2007. « The Demand for Micro-credit As a Determinant for Microfinance Outreach: Evidence from China ». In *International Conference on Rural Finance Research: Moving Results into Policies and Practice*, édité par FAO, IFAD, et Ford Foundation. Rome.
- Chen, G, S Rasmussen, et X Reille. 2010. « Growth and Vulnerabilities in Microfinance ». Focus Note 61. CGAP.
- Chen, Jeng-Guo. 2007. « Friendship and Equality in Tan Sitong's Concept of Pingdeng ». In *Harvard-Yenching Institute Working Paper Series*. San Francisco.
- Cheston, Susy, et Lisa Kuhn. 2002. « Empowering women through microfinance ». Rapport. UNIFEM.
- Cohen, Myron L. 1996. « Changing Patterns of Family Division in Mainland China as Seen in a Hebei Village. 1950-1987 ». In *Conference on Asian Population History*, II:1-20. IUSSP Committee on Historical / Academia Sinica.
- Copet-Rougier. 2004b. « Résidence ». Édité par Pierre Bonte et Michel Izard. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris: PUF.
- Copet-Rougier, E. 2004a. « Clan ». Édité par Pierre Bonte et Michel Izard. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris: PUF.
- Daley-Harris, Sam. 2009. « État de la campagne du Sommet du Microcrédit ». Washington, D.C.: Campagne du sommet du microcrédit.
- . 2011. « État de la campagne du Sommet du microcrédit ». Washington, D.C.: Campagne du sommet du microcrédit.
- Demirguc-Kunt, A., et Leora L. Klapper. 2012. « Measuring Financial Inclusion: The Global Findex Database ». Washington: World Bank.
- Demirguc-Kunt, Asli, Leora L. Klapper, Dorothe Singer, et Peter Van Oudheusden. 2015. « The Global Findex Database 2014. Measuring Financial Inclusion around the World ». Policy Research Working Paper 7255. Washington: Groupe de la Banque mondiale.
- Denyer, Simon. 2014. « China Launched an Anti-Corruption Campaign Last Year. So Why Is Its Reputation Getting Worse? » *The Washington Post*, décembre 2. <http://www.washingtonpost.com/blogs/worldviews/wp/2014/12/02/china-launched-an-anti-corruption-campaign-last-year-it-doesnt-seem-to-be-working/?postshare=3421417624133131>.
- Diamant, Neil J. 2014. « Researching Gender in Documents ». Séminaire présenté à Cinquième école d'été internationale d'études chinoises « Gender and Women in China's Transitional Society », Université de Nankin, juin.
- Dong, Xiaoyuan. 2014. « Gender equality and China's Economic Transformation ». Séminaire présenté à Cinquième école d'été internationale d'études chinoises : « Gender and Women in China's Transitional Society », Université de Nankin, juin.
- Economist Intelligence Unit. 2012. « Global microscope on the microfinance business environment 2012 ».
- Ehrbeck, Tilman, Marten Leijon, et Scott Gaul. 2011. « Myths and reality: the cost and profitability of microfinance ». *Microbanking Bulletin*. <http://371elwb01.blackmesh.com/sites/default/files/MBB-%20myths%20and%20reality-%20costs%20and%20profitability%20of%20microfinance-%20print%20ready.pdf>.
- Elson, Diane. 2000. « Le progrès des femmes à travers le monde ». New York: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
- Enjoy Space. 2013. « 50 ans de femmes dans l'espace ». <http://www.enjoyspace.com/fr/dossiers/50-ans-de-femmes-dans-l-espace>.
- Froissart, Chloé. 2012. « Visages de la démocratisation à la chinoise ». *Le Monde Diplomatique. Le blog du Diplo*.
- Gao, Yu. 2012. « The next big question for China: Land. Field survey findings on Chinese farmer's land rights and ongoing reforms ». Colloque présenté à Asia Society, Hong Kong.
- Gemini. 2015. « 2015 Salary Report: China ». 2nd Quater 2015. Shanghai: J.M. Gemini Personnel Ltd.
- Guérin, Isabelle. 2014b. « Entre exploitation et émancipation. Analyse critique des liens entre dette, finance (microfinance) et inégalités ». Séminaire de recherche présenté à 2013-2014, EHESS, Paris.
- Guérin, Isabelle, et Santosh Kumar. 2008. « The Social Life of Microfinance Projects. Brokerage and Resistance. A Case Study in South India ». Rume.

- Guérin, Isabelle, Santosh Kumar, et Isabelle Agier. 2010. « Microfinance and Women's Empowerment: Do Relationships Between Women Matter? Lessons from rural Southern India ». Working Paper 10/053. CEB. Université Libre de Bruxelles.
- He, Guangwen. 2008. « An Analysis of Microfinance Demand in China ». In *Promoting inclusive financial market*. Genève: World, Microfinance Forum.
- Hernandez, Lucas, Nicholas Nunn, et Tonia Warnecke. 2012. « Female Entrepreneurship in China: Opportunity- or Necessity-Based? » Working Paper 23. Rollins Scholarship Online.
- Hvistendahl, Mara. 2013. « China's Publication Bazaar ». *Science*, novembre.
- Kaspi, André. 2015. « Marshall Plan ». *Encyclopædia Universalis*. en ligne. Consulté le août 27. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/plan-marshall/>.
- Lake, Roseann. 2013. « Chinese Women Still Seek a Seat at the Table ». *The Atlantic*.
- Lam, Willy. 2009. « Le président chinois façonne son monde ». *Courrier International*.
- Lane, Andrea. 2012. « 2012 China Social Enterprise Report ». Hong Kong.
- Lévi-Strauss, Claude. 1971. « La famille ». In *Annales de l'Université d'Abidjan*.
- Li, Jianjun, et Sara Hsu. 2012. « Shadow banking in China ». MPRA Paper 39441. University Library of Munich, Germany.
- Lin, Yue. 2004. « Finance informelle et ses institutions de confiance ».
- Longhi, Vittorio. 2010. « Can the financial crisis be a good thing for poorer workers? » *The Guardian*, décembre 16.
- MacFarquhar, Neil. 2010. « Microcrédits mais maxiprofits! » *Courrier International*.
- Maes, Jan P., et Larry R. Reed. 2012. « État de la campagne du Sommet du microcrédit. Rapport 2012 ». Washington: Campagne du sommet du microcrédit.
- Mansuri, G, et V Rao. 2013. « Localising Development: does Participation work? » XVII. Washington: International Bank for Reconstruction and Development et Banque mondiale.
- Maruani, Margaret. 2000. « Emploi ». Édité par Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, et Danielle Senotier. *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris: PUF.
- Masounave, Annick. 2012. « Le « shadow banking » en Chine : risqué ou dangereux ? - Revue Banque ». *Revue Banque*.
- Mayoux, Linda. 2006. « Women's empowerment through sustainable micro-finance: Rethinking "Best Practice" ». Discussion draft. <http://www.enterprise-impact.org.uk/pdf/WomensEmpowermentthroughSustainableMicrofinance.pdf>.
- Mc Dermott, Joseph. 2014. « The Huizhou Way of Lineage Financing and Commercial Organization: A Chapter in the History of Chinese Capital ». Conférence présenté à EurasiaTrajeco « Connected History – Trading Networks Across the Eurasian Continent: Structures, Practices, and Socio-economic Impact (11th – 20th Century) », EHESS, Paris.
- Ministère des affaires étrangères de la RPC, et Nations Unies. 2008. « China's Progress Towards the Millenium Development Goals ».
- Mondal, Wali I. 2002. « Microcredit And Microentrepreneurship: An Extension Of Schumpeter's Five-Factor Model ». Working Paper. University of Redlands.
- Morduch, Jonathan. 2013. « How microfinance really works? (What new research tells us about) ». Communication au CERMI présenté à 5th Birthday Celebration, Université Libre de Bruxelles, mars 18.
- Morvant-Roux, Solène. 2009c. « Exclusion et liens financiers: microfinance pour l'agriculture des pays du Sud ». Rapport 2008-2009. Fondation FARM.
- Morvant-Roux, Solène, J. Afonso, D. Forcella, et Isabelle Guérin. 2014. « Client's Financial Fragility without Microcredit Crisis: a Case Study from Dominican Republic ». In *Microfinance in Crisis*. Vol. 4. Paris: Université Paris I Panthéon-Sorbonne, IRD.
- Nations unies. 2015. « Objectifs du Millénaire pour le développement ». Rapport 2015. New York: Nations unies.
- Nicolas, Yveline. 2008. « Intégrez le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale ». Haut Conseil de la Coopération Internationale.
- OCDE. 2010. « OECD Economic Surveys: China 2010 ». Paris.
- Park, Albert, Changqing Ren, et Sangu Wang. 2004. « Microfinance, Poverty Alleviation, and Financial Reform in China. » In *Rural Finance and Credit Infrastructure in China*. Paris: OCDE.
- Pils, Eva. 2015. « The Rule of Law with Chinese Characteristics? An Analysis of the CCP 4th Plenum Decision on Law Reform ». Conférence, EHESS, Paris.
- Pnud. 2003. « Poverty Reduction, Microfinance ». Pékin: CASS.

- . 2008. « China Human Development Report 2007-2008. Basic Public Benefiting 1,3 Billion Chinese People ». Pékin: Pnud.
- Pornet, Alisée. 2013. « Chine: le grand marché des célibataires ». *Monde Académie*, Le Monde édition.
- Reed, Larry R. 2013. « Le Rapport de l'Etat de la Campagne du Sommet du Microcredit ». Campagne du sommet du microcrédit.
- Sarugasawa, Kanae. 2014. « Le féminisme japonais et les normes de la famille (à travers le cas des mères non mariées) ». Congrès présenté à Études de genre en France, ENS Lyon, septembre.
- Spires, Anthony J. 2013. « Establishing a Democratic Culture in Chinese NGOs ». Journée d'étude présenté à Civil society development and transformation of authoritarian regimes, EHESS, Paris, février.
- Spivak, Gayatri Chakravorty. 2013. « Get the grip on gender ? » présenté à École d'été Genre Condorcet, INHA, Paris, juillet.
- « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ». 2013. Rapport du secrétaire générale A/68/202. Assemblée générale des Nations unies.
- Sun, Ruomei. 2003. « The Development of Microfinance in China ». Conférence présenté à International workshop on rural financial reforms in China, Pékin.
- Sun, Tongquan. 2008. « The Policy and Legal Framework for Microfinance in China ». In *Promoting inclusive financial market*. Genève.
- Tamagna, Franck. 1942. « Banking and finance in China ». International Secretariat. Institute of Pacific Relations.
- Thoraval, Joël. 2011. « Repenser le monde depuis la Chine : à partir du retour de la pensée politique de la « Voie Royale » (Wangdao) et du « Tout sous le ciel » (Tianxia) dans la Chine actuelle ». Séminaire de recherche présenté à Approches anthropologiques sur le politique aujourd'hui en Chine, EHESS, Paris, novembre 8.
- Trollet, Pierre. 2015. « Sichuan ou Setchouan [Sseu-Tch'ouan] ». *Encyclopædia Universalis*. Consulté le mai 25. <http://www.universalis-edu.com.proxyweb.ined.fr/encyclopedie/yunnan/>.
- Turvey, Calum, et Rong Kong. 2008. « Vulnerability, Trust and Microcredit. The Case of China's Rural Poor ». Research paper 2008.52. UNU-WIDER.
- UN Women, et United Nations Global Compact. 2011. « Women's Empowerment Principles: Equality Means Business ».
- Wang, Daniel. 2004. « China Micro Credit Development Reports ». Research Team for the Review on China Micro Credit Development.
- Wang, Xiaoli, et Chao Zhang. 2014. « Study on “gendered membership” in China's new urbanisation reform: an interpretative framework with a feminist perspective ». Conférence présenté à IUAES: The Future with/of Anthropologies, mai.
- Wang, Xiaoyi, et Sarah Tsien. 2005. « Space, seeds and sustainability: the fate of UNICEF's “micro-credit plus” project in China ».
- Wei, Shang-Jin, et Xiaobo Zhang. 2011. « Sex ratios, entrepreneurship, and economic growth in the People's Republic of China ». Rapport w16800. National Bureau of Economic Research.
- Wu, Jinglian. 2010. « Il faut réduire le pouvoir de l'État ». *Courrier International*.
- Yang, Maolin. 2013. « The Rise and Fall of Shanxi Merchants during the Ming and Qing Dynasties ». Séminaire de recherche de François Gipouloux présenté à Aux origines de la mondialisation : histoire économique comparée Asie Europe, 1500-2000, EHESS, Paris, juin.
- Zeng, Jennife, et Michael Thorneman. 2014. « Advancing gender parity in China: Solutions to help women's ambitions overcome the obstacles ». Rapport. Bain & Company.
- Zhang, Fang. 2015. « Stratégies d'éducation des élites économiques chinoises ». Séminaire de recherche présenté à Aux origines de la mondialisation : histoire économique comparée Asie Europe, 1500-2000, EHESS, Paris, janvier.

- ANNEXES -

ANNEXE 1 - NOTE SUR LA TRANSLITÉRATION²³⁰

Le pinyin, qui signifie littéralement « épeler les sons » en mandarin standard, a été adopté en 1979 par l'Organisation internationale de normalisation comme système de romanisation du mandarin. C'est la romanisation du chinois la plus répandue de nos jours dans les ouvrages modernes.

Les initiales

b	p	m	f
d	t	n	l
g	k	h	
j	q	x	
z	c	s	
zh	ch	sh	r

m, f, n, l, s se prononcent comme en français

b ~ « p »
d = « t » dans « table » ou « tour »
g ~ « k »
j = « t » dans « tienne »
h ~ « h » anglais (plus fort)
z = « dz »
x ~ « s » (légèrement chuinté)
zh = « dj »
r ~ « j » (léger)
sh = « ch »

Pour les consonnes dites aspirées, il s'agit de souffler brusquement après la consonne initiale:

p = « p'h... »
q ~ « tch » (fort)
t = « t'h... »
c = « ts'h... »
k = « k'h... »
ch = « tch'h... »

²³⁰ Extrait de Bellassen (1989).

Les finales

	i	u	ü	
a	ia	ua		
		uo		
	ie		üe	ie = « ye »
e				e ouvert, un peu comme dans « heure »
er				- r final = « er » dans « sister » (prononciation américaine)
ai		uai		ai = « ai » (léger)
ei		uei		ei = « ei » (léger)
ao	iao			
ou	iou			ou = « ô » se fermant en « ou » / iu = « yo »
an	ian	uan	üan	an = « Anne » sans trop prononcé le « n »
en	in	uen	üen	
ang	iang	uang		- ng final: nasalisation sans prononcer le « g »
eng	ing	ueng		
ong	iong			

Remarques sur les noms et prénoms chinois

En chinois, l'usage veut que le nom de famille précède le prénom. Prenons l'exemple d'un auteur cité au cours de cette étude: Yao Shujie. Yao est le nom de famille et Shujie le prénom. Le parti a été pris de conserver cette norme chinoise, tout en référant les auteurs chinois avec leur nom de famille puis leur prénom car il y a très peu de noms de famille chinois mais une infinité de prénoms.

Les auteurs chinois sont donc référencés de la manière suivante par exemple: (Yao Shujie, 2004). Mais pour les références à plusieurs auteurs seuls les noms de famille sont cités: (Chan et Qiu, 1999) ou (Cheng *et al.*, 2010).

Les auteurs occidentaux sont quant à eux référencés selon les normes habituelles, par exemple: (Ackerly, 1995); (Agier et Szafarz, 2010); (Agier *et al.*, 2013).

ANNEXE 2 – TABLEAUX DE PRÉSENTATION DES ENQUÊTÉS

Tableau 3: Les promoteurs					
Nom (fictif)	Organisme	Sexe	Fonction	Âge: 18-25=1; 26-35=2; 36-45=3; 46 et += 4	Nationalité
Bai	Mcc-se	H	Responsable clientèle	2	chinoise
Cui	Gongo-om	F	Resprésentation	3	chinoise
Dai	Vtb-ch	H	Président	4	chinoise
Dubois	Vtb-se	H	Consultant en microfinance	2	française
Durand	Mcc-se	F	Ex-consultante en microfinance et gestionnaire de fonds de placement	2	française
Fan	Vtb-se	H	Vice-président	2	chinoise
Fu	Vtb-ch	H	Directeur du département PME et consultant en microfinance	2	chinoise
Ge	Rcc	F	Vice-présidente	3	chinoise
Hong	Rcc	H	Responsable clientèle	2	chinoise
Hou	Mcc-se	H	Responsable clientèle	2	chinoise
Jiang	Mcc-se	H	Directeur	4	chinoise
Johnson	Ong-us	H	Responsable projet	2	canadienne
Li	Vtb-se	H	Responsable clientèle	2	chinoise
Liao	Vtb-se	H	Responsable clientèle	1	chinoise
Lu	Rcc	H	Responsable clientèle	2	chinoise
Martin	ONG environnmentale	H	Directeur	3	française
Kang	Vtb-se	F	Responsable clientèle		chinoise
Shi	Vtb-se	F	Responsable clientèle	1	chinoise
Wan	Mcc-ch	F	Responsable clientèle	1	chinoise
Lai	Gongo-cr	H	Chef du comité de résident	3	chinoise
Zhuang	Vtb-ch	H	Responsable d'agence	2	chinoise
Pan	Mcc-se	H	Responsable clientèle	3	chinoise
Qin	Vtb-se	F	Responsable clientèle	1	chinoise
Qiu	Mcc-se	H	Consultant en microfinance	2	chinoise
Shao	Vtb-ch	F	Responsables clientèles	1	chinoise
Tan	Igbm	F	Experte en microfinance	3	chinoise
Tian	Gongo-om	F	Resprésentation	3	chinoise
Wei	Gongo-cr	F	Resprésentation	3	chinoise

Xia	Mcc-se	H	Responsable d'agence	3	chinoise
Xiao	Mcc-ch	F	Consultante en microfinance	3	chinoise
Xing	Vtb-ch	F	Responsable clientèle	1	chinoise
Xue	Vtb-ch	H	Cadre	3	chinoise
Yu	Université	F	Chercheuse	3	chinoise

Tableau 4: Les emprunteurs

Nom (fictif)	Sexe	Entretien individuel (I) ou en couple (C)	Organisme de microcrédit	Activité génératrice de revenu	Âge: 18-25=1; 26-35=2; 36-45=3; < 45 = 4	Statut marital	Nbre d'enfants	Niveau d'étude:	Activité de l'époux.se	Montant du microcrédit contracté (en RMB)
Boli	F	I	Rcc	Fabrication de fibre de verre	3	Mariée	1	Primaire	Patron de cette activité	80 000
Caifeng	F	I	Vtb-se	Confection de vêtements sur-mesure	3	Mariée	1	Primaire	Ouvrier dans une usine de briques	80 000
Caishangchang	F	I	Vtb-se	Vente d'équipement ménager	2	Mariée	1	Collège	Idem	80 000
Chezu	F	I	Mcc-ch	Location de voiture	2	Mariée	1	Formation technologique du supérieur	Officiel au bureau de l'éducation	70 000
Chuiju	F	I	Vtb-se	Vente d'ustensiles de cuisine	2	Mariée	2	Collège	Idem	140 000
Cunzhang	H	I	Rcc	Élevage de poissons et de cochons et culture de riz	4	Mariée	1	Collège	Au foyer	80 000
Diannao	F	I	Gongo-cr	Maintenance informatique (employée)	2	Mariée	1	Lycée		80 000

Fandian	F	I	Mcc-se	Restauration	2	Mariée	1	Lycée	Employé dans une autre province	10 000
Feiliao	F	I	Rcc	Vente d'engrais	4	Veuve	1	Collège		40 000
Fujian	F	I	Gongo-cr	Vente d'accessoires	2	Mariée				
Fuqu	F	C	Mcc-se	Culture de racine de lotus		Mariée	2	Lycée	Idem	35 000
Jianliao	F	I	Gongo-om	Vente de matériau de construction	3	Mariée	2	Primaire	Idem	80 000
Jiuyan	F	I	Rcc	Vente de tabac et d'alcool	2	Mariée	2	Collège	Employé dans une entreprise de tabac	30 000
Junlei	F	C	Rcc	Culture de trémelles		Mariée	1	Primaire	Idem	20 000
Meirong	F	I	Mcc-se	Esthéticienne	3	Mariée	2	Formation technologique du supérieur	Moto taxi	20 000
Mizhu	F	C	Rcc	Culture de riz et légumes et élevages de cochons		Mariée	2		Idem	50 000
Muji	F	I	Mcc-se	Élevage de poules pondeuses et vente d'oeufs	3	Mariée	1	Collège	Employé dans une usine à Wenzhou	30 000
Mujiao	F	I	Vtb-ch	Réparation 2 et 3 roues	3	Mariée	3	Lycée	Idem	500 000

Pengyou	F	I	Vtb-se	Vente de tissus	1	Mariée	1	Lycée	Électricien et plombier	50 000
Shangchang	F	I	Vtb-se	Vente en échoppe	2	Mariée	2	Collège	Idem	80 000
Sheying	H	I	Mcc-se	Magasin de photo		Mariée	1	Collège	Au foyer	
Shouji	F	I	Vtb-se	Vente de téléphones portables	3	Mariée	1	Collège	Chauffeur	30 000
Shuijiu	F	I	Mcc-se	Commerce d'eau, de mouchoirs et de vin	35	Mariée	2	Collège	Idem	60 000
Sichang	F	I	Vtb-se	Echoppe de bazar	3	Mariée	2		Idem	60 000
Tudian	F	I	Mcc-se	Transformation de viande et restauration	4	Mariée	1	Collège	Idem	30 000
Wanju	F	I	Mcc-se	Vente de jouets	3	Mariée	2	Collège	Livreur	10 000
Wapin	F	I	Mcc-se	Vente de produits puericole	2	Divorcée puis remariée	2	Formation technologique du supérieur	Docteur	120 000
Xieshang	F	I	Vtb-se	Vente de chaussures	3	Mariée	2	Lycée	Entrepreneur dans le charbon	80 000
Xiuli	F	I	Gongo-cr	Maintenance informatique	3	Mariée	2	Lycée		80 000
Yanjiu	F	C	Vtb-se	Vente de tabac et alcool	2	Mariée	1	Lycée	Idem	80 000

Yazi	H	I	Mcc-se	Élevage de canards et maraîchage		Mariée	2	Primaire	Au foyer et aide son mari	6 000
Yifu	F	I	Vtb-se	Commerce de vêtements	2	Divorcée	1	Collège	Chauffeur et petits emplois	30 000
Yishangchang	F	I	Vtb-se	Couture et vente de vêtements sur un marché	3	Mariée	1	Collège	Idem	80 000
Youqi	F	I	Mcc-se	Commerce de peinture	3	Mariée	2	Primaire	Idem	
Yumi	F	I	Vtb-se	Élevage de poissons et culture riz	2	Mariée	2	Collège	Idem	60 000
Yurou	H	I	Vtb-se	Élevage de poissons	3	Mariée	2		Au foyer	50 000
Yuyu	F	I	Rcc	Élevage de poissons et vente de produits piscicole	3	Mariée	1	Collège	Idem	80 000
Zahuo	F	I	Rcc	Épicerie	4	Mariée	1	Collège	Idem	90 000
Zahuopu	F	I	Mcc-se	Épicerie	4	Mariée		Lycée	Idem et taxi	30 000
Zhaopian	F	I	Vtb-ch	Salon de photos	3	Mariée	3	Lycée	Restaurateur	300 000
Zhifang	F	I	Mcc-ch	Commerce de jus de fruits	3	Séparée	1	Lycée		100 000

Zhuan	H	I	Vtb-se	Fabrique de briques réfractaires	3	Mariée	2			60 000
Zhubao	F	I	Vtb-se	Commerce de bijoux	3	Mariée	1	Collège	Professeur de physique au lycée	80 000
Zhuyu	F	C	Rcc	Éleveurs de porcs et de poissons	4	Mariée	1	Collège	Idem	80 000

ANNEXE 3 – GUIDES D’ENTRETIEN

Exemple d’un des premiers guides d’entretien utilisés avec les promoteurs

1. Présentation

Pouvez-vous svp vous présenter?

请您先自我介绍一下

qing nin xian ziwo jieshao yixia

2. L’organisme de microcrédit 小额贷款机构 (*xiaoe daikuan jigou*)

Comment est organisée votre équipe?

请您说一下您们贷款客户经理的组成情况。

Qing nin shuo yixia nin de daikuan kehu jingli de zucheng qingkuang

Pourquoi y a-t-il trois niveaux différents pour les responsables clientèle ?

为什么要分不同级别的客户经理?

Weishenme yaofen butong jibie de kehu jingli ?

Quelles sont les tâches d’un manager d’agence ?

分部经理的职责是什么?

Fenbujingli de zhize shi shenme ?

Comment avez-vous été formé pour ce travail ?

您做这个工作之前接受过相关的培训吗?

Nin zuo zhe ge gongzuo zhiqian jieshouguo xiangguan de peixun ma ?

Connaissiez-vous la microfinance avant de travailler ici ?

您这儿工作之前，您认识小额贷款吗?

Nin zhe'r gongzuo zhiqian, nin renshi xiaoe daikuan ma?

4. Les crédits

Comment définissez-vous le microcrédit ?

您觉得什么是小额贷款?

Nin juede shenme shi xiaoe daikuan ?

Comment sont calculés les taux d’intérêt ? Comment sont-ils payés ?

在您工作中，您是怎么计算利率的呢？贷款客户又是怎么支付利息的呢？

Zai nin gongzuo zhong, nin shi zenme jisuan lilv de ne ? daikuan kehu youshi zenme zhifu lixi de ne ?

Est-ce que les clients doivent ont des frais s’ils désirent rembourser en avance ?

提前还款需要交什么费用吗?

Tiqian huankuan xuyao jiao shenme feiyong ma ?

Comment définissez-vous les clients que le projet vise ? Quels critères doivent remplir vos (clients) pour pouvoir bénéficier d'un microcrédit?

当您在销售的时候，哪一类人群会成为您的目标人群呢？贷款客户应该符合什么样的标准呢？

Dang nin zai xiaoshou deshihou, na yi lei renqun hui chengwei nin de mubiao renqun ne ? daikuan kehu yinggai fuhe shenme yang de biao zhun ne ?

Les clients qui viennent vous faire une demande de prêt avaient ils auparavant la possibilité d'avoir un prêt dans d'autres banques?

客户在到您这来申请小额贷款之前，有资格在其他银行贷款吗？

Kehu zai dao nin zhe lai shenqing xiaoe daikuan zhiqian, you zige zai qita yinhang daikuan ma ?

Est-ce que les clients qui obtiennent un microcrédit sont dans l'obligation d'avoir un compte en banque ? Si oui y a-t-il une obligation en termes du choix de la banque ?

客户申请贷款的时候需要有一个自己的账户吗？客户需要在指定的银行有自己的账户吗？

Kehu shenqing daikuan deshihou xuyao you yi ge ziji de zhanghu ma? Kehu xuyao zai zhiding de yinhang yao ziji de zhanghu ma ?

Quels types de projet /d'activités vos microcrédits financent-ils?

您做的小额贷款都是发放给哪些行业的呢？

Nin zuo de xiaoe daikuan dou shi fangfang gei na xie hangye de ne ?

Y a-t-il des activités qui ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de microcrédit ?

什么样的经营活动不能发放贷款？

Shenme yang de jingying huodong bu neng fangfang daikuan?

Avez-vous beaucoup de prêts sous hypothèque ?

您的客户大多都是抵押房产吗？

Nin de kehu da duo dou shi diya fangchan ma ?

Proposez-vous d'autres produits que le microcrédit?

除了小额贷款只外，您还推销其他服务吗？

Chule xiaoe daikuan zhi wai, nin hai tuixiao qita fuwu ma ?

Est-ce que vous entretenez un suivi régulier avec vos clients ? Si oui pourquoi ?

您经常拜访您的客户吗？为什么？

Nin jingchang baifang nin de kehu ma ? Wei shenme ?

Vos clients sont-ils tous lettrés?

您的客户的文化程度都是什么样的呢？

Nin de kehu de wenhua chengdu dou shi shenme yang de ne ?

Pensez-vous que les clients sont rationnels et raisonnables par rapport aux montants qu'ils demandent ?

对于客户的贷款要求，您觉得他们的要求理性吗？

Dui yu kehu de daikuan yaoqiu, nin jue de tamen de yao qiu lixing ma ?

En général, sont-ils satisfait du montant du crédit que vous leur octroyé ?

一般来说, 您的客户对贷款的额度满意吗?

Yiban laishuo, nin de kehu dui daikuan de edu manyi ma?

Qui approuve l'octroie du prêt ?

谁有放款的权力呢?

Shei you fangkuan de quanli ne ?

Est-ce que vos clients ont-ils parfois un à deux jours de retard pour rembourser leurs prêts ?

你的客户是否经常不能按时还款?

Nin de kehu shifou jingchang bu neng anshi huankuan ?

Que se passe-t-il si le client ne rembourse pas le prêt ?

如果客户不能按时还款的话, 会有什么结果呢? 您有多少客户不能按时还款呢?

Ruguo kehu bu neng anshi huankuan de hua, hui you shenme jieguo ne ? nin you duoshao kehu bu neng anshi huankuan ne ?

Pouvez-vous, svp, me montrer comment vous faites pour promouvoir vos crédits pour la première fois auprès d'un client ?

假设我是客户, 你怎么开始做营销, 向我介绍你的产品以及你们公司呢?

Jiashe wo shi kehu, nin zenme kaishi zuo yinxiao, xiang wo jieshao ni de chanpin yiji nimen gongsi ne ?

Avez-vous senti une différence chez les clients quand j'étais là ?

当我和你们一起工作的时候, 你注意到客户的行为举止和之前你一个人工作的时候有什么不一样吗?

Dang wo he ni men yiqi gongzuo de shihou, ni zhuyidao kehu de xingwei juzhi he zhiqian ni yi ge ren gongzuo de shihou you shenme bu yi yang ma ?

Quand vous faites le promotion, est-ce que les clients pensent que vos taux d'intérêts sont trop élevés ?

您的客户觉得利息太高吗?

Nin de kehu jue de lixi tai gao ma ?

5. La finance informelle

Que savez-vous de la finance informelle dans la région?

您对于民间借贷方式了解多少呢?

Nin duiyu minqian jiedai fangshi liaojie duoshao ne ?

En dehors des organismes de microcrédit, comment les gens peuvent-ils se procurer un microcrédit?

如果人们不去小额贷款机构, 他们怎么样可以获得小额贷款?

Ruguo renmen bu qu xiaoe daikuan jigou, tamen zenmenyang keyi huode xiaodaikuan ?

Savez-vous si l'activité tontinière est importante dans la région? Si oui que savez-vous de cette activité? 您是否知道这个地区的重大的内部集资贷款合会活动? 您对此了解多少呢?

Nin shifou zhidao zheg diqu de zhongda de neibu jizi daikuan hehui huodong? Nin duici liaojie duoshao ne?

Selon vous les microcrédits que vous proposez viennent-ils remplacer les pratiques informelles?

对于您来说, 您觉得您发放的小额贷款可以代替民间借贷吗?

Duiyu nin laishuo, nin jue de nin fangfang de xiaoe daikuan keyi daidi minjian jiedai ma ?

Existe-t-il, dans la région, une pratique importante de l'usure?

您知道在这个地方有多少贷高利贷的?

Nin zhidao zai zhe ge difang duoshao dai gao lidai de ?

Pourquoi selon vous ont-ils préféré demander un microcrédit dans votre organisme de microcrédit plutôt que de se tourner vers ces alternatives?

对于您来说, 为什么客户要选择到您的小额贷款机构申请小额贷款? 为什么他们不要选择民间借贷?

Duiyu nin laishuo, weishenme kehu yao xuanze zai nin de xiaoe daikuan jigou shenqing xiaodaikuan? Weishenme tamen bu yao xuanze minjian jiedai?

6. Les client(e)s

Lorsque les clients viennent ici ou lorsque vous allez faire vos enquêtes auprès de vos clients, à qui avez-vous le plus à faire ? Au mari ou à la femme ?

您在处理客户的贷款申请时, 您是更多的跟这家里的男的谈, 还是跟女的谈?

Nin zai chuli kehu de daikuan shenqing shi, nin shi geng duo de gen zhe jia li de nan de tan, haishi gen nv de tan?

À qui est-il plus facile de faire des prêts ? Aux hommes ou aux femmes ?

贷款给女性和男性, 哪一个更容易?

Diakuan gei nvxing he nanxing, na yige geng rongyi ?

Accordez-vous des prêts aux célibataires, aux personnes divorcées et aux veuf(ve)s?

您会贷款给单身, 离婚, 或者丧偶的人吗?

Nin hui daikuan gei danshen, lihun huozhe sangou de ren ma ?

Pensez-vous qu'il est risqué d'accorder un prêt à une femme divorcée ? Est-il plus risqué d'accorder un prêt à une femme divorcée ou à un homme divorcé ?

您觉得贷款给了婚的女性有风险吗? 贷款给离了婚的女性和离了婚的男性, 哪一个更有风险?

Nin jue de daikuan gei lihun de nvxing you fengxian ma ? daikuan gei lihun de nvxing he lihun de nanxing, na yige geng you fengxian ?

Pensez-vous que l'obtention d'un microcrédit peut aider vos clientes à s'émanciper? Pourquoi? Et si oui comment? Et comment vous est-il possible d'observer ce phénomène?

您觉得您发放的妇女小额贷款可以帮助贷款的妇女地位的提高吗?

Nin jue de nin fangfa de funv xiaoe daikuan keyi bangzhu daikuan de funv diwei de tigao ma ?

Savez-vous ce qu'est l'empowerment ?

您知道什么是 « 赋权 »?

Nin jue de shenme shi « fuquan » ?

D'après cette expérience professionnelle comment caractériseriez-vous l'argent ?

请结合你在美兴的工作经验，谈一下你对钱是怎么看的。

Qingjiehe ni zai Meixing de gongzuo jingyan, tanyixia ni dui qian shi zenme kan de?

Si vous deviez mentionner un point négatif pour vos clients lorsqu'ils souscrivent un microcrédit, quel serait-il ?

如果您必须告诉我小额贷款的优点，您会告诉她们哪一个缺点呢？

Ruguo nin bixu gaosu wo xiaoe daikuan de quedian, nin hui gaosu wo na yige quedian ne?

7. Questions personnelles sensibles

Quel est le montant de votre salaire ?

您每个月工资是多少呢？

Nin meige yue gongzi shi duoshao ne?

Avez-vous des avantages annexes ?

工资之外您还有别的奖金和补贴吗？

Gongzi zhiwai nin haiyou bie de jiangjin he butie ma?

Est-ce que ce travail vous plait ? Pourquoi ?

您喜欢您现在的工作吗？为什么？

Nin xihuan nin xianzai de gongzuo ma? Weishenme?

Exemple d'un des derniers guides d'entretien utilisés avec les emprunteuses

1. Questions introductives

Depuis combien de temps avez-vous cette activité ?

您做这个做了多久？

Nin zuo zhe ge zuo le duo jiu?

Êtes-vous propriétaire de cette affaire?

您是老板吗？

Nin shi laoban ma?

Êtes-vous originaire d'ici?

您是本地人么？

Nin shi ben di ren me?

Êtes-vous mariée? Depuis combien de temps?

您结婚了么？结婚多久了？

Nin jiehun le me? Jiehun duo jiu le?

Combien de membres composent votre foyer?

在您的家中与您一起生活的人有几个？

Zai nin de jia zhong yu nin yi qi shenghuo de ren you ji ge?

Quel âge ont ces différents membres?

这些人都多大年龄呢？

Zhe xie ren dou duo da nian ling ne?

Quel âge avez-vous?

您年龄多大了?

Nin nian ling duo da le ?

Pensez-vous avoir (d'autres) enfant(s)?

您还想再要一个孩子么?

Nin hai xiang zai yao yi ge haizi me ?

À quel âge avez-vous quitté l'école?

您是什么学历?

Nin shi shenme xueli?

Comment occupez-vous vos journées? Pouvez-vous me faire le récit d'une de vos journées type?

您每天的生活都是怎么安排的? 能不能给我描述一下通常您的一天是怎么度过的?

Nin meitian de shenghuo dou shi zenme anpai de ? Neng bu neng gei wo miaoshu yixia tongchang nin de yi tian shi zenme duguo de ?

Comment votre époux occupe-t-il ses journées?

您的老公呢?

Nin de laogong ne ?

4. Microcrédit 关于小额贷款 *guanyu xiaoe daikuan*

Pourquoi avez-vous fait une demande de microcrédit?

您为什么要申请贷款?

Nin wei sheme yao shenqing daikuan ?

Ce microcrédit est-il à votre propre nom? Pourquoi ?

贷款是在您的名下么? 为什么?

Daikuan shi zai nin de ming xia me ? Wei shenme ?

Qui a décidé de demander ce MC ? Vous-même, votre mari ou vous et votre mari ensemble ?

是谁要申请这个贷款? 您, 还是您的老公, 还是您们一起?

Shi shei yao shenqing zhe ge daikuan? Nin, haishi nin de laogong, haishi ninmen yiqi?

En avez-vous parlé à votre mari avant de faire cette dde de MC ? Qu'en pense-t-il ?

申请这个贷款之前, 您有没有给您老公说? 您老公对这个贷款怎么看?

Shenqing zhege daikuan zhiqian, nin you mei you gei nin laogong shuo ? Nin laogong dui zhe ge daikuan zenme kan ?

En avez-vous également parlé à qq1 d'autres avant de faire la demande ? Pourquoi

申请这个贷款之前, 您有没有给别的人(朋友或者家人)说? 为什么?

Shenqing zhege daikuan zhiqian, nin you mei you gei bie de ren (pengyou, jiaren) shuo ?

Quel en est le montant?

您获得的贷款金额是多少?

Nin huode de daikuan jin e shi duoshao ?

Quel est le montant des intérêts?

利息是多少?

Lixi shi duo shao ?

Quel est le type de votre crédit? Est-ce un crédit de confiance, gagé, hypothéqué ou cautionné? Quels sont les biens que vous avez gagé ou hypothéqué? S'il y a caution, qui est la cautionnaire?

您的贷款是什么类型的? 三户联保贷款还是抵押贷款还是信用贷款还是担保贷款或者是质押贷款? (抵押, 质押贷款的话, 您用什么做的抵押?) (如果是担保贷款, 谁为您作的担保?)

Nin de daikuan shi shenme leixing de? Sanhulianbao daikuan haishi diya daikuan haishi xinyong daikuan haishi danbao daikuan huozheshi zhiya daikuan? (diya zhiya daikuan de hua, nin yong shenme zuo de diya?) (ruguoshi danbaodaikuan, shuiwei nin zuo de danbao?)

Avez-vous déjà commencé à le rembourser? Si oui comment procédez-vous pour le remboursement? Sur combien de temps avez-vous convenu de le rembourser?

您开始还款了么? 如果是, 您是怎么还款的? 按月还还是其他方式? 有客户经理来收款还是您自己到银行还? 您要还多长时间?

Nin kaishi huan kuan le me ? Ruguo shi, nin zenme huan kuan de ? an yuehuan haishi qita de fangshi ? you kehu jingli lai shoukuan huan shi nin ziji dao yinhang huan ? Nin yao huan duo chang shijian ?

Avez-vous toujours remboursé à temps?

您是否总能按时还款?

Nin shifu zongneng anshi huankuan?

Avez-vous des contacts fréquents avec les agents de crédit? Si oui, pourquoi? Si non, pensez-vous qu'avoir des contacts fréquents avec les chargés de clientèle pourrait vous être utile?

您常常看见您的客户经理吗? 如果是, 为什么? 如果不是, 您觉得常常见您的客户经理可能对您有帮助吗?

Nin chang chang kanjian nin de kehu jingli ma ? Ruguo shi, weishenme ? Ruguo bushi, nin juede changchang jian nin de kehujingli keneng dui nin you bangzhu ma ?

Pourquoi avez-vous choisi cette IMF?

您为什么选择这个银行申请贷款?

Nin weishenme xuanze zhege yinhang shenqing daikuan ?

Avez-vous déjà demandé un crédit dans cette banque ou dans une autre institution auparavant?

您之前贷过款没有? 从什么地方贷的还是其他的银行?

Nin zhiqian daiguo kuan meiyou ? congshenme difang daide haishi qitade yinhang ?

N'aviez-vous pas d'autres moyens d'obtenir ce prêt? Famille, guanxi, autres...?

您还能通过什么方式获得贷款? (亲戚、朋友?)

Nin hai neng tongguo shenme fangshi huode daikuan ? jingqi, pengyou ?

Votre entourage (voisins, amis, familles) savent-ils que vous avez fait cette demande de microcrédit?

Sinon pourquoi? Si oui comment?

您的邻居、家人和朋友圈子知道您的贷款么？如果不知道，为什么呢？如果知道，他们怎么知道的呢？

Nin de linju, jia ren he pengyou quanzi zhidao nin de daikuan me? ruguo bu zhidao, wei shenme ne? ruguo zhidao, tamen zenme zhidao de ne?

Rencontrez-vous souvent ces gens ? Si oui où ça ?

您经常见这些人么？如果是，在哪儿？

Nin jingchang jian zhexie ren me? ruguo shi ,zainaar?

Pensez-vous que l'obtention de ce MC vous donne plus de face?

您觉得有了小额贷款是不是更有面子了？

Nin jue de you le xiao e daikuan shi bu shi geng you mianzi le?

3. Point financier 关于家庭经济 *guanyu jiating jingji*

Si c'est une femme

Vivez-vous avec la famille de votre mari ou la vôtre?

你和你家人住在一起还是和你丈夫的家人住在一起？

Nǐ hé nǐ jiārén zhù zài yīqǐ háishì hé nǐ zhàngfū de jiārén zhù zài yīqǐ?

Si oui, est-ce que votre mari est venu vivre dans votre famille?

您的老公是上门女婿吗？

Nin de laogong shi shangme nvxu ma?

Avez-vous un hukou commun avec votre mari ou séparé?

您的户口与您的老公的户口是在一个户口本下的，还是你们夫妻二人分别有自己的户口？

Nin de hukou yu nin de laogong de hukou shi zai yige hukou ben xiade, haishi nimen fuqi erren fenbie you ziji de hukou?

Que pensez-vous de l'argent ?

您怎么看钱？

Nin zenme kan qian?

Quelles sont vos principales dépenses régulières ?

您最主要的支出有哪些？

Nin zuizhu yao de zhichu you na xie ?

À la maison qui garde l'argent?

在家谁来掌管财政大权？

Zàijiā shuí lái zhǎngguǎn cáizhèng dàquán?

Qui est en charge du budget lorsqu'il s'agit de faire les courses alimentaires?

一些日常开销一般由谁来承担？

Yīxiē rìcháng kāixiāo yībān yóu shuí lái chéngdān?

Qui est en charge du budget pour ce qui est de l'éducation de votre/vos enfants?

谁来负责孩子上学的费用?

Shuí lái fùzé hái zǐ shàng xué de fèi yòng?

Qui est en charge du budget pour ce qui est de l'achat de votre voiture/tracteur/moto...?

谁来负责买房和车的费用?

Shuí lái fùzé mǎi fáng hé chē de fèi yòng?

Avez-vous un compte en banque à votre propre nom? En avez-vous qu'un ou plusieurs ?

您有自己名下的账户么? 您有几个自己名下的账户?

Nin you ziji ming xia de zhanghu me ? Nin you jige ziji ming xia de zhanghu ?

Est-ce que votre époux connaît votre no de compte ?

您的老公知不知道您的账户密码?

Nin de laogong zhi bu zhidao nin de zhanghu mima?

Est-ce que votre mari a son propre compte en banque? Un ou plusieurs ?

您的老公有自己名下的账户么? 他有几个自己名下的账户?

Nin laogong you ziji ming xia de zhanghu me ? Ta you yige huozhe jige ziji ming xia de zhanghu me ?

Est-ce que vous connaissez le compte en banque de votre mari?

您知不知道您老公的账户密码?

Nin zhi bu zhidao nin laogong de zhanghu mima?

En dehors de cette activité, avez-vous d'autres activités qui vous permettent de gagner de l'argent ?

您还有别的收入吗?

Nin hai you bie de shouru ma ?

Combien d'argent gagnez-vous (par mois ou par an)?

您能挣多少钱? 一年或者一个月?

Nin neng zheng duoshao qian?

Et votre époux?

您的老公呢?

Nin de laogong ne?

Est-ce que les autres membres de votre foyer gagnent de l'argent ?

您家里的其他人也挣钱吗?

Nin jia li de qita ren ye zheng qian ma?

Avez-vous des hong bao à verser régulièrement?

你必须经常给红包吗?

Ni bixu jingchang gei hongbao ma?

Qui est responsable des hongbao?

谁来负责给红包的费用?

Shuí lái fùzé gei hongbao de fèi yòng?

5. Statut et questions personnelles 关于赋权 guanyu fuquan

L'obtention d'un microcrédit a-t-il modifié des choses dans vos habitudes quotidiennes? Par exemple, la manière d'organiser vos journées, votre regard et le regard des autres sur vous a-t-il changé?

贷款对您的生活有什么样的影响呢? 获得贷款之后, 您有没有觉得自己的生活有什么改变? 您觉得贷款有没有影响您的生活? 贷款对您过生活, 有没有影响?

Daikuan dui ninde shenghuo you shenmeyang de yingxiang ne? Huode daikuan zhihou, nin you mei you jue de ziji de shenghuo you shenme gaibian? Nin jue de daikuan youmeiyou yingxiang nin de shenghuo? daikuan dui nin guoshenghuo, youmeiyou yingxiang?

Est-ce que vous pensez qu'en Chine la vie est plus dure pour les femmes que pour les hommes?

您觉得在中国, 作为女人是不是比男人活得更难?

Ninjuede zai zhongguo, zuowei nvren shibushi bi nanren huode geng nan?

Est-ce que d'après vous votre vie en tant que femme est plus dure que la vie d'homme de votre mari?

您是否比您的老公承担更多的家庭负担?

Nin shifou bi nin de laogong chengdan gengduo de jiating fudan?

Dans une autre vie préféreriez-vous être une femme ou un homme? Pourquoi?

如果有下辈子, 你愿意当男人还是女? 为什么?

Rúguǒ yǒu xiàbèizi, nǐ yuànyì dāng nánrén háishì nǚ? Wèishéme?

Comment avez-vous rencontré votre époux?

您怎么遇到您老公的?

Nin zenme yu dao nin laogong de?

Pensez-vous que le microcrédit que vous avez obtenu a changé quelque chose dans votre vie de femme?

您觉得您作为一个女人的生活是否因为获得贷款而发生了改变?

Nin jue de nin zuowei yige nvren de shenghuo shifou yinwei huode daikuan er fasheng le gaibian?

Avez-vous une cassette personnelle (sifangqian : 私房钱)?

您有没有私房钱?

Nin you mei you sifangqian?

Depuis combien de temps?

您有私房钱有多久了?

Nin you sifangqian you duojiu le?

Votre mari est-il au courant?

您老公知道您有私房钱吗?

Nin laogong zhidao nin you sifangqian ma?

À quoi sert cette cassette personnelle?

您的私房钱用来作什么？

Nin de sifangqian yong lai zuo shenme ?

Combien d'argent y a-t-il dedans?

您的私房钱 里面 有多少钱？

Nin de sifangqian li mian you duo shao qian ?

Votre mère avait-elle une sifangqian?

您母亲有没有私房钱？

Nin fuqin you mei you sifangqian?

Et votre mari? A-t-il une cassette personnelle?

您老公呢？他有没有私房钱？

Nin laogong ne? Ta youmeiyou sifangqian?

Pourquoi en a-t-il une /n'en a-t-il pas?

为什么/有/没有？

ANNEXE 4 - CARTE DE LA CHINE



Provinces dans lesquelles ont été conduites les enquêtes de terrain entre 2012 et 2013

ANNEXE 5 – ASPECTS ÉTHIQUES LIÉS À CETTE RECHERCHE

Déclaration relative aux aspects éthiques de la recherche

Au plan de l'éthique, la notion de «recours à des êtres humains» couvre un champ très large : en plus des expérimentations proprement dites, elle recouvre les entrevues, les sondages, l'administration de questionnaires, l'observation de personnes ou de communautés, la consultation de renseignements personnels, de documents et d'archives privées, les rencontres avec des personnes pouvant fournir des informations de nature confidentielle ou privée, etc.

Les aspects éthiques relatifs à la recherche que je mène dans le cadre de ma thèse de doctorat intitulée «Le rôle du microcrédit dans l'émancipation des femmes en République Populaire de Chine » à l'EHESS Paris, seront visés par le comité d'éthique de l'EHESS.

Je, soussignée, Gwendoline Debéthune, doctorante en sciences économiques à l'EHESS Paris, m'engage, dans le cadre des mes recherches pour ma thèse de doctorat, à respecter les aspects éthiques suivants:

1. La recherche se déroulera en République Populaire de Chine.
2. Les sujets seront âgés de plus de 18 ans.
3. Il se peut que certains des sujets ne sachent pas lire ni écrire ou que leur lettrisme soit limité. Pour cette raison, les sujets donneront leur consentement oral avant de participer à la recherche. Pour obtenir leur consentement oral, tous les renseignements relatifs à ma recherche, en termes d'objectifs, de participation et de confidentialité (voir Synopsis du consentement oral plus bas) leur seront communiqués.
4. Aucun des sujets ne sera inapte (incapacité à donner un consentement éclairé, par exemple en raison de leurs capacités mentales ou intellectuelles).
5. Aucun des sujets ne proviendra d'une population captive.
6. Aucun des sujets ne sera soumis à une procédure d'ordre médical (par exemple prise de sang, utilisation de médicaments, etc.)

7. Aucun des sujets n'appartiendra à un groupe à haut risque faisant l'objet d'une déclaration obligatoire en vertu de la Loi (violence envers les enfants) ?
8. Au-delà des déclarations obligatoires, les informations de nature nominative ou confidentielle données par les sujets ne seront pas transmises à d'autres personnes ou organismes.
9. Les sujets ne seront pas délibérément induits en erreur pour les fins de la recherche.
10. À mon point de vue, la participation à la recherche ne pourra pas entraîner des risques sérieux pour la santé mentale ou physique des sujets (ou pour une partie d'entre eux).
11. À mon point de vue, et puisque je suis une femme, la participation à la recherche ne pourra pas entraîner involontairement des préjudices sérieux aux sujets dans le cadre de leur milieu de travail (par exemple face à l'employeur, face au syndicat ou avec leurs collègues) ou de leur milieu familial (relations conjugales, parentales, etc.). En outre, dans le but d'assurer une protection maximale des sujets face à d'éventuels risques sociaux (jalousie, suspicion), toutes les femmes visées par le projet (qu'elles soient bénéficiaires ou non d'un microcrédit) à l'échelle du village, participeront à la recherche (après consentement).
12. L'entretien seul à seul avec le sujet sera suggéré mais ne pourra, en aucun cas, être exigé de ma part.
13. Il se peut, que pour certains sujets, notamment ceux qui ne parlent pas couramment mandarin, je sois dans l'obligation de faire appel à une interprète. L'interprète sera obligatoirement une femme. L'interprète s'engagera, par écrit, à garder la confidentialité de l'ensemble des entretiens auxquels elle aura participé.
14. Les sujets ne seront pas indemnisés.

Détails sur les mesures prises pour assurer la confidentialité des données

Les renseignements personnels que les participants nous donneront demeureront confidentiels. Aucune information personnelle permettant d'identifier directement les participants d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Les renseignements personnels seront détruits au plus tard après avoir déposé la thèse. Seules les données professionnelles ne permettant pas d'identifier les participants pourront être conservées

pendant une période de 5 ans. De plus, les renseignements seront conservés dans un ordinateur dont l'ouverture nécessite un code d'identification.

Dans la version finale de la thèse, les informations à caractère professionnel pourront donner lieu à des citations (sauf indication contraire de la part des interviewés pour toute ou partie de l'entrevue) sans que celles-ci soient nominatives (elles seront accompagnées d'une partie du titre professionnel, permettant ainsi d'évaluer le niveau d'implication dans projet, mais pas d'identifier réellement l'interviewé).

Synopsis pour l'obtention du consentement oral

Je m'appelle Gwendoline. Je suis française. Je suis étudiante en économie. Mon projet de recherche s'intéresse à la microfinance, de plus, je porte un réel intérêt à la Chine c'est pourquoi j'ai décidé d'effectuer ma recherche sur la microfinance en Chine. Cette recherche analyse les conséquences du microcrédit sur les clients. Dans le cadre de cette enquête, j'effectue de nombreuses interviews et observations et plus particulièrement auprès des personnes concernées par le microcrédit.

- Toutes les informations collectées dans le cadre de cette enquête demeureront confidentielles.
- Aucune information nominative ne sera publiée.
- Toutes ces informations seront supprimées à l'issue du dépôt de ma thèse.
- La participation à cette enquête est entièrement volontaire.
- L'enquêté a le droit de mettre fin à l'interview à n'importe quel moment et sans donner aucune explication.
- L'enquêté a le droit de refuser de répondre à n'importe quelle question sans donner de justification.
- Aucun dédommagement ou indemnité ne sera versé à l'enquêté pour la participation à cette enquête.

Acceptez-vous de participer à cette enquête ? Pouvons-nous démarrer l'interview maintenant ?

我叫观道林。我是法国人。我是经济专业的大学生。我的研究方向是小额贷款，而且对中国很感兴趣，所以，这就是为什么我要研究中国的小额贷款。这一研究分析小额贷款对客户的影响。在这次调查的计划中，很多访问和观察都是针对与小额信贷相关的人。

— 从这次调查中所获得的信息都是保密的。

- 在出版时不会出现可识别的信息。
- 在这些研究工作结束后，所有的信息都会删除。
- 是否参加调查完全是自愿的。
- 受访者可以在不作任何解释的情况下以任何理由在任何时间自由地终止谈话。
- 受访者有权拒绝回答问题、可以拒绝照相。
- 并且这个调查是没有回报的。

您同意参加调查吗？您同意现在开始谈话？